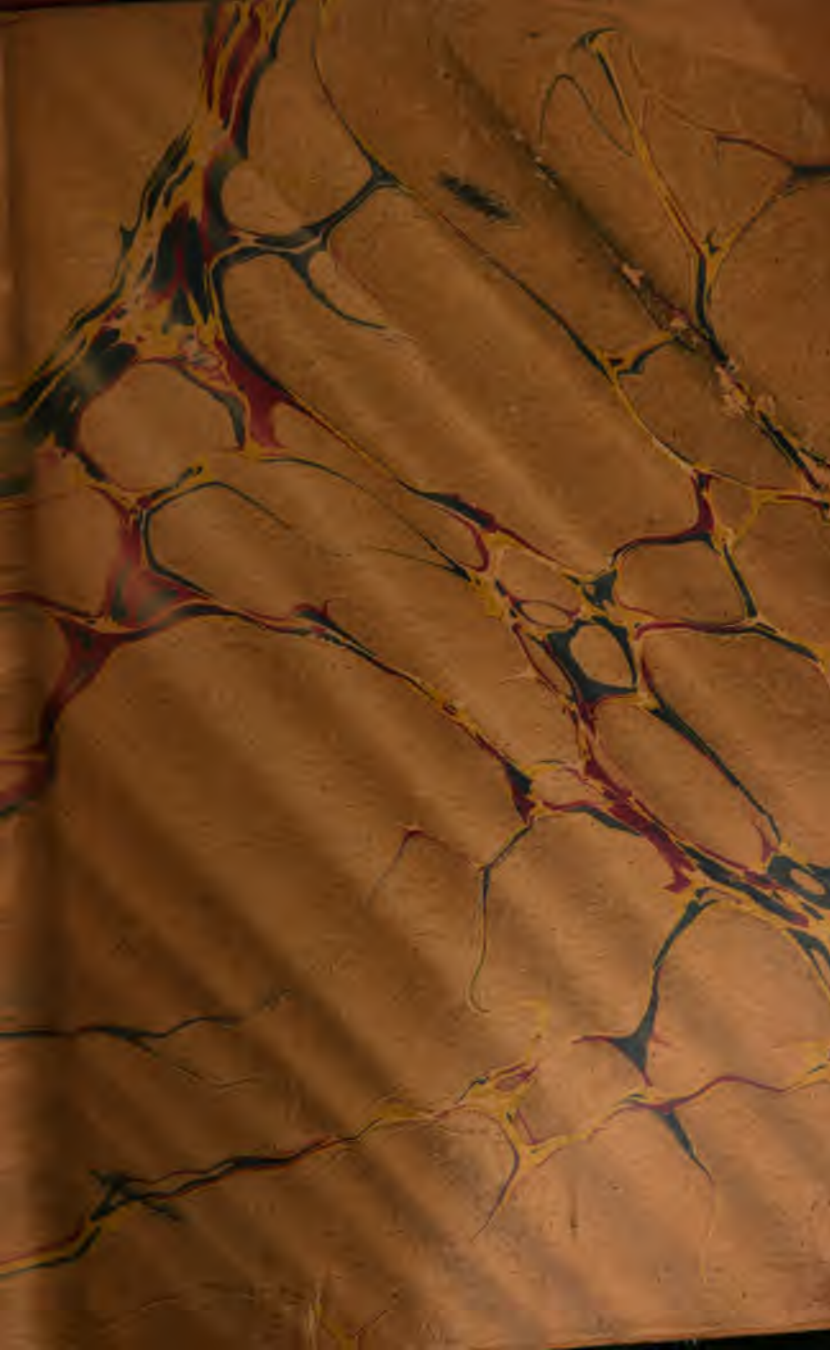


TH. IUNG

LIEUTENANT-COLONEL D'ARTILLERIE
(DU SERVICE D'ÉTAT-MAJOR)

BONAPARTE
ET
SON TEMPS

1769-1799

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS

AVEC CARTES

« La vraie histoire nationale est encore ensevelie dans la poussière des chroniques contemporaines. »

AUGUSTIN THIERRY, *Lettre première sur l'histoire de France.*

« La prudence n'oblige pas seulement à empêcher qu'on nuise à l'Etat, mais aussi qu'on lui puisse nuire, parce que souvent en avoir le pouvoir en fait naître la volonté. »

CARDINAL DE RICHELIEU.

CINQUIÈME MILLE

TOME DEUXIÈME

PARIS

BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER

G. CHARPENTIER ET E. FASQUELLE, ÉDITEURS

11, RUE DE GRENELLE, 11

1892

BONAPARTE

ET

SON TEMPS

II

PARIS — TYPOGRAPHIE GASTON NÉE

1, RUE CASSETTE, 1

BONAPARTE

ET

SON TEMPS

1769-1799

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS

Par Th. IUNG

LIEUTENANT-COLONEL D'ARTILLERIE
(DU SERVICE D'ÉTAT-MAJOR)

« La vraie histoire nationale est encore ensevelie dans la poussière des chroniques contemporaines. »

AUGUSTIN THIERRY, *Lettre première sur l'histoire de France.*

« La prudence n'oblige pas seulement à empêcher qu'on nuise à l'Etat, mais aussi qu'on lui puisse nuire, parce que souvent en avoir le pouvoir en fait naitre la volonté. »

CARDINAL DE RICHELIEU.

QUATRIÈME ÉDITION

TOME DEUXIEME

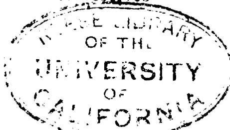
PARIS

BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER

G. CHARPENTIER ET E. FASQUELLE, ÉDITEURS

11, RUE DE GRENELLE, 11

1892





BONAPARTE ET SON TEMPS

CHAPITRE PREMIER

ÉTAT DE L'ARMÉE FRANÇAISE

(1789-1791)

Réorganisation de l'armée française.— Création d'un comité militaire à l'Assemblée nationale, le 1er octobre 1789. — Composition de ce comité. — Discussion de la loi de recrutement. — Rapports et propositions de MM. de Bouthillier, Dubois de Crancé, Bureaux de Puzy et baron de Wimpfen. — Le principe du service obligatoire et personnel est rejeté. — Maintien du système des enrôlements volontaires, 16 décembre 1789. — Organisation des forces militaires françaises. — Propositions de MM. de Bouthillier, des Pommelles et Dubois de Crancé.—L'armée française comprend une armée active et une garde nationale. — Défectuosités de ce système.— Ses inconvénients sont constatés, dès la fin de l'année 1790. — Nouvelles propositions. — Rapport de M. de Lameth, 28 janvier 1791. — Influence pernicieuse de M. de Mirabeau. — Son optimisme. — Adoption d'un nouveau système. — L'armée française comprendra à l'avenir une armée active, une armée auxiliaire et les gardes nationales. — L'armée active et l'armée auxiliaire se recrutent au moyen d'enrôlements volontaires. — Rapport de M. de Noailles sur l'état civil du soldat et sur l'avancement, 1er février 1790. — Opinion de M. de la Tour du Pin. — Loi sur l'avancement, 20 septembre 1790. — Répartition des cadres et des états-majors, 5 octobre 1790. — Rapports entre civils et militaires. — Uniformité de la solde dans chaque arme. — Réorganisation des armes du génie et de l'artillerie. — Formation de la gendarmerie nationale. — Organisation des régiments d'infanterie et de cavalerie, 1er février 1791. — Les noms des corps remplacés par des numéros. — La dénomination de *bas officier*, remplacée par celle de *sous-officier*. — Installation des tribunaux militaires. — Code militaire. — Réglementation de l'administration des corps de troupes et du service des places. — Les récompenses. — L'armée et la Constitution. — Le droit de paix et de guerre. — Conclusions de l'Assemblée. — Triste influence de Mirabeau. — État général de l'armée. — Mérites et défauts de cette organisation. — Défectuosités de la direction générale.

La désertion. — Le premier déserteur. — Fuite du comte d'Artois, du prince de

Condé et de leurs fidèles, dans la nuit du 16 au 17 juillet 1789. — Premières intrigues auprès des puissances, en faveur de l'aristocratie française.—Voyage de M. d'Escars. — Situation et opinion des différentes cours européennes. — Soulèvements dans le Midi. — Organisation de la résistance à l'étranger. — Trois partis en présence à la cour de France : le parti constitutionnel, le parti royaliste et celui des déserteurs. — Premiers projets d'évasion de la famille royale. — Proposition de M. de Mirabeau, 15 octobre 1789. — Entreprise du marquis de Favras. — Plan des conspirateurs, 9 juillet 1790, pour l'invasion de la France. — Déclaration solennelle du roi, 14 juillet 1790. — Lettre de M. de Staël, 12 avril 1790. — Lettre de Gustave III, roi de Suède. — La responsabilité des événements incombe seule aux premiers déserteurs. — Craintes de l'Assemblée nationale et du public, juillet 1790. — Plan de M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères. — L'alliance autrichienne. — Lettre du roi, 3 décembre 1790. — Appel aux puissances. — Contre-projets des déserteurs. — Départ des princesses tantes du roi. — Tentative de fuite de la famille royale, le 18 avril 1791. — Déclaration de M. de Montmorin, le 23 avril. — Ses protestations successives, des 23 et 31 avril. — Réponse spirituelle de Fréron. — Entrevue de Mantoue. — Plan de l'empereur Léopold. — Son mépris pour l'aristocratie française — Derniers préparatifs des conspirateurs en vue de la fuite du roi et d'un soulèvement général. — Gustave III à Bruxelles. — Le comte d'Artois à Mayence. — Triste influence de ces menées sur l'armée française.

La discipline dans l'armée. — Affaires de Nancy, de Belfort et de Nantes. — Responsabilité des officiers déserteurs, du ministre de la guerre et du pouvoir exécutif. — Divisions des familles. — Les messieurs de Broglie. — Opinion de Bonaparte sur la situation, 8 février 1791. — Dispositions de l'Assemblée nationale. — Rapport de Fréteau de Saint-Just, 11 juin 1791. — Mesures proposées par les comités. — Situation de l'armée au 20 juin 1791.

Bonaparte avait quitté la France, au lendemain de la prise de la Bastille; il la retrouvait, vingt mois plus tard, en plein travail de réorganisation sociale, ayant foi dans l'œuvre de ses représentants et applaudissant à ces *fédérations*, [1] qui se formaient partout, pour consacrer l'union de l'armée et des gardes nationales.

La reconstitution de nos forces militaires sur des

1. Les associations, désignées sous le nom de *Fédérations*, avaient pris naissance dans le Dauphiné (décembre 1789). Elles avaient pour but l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale. Elles donnèrent lieu à des démonstrations fraternelles auxquelles l'armée ne demeura pas étrangère. Le régiment Royal-Étranger, qui avait pour colonel M. Alexandre de Lameth, se fédéra le premier avec les milices de la Franche-Comté. Cet exemple fut suivi par les régiments de Languedoc, de Conti, etc...

bases conformes au nouvel ordre de choses, avait été l'une des premières préoccupations de l'Assemblée constituante. Dès le 13 août 1789, l'un des députés les plus sympathiques de la Chambre, le colonel du régiment des chasseurs d'Alsace, le vicomte Louis de Noailles [1] avait présenté tout un plan de réforme et réclamé la création d'un comité spécial.

Renouvelée, les 27 août et 18 septembre, cette demande recevait une solution, le 1er octobre, à la suite d'une seconde proposition émanant d'un député de la noblesse de Caen, le brigadier, baron de Wimpfen. [2] Dans cette séance, l'Assemblée déléguait à douze de ses membres la mission de lui présenter un projet de constitution militaire.

Les élus étaient : MM. Claude Emmery [3], le maréchal de camp marquis de Rostaing, le lieutenant général marquis d'Egmont Pignatelli, l'ancien mousquetaire et écuyer Dubois de Crancé, le maréchal de camp comte de Gomer, le lieutenant général marquis de Bouthillier, le vicomte de Noailles, le vicomte de Panat, le maréchal de camp baron de Menou, le baron de Wimpfen, le maréchal de camp baron de

1. Louis-Marie, *vicomte de Noailles*, second fils du maréchal de Mouchy, né à Paris, le 17 avril 1756, était colonel des chasseurs d'Alsace et grand bailli d'épée, lorsqu'il partit pour l'Amérique. Député de la noblesse de Nemours en 1789. Ce fut lui qui annonça la prise de la Bastille à l'Assemblée. Président de l'Assemblée, 26 février 1791. Démissionnaire, émigré, rentré en France, il reprit du service et fut blessé mortellement à la Havane, le 9 janvier 1804.

2. Félix, *baron de Wimpfen*, né en 1745, déserteur en 1793, mort à Bayonne en 1814, capitaine au régiment de la Marck, en Corse en 1768.

3. *Emmery* (Jean-Louis-Claude), né à Metz, le 26 avril 1742, mort le 15 juillet 1823.

Flachslanden[1] et l'ancien officier de volontaires comte de Mirabeau. De ces douze députés, quatre seulement appartenaient au Tiers, MM. Emmery, de Rostaing, Dubois de Crancé et de Mirabeau. A l'exception d'Emmery, tous avaient servi ou servaient encore dans l'armée. Mais Emmery lui-même était connu pour sa compétence dans les questions militaires et pour l'ardeur de ses revendications, en faveur de la nation, au sujet des prétentions manifestées par certains officiers. C'était lui qui, le 16 septembre 1789, à propos du rapport sur la prestation du serment des troupes en garnison à Metz et sur le refus opposé par le marquis de Bouillé et par plusieurs de ses officiers, s'était écrié : « Quelque classe de citoyen peut-elle avoir le privi- « lège de se soustraire à des décrets devenus lois du « royaume ? »

Dès le lendemain de leur nomination, les commissaires se mirent à l'œuvre. La tâche était ardue, le mal énorme. Depuis 1785, la situation n'avait fait que s'aggraver. Cette machine militaire qu'on appelait l'armée royale se désagrégeait chaque jour davantage. Il fallait aviser. Mais le problème était complexe, et les députés, si bien intentionnés qu'ils fussent, se trouvaient en présence de difficultés considérables.

Tout d'abord pour constituer l'armée, où prendrait-on les hommes nécessaires? Continuerait-on,

1. *Marquis d'Egmont*, député de la noblesse du bailliage de Soissons. *Comte de Gomer*, député de la noblesse du bailliage de Sarreguemines. *Vicomte de Panat*, député de la noblesse de la sénéchaussée de Rhodez. *Baron de Flachslanden*, le futur chef du cabinet militaire du comte de Provence à Vérone, député de la noblesse de Colmar. MM. de Broglie et Bureaux de Puzy firent partie des membres suppléants.

comme par le passé, à les recruter par voie d'enrôlements volontaires? Conserverait-on des régiments étrangers? Quel serait le temps de présence sous les drapeaux? Sur ces différents points, les avis étaient partagés. Le marquis de Bouthillier[1] prétendait que « tout citoyen devait contribuer proportionnelle-« ment et sans exemption à toutes les charges pu-« bliques; c'était pour lui non seulement un devoir, « mais un droit... L'entretien est une charge publique; « tout citoyen doit donc y concourir de sa personne « ou de sa fortune. »

Dubois de Crancé[2] se montrait plus catégorique encore. « *Il faut*, disait-il, *une conscription, mais une « conscription vraiment nationale, qui comprenne la « seconde tête de l'empire et le dernier citoyen actif. Il*

1. Charles-Léon, *marquis de Bouthillier-Chavigny*, né à Paris, le 21 juin 1743, lieutenant en 1762, adjoint au Conseil supérieur de la guerre en 1787, député de la noblesse du Berri, maréchal de camp en 1791, déserteur au mois d'octobre 1791, major général de l'armée de Condé, licencié en 1801, lieutenant général en 1814, commandeur de Saint-Louis, mort, 18 décembre 1818.

2. (Edmond-Louis-Alexis) *Dubois de Crancé*, né à Charleville (Champagne), en 1747, mousquetaire, puis lieutenant des maréchaux de France, député du Tiers pour le bailliage de Vitry-le-Français. — Du parti du Palais-Royal, maréchal de camp en 1791. — Refusa de servir sous La Fayette. — Entra dans la garde nationale parisienne, officier en 1792. — Conventionnel. — Commissaire à l'armée de Montesquieu. — Vota la mort de Louis XVI. — Organisa la défense du Midi en 1793, dirigea le siège de Lyon, fit partie du comité du salut public en 1795; inspecteur général, ministre de la guerre, avant brumaire; démissionnaire, le 11 novembre 1799; se retira en Champagne; mourut à Réthel, le 29 juin 1814.

Dubois de Crancé a fait partie du comité militaire de la Constituante, de celui de la Convention et du Comité du Salut public... il a été *le véritable promoteur de l'organisation de l'armée française en* 1793.

« *faut que chaque homme, dès que la patrie sera en* « *danger, soit prêt à marcher. Si vous tolérez une fois* « *les remplacements, tout est perdu ; de proche en pro-* « *che, tous les riches voudront se soustraire au service* « *personnel et les pauvres resteront seuls chargés de cette* « *fonction si noble pour un peuple libre.* » Bien plus, cette conscription, il la voulait *régionale*. Malheureusement, ces propositions si judicieuses ne devaient pas être écoutées. « M. Dubois de Crancé, répondait « M. de Wimpfen, imagine un système par lequel « chaque régiment est attaché à un ou plusieurs dé- « partements, chargés de lui fournir les recrues, dont « il pourra avoir besoin. Ce moyen est employé dans « les états despotiques de l'Allemagne, et il suffit si « peu que cette espèce de soldat forme à peine le « tiers des régiments ; les deux autres tiers sont des « étrangers ou des coureurs ou des cosmopolites de « l'Allemagne même. Or, messieurs, nous aurons « toujours en France, également de ces *coureurs, de* « *ces chercheurs de fortune, de ces cosmopolites fran-* « *çais, libertins dans leur première jeunesse, mais dont* « *la plupart deviennent de très bons soldats, souvent* « *d'excellents officiers, et j'en connais même qui sont* « *devenus des officiers de distinction.* » Un autre député, capitaine dans l'arme du génie, M. Bureaux de Puzy[1] partageait ces préjugés. « N'attribuez pas, ajou- « tait-il, aux enrôlements des défauts qui ne viennent « pas d'eux, ce n'est point parce qu'il est enrôlé que « tel homme est un mauvais soldat, c'est parce qu'il

1. *Bureaux de Puzy* (Jean-Xavier), né en 1750 à Port-sur-Saône, mort à Gênes, le 2 février 1805 ; entré dans le génie en 1771 ; député du tiers ; partisan de La Fayette ; rentra après le 18 brumaire ; devint préfet sous l'Empire.

« est ou mal choisi ou mal discipliné ou tous les deux « ensemble. Ce ne sont pas les enrôlements qui pro- « duisent dans les armées la désertion qui les mine, « la dépravation qui les écrase et l'indiscipline qui les « détruit. Ces vices qui infestent tant d'armées re- « crutées par les enrôlements volontaires, existeront « indépendamment du principe d'après lequel elles « ont été formées ; il importe donc moins de détruire « ce modèle de leur formation que de perfectionner « leur régime. Si toutes les communes, d'ailleurs, ont « réclamé contre le tirage au sort de la milice, si « cette institution a laissé une impression profonde « de douleur dans des cœurs qui se sentaient nés pour « la liberté, comment concevoir que la nouvelle qui, « au lieu de forcer quelques volontés, les contraindra « toutes, sera plus favorable à la liberté ? L'urne, qui, « renfermant le sort de tous les citoyens, ne pré- « sentera jamais qu'un billet noir à chacun d'eux, « leur paraîtra-t-elle moins fatale alors, que dans le « temps, où celui qui devait y puiser l'arrêt de sa « destinée, savait au moins, en y portant la main, « qu'un grand nombre de chances heureuses mili- « tait en sa faveur ?... Et puis, de tous les défauts « attachés à la conscription militaire, le plus grand, « le plus important, n'est-ce pas celui qui découle des « moyens de faire exécuter cette loi ? Dès qu'elle sera « prononcée, il faudra qu'elle soit obligatoire pour « tous les citoyens. Mais quels moyens emploiera-t-on « pour forcer celui qui voudra s'y soustraire ?... »

Ces raisons spécieuses correspondaient trop aux sentiments égoïstes d'une partie de la Constituante, pour ne pas être accueillies avec faveur. Il ne faut pas s'en étonner. Ces idées d'intérêt étroit et routinier

sont de tous les temps. Après la catastrophe de 1870, l'adoption du principe du recrutement obligatoire rencontra des difficultés analogues. Le 16 décembre 1789, l'Assemblée nationale rendait donc le décret suivant : « *Les troupes françaises, de quelque arme* « *qu'elles soient, autres que les milices nationales, seront* « *recrutées par enrôlements volontaires.* » Décret fatal, dont les conséquences devaient être terribles et pour la patrie qu'il faillit compromettre et pour le gouvernement qu'il allait entraîner dans la voie des mesures violentes.

Mais il ne suffisait pas seulement d'avoir des soldats plus ou moins bons, il importait encore d'en fixer le chiffre et d'en régler l'agencement. D'après le rapporteur du comité[1], M. le marquis de Bouthillier, le nombre d'hommes à conserver sous les drapeaux devait être de cent cinquante mille. Quant à la proportion entre les armes, il la voulait du cinquième des fantassins pour les cavaliers et du sixième de la force totale pour les artilleurs. Ce chiffre de cent cinquante mille paraissait suffisant pour faire face à toutes les éventualités. C'était l'effectif ancien. Il n'y avait pas de raison sérieuse à invoquer pour le modifier. L'Europe était en paix et rien, assurait le ministre des affaires étrangères, ne faisait prévoir des difficultés ultérieures. On avait, il est vrai, supprimé les régiments provinciaux, mais la création récente des gardes nationales, leur nombre, leur enthousiasme et l'autorité de leur chef, M. de La Fayette, permettaient d'affirmer qu'on avait là sous la main une réserve imposante et inépuisable.

1. Séance du 20 janvier 1790.

Or, cette opinion rencontrait de nombreux contradicteurs. Un lieutenant-colonel de cavalerie particulièrement, le chevalier des Pommelles, trouvait l'effectif total trop faible. Afin d'atténuer les déficits qu'il prévoyait, il demandait la formation d'une armée de seconde ligne, dont la première portion, essentiellement mobile, serait destinée à combler les vides de la partie active, et dont la deuxième, purement sédentaire, se composerait de milices nationales. Pour l'armée de première ligne il n'acceptait pas le projet de conscription proposé par Dubois de Crancé. Il voyait dans l'application d'une telle mesure trois graves inconvénients : une atteinte à la liberté du père de famille, l'éloignement des travaux de l'agriculture et du commerce pour un certain nombre d'hommes, enfin des difficultés d'exécution. Mais ce principe de l'obligation du service, il le réclamait, depuis dix-huit jusqu'à quarante ans, pour les corps auxiliaires, en constituant dans chaque département un contingent proportionnel au chiffre de la population.

Dubois de Crancé développait le même programme, dans des conditions beaucoup plus larges. « Je crois, disait-il, que pour rendre la force « respectable au dedans et au dehors, nous devons « présenter à nos ennemis un front de cent cinquante « mille hommes de troupes réglées... Il faut placer « en seconde ligne cent cinquante mille hommes de « milices provinciales, destinées à doubler l'armée « active... Enfin, je propose une troisième ligne de « plus de douze cent mille hommes armés, prêts à « défendre leurs foyers et leur liberté envers et contre « tous. Pour former cette troisième ligne, tout homme « en état de porter les armes sera inscrit au rôle de

« sa municipalité ; il aura son fusil, mais sera sans « activité... Voilà ce que j'appelle la garde nationale. « Les milices provinciales seront composées de tous « les célibataires *actifs* de chaque département... » Pour agencer et alimenter ces masses, il voulait le recrutement régional, la répartition du contingent en vingt divisions militaires, constituées dès le temps de paix, correspondant à un certain nombre de départements, et, dans chacun de ces derniers, des régiments, dits départementaux, de façon que les corps eussent tout leur matériel sous la main et pussent se compléter dans le plus bref délai possible à un moment donné. D'après lui, les régiments d'infanterie devaient être à quatre bataillons, les régiments de cavalerie à quatre escadrons. Pour l'artillerie, il l'organisait à part et réduisait considérablement le corps du génie[1]. L'instruction, il la réclamait d'une durée de trois mois, du 15 mars au 15 juin, pour l'armée auxiliaire, et d'un jour par semaine pour la réserve nationale.

Ces sages idées ne prévalurent pas. L'Assemblée décida que l'armée active serait forte de cent cinquante-quatre mille hommes, tant en officiers qu'en sous-officiers et soldats. Les régiments étrangers furent conservés et la garde nationale[2] appelée à constituer la réserve générale.

1. « Je suis frappé, disait Dubois de Crancé, que Louis XIV « n'avait que 55 officiers de génie, tandis qu'il y en a 376 aujourd'hui. Cependant, quelle différence de travail ! »

2. Un décret du 2 juin 1790 déclara que les gardes nationales n'étaient que les citoyens actifs eux-mêmes, armés pour la défense de la loi.

Le 19 juillet, il fut décidé qu'il n'y aurait plus qu'un seul et même uniforme pour toutes les gardes nationales de France.

La désillusion devait être prompte. Dès la fin de l'année 1790, les prévisions de Dubois de Crancé et du chevalier Des Pommelles se réalisaient. De cent cinquante-quatre mille hommes, l'effectif de l'armée active était tombé à cent quinze mille. Les enrôlements volontaires s'étaient arrêtés, la désertion avait fait le reste. Les gardes nationales, loin de se constituer fortement, se montraient le plus souvent incapables d'assurer l'ordre. D'autre part, grâce à la complicité du monde de la Cour, du clergé et des nobles déserteurs, la situation extérieure se compliquait chaque jour davantage. En présence de l'inquiétude qui se manifestait dans le pays, il fallut donc prendre des mesures nouvelles. Les comités diplomatique et militaire de l'Assemblée furent chargés d'étudier les modifications à apporter en vue des éventualités possibles. La discussion fut vive. Elle aboutit à un compromis fâcheux. On prit à Dubois de Crancé son idée d'armée auxiliaire; seulement, au lieu de la faire nationale, on la constitua par mode d'enrôlements volontaires, comme l'armée de première ligne. Dans ces conditions, les forces militaires de la France devaient se décomposer de la façon suivante : une armée active de cent cinquante mille hommes, une autre de deuxième ligne de cent mille, restant à domicile et destinée à compléter la première, si les circonstances l'exigeaient, enfin, les gardes nationales. « Aussi longtemps, disait « M. de Lameth[1], que le système militaire de l'Eu-

A la fin de l'année 1790, trois millions de citoyens étaient revêtus de l'habit bleu et du chapeau orné de la cocarde tricolore.

L'effectif des régiments étrangers ne dut pas dépasser vingt-six mille hommes.

1. *Lameth* (Alexandre-Théodore-Victor, comte), né à Paris, le

« rope sera tel qu'il est aujourd'hui, la disposition de « deux cent soixante-dix mille hommes de troupes « de ligne est indispensable pour assurer à la nation « française la place qu'elle doit occuper. Mais cet objet « politique est acquis si nous nous assurons la dispo- « sition de ceux qui doivent compléter ce nombre. « Telle est la destination des auxiliaires, c'est-à-dire « d'hommes qui, vivant dans leur domicile et livrés « à leurs occupations habituelles, s'engagent à mar- « cher, en cas de guerre, dans l'armée de ligne, au « moyen de certains avantages qui sont déterminés « par leur institution. Ces avantages sont : 1° une « solde de trois sous par jour; 2° le droit de citoyen « actif à ceux qui, ayant d'ailleurs les qualités re- « quises pour l'exercer, ne payeraient pas la somme « d'imposition jugée nécessaire.

« Engagés pour trois ans, ils ne pourront marcher « qu'en cas de guerre et d'après un décret du Corps « législatif. » C'était fort bien; mais l'extérieur?

D'étranges bruits sur les agissements des officiers déserteurs et de leurs complices de l'intérieur, circulaient, en effet, dans les comités et dans le public. Plusieurs députés, Robespierre en tête, réclamaient des garanties ou tout au moins des explications. Mirabeau[1], dont la connivence avec la Cour était déjà un fait accompli, se chargea de les développer, afin

28 octobre 1760, mort le 18 mars 1829; colonel des chasseurs de Hainaut, le 3 mars 1785; député de la noblesse de Péronne.

Séance du 28 janvier 1791. Les décrets sont des 8, 10 février, 7 et 9 mars 1791. M. de Lameth était rapporteur.

1. Honoré-Gabriel *Riquetti*, comte *de Mirabeau*, né au Bignon, près de Montargis, département du Loiret, le 9 mars 1749, cinquième enfant du marquis de Mirabeau; marié, le 22 juin 1772, mort le 2 avril 1791.

d'entraîner les indécis et d'empêcher la France de se trouver en mesure de négliger les menaces de l'étranger. « Craignez-vous, s'écriait-il, quelques princes « d'Allemagne?... Sont-ce quelques Français réfugiés, « quelques soldats secrètement enrôlés qui vous inspi« rent des craintes? Mais la haine de pareils ennemis « ne s'est-elle donc pas exhalée, jusqu'aujourd'hui, et « impuissantes menaces? Où sont leurs alliés?... Ce« pendant, si les craintes publiques ont été exagé« rées, elles n'ont pas été pour cela sans prétexte. Il « est trop vrai qu'il y a eu des préparatifs d'une en« trée de quelques conspirateurs armés par la fron« tière de la Savoie, que quelques hommes ont été « enrôlés dans la Suisse par les mécontents français; « qu'on a tenté d'introduire furtivement des armes « dans le royaume; qu'on a cherché, qu'on cherche « encore à faire entrer quelques princes d'Allemagne « dans une querelle étrangère et à les tromper sur « leurs véritables intérêts; enfin que les réfugiés fran« çais ont des agents dans plusieurs cours du Nord « pour y décrier notre Constitution que ses bienfaits « vengent assez de leurs outrages... Mais encore « une fois, est-ce une raison pour redouter quelque « chose?... »

Mirabeau connaissait bien les gens auxquels il s'adressait. Ses explications se trouvèrent plus que suffisantes pour convaincre des collègues qui ne demandaient qu'à être persuadés. Le projet des comités fut voté et l'armée posséda une organisation, nouvelle il est vrai, mais tout aussi défectueuse que la précédente.

Pendant ce temps, les différentes parties de ce mécanisme compliqué qui constitue le système mili-

taire d'une nation, avaient été étudiées et réglées. Le 1er février 1790, M. de Noailles était venu lire son rapport sur l'état du soldat et sur l'avancement. « Toutes les plaintes, disait-il, portent géné-« ralement sur les mêmes objets. Partout on cite « l'abus du pouvoir, la faveur et l'arbitraire à la « place du droit que donnent de bons services... « Les soldats et les sous-officiers se plaignent avec « raison du peu d'égards que l'on a eu jusqu'ici « pour leurs services. Ils supportent les fatigues « de la guerre, et s'ils parviennent au grade d'offi-« cier, ce n'est qu'à l'instant où leurs infirmités, « fruits de leurs longs services, les obligent à se « retirer... Privés pendant des siècles de tous les « avantages que le service militaire peut offrir, la « presque-totalité des citoyens français était forcée de « languir dans des emplois inférieurs, tandis qu'une « classe privilégiée arrivait aux honneurs par la pro-« tection et le crédit de ceux qui les avaient usurpés. « Cette même classe se séparait en trois branches que « l'on appelait vulgairement *nobles de province*, *nobles* « *de cour* et *nobles du plus haut rang*. Les premiers « méritaient beaucoup par des services actifs, par une « longue expérience, par des talents souvent ense-« velis, faute de circonstances, et n'obtenaient rien. « La noblesse de cour en général franchissait plutôt « qu'elle ne parcourait la carrière militaire; séparée « du soldat par un espace immense, elle lui était bien « étrangère; aussi ignorait-elle toujours et ses peines et ses plaisirs; aussi ne savait-elle ni le distraire ni « adoucir, même quelques instants, la contrainte pé-« nible d'une obéissance éternelle. Elle faisait sup-« porter aux officiers de l'armée tout le poids du

« service et en retirait tous les honneurs. De là, *ces* « *distinctions vraiment humiliantes d'officiers supé-* « *rieurs et d'officiers inférieurs ou subalternes*. De là, « cette foule immense de grâces accordées aux uns, « que vous trouvez divisées sous toutes les dénomina- « tions, tandis que de faibles pensions de retraite gra- « tifiaient tout au plus les autres. Enfin, il existait « une grande erreur, puisque plusieurs fils de famille, « avant l'âge de l'inscription civique, commandaient « des corps nombreux. » Puis, à propos de l'avancement, M. de Noailles ajoutait ces nobles et prophétiques paroles :

« Un militaire aujourd'hui ne doit plus prévoir « l'avancement qu'il peut espérer. *La gloire d'un gé-* « *néral est attachée à favoriser le talent et le mérite.* « Il faut donc que, franchissant toutes les règles « prescrites pendant la paix, il puisse en créer de « nouvelles, en l'obligeant seulement à une respon- « sabilité sévère.

« *Cette nécessité de se reposer sur un seul homme du* « *sort d'un grand nombre d'individus, est un des motifs* « *qui doivent rendre aux nations libres l'état de guerre* « *redoutable, parce que outre la ruine des finances, il* « *mène à la perte de la liberté. Ce fut, en rendant les* « *guerres longues et même continues, que les généraux* « *de Rome, despotes de l'armée, parvinrent à se rendre* « *les despotes de la République.* »

Au sujet des modifications à apporter aux règles sur l'avancement, le ministre de la guerre, M. de la Tour du Pin[1] était du même avis. « L'ancienneté,

1. Avril 1790. *De la Tour du Pin Gouvernet* (Jean-Frédéric, comte de Paulin), né le 22 mars 1727, à Grenoble ; mort le

« disait-il, paraît le meilleur des titres; il est celui qui « concilie le mieux l'intérêt public et l'intérêt particulier. *Le choix du plus ancien n'humilie personne, « l'obéissance pèse moins*, parce qu'elle n'est qu'une « avance dont on est sûr d'être remboursé. Mais si « l'espoir d'un avancement certain est un moyen « puissant d'attacher un individu à son corps, ainsi « qu'à son état, il peut aussi quelquefois assoupir les « talents et arrêter les élans de l'émulation. Pour « éviter ces inconvénients, il conviendrait de faire « concourir alternativement le mérite que le temps « semble encore éloigner des prétentions, avec celui « que l'âge appelle aux emplois supérieurs.

« *C'est du grade de capitaine que cette prérogative « doit dater. Jusque-là les services n'ont pas assez d'importance pour mériter une semblable distinction, et « cette longue épreuve donnerait d'ailleurs le temps et « les moyens nécessaires pour faire connaître à fond les « officiers.* »

En présence d'une telle unanimité d'opinion, l'Assemblée ne pouvait qu'accepter [1] le projet de loi qui lui était soumis. D'après ce décret, il fut donc pourvu de deux manières aux emplois de sous-lieutenant, d'abord par la nomination de candidats sortant des rangs, ensuite par celle de jeunes gens ayant subi des examens préalables. Sur quatre places vacantes, une d'elles fut réservée aux sous-officiers. Les grades de lieutenant et de capitaine s'obtinrent uniquement à l'ancienneté. De capitaine, on passa lieutenant-colonel, à l'ancien-

28 avril 1794, à Paris. — Colonel en 1749, à 22 ans, incarcéré, 31 août 1793.

1. Décret du lundi, 20 septembre 1790.

neté sur toute l'arme et au choix du roi. Il en fut de même pour les emplois de colonel, de maréchal de camp et de lieutenant général. Seule, la dignité de maréchal de France se donna exclusivement au choix. Ces points admis, l'Assemblée vota successivement les résolutions secondaires. Elle fixa le chiffre des officiers généraux à quatre-vingt-quatorze, celui des adjudants généraux à trente et celui des aides de camp à cent trente-sept[1]. Elle régla les rapports des pouvoirs civils et militaires entre eux[2], accepta le principe de l'uniformité de la solde dans chaque arme[3], réorganisa le génie[4] et reconstitua l'artillerie[5].

Sur le rapport de M. de Noailles, elle supprima la maréchaussée, ainsi que les différentes compagnies de robe courte, des monnaies, de la connétablie, de Clermontois, d'Artois et des maréchaux de France.

1. *Mardi*, 5 *octobre* 1790. La répartition était la suivante : quatre généraux d'armée, trente lieutenants généraux et soixante maréchaux de camp, dix-sept colonels adjudants généraux et treize lieutenants-colonels (voir pièces à l'appui.)

2. Décrets des 8, 20 août et 23 octobre 1790, 27 mars, 10 juillet et 3 août 1791.

3. *Séance du jeudi* 24 *juin* 1790. Rapport de M. le marquis *de Rostaing* (Justinien-Antoine-Henri-Marie-Germain), né le 24 novembre 1740, au château de Vauchette, près de Montbrison, mort au même lieu, en septembre 1826. — Nommé lieutenant général, le 20 mars 1792.

4. *Mardi*, 7 *décembre* 1790.

5. (Voir pièces à l'appui.) Rapport de M. *de Broglie* (Claude Victor, *prince de Broglie*), né en 1758. — Sous-lieutenant à quatorze ans, dans le régiment de Limousin, colonel à vingt-trois ans, député de la noblesse de Colmar, maréchal de camp en 1791, député en 1792, incarcéré à Langres; libéré, proteste de son dévouement à la Convention; enrôlé dans la garde nationale, arrêté et condamné à mort, 27 juin 1794. — Son frère, prince de Revel, déserteur, mort en Allemagne.

Elle leur substitua un corps unique, à la fois civil et militaire, destiné à veiller à la sécurité publique, la *gendarmerie nationale*[1]. Puis, vinrent les décrets mémorables sur la formation des troupes d'infanterie et de cavalerie, le remplacement des noms des régiments par des numéros et le changement de la dénomination de *bas officier* par celle de sous-officier[2].

L'organisation des tribunaux militaires[3], leur fonctionnement, leur compétence, l'administration des corps de troupes[4] et le service des places[5], complé-

1. « C'est aux directoires des départements que ce corps doit « répondre pour le maintien de l'ordre... Comme force militaire, « tous les individus, qui le composent, doivent sortir de l'armée, « porter les mêmes énonciations de grades, avoir part aux mêmes « rangs, aux mêmes récompenses... Les comités ont combiné « l'avancement, de manière que le simple gendarme qui a du « talent puisse parvenir jusqu'au grade de colonel, sans que « cependant les places d'officier cessent d'être principalement « remplies par des hommes à qui l'éducation aura donné des « connaissances nécessaires, pour remplir la portion des fonc« tions civiles qui leur est ou leur sera confiée par l'établisse« ment du juré... » (Rapport de M. de Noailles.)

2. 1er février 1791. Les régiments furent constitués à deux bataillons, commandés par deux lieutenants-colonels. Les régiments suisses cessèrent de faire partie de l'armée, le 20 août 1792. Ils furent congédiés avec tous les égards. Les régiments et bataillons coloniaux furent placés sous la direction du ministre de la guerre (11 août 1791). Les régiments étrangers furent complètement assimilés, le 21 juillet 1791. Pour rajeunir les cadres, les colonels purent prendre leur retraite comme maréchal de camp, après dix ans de grade.

3. *Août et septembre* 1790. Rapport d'*Emmery*.

4. 6 *août*, 14 *septembre et* 22 *septembre* 1790. Décret sur les mesures destinées à l'entretien des différentes parties de l'armée, 1er février 1791. Organisation des masses générales, des masses de boulangerie, de fourrage, des hôpitaux, des effets de campement, du bois, de la lumière des troupes et des corps de garde.

5. Rapport de M. *Bureaux de Puzy*, 24, 25 et 27 mai. — 20 février, 30 juin, 2, 4, 5 et 8 juillet 1791.

tèrent la série des mesures nouvellement adoptées.

Restait la question des récompenses et des pensions[1]. Dans le courant de juillet 1790, l'Assemblée la réglait. Elle déclarait que « les artistes, les savants, les gens de lettres, les voyageurs, etc.... « ceux qui feraient une grande découverte propre à « soulager l'humanité, à éclairer les hommes ou à « perfectionner les arts utiles auraient droit aux ré- « compenses. » Elle spécifiait enfin que tout militaire, depuis le soldat jusqu'à l'adjudant, serait susceptible d'obtenir une retraite[2], et décidait qu'à l'avenir la décoration militaire serait accordée aux officiers de toutes armes et de tous grades, à vingt-quatre années de service révolues[3].

Mais cette armée nouvelle, quelle place occupait-elle dans l'État? La question était grave. Dès le mois de janvier 1790, l'Assemblée en avait été saisie. D'après le projet de loi présenté[4], le roi demeurait le chef suprême des forces militaires de terre et de mer. Celles-ci restaient essentiellement destinées à la défense de la patrie contre les ennemis extérieurs.

1. Décrets des 10, 16, 23, 26 et 31 juillet 1790.

La pension s'obtenait à trente ans de service et cinquante ans d'âge. A cinquante ans de service, la pension était égale de droit au maximum du traitement d'activité. Les campagnes comptaient doubles... La refonte générale des pensions se fit, en prenant le 1er janvier 1790 comme point de départ.

2. *Décret du mardi* 14 *décemhre* 1790. Le minimum de la pension des soldats était de cent cinquante livres. Pour les soldats employés aux colonies, elle s'obtenait au bout de quinze années.

3. *Décret du samedi* 1er *janvier* 1791.

4. La loi fut présentée le 19 janvier 1790. Elle fut sanctionnée par le roi, le 21 mars. Les dispositions réglementaires furent fixées par les décrets des 20 21 et 22 septembre 1790 et sanctionnées le 29 octobre.

L'admission de troupes étrangères ne pouvait avoir lieu qu'en vertu d'un décret législatif. Chaque citoyen était déclaré admissible à tous les emplois et grades militaires. Chaque soldat, après seize années de service, se trouvait dispensé des conditions de propriété et de contributions exigées pour exercer les droits de citoyen actif[1]. La vénalité des charges et des emplois militaires était supprimée. Le ministre de la guerre et ses agents devenaient responsables vis-à-vis de l'Assemblée nationale. Le Corps législatif enfin se réservait la faculté de statuer sur les dépenses de l'armée, ainsi que sur l'effectif, la solde, l'admission au service et l'avancement.

Mais le droit de mettre ces forces en mouvement, ce droit terrible de paix ou de guerre, à qui appartiendrait-il? Pour la royauté, la solution était vitale. Ses partisans le comprirent bien, le jour où le problème vint se poser devant l'Assemblée à propos des armements de l'Angleterre et de l'Espagne. Dès les premiers mots, la discussion prit l'amplitude qu'elle devait avoir[2]. « Avant tout, dit Duquesnoi, « il faut se demander : Le roi a-t-il pu? a-t-il dû? « pouvons-nous? devons-nous...? » et Lameth ajoutait : « Il faut savoir si l'Assemblée est compétente, « et si la nation souveraine doit déléguer au roi le

1. *Les citoyens actifs* étaient ceux qui avaient droit de voter aux assemblées primaires. Les conditions exigées étaient d'être né ou devenu français, d'être âgé de 25 ans accomplis, d'être domicilié dans la ville ou dans le canton au moins depuis un an, de payer dans un endroit quelconque du royaume une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail, de n'être pas serviteur à gages et d'être inscrit dans la municipalité de son domicile au rôle des gardes nationales.

2. *Séance du* 15 *mai* 1790.

« droit de faire la guerre ou la paix. » « Un roi « victorieux, concluait d'Aiguillon, est un grand dan- « ger pour la liberté, quand c'est un roi des Fran- « çais. » Le lendemain, la Chambre abordait l'examen de cette grande cause. La lutte fut ardente[1]. « Le roi « n'est que le commis de la nation, » s'écriait Robespierre. « Sans ce droit, la royauté n'est plus, » ripostait Cazalès. Tous deux avaient raison. Il fallait opter. Or, placée en présence de ces deux opinions contraires, l'Assemblée était incapable d'une décision précise. Une fois de plus, elle accepta la transaction que lui présenta Mirabeau. Le 22 mai, elle la votait[2].

A ce compromis, les journaux répondirent par l'an-

1. Les députés qui parlèrent pour le roi furent : le comte de Serent, Montlosier, Malouet, de Virieu, Custine, de Praslin, Sinnetti, duc de Châtelet, l'abbé Maury, l'abbé de Montesquiou, La Galissonnière, l'archevêque d'Aix, Cazalès, d'Estourmel, de Bousmard, Clermont-Tonnerre, Dupont, Goupil, etc...

Ch. de Lameth, de Sillery, de Beauharnais, Robespierre, d'Aiguillon, Rewbell, Pétion, Saint-Fargeau, Regnault de Saint-Jean d'Angely, de Menou, Freteau, etc..., défendirent les droits de la nation.

2. Art. 1er. — Le droit de paix et de guerre appartient à la nation ; la guerre ne pourra être décidée que par un décret de l'Assemblée nationale, qui sera rendu sur la proposition formelle et nécessaire du roi et qui sera sanctionné par lui.

Art. 2. — Le soin de veiller à la sûreté extérieure du royaume, de maintenir ses droits et ses possessions, est délégué par la Constitution au roi ; lui seul peut entretenir des relations politiques au dehors, conduire les négociations, en choisir les agents, faire des préparatifs de guerre proportionnés à ceux des États voisins, distribuer les forces de terre et de mer ainsi qu'il le jugera convenable, et en régler la direction en cas de guerre.

Art. 3. — Dans le cas d'hostilités imminentes ou commencées, d'un allié à soutenir, d'un droit à conserver par la force des armes, le roi sera tenu d'en donner, sans aucun délai, la

nonce de *la grande trahison du comte de Mirabeau*. Ils avaient raison. Ce jour-là, en effet, Mirabeau venait de donner les arrhes de son alliance avec le parti royaliste[1]. C'était la France qui devait les payer, et à quel prix?

notification au Corps législatif et d'en faire connaître les causes et les motifs; et si le Corps législatif est en vacance, il se rassemblera sur-le-champ.

ART. 4. — Sur cette notification, si le Corps législatif juge que les hostilités commencées sont une agression coupable de la part des ministres ou de quelques autres agents du pouvoir exécutif, l'auteur de cette agression sera poursuivi comme coupable de lèse-majesté; l'Assemblée nationale déclarant à cet effet que la nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

ART. 5. — Sur la même notification, si le Corps législatif décide que la guerre ne doit pas être faite, le pouvoir exécutif sera tenu de prendre sur-le-champ des mesures pour faire cesser ou prévenir toute hostilité, les ministres restant responsables des délais.

ART. 6. — Toute déclaration de guerre sera faite en ces termes : « De la part du roi au nom de la nation. »

ART. 7. — Pendant tout le cours de la guerre, le Corps législatif pourra requérir le pouvoir exécutif de négocier la paix, et le pouvoir exécutif sera tenu de déférer à cette réquisition.

ART. 8. — A l'instant où la guerre cessera, le Corps législatif fixera le délai dans lequel les troupes mises sur pied au-dessus du pied de paix seront congédiées, et l'armée réduite à son état permanent; la solde desdites troupes ne sera continuée que jusqu'à la même époque, après laquelle, si les troupes extraordinaires restent rassemblées, le ministre sera responsable et poursuivi comme criminel de lèse-nation.

ART. 9 — Il appartient au roi d'arrêter et de signer avec les puissances étrangères tous les traités de paix, d'alliance et de commerce et autres conventions qu'il jugera nécessaires au bien de l'État; mais lesdits traités de paix et conventions n'auront d'effet qu'autant qu'ils auront été ratifiés par le Corps législatif.

1. C'était le 10 mai 1790, que Mirabeau avait envoyé sa pre-

Ainsi donc, en moins de deux années, l'Assemblée avait su achever la réorganisation des forces militaires françaises. Et ce qu'elle avait fait pour l'armée de terre, elle l'avait exécuté avec tout autant de promptitude pour l'armée navale. Elle avait touché à tout, examiné tous les cas, tenté de résoudre, sinon résolu tous les problèmes. En cela, elle avait agi honnêtement, car elle avait su comprendre que la question de la réforme d'un mécanisme aussi compliqué que celui de l'armée, n'était pas de celles dont la solution pouvait se traiter à bâtons rompus ou se remettre indéfiniment, sous prétexte de difficultés insurmontables à vaincre ou d'intérêts inavouables à satisfaire.

Était-ce à dire que cette œuvre immense fût satisfaisante? non.

Évidemment, l'Assemblée et son comité militaire avaient émis de grands et nobles principes, décrété de sages règlements ; seulement, le nouvel édifice ne pouvait se tenir debout. Il péchait par les fondations et par le faîte, autrement dit, par le recrutement et par la direction supérieure. Il en est, en effet, des organisations d'armée comme des vêtements d'enfant, il les faut assez larges pour permettre la croissance. Il les faut assez solides pour affronter les intempéries. Une organisation dont on est obligé de modifier les détails tous les six mois est condamnée d'avance. C'était le sort réservé à celle de 1791. Son système de recrutement l'avait perdue. En conservant le mode d'enrôlements volontaires, en redoutant pour leurs enfants les conséquences du ser-

mière lettre au roi. Après le vote du 22, ses rapports avec M. de Montmorin devinrent journaliers.

vice obligatoire, en obéissant à cette arrière-pensée de faire de l'armée un instrument aveugle entre les mains du pouvoir, le centre et la droite de l'Assemblée avaient assumé une terrible responsabilité, dont l'histoire ne leur a pas tenu un compte suffisant.

Pour la direction des affaires militaires, les mêmes erreurs avaient été commises. On avait bien tenté de changer l'instrument; mais le moteur était resté intact. Les bureaux du ministère de la guerre n'avaient pas bougé. En 1791, M. Melin était toujours au service de la solde, M. de Saint-Paul à celui du personnel, M. d'Avrange au mouvement, M. Le Sancquer à l'artillerie et au génie, M. Arcambal au secrétariat. Seuls, M. Gau avait remplacé M. Campi à l'administration et M. Bessière s'était trouvé chargé d'un nouveau service, celui des états-majors. Plus puissants que les ministres, surtout plus inamovibles qu'eux, ils assistaient impassibles à cette voltige de portefeuilles, se contentant d'apporter dans l'exécution des ordres toute la mauvaise volonté de gens qu'on dérange de leurs habitudes. Pour le ministre, placé dans une situation des plus fausses auprès d'une Cour affolée de résistance, d'une Assemblée souveraine, d'un comité militaire ayant toute initiative, et de bureaux inféodés aux anciennes traditions, il se trouvait sans autorité. Choisi à la suite d'une intrigue de Cour ou d'un compromis d'antichambre, il ne pouvait durer que le temps de la combinaison dont il était l'émanation, et pendant les quelques jours de présence à ce poste élevé, il se trouvait à la merci de ses chefs de bureau, pour la conduite d'un travail dont il ignorait la veille encore les premières notions. Or, il est

une règle absolue pour un gouvernement qui veut se mouvoir dans la plénitude de sa force et de sa liberté, c'est de faire coordonner les différents éléments qui doivent concourir à son action. Toute réorganisation d'armée, de même que toute modification dans la constitution d'un pays, réclament obligatoirement un changement corollaire et immédiat dans le personnel directeur. Agir autrement, c'est, pour le gouvernement, un acte de suprême imprudence et, de la part de ceux qui acceptent ces situations ambiguës, un acte de déloyauté. La situation présente en était la preuve. A l'étranger dans les ambassades, comme à l'intérieur dans les ministères et dans les commandements, l'opposition aux décisions de la grande Assemblée était latente, sinon ouverte. Les conséquences devaient en être terribles. La première fut d'empêcher tout accord sincère entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif; la seconde, de développer dans la nation un sentiment nouveau, la *méfiance*, sentiment d'autant plus dangereux qu'il avait sa raison d'être. L'on conspirait en effet à tous les degrés de la hiérarchie, et, fait plus grave qu'on ne saurait trop flétrir, les membres les plus influents du clergé et des armées de terre et de mer se trouvaient à la tête de ce complot, qui prenait ses points d'appui dans le monde de la Cour ainsi que dans celui des déserteurs français et de leurs hôtes princiers.

L'indiscipline est chose blâmable dans tout corps constitué. Elle l'est d'autant plus qu'elle part de plus haut; mais elle devient criminelle au premier chef, lorsqu'elle a l'étranger pour complice.

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 1789, le propre

frère du roi, le comte d'Artois[1], avait quitté Paris. Il était accompagné de ses deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berry; des trois princes de la maison de Condé[2] et de l'élite de ses familiers, MM. de Lambesc, de Calonne et de Polignac. « Il n'entendait pas rester, « disait-il, dans un pays où l'on était appelé à se « commettre avec des gens imbus d'idées aussi sottes « que celles ayant cours. »

De Bruxelles, il s'était rendu à Turin, auprès de son beau-frère, le roi de Sardaigne[3]. La comtesse d'Artois[4] et quelques autres dames de sa maison vinrent l'y rejoindre. Il n'en fallut pas davantage pour

1. *Charles-Philippe, comte d'Artois* (Charles X), quatrième fils du Dauphin; né à Versailles le 9 octobre 1759, mort le 6 novembre 1836; marié le 16 novembre 1773 à Marie-Thérèse de Savoie, sœur cadette de la comtesse de Provence; déserta en 1789; prit part à toutes les menées de la conspiration royaliste de 1789, 1790, 1791 et 1792; passa en Russie en 1793, vint au camp du duc d'York en 1794, à Jersey en 1795 avec Puysaye, puis re'ourna en Angleterre le 18 novembre 1795 où il habita le château d'Holy-Rood. Ses fils vinrent l'y rejoindre en 1806.

2. *Louis-Joseph de Bourbon-Condé*, né à Chantilly, le 9 août 1736, mort le 13 mars 1818. En 1791 à Worms, en 1792 à la tête du corps connu sous son nom, il fit la campagne avec Wurmser et fut victorieux le 2 décembre 1793 à Berthseim. A partir de 1796 son corps est à la solde de l'Autriche. Rejoint par le comte de Provence, le 28 avril 1796, il combattit à Oberkambach (le 13 août 1796) contre Moreau, et se retira à Saint-Pétersbourg en 1797. Son corps envoyé en Wolhynie, se trouva en 1799 en Suisse, en 1800 à Hohenlinden, puis fut licencié à la paix de Lunéville. Le 1er juin 1801 le prince de Condé se retirait en Angleterre.

3. *Victor-Amédée III* (Marie, roi de Sardaigne).

Né à Turin, le 26 juin 1726, mort au château de Montcalieri, le 16 octobre 1796; monté sur le trône, le 20 février 1773.

4. La comtesse d'Artois ne suivit pas son mari dans ses pérégrinations. Elle mourut en 1806, à Klagenfurt. Parmi les dames qui l'accompagnèrent au début se trouvait la comtesse de Polastron, l'amie intime du comte d'Artois.

mettre à la mode les promenades à l'étranger. De ce jour, il devint de bon ton d'aller se plaindre au dehors des rigueurs du temps, des prétentions exorbitantes de ces braves bourgeois du Tiers et des défaillances inattendues de quelques gentilshommes. C'était un moyen élégant d'attendre que la maison fût suffisamment aérée et débarrassée des hôtes incommodes qui s'y étaient installés. Carnot l'a dit avec beaucoup de justesse : « Ce n'est pas la crainte de la Révolution « qui chassait ces premiers fugitifs. C'était la haine « des réformes. Leur départ fut, selon l'expression « fameuse de Lemontey, *une transpiration naturelle* « *de la terre de liberté.* »

Tels furent les commencements de ce mouvement purement égoïste que ses propres auteurs ont appelé l'*émigration*. Cette dénomination paraît défectueuse. En effet, le mot émigration a, dans la langue française, une valeur relative d'honorabilité qui n'est guère à sa place dans ces circonstances.

Tous ceux qui, de propos délibéré, sans y être contraints, ont abandonné leur pays, leur roi, leurs fonctions, leurs familles, pour aller former aux frontières des bandes soldées par l'étranger, ne doivent avoir qu'un nom pour leurs concitoyens, celui de *déserteurs*. *Déserteur* est le mot légal. Il est le seul qui convienne à ces personnages, ayant tous rempli ou remplissant encore des fonctions militaires. Les articles du Code militaire sont formels[1].

1. ART. 235. — Est déclaré déserteur à l'étranger en temps de paix, trois jours, et en temps de guerre un jour après celui de l'absence constatée, tout militaire qui franchit sans autorisation les limites du territoire français.

ART. 238. — En temps de guerre est puni de mort avec dégra-

Ainsi donc, déserteurs ils ont été, déserteurs ils resteront.

Certaines nuances, toutefois, sont à préciser. Les Français qui se sont enfuis, soit après la mort du roi, soit pour échapper aux suites d'un mandat d'arrêt, sont des émigrés, rien de plus, s'ils n'ont pris aucune part aux complots formés contre la France. Du reste la Convention le comprit ainsi elle-même, car dès l'année 1795, elle faisait cesser les conséquences des lois de proscription, pour ceux d'entre les citoyens sortis du territoire à partir du mois de mai 1793.

L'histoire, il faut l'espérer, ratifiera cette distinction. Il importe en effet de flétrir à jamais ceux qui, à l'intérieur et à l'extérieur, prêtèrent leur concours à l'accomplissement de cette chose infâme qu'on appelle l'invasion de sa propre patrie.

« La grandeur de leur nom n'ennoblit pas leur crime. »

Les premiers mois de cet exode se passèrent en

dation militaire, tout militaire coupable de désertion à l'ennemi.

Art. 240. — Est réputée désertion avec complot toute désertion effectuée de concert par plus de deux militaires.

Art. 241. — Est puni de mort :

1° Le coupable de désertion avec complot en présence de l'ennemi;

2° Le chef de complot.

Art. 242. — Tout militaire qui provoque ou favorise la désertion est puni de la peine encourue par le déserteur.

Tout individu non militaire ou non assimilé aux militaires qui, sans être embaucheur pour l'ennemi ou pour les rebelles, provoque ou favorise la désertion, est puni par le tribunal compétent d'un emprisonnement de deux mois à cinq ans (sans préjudice des autres peines, mort ou bannissement, qu'il encourt, pour participation à un complot contre la sûreté de l'État).

plaintes amères et en démarches infructueuses. L'entente n'était pas possible. Le roi, la reine, le comte de Provence, le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc d'Orléans constituaient des groupes distincts, mus par des intérêts différents. En réalité, ce monde de la Cour et des plaisirs présentait l'aspect d'une fourmilière, dont on vient de renverser la demeure si commodément préparée. Chacun allait deci delà, levant les bras au ciel, pirouettant sur ses talons rouges, en quête d'un conseil ou d'un aide capable de satisfaire ses haines ou ses désirs.

A l'étranger, la mission confidentielle du comte d'Escars [1] n'avait pas eu tout le succès espéré. Les Cours, tout en accueillant bien les doléances de la noblesse française, s'étaient tenues sur une réserve prudente.

A Turin, on se contentait de conspirer en chambre, et d'encourager quelques naïfs royalistes du Lyonnais et de la Provence à se faire tuer pour la bonne cause [2].

En Italie, à Naples comme à Florence, on attendait les ordres de Vienne pour manifester une opinion. A Rome, on protestait contre les décrets de l'Assemblée.

En Espagne, on agissait comme à Turin. On facilitait toutes les désertions à la frontière, mais on restait sur l'expectative.

1. François-René *Peyrusse*, *comte d'Escars*, né le 13 mars 1759, mort le 30 décembre 1822, à Paris.

Colonel de dragons, député, gentilhomme du comte d'Artois, 1er maître d'hôtel du roi, nommé maréchal de camp le jour de son mariage avec la fille du fermier général Laborde en 1783, remarié en 1798 à madame de Navaillac, à Berlin ; lieutenant général en 1814. — Partit en mission le 4 août 1789.

2. Voir les mémoires du comte d'*Ecquevilly* (1790 et 1791).

A Saint-Pétersbourg, l'impératrice[1] voyait dans ces événements le moyen de détourner l'attention de l'Europe de ses projets de conquête.

Le roi de Suède[2] était plus ardent. Malgré les conseils de son ambassadeur, M. de Staël, il s'était laissé prendre aux récits passionnés de l'un de ses favoris, alors au service de la France, M. de Fersen, jeune enthousiaste gâté par des succès de Cour.

A Copenhague, Christian VII[3] et son ministre M. de Bernstorff avaient nettement déclaré leur opposition à toute idée d'intervention dans des conflits d'ordre purement intérieur.

En Prusse, Frédéric-Guillaume II[4] montrait des dispositions plus favorables pour les princes français. Cette politique d'intervention, il est vrai, n'avait guère l'approbation de son oncle, le prince Henri, le protecteur du futur Dubois de Crancé allemand, M. de Scharnhorst. Mais grâce à l'influence des agents de la Russie et aux avantages entrevus, ces propositions souriaient assez au souverain allemand.

En Belgique, la gouvernante-générale[5], sœur de la reine de France, suivait d'un œil inquiet les péripéties

1. *Catherine II* (Sophie-Auguste-Frédérique), fille du prince d'Anhalt-Zerbst, née à Stettin, le 2 mai 1729, morte le 17 novembre 1796.

2. *Gustave III*, né à Stockholm, le 24 janvier 1746, mort assassiné, le 20 mars 1792.

3. *Christian VII*, roi de Danemark et de Norwège, né le 29 janvier 1749, mort le 13 mars 1808; monta sur le trône en 1766, épousa Caroline-Mathilde, sœur de Georges III.

4. *Frédéric-Guillaume II*, né le 25 septembre 1744, mort le 16 décembre 1797. Signa la paix avec la France, le 5 avril 1795.

5. *Marie-Christine*, née le 13 mai 1742, mariée en 1766 au prince Albert de Saxe, gouvernante-générale des Pays-Bas en 1781, morte le 24 juin 1798.

d'un drame dont l'un des membres de sa famille devait être un des principaux acteurs.

Sur les bords du Rhin, on ressentait tout aussi vivement qu'à Bruxelles le contre-coup des événements de Paris. En effet, de Bâle à Cologne, il n'y avait pas de grandes familles qui n'eussent des parents au service de France.

L'Électeur de Cologne, soumis à l'influence toute-puissante de sa maîtresse, la femme de l'envoyé de France, M. de Maulevrier[1], se déclarait pour les nobles voyageurs. Pourvu qu'on ne vînt pas trop le déranger dans sa belle résidence de Bonn, ce frère de Marie-Antoinette se disait disposé à laisser conspirer tout à l'aise dans l'étendue de sa principauté.

L'Électeur de Mayence, baron d'Erthal, criait très fort. Il obéissait en cela aux conseils du chargé d'affaires, M. le comte O'Kelly, et à ceux de ses ministres représentés pour l'instant par deux jeunes femmes amies du prince de Condé.

L'Électeur de Trèves, en qualité d'oncle du comte d'Artois, se croyait dans l'obligation de jeter feu et flamme contre « les brigands français. »

A Bruchsal, le comte de Limbourg Wehlen-Styrum, évêque de Spire, montrait une réserve plus grande. Plein d'attentions pour le cardinal de Rohan et pour ses joyeux abbés, il se permettait quelques doutes sur l'issue du conflit.

A Stuttgard, le duc de Wurtemberg[2] paraissait

1. *Maulevrier* (Édouard-Victorien-Charles-René-Colbert, comte de), né en 1754, mort en août 1839. Officier et diplomate. Officier supérieur en 1776, ministre plénipotentiaire à Cologne en 1781.

2. *Frédéric-Eugène, duc de Wurtemberg*, mort en 1797.

plus froid encore. On le soupçonnait d'être entaché de libéralisme. Son amitié pour le résident français, fort dévoué au parti constitutionnel, M. de Mackau, et ses relations avec cet Euloge Schneider, le futur président du tribunal révolutionnaire de Strasbourg et pour l'instant, son prédicateur, donnaient quelque créance à ces suppositions.

L'Électeur de Bavière[1] manifestait tout aussi peu d'enthousiasme en faveur de ces exilés volontaires. Il faisait même partie, affirmait-on, de la secte des Illuminés.

Pour le cardinal d'Auersberg, prince évêque de Passau, il était de beaucoup le plus pratique. En fait de Révolution et d'émigrés, il ne voyait que ses fêtes et ses réunions de jolies femmes. «... A mesure que « la colonne de valse passait devant nous et s'y arrê- « tait, dit le naïf agent de la cour de France, M. d'Es- « cars[2], le Cardinal appelait à lui la dame ou la « demoiselle, me la nommait, me disait son âge, « m'en faisait remarquer la taille fine et svelte, la « figure fraîche et adolescente, et chacune, après « avoir reçu de son Éminence une petite caresse et « un compliment, continuait sa danse... »

En résumé, tous ces princes animés de sentiments si divers étaient incapables d'une action commune. Ils attendaient un mot d'ordre, et, ce mot d'ordre ne pouvait venir que du cabinet de Vienne, dont l'influence incontestée s'exerçait alors sur tous les points de l'Europe. En raison des attaches de famille des souverains des deux pays, les déserteurs français avaient

1. *Charles-Théodore*, électeur de Bavière, 1777-1779.
2. *Gustave III et la cour de France*, par M. Geffroy.

donc compté sur un accueil particulièrement favorable de la part de l'empereur Joseph II[1]. Mais celui-ci, connaissait la France et tout particulièrement le monde de la Cour. « Lous XVI, écrivait-il[2] à son frère « Léopold, est un peu faible, mais point un imbé« cile. Il a des notions, il a du jugement, mais c'est « une apathie de corps comme d'esprit. Il fait des « conversations raisonnables, et il n'a aucun goût de « s'instruire ni curiosité. Enfin le *fiat lux* n'est pas « encore venu ; la matière est encore en globe. » Elle devait y rester toujours.

Pour sa sœur Marie-Antoinette, Joseph la jugeait

1. *Joseph II*, né le 13 mars 1741, succéda à Marie-Thérèse, le 29 novembre 1780; mourut le 20 février 1790.

Marie-Thérèse, née le 13 mai 1717, avait épousé, en 1736, *François-Étienne, duc de Lorraine*, né le 8 décembre 1708, mort le 18 août 1765. Elle avait eu seize enfants; dix lui survécurent :

1° *Marianne*, née le 6 octobre 1738, morte le 19 novembre 1789; abbesse.

2° *Joseph II*, empereur.

3° *Marie-Christine*, la gouvernante des Pays-Bas.

4° *Marie-Élisabeth*, née le 16 août 1743, abbesse; morte le 22 septembre 1808.

5° *Marie-Amélie*, née le 26 février 1746, mariée à Ferdinand, duc de Parme, morte le 11 juillet 1804.

6° *Léopold II*, né le 5 mai 1747; grand-duc de Toscane le 18 août 1765; empereur d'Autriche le 20 février 1790; mort le 1er mars 1792.

7° *Marie-Caroline*, née le 13 août 1752, mariée en 1768 au roi Ferdinand de Naples ; morte le 8 septembre 1814.

8° *Ferdinand*, né le 1er juin 1754, gouverneur et capitaine-général de Lombardie ; marié le 15 octobre 1781 à Marie-Béatrix d'Este, fille et héritière du duc de Modène ; mort le 24 décembre 1800.

9° *Marie-Antoinette*, née le 2 novembre 1755, mariée le 2 mai 1770 ; morte le 16 octobre 1793.

10° *Maximilien*, né le 8 décembre 1756, prince-électeur de Cologne, évêque de Munster; mort le 17 juillet 1801.

2. 9 juin 1777.

aussi sévèrement que Marie-Thérèse elle-même [1]. Lors de son passage à Paris, il avait tout tenté pour réagir contre ses désordres, amenés par l'amour du jeu et de la toilette. Il avait quitté la France profondément surpris de l'attitude de la noblesse, et particulièrement de celle des princes. « Monsieur, écrivait-« il à son frère, est un être indéfinissable ; mieux que « le roi, il est d'un froid mortel. Madame, laide et « grossière, n'est pas Piémontaise pour rien, rem-« plie d'intrigues... Le comte d'Artois est un petit « maître dans toutes les formes. Sa femme... est im-« bécile absolument. » Son étonnement, à propos de de l'insouciance de ces nobles voyageurs qui, tout en se plaignant de leur pays, avaient eu soin de le quitter au plus vite à l'heure de la crise, en abandonnant leur souverain à la merci des événements, fut naturel. D'accord avec son ambassadeur, le comte de Mercy-Argenteau, il se borna donc à des promesses vagues. Comme Mercy, il croyait encore à la

1. *Marie-Thérèse à Marie-Antoinette :* « Je ne crains pour vous « que trop de dissipation. Jamais vous n'avez aimé la lecture ni « aucune application ; cela m'a donné souvent des inquié-« tudes... »

Elle ajoutait à Mercy-Argenteau : « J'ai toujours trouvé ma « fille légère, sans réflexion, sans goût pour des occupations « solides, susceptible d'attachement pour les personnes qui ont « l'adresse de se faire à ses inclinations et dissipations, et en « même temps très attachée à ses idées, en faisant semblant de « vouloir les abandonner. La faveur qu'elle a accordée et conti-« nue encore à accorder à la princesse de Lamballe, à madame « de Polignac, au comte d'Artois, au prince de Ligne, au duc de « Coigny et à plusieurs autres de cette espèce, et les inconvé-« nients qui en ont été la suite, sont des preuves convaincantes « de son peu de discernement dans le choix de ses favoris et fa-« rites... »

(*Correspondance de Marie-Antoinette.*) Arneth.

possibilité d'une entente entre le roi et l'Assemblée nationale. Les événements devaient lui donner tort.

La folle entreprise du marquis de Favras, les compromissions de Mirabeau avec le comte de La Marck et le comte de Mercy, les mouvements insurrectionnels ou populaires du Midi et de l'Ouest, les réformes prescrites par les représentants de la nation, le mécontentement des gens atteints par ces mesures, particulièrement celui des membres du clergé et des officiers, enfin, les divisions qui se manifestaient chaque jour davantage au sein du gouvernement, n'avaient fait qu'aggraver la situation. Chacun avait comme le pressentiment de quelque entreprise ténébreuse.

L'envoi de M. de Breteuil [1] en Suisse, en vue d'y organiser un plan de défense militaire de concert avec le prince de Condé, les voyages de MM. de La Marck, de Fersen et de Bouillé fils, à Bruxelles et à Luxembourg, la réception du maréchal de Broglie [2] par le général de Bender [3], les allées et venues des agents de la Cour, l'arrogance des déserteurs, les violences de leurs journaux, tout dénotait un mouvement général. En effet, il s'était formé tout autour de

1. *De Breteuil* (Louis-Auguste Le Tonnelier, baron de), né à Preuilly, en Touraine, en 1753, mort à Paris, le 2 novembre 1807.

2. *Victor-François, duc de Broglie,* né, le 19 octobre 1718. — Capitaine en 1734, maréchal de France, le 16 décembre 1759. — Maréchal général des armées du roi. — Retiré à Luxembourg, commanda un corps de déserteurs à Valmy, mort à Munster, en 1804.

3. *Bender* (Blaise-Colomban, baron de), né en 1713, fils d'un artisan. Nommé gouverneur de Luxembourg en 1789, commandant en chef, puis maréchal, fait prisonnier dans Luxembourg, en juin 1795, mort à Prague le 20 novembre 1798.

la France comme un cordon de conspirateurs, dont les centres d'action se trouvaient à Bruxelles, Cologne, Mayence, Worms, Spire, Genève, Chambéry, Nice et Figuières. Si la haine et le désir de vengeance y étaient communs, les plans pour réaliser ces projets criminels ne l'étaient guère. La confusion la plus grande régnait dans les conseils de la Cour et des princes. Toutefois, au milieu de ce conflit d'intérêts, on était à même d'entrevoir deux courants bien distincts. Le premier correspondait à l'idée de l'adaptation en France d'un régime constitutionnel semblable à celui de l'Angleterre. MM. de La Fayette, de Lameth, Barnave et plusieurs autres personnages se montraient assez partisans de cette solution. Le second se rattachait à la fuite de la famille royale, au châtiment exemplaire d'un parlement déclaré infâme et à l'occupation de la France par les troupes des puissances coalisées. Ce beau programme était celui des exaltés, des princes de Condé, du roi de Suède, des de Bouillé, de M. de Fersen, en un mot de tout ce petit monde de courtisans dont s'entourait habituellement la reine.

Dès le début de la crise, l'exécution de ce dernier plan avait été rêvée par beaucoup de gens. La difficulté était venue du roi, qui se montrait indécis. Le premier projet d'évasion datait, en effet, du 15 octobre 1789. Rédigé par M. de Mirabeau et remis à Monsieur par le comte de La Marck[1], il servit proba-

1. *Auguste-Marie-Raymond d'Arenberg, comte de la Marck*, né en 1753 à Bruxelles, mort en 1833. — Député — Grand d'Espagne, maréchal de camp, colonel du régiment d'infanterie allemande, député.—Marié le 23 novembre 1774 à mademoiselle de Cernay; au service d'Autriche en 1793. — Son frère (*Pierre*) devint officier d'ordonnance de Napoléon et pair de France. —

blement de base au complot du marquis de Favras[1]

Le second, plus sérieux et beaucoup mieux préparé, eut pour principaux organisateurs, de Fersen[2], de Bouillé[3] et le roi de Suède. « Les troupes de l'empe-« reur fortes de trente à trente-cinq mille hommes, « dit ce dernier[4], entreront par la Flandre; douze à « quinze mille Suisses pénétreront par la Franche-« Comté, quinze mille Sardes par le Dauphiné et « vingt mille Espagnols par les Pyrénées. Les princes « de l'Empire attaqueront l'Alsace. Le roi d'Angle-« terre restera neutre et aura les Antilles comme dé-« dommagement. »

Dans cette combinaison, le maréchal général prince de Broglie remplissait les fonctions de ministre de la guerre *in partibus* à Luxembourg, et le prince de Condé avait la direction d'un corps spécial en formation sur les bords du Rhin. Quant à Gustave III, il se réservait le commandement des troupes de débarquement, composées de seize mille Suédois et de six mille Russes avec Bouillé pour chef d'état-major. A son arrivée en Normandie, il devait être rejoint par les patriotes gentilshommes affiliés au complot. C'était,

(*Prosper-Louis*), né en 1785, fut sénateur en 1806, et épousa mademoiselle Stéphanie Tascher de la Pagerie.

1 *Thomas Mahi, marquis de Favras,* né à Blois en 1745, pendu le 19 février 1791. Lieutenant dans les Suisses de la garde de Monsieur. — Forma le projet d'enlever le roi, d'affamer Paris, etc... Les pièces du procès furent soustraites du greffe.

2. *Alex. de Fersen,* né à Stockholm, colonel du régiment royal Suédois ; à la cour de 1783 à 1788, fit tout pour sauver la Reine. Mort assassiné en 1810.

3. François-Claude-Amour, *marquis de Bouillé*, né le 19 novembre 1739, au château de Cluzel, en Auvergne; mort, le 14 novembre 1800, en Angleterre,

4. Lettre du roi de Suède, du 9 juillet 1790.

sur une plus grande échelle, la répétition de la fameuse conspiration de Rohan, de la Tréaumont, de madame de Villars et du hollandais Van den Enden[1]. Celle-là, il est vrai, s'était tramée contre Louis XIV, et ses auteurs avaient payé de leur tête leur simple projet de tentative sur les côtes normandes, tandis que leurs émules de 1790 devaient trouver plus tard honneurs et profits et, qui plus est, des historiens assez oublieux de leur qualité de Français pour glorifier leur conduite.

Or, c'était le 9 juillet que Gustave III écrivait cette lettre, et le 14, en présence de toutes les troupes réunies sur le Champ de Mars et d'un peuple enthousiaste, Louis XVI, le bras tendu vers l'autel, prononçait un solennel serment : « Moi, roi des Français, je « jure à la nation d'employer tout le pouvoir qui « m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'État, « à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi, et à faire exécu« ter la loi. »

Ces paroles étaient-elles sincères? Jusqu'à preuve contraire, il est permis de le supposer. Plus tard, le doute ne sera plus possible. La trahison sera officielle.

En vérité, une sorte de fatalité semble s'attacher aux actes de ce malheureux monarque. Plus il paraît vouloir se mettre d'accord avec l'Assemblée et la nation, plus ses prétendus défenseurs cherchent à le compromettre vis-à-vis de ses nouveaux alliés.

Il suffit, en effet, de jeter les yeux sur les écrits du

1. *Archives de la Bastille*, par Ravaisson.
Charles de Rohan, par Pierre Clément.

temps pour se rendre compte de la passion dont étaient animés leurs auteurs. Le journal *la Contre-révolution*, qui se publiait alors à Coblentz, annonçait comme imminents, la rentrée des déserteurs, la proclamation de Monsieur en qualité de régent de France et le rétablissement de l'ancien état de choses. Un mouchoir blanc, la botte de Condé et dix francs pour acheter des cordes, telles étaient les fines allusions qui se traduisaient en caricatures journalières. Du roi, bien entendu, il n'était pas question.

Les correspondances diplomatiques sont plus explicites encore.

« Les aristocrates, écrit M. de Staël[1] à son ministre « le 12 avril 1790, ne cessent de parler ici de contre-« révolution, tandis que, pour en exécuter une, si « elle était possible, il faudrait n'en jamais parler. « M. le prince de Condé paraît décidé à entrer en « Alsace. S'il avait une armée puissante et des intel-« ligences combinées dans l'intérieur du royaume, « ce projet se pourrait concevoir. Mais si, comme on « le dit, il cède uniquement à sa fureur sans avoir « rien calculé, le roi sera forcé de le déclarer lèse-na-« tion, d'ordonner à ses troupes de le repousser et « il résultera de cette tentative *des attentats dans* « *plusieurs parties du royaume contre des nobles et des* « *prêtres, qu'on soupçonnera de participer à sa dé-* « *marche*. »

Gustave III disait de son côté à son ministre en

1. *Staël (Holstein) Eric-Magnus*, baron, mort à Poligny, le 9 mai 1802. Ambassadeur de Suède à Paris en 1783; marié à la fille de Necker en 1786; rappelé en 1792, renvoyé à Paris en mars 1793, reparti puis revenu le 22 avril 1795; définitivement rappelé en 1799.

Russie, le comte de Steedyngk : « Il est peut-être égal « si c'est Louis XVI ou Louis XVII ou Charles X qui « occupe le trône, pourvu qu'il soit relevé, pourvu « que le *monstre du manège* soit terrassé et que les « principes destructeurs de toute autorité soient dé- « truits avec cette *infâme assemblée et le repaire infâme,* « *où elle a été, détruit*... Le seul remède à tout cela, « c'est le fer et le canon...

«... Soyez en garde contre tous les Français qui « sont à Saint-Pétersbourg... Il y en a qui sont les « émissaires de la propagande et des démocrates. Ils « ne peuvent être dangereux ni pour vous ni pour « l'impératrice. Mais il y a une troisième classe qui « se donne le nom de *monarchiens*, qui veulent bien « le gouvernement du roi, mais prétendent établir « une espèce de gouvernement métaphysique impos- « sible à soutenir en France, et dont l'établissement « (s'il venait à se consolider jamais) serait un exem- « ple encore plus dangereux et servirait à bouleverser « tous les trônes. Ceux-là craignent une contre-révo- « lution, dont la suite pourrait remettre les classes « dans l'ancien état et par là empêcher leur gouver- « nement chimérique. C'est d'eux et de leurs conseils « qu'il faut vous garder, car sous les marques de très « bons sentiments, ils cachent les vues les plus fu- « nestes pour le bien général de la restauration de la « monarchie, qui ne peut exister sans le rétablisse- « ment entier de l'autorité royale. »

Ainsi, à cette date de juillet 1790, à cette heure où le roi promet solennellement de faire exécuter la Constitution et la loi, les déserteurs français et les fidèles de la reine et des princes n'entrevoient et ne poursuivent que deux adversaires, Louis XVI

et les Constitutionnels. Ils n'ont qu'un but, la satisfaction de leurs appétits, et qu'un désir, celui d'empêcher à tout prix toute solution pacifique. Plus ils se sentent embourbés dans cette fange de honte, plus ils tiennent à entraîner de gens dans leur criminelle entreprise. Il leur semble que la gravité de leur crime sera atténuée par le nombre et la qualité des complices. Qu'ils compromettent le roi dans cette aventure, et ils se croiront sauvés vis-à-vis d'eux-mêmes et de l'histoire. Sur eux donc retombe complète, inéluctable, la responsabilité des événements ultérieurs et du sang versé. En histoire, on ne doit pas seulement constater les effets, on a l'obligation de rechercher les causes. Or, en 1790, en présence de ce mouvement royaliste nettement anti-français, surgissant trois années avant cette terrible époque qu'on appellera la Terreur, on est en droit d'affirmer que les vrais criminels sont ceux qui l'ont rendue nécessaire par leur inqualifiable conduite. Et, si l'on peut s'étonner de quelque chose, c'est de la longanimité de la nation française et de ses gouvernants.

Mais toute cette agitation ne s'était pas produite sans surexciter l'opinion. De la méfiance, chacun passait à un sentiment plus grave, l'inquiétude.

Le 27 juillet, Dubois de Crancé donnait lecture à l'Assemblée de ses informations sur le dégarnissement des places frontières et sur le passage des troupes autrichiennes sur le territoire français. Le même jour, la Chambre décidait que « six commissaires [1] se reti« reraient immédiatement au secrétariat de la guerre,

1. Furent nommés : MM. Dubois de Crancé, de Menou, d'Elbecq, Fréteau, Dandré, Emmery.

« à l'effet de prendre communication des ordres « envoyés pour livrer passage aux troupes autri- « chiennes, ainsi que des nouvelles reçues relative- « ment à la situation politique des puissances voi- « sines du royaume. » Le lendemain, elle nommait un comité diplomatique[1] et accordait trois semaines de délai au prince de Condé pour faire le désaveu de sa conduite, « attendu, disait le rapport, l'intérêt « suprême de la patrie et l'urgente nécessité de « surveiller les mouvements extérieurs;

« Attendu les circonstances trop connues qui rendent « M. Louis Joseph Bourbon de Condé, tout à la fois « étranger aux lois nouvelles et dangereux à la « Constitution. »

Que pouvaient les représentants de la nation? La trahison sourdait partout, dans les ministères, dans les ambassades, dans les sacristies, dans les cadres de l'armée et de la marine, dans l'Assemblée elle-même. A propos de l'insubordination de l'escadre et des troubles survenus à Brest, l'honnête Menou était venu, le 19 octobre, se plaindre de l'inertie du conseil exécutif et proposer un ordre du jour de méfiance[2].

La proposition fut rejetée par quatre cent trois voix contre trois cent quarante. Mais, l'attaque avait porté.

1. Furent nommés: MM. de Menou, Fréteau, de Mirabeau, du Châtelet, Dandré et Barnave.

2. « L'Assemblée nationale portant ses regards sur la situation « actuelle de l'État, et reconnaissant que la défiance du peuple « contre les ministres occasionne le défaut de force du gouver- « nement, décrète que son président se retirera par devers le roi « pour représenter à Sa Majesté que la défiance que les peuples « ont conçue contre les ministres actuels, apporte les plus grands « obstacles au rétablissement de l'ordre public, à l'exécution des « lois et à l'achèvement de la Constitution. »

Le ministère tombait. Il était remplacé, il est vrai, par un autre[1] tout aussi peu sincèrement attaché aux institutions nouvelles; le plus important des départements, celui des affaires étrangères, demeurait entre les mains de l'ancien titulaire, le comte de Montmorin Saint-Hérem[2], tout dévoué au roi, à la maison d'Autriche et trait d'union obligé entre la Cour, Mirabeau et les constitutionnels de la Chambre. « Ce n'est rien faire de renvoyer les ministres, disait « avec raison Brisson, si l'on ne renvoie pas en même « temps les sous-ministres, les premiers commis, ces « vétérans de l'aristocratie et les véritables auteurs « qui déclament et chantent dans les coulisses, tan- « dis que les ministres, comédiens de parade, ne « font que remuer les lèvres sur l'avant-scène. C'est « le peuple qui, par ses représentants, doit nommer « ses ambassadeurs. Y a-t-il plus grande folie que la « nôtre de laisser dans les cours étrangères les plus « chers instruments de l'ancien régime? »

Ces avertissements comme les précédents devaient rester sans effet. L'accord allait devenir impossible

1. *Duportail* à la guerre à la place de *la Tour du Pin*, *Fleurien* à la marine au lieu de *la Luzerne*, *Duport du Tertre*, après *l'archevêque de Bordeaux*, etc...

2. Armand-Marc, *comte de Montmorin Saint-Hérem*, né à Paris, le 13 octobre 1746, marié en 1767 à Françoise-Gabrielle de Tanes; menin du Dauphin en 1771; ministre près de l'Électeur de Trèves; ambassadeur à Madrid en 1777, chevalier de la Toison d'Or; rentré en France en 1783; maréchal de camp et chevalier du Saint-Esprit, le 1er janvier 1784; gouverneur de Bretagne, le 4 avril 1784; ministre des affaires étrangères du 14 février 1787 au 20 novembre 1791. Il fut renvoyé un instant avec Necker, le 11 juillet 1789 et remplacé par *la Vauguyon*, le candidat de la reine, et rétabli en fonctions le 17; arrêté le 21 août 1792, mort le 2 septembre 1792.

entre le roi et ces *monarchiens*, ainsi que les appelait si élégamment le roi de Suède. C'était là tout le désir des conspirateurs. Louis XVI, sollicité par des intérêts si contraires et d'ailleurs incapable d'entrevoir le piège tendu à son honneur, acquiesçait à une sorte de projet bâtard, tenant le milieu entre la solution espérée par les constitutionnels et celle réclamée par les princes.

Ce projet était celui de Mercy-Argenteau et du comte de Montmorin Saint-Hérem, de ce groupe que le public devait appeler instinctivement le *comité autrichien*. Il s'agissait d'une coalition simulée, dont l'empereur serait l'âme et dont l'intervention serait résiliable à la volonté du roi. « On se flattait, dit « M. de Jomini[1], de pouvoir rédiger cet acte impor- « tant (une adresse aux Puissances), de manière à ce « que, tout en prenant la défense de l'honneur natio- « nal, il servît en même temps de concordat entre « l'autorité royale et la majorité du peuple français. »

Le 3 décembre 1790, en effet, Louis XVI écrivait au roi de Prusse : « Je réclame votre intérêt avec con- « fiance dans ce moment-ci, où malgré l'acceptation « que j'ai faite de la nouvelle constitution, les factieux « montrent ouvertement le projet de détruire le reste « de la monarchie. Je viens de m'adresser à *l'Empe- « reur, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne « et de Suède* et je leur présente l'idée *d'un Congrès « des principales* puissances de l'Europe, appuyé d'une « forte armée, comme la meilleure mesure pour « arrêter les factieux, donner le moyen de rétablir « un ordre de choses plus durable, et empêcher que

1. *Jomini* (Guerres de la Révolution).

« le mal qui nous travaille puisse gagner les autres « États de l'Europe. J'espère que votre majesté « approuvera mes idées et me gardera le *secret le « plus absolu...* »

C'était naïf. A quel moment précis espérait-on pouvoir arrêter l'intervention des puissances, une fois que leur entente eût été complète? Les exaltés, d'ailleurs, continuaient leurs préparatifs à la frontière et le roi venait de se compromettre avec eux, en consentant au départ clandestin de la famille royale. Dès le 4 février, le plan d'évasion était combiné avec M. de Bouillé et le comte de Fersen. A l'Assemblée, on faisait tout pour éviter l'adoption des mesures préservatrices. Mirabeau trouvait des paroles éloquentes pour empêcher l'armée française de s'organiser fortement. Il réussissait à faire ajourner la loi sur les déserteurs. Le 13 mars, il venait rassurer l'Assemblée sur l'attitude de l'étranger. Le 22, il réclamait la mise en état de défense des frontières. Mais que pouvaient Mirabeau et ses nouveaux amis contre la force des choses? Ils n'étaient pas plus en état d'empêcher les paroles de leurs compromettants amis, que la publication des menaces de gens intéressés à compliquer la situation. L'instinct de la défiance résistait à tout. Le départ des tantes[1] du roi et l'incident d'Arnay-le-Duc avaient déjà éveillé l'attention.

1. Les tantes du roi, ou Mesdames, filles non mariées de Louis XV, étaient :
Madame Adélaïde, née en 1732.
Madame Victoire, née en 1733.
Madame Sophie, née en 1734.
Madame Louise, née en 1735 ; au couvent des Carmélites de Saint-Denis.

La tentative de fuite de la famille royale, le 17 avril acheva de surexciter les esprits. « Aussitôt le roi hors « de Paris, disait l'*Orateur du peuple*[1], toutes les « puissances attaqueront par terre et par mer. Mont- « morin donnera sa démission. » M. de Noailles ajoutait : « Puisque nous avons des agents, des « espions, des ambassadeurs, car je confonds assez « facilement ces mots-là, il faut que nous sachions ce « qui se passe. »

Cette fois, le mécontentement fut tel que Montmorin dût rédiger une circulaire aux agents diplomatiques.

« ... Les plus dangereux ennemis du pays, y disait- « on[2], sont ceux qui ont affecté de répandre des « doutes sur les intentions du monarque... Après « avoir accepté et sanctionné toutes les lois, il n'a « négligé aucun moyen de les faire exécuter. Dès le « mois de février de l'année dernière, il avait, dans « le sein de l'Assemblée nationale, promis de les « maintenir ; il en a fait le serment...

« Les ennemis de la Constitution ne cessent de « répéter que le roi n'est pas heureux... que son au- « torité est avilie... qu'il n'est pas libre; calomnie « atroce, si l'on suppose que sa volonté a pu être for- « cée ; absurde, si l'on prend pour défaut de liberté, « le consentement que Sa Majesté a exprimé plusieurs « fois de rester au milieu des citoyens de Paris...

« Ces calomnies cependant ont pénétré jusque dans « les cours étrangères ; elles y ont été répétées par « *des Français qui se sont volontairement exilés de leur*

1. *Martel*, t. VI, p. 21.
2. 23 avril 1791.

« *patrie, au lieu d'en partager la gloire... Le roi vous* « *charge, messieurs, de déjouer leurs intrigues et leurs* « *projets...* »

Accueillie par les bravos enthousiastes de l'Assemblée, cette protestation indignée devait être lue à trois appels successifs devant les troupes de terre et de mer.

Était-elle sincère? non. Les suivantes ne le furent pas davantage.

Le 23 mai, à propos d'un manifeste de l'empereur, Montmorin venait dire : « Je compterai toujours au « rang de mes devoirs les plus essentiels à remplir, « celui de faire évanouir les fausses alarmes avec les- « quelles on cherche à tourmenter le public, ainsi qu'à « mettre l'Assemblée à portée d'apprécier, par la « voie de son comité diplomatique, le véritable état « de notre position avec les puissances étrangères. » Et, le 31 mai, il ajoutait à l'occasion d'une lettre de Mayence publiée dans le *Moniteur*, relativement à des projets de complot militaire et de fuite du roi : « J'atteste sur ma *responsabilité, sur ma tête, sur mon* « *honneur* que le projet qu'on ne rougit pas de prê- « ter au roi dans cet article, n'a jamais existé. Ah ! « si l'on pouvait connaître dans ses détails les soins « et la vigilance de Sa Majesté, on verrait combien « ils sont d'une nature différente. »

Cette fois encore l'Assemblée applaudissait. Un moment même, des députés, MM. de Montlosier et de Liancourt, furent sur le point de faire voter des poursuites contre le *Moniteur*. Une interpellation de Robespierre suffit pour calmer cet enchantement. La méfiance subsistait. Dans le public intelligent, elle était générale. « A moi, Jean-Baptiste, deux

« mots, disait spirituellement Fréron dans l'*Orateur* « *du peuple*[1].

« Tu viens dans ta fureur d'écrire coup sur coup « deux lettres dans le même jour à l'Assemblée na- « tionale pour dénoncer un article du *Moniteur* qui « met en évidence les moyens tortueux de ta politique. « J'atteste, dis-tu avec une chaleur indigne de la « diplomatie, j'atteste sur ma tête (la tête de Mont- « morin), j'atteste sur ma responsabilité (la respon- « sabilité de Montmorin), j'atteste sur mon honneur « (l'honneur de Montmorin), que les faits consignés « dans cette lettre sont calomnieux. Là, mon pauvre « Baptiste, calme un peu ce grand courroux, cette « humeur furibonde. Fiez-vous, Parisiens, à la simple « parole de Baptiste. Il faut un front d'airain pour « soutenir aujourd'hui l'inverse de ces vérités de fait; « il faut une joue de laquelle le soufflet du prince des « Asturies ait pour jamais effacé toute rougeur. »

Fréron n'avait que trop raison. Mais ce n'était pas avec la plume qu'il fallait compter éloigner le danger dont la France était menacée. L'entente entre l'empereur, le roi et Montmorin était complète. A l'heure même où se faisaient ces belles déclarations, une entrevue secrète avait lieu à Mantoue entre Léopold[2] et le comte d'Artois. Un plan d'attaque avait été arrêté.

1. T. VI, p. 217.

2. Entrevue secrète de Mantoue, le 20 mai 1791. Le plan de l'empereur fut rapporté à Paris par M. le comte de *Durfort-Duras* (Amédée-Bretagne *Malo*, duc de), né en 1770, mort en août 1836 à Versailles, pair de France, gentilhomme de la Chambre, maréchal de France.

Son père, *Emmanuel-Céleste-Augustin*, *duc de Duras*, en 1741, mort en Angleterre en 1800, fut général à l'armée de Condé.

(*Jomini*, les Guerres de la Révolution française.)



Le duc de Durfort-Duras venait de le remettre au roi.

« L'Empereur, y lisait-on, fera filer trente-cinq mille « hommes sur la frontière de la Flandre et du Hainaut ; à « la même époque, les troupes des Cercles se porteront au « nombre de quinze mille au moins sur l'Alsace. Les Suisses, « en même nombre, se présenteront sur la frontière du « Lyonnais et de la Franche-Comté ; le roi de Sardaigne, « sur celle du Dauphiné, avec quinze mille hommes. « L'Espagne a déjà rassemblé douze mille hommes de la « Catalogne et portera à vingt mille, les troupes qui mena- « ceront les provinces méridionales. Tous ces différents « corps formeront une masse de cent mille hommes ou « environ, qui se portera en cinq colonnes sur chacune « des frontières auxquelles ces différents États corres- « pondent. A ces armées se joindront des régiments restés « fidèles, des volontaires armés dont on est sûr, et tous « les mécontents des provinces.

« L'Empereur est assuré des bonnes dispositions du ro « de Prusse, et Sa Majesté Impériale s'est chargée elle- « même de la correspondance directe avec la cour de « Berlin. Le roi d'Angleterre, en sa qualité d'Électeur de « Hanovre, désire entrer aussi dans la coalition, qu'il « faudra tenir très secrète, jusqu'au moment de l'explo- « sion ; c'est pourquoi on fera en sorte d'empêcher toute « insurrection partielle dans l'intérieur.

« Tout étant ainsi disposé pour la fin de juillet, la pro- « testation de la maison de Bourbon paraîtra ; elle sera « signée du roi d'Espagne, du roi de Naples, de l'Infante « de Parme et des princes du sang qui sont libres. Le ma- « nifeste des puissances paraîtra immédiatement après.

« Quoique l'Empereur soit l'âme et le chef de l'entre- « prise, il serait peut-être dangereux pour la reine qu'il « parût en être le premier mobile ; et on ne manquerait « pas d'attribuer à la maison d'Autriche, ce plan que

« l'Assemblée s'efforcera de faire paraître odieux au « peuple.

« L'Empereur écrit au roi d'Espagne de hâter ses pré- « paratifs et l'exhorte à signer sans délai la protestation « de la maison de Bourbon. Le roi et la reine de Naples, « qui la connaissent, n'attendent que la signature de « l'Espagne pour donner la leur.

« Les dispositions du roi de Sardaigne sont excellentes. « Il n'attend que le signal de l'Empereur. La diète de « Ratisbonne, qui a reçu le décret de commission, va « prendre ses dernières résolutions.

« On compte beaucoup sur la neutralité de l'Angleterre. « Tout étant ainsi combiné avec les puissances, on doit « regarder ce plan comme arrêté, et prendre garde qu'il « ne soit contrarié par des idées disparates; c'est pour- « quoi Leurs Majestés doivent éviter avec grand soin, de « diviser la confiance et de multiplier les entreprises, « ayant déjà éprouvé que cette manière d'agir ne servi- « rait qu'à nuire et embarrasser.

« Les Parlements sont nécessaires pour le rétablissement « des formes. On continuera, en conséquence, d'entrete- « nir une correspondance suivie avec plusieurs membres « dispersés des cours souveraines, pour pouvoir les ras- « sembler aisément quand il sera temps.

« Quoique l'on ait désiré, jusqu'à présent, que Leurs « Majestés puissent elles-mêmes se procurer leur liberté, « la situation présente engage à les supplier très instam- « ment de n'y plus songer. Leur position est bien diffé- « rente de ce qu'elle était avant le 18 avril, avant que le « roi eût été forcé d'aller à l'Assemblée et de faire écrire « la lettre aux ambassadeurs. L'unique objet dont Leurs « Majestés doivent s'occuper, est d'employer tous les « moyens possibles à augmenter leur popularité, pour en « tirer parti, quand le moment sera venu, et de manière « que le peuple, effrayé à l'approche des armées étran- « gères, ne voie son salut que dans la médiation du roi

« et dans sa soumission à l'autorité de Sa Majesté. Telle « est l'opinion de l'Empereur. Il attache uniquement à ce « plan de conduite, le succès des mesures qu'il a adoptées, « et il demande surtout qu'on éloigne toute autre idée. Ce « qui arriverait à Leurs Majestés, si, dans leur fuite, elles « ne pouvaient échapper à une surveillance barbare, le « fait frémir d'horreur. L'Empereur croit que la sauve- « garde la plus sûre pour Leurs Majestés est le mouvement « des armées des puissances, précédé par des manifestes « menaçants. »

Léopold écrivait en même temps à sa sœur Marie-Christine, à Bruxelles :

« ... Ne faites rien de ce que les *Français* vous deman- « deront, hors des politesses et des dîners ; mais ni troupes « ni argent. Je plains leur situation, mais ils ne pensent « qu'à leurs idées romanesques et à leurs vengeances et « intérêts personnels. Ils croient que tout le monde doit se « sacrifier pour eux et sont bien mal entourés, témoin « les papiers de MM. de Bouillé et de Calonne[1]. On dit « le roi de Suède retourné chez lui ; tout cela n'est « derechef qu'une rodomontade de sa part. »

Ces conseils étaient inutiles. Tout était arrêté depuis longtemps pour la fuite du roi et l'exécution du complot militaire. Si la conspiration n'avait pas éclaté plus tôt, c'est que les circonstances ne s'y étaient pas prêtées.

La place de Montmédy restait désignée pour servir de point de ralliement aux déserteurs. C'était là en

1. *Calonne* (Charles-Alexandre de), né à Douai en 1734, mort le 30 octobre 1802 ; agent de la contre-révolution, fit la critique de son parti dans un écrit publié à Londres et intitulé : *Tableau de l'Europe*, en novembre 1795.

effet que Louis XVI, Marie-Antoinette et Monsieur devaient rejoindre leurs fidèles sujets et alliés. En attendant l'époque désirée, le roi de Suède tenait sa cour à Aix-la-Chapelle, en compagnie de MM. d'Escars, de Fersen, de Breteuil, de Saint-Priest, de Bouillé, de Mesdames de Saint-Priest, d'Harcourt, de Croï, de Lamballe, etc. Il était tout à l'enchantement; il venait de recevoir de la reine de France une épée enrichie de diamants, avec cette devise gravée sur la lame : « Pour la défense des opprimés. » Il écrivait à l'un de ses généraux, Pawli : « Si je vous avais ici avec « votre brave régiment de Westro-Gothie et mes « Dalécarliens, j'affronterais à leur tête cette armée « de gardes nationaux français et je les mettrais bien-« tôt en déroute... » Gustave III manifestait pourtant quelque étonnement de l'entourage que le hasard lui avait donné : « J'ai trouvé à Aix, écrivait-il [1], tout ce « qu'il y a de plus grand en France. Tous ces *illustres* « *proscrits* forment une société très agréable. Ils sont « animés d'une haine égale contre l'Assemblée natio-« nale et aussi d'une exagération sur tous les objets « dont vous n'avez aucune idée. C'est un spectacle « vraiment curieux et en même temps triste de les « entendre et de les voir..... » Bien triste, en vérité! Encore quelques jours, quelques heures, et le terrible drame, dont le premier acte devait se passer à Varennes, allait commencer. C'était au 20 juin en effet, qu'avait été fixée la date de l'enlèvement. Le 5, le ministre de Russie, M. de Simolin demandait à Montmorin, deux passeports ; l'un pour la baronne de Korff, une femme de chambre, un valet de chambre,

1. 16 juin 1791.

deux enfants et trois domestiques, le second pour la baronne de Stiegelman, sa fille, une femme, un valet et trois domestiques. Ces papiers étaient destinés à la famille royale.

Les 13, 14 et 15 juin, le gouverneur de Metz, le général français marquis de Bouillé, avait expédié ses derniers ordres. Les complices étaient à leurs postes, et le 16, à Mayence, le comte d'Artois, accouru de Turin pour assister à la curée, donnait un dîner de quatre cents couverts. Plus de deux cent cinquante officiers français y assistaient.

Ainsi, c'était toujours sur cette armée, dont nous avons vu la fâcheuse situation, que comptaient ces nobles déserteurs pour réaliser leurs projets de vengeance. Était-ce à dire que les troupes se prêteraient à une pareille trahison? non, bien que le désordre moral fût extrême. Des faits d'une réelle gravité s'étaient en effet passés.

A Nancy, le conflit avait été plus sanglant encore qu'à Bastia. Les soldats du régiment de Châteauvieux, accusés d'avoir participé à l'émeute, passèrent devant un conseil de guerre. Le nommé Soret fut condamné à être roué vif, vingt-deux autres à être pendus, quarante et un aux galères pendant trente ans, soixante-quatorze autres à la prison. C'était le 4 septembre 1790 qu'avait été rendu ce jugement; or, la veille, le héros de cette répression, Bouillé, celui-là même, qui, de concert avec les étrangers et les officiers déserteurs, organisait l'invasion de sa propre patrie, écrivait à l'Assemblée[1] : « J'ai fait serment à « la nation, à la loi et au roi de défendre de tout

1. *Journal militaire*. Lettre de M. de Bouillé.

« mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assem-
« blée nationale, et j'y serai fidèle : je ne crains pas
« que l'on provoque avec succès des doutes sur la
« sûreté de mes démarches, et il me suffit d'être
« intimement pénétré qu'elles ont eu et qu'elles au-
« ront toujours pour base, mon attachement et mon
« obéissance aux lois. »

A Belfort, le 21 octobre, à la suite d'un repas de corps, les officiers du Royal-Liégeois et des hussards de Lauzun se répandaient dans la ville, un mouchoir blanc au bout de leur épée et aux cris de « Vive le « roi! vive les aristocrates! Au diable la nation, la « canaille! » Les soldats ameutés chantaient également le « Ça ira! les démocrates à la lanterne et « chaque député l'on pendra! » Habitants et membres de la municipalité, arrêtés et insultés, étaient forcés de pousser les mêmes cris[1].

Décrétés d'accusation par l'Assemblée, la plupart des officiers, colonel en tête, se sauvèrent et rejoignirent le duc de Broglie et le prince de Condé.

A Nantes, au moment de hisser le pavillon tricolore, les cris de « Vive le roi! vive la nation! » s'étaient élevés de toutes parts. Seuls, les officiers du régiment de Rohan et leur colonel, M. d'Hervilly[2], celui qui devait s'illustrer au service de l'Angleterre, refusèrent de s'associer à cette manifestation. Menacés par la foule, ils ne durent leur salut qu'à l'intervention d'un officier député, M. de Menou.

1. Rapport du comité militaire.

2. Louis-Charles, *comte d'Hervilly*, né à Paris en 1755, mort à Londres le 14 novembre 1795, colonel à vingt-sept ans en 1782, maréchal de camp en 1792, déserteur, blessé mortellement à l'affaire de Quiberon.

Partout, dans les garnisons comme sur les bâtiments de guerre, des scènes du même genre avaient lieu. Quelles en étaient les causes? « Elle est dans la « Révolution, disaient les commissaires du roi[1]. La « ville de Nancy était, le 14 juillet 1789, par sa situa-« tion politique, bien éloignée des changements qui « se préparaient. Ses habitants avaient presque tous « à regretter ou des privilèges ou des abus. Une no-« blesse nombreuse, un parlement, une chambre des « comptes, d'autres tribunaux en grand nombre, un « bailliage, une chambre des eaux et forêts, une « chambre consulaire, une juridiction prévôtale, une « intendance, toutes les combinaisons de la fiscalité : « bureau de domaine, bureau des fermes; un cha-« pitre noble, richement doté, un commerce fécondé « par une exception, et pour garnison une troupe « aussi privilégiée que le régiment du Roi, voilà ce qui « peuplait la capitale de la Lorraine d'hommes des-« tinés aux regrets du passé et aux alarmes de l'ave-« nir. Le peuple seul n'avait point de privilèges.

« Le régiment du Roi, stationné depuis sept ans à « Nancy, y avait acquis domicile. Officiers et soldats, « tous avaient leurs relations, leurs habitudes; cette « paix n'était troublée que par les querelles quelque-« fois éclatantes entre les officiers du régiment du « Roi et les habitants.

« Ils se faisaient un jeu d'insulter, de provoquer « pendant le jour, de poursuivre et de battre pendant « la nuit, les jeunes citoyens de Nancy. Ces disposi-« tions ne préparaient pas les esprits à l'égalité éta-« blie par les lois nouvelles. Celles-ci, en frappant

1. *Journal militaire.* Rapport de MM. Duveyrier et Cahier.

« également sur tous, divisèrent les opinions et les « sentiments; de là, les premiers conflits...

D'autres[1] en faisaient remonter l'origine à l'installation, dans chaque régiment, de comités de bas-officiers et de soldats communiquant avec les comités des régiments voisins, et à ce fait, que les hommes considéraient l'Assemblée nationale comme une puissance protectrice, venant d'abolir les privilèges dont ils avaient été si longtemps victimes.

Le ministre de la guerre rattachait[2] cet état de choses à des causes plus générales : le mécontentement des officiers résultant de leur dévouement à l'ancien régime; les pétitions multipliées réclamant le licenciement, soit total, soit partiel, de l'armée; la mauvaise administration de la plupart des corps de troupes, enfin l'inquiétude du pays. Cette inquiétude, le ministre l'attribuait « aux écrits pleins de fiel « et d'audace de quelques princes ecclésiastiques, « aux mandements de la cour de Rome, à la fuite « à l'étranger des anciens ministres et des personnages les plus marquants de la cour de France, « aux achats d'armes, ainsi qu'à la réunion des « déserteurs de l'armée le long des frontières. »

Évidemment, toutes ces causes existaient; mais il en était une dernière que le ministre n'invoquait pas, car elle lui était personnelle; c'était le manque d'énergie du commandement. Richelieu l'a dit : « L'armée « française est un instrument des plus délicats. C'est « la première ou la dernière des armées, suivant « qu'elle est bien ou mal commandée. » Et pour ob-

1. Baron Poisson (*L'armée et la garde nationale*).
2. Rapport à l'Assemblée nationale du 11 juin 1791.

tenir ce résultat, c'était à la tête qu'il frappait. « Il « suffit de peu d'exemples, ajoutait le grand ministre; « il importe seulement de les bien choisir. » Or, en 1791, le gouvernement paraissait avoir complètement oublié cette sage maxime.

En manifestant ouvertement leur profond dédain pour tout ce qui n'appartenait pas à leur monde de privilégiés, en exprimant devant leurs égaux et leurs subordonnés leurs sentiments de répulsion pour les décrets votés par l'Assemblée et sanctionnés par le roi, en abandonnant leurs régiments, en se mettant en rapport avec l'étranger, en organisant la défection, les officiers, dès l'année 1789, avaient donné les premiers l'exemple de l'insubordination. Ils auraient dû se rappeler, comme le faisaient si bien observer Joseph II et Léopold, que leur roi était à Paris et non à Coblentz ou à Turin. En agissant autrement, ils se mirent volontairement hors la loi. De ce jour, le rôle du Conseil exécutif et plus particulièrement celui des ministres de la guerre et de la marine aurait dû commencer. En maintenant ces officiers sur les contrôles, en ne les châtiant pas d'une manière exemplaire, ceux-ci faillirent à leur devoir, et compromirent gravement l'autorité et cette discipline qu'ils avaient mission de maintenir. Sur ce point, l'opinion des membres les plus éminents du comité militaire et de l'Assemblée constituante était unanime. Elle est intéressante à connaître[1]. A ce

1. Pour cette question de la discipline, voir le *Moniteur universel*, le *Journal militaire*, les travaux des comités militaire et de législation, les *Mémoires de Carnot*, les travaux de *Guibert* (1773), de Dagobert (1790), d'Odier (1818), de Brunet (1826), de Blondel (1835), du général de Cambry (1835), etc.

moment surtout, la situation est délicate. Pour la première fois, une Constitution régit les pouvoirs publics. L'attitude des membres du clergé et des officiers de terre et de mer n'est rien moins que correcte. Les rapports entre l'armée, la nation et l'État ne sont pas suffisamment définis. Ceux des cadres et des hommes ne le sont pas davantage. *Qu'est-ce, en effet, que la discipline? La discipline, est-ce la justice? Discipline et obéissance sont-elles synonymes? Y a-t-il parité entre la discipline militaire et la discipline ecclésiastique? La discipline doit-elle être la même pour les soldats et pour les officiers? Qu'est-ce que l'indiscipline?*

La discipline, disaient Emmery et Menou[1], c'est l'ensemble des règles qui doivent déterminer les rapports entre le commandement et les subordonnés. Assurer la discipline, c'est assurer l'exécution des dispositions fixées par les règlements, établis par le ministre en vertu d'une délégation spéciale de l'Assemblée.

La discipline n'est pas la justice. Celle-ci n'intervient qu'au moment précis où les règles disciplinaires ne sont plus observées.

Il ne faut pas confondre l'obéissance avec la discipline; ce serait prendre l'effet pour la cause. L'obéissance est la résultante de l'application des règles de la discipline, dans le domaine particulier des affaires

1. *Menou* (Jacques-Francois, baron de), né en 1750 à Boussay de Loches (Touraine), mort à Venise, le 13 août 1810. Maréchal de camp, le 5 décembre 1781; député de la noblesse à la Constituante, commandant aux Tuileries en 1792; en 1793, en Vendée; général de division après thermidor; commandant des troupes au 13 vendémiaire; divisionnaire à l'armée d'Égypte.

militaires, c'est-à-dire de celles qui se passent entre chefs et subordonnés, au quartier, sur le terrain d'exercice ou en campagne. Sans discipline, il n'y a pas d'armée possible. La discipline, c'est l'ordre; ordre d'autant plus nécessaire que les masses à réunir, à faire marcher ou à faire agir, sont plus considérables.

La discipline militaire, la vraie, disait Robespierre, « est l'obéissance aux lois particulières qui règlent « les fonctions du soldat.

« En résumé, il y a deux disciplines militaires; « l'une est le pouvoir absolu des chefs sur toutes les « actions et toute la personne du soldat; l'autre est « leur autorité légitime circonscrite dans ce qui touche « au service militaire. La première fait des soldats « autant de serfs destinés à seconder aveuglément les « caprices d'un homme; l'autre en fait les serviteurs « de la patrie et de la loi; elles les laisse hommes et « citoyens. La première convient aux despotes, la « seconde aux peuples libres. »

Les contradicteurs prétendaient que la discipline militaire formait un tout intrinsèque, dans lequel le pouvoir civil n'avait pas à s'immiscer. Ils affirmaient que la discipline militaire était celle du moine, c'est-à-dire de nature absolue. Existait-il donc quelque analogie entre ces deux disciplines? Le général Lloyd[1] avait déjà dit : « On a calqué la discipline des « casernes sur celle des cloîtres; trompé par un effet « pareil, on a confondu des idées opposées. » Dubois de Crancé, Sieyès, de Noailles, étaient du même avis. D'après eux, les membres des ordres religieux pro-

1. *Lloyd* (H.), né dans le pays de Galles en 1729, mort en 1783; servit en Autriche, en Prusse et en Russie. Tacticien éminent.

noncent des vœux éternels; les militaires n'en font que de temporaires ou d'obligatoires. Les premiers quittent définitivement la société et renoncent par cela même à toutes ses prérogatives; les seconds n'aspirent qu'au moment d'y rentrer dans les conditions les plus honorables et les plus avantageuses.

Les chefs des soldats sont Français; ils obéissent à des sentiments français. Les directeurs des moines et des prêtres sont étrangers ou peuvent l'être. Rien ne les oblige à songer plus particulièrement à la France qu'à toute autre puissance. Ce qu'ils ordonnent, en vue de l'intérêt de leur ordre, peut être en désaccord avec celui de la société où vivent leurs subordonnés. C'est pour obvier à ce danger possible, que les Jésuites, ceux de tous organisés le plus militairement, ont été chassés par tous les princes soucieux de leur dignité et de celle de leur pays. C'est dans ce but que le plus grand des anciens ministres français, Richelieu, avait songé à faire un patriarche français, distributeur de toutes grâces. Le cardinal avait une singulière méfiance des moines et des princes de l'Église. Les ordres, il ne les tolérait qu'à la condition d'être divisés et non soumis à l'action centralisatrice d'une congrégation spéciale résidant à Rome. Les évêques, il les choisissait avec le soin le plus méticuleux, parce que, disait-il, dès qu'ils ont obtenu la réalisation de leur désir, ils changent de caractère. Quand on lui représentait leur bénignité apparente et leurs témoignages de respect, il répondait en politique pratique : « La prudence n'oblige pas seulement à empêcher « qu'on nuise à l'État, mais aussi qu'on lui puisse « nuire, parce que souvent en avoir le pouvoir en fait « naître la volonté. »

Ainsi donc, nulle analogie possible entre la discipline militaire et la discipline ecclésiastique. La première échappe à l'action de la loi; la seconde n'est que l'expression même de la loi.

Fallait-il en conclure à plusieurs sortes d'obéissance? Certains membres du comité soutenaient que sans obéissance passive à tous les degrés de la hiérarchie, il n'y avait pas d'armée possible. Mais, leur répondait-on, le soldat doit-il exécuter l'ordre de son colonel qui lui prescrit de le suivre en désertion? Le commandant d'une place doit-il se soumettre à l'injonction que lui fait son chef de livrer le poste confié à son honneur? Mais poser la question, c'était la résoudre. Il n'est pas admissible, en effet, que, sous prétexte d'obéissance, un chef puisse prescrire la trahison. Cette opinion a été celle de Napoléon et de Carnot. Aussi tous deux ont-ils posé en principe qu'en pareille circonstance la désobéissance devenait même le premier des devoirs, car l'acquiescement à une sollicitation de cette nature serait un acte de complicité ou tout au moins une prime à la lâcheté.

« On me dit que les chefs seuls sont responsables, « ajoutait Carnot. Je voudrais savoir à quoi aurait « servi la responsabilité de Bouillé, si, au mois de « juillet 1791, les troupes eussent obéi à ses ordres; « celle de Breteuil, si, en juin 1789, l'armée du « Champ de Mars lui eût accordé une obéissance « aveugle? En un mot, je ne conçois pas comment « on a osé, dans ce temple de la liberté, vous pro- « poser à la fois, et le principe de l'obéissance pas- « sive, et celui des triomphes militaires, les deux « plus puissants moyens de détruire la liberté.

« Le militaire ne cesse pas d'être citoyen. Nous sa-

« vons que la doctrine contraire est professée par ceux « qui voient dans le soldat une bouche à feu facile à « manœuvrer, puisqu'elle vise et tire à la parole. On « a dit qu'il fallait refuser au soldat, même le vote « électoral, sous prétexte que sa profession est incom- « patible avec l'indépendance nécessaire pour exercer « ce droit. Je ne veux pas m'arrêter sur cette pensée « qui frappe tant de personnes de minorité, presque de « dégradation... »

La majorité de l'Assemblée partageait cette manière de voir. Mais, disait Emmery, il ne s'agit pas seulement de fixer les règles de la discipline et de l'obéissance, il faut surtout voir en quoi consiste l'indiscipline. Celle-ci n'est pas de même nature, suivant qu'elle résulte de la conduite des soldats ou de celle des officiers. Le passage des soldats n'est qu'éminemment transitoire dans les régiments. Celui des chefs dure autant que leur carrière; leur influence et leur autorité sont considérables. Or, si l'indiscipline des soldats est palpable et facile à réprimer, celle des chefs échappe le plus souvent à la répression, par suite de la différence des milieux où elle se produit. Et cette dernière, Emmery la voyait dans le mépris témoigné par nombre d'officiers à l'égard des lois votées par l'Assemblée nationale, dans les propos tenus par eux devant leurs égaux et devant leurs subordonnés, dans leur existence en dehors des collègues nouveaux provenant du tiers, de la roture et des bas-officiers, enfin dans leur classification de relations. Tout le mal est là, concluait-il. L'Assemblée ne peut et ne doit supporter cette attitude. L'armée et la nation sont appelées à former un tout uni. Les officiers n'ont pas qualité pour se retrancher derrière la spécia-

lité de leurs fonctions, afin d'expliquer leur inertie. Ils ont non seulement le devoir de commander et de punir, ils ont encore une mission plus haute, celle d'élever le niveau moral de leurs hommes et de leur faire aimer la patrie et la Constitution. Ils ont choisi en toute liberté la carrière des armes. Donc, s'ils acceptent les grades, les honneurs et la rétribution de leurs services, ils doivent aussi exécuter les termes du contrat qui les lie à la nation. S'ils ne trouvent pas le traité à leur convenance ou s'ils ne veulent pas en avoir les charges, ils ont toute latitude pour le résilier. En ne le faisant pas et en continuant cette conduite d'opposition, ils manquent aux premières règles de la discipline.

Pour le clergé, la situation était identique. Comme ecclésiastiques, ses membres devaient obéissance aux règles disciplinaires particulières qui régissaient leurs fonctions religieuses, mais en tant que coopérateurs à la grande association française, ils commettaient un acte de grave insubordination en se prononçant en public, en chaire ou ailleurs contre les lois votées par l'Assemblée et sanctionnées par le roi. Leur opposition était d'autant plus criminelle qu'elle prenait son point d'appui à l'étranger. Eux aussi avaient choisi librement la carrière ecclésiastique; s'ils ne se regardaient pas comme liés par les lois de leur pays, s'ils se croyaient soumis à une juridiction supérieure, ils devaient renoncer à leurs fonctions ou quitter la France, sinon cette dernière se trouvait dans l'obligation d'exercer un droit égal, en se passant de leur concours.

M. de Noailles élevait encore le débat. Il ne constatait pas seulement les effets de l'indiscipline; il en

recherchait les origines. Ses travaux sur la loi d'avancement et l'état moral de l'armée lui permirent de les spécifier avec exactitude. Les causes, il les voyait dans l'inertie voulue du commandement et des bureaux, dans la mauvaise préparation des futurs officiers, dans l'impossibilité pour le prêtre d'initier les jeunes gens à la vie civique et surtout aux nécessités de la guerre, dans les privilèges, dans l'esprit de caste et dans les choix exorbitants. De là proviennent, disait-il, des critiques, des jalousies et un mécontentement continuel. D'après lui, la meilleure manière de rétablir l'ordre était de faire observer les règlements, surtout en haut lieu, et d'avoir une bonne loi d'avancement.

Ce fut sous l'impression de ces divers sentiments que l'Assemblée exigea le serment. Elle le crut nécessaire pour l'armée et pour le clergé. En présence de cette mauvaise volonté latente de la part de gens qui prenaient leur mot d'ordre au dehors, elle estima qu'il était juste de lier des hommes, dont les règles de l'honneur devaient être la première loi, par cet honneur même.

A tout prendre, cet état de choses dénotait une situation douloureuse, non seulement dans l'armée, mais encore dans les familles.

Parents, amis, il n'en est plus en effet. Les uns restent fidèles à leur devoir, les autres fuient honteusement à l'étranger. Que d'exemples de ces divisions ! Le 5 mars 1791, l'Assemblée décrète que les fonctionnaires publics, absents du royaume, seront privés de leurs emplois et de leurs grades. L'un de ceux que la mesure va atteindre est le premier entre tous dans les rangs de l'armée, le maréchal

général des armées françaises, le duc de Broglie, l'hôte du général autrichien de Bender. Son fils Victor monte à la tribune. Il demande qu'une exception soit faite en faveur de son père. Il invoque les belles paroles prononcées par lui en juin 1789, lorsque la Cour avait voulu faire intervenir l'armée. « Je vois « bien une armée, avait dit le vainqueur de Bergen, « mais où sont les ennemis? » De son côté, l'abbé de Broglie[1] s'adressait au vieux maréchal pour l'engager à rentrer au milieu des siens. Vains efforts ! La haine de caste passe avant la patrie, avant le roi. Le duc écrivit à son fils. « J'ai balancé, monsieur, à vous répon« dre. Le silence d'un mépris dont j'ai la conscience « chargée et qui ne peut échapper à la vôtre, vous « en dit assez; mais je veux bien vous laisser lire « plus librement dans mon cœur; votre lettre est ce « qu'elle devait être. Je ne reconnais aucun des pri« vilèges que vous y consacrez. Lorsqu'il est ques« tion de vous, j'éloigne le passé de ma mémoire; « vos prédictions ne sont pas pour moi l'avenir, et, « de quelque voile qu'il soit enveloppé, vous ne serez « jamais pour moi le frère de mes enfants, vous ne « serez jamais mon fils. Vous voulez me toucher au « nom de ma gloire; vous devez en être un mauvais « juge; j'ai besoin d'un peu d'éclat pour me faire « pardonner votre existence. »

Cette triste situation, Bonaparte lui-même nous l'a dépeinte dans sa lettre du 8 février 1791, à l'oncle Fesch[2]. « J'ai trouvé partout, dit-il, les paysans très

1. *Broglie* (Marie-Jean-Madeleine de), né le 5 septembre 1766, élevé à Saint-Sulpice, se sauva en 1793, rentra en 1803, devint aumônier de Bonaparte et évêque de Gand en avril 1805.

2. Mss. A.-G. de Coston, t. I.

« fermes sur leurs étriers, surtout en Dauphiné. Ils « sont tous disposés à périr pour le maintien de la « Constitution.

« J'ai vu à Valence *un peuple résolu*, des *soldats* « *patriotes* et des *officiers aristocrates*. Il y a des ex- « ceptions cependant, puisque le président du club « est un capitaine nommé *du Corbeau*. C'est un capi- « taine du régiment de Forez en garnison à Valence.

« Tous les curés du Dauphiné ont prêté le serment « civique ; l'on se moque du cri des évêques.

« Ce qu'on appelle la bonne société est aux trois « quarts aristocrate, c'est-à-dire, qu'ils se couvrent « du masque des partisans de la Constitution An- « glaise. »

Puis, à propos des femmes qui, d'après lui « *étaient* « *partout royalistes*, » il ajoutait : « *Ce n'est pas* « *étonnant ; la liberté est une femme plus jolie qu'elle*, « *qui les éclipse.* »

Mais, pour éviter un pareil effondrement du pays et de l'armée, que proposait le ministre? que faisait la Chambre? Nous avons vu les minimes résultats donnés par l'application de la première loi sur le recrutement; la seconde n'eut pas plus de succès. Au mois de juin 1791, les enrôlements volontaires étaient aussi peu nombreux que par le passé. Les effectifs et les cadres diminuaient à vue d'œil. Cet état de choses, Freteau de Saint-Just[1] vint l'exposer à l'Assemblée au nom du comité militaire et diplomatique. Il donna connaissance de la correspondance de l'inté-

1. *Freteau de Saint-Just* (Emmanuel-Marie-Michel-Philippe), né en 1745, mort le 14 juin 1794, membre du Parlement, arrêté, puis condamné à mort. Nommé député du bailliage de Melun aux États-Généraux; constitutionnel.

rieur, de celle des directoires et des dépêches des commandants militaires. Toutes exprimaient la plus profonde inquiétude ; toutes prévoyaient la guerre civile et extérieure. Pour atténuer ces dangers, les comités proposèrent le serment pour les officiers[1], la réunion des troupes dans les cantonnements, tant pour rétablir la discipline que pour compléter leur instruction, la formation de bataillons de gardes nationaux volontaires soldés, la mise sur le pied de guerre de quelques régiments d'infanterie et de cavalerie, enfin, l'ordre au prince de Condé de rentrer immédiatement sur le territoire français. Nous verrons ce qu'il advint de ces résolutions.

En définitive, recrutement défectueux et insuffisant, cadres incomplets et animés d'un mauvais esprit, administration sans contrôle, direction nulle ou complice de l'étranger, méfiance générale à tous les degrés de la hiérarchie militaire, telle était la situation de l'armée française, au 20 juin 1791. Mais une force nouvelle avait surgi, force immense dont les meneurs de la conspiration aristocratique et cléricale ne s'étaient pas aperçus ; celle-là toute morale et se traduisant par un mot : *Patriotisme*,

« Le premier qu'à l'enfant la mère doive apprendre. »

Ce mot avait suffi pour changer l'esprit de l'armée. Une idée plus grande et plus noble du devoir militaire s'était formée ; l'officier et le soldat du roi étaient devenus l'officier et le soldat de la nation. Il en est en effet des sociétés comme des plantes. Toutes deux

1. *Journal militaire*. Voir pièces à l'appui de 1791.

ont leurs racines et leurs fleurs. Les fleurs sont ces personnalités brillantes mais éphémères, dont l'existence tient uniquement à la sève que leur ont envoyée les racines, et celles-ci ne sont autres que ce peuple, que cette masse d'inconscients et de souffrants d'où vient toute vie, d'où surgissent chaque jour des individualités nouvelles. Et, ce que les députés n'avaient pas su faire, la nation l'avait instinctivement préparé. Par les fédérations, par cet accord entre l'armée et les gardes nationales, elle avait tracé la voie à cet *amalgame,* à cette œuvre immortelle d'un génie méconnu, de l'ex-mousquetaire Dubois de Crancé. Elle avait mis l'unité dans les esprits, en attendant que la Convention l'introduisît dans les faits.

CHAPITRE II

BONAPARTE A AUXONNE

13 FÉVRIER 1791 — 14 JUIN 1791.

BONAPARTE LIEUTENANT EN SECOND AU RÉGIMENT DE LA FÈRE, JUSQU'AU 1er JUIN 1791.

Arrivée de Bonaparte et de son frère Louis à Auxonne. — Projets de la famille. — Réclamation de Bonaparte. — Ses allégations inexactes. — Son succès. — Son existence au régiment. — Pénible situation de fortune de Bonaparte. — Publication de sa lettre à Buttafuoco. — Son essai de *Dialogue sur l'amour*. — *Ses réflexions sur l'état de nature*. — Réorganisation de l'artillerie. — Le régiment de La Fère devient le régiment nº 1. — Bonaparte est nommé lieutenant en premier et envoyé au 4e régiment. — Sa réclamation. — Elle n'a pas de suite. — Ses dettes. — Sa position dans le régiment. — Son départ[1].

Bonaparte et son frère ne se rendirent pas directement à Auxonne. Ils s'arrêtèrent à Marseille. A Aix, ils allèrent voir la famille Isoard. A Valence, leur séjour fut plus prolongé. Ce fut en effet de Serve,

1. *Événements importants.* — 26 janvier 1791, Prestation de serment des ecclésiastiques. — 1er février 1791, Réorganisation de l'infanterie et de la cavalerie. Départ de Mesdames royales. — 5 mars, Suppression des fermiers généraux. — 2 avril, Mort de Mirabeau. — 18 avril, Tentative de fuite de la famille royale. — 31 mai, Abolition de la torture. — 20 juin, Fuite de la famille royale.

près de Saint-Vallier en Dauphiné, que le 8 février 1791, Bonaparte adressait à Fesch la lettre dont nous avons déjà eu l'occasion de donner un extrait : « Je « suis dans la cabane d'un pauvre, d'où je me plais « à t'écrire, après m'être longtemps entretenu avec « ces bonnes gens... Il est quatre heures du soir, le « temps est frais, quoique doux ; je me suis amusé « à marcher. La neige ne tombe pas, mais elle n'est « pas loin.....

« Il est vrai que Peretti a menacé Mirabeau d'un « coup de couteau. Cela n'a pas fait honneur à la « nation. Il faudrait que la société patriotique fît « présent d'un habillement complet corse à Mira- « beau, c'est-à-dire, d'une barrette, veste, culotte et « caleçon, cartouchière, stylet, pistolet et fusil ; cela « ferait un bon effet.

« Dimanche prochain, le département de la Drôme « nommera son évêque ; il est probable que ce sera « un curé de Valence.

« Je n'entends rien de nouveau, ainsi il faut que « tout soit tranquille.

« La Société patriotique de Valence a envoyé une « députation pour tâcher de concilier Avignon avec « Carpentras. Cette députation se joindra aux dépu- « tations des sociétés de l'Escot, d'Orange, de Mon- « télimar, etc... »

Le 13, il arrivait à son régiment et, le 16, il écrivait à l'ami de son frère Joseph, au négociant James : « Si « je suis passé à Châlons, il y a quelques jours, sans « m'être procuré le plaisir de vous voir et de pré- « senter mes hommages à mademoiselle votre sœur, « c'est que je n'ai été instruit de votre séjour qu'au « *moment que je* montais en voiture je me suis vu

« *nécessité a* remettre à la première *ocasion a ma-*
« *quitter* de la commission de mon frère, qui espère
« venir lui-même *lannée* prochaine député à l'As-
« semblée nationale, *renouveller* votre *connaisance* et
« faire celle de madame votre mère et de mademoi-
« selle votre sœur en *attandant* je me flatte que vous
« *voudriez* bien vous *resouvenir* de moi si vous pas-
« siez de ces côtés-ci. Le frère de votre ami doit un
« peu être le votre, c'est avec ces *sentiment*, Mon-
« sieur, mes *respect* à Monsieur votre père. »

Cette lettre, en apparence insignifiante, est intéressante; elle nous donne une idée des vues ambitieuses de la famille et du peu de confiance qu'on doit accorder aux assertions de Bonaparte. Joseph, député! Mais, comment se faire élire, puisqu'il n'avait pas l'âge? A vrai dire, cette allusion n'est peut-être qu'un simple acte de vanité de la part du jeune lieutenant d'artillerie.

Cette explication semble la plus probable. Le mensonge coûtait peu à Bonaparte, nous l'avons vu. Dès son arrivée au corps, il avait dû recourir à des allégations plus qu'inexactes pour se disculper à propos de son absence illégale[1]. Le cas était délicat, le fait probant. Il donna pour excuse que deux fois il avait essayé de repasser en France, et que deux fois les vents contraires l'avaient retenu dans le port d'Ajaccio. A l'appui de son affirmation, il produisit des attestations de complaisance délivrées par le direc-

1. Voici quelles sont les pénalités du code militaire actuel :
(*Article* 233)— Est puni de *six mois* à *un an* d'emprisonnement tout officier absent de son corps ou de son poste sans autorisation depuis plus de six jours ou qui ne s'y présente pas quinze jours après l'expiration de son congé ou de sa permission.

toire du district. Or, ces témoignages étaient aussi peu sincères que les motifs invoqués précédemment pour solliciter son envoi aux eaux d'Orezza.

Il paraît toutefois que son colonel, M. le chevalier de Lance, voulut bien accepter cette interprétation et même antidater l'époque de sa rentrée au régiment, car, le 10 mars, il écrivait au Ministre[1] :

« Le sieur de Buonaparte, lieutenant en second, au « régiment de la Fère, obtint à la suite de son semes- « tre de l'année dernière une prolongation de congé « de quatre mois qui lui fut accordée d'après des « certificats qui annonçaient qu'il se trouvait dans la « nécessité de prendre les eaux d'Orezza.

« Cette prolongation avait son terme au 15 octobre. « et, comme il n'est rentré à son corps qu'à la fin du « mois de janvier dernier, il est dans le cas de perdre « trois mois et demi d'appointements.

« Pour en obtenir le recouvrement, il produit des « certificats des membres du directoire et de la muni- « cipalité d'Ajaccio, qui constatent que deux fois il a « essayé de repasser en France et qu'il a été retenu « dans ce port indispensablement jusqu'au mois de « janvier, ce qui a déterminé ses chefs à apostiller « son mémoire de réclamation.

« Ces trois mois et demi d'appointements forment « un objet de deux cent trente-trois livres six sols « huit deniers, dont on ordonnera le rappel, si telle « est l'intention du ministre. »

Celui-ci approuva. Cette fois encore Bonaparte échappait aux conséquences de son acte d'indiscipline.

1. Mss. Archives de la guerre. De Coston, t. I.

A Auxonne, il avait repris ses anciennes habitudes de solitude et de travail. « Il occupait[1], au pavillon « militaire, une chambre presque nue, ayant pour « tous meubles un mauvais lit sans rideaux, une « table placée dans l'embrasure d'une fenêtre, char- « gée de livres et de papiers, et deux chaises. Son « frère Louis couchait sur un mauvais matelas, « dans un cabinet voisin. » C'était la misère. Les deux frères se trouvaient, en effet, dans une gêne extrême. Époque néfaste, dont Bonaparte se souvint toujours ! A vingt années de là, lorsque ce même Louis, qu'il avait doté d'une couronne, se permit d'avoir une opinion à lui, il disait au duc de Vicence : « Abdiquer sans me prévenir ! Se sauver en West- « phalie, comme s'il fuyait un tyran !... Mon frère « me nuire au lieu de m'aider ! Ce Louis que j'ai fait « élever sur ma solde de lieutenant, Dieu sait au « prix de quelles privations ! Je trouvais le moyen « d'envoyer de l'argent pour payer la pension de « mon jeune frère. Savez-vous comment j'y parve- « nais ?... C'était en ne mettant jamais les pieds, ni « au café, ni dans le monde ; c'était en mangeant du « pain sec, en brossant mes habits moi-même, afin « qu'ils durassent plus longtemps propres. Pour ne « pas faire tache parmi mes camarades, je vivais « comme un ours, toujours seul dans ma petite « chambre, avec mes livres, alors mes seuls amis. Et « ces livres, pour me les procurer, par quelles dures « économies faites sur le nécessaire, achetai-je cette « jouissance ! Quand, à force d'abstinence, j'avais « amassé deux écus de six livres, je m'acheminais

1. Coston. T. 1.

« avec une joie d'enfant vers la boutique d'un li-
« braire qui demeurait près de l'évêché. Souvent
« j'allais visiter ses rayons avec le péché d'envie ; je
« convoitais longtemps avant que ma bourse me
« permît d'acheter ! Telles ont été les joies et les
« débauches de ma jeunesse !... Tout petit garçon,
« j'ai été initié à la gêne et aux privations d'une
« nombreuse famille. Mon père et ma mère ont
« connu de mauvais jours ! Huit enfants !... »

Pénible situation par laquelle bien des officiers ont passé ! Cent francs d'appointements par mois ! C'était peu. Pour se procurer des ressources, Bonaparte comptait, il est vrai, sur son succès au concours académique de Lyon et sur les quinze cents livres qui devaient en être le résultat. Il fondait également de grandes espérances sur son *Histoire de Corse*. Son frère, dont l'écriture était aussi nette que la sienne était incorrecte, avait charge de recopier le manuscrit. Mais, cette histoire, il fallait la publier. Or, il n'y avait pas d'éditeur à Auxonne. A Dôle seulement s'en trouvait un, M. Joly.

Bonaparte s'adressa à lui. Il essuya un refus pour l'ouvrage historique, mais fut plus heureux pour la *Lettre à Buttafuoco*, dont l'actualité pouvait faciliter la vente. Cet opuscule parut en effet sous forme de brochure in-8° de vingt et une pages, portant le titre de *Lettre de Buonaparte à Buttafuoco*. Au-dessous de la signature, on lisait la date suivante : « De mon « cabinet de Milleli, le 28 janvier, l'an second de la « liberté. »

A Auxonne, Bonaparte continuait de consigner sur le papier les idées que lui suggéraient ses lectures. Nous avons quelques traces du travail de ce cerveau

toujours en ébullition, entre autres, des passages d'un *Dialogue sur l'amour*.

« *Demande*. — Comment, monsieur! Qu'est-ce que l'amour? Eh quoi? N'êtes-vous donc pas comme les autres hommes ?

« *Bonaparte*. — Je ne vous demande pas la définition de l'amour; je fus jadis amoureux et il m'en est resté assez de souvenirs pour que je n'aie pas besoin de ces définitions métaphysiques qui ne font jamais qu'embrouiller les choses.

« Je fais plus que nier son existence, je le crois nuisible à la société, au bonheur individuel des hommes. Enfin je crois que l'amour fait plus de mal que de bien, et que ce serait un bienfait d'une divinité protectrice que de nous en défaire et d'en délivrer les hommes. »

Pour un officier de vingt-deux ans, ce dédain de l'amour a quelque chose de pénible. Et ce *jadis* amoureux ! à quelle époque ? à quelle phase de sa vie Bonaparte fait-il allusion ? Est-ce à ses visites dans la famille de mademoiselle du Colombier, à Valence, ou à son séjour chez la belle madame Rossi, à Ajaccio ?

Ses *Réflexions sur l'état de la nature* sont également curieuses. Elles montrent les tendances de cet esprit investigateur.

« Je pense, écrit-il, que l'homme n'a jamais été errant,
« isolé, sans liaisons, sans éprouver le besoin de vivre
« avec ses semblables. Je crois au contraire que, sorti de
« l'enfance, l'homme a senti le besoin de se trouver avec
« d'autres hommes, qu'il s'est uni à une femme, a choisi
« une caverne qui a dû être son magasin, le centre de ses
« courses, son refuge dans la tempête et pendant la nuit.

« Cette union s'est fortifiée par l'habitude et par les liens « des enfants; elle a pu cependant être rompue par le « caprice. Je pense que dans leurs courses deux sauvages « se sont rencontrés, qu'ils se sont reconnus à la seconde « entrevue et ont eu le désir de rapprocher leurs de- « meures. Je pense qu'effectivement, ils se sont rap- « prochés et que dans cet instant est née la peuplade « naturelle.

« Je pense que cette peuplade a vécu heureuse, parce « qu'elle a eu une nourriture abondante, un abri contre « les saisons et parce qu'elle a joui de la raison et des sen- « timents naturels. Je pense que la terre a été, un grand « nombre de siècles, partagée ainsi en peuplades éloi- « gnées, ennemies, peu nombreuses, et qu'enfin les peu- « plades s'étant multipliées, elles ont dû avoir des rela- « tions entre elles. Dès lors, la terre n'a pu les nourrir « sans culture; la propriété, les relations suivies sont « nées, bientôt les gouvernements; il y a eu des échan- « ges..... l'amour-propre, le *penchant impétueux*, l'orgueil. « Il y a eu des *ambitieux au teint pâle qui se sont emparés* « *des affaires*[1].....

« Ma thèse n'est pas celle de constater cette série d'états « par où ont passé les hommes avant d'arriver à l'état « social, mais seulement de démontrer qu'ils n'ont jamais « pu vivre errants, sans domicile, sans liaisons, sans « autre liaison que ceux qu'éprouvent le mâle et la femelle, « s'unissant furtivement selon la rencontre, l'occasion et « le désir. Pourquoi suppose-t-on que dans l'état de nature « l'homme ait mangé? C'est que l'on n'a pas d'exemples « d'hommes qui aient existé autrement. Par une raison « semblable, je pense que l'homme a eu, dans l'état de « nature, la même faculté de sentir et de raisonner qu'il « a actuellement. Il a dû en faire usage, car il n'y a point

1. Était-ce à son rival d'Ajaccio, à Pozzo di Borgo, l'homme pâle, comme on l'appelait que Bonaparte faisait allusion?

« d'exemple que des hommes aient existé sans usager ces « deux facultés. Sentir, c'est le besoin du cœur, comme « manger, c'est celui du corps. Sentir, c'est s'attacher, « c'est aimer; l'homme dut connaître la pitié, l'amitié et « l'amour. Dès lors, la reconnaissance, la vénération, le « respect. S'il en eût été autrement, il serait vrai de dire « que les sentiments et la raison ne sont pas inhérents à « l'homme, mais seulement des fruits de la société; il n'y « a alors point de sentiments et de raisons naturels, point « de devoirs, point de vertu, point de conscience. Point « de vertu! Ce ne sera pas le citoyen de Genève qui nous « dira ceci..... ».

En dehors de ces rêveries et du temps qu'il devait consacrer au service, Bonaparte fréquentait le club de la Société patriotique et la famille du commissaire des guerres Naudin. Chez ce dernier il se retrouva avec quelques officiers libéraux, son camarade d'école Marescot, le quartier-maître M. de Goy, la femme de ce dernier, madame Naudin, et une amie de celle-ci, madame Renaud. Là, du moins, dans l'intimité, il pouvait tout à son aise émettre ses bizarres paradoxes. Avec ses collègues, il ne l'osait guère. A propos des derniers événements, et des mutations occasionnées par la nouvelle organisation[1], les discussions entre officiers avaient pris un caractère d'aigreur inimaginable.

C'était en effet pour tout ce monde un changement considérable. Le régiment de La Fère devenait le n° 1 des régiments d'artillerie, les chefs de brigade et le major passaient lieutenants-colonels, les bombar-

1. 1er avril 1791. — 16 avril 1791. — Décrets. — Voir pièces à l'appui.

diers disparaissaient, la solde était modifiée. De ce jour, Bonaparte allait toucher annuellement treize cents livres, dont onze cents au titre du corps et deux cents sur la cassette royale, en qualité d'ancien élève de l'École militaire de Paris.

Le personnel se trouvait également modifié. Le colonel, M. le chevalier de Lance, était nommé maréchal de camp et remplacé par M. Abel de Sappel.

Pour Bonaparte, il obtenait le grade de lieutenant en premier au 4e régiment d'artillerie, ci-devant Grenoble, alors en garnison à Valence.

Ce fut le 2 juin qu'il reçut la nouvelle de cette mutation. Il s'en montra vivement affecté, car, le 3, il écrivait au chef de bureau de l'artillerie, à l'éternel M. Le Sancquer :

« MONSIEUR,

« Étranger à Paris, sans aucune connaissance, ce n'est « que dans vous que j'espère.

« L'amitié que vous vouliez bien avoir pour mon père « me fait espérer que vous voudrez bien vous employer « pour moi.

« Dans le travail des corps, il me paraît que l'on me « fait changer de régiment; cela m'afflige sur tous les « points de vue, tandis qu'il est des officiers qui me sui- « vent immédiatement qui changeraient sans répugnance. « J'ai un frère avec moi qui se destine au corps; je me « suis chargé de son instruction, ce qui me deviendrait « impossible dans un autre régiment.

« Si le travail avait déjà paru, je ne vous importunerais « pas, je sais qu'alors il ne reste plus qu'à obéir; mais « dans l'état des choses, je me flatte que vous daignerez « vous intéresser à moi.

« Je conserverai de votre bonté un souvenir recon-
« naissant. »

Avec respect.

Le motif invoqué était-il véritable? Il est permis d'en douter. A Valence, Bonaparte avait plus de relations encore qu'à Auxonne. Il y a donc lieu de supposer que l'état de gêne où il se trouvait fut pour beaucoup dans cette demande qui, du reste, n'eut aucun succès. Il dut, en effet, quitter le régiment sans régler plusieurs dettes, insignifiantes certainement, mais suffisantes pour témoigner de son peu de ressources[1]. Le 14 juin 1791, Bonaparte disait donc un dernier adieu à ses camarades du régiment de La Fère.

Y laissait-il des amis? peu, car de tous ces officiers qu'il fréquenta pendant son séjour au corps, MM. Des Mazis, Marescot et Gassendi sont les seuls avec lesquels il ait conservé des relations bienveillantes. Était-il regretté de ses chefs, de ses collègues, de ses subordonnés? nous ne le croyons pas. Le lieutenant d'artillerie Bonaparte n'avait rien de ce qui constitue l'officier modèle dans un régiment où la règle est méticuleuse. Sur les soixante-neuf mois, qu'il avait compté dans les cadres du corps, il avait trouvé moyen d'en passer trente-cinq en congé. Aussi, pendant ses promenades dans les makis de la Corse et ses séances dans les clubs et dans les assemblées primaires, ses camarades s'étaient-ils trouvés dans l'obligation de faire son service. Or, ce procédé

1. De Coston. T. 1.

froisse généralement les intéressés. De plus, ses habitudes solitaires, ses idées absolues, ses opinions avancées, sa manière tranchante de discuter, lui avaient aliéné beaucoup de chefs, qui ne jugent le plus souvent de la valeur de leurs subordonnés qu'en raison de l'obséquiosité dont ils font preuve devant eux. L'originalité les agace. L'initiative les énerve. Mais qu'importait alors à Bonaparte? Le régiment de La Fère, les réformes de l'armée française, la réorganisation de l'artillerie, toutes ces choses qui passionnaient ses collègues ne l'occupaient guère. Il était tout à ses rêves, à ses pensées, et, ces pensées, c'était aux flancs des montagnes de Corse, aux rochers de la grotte de Milleli, qu'elles allaient toujours se fixer.

CHAPITRE III

BONAPARTE A VALENCE

16 JUIN 1791. — 30 SEPTEMBRE 1791.

BONAPARTE, LIEUTENANT EN PREMIER AU 4e RÉGIMENT D'ARTILLERIE

1er JUIN 1791. — 1er JANVIER 1792.

Arrivée de Bonaparte et de son frère Louis à Valence. — Le 4e régiment d'artillerie (ci-devant Grenoble). — La société à Valence. — Fuite de la famille royale. — Effet produit par cet événement. — Réunion de vingt-deux sociétés populaires à Valence, le 3 juillet 1791. — Discours de Bonaparte. — Serment de Bonaparte, 6 juillet 1791. — Cérémonie du serment, le 14 juillet 1791. — Opinion de Bonaparte sur l'importance du serment. — Division des officiers et des sociétés, au point de vue des opinions. — Effet produit en France par la fuite de Louis XVI. — Opinion de M. de Broglie. — Opinion des habitants de la Drôme, exposée par Bonaparte. — Date fatidique du 21 juin 1791. — Corrélation entre le départ du roi et la désertion des officiers. — Conspiration générale dans l'armée. — Proclamation du colonel du 1er de ligne à son régiment. — Adresse menaçante de M. le général marquis de Bouillé à l'Assemblée nationale, le 25 juin 1791. — Circulaire des officiers déserteurs, réunis à Luxembourg, 25 juin 1791. — Avis de M. de Calonne, chef du cabinet de M. le comte d'Artois, aux officiers, 25 juin. — Réunion des princes et des officiers déserteurs à Bruxelles, 5 juillet. — Discours du comte de Provence. — Proclamation de la régence. — Appel aux puissances étrangères. — Annonce de la guerre civile. — Abandon du roi et de la reine. — Ordre de départ envoyé à tous les officiers, avec assurance de frais de route, 6 juillet. — Agitation du clergé. — Création de journaux. — Protestation des députés royalistes, 5 juillet. — Triste effet produit par ces menées dans les régiments. — Désertion considérable des cadres des armées de terre et de mer. — Entrée en action de l'empereur d'Autriche. — Note diplomatique du 6 juillet. — Déclaration de Pillnitz, 24 août 1791. — Difficultés de mettre cette déclaration à exécution. — Appréciation de la situation par M. de Mercy-Argenteau. — Opinion de Bonaparte sur la possibilité de la guerre, 27 juillet 1791. — Ses idées sur *les souverains qui commandent à des hommes et sur ceux qui commandent à des chevaux.* — Mesures prises par l'Assemblée pour faire face à la coalition. — Protestations de dévouement de la part des généraux et des officiers députés. — Paroles éloquentes du géné-

ral comte de Rochambeau et du colonel des Suisses, M. d'Affry. — Appel des bataillons de gardes nationaux volontaires. — Licenciement des gardes du corps. — Mise sur le pied de guerre des régiments. — Promesses du ministre. — Organisation de cinq divisions d'observation. — Envoi de commissaires extraordinaires aux armées. — Pouvoirs exceptionnels des commandants des divisions. — Adoption du drapeau tricolore. — Mesures insuffisantes prises par l'Assemblée contre les déserteurs. — L'amnistie générale pour les délits militaires, 14 septembre 1791. — Défaillance du gouvernement. — Fâcheuse situation des constitutionnels. — Manière dont ils sont jugés par les étrangers. — Opinion de Gustave III et du comte de Mercy-Argenteau. — Duplicité du roi et de la reine. — Déclarations du roi. — Lettres de la reine, à la même date. — Projets de Bonaparte. — Espoir que lui donne la formation de quatre bataillons de volontaires nationaux soldés en Corse. — Son désir d'aller à Ajaccio. — Sa demande de congé, refusée par le colonel, est accueillie favorablement par l'inspecteur général. — Son triste état de fortune. — Ses emprunts. — Son départ[1].

Les deux frères arrivèrent à Valence, le 16 juin. Le même jour, ils étaient réinstallés chez mademoiselle Bou. Le lendemain, Bonaparte prenait son service.

Le quatrième régiment venait de la Fère. Il se trouvait alors fort dispersé. Dix de ses compagnies étaient en détachement[2].

La nomination du colonel, M. Isaac-Jacques Lard de Campagnol, était récente[3]; la composition des officiers, exceptionnelle. Nombre d'entre eux, tels que les

1. *Événements principaux.* — 21 juin 1791, arrestation de la famille royale à Varennes. — 25 juin, retour de Louis XVI à Paris. — 9 juillet, décret qui ordonne aux déserteurs de rentrer en France sous deux mois. — 14 juillet, prestation de serment des troupes. — 30 juillet, abolition des ordres de chevalerie. — 27 août, traité de Pillnitz entre l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse. — 3 septembre, présentation de la Constitution au roi. — 14 septembre, réunion d'Avignon à la France. — 30 septembre, clôture des travaux de l'Assemblée nationale.

2. Deux compagnies en Corse, deux à Grenoble, où elles avaient été envoyées sur la demande de Barnave; une à Marseille, une au fort Barraux, une demi-compagnie à Nîmes, une demi-compagnie à Pont-Saint-Esprit, trois compagnies à Avignon et à Carpentras.

3. 1er avril 1791.

capitaines Gouvion, Vaubois, Faultrier, les lieutenants de Villantroys, Pernetty, d'Anthouard, de Sugny, Songis, de La Hitte et Tahiel[1], s'étaient passionnés pour le nouvel ordre de choses.

A son arrivée, Bonaparte avait été placé à la première compagnie du deuxième bataillon, commandée par le capitaine La Catonne[2].

Pour Louis, il partageait le modeste ordinaire de mademoiselle Bou, et passait son temps, soit à étudier les mathématiques élémentaires, soit à recopier les manuscrits de son frère. Comme camarade il n'avait que le jeune Mésangère, fils d'une amie de son hôtesse[3]. Il était difficile qu'il en fût autrement. L'ancienne société de Valence avait disparu. L'évêque, Mgr de Grave, était mort en 1788; l'abbé de Saint-Ruf venait de s'éteindre[4]. Madame du Colombier vivait retirée à sa campagne des Basseaux, en attendant le mariage de sa fille avec un chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Lorraine, M. Garempel de Bressieux. Mademoiselle de Laurencin était, depuis deux années déjà, la femme d'un comte Dupont qui résidait à Lyon. En réalité, le jeune lieutenant se montrait heureux de ces empêchements, qui l'éloignaient d'un monde dont ses opinions et sa pénurie d'argent l'auraient forcément écarté. Quelle détresse! Le 1er juillet, malgré l'augmentation de solde

1. Voir pièces à l'appui (Mss. A. G.).

2. M. de Coston dit que Bonaparte fut placé à la 12e compagnie, celle de M. de Loyauté. Nous avons adopté la version du ministère. Il se peut toutefois que les deux versions soient vraies et qu'il y ait eu un tiercement dans le régiment.

3. *Mésangère* devint chambellan et grand-trésorier de la couronne, auprès du même Louis, roi de Hollande.

4. Mort, 4 avril 1791.

décrétée par l'Assemblée nationale, il n'avait touché que quatre-vingt-six livres d'appointements. Pour l'entretien de deux personnes, c'était peu.

Mais que lui faisaient ces ennuis d'argent! Il avait retrouvé ses vieux amis de la Société populaire.

Or, les événements se succédaient avec une rapidité étrange. Bonaparte venait à peine d'arriver qu'éclatait la grande nouvelle : *la famille royale est en fuite!* et, quelques heures plus tard, cette autre plus surprenante encore : *la famille royale est arrêtée!* A Valence, l'émotion fut immense et l'indignation, manifestée contre les auteurs de ce complot militaire, extrême. Chacun avait comme le pressentiment que la France venait de traverser un moment de crise unique en son histoire et qu'on était à la veille de graves résolutions. On applaudissait à l'énergie de l'Assemblée et l'on s'apprêtait à donner tout l'éclat possible à la solennité de la prestation du serment.

Le 3 juillet 1791, en effet, les députés de vingt-deux Sociétés, tant des *amis de la Constitution* que des *surveillants* des communes des départements de la Drôme, de l'Isère et de l'Ardèche, se réunirent au champ de l'Union. De là, bannière en tête, ils se rendirent à la cathédrale où l'évêque dit la messe, puis à l'ancienne église Saint-Ruf où l'on procéda à la constitution du bureau et à la lecture de la formule du serment.

Bonaparte, en qualité de secrétaire, et M. de Montalivet[1], comme député des *surveillants* de Grenoble,

1. *Bachasson de Montalivet* (Jean-Pierre-Marie), né le 5 juillet 1766 à Sarreguemines, où commandait son père, qui était de Valence ; officier, puis conseiller au parlement de Grenoble, plus tard ministre, pair de France 1819 ; mort. 1823.

assistaient à cette assemblée. Ils y prirent la parole.

Pour Bonaparte, ce fut seulement le 6 juillet qu'il eut à donner son serment par écrit. Le voici, tel qu'il existe aux archives de la guerre :

SERMENT.

« Je jure d'employer les armes remises en mes mains à
« la défense de la patrie, et de maintenir contre tous les
« ennemis du dedans et du dehors la Constitution décrétée
« par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de
« souffrir l'invasion du territoire français par des troupes
« étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui seront don-
« nés en conséquence des décrets de l'Assemblée na-
« tionale.

« Valence, le 6 juillet 1791.

« BUONAPARTE. »

« Officier au 4e régiment d'artillerie. »

Le 14 juillet eut lieu la cérémonie officielle. Sur le champ de l'Union un vaste autel avait été dressé, pour recevoir l'évêque, son clergé et les autorités constituées. Le quatrième régiment d'artillerie et la garde nationale formaient un immense carré qu'entourait une foule silencieuse. A onze heures, une citoyenne et le grand vicaire prirent successivement la parole, l'évêque dit ensuite la messe ; puis, les chefs militaires s'étant groupés au pied de l'autel, un officier municipal prononça le serment. Tous les citoyens, la main levée, répétèrent alors ces mots : « Je le jure. » Cela fait, les officiers se rendirent à leurs corps, lurent également, la main levée et à haute et intelligible voix, la formule sacramentelle que leurs subordonnés firent suivre de la déclaration convenue.

Dans les intervalles, le canon tonnait et la musique jouait le refrain de l'air de la nation, le « *Ça ira.* » La prestation du serment par les membres du clergé, puis un *Te Deum* terminèrent la fête. Le soir un grand banquet réunissait officiers et citoyens. Bonaparte y but à la santé des patriotes de la ville d'Auxonne[1].

Partout, en France, la même solennité s'était accomplie. Partout, elle avait eu un caractère imposant. Partout, elle avait produit une impression favorable. En adoptant cette mesure, l'Assemblée nationale avait agi avec sagacité. Bonaparte le reconnaît.

« Jusque-là, a-t-il dit, si j'eusse reçu l'ordre de « tourner mes canons contre le peuple, je ne doute « pas que l'habitude, le préjugé, l'éducation, le nom « du roi ne m'eussent porté à obéir; mais le serment « national une fois prêté, c'était fini; je n'eusse plus « connu que la nation; mes penchants naturels se « trouvaient dès lors en harmonie avec mes devoirs « et concordaient à merveille avec toute la méta- « physique de l'Assemblée. Toutefois, les officiers « patriotes, il faut en convenir, ne composaient que « le petit nombre; mais avec le levier des soldats, ils « conduisaient le régiment et faisaient la loi. Les ca- « marades du parti opposé, les chefs mêmes, recou- « raient à eux dans les moments de crise. » Il est certain que l'unanimité d'opinion était loin d'exister, même au quatrième régiment. « Il est assez mauvais, » disait de lui dans ses notes le maréchal de camp inspecteur Duteil[2]; « les soldats y ont contracté un « air de scélératesse. »

1. Mss. A. G. Coston. Lettre de Bonaparte à Naudin.
2. Mss. A. G.

Dans les autres corps, cette situation était pareille. « Cette diversité d'opinions, raconte un autre témoin oculaire, M. de Coston[1], se manifestait alors dans « toute la France, dans les salons, dans la rue, sur les « chemins, dans les auberges. Tous les esprits étaient « prêts à s'enflammer; et rien de plus facile que de « se méprendre sur la force respective des partis de « l'opinion, suivant les localités où l'on se trouvait. « Ainsi, un patriote s'en laissait imposer facilement « s'il se trouvait dans les salons ou parmi les rassem- « blements d'officiers, tant il se voyait en minorité; « mais aussitôt qu'il était dans la rue ou parmi les « soldats, il se retrouvait alors au milieu de la nation « tout entière. Les sentiments du jour ne laissèrent « pas que de gagner jusqu'aux officiers mêmes, sur- « tout après le fameux serment à la nation, à la loi « et au roi. »

Un officier d'artillerie, M. le baron Poisson parle dans un sens identique. « Partout, dit-il, on s'indi- « gnait à l'idée que l'intervention étrangère s'apprê- « tait à combattre la liberté naissante, pour ramener « le pays sous le joug de l'ancien despotisme... Les « clubs, les jardins publics et les carrefours retentis- « sent de la voix d'orateurs qui évoquent les souve- « nirs de Sparte et d'Athènes devant un auditoire « palpitant; ils rappellent Marathon, Salamine et les « Thermopyles; sous l'empire de ces idées, quatre « mille jeunes gens des écoles et des universités, « spontanément réunis, viennent demander à l'As- « semblée nationale l'autorisation d'aller mourir pour « la patrie... Les milices bourgeoises offrent aux régi-

1. De Coston, *Biographie des premières années de Bonaparte.*

« ments des drapeaux pour remplacer ceux que des « colonels ont emportés à Coblentz. » « Dans les villes « de guerre, ajoutent les commissaires du gouverne- « ment, ils ont vu les habitants, les femmes et les « soldats travailler à la réparation des fortifications « sans vouloir accepter aucun salaire. Dans les cam- « pagnes, les laboureurs leur ont prouvé que, faute « d'armes, ils combattraient avec le fer de leurs char- « rues. Sauf le refus de quelques ci-devant gentils- « hommes, dont la défection constitue plutôt une « cause de sécurité qu'un danger, partout le nouveau « serment civique a été prêté avec empressement par « les troupes et par les gardes nationales, impa- « tientes de se mesurer avec l'ennemi. » M. de Broglie, qui se trouvait à Strasbourg au moment de l'affaire de Varennes, disait également : « La fuite du roi a « opéré une réunion touchante entre les officiers et « soldats des troupes de ligne et de la garde natio- « nale. Partout, depuis Strasbourg jusqu'à Paris, « j'ai trouvé le plus grand zèle et le plus grand « calme et guère moins de cinq cent mille hommes « armés[1]. »

Au milieu de cette exaltation générale, Bonaparte se distinguait par la violence de ses récriminations contre la Cour et les officiers déserteurs. « Ce pays- « ci est plein de zèle et de feu, écrivait-il à son « ami le commissaire Naudin. Dans une assemblée « composée de vingt-deux Sociétés des trois départe- « ments, l'on fit, il y a quinze jours, la pétition que le « roi fût jugé... J'ai porté un toast aux patriotes « d'Auxonne, lors du banquet du 14. Ce régiment-ci

1. *Journal militaire.*

« est très sûr en soldats, sergents et la moitié des « officiers. » Puis, il ajoutait en post-scriptum :

« Le sang méridional coule dans mes veines avec la « rapidité du Rhône; pardonnez donc si vous éprou- « vez de la peine à lire mon griffonnage. »

Il avait raison ; il aurait voulu être partout ailleurs qu'à Valence. A ce moment, en effet, il eut l'idée d'assister aux séances du club des *Jacobins* auquel était affiliée la Société des *Amis de la Constitution* de Valence, dont il était secrétaire.

« Envoyez-moi trois cents francs, mandait-il à son « grand-oncle, cette somme me suffira pour aller à « Paris. Là, du moins, on peut se produire, surmonter « les obstacles. Tout me dit que j'y réussirai. Voulez- « vous m'en empêcher faute de cent écus? » Étrange pressentiment! Mais quel bouillonnement de pensées dans cette tête de lieutenant! Qu'il avait bien le droit de parler de la rapidité du Rhône! Celle qui entraînait la France, l'Europe et lui vers des destinées inconnues, était bien plus vertigineuse encore.

Commencée par dépit, continuée par mode, l'émigration de quelques fous, exploitée par des habiles et par les ennemis de la France, était vite devenue un acte criminel. Pour expliquer leur conduite, ses promoteurs avaient cherché des imitateurs et tenté de cacher leur but égoïste sous la raison d'État, en compromettant et l'armée et la famille royale. Ils n'y avaient que trop réussi. La fuite du roi en fut la démonstration officielle.

Le 21 juin 1791 reste donc pour la France une date aussi fatidique que celle du 14 juillet 1789. Comme la prise de la Bastille, cet événement constituait un de ces gros faits dont le retentissement au milieu des

masses devait être prolongé. Ces dernières, en effet, indifférentes aux nuances de la politique journalière des Assemblées, ne saisissent que les grandes lignes.

Cette fois, elles voyaient juste. La monarchie s'écroulait. Le pouvoir exécutif allait disparaître pour céder la place au législatif, à l'heure même où celui-ci terminait son œuvre constitutionnelle, et où l'armée, ce deuxième terme de la puissance nationale et gouvernementale n'existait plus en réalité, par suite de son recrutement illusoire et de ses cadres sans autorité.

La fuite du roi mit à nu la gravité du mal. C'était le 20 juin que Louis XVI tentait de quitter Paris. Le même jour le comte de Provence[1], madame Balbi, dame d'atour de sa femme, le comte d'Avaray et quantité d'officiers fuyaient la France. Le 24, le colonel de Théon écrivait de Furnes à son régiment qu'il venait d'abandonner[2] : « Soldats, votre roi était dans les « fers; la nouvelle de son arrestation est fausse; « aussi le premier régiment ne peut se dispenser « d'aller le joindre, pour former sa garde et le dérober au fer des assassins que l'on n'a pas manqué « d'envoyer à sa poursuite. Reprenons le symbole « de l'honneur français et rejetons loin de nous la cou- « leur d'un prince factieux, l'opprobre d'un nom qu'il « déshonore et d'une famille qu'il déchire. Vos offi- « ciers, vos vrais amis vous attendent à Furnes, où « l'auguste frère de notre reine a fait donner des

1. C'était ce même comte de Provence qui protestait publiquement contre tout projet de départ. « Et si le roi venait à partir ? » lui disait-on. « Osez-vous bien le prévoir ? » répondit-il.

2. *Journal militaire*, 1791 (le 1er *de ligne* était alors en garnison à Dunkerque).

« ordres ainsi que dans toutes les frontières pour y « y recevoir les fidèles serviteurs du malheureux « Louis XVI, qui viendront à son secours..... Vive le « roi! » Le lendemain, M. de Bouillé, le vainqueur de Nancy devenu l'hôte des Autrichiens, osait menacer l'Assemblée nationale des vengeances de l'étranger[1]. Il faut lire ce factum pour se rendre compte du degré de folie atteint par certains esprits[2].

« Messieurs, osait-il écrire aux députés, le roi vient de « faire un effort pour briser les fers dans lesquels vous « le retenez depuis longtemps, ainsi que sa famille infor- « tunée...

« Croyez-moi, messieurs, les princes de l'Europe recon- « naissent qu'ils sont, ainsi que leurs peuples, menacés « par le monstre que vous avez enfanté. Ils sont armés « pour le combattre et bientôt notre malheureuse patrie « (car je lui donne encore ce nom) n'offrira plus qu'une « *scène de dévastation et d'horreur. Je connais mieux que* « *personne les moyens de défense que vous avez à opposer;* « *ils sont nuls*. Il n'est plus temps de vous abuser, il ne « l'est peut-être plus de dessiller les yeux du peuple que « vous avez criminellement trompé, et dont vous serez « *justement et sévèrement punis*. Votre *châtiment servira* « *d'exemple mémorable à la postérité*, qui vous reprochera « éternellement d'avoir assassiné votre patrie...

« C'est ainsi que doit vous parler un homme *qui n'a* « *rien à craindre de vous*, *auquel vous avez d'abord inspiré* « *de la pitié* et qui n'a plus pour vous, et pour *le peuple* « *antropophage* que vous avez enivré de crimes, que du « mépris, de l'indignation et de l'horreur.

« ... J'ai voulu sauver le roi, sa famille; voilà mon

1. *Journal militaire*, 1791. Mss. A. N.
2. *Journal militaire*, 1791.

« crime. Vous répondrez de leurs jours, je ne dis pas à « moi, mais à tous les rois ; et je vous annonce que si on « leur ôte un cheveu de leur tête, avant peu il *ne restera « pas pierre sur pierre à Paris. Je connais les chemins, j'y « guiderai les armées étrangères, et vous-mêmes en serez res- « ponsables sur vos têtes. Cette lettre n'est que l'avant-cou- « reur du manifeste des souverains de l'Europe, qui vous « instruiront avec des caractères plus prononcés, de ce que « vous avez à faire ou de ce que vous avez à craindre.*

« Adieu, messieurs, *je finis sans compliments; mes senti- « ments vous sont assez connus.* »

Cette étrange missive était suivie d'une circulaire plus étrange encore émanant des subordonnés du général, réunis à Luxembourg auprès du maréchal général prince de Broglie :

« Français, parents, amis de tout état, de tout sexe et « de tout âge, sachez que *depuis deux ans* nous sommes « occupés à soumettre nos démarches à celles de notre « général et à seconder par notre conduite les efforts que « M. le Mis de Bouillé faisait pour sauver la famille royale « et à briser les fers du meilleur mais du plus malheu- « reux des rois.

« ... Or donc, nous considérons comme nul tout ce qu'a « fait et tout ce que pourra faire l'Assemblée dite na- « tionale.

« Nous déclarons ne vouloir obéir que sous un gouver- « nement monarchique..... Nous voulons vivre et mourir « dans la religion de nos pères.

« Nous jurons donc et voici le serment qu'il faut faire « et auquel tout l'univers applaudira : « *Nous jurons de « transmettre à nos enfants, à nos voisins, à nos amis, la « haine la plus implacable contre les factieux qui se nour- « rissent de meurtres et de rapines;* oui, il faut que tout ce

« qui se dit fidèle à son roi, à la monarchie française, « que tous ceux qui veulent le bonheur des peuples, pur- « gent la terre des monstres qui désolent et qui détruisent « le plus beau de tous les royaumes, outragent le meil- « leur des princes, enivrent et aveuglent un peuple jadis « sensible et généreux.

« Officiers français, écoutez notre serment et répétez-le « avec nous :

« *Nous jurons sur l'honneur de mourir pour délivrer notre « roi, d'élever nos enfants dans ces principes et de poursuivre « tant que nous existerons les chefs des factieux qui ont « outragé notre monarque ou qui attenteraient à la personne « de leurs Majestés, et nous regardons comme infâme tout « militaire qui refuserait ce serment*[1]. »

De son côté, M. de Calonne faisait parvenir à tous les officiers l'avis suivant : « Monseigneur le comte « d'Artois, ayant plein pouvoir du roi qui, par défaut « de liberté, ne peut publier son vœu, est autorisé à « recevoir tous les sous-officiers et soldats, à leur « continuer leur grade et leur solde sur le pied où elle « est établie aujourd'hui dans leur corps[2]... » Le 5 juillet, avait lieu à Bruxelles une grande réunion à laquelle assistaient le comte de Provence, le comte d'Artois, l'évêque d'Arras et les principaux officiers déserteurs. « Messieurs, dit le comte de Provence, « j'ai cru devoir vous marquer ma reconnaissance des « sentiments que la noblesse française n'a cessé de me

1. Cette pièce était signée par MM. les officiers généraux, par leurs aides de camp et par les officiers du régiment *Royal-Allemand*, Royal-Champagne, Chasseurs de Champagne, Neustrie, Royal-Bourgogne, Condé, Hussards de Lauzun, Dragons de Schomberg, de Nassau, etc., etc.

2. Mss. Comité militaire.

« témoigner depuis mon arrivée. J'ai aussi voulu « vous recommander l'union qui seule fait notre force « et surtout l'obéissance et le respect au gouvernement « du pays, dont nous vous donnerons nous-même « l'exemple[1]. » Cela fait, on passa à la discussion des mesures à prendre. On convint d'un appel aux puissances, de la nécessité d'une déclaration de guerre immédiate à la France, de l'établissement d'une régence en faveur du comte de Provence, enfin du droit pour ce dernier d'organiser son ministère et de nommer des agents diplomatiques. Du roi et de la reine il n'était pas plus question que s'ils n'existaient pas.

Le lendemain on expédiait à tous les officiers de l'armée française, sur lesquels on croyait pouvoir compter, un ordre ainsi conçu : « Monsieur, il vous est en« joint, de la part de Monsieur, régent du royaume, « de vous rendre à ..., pour le 30 de ce mois. Si vous « n'avez pas les fonds nécessaires pour entreprendre « ce voyage, vous vous présenterez chez M....., qui « vous délivrera cent livres. Je dois vous prévenir que « si vous n'êtes pas rendu à l'endroit indiqué à l'épo« que susdite, vous serez déchu de tous les privilèges « que la noblesse française va conquérir[2]. » De leur côté, les princes de l'Église émigrés expédièrent des instructions précises pour engager leurs anciens subordonnés à passer d'une opposition latente à une lutte ouverte, de manière à préparer les habitants des portions du territoire, sur lesquelles ils avaient le plus d'action, à prêter main-forte au mouvement

1. Mss. Comité militaire.
2. *Journal militaire*. Mss. A. G.

d'invasion qu'on organisait. Des agents civils furent également envoyés dans toutes les directions. Des journaux furent créés, des brochures publiées. Le 5 juillet, des députés royalistes protestèrent contre l'arrestation de la famille royale; d'autres n'assistèrent plus aux séances.

Il faut le reconnaître, ces excitations multipliées produisirent un certain effet. Dans les régiments frontières, où l'abandon du drapeau était sans danger, la désertion fut relativement considérable. Presque tous les officiers du premier régiment (Colonel-général), ceux du vingt-deuxième (Viennois), douzième (Auxerrois), etc., s'enfuirent à l'étranger. D'autres corps, comme le dix-septième (Auvergne), le trente-huitième (Dauphiné), le soixante-huitième (Beauvoisis) se révoltèrent et se refusèrent à porter la cocarde tricolore. Dans la marine, la dispersion volontaire des cadres fut encore plus prononcée, en raison des facilités de départ que présentait le voisinage de la mer. Le clergé suivit l'exemple. Partout, en Bretagne, dans le Poitou, le Berry, le Midi et en Corse, il organisa des soulèvements, sans importance, il est vrai, mais suffisants pour témoigner d'une action générale.

A Vienne, l'empereur adressait, le 6 juillet, aux puissances la note diplomatique suivante : « Les souverains, regardant tous la cause du roi très chrétien « comme la leur propre, demandent la mise en liberté « immédiate de ce prince et de sa famille. Ils réclament pour ces personnes royales l'inviolabilité et le « respect auxquels le droit de nature et le droit des « gens obligent les sujets envers les princes.

« Ils se réuniront pour *venger, avec le plus grand*

« *éclat*, tous les attentats ultérieurs commis ou qu'on « se permettrait de commettre contre la liberté, l'hon- « neur et la sûreté du roi, de la reine et de la famille « royale.

« Ils ne reconnaîtront comme lois constitutionnelles « légitimement établies en France, que celles qui se- « ront munies du consentement volontaire du roi, « jouissant d'une liberté parfaite; mais, au contraire, « ils emploieront de concert tous les moyens en leur « puissance pour faire cesser le scandale d'une usur- « pation de pouvoir qui porte le caractère d'une « révolte ouverte, et dont il importe à tous les gouver- « nements de réprimer le funeste exemple. » Les cours adhérèrent, et le 25 juillet, le général de Bischoffswerder, aide de camp du roi de Prusse, venait à Vienne pour s'entendre avec le prince de Kaunitz, en vue du traité d'alliance à conclure. Un mois après, le 24 août, les deux souverains se rencontraient au château de Pillnitz et y signaient la fameuse déclaration qui porte ce nom.

Était-ce à dire que la guerre fût imminente? Nullement. Tout ce monde s'entendait bien pour maudire ces gens qui se permettaient de déranger la douce quiétude dans laquelle ils vivaient par le fait du hasard depuis tant d'années, mais non pour prendre des décisions. Le comte de Mercy-Argenteau le savait; car, le 6 septembre, il écrivait à la reine [1] : « ..... Tout dépend du prononcé qui sera pris au « dehors, où l'on s'occupe très sérieusement et avec « la même chaleur des moyens de mettre une digue « au torrent qui menace d'inonder toute l'Europe. La

1. Mss. A. L. — Geffroy.

« majeure partie, et on pourrait dire la totalité des « intéressés sont d'accord sur le fond, sans l'être sur « la qualité des moyens, non plus que sur le moment « décidément convenable à les employer. Dans le « nombre de ces intéressés, il en est un qui se refuse « de partager les chanees qu'il s'agit de courir; par « cela même on peut le regarder, et on le regarde en « effet, comme un opposant... » Détail curieux, Bonaparte partageait cette manière de voir. « Aura-t-on « la guerre? mandait-il à Naudin [1], le 27 juillet. J'ai « toujours été pour la négative. Jugez mes raisons.

« L'Europe est partagée par des souverains qui « commandent à des hommes, et par des souverains « qui *commandent à des bœufs ou à des chevaux.*

« Les premiers comprennent parfaitement la Révo- « lution. Ils en sont épouvantés; ils feraient volon- « tiers des sacrifices pécuniaires pour contribuer à « l'anéantir, mais ils n'oseront jamais lever le « masque, de peur que le feu ne prenne chez eux; « voilà l'histoire de l'Angleterre, de la Hol- « lande, etc...

« Quant aux souverains qui commandent à des « chevaux, ils ne peuvent saisir l'ensemble de la Con- « stitution; ils la méprisent, ils croient que ce chaos « d'idées incohérentes entraînera la ruine de l'empire « franc. A leur dire, vous croiriez que *vos braves com- « patriotes* vont s'entr'égorger, de leur sang purifier « cette terre des crimes commis contre le roi et, en- « suite, ployer la tête plus bas que jamais sous le « *despote mitré, sous le fakir cloîtré*, et surtout *sous « les brigands à parchemins*. Ceux-ci ne feront donc

1. Mss. A. G. — Coston.

« aucun mouvement, ils attendront le moment de la « guerre civile, qui, selon eux ou leur plat ministre, « est infaillible. »

Celle-ci, en effet, n'était que trop prochaine. Tout le démontrait. Les officiers de M. de Bouillé l'avouaient eux-mêmes; depuis deux ans, c'est-à-dire depuis le mois de juillet 1789, leur honorable chef conspirait. Dans toute cette aventure, le roi n'avait été qu'un prétexte; les privilèges de la noblesse se trouvaient seuls en cause. La proclamation de la régence à Bruxelles, le 5 juillet 1791, en était la preuve officielle; la déclaration de Pillnitz, le corollaire. Et, en présence de pareilles révélations, l'on prétendait que la nation n'avait pas le droit de se montrer ombrageuse! Non. La méfiance est la première des vertus d'un peuple libre. Elle seule lui assure le travail et la sécurité.

Or, qu'avait fait l'Assemblée? Après avoir appris l'incident de Varennes, de la bouche même de son président, M. de Beauharnais, elle s'était déclarée en permanence et avait voté l'envoi à tous les directoires d'une proclamation dont les derniers mots étaient : « Toutes les divisions sont oubliées; tous les patriotes « sont réunis. L'Assemblée nationale, voilà votre « guide. La Constitution, voilà votre cri de rallie- « ment. »

A la séance du soir, il y eut un moment de généreuse émotion. Les officiers députés et les généraux présents à Paris étaient accourus pour prêter serment de fidélité à l'Assemblée[1]. Le premier entre tous, le vieux soldat de la guerre d'Amérique, le

1. Prêtèrent ce serment les officiers dont les noms suivent : MM. *Custine*, de *Chanet*, *Régnier*, *de Toulongeon*, *Regnault Saint-Jean d'Angely*, *Latour d'Ambrisieux*, *de la Tour Maubourg*, *Al-*

comte de Rochambeau[1], avait su trouver des paroles éloquentes : « Les facultés morales et physiques d'un « homme de soixante-dix ans, dit-il, ne peuvent pas « le rendre responsable de toute une frontière, mais « je puis vous assurer de mon zèle, de ma fidélité « et de ma soumission aux décrets de l'Assem- « blée. » Celle-ci, en effet, se mettait immédiatement à l'œuvre. Elle décrétait l'appel d'une première portion de l'armée auxiliaire, c'est-à-dire de ces gardes nationaux volontaires dont l'engagement était d'un an, la solde spéciale, la nomination des officiers à l'élection dans des conditions déterminées[2], le licenciement des quatre compagnies des gardes du corps, et la mise sur le pied de guerre de tous les régiments[3]. Dans ces conditions, le ministre, M. Duportail, se faisait fort d'avoir en peu de temps trois cent dix mille deux cent soixante-neuf hommes sous les armes, dont cent soixante trois mille quatre cent cinquante fantassins, trente sept mille quatre cent cinquante-six cavaliers, douze mille trois cent soixante-trois artilleurs, un équipage de deux mille chevaux et

quier, *Boulle*, *de Gontaut-Biron*, *de Vismer*, *Colonna*, *de Sinetty*, *Prieur*, *Ramel-Nogaret*, *d'Affry* colonel des Suisses, etc...

1. *Rochambeau* (Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, comte de), né à Vendôme, le 1er juillet 1725, mort à Thoré le 10 mai 1807. — Maréchal de France le 28 décembre 1791, donna sa démission, le 15 juin 1792; grand-officier en 1805.

2. 24 juin, premier décret d'appel de 26,000 gardes nationaux volontaires. — 22 juillet, deuxième décret portant leur nombre à 101,000. Dans cet appel la Corse fournit 2,396 hommes, répartis en 4 bataillons.

Solde de 15 sous pour les hommes, 3 fr. pour les lieutenants, 3 fr. 75 pour les capitaines, 4 fr. 50 pour les lieutenants-colonels, 5 fr. 25 pour les colonels (voir pièces à l'appui). — Décrets organiques des 4 et 6 août.

3. 5 juillet 1791.

quatre-vingt-dix-sept mille gardes nationaux volontaires [1]. En attendant, il dut compléter les cadres. Dans une seule promotion on compta quarante-cinq colonels d'infanterie et vingt-deux de cavalerie. Quel désarroi! Restait à agencer ces forces éparpillées sur le territoire. Le décret du 20 août y pourvut. Cinq divisions actives, dites d'observation, furent formées de Dunkerque jusqu'à Bâle, et placées sous les ordres de MM. de Rochambeau, de Wittgenstein, de Belmont, de Wittinghoff et de Lückner [2].

Afin de leur donner une unité qu'elles n'avaient pas, on détacha près d'elles des députés en qualité de commissaires extraordinaires, et l'on délégua aux nouveaux chefs de ces corps d'observation des pouvoirs étendus, de manière à leur permettre de suspendre tout officier de quelque grade qu'il fût, dont la conduite leur paraîtrait suspecte.

Pendant ce temps l'Assemblée votait l'adoption d'un drapeau uniforme aux trois couleurs [3], portant d'un côté la devise: *Discipline et obéissance à la loi*, et de l'autre le *numéro du régiment*. Enfin, pour mettre un terme aux absences illégales qui, grâce à la complicité des chefs, n'étaient que trop souvent des désertions momentanées ou déguisées, elle suspendait tous les congés [4].

1. Mss. Voir pièces à l'appui.
2. Ces 5 divisions formaient un ensemble de 121 bataillons d'infanterie et de 144 escadrons de cavalerie. répartis de la façon suivante : 50 bataillons et 40 escadrons avec Rochambeau, 20 bataillons et 26 escadrons avec Wittgenstein, 21 bataillons et 13 escadrons avec de Belmont, 2 bataillons et 13 escadrons sous Witttinghoff, 28 bataillons et 43 escadrons sous Lückner.
3. Séance du 21 juin 1791.
4. 8 septembre 1791.

Mais pour les vrais déserteurs, et ils étaient nombreux, qu'avait-on fait? rien. L'Assemblée se borna a des demi-mesures. On chargea le comité militaire de présenter la liste des officiers généraux ayant encouru la déchéance. On rejeta[1] la proposition faite par les commissaires aux armées, de séquestrer les biens de ceux qui ne seraient pas rentrés dans le délai d'un mois et de les confisquer, s'ils n'étaient pas de retour avant le 1er octobre. On se contenta de leur imposer une triple imposition, de rayer du tableau d'avancement les officiers absents sans congé[2], et d'envoyer des émissaires auprès des princes et de leurs complices pour les engager à revenir en France. Cette démarche était naïve. « Dans ces cloaques d'in« trigues, de cabales, de bêtises et de singeries de « l'ancienne Cour, » comme les appelait le propre secrétaire de Marie-Antoinette, M. Augeard, on riait fort des prétentions de ces agents de la prétendue Assemblée. En cela, ces messieurs pouvaient avoir quelque peu raison. Les décrets lancés contre eux n'avaient guère été exécutés, et l'amnistie générale, qui suivit l'acceptation de la Constitution, n'était pas faite pour prouver l'énergie du gouvernement.

En resumé, dispositions militaires insuffisantes contre l'étranger, mesures disciplinaires dérisoires à l'égard des déserteurs, tels furent les résultats effectifs des décisions prises à la suite de l'événement du 21 juin.

1. Séance du 17 août 1791.
2. Séance du 24 août 1791. Rapport d'Emmery. — Présentation du nouveau Code militaire.
3. L'amnistie générale pour les délits militaires et la désertion est du 14 septembre 1791.

La même défaillance s'était produite dans les actes destinés à sauvegarder le gouvernement. Les ministres et leurs bureaux, dont le remplacement immédiat paraissait tout indiqué, restèrent à leur poste. Montmorin qui, par simple pudeur, eût dû donner sa démission, ne bougea pas. Robespierre avait en vain signalé le danger; rien n'y fit. « Le ministre des affaires étrangères, quel est-il? C'est un Montmorin qui, il y a un « mois, se faisait caution que le roi adorait la Constitution. C'est à ce traître que vous abandonnez vos « relations extérieures, sous la surveillance de qui? « du comité diplomatique, de ce comité où règne un « Dandré [1] et dont un des membres me disait qu'un « homme qui n'était pas un traître à sa patrie ne « pouvait y mettre le pied. » Robespierre avait raison. Mais que faire? L'Assemblée paraissait incapable d'un acte vigoureux et logique. L'incident de Varennes semblait avoir atténué son énergie, détruit sa confiance. Cette inertie apparente tenait à plusieurs causes. Nombre de ses membres croyaient encore à la possibilité d'un accord avec la famille royale. Ils ne pouvaient admettre la réalité de tels actes de déloyauté de la part de ceux qu'ils avaient été habitués à respecter dès l'enfance. D'autres, plus timorés, ne voyaient dans le maintien de ce fantôme de monarchie qu'une garantie pour eux-mêmes, en cas d'insuccès. Ils jugeaient de la faiblesse des autres par la leur propre. Aucun d'eux ne se rendait un compte bien exact du mouvement et ne semblait

1. Ce Dandré devint l'un des agents les plus actifs de la coalition à Londres. En 1795, il fut chargé d'organiser avec Précy la guerre civile dans le Midi.

comprendre qu'en présence d'un complot extérieur tellement évident, il fallait prendre des mesures viriles et marcher avec l'opinion ; de là, cette sorte de malentendu qui se traduisit par les récriminations des membres de la gauche, par les dénonciations des exaltés du parti populaire, et finalement par le conflit sanglant du Champ de Mars.

A Paris la confusion fut un moment extrême. Plusieurs écrivains se sauvèrent. Camille Desmoulins fit ainsi ses adieux au public :

« *Nous avons tort, la chose est par trop claire,*
« *Et vos fusils ont prouvé cette affaire.* »

Le club des Jacobins se divisa. Les Constitutionnels allèrent s'installer aux Feuillants ; lés Jacobins restèrent isolés et se contentèrent d'adresser une protestation aux Sociétés de province. Là, du moins, le sentiment de la situation était resté plus net. Ce fait se présente assez souvent. Au centre on vit trop dans la fournaise ; on y est soumis à trop d'influences pour se rendre un compte exact de la situation. On juge les hommes et les choses avec ses nerfs et non avec sa tête. Aux extrémités on ressent peut-être moins vivement les secousses, mais les impressions sont plus durables. Paris affine, énerve, amollit ; la province fortifie et endurcit. Dans ces milieux cosmopolites de la capitale où les conversations sont autant de sous-entendus, on devient l'homme des compromis, l'homme des centres. En province où tout est tranché, on reste l'homme des situations critiques.

A la suite de l'incident de Varennes, cette sorte d'inertie de la capitale n'avait pas été comprise. Les adresses à l'Assemblée arrivèrent rapides et pressantes.

Celle de la *Société des amis de la Constitution* de Valence parvint l'une des premières. Elle fut lue en séance publique, le 29 juillet. Elle portait la signature de tous les membres, et au bas, celle du secrétaire, le lieutenant d'artillerie Bonaparte.

En réalité, ce manque de jugement de la part des Constitutionnels était inexplicable. Des hommes aussi intelligents, aussi dévoués à la cause monarchique modérée, que les Lameth et les Barnave, auraient dû savoir qu'eux seuls, en ces circonstances, étaient visés par les conspirateurs.

Gustave III écrit[1], en effet, à son ambassadeur : « ... Rien de plus déplorable que l'espèce de tran-« quillité qui semble s'établir en France, car une « paix stable et la sécurité des propriétés et des per-« sonnes, sont incompatibles avec la nouvelle Consti-« tution et les principes sur lesquels elle est fondée. « Parmi ceux qui cherchent à propager ces principes, « les démocrates les plus enragés ne sont pas les plus « à craindre... »

Le comte de Mercy-Argenteau[2], le confident de la reine, l'agent officiel de l'empereur Léopold, est tout aussi explicite : « Malgré l'opinion que la reine paraît « avoir prise de la franchise et des intentions de « MM. Lameth et Barnave, ils ne se sont jamais mon-« trés ci-devant que comme des scélérats, d'autant

1. Geffroy — Gustave III et sa cour.

2. Lettre de Mercy au prince de Kaunitz (12 août 1791).

Florimond-Claude, comte de Mercy-Argenteau, né à Liége en 1722. Naturalisé Français, 19 juin 1761. — Ambassadeur à Paris de 1766 à 1790. Conseiller de Marie-Antoinette. — Ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, 30 novembre 1790. — Parti pour l'Angleterre, 13 août 1794. — Chargé des préparatifs de la coalition, depuis le mois de novembre 1790. — Mort le 26 août 1794.

« plus dangereux que le premier a des talents et le « second une éloquence très séduisante qui toujours « a été mise en œuvre sous la direction de son ami « Duport, le plus déterminé anti-royaliste et le fac- « tieux le plus intrépide de l'Assemblée. Je ne sau- « rais croire que d'une pareille source, il puisse pro- « venir rien que de très suspect. »

La sincérité de la Cour et du Conseil exécutif n'était pas plus réelle. C'était, le 14 septembre, que Louis XVI prononçait ces solennelles paroles : « Je jure d'être « fidèle à la nation et à la loi, d'employer tout le « pouvoir qui m'est délégué à maintenir la Consti- « tution décrétée par l'Assemblée nationale consti- « tuante et faire exécuter les lois. » En l'honneur de ce grand acte, Paris avait illuminé ; des *Te Deum* avaient été chantés, des proclamations faites par des hérauts d'armes[1]. Le 28 septembre, le roi avait ajouté : « J'ai accepté la Constitution et j'em- « ploierai tous mes efforts à la maintenir et à la « faire exécuter. Le terme de la Révolution est « arrivé ; il est temps que le rétablissement de l'ordre « vienne donner à la Constitution l'appui qui lui est « maintenant le plus nécessaire ; il est temps de « fixer l'opinion de l'Europe sur la destinée de la « France et de montrer que les Français sont dignes « d'être libres. »

Or, le 21, la reine écrivait à Mercy[2] : « Il s'agit à « présent de suivre une marche qui éloigne de nous « la défiance et qui en même temps puisse servir à « déjouer et à culbuter au plus tôt l'ouvrage mons-

1. 18 et 26 septembre.
2. Geffroy.

« trueux qu'il faut adopter. » Le 3 décembre, elle ajoutait : « Le roi a accepté la Constitution, dans « l'espoir d'en faire mieux sentir tous les défauts, « en ayant l'air de vouloir franchement la faire exé- « cuter et prouver par la chose même qu'elle ne « pouvait point aller. »

De toutes ces basses combinaisons, dont l'honneur de l'armée et l'intégrité de la France formaient l'enjeu, Bonaparte se préoccupait peu. Il était alors dans toute la joie de son âme. L'Assemblée nationale venait de décider la formation de quatre bataillons de volontaires nationaux Corses soldés. Le 10 août, il en eut la nouvelle. Dès le lendemain, il adressait au ministre un *mémoire sur l'armement desdites gardes nationales avec les fusils d'infanterie* et sollicitait la faveur d'aller procéder à cette opération, en qualité d'officier d'artillerie.

En attendant, il ne tenait plus en place. Il voulait partir à tout prix; mais il était arrivé au corps le 16 juin et l'on était au 15 août; il n'avait donc que deux mois de présence à son nouveau régiment. En vérité, c'était trop peu pour réclamer un congé, surtout dans les circonstances présentes. Ces considérations ne l'arrêtèrent pas. Il alla trouver son colonel, présenta sa requête et essuya un refus. Il n'en pouvait être autrement. M. de Campagnol était fort monté contre lui, à cause de l'exaltation de ses opinions et de son attitude indisciplinée. Il avait même dû, Bonaparte le reconnaît[1], adresser au ministre un rapport spécial sur son compte.

1. Mss. A lord Bathurst. (Réflexions faites par Bonaparte à Sainte-Hélène sur un exemplaire de Polybe.)

Rien n'y fit. Il se passa de son chef de corps et se rendit chez son inspecteur, son ancien chef d'Auxonne, le baron Duteil. Celui-ci se montra plus complaisant, paraît-il, car il lui accorda un congé de trois mois sans solde, avec obligation de retour à Valence pour le 31 décembre 1791, au plus tard.

Mais, pour voyager, il fallait de l'argent et Bonaparte n'avait que des dettes, minimes, il est vrai, mais nombreuses. « J'attends avec impatience, écrit-il « à son grand-oncle, les six écus que me doit ma-« man ; j'en ai le plus grand besoin... » « Envoyez-« moi trois cents francs, » dit-il une autre fois.

Il ne reçut probablement rien, car, le 24 juillet, il empruntait cent quatre-vingt livres au quartier-maître de son régiment. Le 26 août, il faisait une seconde demande de quatre-vingt-dix livres, et le 29, veille de son départ, il réclamait une nouvelle somme de cent six livres[1]. Puis, sans payer sa propriétaire, sans régler sa part de cotisation pour la réception du régiment de Sonnenberg-Suisse, il reprenait le chemin de sa chère Corse. Le fidèle Louis l'accompagnait.

1. Voir pièces à l'appui.

CHAPITRE IV

BONAPARTE EN CORSE.

6 SEPTEMBRE 1791. — 2 MAI 1792.

BONAPARTE, LIEUTENANT EN PREMIER AU 4e RÉGIMENT D'ARTILLERIE,

1er JUIN 1791 — 1er JANVIER 1792.

BONAPARTE DESTITUÉ, 1er JANVIER 1792.

Arrivée de Bonaparte et de Louis à Ajaccio, le 6 septembre 1791. — Situation de la famille. — Mort de l'archidiacre Lucien Bonaparte, le 15 octobre 1791. — Bonaparte prend en mains la direction de la famille. — Situation déplorable de la Corse, d'après le rapport de M. de Volney. — L'affaire de Bastia. — Le fanatisme religieux en Corse. — Ses causes. — Opinion de Salicetti. — Élections à l'Assemblée législative. — Formation de quatre bataillons de gardes nationaux volontaires en Corse. — Conduite de Bonaparte. — Ses fréquentations. — Ses discours au club d'Ajaccio. — Sa lettre à Pozzo di Borgo. — Son voyage avec M. de Volney. — Son insuccès au concours académique de Lyon. — Opinion défavorable des juges sur son travail. — Il oublie sa promesse d'être rentré au corps pour la fin du mois de décembre. — La revue obligatoire. — Sa première lettre explicative au commissaire des guerres de Sucy, du 17 février 1792. — Le maréchal de camp Rossi autorisé à nommer le lieutenant Bonaparte capitaine adjudant-major dans un bataillon Corse. — Deuxième lettre de Bonaparte à Sucy, 29 février 1792. — Étranges explications. — Dispositions de l'Assemblée législative pour la formation des bataillons de volontaires. — Bonaparte ne peut être ni lieutenant-colonel, ni adjudant-major. — Élections faites à Ajaccio pour le choix des officiers du deuxième bataillon. — Huit candidats se présentent pour les fonctions de lieutenant-colonel. — Curieuse combinaison de Bonaparte pour être du nombre des élus. — Arrestation de l'un des commissaires du département. — Réclamation des intéressés. — Violences commises. — Bonaparte et Quenza n'en sont pas moins élus lieutenants-colonels. — Nouvelle tentative de Bonaparte pour s'emparer d'Ajaccio. — Son plan. — Révolte des volontaires, du 8 avril au 12 avril. — Conduite de Bonaparte dans ces circonstances. — Conduite de la municipalité et du commandant d'armes (le colonel Maillard). — Arrivée des commissaires envoyés par le directoire du département. — Le bataillon de volontaires

éloigné d'Ajaccio. — Renvoi de Bonaparte. — Mémoire justificatif de Bonaparte adressé au directoire et à l'Assemblée. — Plaintes de Bonaparte. — Demande de répression formulée contre lui, le 25 avril. — Elle arrive au moment de la déclaration de guerre et après la chute du ministre. — Opinion sévère du ministre. — Annonce de poursuites contre Bonaparte. — Bonaparte se décide à se rendre à Paris pour essayer d'arrêter l'affaire. — Son départ, le 2 mai 1792.

Bonaparte et son frère arrivèrent à Ajaccio, le 6 septembre 1791. Leur absence avait duré six mois.

Madame Bonaparte se trouvait dans une situation aussi difficile que par le passé. Joseph était toujours employé au district. Lucien n'avait aucune occupation. Élisa poursuivait le cours de ses études à Saint-Cyr. Paulette, Caroline et Jérôme se contentaient de grandir. Seul l'abbé Fesch avait su profiter des circonstances pour se faire nommer grand-vicaire de l'évêque constitutionnel, en attendant qu'il pût remplacer le vieil archidiacre, alors à toute extrémité.

Le 15 octobre 1791 survint, en effet, la mort du grand-oncle paternel. De ce jour, Bonaparte devint le chef réel de la famille. Il commanda et dirigea tout. « On ne discutait pas avec lui, a dit Lucien ; il « se fâchait des moindres observations et s'emportait à la plus petite résistance. Joseph même n'osait « pas répliquer à son frère. »

Nous avons vu de quel style étaient ses lettres à Naudin. Sa conversation avait subi une transformation analogue. Il ne parlait plus que de tyrans et de mercenaires du pouvoir. Les noms d'Épaminondas, de Brutus et de Léonidas lui venaient continuellement à la bouche. Tous les héros d'Athènes, de Sparte et de Rome y passaient ; César surtout avait le don de lui plaire. « Quel est l'homme, disait-il alors, qui ne « voudrait pas être poignardé à la condition d'avoir

« été César? Un faible rayon de sa gloire dédomma-
« gerait bien largement d'une mort prématurée. »
C'était tout le programme de sa vie future qu'il traçait ainsi à l'avance.

A tout prix, il voulait jouer un rôle. Mais où, et comment?

Depuis son départ, l'état politique de l'île n'avait fait qu'empirer. Voici, du reste, ce qu'en pensait Volney[1] le directeur de l'agriculture et du commerce de l'île de Corse : « Par la nature du gou-
« vernement sous lequel ont vécu les Corses, ils ont
« contracté des habitudes vicieuses, participant de
« l'état sauvage et d'une civilisation commencée.
« Affranchis par la Révolution, ils se sont trouvés,
« sans aucune instruction préalable, saisis du droit
« de se gouverner. Par ressentiment et par esprit
« national, ayant chassé tous les employés français,
« les pouvoirs sont tombés aux mains des chefs de
« famille, qui, pauvres, avides et inexpérimentés, ont
« commis beaucoup d'erreurs et de fautes et les ont
« tenues secrètes par crainte et par vanité. En effet,
« il existe un système de mystère par lequel les dépu-
« tations, de concert avec le directoire du départe-
« ment, cachent l'état intérieur de l'île.

« L'île coûte à la France plus de cinq millions de
« livres[2]; par contre, elle ne lui donne rien. La con-

1. *Volney* (Constantin-François *Chassebœuf*, comte de), né le 3 février 1757 à Craon (Anjou), mort le 25 avril 1820 à Paris. — Député à l'Assemblée nationale, avait donné sa démission de directeur, le 29 janvier 1790, pour se vouer complètement à son rôle législatif; reprit ses fonctions en octobre 1791.

Rapport à l'Assemblée intitulé : *État civil de la Corse*, par Volney (nos 79 et 80 du *Moniteur*).

2. Voir pièces à l'appui.

« tribution foncière et mobilière, qui est de trois cent « mille livres, n'est pas réalisée depuis trois ans... « Les patentes sont nulles. Les douanes ne servent « qu'à payer les parents et les amis. La plupart des « administrateurs sont débiteurs du trésor. Ils se tolè- « rent tous les abus. Ils n'exercent ni répartition, ni « recouvrement, par ménagement de voix électives, « par esprit de parti et de parenté. Les appointe- « ments ne parviennent pas à leurs destinataires. « Les assignats sont changés à Toulon et à Marseille. « Tout ce qui est argent monnayé reste en Corse. Nul « compte exact des finances n'est établi. Dans celui « fourni par le procureur général syndic, on cherche « vainement la solde des cinquante gardes de son « Excellence Paoli. La justice ne se fait pas. Cent « trente assassinats se sont commis depuis deux « ans.

« La citadelle de Corté est une Bastille. Il n'y a « pas de feuille publique. Il existe une seule impri- « merie soumise au directoire. Les lettres sont inter- « ceptées par lui.

« Les élections se font toutes en armes et toujours « avec violence... J'ai vu deux assemblées générales « de quatre cents personnes, dominées et menées par « dix ou douze chefs. Ces chefs forment entre eux « des ligues aristocratiques, se donnent les places et « les traitements. Ils se brouillent et se réconcilient « avec une mobilité et une inconstance incroyables; « mais la liberté de la multitude et l'argent du trésor « français paient toujours les frais de leurs que- « relles.

« ...Dans la dernière assemblée, j'ai compté plus « de quinze cents ecclésiastiques. Tous les électeurs

« militaires, qui pouvaient contrarier Paoli, étaient « écartés...

« L'agriculture est misérable; la campagne, inha- « bitable faute de sécurité. Les paysans portent leurs « fusils jusqu'en labourant. Les propriétés sont rava- « gées par les bestiaux vagabonds... En un mot, il « suffit qu'un parti se dise Français pour que l'autre « se montre opposant... »

Le tableau est navrant; il est exact. A la suite des décrets de l'Assemblée, concernant l'installation du clergé constitutionnel, la résistance avait été vive. Sur quelques points même, des scènes de vraie sauvagerie avaient eu lieu.

A Bastia, la populace fanatisée prit les armes, voulut massacrer le nouvel évêque, envahit la maison de Barthélemy Arena, s'empara de lui, de son fils, du secrétaire-général Panattieri et de l'un des commis, Buonarotti, et les embarqua de force pour l'Italie. La garnison[1] n'avait pas bougé. Confinée dans la citadelle, elle avait assisté impassible à l'émeute, pendant que les membres du directoire[2] se retiraient à La Porta d'Ampugnani.

A Paris, la nouvelle de cette échauffourée produisit

1. M. *Camillo de Rossi*, maréchal de camp, commandait les troupes à Bastia, en remplacement de M. de Gontaut-Biron, député à l'Assemblée. Les troupes étaient ainsi réparties :

Le 26e régiment (ancien Bresse), à Bastia; Vernon, colonel;

Le 42e rég. (Limousin), à Ajaccio; colonel absent; lieutenants-colonels MM. Maillard et Pascal. Maillard fut nommé colonel, le 5 février 1792.

Le 52e rég. (La Fère), à Bastia; Grazio Rossi, colonel.

Le 95e rég. (Salis Maschlin), à Corte; Salis Maschlin, colonel.

2. MM. Gentili, Pietri, Mattei, Pompei, Colonna-Lecca, Taddei, Mastogli...

un moment d'émotion. Salicetti réduisit l'affaire à ses justes proportions. « Pour moi, dit-il, je ne suis pas « alarmé de la rébellion des moines et de quelques « fanatiques de Bastia. Je sais que si le peuple des « campagnes est réduit à employer la force, il les « mettra à l'ordre. Il nous délivrera de cette ver« mine. Mon département est dans une situation par« ticulière ; il est éloigné de l'Assemblée et il avoi« sine l'Italie. Le Saint-Père, par un effet de sa « bonté paternelle, nous a fait présent d'un bref par« ticulier adressé à ce qu'il appelle le royaume de « Corse, comme s'il ignorait que ce n'est plus qu'une « petite partie de l'empire français. » Salicetti avait raison. Ce fanatisme, ces processions « de moines et « de femmes, allant nu-pieds et traînant des chaînes « de fer, au cri de vive la religion ! » n'existaient que dans les villes de la côte où les couvents abondaient. Dans la montagne, le paysan plus calme montrait également plus de bon sens.

Mais à cette agitation allait s'en ajouter une autre, celle produite par les élections. C'était chose grave en effet, pour des gens qui entrevoyaient dans le mandat de député la possibilité de remplacer des hommes tels que Salicetti, Buttafuoco et l'abbé Peretti et de jouer à Paris un rôle important. La lutte fut vive entre paolistes et indépendants. MM. Leonetti, Pietri, Pozzo di Borgo, Boerio, Barthélemy Arena et Peraldi[1] furent nommés. Trois d'entre eux avaient une réelle valeur, Pozzo comme homme politique et

1. Pendant leur séjour à Paris tous les députés corses logèrent au même endroit, à l'hôtel de Strasbourg (rue Neuve-Saint-Eustache).

orateur, Arena pour sa valeur personnelle et ses qualités d'initiative, Peraldi pour son ambition. Tous trois étaient appelés à exercer une influence considérable sur la carrière de Bonaparte : Pozzo en sa qualité d'Ajaccien, Arena comme émule de gloire, Peraldi parce qu'il était le frère de l'un des futurs concurrents du jeune Napoléon, pour l'emploi de chef de l'un des quatre bataillons de volontaires nationaux dont l'Assemblée venait de décider la formation.

D'après les dispositions du décret du 4 août, les officiers étaient nommés à l'élection. L'un des deux lieutenants-colonels pouvait avoir rang de capitaine dans l'armée régulière.

L'adjudant-major et l'adjudant étaient au choix direct de l'officier général sous les ordres de qui le bataillon se trouvait placé. L'adjudant-major devait être lieutenant dans un régiment. Une fois désigné, ce dernier avait le titre et la solde de capitaine. Cette place était la seule, à laquelle Bonaparte pût prétendre. Ce fut celle-là qu'il sollicita tout d'abord, mais comme il appartenait à un corps spécial, le maréchal de camp Camillo Rossi, tout en la lui promettant, crut devoir en référer au ministre.

Il n'y avait pas de temps perdu. Les volontaires corses n'étaient pas près d'être sous les armes. L'autorité militaire et le directoire avaient à s'entendre sur les circonscriptions de recrutement, la date des convocations et les lieux de réunion. Dans les derniers jours de l'année 1791 rien n'était encore fait, tandis qu'en France les cent cinquante-neuf bataillons se trouvaient presque tous constitués, notamment ceux de la Drôme.

A Ajaccio, l'ardent officier ne restait pas inactif.

Deux clubs s'y étaient formés, l'un dans une caserne située hors de la ville, tout au haut de la place, près des Capucins; l'autre à proximité de la municipalité. Le premier était fréquenté par les Jacobins du district et les paysans; le second par les Feuillants corses, fonctionnaires et bourgeois. Bonaparte n'allait qu'au premier. Il y préparait sa revanche de l'échec subi l'année précédente. Sa lettre à Pozzo est un indice de ses projets. « L'on vous a beaucoup écrit, dit-il, « sur l'affaire d'Ajaccio, vous êtes très-occupé, je « ne vous dirai qu'un mot. Cette ville est remplie « de mauvais citoyens; vous ne vous formez pas « une idée de leur folie et de leur méchanceté. Ils « avaient tellement fomenté ce pauvre peuple que « l'on voulait jeter la statue du général à la mer. « C'est la maison Ponte qui est le centre de toutes « ces menées; l'on prouve que c'est lui qui a publié « que le lazaret devait être à Saint-Florent, pour « accroître le mécontentement. *Vous vous souvenez « qu'à Orezza ils n'osaient pas parler;* ici ils pu- « blient des impostures. *Moi, au contraire, j'exprimais « mon sentiment sans ménagement;* mais ici je ne suis « occupé qu'à prouver que nous n'avons pas été lésés. « Pour revenir au fait, ce district a très-mal com- « mencé. Vous n'avez qu'un remède pour rétablir les « choses, casser de votre pleine puissance trois « membres : Leca Ondella, Filippo Folacci et Celli; « d'en faire nommer trois autres.... en attendant de « les suspendre. *Ce moyen est violent, peut-être illé- « gal, mais indispensable*, parce que trois mauvais et « trois faibles et ignorants et tout est perdu. Messieurs « les administrateurs, souvenez-vous de cette belle « maxime de Montesquieu que Mirabeau combatti,

« en vain : *Les lois sont comme la statue de certaines di-*
« *vinités que l'on voile en certaines occasions*[1]. »

Quelle péroraison! C'est tout un exposé de principes; tristes principes dont l'auteur ne devait que trop faire l'application. Combien de fois, en effet, voilera-t-il et violera-t-il ces lois, dont il parle déjà si légèrement?

Pour l'instant, il est tout mouvement. Il s'est constitué le compagnon de voyage de M. de Volney. C'est un moyen de propagande.

« Je suis à Corté, mande-t-il à Sucy[1]. M. de Vol-
« ney est ici et dans peu de jours nous partirons
« pour faire un tour de l'île. M. de Volney connu
« dans la république des lettres par son voyage en
« Égypte, par ses mémoires sur l'agriculture, par ses
« discussions politiques et commerciales, par le
« traité de 1756, par la méditation sur les ruines,
« l'est également dans les annales patriotes, par sa
« constance à soutenir le bon parti à l'Assemblée
« constituante. *Il veut s'établir chez moi et passer tran-*
« *quillement sa vie dans le sein d'un peuple libre, d'un*
« *sol fécond et du printemps perpétuel de nos contrées.* »

Mais avec toutes ces rêveries le temps passait. L'année 1791 s'était mal terminée. Le fameux concours académique de Lyon, sur lequel il comptait tant pour payer ses dettes, avait été pour lui la cause d'une amère déception.

Le 29 novembre 1791, la commission d'examen,

1. Lettre du 17 février 1792 :

Simon-Antoine-François de Sucy de Clisson, né à Valence en 1764, commissaire des guerres. Il avait épousé une demoiselle Tardivon, sœur de l'abbé de Saint-Ruf, l'ancien ami de Bonaparte.

composée de MM. de Campigneulles, Jacquet, Metton de la Cour, de Savy et Vasselier, avait rendu son verdict sur la valeur relative des quinze mémoires envoyés, en réponse à la question posée par l'abbé Raynal : « Déterminer les vérités et les sentiments « qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour « leur bonheur. » Aucun des travaux ne parut digne de la distinction promise. Seul, le discours, coté le numéro huit, avec cette devise : « *non propriæ, gloriæ,* « *sed utilitati omnium* » reçut une mention honorable. La distribution du prix fut renvoyée à deux ans [1]. Pour l'œuvre de Bonaparte, elle fut sévèrement jugée. « Le dernier de ces mémoires, dit le rap« porteur, M. de Campigneulles, n'arrêtera pas long« temps les regards des commissaires. C'est peut-être « l'ouvrage d'un homme sensible, mais il est trop « mal ordonné, trop disparate, trop décousu et trop « mal écrit pour fixer l'attention. » « C'est un songe « très-prononcé, » ajouta M. Vasselier.

C'était en effet un songe que continuait de faire cet halluciné. Tout à ses projets, il oubliait et son congé expiré et sa promesse d'être rentré au corps dans les derniers jours du mois de décembre. Le 1er janvier 1792, il se trouvait à Ajaccio [2]. Or les nouvelles venues de

1. Ce fut *Daunou* qui obtint le prix en 1793. Il y a loin de là à la légende du prix remporté par Bonaparte, d'après le récit de Sainte-Hélène et tant d'autres légendes.

Histoire de l'Académie de Lyon, par J.-B. Dumas, Lyon 1840.

Documents biographiques sur P.-C.-F. Daunou, par M. A.-H. Taillandier, 1841.

Vasselier (Joseph), né à Bourg, en 1735, mort à Lyon en 1798.

Charles-Claude-Floret Thorel de Campigneulles, trésorier de France, académicien en 1768, mort en 1809.

2. Vers le même temps, le 12 décembre 1791, naissait à Vienne

France étaient graves. Son régiment avait été mis sur le pied de guerre [1]. Des compagnies avaient été détachées auprès de différentes armées en formation le long des frontières. La sienne était du nombre. L'Assemblée avait décidé que tout officier qui abandonnerait son poste sans congé ou démission acceptée, serait puni comme le soldat déserteur. Elle avait stipulé que les officiers de chaque régiment de toute arme, ayant droit par leur ancienneté de service à des places de lieutenant ou de capitaine, les obtiendraient de préférence dans leurs régiments, s'il y en avait de vacantes. Ces remplacements devaient s'effectuer avant le 1er février 1792. Elle prescrivait en même temps une revue obligatoire.

« Du 25 décembre au 10 janvier prochain, il sera « fait une revue générale de toutes les troupes com- « posant l'armée française dans les lieux de leurs « garnisons respectives, depuis les officiers généraux « jusqu'aux soldats inclusivement.

« Cette revue sera passée par les commissaires des « guerres, en présence des officiers municipaux qui « seront nommés à cet effet. Ils consigneront les pro- « cès-verbaux ainsi que les commissaires des guerres « et tous les officiers présents au corps.

« *Tout officier absent de son corps ou de son poste,* « *lors de ladite revue, qui ne justifiera pas d'un congé,*

la princesse autrichienne *Marie-Louise-Léopoldine-Françoise-Thérèse-Joséphine-Lucie*, qui devait être sa femme et qui devait l'oublier si aisément, en compagnie de son valet d'honneur, le comte de Neipperg.

1. Décret du 20 septembre 1791. Le complet de guerre d'un régiment d'artillerie était de seize cent sept hommes; celui de chaque bataillon de sept cent quatre-vingt-dix hommes.

« *sera destitué de son emploi par le fait même de son* « *absence, sans qu'il puisse prétendre à aucune pension,* « *quelle que soit son ancienneté de service.* »

L'ordre était péremptoire. La France armait. C'était un devoir d'honneur pour tous les officiers d'aller rejoindre leurs régiments. Bonaparte ne bougea pas. A quelle préoccupation obéissait-il en commettant cet acte inouï d'indiscipline? Quel événement attendait-il? N'osait-il plus rentrer en France? Quelles raisons avait-il à faire valoir pour expliquer une conduite qui le mettait sur le même pied que les autres déserteurs?

« *Des circonstances imprévues*, mande-t-il simple- « ment de Corté au commissaire des guerres, le « 17 février 1792, m'ont forcé à rester en Corse plus « longtemps que ne l'auraient voulu les devoirs de « mon emploi; je le sens et n'ai cependant rien à me « reprocher; *des devoirs plus sacrés et plus chers me* « *justifient.*

« Aujourd'hui cependant que je me trouve plus « libre, j'aurai envie de venir vous joindre, mais « avant j'attendrai le conseil que vous me donnerez. « Comment suis-je classé dans la revue du 1er janvier? « *A-t-on nommé à mon emploi* et quelle démarche « faudrait-il faire?

« ... *Je crois inutile que vous communiquiez ma lettre* « *à ces messieurs du régiment.* Il ne dépend que de « vous de me faire hâter mon voyage; à la réception « de votre lettre je partirai. »

Ces raisons ne valaient rien. Ce n'était pas, en effet, trois mois après avoir reçu de Sucy la nouvelle de la mise de son régiment sur le pied de guerre et de la revue ordonnée, que le lieutenant Bonaparte avait

à s'apercevoir de l'illégalité de sa propre conduite. Ce n'était pas pour parcourir la Corse en compagnie de M. de Volney et prononcer des discours dans les clubs, qu'il avait été admis gratuitement dans une École militaire et qu'il était pensionné du roi. Le sens moral faisait défaut chez lui. Il lui manqua toujours.

Sur ces entrefaites, il apprit qu'il était candidat officiel à l'emploi de capitaine adjudant-major dans l'un des bataillons de volontaires. Le 14 janvier, en effet, le ministre, qui n'avait pas encore reçu les états de situation des corps, constatant l'absence de Bonaparte, écrivait au maréchal de camp Rossi[1] : « ... Vous de- « mandez encore si vous pouvez nommer à une place « d'adjudant-major de l'un de ces bataillons, *M. Bo-* « *naparte, lieutenant dans le régiment de la Fère,* « *artillerie;* la nomination que vous feriez de ce *sujet* « serait très-légale, puisque, comme je vous l'ai « observé, la loi du 4 août n'exclut pas de ces em- « plois les officiers et sous-officiers d'aucune arme. « Au reste, j'ai l'honneur de vous prévenir que l'As- « semblée nationale a rendu, le 28 décembre dernier, « un décret qui laisse aux bataillons de gardes na- « tionales volontaires le choix de leurs adjudants- « majors et adjudants sous-officiers, mais comme ce « décret n'est encore ni sanctionné ni promulgué, « vous pouvez, pour le bien du service, donner des « adjudants-majors et des adjudants à ceux des ba- « taillons de votre division qui seront formés avant « cette promulgation. »

1. Mss. Archives de la guerre. Voir pièces à l'appui. *M. de Narbonne* était ministre, depuis le 7 décembre 1791.

En réalité, cette autorisation était de nul effet, puisque les bataillons n'étaient pas même réunis. Bonaparte, d'ailleurs, se trouvait dans une position plus qu'irrégulière. Le 29 février, il n'en écrivait pas moins à Sucy[1] : « *Dans ces circonstances difficiles, le poste* « *d'honneur d'un bon Corse est de se trouver dans son* « *pays*; c'est dans cette idée que les miens ont exigé « que je me rende parmi eux ; cependant, comme je « ne sais pas transiger avec mon devoir, je me pro- « posais de donner ma démission. Depuis, l'officier « général du département m'a offert un *mezzo termine* « qui a tout concilié ; il m'a offert une place d'adju- « dant-major dans les bataillons volontaires; cette « commission retardera le plaisir de renouveler votre « connaissance, mais pour peu de temps, je l'espère, « si les affaires vont bien.

« Vous m'avez, monsieur, absolument négligé, car « il y a eu bien des temps que je n'ai eu de vos nou- « velles; nos ennemis seraient bien dupes de hâter le « moment des hostilités, ils savent bien que l'état de « défensive nous ruine autant qu'une guerre. Si vous « vous donnez la peine de penser à un vieil ami, vous « me donnerez des nouvelles de votre position. Dans « ce moment, si *votre nation perd courage*, *elle a vécu* « *pour toujours*.

« Si vous avez toujours conservé vos relations avec « Saint-Étienne, je vous prierai de me faire faire une « paire de pistolets à deux coups; je voudrais qu'elle « eût à peu près sept à huit pouces de long et que le « calibre fût de vingt-deux à vingt-quatre à peu près;

1. Mss. Archives de la guerre. — de Coston, t. I. La lettre était datée de Corté.

« quant au prix, j'y mettrai de sept à huit louis en
« assignats de cinq livres.

« Si vous pouvez vous charger de cette commis-
« sion, vous pouvez m'adresser ces pistolets par
« M. Henri Gastaud, négociant, rue de Paradis, à
« Marseille.

« Je suis monsieur et cher Sucy, votre serviteur. »

Quelle lettre bizarre de la part d'un lieutenant d'artillerie! On dirait que son auteur ne se souvient déjà plus de celle écrite douze jours auparavant.

Il ose affirmer que « dans ces circonstances difficiles, le poste d'honneur d'*un bon Corse* est de se « trouver dans *son pays;* c'est dans cette idée que *les* « *siens* ont exigé qu'il se rende parmi eux. » Or, que fût devenue la France si chaque officier avait prétendu que le poste d'honneur était dans son département et non au régiment? Bonaparte ne se croyait donc pas Français? La phrase précédente et cette autre : « Dans ce moment, si *votre* nation perd cou- « rage, elle a vécu pour toujours, » le feraient supposer.

Pour les explications tirées de l'offre spontanée du maréchal de camp Rossi, elles n'étaient pas admissibles. En tout cas, Bonaparte avait à les soumettre, non au commissaire de guerre de Valence, mais tout au moins à son chef de corps ou à l'inspecteur général, de qui il tenait son congé.

Le 31 décembre 1791, la revue de rigueur avait été close. Le ministre avait écrit, le 14 janvier. La dépêche était parvenue à Bastia vers le 5 ou le 6 février. Bonaparte n'en eut connaissance qu'après le départ de celle envoyée à Sucy. L'excuse n'était donc pas valable, d'autant qu'on ne pouvait, nous

l'avons dit, nommer aux emplois d'adjudant-major et d'adjudant sous-officier qu'une fois le bataillon constitué et réuni au lieu où il devait commencer son service.

D'autre part, le décret du 28 décembre, dont parlait le ministre, venait d'être promulgué[1].

Bonaparte, s'il avait été nommé ajudant-major de bataillon, aurait dû, par conséquent, retourner à son corps. En écrivant à Sucy, comme il le faisait, il mentait en parfaite connaissance de cause. Il mentait d'autant mieux qu'il était à la veille de tenter l'un des coups de main les plus étranges, dont l'idée ait pu germer dans la tête d'un officier. Il voulait, à tout prix, devenir chef de l'un des bataillons de volontaires. Pour lui, c'était l'unique moyen de rester en Corse.

1. Décret du 28 décembre. « Les deux lieutenants-colonels de « chaque bataillon de gardes nationales pourront à l'avenir être « choisis, soit parmi les gardes nationales volontaires, soit parmi les citoyens qui, ayant servi dans les troupes de ligne, « réuniront les qualités requises par le décret du 29 novembre.

« Les officiers en activité dans les troupes de ligne, qui sont « maintenant employés dans les bataillons de gardes nationales « volontaires, rentreront dans leurs corps respectifs, au plus « tard le 1er avril prochain.

« Seront exceptés ceux des officiers de ligne qui ont été élus « lieutenants-colonels desdits bataillons de gardes nationales « volontaires.

« Avant le départ desdits officiers, les bataillons des gardes « nationales volontaires procéderont à leur remplacement, suivant les formes établies par le décret.

« Au moment où les officiers de troupes de ligne, actuellement « employés dans les bataillons de gardes nationales volontaires, « rejoindront leurs corps respectifs, ils toucheront à titre d'indemnité et sur un relief qui leur sera accordé, les appointements attribués à leur grade et cela, depuis l'époque de leur « élection jusqu'à celle de leur rentrée dans leurs corps. »

Mais à quel titre comptait-il se faire nommer? Était-ce en qualité d'officier; or il n'avait pas rang de capitaine, ainsi que l'exigeait la loi? Était-ce comme simple garde national? il se croyait donc démissionnaire de fait, par suite de son absence illégale. En attendant, il agissait en homme sûr de son droit. Pour se donner de l'importance, il s'était fait le compagnon de voyage de M. de Volney et visitait avec lui les différentes communes des districts d'Ajaccio, de Sartène et de Corté, cherchant partout des volontaires pour le futur deuxième bataillon. Il y avait réussi.

Dans les derniers jours du mois de mars, les nouveaux enrôlés reçurent avis d'avoir à se trouver, le 1er avril, à Ajaccio, pour y procéder à l'élection de leurs officiers et de leurs sous-officiers. Presque tous étaient montagnards. A Ajaccio, l'enthousiasme pour ce genre d'engagement n'existait guère. Or, c'était précisément sur cette particularité que Bonaparte fondait l'espoir de son succès.

Les places de lieutenant-colonel étaient enviées. Huit candidats se présentaient pour le deuxième bataillon : MM. Pietrino Cuneo, Ludovico Ornano, Mathieu Pozzo di Borgo, Ugo, Peretti de Levie, Quenza, Marius Peraldi et Bonaparte. Dans ce nombre, trois étaient réellement sérieux, Mathieu Pozzo frère du député, Peretti de Levie capitaine de gendarmerie, très populaire et candidat de Paoli, enfin Marius Peraldi député fort influent, frère de Jean Peraldi d'Ajaccio. Toutes les chances étaient donc pour Peretti et Peraldi, d'autant que MM. Murati, Grimaldi et Quenza, les trois commissaires délégués par le directoire pour organiser le bataillon et surveiller les opérations de l'élection, paraissaient devoir appuyer

leurs candidatures. De ces trois, un seul, Murati, agissait au nom de Paoli. Grimaldi, plus indépendant et déjà lié avec les familles Rossi et Fesch, se montrait assez disposé à toute solution qui permettrait à Bonaparte de concourir. Pour Quenza[1], il était d'une nullité parfaite et prêt d'avance à soutenir le parti du plus fort, pourvu que son frère, l'un des postulants, participât à la combinaison.

Or, porter Quenza pour lieutenant-colonel en premier, et se mettre personnellement en ligne pour la seconde place, c'était avoir deux des trois voix des commissaires. Pour assurer la victoire, il suffisait donc de supprimer la troisième, celle de Murati. Bonaparte s'y résolut.

A leur arrivée à Ajaccio, les délégués s'étaient installés chez leurs amis respectifs : Murati chez Peraldi, Grimaldi chez les Fesch, et Quenza chez Ramolino. La veille de l'élection, Murati était à table avec ses hôtes, lorsqu'un sieur Boselli, tout dévoué au jeune lieutenant, se présenta, suivi de quelques gardes nationaux, et demanda à lui parler. Celui-ci, sans défiance, vint au-devant des visiteurs qui l'entourèrent et l'entraînèrent vers la maison des Bonaparte, où il fut bel et bien enfermé. « J'ai « voulu que vous fussiez libre, entièrement libre ; vous « ne l'étiez pas chez Peraldi », lui dit Bonaparte, en réponse à sa demande d'explication sur l'étrangeté du procédé. L'argument était sans réplique.

A la nouvelle de l'incident, les partisans de Peraldi

1. *Jean-Baptiste Quenza* avait été nommé membre de l'administration départementale de la Corse par l'Assemblée électorale de l'île, le 19 octobre 1790 à Orezza.

prirent les armes. Ils ne parlaient de rien moins que d'assiéger la maison de l'officier d'artillerie. Peraldi s'y opposa. Il considérait le fait comme trop irrégulier pour avoir des suites. Il comptait même sur son illégalité pour réclamer une répression sévère. L'événement devait lui donner tort.

Le lendemain, en effet, quand les gardes nationaux furent réunis à l'église Saint-François, afin de procéder au vote, Mathieu Pozzo tenta vainement de protester contre l'acte de violence commis à l'égard de Murati et de faire déclarer nulles les élections qu'on allait commencer. Accueilli par des cris et des menaces, il ne put achever son discours. Saisi par les jambes, traîné au bas de la tribune, il fut jeté hors de la salle. Une heure après, Quenza était élu premier lieutenant-colonel et Bonaparte, lieutenant-colonel en second.

Le tour était joué. Bonaparte venait de faire l'application de cette formule qu'il adressait à Pozzo quelques mois auparavant : « Les lois sont comme « les statues de certaines divinités que l'on voile en « certaines occasions. » Il faisait son apprentissage des coups d'État. Il n'avait alors que vingt-trois ans.

Le soir même, les autres officiers du bataillon étaient nommés[1]. Le surlendemain les procès-verbaux constatant les opérations électorales étaient clos et signés aux cris de : Vive la Constitution ! vive l'Assemblée législative ! vive Bonaparte !

1. Furent nommés capitaines du 2e bataillon de volontaires corses : *Jacques Peretti de Levie* — *Jean-Baptiste Ortoli* (de Tallano) — *Jean Peretti* (d'Olmetta) — *Antonio-Pierre-André Ortoli* (de Sartène) — *Grigorio Pietri* (de Sartène) — *Ottavi* (d'Appietto) — *Costa* (de Bastelica) — *Bonelli* (de Bocognano) — *Gabrielli* (de Camnunaccie).

A quelques semaines de là, on pouvait lire dans le *Journal militaire de Paris*[1] :

Bataillons de volontaires formés dans l'île de Corse, en vertu du décret du 4 août 1791.

Ont été nommés lieutenants-colonels :

Pour le premier bataillon, à Cervione : MM. Casalta et Jean Piétri.

Pour le deuxième bataillon, à Ajaccio : MM. Jean-Baptiste Quenza et Buonaparté.

Pour le troisième bataillon, à Calvi : MM. Achille Murati et Salicetti.

Pour le quatrième bataillon, à Corté : MM. Grimaldi et Vincent Colonna-Lecca.

Les protestations de Pozzo et de Peraldi étaient donc restées sans effet. Ce résultat fut fâcheux, car, de ce jour, la scission entre leurs familles et celle des Bonaparte devint complète.

Bonaparte était rayonnant. Or, en cette aventure, on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, son aplomb ou son astuce. Comme lieutenant d'artillerie, il n'a aucun droit au grade de lieutenant-colonel. Adjudant-major, il ne peut l'être. C'est en qualité d'officier destitué, rayé des contrôles, c'est-à-dire de simple garde national, qu'il fait valider son élection par le directoire. Pourtant, dès le 10 avril, il ose réclamer ses appointements au trésorier du régiment[2]. Pour motiver sa demande, il prétend

1. P. 607, t. III.
2. Mss. Archives de la guerre. — Le dépôt et trois compagnies du quatrième régiment se trouvaient alors seuls à Valence.

avoir exercé successivement les fonctions d'adjudant-major et de lieutenant-colonel dans un bataillon de volontaires. Sa lettre est signée : Buonaparte, lieutenant-colonel.

M. Gaudenard lui répondit par une fin de non-recevoir, en lui apprenant qu'il ne figurait plus sur les contrôles du quatrième régiment depuis le 1er janvier 1792. C'était justice. Mais dans quel but Bonaparte avait-il fait cette démarche? Était-ce simplement pour avoir de l'argent ou pour surprendre la bonne foi de ses chefs ? Cela est peu probable. Il y a plutôt lieu de supposer qu'il tenait, comme en 1789 et 1790, à se créer une sorte d'alibi, dans le cas où la tentative qu'il allait renouveler sur la citadelle d'Ajaccio, ne réussirait pas.

Il en était là en effet. Il rêvait encore la réalisation de l'entreprise avortée en 1790.

Les discussions religieuses devaient lui servir de prétexte. Ajaccio, comme toutes les autres petites villes du littoral, était devenue une sorte de lieu de refuge pour les prêtres réfractaires et les religieux de tout ordre. Nous avons mentionné les faits survenus à Calvi et à Bastia. A l'Ile-Rousse des scènes du même genre venaient de se passer[1]. Joseph Arena avait été arrêté et traîné en prison, ses parents chassés, sa maison et celles de ses amis pillées, les barrières de la ville détruites. A Ajaccio, la situation était tout aussi tendue. On continuait à dire la messe plus ou moins ostensiblement et les Capucins occu-

Ces troupes étaient sous les ordres de M. de Catelan, premier lieutenant-colonel. M. Gaudenard était lieutenant quartier-maitre.

1. Mars 1792.

paient toujours leur couvent. Depuis la dernière émeute, une sorte de neutralité s'était pourtant établie. La présence des compagnies de volontaires mit fin à ce calme relatif.

Cette fois, Bonaparte avait des hommes solides et dévoués, des cadres bien constitués, des armes et des munitions. Il se croyait en droit d'espérer le succès. Son plan était prêt. Joseph Bonaparte et Fesch eurent mission de préparer le conflit en réclamant de la municipalité l'exécution des décrets de l'Assemblée relatifs au clergé. Deux jours après, les gardes nationaux occupaient le couvent des Capucins et le poste qui l'avoisine.

Ajaccio[1] n'était pas alors la coquette petite capitale, étendant en toute liberté, au bord de la mer, son gracieux ruban de villas et de jardins. Elle formait un groupe compacte de maisons resserrées entre les murs d'une enceinte continue. Quelques ruelles étroites, trois grandes artères aboutissant au fort, une seule entrée située à l'extrémité nord-est, voilà la ville. Au dehors, deux vastes établissements : au nord-ouest, Saint-François ; au nord-est, les Capucins ; entre les deux, une fontaine, voilà les faubourgs. En occupant donc les Capucins et la porte d'entrée, on empêchait toute communication avec la ville.

C'était ce que Bonaparte, avec son instinct des choses de la guerre, avait parfaitement compris. Le reste de sa petite combinaison politique n'était pas moins bien agencé. Dans l'état d'hostilité où se trouvaient les deux partis en présence, la municipalité essayait de maintenir l'équilibre, de même que

1. Voir le plan (archives de la guerre).

le commandant d'armes tenait à conserver la neutralité. Le colonel et le maire étaient, il est vrai, inféodés aux anciennes idées; mais il suffisait d'un événement imprévu pour rompre leur entente. Or, c'était sur ces divisions possibles et sur les fêtes de Pâques que comptait Bonaparte pour mettre son projet à exécution. Il pensait que la prise de possession du couvent entraînerait la populace et le clergé dans quelques manifestations bruyantes, dont il pourrait profiter pour surprendre les postes et obliger les municipaux à se déclarer en sa faveur.

Ce qu'il avait prévu arriva. Les ultramontains réclamèrent à propos de l'occupation du couvent et demandèrent la réintégration des bons moines. En attendant, ils préparaient une démonstration.

Le 8 avril, jour de Pâques, en effet, les prêtres réfractaires, escortés par leurs partisans armés, se transportèrent au couvent de Saint-François et y officièrent, malgré les menaces dont ils furent l'objet de la part des gardes nationaux et des Ajacciens du parti contraire groupés sur leur passage, aux abords de la fontaine. Qui plus est, le prédicateur annonça en chaire une procession publique pour le lendemain. Le défi était porté. Le jour suivant, à cinq heures de l'après-midi, les volontaires voulurent s'opposer à la rentrée des pénitents. Assaillis par les fanatiques aux cris de : *Adesso alle barette! alle spolette! alle paesani!* ils n'eurent que le temps de se sauver. Des coups de fusil furent échangés. M. Rocca della Serra, officier du bataillon, fut tué. Bonaparte et ses amis purent à grand'peine gagner l'église Saint-Charles.

Heureusement, la nuit arrivait. Bonaparte en profita pour donner ses ordres. Le mouvement était

lancé ; il s'agissait de l'organiser. Tenter une fausse attaque du côté de la maison de ville, pendant que des petits détachements s'empareraient du poste de l'Olmo et de la tour du Diamant qui commandent la rue Droite ; puis, occuper les rues Fontanaccia et Doria conduisant à la citadelle, tel fut le plan. Il réussit. Le 9, en effet, dès huit heures du matin, la lutte commençait. A l'instant où Bonaparte dirigeait ses hommes sur la cathédrale, son lieutenant Costa se rendait maître de la porte de ville et des deux tours avoisinantes. La première partie du programme était réalisée. Ajaccio se trouvait entre les mains des volontaires. Les provisions ne pouvaient plus entrer en ville. Les Ajacciens modérés se tenaient prudemment cachés dans les maisons. Restait la citadelle. Pour la prendre, le concours de la municipalité et du maire était absolument nécessaire. Mais cette majorité, comment l'obtenir? Le maire était hostile. On voulut le déposer et le remplacer soit par M. Tartaroli, soit par M. J.-B. Bacciochi. Joseph et ses amis furent chargés de faire réussir cette combinaison. Ils n'y parvinrent pas. Au dernier moment, les membres de la petite assemblée réclamèrent la cessation des hostilités et la reddition préalable des points occupés par les volontaires. Sur le refus de ces derniers, ils se séparèrent sans avoir pris de résolution. Or, il en est de ces entreprises comme de toutes celles du même genre, quand elles ne réussissent pas du premier coup, elles n'ont plus guère chance de succès.

La nuit se passa en conciliabules, et le lendemain les partis se retrouvèrent en présence, plus animés que jamais. D'un côté, les montagnards des *pièves voisines* étaient accourus à l'appel de leurs camarades

du bataillon ; de l'autre, les vaincus de la veille et les autorités s'étaient réunis dans la citadelle et réclamaient le concours de la garnison. Un conflit sanglant paraissait imminent. Pour en empêcher l'explosion, la municipalité proposa l'arbitrage du commandant d'armes. Elle pria les volontaires de désigner cinq délégués. Les deux lieutenants-colonels, MM. Bonaparte et Quenza, ainsi que trois autres officiers, MM. Tavero, San Severino et Paul Antonio Mella furent désignés. Ils se rendirent auprès du colonel Maillard, chez qui les attendaient déjà les municipaux.

La séance fut orageuse, la discussion violente. Bonaparte et ses subordonnés prétendaient avoir été assaillis les premiers et s'être trouvés en cas de légitime défense. Leurs adversaires affirmaient le contraire ; ils assuraient même qu'il y avait eu préméditation de la part des gardes nationaux. Comme le débat pouvait se prolonger indéfiniment, le colonel se décida à renvoyer les parties dos à dos, tout en restant sur le terrain de la légalité. Il engagea les citadins au respect des lois votées par l'Assemblée à l'égard du clergé et des processions. Aux volontaires il fit observer qu'ils n'avaient pas à s'immiscer dans les affaires urbaines sans un ordre émanant de lui et de la municipalité.

Chacun parut se rendre à ces raisons. Chacun promit son concours pour le rétablissement de la tranquillité. Comme preuve de leurs bonnes intentions, Bonaparte et ses officiers accompagnèrent jusqu'à l'hôtel de ville les membres du conseil escortés par un piquet du quarante-deuxième.

Était-ce sincère ? Il est permis d'en douter, car,

les hommes de Bonaparte n'abandonnèrent aucun des postes qu'ils occupaient. Ils se bornèrent à laisser entrer en ville les farines et les vivres destinés à alimenter le marché. Ce n'était pas ainsi qu'on l'avait compris au Conseil. Vers les cinq heures, M. Santo Tavero vint prescrire à Bonaparte de faire évacuer les positions prises par ses officiers. Celui-ci s'y refusa. C'était la guerre. Le soir, les deux partis avaient repris leur attitude hostile, et le commandant de la place faisait tirer le canon d'alarme.

La nuit du 11 au 12 avril se passa en préparatifs. Bonaparte avait fait établir une barricade à hauteur de la cathédrale, vis-à-vis de la porte d'entrée de la citadelle. Ses communications avec l'extérieur étaient assurées et ses réserves installées aux Capucins. Il comptait rester sur la défensive, pour attendre l'attaque des troupes qui, disait-il, ne tireraient pas et qu'on accueillerait aux cris de : Vive la ligne! Tout était prêt, les dernières dispositions prises, lorsqu'arrivèrent les commissaires du département, MM. Cesari Colonna, Arrighi et Cervoni. Conduits par les volontaires à l'hôtel de ville, ils réclamèrent une nouvelle suspension d'armes. Au fond, à l'exception de Bonaparte et de quelques autres exaltés, tout le monde la désirait. Elle fut accueillie favorablement. Le renvoi des volontaires fut décidé. Cinq compagnies du deuxième bataillon furent dirigées sur Corté, les quatre autres avec Quenza sur Bonifaccio. Pour Bonaparte, il reçut un blâme officiel de la part du directoire et de Paoli. Mais quelque bienveillance que l'un des commissaires, Cervoni, lui eût montrée en cette circonstance, l'affaire ne pouvait en rester là. Ordinairement, ces sortes d'aventures se pas-

saient en famille. Celle-ci avait fait trop de bruit. Elle eut une suite plus sérieuse.

Pour en éviter les conséquences, Bonaparte, payant d'audace, adressa, le 19 avril, un long mémoire justificatif au directoire, au ministre et à l'Assemblée égislative.

Sans ordre, mal écrit, toujours déclamatoire, le plus souvent inexact, ce rapport est bien l'expression la plus parfaite du trouble des idées qui germent dans le cerveau de cet étrange officier. Au lieu de se défendre, Bonaparte attaque tout le monde, le maire, la municipalité et ses concitoyens. Il n'a de paroles flatteuses que pour les paysans et les braves soldats du quarante-deuxième régiment. Quelques passages de ce factum suffiront pour permettre d'en apprécier la valeur.

« ..... Vous le savez, Messieurs, en fait d'administration, « le mal qu'un corps supérieur a laissé faire lorsqu'il « pouvait l'empêcher, c'est comme s'il l'eût fait. Le corps « du Directoire s'est caché au lieu de retourner à son poste « dans la journée de lundi, et plusieurs de ses membres « se comportent depuis longtemps avec le plus grand « scandale.

« Une conduite aussi étrange de la part des adminis- « trateurs ne peut être dictée que par la plus condamnable « complicité. Un militaire qui laisse prendre son poste « par négligence est condamné à mort... Messieurs, le « poste qui est confié aux administrateurs est de défendre « la vie des citoyens, de se prendre de sollicitude pour la « tranquillité publique. Laissent-ils enlever la vie des « citoyens, laissent-ils troubler la tranquillité publique, « sans s'en soucier, sans employer la force qui est dans « leurs mains, ils paralysent l'action du gouvernement,

« ils sont coupables de tout ; mais ils le sont bien autre-
« ment lorsque leur conduite privée explique leur inac-
« tion politique. Alors plus de loi... Magistrats supé-
« rieurs, il faut un remède, ou le corps politique, attaqué
« dans ses canaux vitaux, commence par des convulsions
« et finit par la mort[1].

« ... Le 12, à la pointe du jour, les canons sont bra-
« qués, le signal de la mort, du carnage est prêt à se don-
« ner, le sang des patriotes du continent allait couler.
« C'était sur quoi ils fondaient leurs espérances pour se
« mettre à l'abri de tout. Mais ils ne savent pas les insen-
« sés, que *nos frères du 42e régiment sont hommes d'esprit,*
« *de cœur et animés des sentiments d'honneur*. Ils ne savent
« pas que *lorsqu'il s'agit de combattre des frères et des*
« *citoyens, il est permis aussi à des soldats de réfléchir*, de
« penser et de se souvenir que leurs armes destinées aux
« ennemis de l'État, ne doivent être tournées que contre
« les conspirateurs, et que les soldats du 42e régiment,
« venant de France, avaient déjà assez d'expérience,
« en fait de révolution et de complot, pour s'être aperçus
« que nous étions les amis de la patrie et qu'eux en
« étaient les ennemis. *Il ne savent pas que si leurs armes*
« *eussent dû se rougir de sang, elles se seraient teintes du*
« *leur.*

« ... Tel est, magistrats, l'exposé des événements qui
« ont bouleversé l'ordre et manqué de ruiner la ville
« principale de Corse, la plus florissante par sa situation,
« son commerce, sa position et même par le caractère
« fortement trempé de ses habitants. *Les peuples*, vous le
« savez, *sont des vagues agitées par les vents*. Sous une im-
« pulsion mauvaise toutes leurs passions se déchaînent.
« Abandonnés à leurs propres instincts, ils sont tranquilles,
« calmes, doux et généreux.

1. Le reste du rapport avait trait aux événements dont nous avons essayé de donner un aperçu.

« Nous ne nous sommes pas trompés; nous en avons « pour garants la pureté d'intention qu'inspire l'amour de « son pays, l'absence de toute passion, le désir de voir la « patrie tranquille; et vous qui ambitionnez sans doute « la gloire bien précieuse d'avoir ramené l'ordre et la « confiance avec la justice, avancez dans votre mission « d'un pas ferme, de manière à être maudits et calomniés « par les méchants, plus que personne autre du départe- « ment. C'est là, Messieurs, le vœu le plus heureux que « puisse accepter le magistrat intrépide.

« Pour tous les officiers du bataillon qui ont signé l'original.

« BUONAPARTE.

« Donné le 19 avril 1792, pour copie de l'original. »

En ville, l'effet de cette bizarre justification fut énorme. Mais cette fois, le jeune officier avait été trop loin. Péraldi écrivit aussitôt à son frère, le député, pour le prier d'agir auprès du Conseil exécutif, en vue de mesures répressives à exercer. De son côté, le colonel adressa à M. de Grave, alors ministre de la guerre, un long rapport sur les faits qui venaient de se passer. Or cette dépêche partait au moment même où des événements d'une extrême gravité survenaient en France. C'était le 25 avril 1792 que Maillard rédigeait sa plainte contre Bonaparte, et le 20, la guerre avait été déclarée à l'empereur d'Allemagne.

Quand le compte rendu du conflit parvint à sa destination, de Grave n'était plus au pouvoir. Son successeur Lajard, accablé de travail, ne put prendre connaissance du dossier. Le 8 juillet seulement, il répon-

dit au colonel[1] : « J'ai reçu, monsieur, avec la lettre « que vous avez écrite à M. de Grave, le 25 avril, « les pièces qui l'accompagnaient concernant tous « les excès commis à Ajaccio, pendant les fêtes de « Pâques, par le bataillon des volontaires nationaux « corses.

« Après avoir examiné ces pièces avec la plus « sérieuse attention, je me suis convaincu qu'il n'était « pas possible de montrer plus de prudence, de modé- « ration et de zèle pour le bien public et pour le main- « tien du bon ordre, que vous ne l'avez fait dans les « circonstances désagréables et très-délicates où vous « vous êtes trouvé ; que MM. Quenza et Bonaparte « étaient infiniment répréhensibles dans la conduite « qu'ils ont tenue, et qu'on ne peut se dissimuler « qu'ils aient favorisé tous les désordres et excès de la « troupe qu'ils commandaient.

« Si les délits qui ont été commis eussent été pure- « ment militaires, je n'aurais pas hésité à prendre les « ordres du roi pour faire traduire ces deux officiers « supérieurs par devant la Cour martiale, ainsi que « tous ceux qui ont participé à ces excès ; mais la « connaissance de ces délits étant exclusivement « réservée par les nouvelles lois aux juges ordinaires, « attendu qu'ils intéressent particulièrement la sûreté « publique et qu'il y a des particuliers impliqués avec « des militaires, je n'ai pu que déférer cette affaire au « ministre de la justice et m'en remettre à lui de « donner les ordres nécessaires pour faire punir les « auteurs de ces désordres et leurs principaux com- « plices. »

1. Mss. Archives de la guerre.

Ainsi, sans la déclaration de guerre, sans le bouleversement général qu'un pareil événement avait amené dans les pouvoirs publics, sans l'absence de toute action judiciaire en Corse, Bonaparte eût passé en jugement. c'est le ministre de la guerre lui-même qui l'affirme. Et celui-ci avait raison, car de la part de cet officier, il y avait usurpation de fonctions, prise d'armes, refus d'obéissance, tentative à main armée contre l'autorité, embauchage, etc..., c'est-à-dire de quoi faire fusiller cent fois tout lieutenant qui, en temps normal, se serait permis pareille incartade dans une forteresse quelconque.

Pour le moment, la situation de Bonaparte était devenue des plus difficiles. A Ajaccio même, il était mal vu d'une partie de la population. Obligé de partir pour Corté avec cinq compagnies du bataillon, au courant des plaintes portées contre lui, convaincu d'ailleurs que, s'il restait, il avait tout à redouter de la vengeance de ses concitoyens, il se détermina à quitter encore une fois la Corse. Mais où aller? A Valence, il était sous le coup d'une accusation de désertion. Paris lui restait. Il résolut de s'y rendre pour tenter de recommencer ce double jeu dont il avait si bien usé l'année précédente, lors de son retour au régiment. Pour cela il fallait l'acquiescement du maréchal de camp Rossi et du président du directoire, M. Paoli. Il l'obtint à force de sollicitations.

Paoli agit à son égard comme il avait fait pour Arena. Il lui fournit un certificat d'obligation de résidence, à la condition qu'il partirait immédiatement et qu'il reprendrait du service. Paoli était de ces politiques, qui avant tout veulent éviter les difficultés et appliquent aux individus gênants cette commode

formule « d'aller se faire pendre ailleurs. » Rossi, en qualité de bon Corse et de parent complaisant, se prêta également à cette petite supercherie et lui donna les attestations demandées. Enfin, son frère Joseph et Masseria lui firent délivrer tous les témoignages de civisme voulus, par le district et le club patriotique d'Ajaccio.

Muni de ces pièces, de quelque argent emprunté, de lettres de recommandation pour Arena, Buonarotti et Cervoni, Bonaparte s'embarqua de nouveau à Bastia.

On était au 2 mai 1792.

CHAPITRE V

ÉTAT DE L'ARMÉE FRANÇAISE

(6 SEPTEMBRE 1791 — 20 JUIN 1792.)

Arrivée de Bonaparte en France. — Situation de son régiment. — *La nation.* — État de la ville de Paris. — Premiers insuccès de l'armée française dans le Nord. — La désertion dans l'armée. — Causes de ce mal. — Faiblesse de l'Assemblée nationale. — Son legs à la Législative. — Première réunion de la Législative. — La désertion à la fin de l'année 1791. — Complicité de la Cour. — Fausse attitude de M. de Montmorin. — Les déserteurs. — Leurs projets. — La trahison à l'intérieur. — Entraînement des Girondins vers la guerre. — Correspondance secrète de la Cour. — Pourquoi la Cour désire la guerre? — Fausses déclarations du roi. — La séance du 20 avril 1792. — La guerre est votée.

La France est-elle suffisamment armée? — Les militaires à la Chambre des députés. — Le comité militaire de la Législative. — Le ministère de M. de Narbonne. — Son rapport inexact sur l'état de l'armée, du 11 janvier 1792. — Maintien de l'organisation ancienne: armée et gardes nationales. — L'indemnité d'entrée en campagne. — Les compagnies de canonniers à cheval. — Les guides. — L'armée de 1792 supérieure à celle de 1789. — Rapport sur l'état réel de l'armée. — Indignation de la Chambre et du pays. — Défectuosités de la Constitution. — L'état de paix et l'état de guerre. — La Constitution doit envisager les deux cas. — La direction, l'exécution et la transmission. — Conséquences d'un système défectueux.

Bonaparte avait quitté la Corse, avec la croyance intime que l'Europe était encore en paix. A Marseille, il apprenait la déclaration de guerre.

A Valence, il ne fit point d'arrêt, et pour cause. Son insuccès à l'Académie de Lyon et sa destitution devaient être connus. Son ancienne compagnie était détachée à Perpignan depuis le 18 mars. Les autres

avaient été dirigées sur les corps frontières. Le dépôt lui-même s'apprêtait à partir de Valence pour aller à Grenoble[1]. Le personnel des officiers avait subi de nouveaux changements. Plusieurs de ses camarades venaient de déserter, notamment les deux Des Mazis. D'autres avaient donné leur démission. D'autres enfin étaient passés, soit dans les bataillons de volontaires nationaux, soit dans les compagnies de canonniers à cheval.

En route, il trouva tout, *à la nation*, comme l'année précédente, il avait vu tout, *à la fédération*. « Chaque « village, chaque chaumière, dit la voyageuse anglaise « de M. Taine, nous salue du cri de *vive la Nation!* Le « cabaret vous invite à boire de la bière *à la nation* « et vous offre un logement *à la nation*. Le marchand « de chandelles vend de la poudre à cheveux et du « tabac à priser *à la nation*, et il y a même des barbiers « patriotes dont les enseignes vous annoncent que « vous pouvez vous faire couper les cheveux et arra- « cher les dents *à la nation*. » Mais à mesure que Bonaparte s'avançait vers la capitale, les rumeurs augmentaient. Il y avait dans l'air, comme un bruit sourd d'émeute et de renouveau. Tout le monde était sur pied; l'inquiétude était générale. A chaque arrêt de la diligence, des citoyens venaient questionner les voyageurs. A Paris, l'immense fourmilière s'agitait. Les nouvelles de la guerre étaient mauvaises. Les opé-

1. Le 4e régiment d'artillerie avait trois compagnies au camp du Var, quatre au camp de Barraux, six au camp de Lyon, trois à Grenoble, deux à Perpignan et une (à cheval) à Douai.

Le 1er mars, deux compagnies étaient parties de Valence pour Perpignan. Le dépôt quitta Valence pour Grenoble le 12 juin. (Mss. archives de la guerre.)

rations commencées le 28 avril n'avaient pas été heureuses. Le maréchal de camp Théobald Dillon avait payé de sa vie la fuite de ses soldats. Le 2 mai, de Gontaut-Biron écrivait à l'Assemblée : « ... Nos malheurs ne doivent pas m'empêcher de rendre justice « à la valeur et à l'intelligence de M. de Beauharnais, « dont l'infatigable activité m'a été très utile... Je ne « connais point de bataillon de grenadiers plus brave, « plus courageux et plus ferme, plus soumis aux ordres « qu'on lui donne,... que le second bataillon du département de Paris... » Mais cet acte de faiblesse ne devait pas être le seul. La cavalerie, dont l'attitude était déjà si étrange au début de la campagne, faisait partout défection. Le 9 mai, à onze heures du soir, le quatrième régiment de hussards (Saxe), entraîné par ses colonels, MM. de Gottesheim et de Waldener, passait à l'ennemi[1]. Le lendemain, c'était une partie des hussards de Bercheny qui suivait ce déplorable exemple. Le quinzième en faisait autant[2]. Dans les autres corps, beaucoup d'officiers agissaient de façon identique. Le mot de trahison était dans toutes les bouches. Dans les cercles politiques, dans les clubs, on affirmait l'existence d'un comité autrichien à la Cour et l'on blâmait le fameux plan de Dumouriez. S'il n'y avait pas eu de plan, ajoutait-on, l'étranger n'en aurait rien su. Marat, dans son journal l'*Ami du peuple*, accusait de corruption l'Assemblée et les généraux ; Royou

1. Quatre-vingt-douze hommes et quatre-vingt-huit chevaux du 4e hussards rentrèrent en France sous la conduite d'un sous-officier, qui fut fait immédiatement officier par Kellermann.

2. Beaucoup d'hommes du 15e abandonnèrent leurs officiers et rentrèrent en France par petits groupes.

l'éditeur et l'auteur de l'*Ami du roi*, annonçait, comme fait absolument certain, la rentrée immédiate des princes. Condé disait à ses officiers : « Surtout, Mes-« sieurs, n'achetez pas trop de chevaux; la comédie « ne durera pas. Les fumées de la liberté se dissipent « déjà. L'armée des avocats, les soldats de papier (par « allusion aux assignats) seront bientôt anéantis en « Belgique, et nous serons de retour dans nos foyers en « automne. » A propos de la déroute des troupes fran çaises à Lille, le poète allemand Bürger[1] s'écriait : « Vous vous êtes enfuis comme des gredins et vous « avez cru cacher votre lâcheté en écorchant vos chefs. « Ah! mon cœur s'était enflammé pour vous, trompé « par votre fausse grandeur; même contre la patrie « d'Hermann, j'aurais voulu devenir votre Tyrtée. « Mais celui qui ne sait pas mourir pour la liberté « mérite les chaînes de l'esclavage; vous méritez que « les nobles et les prêtres vous chassent à coups de « fouet de vos propres foyers. »

D'où provenait cette sorte d'effondrement subit de l'armée? A qui en incombait la responsabilité? aux conservateurs de la Constituante et de la Législative, ne cesserons-nous de répéter.

. . . .

Certes, l'Assemblée nationale avait fait de grandes choses, émis des principes sublimes, détruit des abus sans nombre, mais elle avait manqué de logique et d'énergie. Par égoïsme elle n'avait songé qu'aux droits de l'homme; elle avait négligé ceux tout aussi importants de la femme, de celle qui forme l'enfant et qui, de cet inconscient, doit faire un citoyen. Par peur pour

1. *Bürger* (Geoff.-A.), poète allemand; Halberstadt, 1748-1794.

les fils des gens de sa caste, elle avait repoussé les projets de Dubois de Crancé et maintenu les vieux errements, c'est-à-dire les enrôlements volontaires. Par peur d'elle-même, elle avait laissé le Conseil exécutif sans force et empêché ses propres membres de faire partie de l'Assemblée appelée à la remplacer.

Au moment où elle assistait à l'éclosion des projets des déserteurs et à l'organisation de la guerre civile, elle n'avait osé ni décréter des mesures répressives suffisantes, ni changer ses agents de l'intérieur et de l'extérieur. Comme dernier aveu d'impuissance, elle avait voté l'amnistie, laissant à la France pour avenir, le plus terrible des inconnus. En effet, une Cour obéissant aux injonctions de l'étranger, un ministère profondément imbu d'opposition aux idées nouvelles, une administration sans cohésion, des finances compromises, un clergé conspirant ouvertement, une armée et une marine désorganisées par suite de la fuite des chefs, un recrutement illogique, des réserves de volontaires sans préparation, au total une masse militaire qui n'atteignait pas deux cent mille hommes, une bourgeoisie indécise voulant se conserver des gages en cas d'insuccès, enfin, tout un peuple avide de droit, mais inquiet et nerveux, tels étaient les éléments d'action qu'elle transmettait à une Chambre nouvelle composée de membres jeunes et inexpérimentés, et cela, vis-à-vis de puissances hostiles, disposées à soutenir les prétentions de Français sans honneur, réfugiés chez elles et attendant la curée qui leur permît de rentrer en maîtres au milieu de ces manants révoltés.

Ce fut le samedi, 1er octobre 1791, que les nouveaux députés se réunirent pour la première fois,

au nombre de quatre cent trente-six, sous la présidence de Batault, doyen d'âge. Le 4, la Législative était constituée. Le 7, le roi venait faire une déclaration pacifique. « ... J'espère que nous ne serons « troublés par aucune agression au dehors. J'ai pris, « depuis que j'ai accepté la Constitution, et je conti« nue de prendre les mesures qui m'ont paru les plus « propres à fixer l'opinion des puissances étrangères « à notre égard, et à entretenir avec elles l'intelli« gence et la bonne harmonie qui doivent nous assu« rer la paix. J'en attends les meilleurs effets ; mais « cette espérance ne me dispensera pas de suivre « avec activité les mesures de précaution que la « prudence a dû prescrire. » Les applaudissements suivirent ; mais une méfiance plus forte que la volonté subsistait. Le maintien de l'ancien ministère et la présence de l'éternel chef du département des affaires étrangères indisposait les esprits. Sous l'influence de cette impression, l'Assemblée reconstitua ses comités diplomatique[1] et militaire. Des difficultés nouvelles venaient, en effet, de surgir, au dehors comme à l'intérieur.

Dans l'armée, la désertion des cadres continuait. La faiblesse de l'Assemblée constituante avait eu des conséquences désastreuses « ... Les anciens corps, dit « le baron Poisson, chevau-légers, mousquetaires, « gendarmes de la garde, etc., se reformaient ouver« tement. Un service actif de recrutement était établi

1. Les membres du comité diplomatique furent : MM. Koch, Ruhl, Gensonné, Brissot, Lemontey, Briche, Baert, Schirmer, Jaucourt, Treil-Pardailhan, Mailhe, Ramond, et MM. Daverhoult, Fauchet, Carnot aîné, Delaunay, Dubois-Debais et Collet pour suppléants.

« dans les départements frontières, et des registres, « ouverts à Luxembourg, recevaient les noms des « enrôlés ; on savait à Paris que des officiers, figu- « rant encore en France dans leurs régiments, s'y « étaient fait inscrire à l'avance, et l'on n'ignorait « pas que des militaires émigrés, dont l'absence n'était « pas encore officiellement constatée, recevaient leurs « appointements par l'entremise de leurs camarades « restés en France. Des ouvriers de Strasbourg étaient « activement employés à confectionner des uniformes « pour l'armée des princes. »

A Perpignan, des officiers, le lieutenant général de Chollet [1] en tête, conspiraient pour s'emparer de la citadelle et livrer la ville aux déserteurs [2].

Quant à la flétrissure de pareils manquements, les soldats s'en chargèrent eux-mêmes. « Votre lettre, monsieur, nous a été lue, » répondent [3] les soldats du vingt-quatrième régiment de ligne (ci-devant Brie) à l'un de

1. Le lieutenant général de Chollet et le commandant du 12e bataillon de chasseurs, M. du Saillant, furent arrêtés et mis en accusation. Ce furent les soldats et quelques officiers d'infanterie qui empêchèrent la réussite du complot (6 et 7 décembre). La compagnie d'artillerie du régiment de la Fère, à laquelle avait appartenu Bonaparte, fit partie de la conspiration.

2. Le premier décret de la Législative contre les déserteurs français fut du 9 novembre 1791. Il était ainsi conçu : « Les « français rassemblés au delà des frontières du royaume sont, « dès ce moment, déclarés suspects de conjuration contre la « patrie. Si, au premier janvier prochain, ils sont encore en état « de rassemblement, ils seront déclarés coupables de conjuration, « poursuivis comme tels et punis de mort. Seront punis du même « crime et frappés de la même peine les princes français et les « fonctionnaires publics absents à l'époque citée du 1er janvier 1792... »

3. Mss. Archives de la guerre — Octobre 1791. — Le vingt-quatrième de ligne était en garnison à Lille.

leurs officiers déserteurs qui cherche à les détourner de leur devoir. « Elle aurait ajouté à notre « indignation, si, depuis deux mois, les papiers « publics ne nous avaient appris qu'un grand « nombre de traîtres, comme vous, ont écrit aux « régiments *dont ils ont déserté* pour les engager à « partager leur lâcheté. Mais leurs tentatives et les « vôtres, croyez-le, n'ont servi qu'à resserrer les « nœuds qui lient l'armée à la nation, et c'est le « seul fruit que vous retirerez de votre coupable « et méprisable tentative.

« ..... Nous finissons notre lettre en vous réitérant « que nous demeurerons fidèles à la nation, à la loi « et au roi et que nous saurons combattre jusqu'à la « mort, pour les défendre contre nos ennemis com« muns.

« Tels sont les sentiments des grenadiers, sous-offi« ciers et soldats du vingt-quatrième régiment d'in« fanterie et, nous osons le dire, de toute l'armée. »

C'était exact ; malheureusement cette Cour et ce roi, que ces braves du vingt-quatrième voulaient défendre jusqu'à la mort, étaient les complices de ceux qui osaient les inviter à trahir leur pays.

Leur plan était en effet des plus simples : à l'intérieur, calmer les esprits et faire croire à l'Assemblée, à la nation et à l'armée que le roi faisait tout pour arrêter les effets d'une intervention étrangère ; à l'extérieur, démontrer que rien ne pouvait marcher et qu'on était privé de toute liberté. Le roi devait même lire à la Chambre une déclaration conçue dans ce sens et réclamer le droit de se rendre à Compiègne. Là, il pourrait tout à son aise constituer un ministère d'action. Au dernier moment, il hésita. Le piège était

trop grossier ; il n'aurait pas réussi. On en revint donc aux atermoiements. Le 31 octobre, Montmorin se borna à faire un exposé ridicule de la situation :

« ... Sa Majesté, en acceptant la Constitution et « plus encore peut-être par ses soins paternels, a « éloigné le danger qui nous menaçait, et je puis vous « dire que rien n'annonce en ce moment aucune en- « treprise à laquelle de grandes puissances pren- « draient quelque part...

« Les démarches personnelles de Sa Majesté pou- « vaient seules avoir cet heureux effet ; elles l'ont « obtenu et la reconnaissance lui en est due tout « entière...

« ... L'émigration, qui est devenue une espèce de « maladie et dont, sans doute, il est à désirer de voir « finir le cours, est plus affligeante qu'elle n'est in- « quiétante. Le roi a fait cesser le motif qui pouvait « lier les puissances étrangères à la cause des Fran- « çais éloignés de leur patrie et dès ce moment, « que pourraient tous leurs efforts, en supposant « même qu'ils eussent le projet de les diriger contre « elle?

« Dans les provinces belgiques, on ne leur permet « aucun rassemblement.

« A Coblentz, où ils paraissent être en plus grand « nombre, ils sont sans armes. Quelque part enfin « qu'ils prissent une contenance véritablement hostile, « le devoir du ministre des Affaires étrangères serait « d'en avertir le roi, et, de concert avec les représen- « tants de la nation, Sa Majesté prendrait les mesures « nécessaires pour faire cesser ou pour venger contre « ceux qui la souffriraient, une agression qui serait « alors caractérisée... »

Le même jour, le roi écrivait aux puissances : « L'Assemblée nationale vient de me présenter l'acte « constitutionnel qu'elle a décrété et je me suis dé- « terminé à l'accepter parce que je dois le regarder « comme le résultat des vœux de la grande majorité « de la nation. Je m'empresse de faire part de cet « événement à Votre Majesté et je la prie d'être bien « persuadée que ce changement opéré dans la Consti- « tution française ne change en rien mon désir de « rendre de plus en plus inaltérables les liens qui « existent entre nous, ainsi qu'entre nos nations res- « pectives. »

Or, ces déclarations, comme le changement de ministère [1], n'étaient qu'autant de manœuvres destinées à égarer l'opinion. Montmorin restait derrière la coulisse, en qualité de chef du ministère secret (le ministère autrichien), avec cinquante mille livres d'appointements [2].

De leur côté, les agents royalistes de l'intérieur et de l'extérieur poussaient vivement au conflit. « Plus « l'action serait bruyante, plus elle serait courte, « répétaient-ils. » Tel était le thème journalier des feuilles payées sur les fonds de la liste civile [3].

1. Composition du ministère : *Bertrand de Molleville*, à la marine, tout dévoué au parti de la reine et de l'étranger ; *Duport du Tertre*, garde des sceaux, même opinion ; *Cahier de Gerville*, à l'intérieur, même opinion ; *de Lessart*, à l'extérieur, droitier constitutionnel ; *Tarbé*, aux finances, droitier constitutionnel ; *de Narbonne*, à la guerre, constitutionnel ambitieux, porte-drapeau de son intime amie, madame de Staël.

2. Ces cinquante mille livres étaient prélevées sur les fonds secrets du département des Affaires étrangères.

3. Mss. A. N. Rapport de Gohier. Entre autres feuilles, on voyait : *la pétition des émigrants*, *la réponse des émigrants*, *les émigrants au peuple*, *les plus courtes folies sont les meilleures*,

Ce fut en effet un publiciste tout dévoué au ministère, Koch[1], député et rapporteur du comité diplomatique qui, le 22 novembre, vint dénoncer les menées du clergé et des officiers déserteurs sur les terres des Électeurs. Il avait ordre de faire le jeu. Il ne réussit que trop. Les Girondins, se lancèrent sans réflexion sur la piste qu'on leur indiquait. « ... La voie des « armes, s'écrie Isnard, le 29 novembre, est la seule « qui nous reste contre des rebelles qui ne veulent « pas rentrer dans le devoir. En effet, toute idée de « capitulation serait un crime de lèse-patrie! Eh! « quelle infâme capitulation!... Disons à l'Europe « que le peuple français, s'il tire l'épée, en jettera « le fourreau, qu'il n'ira le chercher que couronné « des lauriers de la victoire et que, si malgré sa puis- « sance et son courage, il succombait en défendant la « liberté, ses ennemis ne règneraient que sur des ca- « davres. Disons à l'Europe que, si les cabinets en- « gagent les rois dans une guerre contre les peuples, « nous engagerons les peuples dans une guerre « contre les rois... » L'affaire était lancée. Un autre député de la droite, le comte de Vaublanc,[2] le futur chef des insurgés de Vendémiaire, venait à la tête d'une députation de vingt-quatre membres, lire au

le Journal à deux liards, *l'Ordre*, *la marche et l'entrée des émigrants en France*, etc...

1. *Kock* (Christ. Gn.), publiciste; Buxweiler (Alsace), 1737-1813. — Professeur de droit à Strasbourg (1780), député (1791), membre du tribunat (1802). — Recteur honoraire de l'Académie de Strasbourg (1810).

2. *Vaublanc* (Vincent-Marie *Viénot*, comte de), né à Saint-Domingue, le 2 mars 1756, mort à Paris, le 21 août 1815; condamné à mort en 1795. Vaublanc était alors président de l'Assemblée. Ce fut en cette qualité qu'il porta le message à Louis XVI.

roi l'adresse votée par l'Assemblée : « Nous attendons « de vous, Sire, des déclarations énergiques auprès « des cercles du Haut et Bas-Rhin, des Électeurs « de Trèves, de Mayence et de l'évêque de Spire... »

Le roi leur répondit : « Je prendrai en très grande « considération le message de l'Assemblée nationale. « Vous savez que je n'ai rien négligé pour assurer « la tranquillité publique au dedans, pour main- « tenir la Constitution et pour la faire respecter au « dehors. »

Le 14 décembre, le même Louis XVI déclarait solennellement à la Chambre que si « l'Électeur n'avait « pas fait cesser tout attroupement avant le 15 jan- « vier 1792, il ne verrait en lui qu'un ennemi.

« ...Ceux qui observent la marche du gouverne- « ment d'un œil attentif, mais sans malveillance, « doivent reconnaître que jamais je ne m'écarte de « la ligne constitutionnelle et que je sens profon- « dément qu'il est beau d'être le roi d'un peuple « libre...

« ...Que vos délibérations, ajoutait-il, toujours sou- « mises aux principes constitutionnels, prennent une « marche grave, fière, imposante, la seule qui con- « vienne aux législateurs d'un grand empire, que les « pouvoirs constitués se respectent pour se rendre « respectables; qu'ils se prêtent un secours mutuel « au lieu de se donner des entraves et qu'enfin on « reconnaisse qu'ils sont distincts et non ennemis ! « Il est temps de montrer aux nations étrangères que « le peuple français, ses représentants et son roi ne « font qu'un. »

Belles et nobles paroles qui n'avaient qu'un tort, celui d'être absolument mensongères, comme toutes

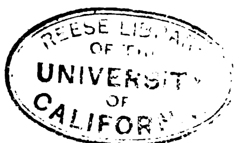
celles prononcées depuis tant de mois. Le 3 décembre, en effet, ce même Louis XVI écrivait à l'empereur et à son agent, M. de Breteuil :

« ...Ce qui pourrait arriver de plus heureux, et où « l'on doit diriger tous les soins, c'est que les puis- « sances s'emparent de l'affaire, protègent les Élec- « teurs, mais en même temps séparent les émigrants, « en leur donnant sûreté et protection. Elles pour- « raient faire tenir ici à peu près ce langage : Vous « avez voulu attaquer le corps Germanique dont nous « sommes les protecteurs et les garants, sous prétexte « du rassemblement de vos concitoyens qui vous « inquiètent. Nous avons bien voulu faire cesser ce « jeu d'inquiétudes; nous nous chargeons de retenir « les émigrants et de faire séparer leurs rassemble- « ments armés, mais c'est à condition que vous nous « donnerez satisfaction sur telle ou telle chose et que « vous ayez un gouvernement qui ait une force et une « stabilité sur la foi desquels on puisse compter. Sans « cela, *nous vous regarderons comme un repaire de bri- « gands et l'écume de l'Europe*.

« Ce langage en imposerait certainement et ferait « pâlir les plus hardis. Il me paraît impossible que « nous y fussions compromis... Reste la guerre, si « elle était inévitable. *L'état physique et moral de la « France fait qu'il lui est impossible de la soutenir, « une demi-campagne; mais il faut que j'aie l'air de « m'y livrer franchement* et comme je l'aurais fait « dans des temps précédents. Il y a deux chances « pour elle. *Il est difficile de croire qu'elle soit heu- « reuse; si par hasard cela arrivait, m'étant montré « franchement et la guerre donnant toujours plus de « moyens au gouvernement, je peux regagner quelque*

« *chose par là;* mais cette hypothèse est la moins « vraisemblable. Si elle est malheureuse, vous con« naissez les Français, comme ils vont vite d'une « extrémité à l'autre; ils seraient bientôt aussi abat« tus qu'ils sont orgueilleux avant, et peut-être ne « ne voudraient-ils laisser aucun reste du nouvel « édifice, s'ils voyaient bien qu'il leur a attiré tous « les malheurs. Il peut exister une crainte et sûre« ment les factieux chercheraient à tourner les esprits « de ce côté-là : *Ce serait de s'en prendre à moi de « leurs malheurs et de me faire soupçonner de les dési« rer pour regagner la confiance. C'est ma conduite qui « doit écarter tous ces soupçons et surtout ne rien « laisser pénétrer de mes relations avec l'étranger. Il « faut que ma conduite soit telle que dans le malheur « la nation ne voie de ressource qu'en se jetant dans « mes bras... Il faudrait que je puisse servir le royaume « en obtenant par mon entremise, la paix la moins dés« avantageuse qu'on pourrait.* Voilà une bien lon« gue instruction, mais j'ai voulu tout prévoir et on « pourra m'indiquer les éclaircissements, qu'on pour« rait encore désirer. » De son côté, la reine écrivait[1] : « *Je crois que nous allons déclarer la guerre*, non « pas à une puissance qui aurait des moyens contre « nous, *nous sommes trop lâches pour cela*, mais aux « Électeurs et à quelques princes d'Allemagne dans « l'espoir qu'ils ne pourront se défendre. *Les imbé« ciles! Ils ne voient pas que s'ils font telle chose, c'est « nous servir*, parce qu'enfin il faudra bien, si nous « commençons, que toutes les puissances s'en mêlent

1. Lettre de Marie-Antoinette à Mercy-Argenteau, 6 décembre 1791.



« pour défendre les droits de chacun; mais il faut « qu'elles soient bien convaincues que nous ne fai- « sons ici qu'exécuter la volonté des autres, que « toutes nos démarches sont forcées et que, dans « ce cas, *la meilleure manière de nous servir est de* « *bien nous tomber sur le corps.* » Et comme conclusion de ces infâmes combinaisons, le jeune confident de la reine, M. de Fersen ajoutait à son roi : « La « reine me mande : je pense, comme vous, que le « mal seul ne peut pas opérer le bien, et c'est pour « cela qu'il faut une force étrangère et extérieure; « mais vous croyez que les Français réfléchissent et « qu'ils sont capables de suivre un système! vous « leur faites trop d'honneur. »

Ainsi, c'étaient les 3 et 6 décembre que se transmettaient toutes ces belles propositions; c'était le 14 que Louis XVI prononçait devant l'Assemblée les nobles paroles que nous avons citées. *Le lendemain*, il envoyait une nouvelle note à M. de Breteuil : « Je ne « pense point que cette démarche doive changer rien « aux choses pour ma demande de congrès armé; au « contraire, j'y vois des raisons de plus; la liberté « de quelques princes Germaniques étant menacée, « l'empereur et le roi de Prusse doivent le trouver « mauvais, se prêter plus aisément à ce qui a été « demandé et par là soutenir les Électeurs. Dans ma « dernière instruction, je leur ai expliqué bien des « raisons par lesquelles les puissances pourraient se « mêler de nos affaires; en voilà une bien forte et « bien palpable d'ajoutée. Au lieu d'une guerre civile, « cela deviendra une guerre politique et les chances « sont bien meilleures... Si les Électeurs avaient peur « et se soumettaient à dissiper les rassemblements

« sans que les puissances eussent parlé, ce serait, je « crois, ce qui pourrait arriver de pis. Comme la « démarche m'a été dictée, on m'en saurait peu de « gré; les esprits des factieux seraient extrêmement « enflés et arrogants; le crédit se remonterait et sou-« tiendrait encore la machine pour quelque temps.» Mais les princes n'avaient garde de renoncer à leurs prétentions. Le 31 décembre, de Lessart faisait part de l'ordre donné par l'empereur à ses troupes de porter secours à l'Électeur de Trèves. Il accompagnait cette communication des protestations pacifiques du roi. Et, quelques jours plus tard, la reine écrivait à son frère : « Il y a guerre ouverte dans ce moment-ci « entre les ministres Lessart et Narbonne. Ce dernier « sent bien que sa place est dangereuse et il veut « avoir celle de l'autre. Pour cela, ils se font attaquer « tous les deux de tous côtés. C'est pitoyable. Le « meilleur des deux ne vaut rien du tout.

« La marche constitutionnelle que le roi a prise le « met à l'abri d'un côté et de l'autre; son existence « et celle de son fils sont si nécessaires à *tous les scé-« lérats qui nous entourent*, que cela fait notre sû-« reté. » Tristes intrigues, dont le prince d'Aremberg nous donne la clef dans sa lettre[1] au comte de la Marche : « ...On prodigue les moyens secrets d'ar-« gent, de tout côté, à un point incroyable; et, ce « qu'il y a de plus certain, c'est que plusieurs per-« sonnes y trouvent leur profit particulier. En ce « genre la Cour est doublement trompée. Il est diffi-« cile concevoir à quel degré d'avidité et de per-« versité sont arrivés ceux que les Tuileries emploient

1. Lettre du 22 janvier 1792, datée de Raismes.

« pour obbtenir dans l'Assemblée et dans Paris une « influence chimérique... »

En présence de tels aveux, comment s'étonner de cet entraînement vers cette fatale solution de la guerre, que seuls, les Jacobins, repoussaient avec l'énergie du sentiment vrai de la situation de la France? Étrangers, déserteurs, émigrés, royalistes et constitutionnels avaient intérêt à la lutte. La guerre, en effet, est le remède *in extremis* des gouvernements en détresse. Vainqueurs, ils retrouvent quelque regain de popularité; vaincus, ils espèrent être toujours à temps pour traiter avec leurs adversaires et, grâce à eux, vivre en paix avec leurs peuples, à la suite d'une saignée protectrice.

Conformément aux patriotiques avis de la Cour de France, l'empereur avait fait remettre une note diplomatique[1] sur la situation faite à Louis XVI et à la reine. Lue à l'Assemblée, elle y souleva la tempête tant désirée. « ... Quel est donc, s'écrie Guadet[2], ce « complot nouveau formé contre la liberté de notre « patrie. Et jusqu'à quand souffrirons-nous que nos « ennemis nous fatiguent par leurs manœuvres et « nous outragent par leurs espérances?

« ... Apprenons, messieurs, à tous les princes de « l'Europe que la nation française est décidée à main- « tenir sa Constitution tout entière; que nous mour- « rons tous ici... »

A ces mots, l'Assemblée, les ministres et le public des tribunes se lèvent, étendent les bras et crient :

1. Elle était datée de Vienne, 21 décembre 1791.

2. *Guadet* (Marguerite-Élie), avocat, né à Saint-Émilion, le 20 juillet 1758. Exécuté à Bordeaux, le 15 juin 1794.

« Oui ! oui ! la Constitution ou la mort ! » Quelques jours après, la nouvelle de la marche des troupes impériales et du traité conclu, le 7 février, entre l'empereur et le roi de Prusse pour garantir les princes de l'empire, achevait d'entraîner les hésitants. Cette fois l'opinion publique allait se faire la complice inconsciente de cette trame, une des plus épouvantables que l'histoire ait à flétrir.

En présence de l'effet produit par ces déclarations inattendues, les Jacobins eux-mêmes avaient dû se décider à soutenir leurs collègues « Ne jurons pas « de mourir, mais de vaincre, s'écriait à son tour « Robespierre; Léopold n'est que l'instrument et le « prête-nom d'une autre puissance; et cette puissance, « quelle est-elle? Le roi? non. Les ministres? non. Les « aristocrates de Coblentz? non. Tout ce qui existe « en France d'ennemis de l'égalité, d'ennemis de la « Révolution, d'ennemis du peuple, voilà ceux qui « déclarent la guerre aux Jacobins. »

Le 9 mars, Narbonne était remercié par le roi. Le 15, un nouveau ministère était formé, celui des *sans-culottes*[1]. Dans cette combinaison, Du Mouriez avait le département des affaires étrangères. Dès le 19, il adressait à l'Empereur la déclaration suivante du roi de France : « Monsieur mon frère « et neveu, la tranquillité de l'Europe dépend de « la réponse que fera Votre Majesté à la démarche « que je dois aux grands intérêts de la nation « française, à ma gloire et au salut des malheu-

1. Le ministère fut ainsi composé : Du Mouriez, aux affaires étrangères; *de la Coste*, à la marine; *de Clavière*, aux finances; *Roland*, à l'intérieur; de *Grave*, à la guerre; *de Garnier*, à la justice.

« reuses victimes de la guerre, dont le concert des « puissances menace la France. Votre Majesté ne peut « pas douter que c'est de ma propre volonté et libre- « ment que j'ai accepté la Constitution française ; j'ai « juré de la maintenir ; mon repos et mon honneur y « sont attachés ; mon sort est lié à celui de la nation « dont je suis le représentant héréditaire et qui, mal- « gré les calomnies que l'on se plaît à répandre contre « elle, mérite et aura toujours l'estime de tous les « peuples. Les Français ont juré de vivre libres ou de « mourir ; j'ai fait le même serment qu'eux. Le sieur « de Maulde que j'envoie comme mon ambassadeur « extraordinaire auprès de Votre Majesté, lui expli- « quera les moyens qui nous restent pour empêcher « ou prévenir les calamités de la guerre qui menace « l'Europe. » Le 24, Louis XVI faisait une seconde déclaration à la Chambre, en faveur du nouveau Conseil exécutif : « J'avais choisi pour mes premiers agents « des hommes que l'honnêteté de leurs principes et de « leur opinion rendaient recommandables. Ils ont « quitté le ministère. J'ai cru devoir les remplacer par « des hommes accrédités par leurs opinions popu- « laires. Vous m'avez si souvent répété que ce parti « était le seul moyen de parvenir au rétablissement « de l'ordre et à l'exécution des lois ; j'ai cru devoir « m'y livrer afin qu'il ne reste plus de prétexte à la « malveillance de douter de mon désir sincère de con- « courir à la prospérité et au bonheur du pays. » Et deux jours après, la reine écrivait à Mercy[1] :

«... M. Du Mouriez, ne doutant plus de l'accord des « puissances par la marche des troupes, a le projet

1. Marie-Antoinette, Joseph II et Léopold (*d'Arneth et Geffroy*).

« de commencer ici le premier, par une attaque de la « Savoie et une autre par le pays de Liége. C'est l'ar- « mée de La Fayette qui doit servir à cette dernière « attaque. *Voici le résultat du Conseil d'hier ; il est bon « de connaître ce projet pour se tenir sur ses gardes et « prendre toutes les mesures convenables.* Selon les ap- « parences, cela se fera promptement. »

Le 15 avril, parvenait la nouvelle des réclamations de la Cour de Vienne[1]. Le 20, avait lieu cette immortelle et triste séance, dans laquelle allait se décider cette terrible lutte de vingt années, où tant de milliers d'existences devaient être sacrifiées pour la satisfaction des intérêts de quelques princes et de quelques femmes galantes en rupture de ban[2].

Or, la veille même, le 19 avril, Montmorin faisait écrire par madame de Beaumont, sa fille, au repré-

1. L'empereur Léopold venait de mourir. Son fils, François II, avait conservé l'ancien ministère.

2. *Séance* du vendredi 20 avril 1792. — *Un huissier.* — « Mes- « sieurs, voilà le roi. »

Le roi entre accompagné de tous ses ministres. Tous les membres sont debout. — Le roi va prendre la place assignée par le règlement. — Il s'assied. — Les ministres restent debout auprès du roi.

Le Roi. — « Je viens au milieu de l'Assemblée nationale pour « l'entretenir d'un des objets les plus importants dont elle puisse « s'occuper. Mon ministre des affaires étrangères va vous lire le « rapport qu'il a fait à mon Conseil sur notre situation poli- « tique. »

Le ministre des affaires étrangères fait lecture du rapport donné au Conseil, le 18 avril 1792, l'an IVe de la liberté !...

Le Roi. — « Vous venez d'entendre le rapport qui a été fait à « mon Conseil. Les conclusions y ont été adoptées unanimement. « J'en ai moi-même adopté la détermination. Elle est conforme « au vœu plusieurs fois exprimé de l'Assemblée nationale et à « celui qui m'a été adressé par plusieurs citoyens de divers « départements. Maintenant, je viens, aux termes de la Consti-

sentant de l'empereur à Bruxelles : « ... Les véritables « efforts se porteront sur le pays que vous habitez. « Ce sera l'armée de M. de La Fayette qui agira d'abord « sur Liége, où l'on compte sur une insurrection ; de « là, elle entrera dans les Pays-Bas, où l'on compte « sur les mêmes moyens.

« Vous savez que M. Du Mouriez a eu anciennement « des relations avec M. le duc d'Orléans. Je suis bien « trompé, ou celui-ci et les siens ne sont nullement « étrangers à ce qui se passe... Je crois qu'il n'y a « rien à craindre du côté de l'Alsace ; Luckner radote « complètement, et l'armée, conduite par MM. de « Valence et de Broglie, n'est pas capable de la « moindre opération. »

Ainsi, de l'aveu même des intimes du roi et des confidents de sa politique, de l'avis de ceux qui

« tution, vous proposer formellement la guerre contre le roi de « Hongrie. »

M. le Président. — « Sire, l'Assemblée nationale prendra en « très-grande considération la proposition formelle que vous lui « faites. Votre Majesté sera instruite par un suffrage du résultat « de sa déclaration. »

Le roi sort de la salle. — On entend quelques applaudissements et des cris de : « Vive le roi ! »

L'Assemblée s'ajourne à cinq heures du soir.

Il est une heure et demie.

Le soir, les débats s'ouvrirent en séance extraordinaire. Mailhe, le marquis de Pastoret, Guadet et le capitaine d'infanterie Aubert-Dubayet parlèrent pour le vote immédiat de la déclaration. Lasource, Daverhoult, Hua, Becquet, Jaucourt et Bazire s'élevèrent contre. Lors du vote, les seuls députés qui protestèrent furent : le colonel Théodore *Lameth*, le colonel *Jaucourt*, *Dumas*, *Gentil*, *Baert*, *Hua* et *Becquet*. Mais que pouvaient ces derniers contre un événement dont l'acceptation était escomptée d'avance? A onze heures du soir, Crestin, le député de la Haute-Saône, venait, en compagnie de ses collègues, soumettre à la sanction royale le terrible décret.

avaient fait déclarer la guerre, la France se trouvait hors d'état de la soutenir. L'allégation, malheureusement, n'était que trop véritable.

Dès les débuts de la session de la nouvelle Assemblée[1], le ministre Duportail avait dû reconnaître que le déficit en hommes s'élevait à cinquante-deux mille hommes, et celui des officiers à dix-neuf cent trente-deux. Il avait ajouté : « Il reste plus de douze cents « places à nommer, en supposant, toutefois, que les « démissions ou plutôt les désertions s'arrêtent, ce « qu'on ne peut pas trop espérer, la dernière quin- « zaine nous ayant présenté autant de pertes que les « précédentes. » Une armée active de cent mille hommes au plus, dont soixante-cinq mille seulement étaient d'anciens soldats, et un contingent auxiliaire de quatre-vingt-dix mille gardes nationaux volontaires, tel était, à cette date du 16 octobre 1791, l'effectif général. La marine se trouvait dans une situation plus grave encore. Le 13, pour paraître satisfaire l'opinion, le roi avait dû adresser la circulaire suivante : « Je suis « informé que les émigrations se multiplient tous les « jours dans la marine, et je ne puis pas différer plus « longtemps de vous faire connaître combien j'en suis « vivement affecté. »

La nouvelle Assemblée était-elle en mesure de faire face à ces difficultés ? Avait-elle dans son sein des officiers en nombre suffisant et assez éminents pour la guider dans ses décisions ? non. Les représentants de l'armée étaient peu nombreux. C'étaient MM. Dupetit-Bois, colonel au 16e dragons ; Aublier d'Aubeterre, lieutenant-colonel du génie ; Aubert-Dubayet,

1. Séance du 16 octobre 1791.

capitaine au 13e régiment d'infanterie; Théodore Lameth, colonel du 7e de cavalerie; Lacuée, capitaine au régiment Dauphin; Jaucourt, colonel de dragons, et les deux Carnot; tous honnêtes et gens de devoir assurément, mais novices et incapables d'avoir le génie des mesures grandes et simples. Le comité militaire[1] conserva ce caractère un peu terne. Il fut quelque temps à se reconnaître au milieu de l'immensité du travail qui lui incombait. En trois mois, il ne sut que remplacer le ministre et décréter la fameuse revue obligatoire de décembre.

Le nouveau chef du département de la guerre, M. de Narbonne[2], intelligent, remuant, inspiré par madame de Staël dont il était le confident, était avant tout un aimable brouillon. Il s'engagea à tout voir par lui-même, ne vit rien, trompa tout le monde, et fut un de ceux, en définitive, qui, par son optimisme, entraînèrent le plus l'Assemblée dans cette terrible aventure de la guerre.

Tout d'abord, il commença par vouloir réorganiser le ministère[3]. Il le divisa en cinq bureaux et créa un secrétariat, un bureau central d'état-major, puis un comité de sept membres, « ayant pour objet de lier

1. Le comité militaire fut ainsi composé : MM. Albitte, Choudieu, Bellegarde, Dumas, Perignon, Calvet, Beaupuy, Jouneau, Lacuée, Carnot, Ritter et Aublier d'Aubeterre.

2. *Narbonne-Lara* (Louis, comte de), né à Codorno, le 24 août 1755, mort à Torgau (Allemagne), le 14 janvier 1814; colonel à vingt-cinq ans; épousa, en 1782, mademoiselle de Montholon; ministre de la guerre, décembre 1791; plus tard aide de camp de Napoléon Ier.

3. L'organisation fut ainsi faite :

1er *bureau.* — M. Gau, administration de la guerre.

2e *bureau.* — M. Berthier, inspection des troupes.

3e *bureau.* — M. Delalain, nominations et récompenses.

« ensemble toutes les parties de l'administration du « département, de former un point de réunion où « seraient discutés et préparés les objets importants à « soumettre. » Cela fait, le ministre se mit en route pour la frontière, le 21 décembre. Il était de retour à Paris dans la nuit du 6 au 7 janvier 1792. Le 11, il lisait à l'Assemblée son fameux rapport : « ... J'ai vu « travailler de tous côtés à la réparation des fortifi- « cations. Les arsenaux, les fonderies et les manu- « factures d'armes déploient la plus grande activité. « De Dunkerque à Besançon, la frontière est couverte « par deux cent quarante bataillons, soixante esca- « drons, et une artillerie suffisante pour deux cent « mille hommes. Les magasins de vivres et de four- « rages assurent la subsistance de deux cent trente « mille hommes pour six mois. Six mille chevaux « sont déjà mis à la disposition de l'artillerie, qui en « attend encore six mille autres. Il est pourvu d'une « manière aussi satisfaisante aux ambulances.

« ... Les gardes nationales ont un sentiment si vif « d'amour pour la liberté, une si grande ardeur pour « la défendre, qu'il faut se commander, pour ainsi « dire, d'écouter les plaintes qui ont été faites contre « les désordres que quelques bataillons de volontaires

4e *bureau.* — M. Arcambal, correspondance générale (haute police, discipline, gardes nationales volontaires).

5e *bureau.* — M. Vauchelle, artillerie.

Secrétariat. — M. Pajol.

Comité central. — MM. d'Arçon, Manson, O'Konnell (maréchaux de camp); Berthier, colonel; d'Abancourt, colonel: Saint-Fief, lieutenant-colonel; Saint-Honoré, capitaine.

Adjoints : MM. d'Arblay, colonel; d'Édelay d'Agier, capitaine.

Bureau central d'état-major. — Berthier, colonel adjudant général; Bruys, capitaine.

« sont accusés d'avoir commis sur leur route et dans « leurs garnisons. Il faut convenir aussi que la pré- « cipitation des mesures qui les ont portés sur les « frontières n'avait pas permis de prendre toutes les « précautions majeures pour soulager les habitants « qui étaient tenus de les recevoir. Les citoyens fati- « gués ont pu quelquefois les juger avec sévérité.

« Autrefois, nos jeunes officiers passaient pour « aimer à se battre, à inquiéter leurs hôtes et à casser « des vitres. Nos gardes nationales, jeunes militaires, « ont, à cet égard, un peu trop adopté les manières « anciennes... J'ai recueilli avec la plus scrupuleuse « attention toutes les plaintes que les bataillons de « volontaires m'ont adressées ; je dois m'en souvenir « pour eux, car ils les ont oubliées, *quand je leur ai* « *promis des coups de fusil.* Il faut donc regarder les « volontaires comme donnant à l'armée le plus im- « portant des caractères, celui de la force et de la « volonté nationale.

« ... Les chefs, dont les opinions sont les plus « constitutionnelles, sont en même temps ceux dont « les régiments donnent l'exemple du plus grand « ordre et de la plus exacte discipline.

« ... Je voudrais maintenant répondre qu'il n'existe « plus un seul officier dans l'armée dont on puisse « craindre la défection ;... je peux au moins répondre « que s'il reste encore quelques désertions à craindre, « elles n'entraîneront aucun corps, et que l'horreur « même qu'elles inspireront redoublera le vrai cou- « rage. »

Or, cet exposé correspondait trop aux désirs intimes de la majorité de l'Assemblée pour être mal accueilli. D'ailleurs, le comité militaire n'était pas en mesure

d'apprécier ce qu'il y avait de vrai ou de faux dans le récit du ministre. Il en accepta les conclusions, et, pour combler l'énorme déficit constaté dans les effectifs, il se borna à réclamer la réduction du temps de l'engagement et l'augmentation de la prime.

« Jamais, dit l'auteur du rapport[1], une levée aussi « considérable n'a été faite en aussi peu de temps « dans aucun pays de l'Europe... Pour recruter les « cinquante-deux mille hommes, on avait pensé à « profiter de la bonne volonté des gardes nationaux « volontaires pour les verser dans les troupes de « ligne.

« Mais en considérant d'une part l'inconvénient « qui résulterait de ce mouvement, qui priverait peut-« être les bataillons des sujets les plus formés et les « mieux instruits, et de l'autre, les ressources qui « nous restent dans les départements et peuvent suf-« fire à recruter les bataillons des gardes nationales « et de l'armée de ligne, si elles sont sagement em-« ployées; votre comité a cru devoir conserver l'inté-« grité des bataillons de volontaires et rejeter toute « incorporation de troupes ou d'individus, soit obligés, « soit volontaires. »

Convaincue par ces raisons spécieuses, l'Assemblée, malgré les efforts des Jacobins[2], décréta que « dans « aucun temps et sous aucun prétexte, aucune des « différentes armes de l'armée de ligne ne pourra se « recruter dans les bataillons de gardes nationales « volontaires qui sont ou seront mises en activité.

« L'engagement pourra se faire à dix-huit ans. Il

1. Rapport du 19 janvier 1792.
2. Décret du 21 janvier 1792.

« sera de trois ans dans l'infanterie et de quatre dans « la cavalerie et l'artillerie.

« Pour les gardes nationales tous les citoyens seront « libres de se retirer après la fin de chaque campagne, en prévenant deux mois d'avance le capi- « taine de leur compagnie, afin qu'il soit pourvu à « leur remplacement. La campagne sera censée ter- « minée le 1er décembre de chaque année.

« Les volontaires que des affaires instantes ou « majeures obligeront à suspendre momentanément « leurs services pourront, d'après les certificats de « leurs municipalités, visés par les directoires de dis- « trict, obtenir la permission de s'absenter pour un « temps déterminé. »

Ces mesures étaient déplorables. Celles qui suivirent ne changèrent rien aux dispositions préliminaires. Le 31 janvier, on vota l'incompatibilité du mandat législatif avec celui d'officier en activité de service; le 17 février, l'indemnité d'entrée en campagne; le 15 mars[1], la formation normale de guerre et le 17 avril[2], la création de neuf compagnies de canonniers à cheval et de trois compagnies de guides. Le 20, la guerre était déclarée.

Ainsi, c'était avec un système de recrutement défectueux, des hommes engagés pour trois ans, d'autres

1 Chaque régiment d'infanterie devait fournir son 1er bataillon, comme bataillon de marche, commandé par le lieutenant-colonel le plus ancien. Le 2e bataillon devait servir à la défense des places, à l'instruction des recrues et à l'alimentation du 1er bataillon. Dans la cavalerie les deux premiers escadrons partaient seuls. Ces dispositions étaient fâcheuses.

2. 1er avril 1792, règlement sur le service en campagne. — 5 avril, règlement sur les fournitures à faire aux troupes en campagne.

pour un an, des soldats à prime, d'autres sans prime, des cadres nommés au choix, à l'ancienneté et à l'élection, des formations hâtives et sans cohésion, des régiments de guerre à un bataillon, un ministre de la guerre nouveau[1] et la désertion organisée, qu'on entreprenait cette lutte gigantesque.

Et le reste du pays, dans quelle situation se trouvait-il? « C'est une fermentation universelle, disait le « ministre des affaires étrangères, le 23 avril, fer- « mentation dont le levain existe dans toutes les par- « ties de la France.

« Ici des prédications incendiaires, faites par des « prêtres non assermentés, retentissent de village en « village, préviennent les habitants contre les prêtres « assermentés et les portent à s'opposer à leur instal- « lation. Là, des écrits séditieux, les menaces vio- « lentes multiplient les émeutes. On insinue le mépris « des lois, le refus de payer les contributions. La « licence et l'anarchie inspirées par le fanatisme font « chaque jour de nouveaux progrès. Des femmes « séduites et furieuses croient travailler pour le ciel « en portant leurs maris à soutenir des prêtres hypo- « crites et en accablant d'outrages ceux que les prê- « tres leur indiquent pour ennemis.

« ... Que peut la tolérance religieuse contre l'am- « bition, l'orgueil et l'avarice des prêtres? Libres de « toute crainte, ils grossissent leur parti des ignorants

1. *Grave* (Pierre-Marie, marquis de), né le 27 septembre 1755, mort à Paris le 16 janvier 1823, mousquetaire, colonel à 27 ans. maréchal de camp, ministre le 9 mars 1792, démissionnaire le 8 mai, décrété d'accusation le 9 août, émigré. Rentré en 1804, il reprit du service en 1809; lieutenant général en 1814, pair de France en 1815, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans.

« et des faibles qu'ils effraient et de ceux dont ils ont « surpris la bonne foi par des manœuvres ou des « sophismes.

« ... Tant qu'on laissera une libre carrière à leurs « trames perfides, jamais la tranquillité publique ne « se rétablira ; l'expérience, qui est plus forte que « tous les raisonnements, le prouve avec évidence. »

En présence d'une agitation si savamment préparée, les roués de la Cour de France pouvaient donc se supposer bien renseignés, quand ils prévenaient leurs amis de l'impossibilité où se trouvaient les troupes de tenir la campagne. A n'entendre que leurs doléances, à ne juger l'armée que sur le papier, bien d'autres auraient pu se tromper. Mais pour se rendre compte des forces d'une nation, il faut avoir autre chose que les yeux d'un sceptique ou l'âme d'un politique. Il faut connaître le peuple ; il faut l'aimer, car lui seul, à cette heure de la lutte où tout est sacrifice, sait rendre au centuple l'affection qu'on lui voue. Proudhon l'a dit : « Une nation si corrompue qu'on « voudra ne périra pas tant qu'elle conservera dans « son cœur cette flamme justiciaire et régénératrice « du droit de la guerre. Car la guerre, que la ban- « cocratie et la boutique affectent de prendre pour de « la piraterie, est la même chose que le droit et la « force indissolublement unis. Otez à une nation qui « a enterré toutes ses croyances cette synonymie, « elle est perdue[1]. »

En effet, ces habiles du pouvoir ne comprenaient rien au mouvement qui les entraînait. Où l'auraient-ils entrevu ? Était-ce au fond de leurs séminaires ou de

1. *La paix et la guerre*, par P.-J. Proudhon.

leurs confessionnaux, autour des tapis-verts de leurs brelans ou dans les ruelles de leurs petites maisons?

Aussi la désillusion vint vite. Elle fut profonde quand le successeur du ministre vint dire à la Chambre: « *On vous a indignement trompés*... Partout il manque « des armes, des munitions, des habits, des chevaux « de peloton, des effets de campement, etc... Le non « complet des quatre armées pour les seules troupes « de ligne s'élève à plus de quarante mille hommes « et de huit à dix mille chevaux. La plupart des « places sont aussi démantelées qu'en état de paix; « dans la plupart, il n'y a ni approvisionnements ni « munitions de guerre.

« La force des trois armées Lückner[1], La Fayette[2] « et Lamorlière est de 136 bataillons et de 164 esca- « drons. L'effectif des troupes à pied est de 85.032 « hommes. Il manque 13.353 hommes. Celui des « troupes à cheval est de 24.419, avec un déficit de « 3.935. A l'armée de Montesquiou[3] on compte 31.747 « hommes présents et 4.069 en moins, 3.474 cava- « liers et 328 en moins. Mais de ces forces, il faut « tirer de quoi garder les places, les côtes. Il n'a été « désigné pour l'armée que les premiers bataillons de

1. *Lückner* (baron de), maréchal de France; né à Campen (Bavière). Il servit d'abord la Prusse, passa en France en 1763, fut fait maréchal en 1791, condamné et exécuté le 5 janvier 1794.

2. *La Fayette* (Marie-Jean-Paul-Roch-Yves-Gilbert-*Motier*, marquis de), né le 6 septembre 1757, au château de Chavagnac, en Auvergne; mort à Paris, le 19 mai 1834; déserta en 1793, ne rentra en France qu'après Brumaire, ne fut pas employé; toucha 450,682 francs sur le milliard des émigrés.

3. *Montesquiou-Fézensac* (Anne P., marquis de), lieutenant général, académicien, Paris, 1741-1798, menin des enfants de France, député en 1789, commande l'armée de la Savoie, est décrété d'accusation, se sauve et rentre en France en 1795.

« chaque régiment d'infanterie, qui, avec les com-« pagnies de grenadiers des deuxièmes bataillons, « ont été portés à 823 hommes et les bataillons d'in-« fanterie légère en entier. La cavalerie n'a que « deux escadrons sur trois, ou trois sur quatre.

« ... En résumé, nous possédons sous la toile « 90.599 hommes, répartis en quatre armées, et « 87.919 dans les places. » Et, pour compléter ce triste tableau, Servan de Gerbay[1] venait dire quelques jours après[2] : « Les malveillants s'agitent en tout sens pour « multiplier nos embarras. Des mouvements séditieux « se reproduisent autour de la capitale pour empêcher « la circulation des subsistances et faire hausser le « prix des denrées. Paris est plein d'agitateurs qui « guettent le moment d'augmenter le trouble et pour « en profiter. »

Or, c'était ce moment-là que la Cour allait choisir pour renverser le ministère Girondin et le remplacer par un ministère de droite. C'était à cette heure critique que Montmorin écrivait à l'agent autrichien[3] : « ... Il serait bien à désirer que l'on pût être averti « ici quelques jours à l'avance des événements mar-« quants, comme de la publication du manifeste (de « Brunswick) ou de quelque attaque considérable, « afin de prendre des précautions contre le premier « choc, qui est le seul moment du danger. »

1. *Servan de Gerbay* (Joseph), né à Romans le 14 février 1741, mort à Paris le 10 mai 1808; engagé volontaire en 1760, capitaine en 1772, colonel en 1792, maréchal de camp le 8 mai, ministre, quitte le ministère le 18 juin 1792, y revient au 10 août, démissionnaire le 3 octobre 1792, remplacé par Pache; destitué en mai 1793, arrêté puis mis en liberté; accepta l'Empire.

2. Séance du 4 juin 1792.

3. Lettre au comte de Mercy-Argenteau, du 22 mai 1792.

Quelle honte! Quels élans d'indignation et de colère devaient éprouver les témoins de cet effondrement prémédité! C'était le chaos, et quel chaos!

Mais ce désordre n'existait pas seulement dans les armées de terre et de mer et dans le pays, il se retrouvait dans la Constitution elle-même dont la Cour escomptait à l'avance les imperfections voulues.

Tout en effet était illogique dans ce monument des institutions nouvelles de la France. Cette erreur de jugement était capitale.

Dans notre avant-propos, nous avons dit qu'à toute organisation de société correspondaient deux états bien distincts : celui de paix et celui de guerre. Donc, toute Constitution destinée à régler les pouvoirs publics, doit prévoir ces deux grandes phases de la vie des membres de cette même société.

En ne répondant qu'aux besoins du temps de paix, elle reste incomplète et, par suite, défectueuse, car, au moment où l'état de guerre surgit, elle offre des moyens d'application insuffisants et nécessite, par cela même, des dispositions arbitraires, adoptées le plus souvent sous les impressions trop vives de la dernière heure. Or ce vice rédhibitoire a été pour beaucoup dans le caractère particulièrement aigu des événements de 1793, comme il l'a été de ceux de 1870-1871, comme il le pourrait être de ceux de demain.

En voici les raisons. A l'heure où le conflit entre deux puissances éclate, il est de règle notoire que toute place voisine du théâtre probable des opérations soit mise en état de guerre ou de siège. Cette situation particulière entraîne certaines mesures spéciales destinées à faciliter et à fortifier l'autorité du

commandement[1]. Évidemment, cette série d'attributions étendues et arbitraires constitue une action centralisatrice aussi puissante que possible. Mais la délégation d'une telle autorité paraît naturelle à tout le monde, car chacun se rend compte de la nécessité où se trouve le chef de posséder les moyens nécessaires pour assurer la défense du poste confié à sa garde. Proudhon l'a dit fort justement : « Le chef d'une « armée en campagne (de même que le gouver- « neur d'une place forte) est vis-à-vis du chef « ennemi comme le plaideur en face de son adver- « saire devant le tribunal : tous deux à ce moment « sont la personnification de leurs peuples; ils en « représentent la puissance, l'honneur et toutes les « facultés. »

Or, qu'est-ce qu'une société en état de guerre? Qu'était, en 1792, la France entourée d'ennemis? sinon une place à compétence plus étendue embrassant le territoire national tout entier. Donc, le lendemain du jour où elle entrait en lutte, c'est-à-dire le 21 avril 1792, elle eût dû prendre ses vêtements de combat. *La Constitution aurait dû se mobiliser*. En d'autres

1. « Les pouvoirs dont l'autorité civile est revêtue passent entre « les mains du commandant de la place. Les tribunaux militaires « peuvent être saisis de la connaissance des crimes et délits « contre la sûreté de la République, contre la Constitution, contre « l'ordre et la paix publics, quelle que soit la qualité des auteurs « principaux et des complices. Des perquisitions de jour et de « nuit peuvent être faites dans le domicile des citoyens. On est en « droit de faire partir des lieux soumis à l'état de siège les indi- « vidus qui n'y sont pas domiciliés. On a la faculté d'ordonner la « remise des armes et des munitions, de procéder à leur recher- « che et à leur enlèvement, enfin d'interdire les publications et « les réunions jugées dangereuses. »
Titres IV et V du *Service des places* (articles 247, 248, 249...).

termes, les rouages de cette immense machine, qu'on appelle le Gouvernement, eussent dû se trouver agencés de telle sorte que le passage si délicat de cette situation tranquille à l'autre se fît sans secousse. A ce moment, en effet, l'action diplomatique, cette autre représentation grandiose de l'état de paix d'un pays, s'efface pour céder la place à l'action militaire, d'où dépendra le sort de la nation[1].

Mais cette action prédominante, comment la déterminer? Quelle est-elle? Que peut-elle être? Par qui doit-elle être exercée?

Toute action militaire, au point de vue pratique, se décompose en deux forces : direction et exécution; direction *une* à l'intérieur, exécution *multiple* aux frontières.

Cette définition se comprend aisément. L'exécution n'est autre, en effet, que la masse des combattants présents sur terre et sur mer. Elle est multiple, en raison du nombre des théâtres d'opération. Les éléments qui la composent doivent être d'autant mieux préparés à l'avance et d'autant plus simples qu'ils sont plus nombreux, de façon que toutes les ressources du pays puissent concourir aisément au maintien de leur intégralité.

1. M. le baron Poisson (l'*Armée et la garde nationale*), a parfaitement défini la situation : « Du moment où la guerre fut déclarée jusqu'à la délivrance complète du territoire, la grande « artère qui doit guider l'historien consiste dans la succession « des efforts faits par la Révolution pour combattre à main armée « l'Europe qui cherchait a l'étouffer. »

Mais ce qu'il avoue ne pouvoir résoudre, c'est cette question qu'il s'est posée : « Comment la France révolutionnaire a-t-elle « pu triompher de l'Europe coalisée, tandis qu'à l'intérieur elle « était en proie à une anarchie destructive de toute force armée « régulière? »

Entre cette exécution multiple et la direction, il existe un mécanisme intermédiaire, qu'on peut appeler la *transmission* ou *transformation du mouvement initial.* L'on comprend dès lors que moins les rouages de cette transmission seront nombreux, plus l'impulsion, donnée par le moteur ou direction aux agents d'exécution, sera rapide et permettra à ceux-ci de fournir leur maximum d'effet.

Reste la direction. Elle doit être une; cela saute aux yeux, car si elle est divisée, il y a perte de force et de temps, ainsi que chance, sinon certitude de conflits.

Par conséquent :

Exécution simple et concordante avec l'organisation politique et administrative du pays;

Transmission rapide, suppression des rouages intermédiaires inutiles;

Direction une;

Tels sont les éléments de succès nécessaires à l'action militaire, le jour où la guerre survient.

Les moyens d'exécution, nous les connaissons. L'état de l'organisation de l'armée française au commencement de l'année 1792 nous en a donné une notion suffisante.

Voyons la direction. Qui dit direction, dit responsabilité. Or, en 1792, qui avait cette direction? qui avait cette responsabilité? Était-ce le roi, le Conseil exécutif, l'Assemblée législative, son comité politique, son comité militaire, le ministre de la guerre, les chefs des quatre armées réunies aux frontières ou les commandants des escadres?

Au roi, il ne fallait pas songer. C'eût été *ipso facto* lui accorder les prérogatives monarchiques, contre

lesquelles on combattait depuis tant de mois. Comme l'avait dit avec beaucoup de raison M. le comte de Noailles : « Un roi victorieux, c'est la mort de la « liberté. » Tous d'ailleurs sont loin d'être aptes à la conduite des armées, et de cette conduite pourtant dépend la fortune publique tout entière. Pour Louis XVI, l'indécision en personne, il n'avait aucune des qualités requises.

Était-ce donc au Conseil exécutif que l'on pouvait attribuer cette puissance directrice? Le droit constitutionnel le prescrivait ; le bon sens et la pratique s'y opposaient. Le Conseil, en effet, avait bien la responsabilité ; mais choisi par le roi en dehors des membres du Parlement, il était plutôt le représentant de l'autorité du premier que le commissionné du second. D'ailleurs, autant de ministres, autant d'actions parallèles et différentes. Or, il n'y a pas une question militaire qui ne touche à une des mille affaires traitées dans les autres ministères, et réciproquement. Tout doit concourir au même but à ce moment suprême de la lutte. Il faut donc qu'il y ait pour ainsi dire fusion des ministères. Le fait étant alors inexécutable, devait-on tout remettre entre les mains du plus responsable d'entre eux, c'est-à-dire dans celles du ministre de la guerre? Il y avait à cette concession plus d'un inconvénient. Au nom de qui celui-ci posséderait-il cette prérogative extraordinaire? Était-il infaillible? En tant qu'isolé, il se trouvait dans l'impossibilité matérielle d'agir. Il avait besoin du concours de tous ses collègues. Pour l'instant, on n'y pouvait songer.

Était-ce donc à l'un des commandants d'armée, à Lückner ou à Rochambeau, qu'il fallait confier les destinées du pays? On ne pouvait pourtant déléguer

qu'une portion d'autorité éminemment temporaire et restreinte au théâtre des opérations. Un commandant d'armée fait partie d'un grand tout. C'est un point, un rouage dans cette vaste machine d'État. Comme militaire, c'est l'homme du devoir par excellence, le *vir belli*. Il est là où on lui dit d'aller. Il est payé par la nation pour venir verser son sang pour elle, à l'heure où celle-ci fait appel à son concours. Un contrat bilatéral les unit. Si l'officier ne remplit pas les conditions voulues, on doit le remplacer, comme fait le premier industriel soucieux des intérêts de sa maison à l'égard de ses chefs d'équipe ou d'atelier. En politique, il n'y a pas d'hommes nécessaires pour un peuple; il n'y a que des hommes utiles.

Ainsi, ce n'était ni au roi, ni au Conseil exécutif, ni au ministre de la guerre, ni aux généraux que pouvaient être attribués en 1792, ces terribles pouvoirs du droit de direction. A qui donc alors? si ce n'est à l'autorité d'où vient toute force, au représentant direct de la volonté nationale, à l'Assemblée.

Il est clair, en effet, que les députés, en tant que mandataires librement élus, sont *responsables* vis-à-vis de la nation des actes accomplis pendant le temps de leur mission. Ils sont la *force*, parce qu'ils sont l'expression de celle du pays tout entier. Au roi, aux ministres, aux commandants d'armée ou autres, ils ne délèguent qu'une autorité transitoire. Donc, puisqu'ils ont la force et la responsabilité, ils doivent posséder *la direction*. Mais pour user de cette direction avec avantage, au moment prècis de la déclaration de guerre, il importe que tous les détails d'application de cette période de transition soient étudiés et

préparés à l'avance avec tout le soin imaginable. Cette méthode est actuellement suivie pour chacun des éléments constitutifs de l'armée. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour chacun des services civils? Pourquoi ne procéderait-on pas à *la mobilisation de la Constitution* ? Là est le salut et il n'est que là.

En temps ordinaire, c'est-à-dire en temps de paix, la machine constitutionnelle, qu'elle soit agencée comme en 1790 ou autrement, peut aller plus ou moins longtemps sans inconvénients immédiats. Le pays souffre uniquement du retard apporté aux solutions nécessaires à son existence et du spectacle parfois fâcheux du désaccord qui peut exister entre les principaux rouages. Mais en temps de guerre, la situation devient si critique que le maintien, même temporaire, du parallélisme des pouvoirs et de leur antagonisme, doit entraîner fatalement la défaite. Or, au 1er mai 1792, cette situation était celle du gouvernement. *La direction était multiple* et l'*exécution diffuse et impossible*. En effet, pour qu'un ordre fût donné, pour qu'une innovation quelconque fût approuvée, un crédit alloué, il fallait passer successivement par la filière interminable des bureaux du ministère, de ceux de la Chambre, de la Chambre elle-même, du Conseil exécutif et de la sanction ou du veto du roi. Il devait s'écouler des semaines avant qu'un décret même adopté d'urgence parvînt à destination, en supposant, bien entendu, que l'accord fût complet à tous les degrés de cette hiérarchie ? Qu'eût-ce été, s'il y eût eu deux Chambres? Qu'en conclure? C'est que, pour assurer la *direction* et la *transmission* dans des conditions normales, il eût fallu que, du jour de la déclaration de guerre, il n'y eût plus

d'autre intermédiaire qu'un comité d'affaires, entre l'Assemblée et les armées. Tous les autres pouvoirs, royauté avec ou sans veto, ministres, bureaux et comités spéciaux de l'Assemblée eussent dû disparaître jusqu'au jour où, la lutte finie, la Constitution aurait pu reprendre ses vêtements de paix. C'est cet état particulier que Saint-Just a défini par cette phrase, vraie dans son esprit, inexacte dans la forme : « La France sera révolutionnaire jusqu'à la paix. » Billaud-Varennes disait mieux : « Le but du gouver-« nement constitutionnel est de conserver la Répu-« blique, celui du gouvernement révolutionnaire est « de la fonder. La Révolution est la guerre de la liberté « avec ses ennemis; la Constitution est le régime de « la liberté victorieuse et paisible. »

CHAPITRE VI

BONAPARTE A PARIS

21 MAI 1792 — 7 SEPTEMBRE 1792.

BONAPARTE DESTITUÉ, DU 1er JANVIER AU 30 AOUT 1792.
RÉINTÉGRÉ EN QUALITÉ DE CAPITAINE DE 5e CLASSE, AU QUATRIÈME RÉGIMENT D'ARTILLERIE, LE 30 AOUT, AVEC BREVET ANTIDATÉ AU 6 FÉVRIER 1792.
PASSÉ CAPITAINE DE 4e CLASSE, 11 SEPTEMBRE 1792.

Bonaparte arrive à Paris, le 21 mai 1792. — Insuccès de ses démarches au ministère. — Affolement de la population. — Désordre moral dans l'armée. — Opinions de Robespierre et de Carnot. — Renversement du ministère Girondin. — Opinion de Bonaparte sur les événements. — Bourrienne. — Mémoire fait en faveur de Bonaparte au bureau de l'artillerie, le 21 juin 1792. — Il n'est pas accueilli par le ministre, M. de Lajard. — Lettre du ministre au colonel Maillard à propos de Bonaparte et de ses actes criminels, 8 juillet. — Bonaparte sans position. — Ses lettres à ses frères. — Discours de La Fayette a l'Assemblée, le 28 juin. — Opinion de Bonaparte sur cet acte d'indiscipline. — Faiblesse de l'Assemblée. — Chute du ministère, 10 juillet. — Projets de la Cour. — Appel aux armes. — Manifeste du duc de Brunswick. — Opinion de Georges Forster sur ce document. — Le 10 août. — Révolte et fuite de La Fayette. — Appréciation de ce général par le ministre Burke et par Bonaparte. — Capitulation de Longwy, 20 août. — Mesures prises par l'Assemblée. — La Chambre est sans autorité. — Les Jacobins. — Causes de leur influence. — La journée du 2 septembre 1792; le drapeau noir; paroles énergiques de Danton; reddition de Verdun; suicide du commandant Beaurepaire; massacres dans les prisons. — Que fait Bonaparte? — Sa sœur Marie-Anne (Élisa) obligée de quitter Saint-Cyr. — Suppression de la maison de Saint-Louis, 16 août. — Nomination de Servan au ministère de la guerre. — Nouvelle réclamation de Bonaparte. — Il est réintégré, le 30 août 1792. — Sa demande de permutation pour passer dans l'artillerie de marine, le 30 août 1792. — Rejet de cette demande. — Départ de Marie-Anne, le 2 septembre 1792. — Bonaparte ne rejoint pas son régiment qui entre en campagne. — Il obtient la permission de reconduire sa sœur à Ajaccio. — Son embarquement à Marseille, le 15 septembre 1792[1].

1. *Principaux événements politiques.* — 9 mai, Servan, ministre

Bonaparte arriva à Paris, le 21 mai 1792. Si le moment se trouvait favorable pour un observateur, il était assez mal choisi pour un solliciteur. Les ministres de la guerre ne restaient guère en place. De Grave avait remplacé Narbonne; Servan de Gerbey, nommé le 9 mai, devait disparaître le 12 juin. Six ministres de la guerre allaient ainsi se succéder jusqu'au 21 août.

Un instant, Bonaparte put croire à une solution favorable et immédiate, grâce à la bonne volonté de M. Vauchelle, le nouveau directeur des affaires concernant l'artillerie. Mais les bureaux avaient autre chose à penser qu'à s'occuper des réclamations d'un jeune Corse, rayé des contrôles de l'armée pour abandon de son poste et désigné au ministre comme susceptible d'être traduit devant une cour martiale.

L'affolement était en effet général, à l'Assemblée, comme dans la population. Les nouvelles de la frontière, les désertions inattendues, l'attitude des chefs militaires avaient surexcité tous les esprits. On ne parlait que de trahisons et de complots. Aux Jacobins,

de la guerre. — 12 juin, renvoi du ministre Servan. — 19 juin, reddition de Menin. — 20 juin, insurrection de Paris. — 28 juin, lettre de La Fayette à l'Assemblée.—11 juillet, déclaration de la patrie en danger. — 30 juillet, arrivée des Marseillais à Paris. — *La Marseillaise*. — 2 août, déclaration des princes français à Bingen. — 3 août, demande de la déchéance du roi. — Journée du 10 août. — 15 août, le roi au Temple.—18 août, établissement d'un tribunal extraordinaire.—20 août, désertion de La Fayette. — 23 août, reddition de Longwy. — 2 septembre, reddition de Verdun. — Journées des 2, 3 et 4 septembre.

Ministres de la guerre. — Servan, 9 mai. 11 juin 1792.— Dumouriez, 12 juin. 16 juin 1792. — Lejard, 16 juin. 23 juillet 1792. — Dabancourt, 23 juillet. 11 août 1792. — Clavière, 11 août. 21 août 1792. — Servan, 21 août. 7 octobre 1792.

Robespierre s'écriait : « Quoi! nous avons nous-mêmes « déclaré la guerre; depuis un mois l'étendard trico- « lore devrait flotter sur les murs des villes belges et « l'on nous parle de défendre la capitale. »

La situation était en effet des plus graves. L'Assemblée siégeait en permanence. Le 29 mai, elle avait décrété le licenciement de la garde du roi. Le 4 juin, Servan proposait la formation sous Paris d'un corps de réserve composé de gardes nationaux volontaires[1]. Le 14, Servan et Roland, les deux Girondins du ministère, étaient remerciés. Du Mouriez passait à la guerre, Mourgues à l'intérieur, Nailhac[2] aux affaires étrangères. « Je veux la Constitution, faisait dire le « roi à l'Assemblée, mais avec la Constitution je veux « l'ordre et l'exécution de toutes les parties de l'ad- « ministration et tous mes soins seront constamment « dirigés à les maintenir par tous les moyens qui « seront en mon pouvoir. » Or, cette protestation n'était elle-même qu'une haute comédie. Dès le lendemain, le ministère n'existait plus, et le 17 Louis XVI revenait à un ministère de droite, avec Lajard à la guerre, le marquis de Chambonas[3] aux affaires étrangères, Terrier-Monteil à l'intérieur et

1. Cette réserve devait comprendre 23,200 volontaires, dont 4,688 à cheval. Chacun des 4,688 cantons du royaume devait fournir cinq hommes.

2. *Pierre-Paul de Méredieu, baron de Nailhac*, né à Périgueux, le 17 août 1737, capitaine dans Royal-Pologne en 1760, en mission en Portugal; lié avec Dumouriez en 1767, conseiller d'ambassade à Vienne en 1771, chevalier de Saint-Louis. — Ministre à Gênes, le 1er juillet 1792, en remplacement de Sémonville; remplacé lui-même le 12 décembre, par Tilly, à Marseille en juin 1793, réfugié en Toscane, pensionné en l'an XI.

3. Victor Scipion Louis-Joseph *de La Garde, marquis de Chambonas*, émigré après le 10 août, mort en 1829.

Beaulieu aux finances. Il fallait achever la désorganisation, faciliter l'invasion et prouver à l'Europe que la France était ingouvernable. Le 18, la Chambre recevait une dépêche du général en chef de l'armée du Nord. « J'apprends, écrivait La Fayette [1], qu'un ministère que ma correspondance accusait depuis « longtemps, a succombé sous ses propres intrigues; « car, sans doute, ce n'est pas en sacrifiant trois collègues asservis par leur insignifiance à son pouvoir « que le moins excusable, le plus noté de ces ministres (Dumouriez) aura cimenté, dans le Conseil du « roi, son équivoque et scandaleuse existence. » Mais comment cette étrange lettre, émanant d'un chef militaire, datée du 16, arrivée le 18 à Paris, pouvait-elle mentionner le fait du renvoi de Du Mouriez, connu seulement le 17? Tout est mystère, tout est crime pendant cette douloureuse période. Ce même jour, en effet, un agent de la cour, Mallet du Pan [2] partait de Paris, pour rejoindre les princes et les engager à s'abstenir de manifestations trop bruyantes, de manière à laisser toute liberté d'action à l'empereur. Il avait mission d'indiquer à ce dernier la marche à suivre pour l'invasion et de lui communiquer les minutes des proclamations qu'on attendait de lui. Et ce soir-là, le ministre des affaires extérieures écrivait au roi : « Sire, je rends compte à Votre Majesté que mes agents viennent de se mettre en mouvement. Je viens de convertir un méchant. Ce soir « on fera une proposition à Santerre. J'ai donné ordre

1. *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 69.

2. *Mallet du Pan* (Jacques), publiciste suisse, né près de Genève en 1749. Mort à Richmont (Angleterre) en mai 1800; écrivain du *Mercure*, agent de la Cour.

« qu'on m'éveillât pendant la nuit, pour m'apprendre « le succès. On me répond actuellement du secrétaire « des Cordeliers. Tous ces gens-là sont à vendre, et « certes, il n'y en a pas un à louer. » Tristes moyens de gouvernement! Mais aussi quelle péroraison? Le surlendemain éclatait ce mouvement qui s'est appelé la journée du 20 juin.

Pendant ce temps que faisait Bonaparte? A l'aide de quelles ressources suffisait-il à ses besoins[1]? Quelles réflexions lui inspirait la situation? Le passage suivant d'une de ses lettres à Joseph[2] en donnera une idée : « ..... Ceux qui sont à la tête sont de pauvres hommes. « Il faut avouer, lorsque l'on voit tout cela de près, « que les peuples valent peu la peine que l'on se « donne tant de soins, pour mériter leur faveur. Tu « connais l'histoire d'Ajaccio; celle de Paris est exac- « tement la même; peut-être les hommes y sont-ils « plus petits, plus méchants, plus calomniateurs et « plus censeurs. Il faut voir les choses de près pour « sentir que l'enthousiasme est de l'enthousiasme et « que le peuple français est un peuple vieux, sans « préjugés, sans liens.

« Chacun cherche son intérêt et veut parvenir, à « force d'horreur, de calomnie; l'on intrigue au- « jourd'hui aussi bassement que jamais. Tout cela

1. Bonaparte logeait à l'*hôtel de Metz* (chambre n° 14), rue du Mail. Cet hôtel était tenu par un nommé Maugeard, ancien employé de la maison de Penthièvre. Plus tard il alla demeurer à l'*hôtel des Patriotes Hollandais*, rue Royale-Saint-Roch (devenue depuis rue des Moulins). Cet hôtel était une sorte de rendez-vous pour les libéraux Corses. Les conventionnels Corses y habitèrent.
Bonaparte prenait ses repas chez Justat, où la portion coûtait six sous.

2. 3 juillet 1792.

« détruit l'ambition. L'on plaint ceux qui ont le « malheur de jouer un rôle, surtout lorsqu'ils peu« vent s'en passer. Vivre tranquille, jouir des affec« tions de la famille et de soi-même, voilà, mon « cher, lorsque l'on jouit de quatre à cinq mille « francs de rente, le parti que l'on doit prendre et « que l'on a vingt-cinq à quarante ans, c'est-à-dire « lorsque l'imagination calmée ne vous tourmente « plus.

« Je vous embrasse et je vous recommande de vous « modérer en tout; en tout, entendez-vous, si vous « voulez vivre heureux. »

Cette préoccupation d'argent est toujours aussi vivace chez lui. Elle est naturelle, car sa gêne est extrême. Il fait mille projets plus étranges les uns que les autres. Un instant, lui et son ancien camarade, Fauvelet de Bourrienne[1], songent à devenir

1. Ce fut en compagnie de Bourrienne que Bonaparte alla voir sa sœur Élisa, dans les derniers jours du mois de mai 1792.

Bourrienne (Louis-Antoine *Fauvelet* de), né à Sens, le 9 juillet 1769, mort fou à Caen, en 1834, le 7 février.

Élève de Brienne, secrétaire d'ambassade, secrétaire de Bonaparte, associé commanditaire de la maison Coulon frères qui avait la fourniture de l'équipement de la cavalerie. — Cette maison fit une faillite de trois millions. Coulon disparut. Bourrienne faillit être arrêté. Bourrienne envoyé à Hambourg en 1802. — Ses exactions. Son renvoi. —Nommé administrateur général des postes, en 1814, à la place de Lavalette. — Révoqué et mis à la police. — Rayé de la liste d'amnistie par l'Empereur, le 13 mars 1815. — Suivit Louis XVIII à Gand ; ministre d'État en 1815, député à la Chambre introuvable, ardent royaliste, poursuivi par ses créanciers, obligé de fuir en Belgique chez la duchesse de Brancas, à Fontaine-l'Évêque.

Ses mémoires rédigés par *Villemarest*. On lui a imputé : *L'Histoire de Bonaparte par un homme qui ne l'a pas quitté depuis quinze ans*.

sous-locataires de maisons en construction dans la rue Montholon.

Du reste ce Bourrienne est homme d'expédient. Il tient de famille. Son frère aîné habite au Carrousel à l'hôtel Longueville. Il y possède un magasin de meubles et prête sur nantissement aux émigrants. Pour Bourrienne, il profite du mouvement de réaction, se fait recommander auprès du nouveau ministre des affaires étrangères, et obtient une place de secrétaire de légation à Stuttgard. C'était un moyen de déserter sans danger et aux frais de l'État.

Bonaparte n'était pas si heureux. M. Vauchelle avait pourtant rédigé en sa faveur un mémoire, que le comité central de la guerre avait appuyé.

« *M. de Buonaparte*, lieutenant au quatrième régi« ment d'artillerie, y lisait-on, ne s'étant point trouvé « présent à la revue de rigueur du mois de décembre, « et son corps ne pouvant justifier d'un congé pour « lui, *il a été destitué de son emploi*, ainsi qu'il était « prescrit par la loi.

« Aujourd'hui, il rend compte des motifs de son « absence de la manière suivante, et ces faits sont « constatés par des pièces authentiques.

« Il représente que devant jouir d'un semestre « l'hiver dernier, M. Duteil, .son inspecteur, lui avait « permis de partir avant l'équinoxe, attendu qu'il « devait se rendre en Corse, sa patrie, qu'étant arrivé « à Ajaccio, M. de Rossi lui confia l'emploi d'adju« dant-major de l'un des bataillons de volontaires « nationaux du département, emploi qu'il ne pou« vait occuper en même temps que sa place dans « l'artillerie, et qu'il a été nommé lieutenant-colonel « du même bataillon au mois d'avril dernier.

« Il justifie de plus par un certificat de M. de Rossi « que se disposant à rejoindre au mois de novembre, il « a été retenu par un ordre de cet officier général qui « a prévenu le ministre de ses motifs à cet égard.

« Ce n'est que faute d'être bien informé que M. de « Buonaparte a été destitué de son emploi.

« Il demande à le recouvrer et comme son exposé « est exact, on ne voit pas qu'il y ait lieu à lui faire « aucune difficulté à cet égard.

« Il produit des certificats de la municipalité d'Ajac- « cio et du département de la Corse qui constatent « son civisme, sa bonne conduite et sa résidence con- « tinuelle dans sa patrie.

« On ne doit pas laisser ignorer au ministre que « M. Peraldi, député de l'île de Corse, est venu au « bureau pour y porter des plaintes sur la conduite « susceptible de reproches, d'après son rapport, que « cet officier aurait tenue dans quelques circon- « stances; mais le certificat, ci-dessus mentionné, « du département en date du 30 avril dernier et « celui du corps municipal, sont de nature à faire « croire que ce député aurait été mal informé. On « n'est donc pas d'avis que son opinion puisse empê- « cher qu'on ne rende à M. de Buonaparte la justice « qu'il réclame.

« On ne peut se refuser à réintégrer cet officier[1]. »

Or, nous connaissons la valeur qu'on doit attribuer à ces certificats. La revue obligatoire est du mois de décembre et ce n'est qu'en février que M. de Rossi a reçu l'autorisation de nommer Bonaparte adjudant-

1. Ladite pièce était signée par MM. Vauchelle, Manson, Saint-Honoré, Pierre Didelot, d'Abancourt, Saint-Fief et d'Arçon. Elle est du 21 juin 1792. Mss. Archives de la guerre.

major d'un bataillon supposé formé. Des actes criminels commis à Ajaccio, le mémoire ne faisait d'ailleurs nulle mention. Évidemment la bonne foi de M. Vauchelle avait été surprise. Il n'en fut pas de même au secrétariat. Le dossier Bonaparte s'y trouvait, paraît-il, plus au complet, car, le 8 juillet, le ministre[1] écrivait au colonel Maillard : « ..... Après « avoir examiné les pièces avec la plus scrupu« leuse attention... je me suis convaincu... que « MM. Quenza et Bonaparte étaient infiniment ré« préhensibles... Si les délits qui ont été commis « eussent été purement militaires, je n'aurais pas « hésité à prendre les ordres du roi pour faire *tra« duire ces deux officiers supérieurs par-devant la « cour martiale,* ainsi que tous ceux qui ont participé « à ces excès. »

Avec de telles notes, Bonaparte ne pouvait espérer d'être réintégré dans les cadres de l'armée. Il devait même se trouver heureux d'avoir sa liberté. S'il eût été en Corse dans des circonstances normales, il eût réfléchi, sous les verrous, aux inconvénients d'incarcérer les commissaires des directoires et de vouloir s'emparer des places de guerre. Cette perspective le fit probablement réfléchir, car sa correspondance s'en ressentit. Nous avons vu sa lettre du 3 juillet à Joseph; celles qu'il envoie à Lucien et à Fesch sont tout aussi caractéristiques[2]. Il tâche de mettre une

1. *Lajard* (Pierre-Auguste de), né à Montpellier, le 20 avril 1757, mort à Paris, le 12 juin 1837. Entré au service en 1773, premier aide-major général de La Fayette, ministre du 16 juin au 24 juillet 1792; émigré; rentré après Brumaire, député, de 1808 à 1815; doté d'une pension de 6,000 francs par l'Empereur; fait maréchal de camp sous Louis XVIII.

2. Lettre de Bonaparte. Communication de M. Blanqui à la

sourdine à sa violence habituelle et invite ses parents à l'imiter. « Modérez-vous en tout; *en tout*, entendez-vous bien, » dit-il à Joseph : « J'ai lu ta proclamation, ajoute-t-il à Lucien; elle ne vaut rien. « Il y a trop de mots et pas assez d'idées. Tu cours « après le pathos; ce n'est pas ainsi qu'on parle « aux peuples. Ils ont plus de tact et de sens que tu « ne crois. Ta prose fera plus de mal que de bien. »

A Fesch, il recommande de ne plus faire montre de sa compromettante correspondance. « M. le vicaire « général, lui écrit-il, j'espère que vous perdrez la « mauvaise habitude que vous avez prise de mon« trer mes lettres. Ce qui est de moi à vous n'est pas « de moi à un autre. » L'ordre était péremptoire. Mais, en attendant, qu'allait faire Bonaparte? Qu'allait-il devenir? Tout annonçait une crise prochaine. Le 28 juin, un fait d'une extrême gravité s'était passé. Un général en chef avait, sans ordre, abandonné son poste à la frontière, pour venir exposer ses griefs à la barre de l'Assemblée. Et quel langage! « ... Les « violences commises, le 20 juin aux Tuileries, ont « excité l'indignation et les alarmes de tous les « bons citoyens, particulièrement de l'armée. Dans « celle que je commande, tous les officiers, sous-offi« ciers et soldats ne font qu'un... J'ai pris avec mes « braves compagnons d'armes l'engagement d'expri« mer seul un sentiment commun... Il est temps de « garantir la Constitution des atteintes de tous les « partis, il est temps d'assurer la liberté de l'Assem« blée nationale, celle du roi... » Guadet répondit avec

séance de l'Académie des science morales et politiques, du 14 octobre 1838.

infiniment d'esprit : « Au moment où la présence de « M. de La Fayette à Paris m'a été annoncée, une idée « bien consolante est venue s'offrir à moi : ainsi, me « suis-je dit, nous n'avons plus d'ennemis extérieurs, « ainsi les Autrichiens sont vaincus! Cette illusion « n'a pas duré. Nos ennemis sont toujours les mêmes, « notre situation extérieure n'a pas changé, et cepen- « dant M. de La Fayette est à Paris! Il se constitue « l'organe des honnêtes gens et de l'armée! Ces hon- « nêtes gens qui sont-ils? Cette armée comment a-t- « elle pu délibérer? Mais d'abord qu'il nous montre « son congé..... » Or, il ne suffisait pas d'avoir de l'esprit, il fallait agir. Le cas était flagrant. Séance tenante, le général eût dû être arrêté et renvoyé ainsi que le ministre de la guerre, dont on bravait impunément l'autorité, devant une cour martiale. L'acte commis par La Fayette avait une importance exceptionnelle. C'était une réédition de l'affaire de M. de Bouillé. En acceptant cette mercuriale, en admettant même le général aux honneurs de la séance, l'Assemblée manquait de sens politique. Elle se perdait dans l'opinion et donnait créance aux bruits de conspiration militaire. Les conséquences en furent immédiates. Les masses allèrent là où elles pouvaient espérer le salut; elles acclamèrent les hommes énergiques qui réclamaient l'adoption de mesures viriles. En cela, elles avaient raison. Les masses sont un peu femmes. Elles aiment la force.

« *Mars fut toujours ami de Cythérée,* »

a dit Voltaire. « La demande de La Fayette, écrit « Bonaparte à son frère, a été trouvée par l'homme « sensé nécessaire, mais bien dangereuse pour la

« liberté publique. *En fait de Révolution, un exemple* « *est une loi, et c'est un exemple bien dangereux que* « *celui que ce général vient de donner.* La faction « Jacobine marchera en avant : le peuple, c'est-à- « dire les dernières classes, sont irritées et sans doute « qu'il y aura choc.

« Ce choc peut être de nature à accélérer la ruine « de la Constitution. »

Les événements se précipitaient en effet avec leur logique impitoyable. Le 10 juillet les ministres donnaient leur démission. Ils déclaraient que « dans un « tel état de choses ou plutôt dans un tel état de ren- « versement de tout ordre, il leur était impossible « d'entretenir la vie et le mouvement d'un vaste corps « dont tous les membres étaient paralysés, de défen- « dre le royaume de l'anarchie qui, dans cet état « d'impuissance, menaçait de tout engloutir. » Cette retraite n'était pas volontaire. Elle coïncidait avec l'entrée des alliés et celle des déserteurs français sur le territoire. En agissant ainsi, les ministres croyaient hâter la fin de la crise. Ils se trompaient. Leur influence était nulle. « Leur démission passa inaperçue, « aussi bien que la nomination de leurs successeurs, « MM. Champion, Du Bouchage, d'Abancourt, Leroux « de La Ville et Bigot de Sainte-Croix [1]. » L'attention du pays était ailleurs : il suivait avec anxiété la marche de la coalition. Le 11 juillet, Vergniaud [2] dé-

1. *Champion de Villeneuve*, à l'intérieur; *Du Bouchage*, à la marine; *Leroux de La Ville*, aux finances; d'*Abancourt*, à la guerre; *Bigot de Sainte-Croix*, aux affaires étrangères.

2. *Vergniaud* (Pierre-Victurnien), né à Limoges, le 31 mai 1753, exécuté le 31 octobre 1793.

Il était fils d'un fournisseur des vivres.

clarait la patrie en danger et faisait voter une adresse aux troupes. Le dimanche 22, l'appel aux armes était proclamé, au bruit du canon, des fanfares et des tambours des légions accompagnant sur la place de Grève les membres du Conseil général de la Commune. Dans la nuit du 3 au 4 août, les Marseillais faisaient leur entrée dans Paris, en chantant les refrains patriotiques de l'hymne merveilleux qui devait porter leur nom [1], au moment même où retentissait à la frontière cet autre chant, cri de menace et de rage, la fameuse déclaration de son A. S. le duc régnant de Brunswick-Lunebourg : « ... La ville de Paris et tous ses habitants sans dis« tinction seront tenus de se soumettre sur-le-champ « et sans délai au roi, de mettre ce prince en pleine et « entière liberté et de lui assurer ainsi qu'à toutes les « personnes royales, l'inviolabilité et le respect aux« quels la nature et le droit des gens obligent les su« jets envers les Souverains ; leurs Majestés impériale « et royale rendant personnellement responsables de « tous les événements, sur leurs têtes pour être jugés « militairement, sans espoir de pardon, tous les mem« bres de l'Assemblée nationale, du département, du « district, de la municipalité et de la garde nationale « de Paris, juges de paix et tous autres qu'il appar« tiendra ; déclarant en outre leursdites Majestés, sur « leur foi et parole d'empereur et de roi, que si le

1. *La Marseillaise*, ce chant dû à l'inspiration d'un officier du génie, fut composée dans la grande et noble cité française de Strasbourg, au lendemain de la déclaration de guerre (Lettre de Louise Dietrich à son frère, mai 1792) ; double titre pour mériter le respect et l'admiration de tous ceux qui gardent au cœur l'amour de la patrie française.

« château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il « est fait la moindre violence, le moindre outrage à « leurs Majestés, le roi, la reine et la famille royale, « s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, « à leur conservation et à leur liberté, elles en tireront « une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, « en livrant la ville de Paris à une exécution militaire « et à une subversion totale et les révoltés coupables « d'attentats, au supplice qu'ils auront mérité... » Son Altesse ajoutait[1] :

« ... Je déclare en outre que si, contre toute attente, « par la perfidie ou la lâcheté de quelques habitants « de Paris, le roi, la reine ou toute autre personne de « la famille royale étaient enlevés de cette ville, tous « les lieux et villes quelconques qui ne se seront pas « opposés à leur passage et qui n'auront pas arrêté « leur marche, subiront le même sort que celui des « ravisseurs du roi et de la famille royale et que la « route suivie par ces ravisseurs sera marquée par une « continuité d'exemples et de châtiments dus à tous « les fauteurs ainsi qu'aux auteurs d'attentats irrémis- « sibles.

« Tous les habitants de la France en général doivent « se tenir pour avertis du danger qui les menace et « auquel ils ne sauraient échapper s'ils ne s'opposent « pas de toutes leurs forces et par tous les moyens au « passage du roi et de la famille royale, en quelque « lieu que les factieux tenteraient de les amener... »

« Vous avez reçu le manifeste, écrit de Mayence

1 Déclaration additionnelle du duc de Brunswick, aux habitants de la France, donnée au quartier général de Coblentz, le 27 juillet 1792. *Brunswick-Lunebourg* (Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de), né le 9 octobre 1735, mort le 10 novembre 1806.

« le savant voyageur allemand, Georges Forster[1]. En « vérité, si l'on s'était proposé d'exciter les Français à « la défense, on n'aurait pas pu s'y prendre mieux.

« ... Les émissaires de l'étranger font à Paris tout « ce qu'ils peuvent pour amener la déposition du « roi ; on espère par là décider l'armée en faveur de « la coalition et se frayer le chemin de Paris. Quant « à la vie de Louis XVI, ils y attachent si peu d'im- « portance qu'ils ne lui ont pas même envoyé leur « manifeste officiellement... Quel bruit ne ferait-on « pas en Europe, si l'on pouvait dire des Français « qu'ils ont déposé, ou mieux encore, qu'ils ont tué « leur roi ! »

Ce bruit ! il allait se faire, et, avec quelle puissance ! Le vendredi, 10 août, éclatait la sanglante émeute qui devait emporter la royauté. Le ministère était renversé[2]. L'Assemblée décrétait la déchéance et l'appel d'une nouvelle Chambre, de cette Convention, dont le nom fatidique devait retentir comme un glas sombre, au milieu de l'Europe stupéfaite.

Paris fut tout un jour à se remettre de cette terrible secousse. Boutiques et théâtres restèrent fermés. Une foule compacte envahissait les rues. On allait voir le champ de bataille. Le dimanche, tout était redevenu tranquille. L'Opéra faisait salle comble en jouant « au « bénéfice des veuves et des orphelins des braves « citoyens qui avaient péri dans la journée du « 10 août. » Les autres théâtres et lieux de plaisirs

1. *Forster* (Jean-Georges-Adam), né à Wassenhof, le 27 novembre 1754, mort le 12 février 1794.

2. Le ministère se composa de : MM. *Roland*, à l'intérieur ; *de Clavière*, aux finances ; *Servan*, à la guerre ; *Danton*, à la justice ; *Monge*, à la marine, et *Lebrun*, aux affaires étrangères.

étaient également envahis. On s'amusait en attendant l'inconnu du lendemain. Et quel lendemain !

A la frontière, La Fayette préparait son *pronunciamento*. Il faisait arrêter les commissaires de l'Assemblée, Kersaint, Antonelle et Peraldi, puis, se voyant abandonné, désertait à son tour, pour venir tomber dans les mains des ennemis[1]. Triste fin d'un général sans jugement ! « C'était un niais » a dit de lui Napoléon. « Cessez de l'appeler un illustre exilé, » devait ajouter le premier ministre anglais, Burke. « dites plutôt le rebut des nations, qui, manquant « de talent pour diriger et maîtriser la tempête qu'il « avait tant contribué lui-même à exciter, s'est sous- « trait en fuyant lâchement[2].. »

Le 20 août, Longwy capitulait. La trahison était manifeste. Le commandant Lavergne avait livré la place. « Tu ne balanceras pas sans doute, lui avait « écrit un ancien officier déserteur, entre le parti de « de la cause du roi, ou d'être le stipendié de Pétion. « Tu sais que ta femme est désolée, qu'elle t'a écrit « plusieurs fois... Je suis chargé de la part du roi et « du duc de Brunswick de te déclarer que ton zèle « ne restera pas sans récompense[3]... » Le plan des envahisseurs était simple. Il se résumait dans cette note laconique de l'un des conspirateurs[4] : « ne point « perdre de vue que plus de deux cents chefs répar- « tis dans divers cantons de la France, ont des points « de réunion et tiennent des signatures nombreuses

1. 19 août 1792.
2. Séance de la Chambre des communes du 17 mars 1794. Réponse de Burke au général Fitz Patrick.
3. *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 231.
4. Mss. et *Moniteur officiel*.

« de personnes prêtes à se joindre aux armées des « princes, dès qu'elles se présenteront.

« Les armées combinées marcheront sur les places, « comme pour en faire le siège, mais on ne s'em- « parera que de celles qui ouvriront leurs portes. « Tandis que le duc de Brunswick contiendra les « forces patriotes, le roi de Prusse s'avancera avec « son armée grossie des contre-révolutionnaires de « l'intérieur.

« Le roi de Prusse marchera sur Paris qu'on réduira « d'abord par la famine. Alors, aucune considération, « pas même le danger de la famille royale ne pourra « rien changer à ces dispositions. Les habitants de « Paris seront conduits en rase campagne où l'on « fera le triage. Les révolutionnaires seront suppliciés, « les autres... Peut-être suivra-t-on le système de « l'empereur de n'épargner que les femmes et les en- « fants? En cas d'inégalité de forces, on mettra le feu « aux villes; car des déserts sont préférables à des « peuples de révoltés. » C'était en d'autres termes le développement de l'insolente adresse des princes aux députés : « Gens de l'Assemblée française se disant « nationale, la saine raison vous requiert, en vertu « du titre premier, chapitre premier, section première « des lois indescriptibles du sens commun, de rentrer « en vous-mêmes dans le délai de deux mois, à compter « de ce jour; faute de quoi, vous serez censés avoir « abdiqué votre droit à la qualité d'êtres raison- « nables et ne serez plus considérés que comme des « enragés dignes des Petites Maisons. »

Ainsi la fusillade dans la plaine Saint-Denis ou la détention dans quelque maison de fous, telle était l'alternative laissée aux représentants du pays. La

réponse devait être violente. C'était dans l'ordre. La force appelle la force; la réaction, l'action.

Le 15 août, l'Assemblée déclarait la famille royale et celles des déserteurs, otages de la patrie. Elle décrétait d'accusation les plus compromis des conseillers de Louis XVI, Bertrand de Molleville, de Montmorin, Tarbé, La Fayette, Barnave, Alexandre Lameth, ainsi que les ministres de la guerre Duportail, de Narbonne, de Grave et d'Abancourt.

Le 23, à la nouvelle de la reddition de Longwy, elle lançait la proclamation suivante : « Citoyens, la place « de Longwy vient d'être rendue ou livrée. Les ennemis « s'avancent. Peut-être se flattent-ils de trouver par« tout des lâches ou des traîtres? Ils se trompent. La « patrie vous appelle. Partez! » Puis elle rendait cet autre décret : « Le commandant d'une place assiégée « devra faire démolir immédiatement la maison ou « brûler publiquement les meubles de tout citoyen « qui parlera de se rendre pour éviter le bombarde« ment. Les corps administratifs et les municipalités « qui feront la même proposition devront être traités « comme rebelles.

« Le commandant d'une place en état de siège ou « simplement menacée a le droit d'en faire sortir, « après les avoir désarmés, les individus suspects ou « inutiles à la défense. Les vivres et les fourrages « seront enlevés des localités exposées aux incursions « de l'étranger. Chaque ville, chaque hameau fermera « son enceinte et s'environnera de fossés. Partout en« fin, on devra élever des retranchements, encombrer « les gués des rivières, couper les ponts et intercepter « les routes par des abatis. » Elle ajoutait : « Pendant « dix ans, les habitants de Longwy seront privés de

« la jouissance des droits de citoyen, après avoir été « déclarés infâmes... »

Ces mesures étaient excellentes. Elles avaient un tort, celui d'être tardives et de paraître résulter d'un sentiment peu avouable, celui de la peur. L'Assemblée se sentait, en effet, débordée par les événements. Elle n'avait pas les hommes de fer que réclamaient les circonstances.

« *La guerre est une femme aux ardentes amours.* »

Ses serviteurs doivent être dignes d'elle. Ce qu'il lui faut, ce sont des hommes simples et bons, au regard net et franc, à la poitrine large et puissante, où le cœur puisse battre à l'aise. Ces hommes étaient peu nombreux dans la Chambre. Quelques députés pourtant semblent avoir eu conscience de la gravité de la crise. Vergniaud émit la proposition de se former en Convention et de réunir tous les pouvoirs. Il fut combattu avec une violence extrême par ses collègues de la droite. Ces mêmes royalistes, qui s'étaient montrés si persuasifs pour pousser à la guerre, répugnaient à toute mesure de salut public. Ce qu'ils demandaient, c'était l'éloignement de l'Assemblée, sa retraite dans quelque bonne ville de province, à la merci du premier soulèvement militaire venu. L'insinuation était habile. Elle avait contre elle le sens commun. « Vous n'ignorez pas que « la France est dans Paris, s'écria Danton. Si vous « abandonnez la capitale à l'étranger, vous vous « livrez et vous livrez la France... » La réponse était précise. Elle produisit un effet considérable. Le projet fut repoussé ; mais la possibilité même de sa présentation démontrait l'impuissance de la Chambre.

La force et l'autorité morales s'étaient déplacées ; elles étaient là où l'énergie se traduisait en actions violentes, trop violentes sans doute, mais énergiques et en accord avec la situation. « Qu'ils viennent, s'écriait « Gonchon aux Jacobins ! Qu'ils viennent relever les « murs de la Bastille, ces brigands du Nord, ces « anthropophages couronnés ! Ils ont promis à leurs « soldats le sang et le bien des Français. Qu'ils « entrent dans les sections de la capitale ! Si la vic« toire trahit notre cause, les torches sont prêtes. Ils « ne trouveront que des cendres à recueillir et des « ossements à dévorer. » Et le 2 septembre 1792, la Commune de Paris votait l'appel aux armes.

Pendant ce temps, le drapeau noir flottait au sommet des tours de Notre-Dame ; le canon tonnait ; les tambours, revêtus de crêpes, faisaient entendre leurs roulements douloureux. A la Chambre, Danton[1] prononçait ces mémorables paroles : « ... Tout s'émeut, « tout s'ébranle, tout brûle de combattre. Vous savez « que Verdun n'est pas encore au pouvoir de l'en« nemi ; vous savez que la garnison a juré d'immoler « le premier qui proposerait de se rendre. Une partie « du peuple va courir aux frontières, une autre va « creuser des retranchements, et la troisième, avec « des piques, défendra l'intérieur de nos villes. Paris « va seconder ces grands efforts. Nous demandons « que vous concouriez avec nous à diriger ce mouve« ment sublime du peuple. Que quiconque refusera « de servir de sa personne ou de remettre ses armes « soit puni de mort. Le tocsin qu'on va sonner n'est

1. *Danton* (Georges-Jacques), né à Arcis-sur-Aube, le 28 octobre 1759, mort le 5 avril 1794.

« point un signe d'alarme, c'est la charge sur les « ennemis de la patrie. Pour les vaincre, il nous faut « de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'au- « dace, et la France est sauvée. »

A la même heure, étrange coïncidence! Beaurepaire, le commandant de Verdun, répondait à ceux qui lui faisaient part de la reddition de la place : « Messieurs, « j'ai juré de ne me rendre que mort. Survivez à votre « honte, puisque vous le pouvez ; moi, fidèle à mes « serments, je meurs libre. » Et il se faisait sauter la cervelle.

Or, comme si tout devait être horrible de grandeur et de crimes dans cette épouvantable journée du 2 septembre, aux cris joyeux des déserteurs triomphants de cette trahison, répondaient au loin, dans les prisons de Paris, d'autres cris, ceux de leurs parents et de leurs amis qu'ils avaient abandonnés et qui tombaient sous le fer de fanatiques et d'assassins.

La comédie était finie. Le drame commençait; drame, sans merci, que Barras un an plus tard devait résumer, devant Toulon livrée aux Anglais, par cette phrase effroyablement vraie : « *Il faut guillotiner ou « s'attendre à l'être.* »

Au milieu de ces scènes émouvantes qu'était devenu Bonaparte? En contact journalier avec cet enthousiasme fiévreux, à la vue de ces femmes et de ces enfants venant déposer leurs bijoux et leur argent sur les bureaux de l'Assemblée, éprouvait-il des regrets de ne pouvoir se trouver à la frontière avec ses anciens camarades? Songeait-il à les rejoindre? Nullement. Il ne pensait qu'à la Corse et aux moyens d'y retourner.

Il doutait alors du succès de la Révolution. Il voyait l'orage grandir et n'en apercevait pas la fin. Grâce à la guerre, il croyait à la possibilité de l'émancipation de sa patrie. Il serait même probablement parti, dès le mois de juillet, si des raisons de famille ne l'avaient obligé à rester. Les journaux parlaient de la suppression des maisons royales d'éducation, et particulièrement de celle des demoiselles de Saint-Louis. Sa sœur Marie-Anne s'y trouvait encore. Que deviendrait-elle? Il fallait tout prévoir. Il attendit. Le 7 août parut, en effet, le décret sur les écoles, et le 16 fut voté l'article additionnel spécial à la maison de Saint-Louis. Mais, dans l'intervalle, la tempête du 10 août éclatait. Pour Bonaparte, ce devait être un coup de fortune.

« Le Destin l'avait pris sous son aile puissante. »

Ce jeune corse que la royauté avait fait officier et que la déclaration de guerre avait sauvé des jugements d'une cour martiale, la chute de cette même royauté allait le faire rentrer dans les rangs de l'armée.

Dès le lendemain du 10 août, il reprenait son ancienne assurance et écrivait à son oncle Paravicini : « ... Ne soyez pas inquiet de vos neveux ; ils sauront « se faire place. » Dès le lendemain, il reparaissait dans les bureaux du ministère ; mais, cette fois, ce n'était plus l'obséquieux solliciteur des mois précédents, c'était en homme sûr de son prétendu droit qu'il renouvelait sa réclamation. D'ailleurs, tout le favorisait. Le gouvernement manquait d'officiers, et le député Peraldi, le seul qui pût donner des rensei-

gnements sur son compte, venait d'être arrêté sur l'ordre de La Fayette, en même temps que ses collègues Kersaint et Antonelle.

Le 20, Vauchelle remettait au ministre un nouveau mémoire en sa faveur. Le 30[1], Servan contresignait la lettre de service qui le rétablissait dans son emploi. Et, chance extrême! Bonaparte rentrait avec le rang de capitaine et un brevet antidaté du 6 février 1792, époque où, légalement, il aurait dû être nommé à ce grade, s'il n'avait pas déserté. Il y gagnait, en outre, un rappel d'une année presque entière d'appointements. Mais cette solution inespérée, paraît-il, ne le satisfaisait pas encore, car, à cette même date du 30 août, il demandait à passer dans l'artillerie de marine. L'arrivée de Monge, son ancien maître de l'École militaire de Paris, au ministère de la marine, lui suggéra probablement cette idée. Plusieurs raisons l'incitaient d'ailleurs à prendre cette décision. L'obligation de revenir dans son ancien régiment, sous les ordres de M. de Campagnol qui l'avait si mal noté, lui était particulièrement déplaisante. D'autre part, grâce à cette mutation, il espérait sauter un échelon. Il sollicitait, en effet, le grade de lieutenant-colonel; à l'appui de sa requête, il invoquait les notes de son ancien inspecteur, M. de Keralio, et son titre de lieutenant-colonel du deuxième bataillon de gardes nationaux volontaires Corses. L'affaire n'eut pas de suite. La demande fut simplement jugée ridicule et classée avec cette mention : S. R. (*sans réponse*). C'était ce qu'elle méritait.

Le lendemain de cette belle équipée, il avait dû

1. Mss. Archives de la guerre. (Voir aux pièces à l'appui).

se rendre à Saint-Cyr, pour y chercher sa sœur Élisa (Marie-Anne). Il s'agissait d'obtenir du directoire de Versailles l'argent nécessaire pour ramener Élisa à Ajaccio. Les deux jeunes gens se présentèrent donc, le 1er septembre, à la municipalité de Saint-Cyr. Ils y firent les déclarations suivantes, curieuses en ce sens qu'elles donnent une idée du degré de connaissance de la langue française qu'avait atteint mademoiselle Bonaparte, après huit années de séjour dans cette fameuse maison de Saint-Louis.

« *J'ay lhonneur*, écrivait-elle, de faire observer à MM. les « Administrateurs què n'ayant jamais *connus dautres pères* « que mon frère, *sy* ses affaires *l'obligoiet* à partir sans « qu'il ne *mamenat avec luy*, je me trouverois dans une « impossibilité *absolu devacuer* la maison de Saint-Cyr.

« Avec respect,

« Marianne BUONAPARTE. »

La municipalité accéda, séance tenante[1].

Bonaparte fit aussitôt sa demande de secours aux administrateurs du district de Versailles.

1. « *Nous, Maire et officiers municipaux de Saint-Cyr*,
« Nous avons reconnu que la demoiselle *Marie-Anne Buonaparte*, née le 3 janvier 1777, est entrée, le 22 juin 1784, comme « élève de ladite maison de St-Louis, y est encore dans la même « qualité, elle nous aurait témoigné le désir qu'elle aurait de « profiter de l'occasion du retour de son frère et tuteur pour « rentrer dans sa famille...

« Fait et délivré à St-Cyr,
« Le 1er septembre 1792,
« Le 4e de la liberté,
« Le 1er de l'égalité,

« *Aubrun*, maire. »

« Messieurs, Buonaparte frère et tuteur de la demoiselle « Marie-Anne Buonaparte, a l'honneur de vous exposer que « la loi du 7 août et plus particulièrement l'article *addi-* « *tionnelle* décreté le 16 du même mois, *suprimant* la mai- « son de Saint-Louis, il vient réclamer l'exécution de la loi « et ramener dans sa famille la dite demoiselle sa sœur.

« Des affaires très-instantes et de service *publique l'obli-* « *gant* à partir de Paris sans délai, il vous prie de vou- « loir bien ordonner qu'elle jouisse du bénéfice de la loi « du 16 et que le *thrésorier du distric* soit *autoriser* à lui « *esconter* les vingt sols par lieue jusqu'à la municipalité « d'Ajaccio en Corse, lieu du domicile de la dite demoi- « selle et où elle doit se rendre auprès de sa mère.

« Avec respect,

« BUONAPARTE. »

Le lendemain, c'est-à-dire le 2 septembre 1792, date fatale! il touchait les trois cent cinquante-deux livres[1] d'indemnité auxquelles sa sœur avait droit, se rendait à Saint-Cyr, y prenait Élisa et regagnait le même jour la chambrée de l'Hôtel des Patriotes Hollandais.

Pour cette jeune fille ardente, pour cette sauvage

1. L'autorisation est ainsi rédigée :

« Vu la pétition, de l'autre part, l'extrait du procès-verbal de « l'Assemblée nationale du 16 de ce mois et le certificat de la « municipalité de Saint-Cyr,

« Oui MM. les syndics.

« Le Directoire est d'avis qu'il y a lieu de délivrer au profit de la « demoiselle Buonaparte un mandat de la somme de 352 livres « pour se rendre à Ajaccio, en Corse, lieu de sa naissance et de « la résidence de sa famille, distante de 352 lieues, qu'en consé- « quence le sieur de Buonaparte est autorisé à retirer de la mai- « son de Saint-Cyr la demoiselle sa sœur, avec les hardes et linge « à son usage. » Mss. Archives de la guerre.

n'ayant connu du monde que les montagnes corses et les murs de son couvent, ce dut être une étrange vision que ces rues sillonnées par une foule passionnée, poussant des cris de mort contre ce monarque déchu, pour qui elle et ses compagnes priaient avec ferveur depuis tant de mois.

Marie-Anne avait tout le caractère de son frère, toute l'âpreté de ses convoitises. Le regard était profond, la tête bien faite, les lèvres fortes, le menton accusé, le teint mat, les cheveux abondants, les extrémités délicates. Tout dénotait chez cette jeune et et maigre personne de seize ans une de ces natures dominantes qui, faute de direction, ne devait avoir, lors de la plénitude de ses facultés, qu'un guide, ses passions. Pour l'instant, elle était sincèrement royaliste. Mais Bonaparte avait autre chose à faire qu'à redresser ce jugement de petite fille. Il s'agissait de partir au plus vite. Était-ce pour rejoindre son régiment à la frontière et reprendre son service? Son devoir et son honneur devaient l'y engager. La plus grande partie du quatrième régiment d'artillerie était alors attachée à l'armée de M. de Montesquiou. L'état-major et une compagnie se trouvaient à Grenoble. Quatre autres étaient sur le Var, deux en Corse, deux à Perpignan et une à Briançon. La compagnie à cheval[1] se formait à Douai. Le personnel avait subi de grands changements[2]. L'avancement avait été des plus rapides, si rapide que, onze jours après sa

1. Cette compagnie était commandée par le capitaine Debelle.

2. Des six lieutenants-colonels, il n'en restait plus que trois, MM. *Dujard*, *Deydier* et *Lagrange;* trois capitaines, MM. *Champeaux*, *La Catonne* et *Bollemont*, étaient passés lieutenants-colonels.

réintégration, Bonaparte se trouvait déjà passé à l'ancienneté à la quatrième classe de son grade[1].

La campagne promettait d'être intéressante et fructueuse. La Savoie et le comté de Nice allaient être envahis. Mais il ne fallait pas connaître Bonaparte pour le supposer capable d'agir comme tout le monde. Il pratiquait déjà cette maxime qu'il devait exposer plus tard si catégoriquement à sa femme[2] : « Je ne suis pas un homme comme un autre, et les « lois de morale et de convenance (il aurait pu ajou- « ter de l'honneur) ne peuvent être faites pour moi. » Il avait en effet d'autres idées en tête. D'ailleurs, il n'était pas fâché de retourner à Ajaccio, ne fût-ce que pour prouver au colonel Maillard, aux Peraldi et aux gens de leur coterie que leurs plaintes n'avaient pas eu tout le succès attendu.

La suppression de la maison de Saint-Louis lui servit de prétexte. Il obtint l'autorisation de conduire sa jeune sœur dans sa famille. Dès le lendemain, il se mettait en route sans même toucher l'arriéré de ses appointements. Il se contenta d'envoyer un mot au quartier-maître de son régiment à Grenoble, pour le prier de lui faire parvenir les quinze cents livres auxquelles il avait droit[3].

1. Nommé capitaine de 4e classe, le 11 septembre 1792.
2. *Mémoires de madame de Rémusat.*
3. Le quartier-maître lui fit parvenir cette somme le 14 octobre 1792, par l'intermédiaire de M. Henry Gastaud, négociant à Marseille. Elle se décomposait de la façon suivante :

416 livres 13 s. 4 d. pour appointements de lieutenant de première classe, du 1er octobre 1791 au 5 février 1792 inclus.

1044 liv. 8 s. 10 d. pour appointements de capitaine de cinquième classe, du 6 février au 1er octobre 1792.

Recette pour le sixième, à partir du 1er avril, 133 liv. 6 s. 8 d.

Le chargement des cinq lettres coûta 28 liv.

Le 14, il était à Marseille. Le 15 il s'embarquait avec Marie-Anne, à destination de cette ville d'Ajaccio, qu'il avait dû quitter de si piteuse façon, quatre mois auparavant.

CHAPITRE VII

BONAPARTE EN CORSE ET EN SARDAIGNE

A AJACCIO, DU 17 SEPTEMBRE 1792 AU 13 JANVIER 1793.
A L'EXPÉDITION DE SARDAIGNE, DU 13 JANVIER AU 28 FÉVRIER 1793.
BONAPARTE ÉTAIT ALORS CAPITAINE DE 4e CLASSE
AU 4e RÉGIMENT D'ARTILLERIE

Bonaparte et sa sœur Marie-Anne arrivent à Ajaccio, le 17 septembre 1792. État de la famille. — Situation de l'île. — Agissements de Bonaparte. — Sa lettre au lieutenant Costa. — Son entrevue avec Paoli. — Mécontentement de Paoli. — Colère de Bonaparte.

Projet d'une expédition en Sardaigne. — Mémoires de Constantini, de Salicetti et d'Arena. — Retards apportés à l'exécution de cette entreprise. — La Convention l'ordonne, 10 octobre 1792. — Démarches du contre-amiral Truguet et de M. de Sémonville auprès de Paoli. — Réflexions pessimistes de Paoli. — Bonaparte obtient l'autorisation d'être adjoint au corps expéditionnaire. — Composition du corps expéditionnaire. — Composition de la flotte. — Truguet et de La Touche-Tréville. — Plan adopté. — La flotte et les transports réunis à Villefranche. — Départ de la flotte, 10 décembre 1792. — Mauvaise organisation de l'armée du Var. — Impossibilités pour le départ. — Aveux de Barthélemy Arena. — Arrivée de la flotte à Ajaccio. — Conflit entre les marins et les habitants, 18 décembre 1792. — Projet d'une deuxième expédition, destinée à servir de diversion.

(*Expédition de Cagliari.*) — Truguet quitte Ajaccio sans attendre le convoi, 9 janvier 1793. — Rendez-vous général dans le golfe de Palma. — Arrivée du convoi à Bastia. — Nouveaux conflits à Bastia et à Calvi. — Colère de Paoli contre les frères Arena. — Arrivée du convoi à Ajaccio, 21 janvier. — Difficultés avec les habitants. — Le convoi et le général Casabianca quittent Ajaccio, 25 janvier. — Succès de La Touche-Tréville à Naples. — Prise de l'île Saint-Pierre et de Carlefort. — Bombardement de Cagliari, 27 janvier. — Arrivée d'une partie du convoi. — Débarquement des troupes, 14 février. — Panique des bataillons de volontaires, dans la nuit du 24 au 25. — Rembarquement, 25 février.

(*Expédition de la Madeleine.*) — Retards apportés à sa réalisation. — Tenta-

tive sur la citadelle d'Ajaccio. — Composition du corps expéditionnaire. — Mécontentement de Bonaparte. — Son départ pour Bonifacio. — La flottille met à la voile, 20 février. — Nouveaux contretemps. — Débarquement à l'île Saint-Étienne, 22 février. — Préparatifs d'attaque. — Révolte de l'équipage de la corvette *la Fauvette*. — Obligation pour les troupes de revenir à bord. — Retour à Bonifacio, le 27 février 1793. — Déclaration des officiers rédigée par Bonaparte.

Contre-ordre envoyé par la Convention. — Déclaration de guerre à l'Angleterre, 31 janvier 1793 [1].

Bonaparte et Marie-Anne débarquèrent, à Ajaccio, le 17 septembre 1792. Le retour de la grande sœur, de Mademoiselle de Saint-Louis, comme on l'appelait, fut un événement. C'était la première fois depuis treize années que madame Bonaparte voyait ses enfants réunis autour d'elle. Il y avait plus d'une ombre à ce tableau. Il manquait une direction à tout ce monde. Le chef de famille n'était plus là. Les ressources diminuaient chaque jour. Aucune affaire n'avait été réglée. Joseph

1. *Événements importants.* — 20 septembre 1792, bataille de Valmy. — 21 septembre, dernière séance de la Législative. Installation de la Convention. Proclamation de la République. — 22 septembre, occupation de la Savoie. — 28 septembre, prise de Nice. — 29 septembre, prise de Spire par Custine. — 4 octobre, prise de Worms. — 6 octobre, décret de la peine de mort contre les déserteurs. — 10 octobre, adoption du titre de citoyen et de citoyenne. — 13 octobre, reprise de Verdun. — 21 octobre, prise de Mayence et de Longwy. — 22 octobre, évacuation du territoire par les Prussiens. — 6 novembre, victoire de Jemmapes par Dumouriez. — 13 novembre, prise de Bruxelles. — 18 novembre, prise d'Anvers. — 27 novembre, la Savoie devient département du Mont-Blanc. — 2 décembre, prise de Namur. — 13 janvier 1793, assassinat de Basseville à Rome. — 17 janvier 1793, condamnation à mort de Louis XVI. — 21 janvier, exécution de Louis XVI. — 28 janvier, déclaration des princes. — 4 février, Nice forme le département des Alpes-Maritimes.

Ministres de la guerre. — *Servan*, 11 août 1792 — 7 octobre 1792. — *Lebrun*, 7 octobre 1792 — 18 octobre 1792. — *Pache*, 18 octobre 1792 — 4 février 1793. — *De Beurnonville*, 4 février 1793 — 30 mars 1793.

était toujours à son district, Lucien et Fesch à leur club, Louis à son indolence, Jérôme, Paulette et Carlotta à leurs jeux. Seul Bonaparte revenait radieux. Il avait eu raison de ses ennemis. La liberté en place de prison, le grade de capitaine d'artillerie à vingt-trois ans au lieu d'un emploi de sous-locataire d'appartements meublés, qui plus est, une année d'appointements, c'était un joli résultat : il y gagnait surtout une autorité morale qui pouvait avoir plus d'un avantage suivant les circonstances.

L'île était dans le même état que par le passé. « Le pays est assez fort pour se défendre, écrivait « Paoli au ministre Pache, attendu sa position et « l'énergie de ses habitants, mais avec peu de moyens « dans ses places de mer et peu propres à porter hors « de ses foyers.

« Les citoyens de ce département sont presque tous « propriétaires et pères de famille, répandus dans de « petits villages ; en les arrachant du peu de culture « qu'ils y font, la famine serait la suite.

« Nos gardes nationaux sont mal organisés. A peine « est-on parvenu à envoyer quatre compagnies dans « le camp du midi. C'est le citoyen Casalta qui doit « les commander [1]. »

A cette date, en effet, il n'y avait plus dans l'île que trois régiments d'infanterie, des plus réduits comme cadres et comme effectif, le vingt-sixième, le quarante-deuxième, le cinquante-deuxième, trois bataillons de gardes nationaux volontaires de trois cents hommes à peine, deux compagnies d'artillerie du

1. Mss. Archives de la guerre. — Lettre datée de Corté, 16 novembre 1792.

quatrième régiment et, pour commander, un nouveau général, un Corse, Raphaël Casabianca[1].

La situation politique était également déplorable. La justice ne fonctionnait plus, l'administration manquait d'initiative. Paolistes, libéraux et royalistes montraient une exaltation de plus en plus grande. Les élections pour la Convention et le changement de forme de gouvernement qui s'en était suivi, n'avaient fait qu'accentuer les divisions. Pendant toute cette fin de période électorale, Bonaparte se montra d'une violence inouïe. Il voulait tout exterminer, à commencer par ses ennemis politiques, le maire, M. Quiverra, les Peraldi et les Pozzo. Jusqu'à « leur club qu'il voulait « faire brûler[2] ». Le temps qu'il ne passait pas à la Société patriotique, il l'occupait, soit à se mettre en rapport avec les officiers de volontaires, soit à visiter les postes militaires les plus importants de l'île, Saint-Florent, Calvi[3], etc... Il avait même repris la

1. *Casabianca* (Raphaël), né à Vescovato, le 27 novembre 1738, entré au service de France en 1768; fit la campagne contre la Corse, capitaine en 1770 avec Buttafuoco; lieutenant-colonel au régiment provincial, en 1779; colonel du 49e de ligne, en 1791; maréchal de camp à l'armée des Alpes, le 30 mai 1792; à Bastia, septembre 1792; prit part à l'expédition de Sardaigne, 1793; capitula à Calvi, en 1794; général de division en 1794; à l'armée de Rome, en 1798; sénateur, 25 décembre 1799; comte, en 1806; grand-officier, pair de France, en 1814; confirmé par l'empereur en 1815, par Louis XVIII en 1819; mort le 28 novembre 1825, à 88 ans, à Bastia.

Son frère *Louis*, né à Bastia en 1755, entra dans la marine; député à la Convention, aux Cinq-Cents. Rentra au service après son mandat, commanda l'*Orient*, et mourut à Aboukir, avec son fils, le 1er août 1798.

2. *Mémoires de la duchesse d'Abrantès.*

3. *Projet pour la défense du golfe d'Ajaccio, de Mortella et de Saint-Florent.* — Mss. Archives de la guerre.

direction de son ancien bataillon, comme si rien de nouveau ne s'était passé. Et de quel ton? « Mon cher « Costa[1], écrit-il à l'un des lieutenants, j'ai appris avec « le plus grand plaisir, mais sans surprise, le vif désir « que vous avez de m'embrasser; je vous assure que « le mien n'est pas moindre; vous connaissez assez mes « sentiments pour vous. Votre capitaine m'a exposé suc- « cinctement tous les motifs de plainte que vous pouvez « avoir; j'espère qu'à l'avenir ils ne se représenteront « plus et qu'on ne fera plus d'injustice à personne. « Pour cette fois encore, une lettre de Robaglia an- « nonce à vos volontaires que c'est la dernière fois « que pareille chose arrive, que dorénavant je serai « là et que tout marchera comme il faut. J'aurais « voulu me rendre promptement à Bonifacio pour « mettre ordre à tout, mais le général me fait de- « mander et je suis obligé d'aller à Corté; au premier « jour, je serai à vous... Votre frère se porte bien « ainsi que toute la famille. Saluez *les nôtres* et « assurez-les de mon empressement à leur être « agréable[2]. »

L'affirmation de Bonaparte était exacte. Il avait l'ordre de se rendre à Corté chez le commandant de la vingt-troisième division militaire. L'entrevue eut lieu en présence de l'avocat Tiberi et des deux lieutenants-colonels du quatrième bataillon,

1. *Costa* était de Bastelica. Il était lieutenant au 2e bataillon et faisait partie du détachement de Quenza, envoyé à Bonifacio.

2. *Lucien Bonaparte* ajoutait sur la même lettre : « Mille com- « pliments à mon cher lieutenant Costa. Je vous envoie une rela- « tion imprimée de la *Société des Amis du peuple* de Corté. « Je vous l'envoie comme ami, non comme affilié, puisque vous « n'avez pas voulu en être. »

Je vous embrasse.

Colonna Lecca de Rocca et Grimaldi. Elle fut des plus orageuses. C'était à prévoir. La situation du capitaine d'artillerie n'était rien moins que régulière. Ses démarches, ses discours violents dans les clubs, ses courses dans la campagne, son retour inopiné à Ajaccio malgré ses engagements, avaient indisposé Paoli contre lui. Il existait d'ailleurs à sa charge un fait beaucoup plus grave. De quel droit prétendait-il exercer encore le commandement du deuxième bataillon de volontaires? Était-il capitaine au quatrième régiment d'artillerie ou lieutenant-colonel de gardes nationaux? Son régiment faisait campagne; dès lors comment se trouvait-il en Corse? Et, s'il optait pour le service des volontaires, pourquoi était-il à Ajaccio et non à Corté? Pourquoi touchait-il ses appointements en qualité d'officier présent au quatrième régiment? Or, aux observations et aux reproches amicaux du général, il répondit, paraît-il, d'une façon peu convenable. Il le prit de haut avec celui qui s'était montré pour lui d'une si grande indulgence et s'emporta au point que le vieillard, sortant de son caractère habituel, dut lui dire de se retirer. Et pourtant, Paoli était loin d'être un homme violent. L'âge et ses longues relations avec les hommes politiques de l'Angleterre, l'avaient rendu circonspect. Même à l'égard de ceux qu'il savait être ses ennemis les plus acharnés, il employait les formes adoucies.

Lors de l'affaire du premier bataillon de volontaires à Bastia, dans laquelle le lieutenant-colonel Joseph Arena et le capitaine Gnasco avaient joué un rôle prépondérant, il s'était contenté de les renvoyer en France, après les avoir mis aux arrêts. « J'ai jugé « à propos de leur accorder leur demande, écrit-il

« au ministre, attendu les circonstances et le peu « d'expérience qu'ils avaient dans le service. J'aime « à croire qu'ils effaceront leurs fautes passées par « quelque belle action contre nos ennemis [1]. »

Bonaparte sembla ne pas comprendre l'attitude plus que bienveillante du général. Il ne voulut écouter ni les avis de Casabianca ni les conseils de son frère Joseph. Il se refusa à toute concession, à toute excuse et repartit brusquement pour Ajaccio. Mais ses objurgations comme ses fureurs n'étaient déjà que des actes de pure comédie. Voulait-il se préparer au triste rôle de dénonciateur envers celui qu'il avait tant de fois qualifié de héros? Comptait-il sur l'expédition de Sardaigne, dont on parlait, pour se rendre indépendant? Il est permis de tout supposer de la part de cet officier, unique en son espèce.

On s'occupait en effet d'une tentative de débarquement sur les côtes de l'île de Sardaigne. Le projet remontait à plus de six mois.

En mai 1792, c'est-à-dire quelques jours à peine après la déclaration de guerre à l'Autriche, un habitant de Sassari, électeur à Bonifacio, M. Antoine Constantini, alors en relations constantes d'affaires avec Cagliari, avait adressé à l'Assemblée législative un mémoire en vue d'une descente dans cette île [2]. Ce rapport, apostillé par l'ex-constituant Salicetti, avait été renvoyé à l'examen du comité militaire. Le

1. *Lettre de Paoli à Pache*, 16 novembre 1792. — Mss. Archives de la guerre.

2. *Projet de M. Constantini*, 14 mai 1792. — Mss. Archives de la guerre.

7 juin, Salicetti en adressait un nouveau au ministre[1]. Tous deux, pour faire accepter leur proposition, s'appuyaient sur la communauté d'origine des habitants des deux îles, et sur la possibilité de faire échec à la maison de Savoie dont les manœuvres contre la France étaient notoires. Salicetti, l'un des hommes politiques les plus déliés que la Corse ait produits dans cette période, voyait entre autres avantages celui de donner un but à l'activité de ses concitoyens et de faire contrepoids à l'autorité de Paoli, dont il redoutait les inconvénients possibles. Il comptait sur la présence de la flotte et des troupes que nécessiterait cette entreprise, pour donner au parti patriote français, existant dans l'île, parti dont il demeurait le représentant le plus autorisé, une utile suprématie dans la direction des affaires.

Tout cela était fort bien raisonné. Constantini, de son côté, s'était rendu à Paris[2]. Il y rédigea un second mémoire qui fut remis, le 23 juillet, aux comités diplomatique et militaire. Carnot fut chargé d'en apprécier la valeur pratique. Il le jugea favorablement. Mais les circonstances n'étaient guère propices pour sa réalisation. La France traversait une crise terrible, pendant laquelle il était impossible de statuer sur une affaire de cette importance.

L'orage passé, l'expédition Sarde fut remise sur le tapis. Les députés corses, Arena et Peraldi, s'en déclarèrent les partisans convaincus.

1. *Rapport de Salicetti au ministre de la guerre sur l'expédition de Sardaigne.* — Mss. Archives de la guerre.

2. M. Constantini logeait à Paris, rue de Grenelle-St-Germain, n° 4. Son mémoire est annoté par Carnot. — Mss. Archives de la guerre.

Peraldi, tout dévoué à Paoli, n'était pas sans voir le danger pour ce dernier d'une opération de ce genre, tentée sans sa participation. Afin de l'atténuer, il présenta un contre-projet[1]. Cette fois, au lieu de Bonifacio, c'était Ajaccio qui devenait le point de départ du corps expéditionnaire. Le grand patriote devait en être le chef. « M. Paoli, disait-il, dont l'amour de la « liberté et de l'égalité l'a rendu si célèbre, pourrait « être d'une réelle utilité à notre diversion. Il a parmi « les Sardes une réputation considérable, et sa pré- « sence dans leur île contribuerait beaucoup au succès « de notre armée. » Il réclamait, même en sa faveur, un nouveau témoignage de confiance, le grade de lieutenant général.

Barthélemy Arena ne partageait nullement cette manière de voir. Aussi exalté que son frère, il prêchait la défiance et prétendait qu'on avait tout à redouter de Paoli. « En augmentant son influence, ajoutait-il, « on commettait une faute grave. » Mais le gouvernement n'en était pas encore à l'adoption des mesures excessives. Peraldi réussit dans ses démarches auprès de Servan et de Lebrun[2]. Paoli fut nommé lieutenant général, commandant la vingt-troisième division militaire[3]. Quant à Peraldi, il reçut l'ordre de se rendre

1. *Lettre de Peraldi*, septembre 1792. — Mss. Archives de la guerre.

2. *Lebrun* (Pierre-Henri-Hélène-Marie *Tondu*), né à Noyon, en 1754, mort à Paris, le 7 nivôse an II (22 décembre 1793). Abbé, astronome, soldat, compositeur, revint en France en 1791, rédigea le *Journal général de l'Europe*.

Accusé d'avoir appuyé, ainsi que Clavière et Roland, la proposition de fuir au delà de la Loire avec l'Assemblée, le ministère et la famille royale.

3. Paoli fut nommé lieutenant général, le 11 septembre 1792.

à Marseille et à Toulon pour préparer les voies et moyens de l'entreprise contre la Sardaigne[1].

La réunion de la nouvelle Assemblée et la proclamation de la République ne changèrent rien aux dispositions, adoptées précédemment en vue d'une intervention. La Convention, au contraire, paraissait décidée à donner une impulsion plus vive à sa politique extérieure, particulièrement dans le bassin de la Méditerranée. Changer les agents diplomatiques douteux, réunir à Toulon une flotte puissante, envoyer à Constantinople Sémonville en qualité d'ambassadeur, agir avec vigueur contre les Cours peu bienveillantes de Turin, de Rome, de Naples et de Florence, de manière à empêcher leur entrée dans la coalition et à mettre fin aux agissements des déserteurs français établis le long de nos frontières du Midi, telles furent les instructions préliminaires expédiées partout.

Le 10 octobre[2], le contre-amiral Truguet[3] et le général Anselme, commandant l'armée du Var, reçurent l'ordre de s'entendre, pour mener rapidement à bien l'expédition. De Paoli, comme commandant des troupes de débarquement, il ne fut plus question. Le départ de Peraldi, les insinuations du nouveau conventionnel Salicetti, les observations de Barthélemy Arena, les rapports faits sur les démarches du chef corse, avaient modifié les intentions du Conseil

1. *Lettre de Peraldi au ministre de la guerre*, datée de Marseille, 7 octobre 1792. — Mss. Archives de la guerre.

2. Mss. Archives de la guerre.

3. *Truguet* (Laurent-Jean-François, comte), né à Toulon, le 10 janvier 1752, mort à Paris, le 26 décembre 1839; fils d'un chef d'escadre; ambassadeur en 1784; ministre de la marine, le 1er novembre 1795.

exécutif. Arena fut envoyé à Nice où se trouvait déjà son frère. Il devait accompagner le général Anselme [1].

Pour Paoli, on se borna à réclamer son concours. Truguet lui écrivit : « Le contre-amiral Truguet, « commandant l'escadre de la République, chargé « d'une expédition en Sardaigne, vient réclamer avec « confiance le zèle et le patriotisme du citoyen « général Paoli, dont il ne peut se passer pour le « succès de cette entreprise. L'armée navale a besoin « de l'influence d'un citoyen général si justement « révéré par ses compatriotes [2]... » Sémonville [3] en faisait autant de son côté : « Le contre-amiral Tru-« guet s'adresse à vous avec confiance pour obtenir « de la juste influence que vous avez dans votre « patrie, des moyens d'étendre sur nos frontières « l'empire de la liberté. L'escadre va faire voile pour « la Sardaigne. Elle a besoin, pour assurer ses succès, « des braves concitoyens du général Paoli ; le contre-« amiral sait, comme tous les Français, combien on « est assuré de trouver dans les Corses d'ardents

1. 10 octobre 1792. — Mss. Archives de la guerre. Les instructions furent expédiées le 26 octobre. Elles arrivèrent le 31. Le duplicata fut envoyé le 31 octobre et parvint à destination, le 8 novembre.

2. La lettre de Truguet est du 12 novembre; celle de Sémonville, du 15. L'amiral avait son pavillon sur *le Tonnant*. Il avait quitté Toulon le 17 octobre 1792.

3. *Sémonville* (Charles-Louis *Huguet*, marquis de), né à Paris, le 9 mars 1759, mort le 11 août 1839. Fils de Huguet de Montaran, secrétaire du roi et du conseil, à Gênes, en 1791 ; arrêté dans les Alpes, le 25 juillet 1793 ; enfermé trente mois. Sénateur sous l'Empire, comte en 1808, pair de France en 1814, marquis en 1819. Marié à mademoiselle de Rostaing, veuve du comte de Montholon, belle-mère des généraux Joubert, Sparre et Macdonald.

« défenseurs de la liberté... » La demande était pressante, la réponse fut ambiguë. « Je garde toujours la « chambre, écrit Paoli à Pache, la fièvre me reprenant « de temps à autre, et cela fait que je ne puis pas « m'occuper du service comme je le voudrais. Dans « ma précédente lettre, j'ai parlé de la faiblesse de « nos garnisons et de la situation du pays... » Avec le maréchal de camp Anselme[1], il est plus explicite : « ... Je n'ai, dans mon commandement, que trois « régiments incomplets de troupes de ligne et quatre « bataillons de gardes nationaux plus incomplets « encore, dont un détachement a déjà rejoint votre « armée, et dont un autre, beaucoup plus considé- « rable, doit aller au secours de l'expédition du « contre-amiral Truguet.

« Rien n'est prêt pour l'artillerie.

« La population de ce département n'est pas con- « sidérable... J'ai trop souvent expérimenté la valeur « de mes concitoyens, pour attendre d'eux tous les « sacrifices qu'il est beau de faire pour une si belle « cause.

« C'est avec une satisfaction extrême que je ren- « contre en vous, mon cher collègue, un ancien ami « de la liberté. C'est le titre le plus honorable pour « exiger l'estime des hommes; j'ai combattu pour « elle. Je lui ai voué ma vie entière ; mon plus grand « bonheur est de voir le spectacle de son triomphe et « d'y contribuer. » Mais tous ces témoignages se

1. *Anselme* (Jacques-Bernard-Modeste d'), né à Apt, le 22 juillet 1740, mort en 1810. Colonel de grenadiers avant la Révolution; maréchal de camp en 1791 ; s'empara de Nice et de Villefranche; battu à Sospello; accusé de dilapidation; renvoyé; décrété d'accusation, 16 février 1794; mis en liberté après thermidor.

réduisaient en réalité à une sorte de déclaration d'impuissance. En cela, Paoli avait raison. Ce n'était pas avec dix-huit cents hommes répartis dans les différentes garnisons de l'île qu'on pouvait tenter inopinément une pareille opération de guerre.

Truguet et Sémonville durent en convenir. Ils se décidèrent à retourner à Villefranche, pour y prendre les troupes de débarquement et le matériel dont ils avaient besoin. Cela fait, ils devaient revenir à Ajaccio, où les attendraient des détachements de chacun des régiments d'infanterie en garnison en Corse, plus le deuxième bataillon de volontaires. Or, ce deuxième bataillon, c'était celui de Bonaparte. La fortune allait-elle donc se déclarer encore une fois en faveur du jeune officier?

Paoli aurait pu agir à son égard, comme il l'avait fait pour Arena, c'est-à-dire le renvoyer tout simplement à son corps, au camp de Braous. Il paraît même en avoir eu l'idée. En qualité de commandant de la vingt-troisième division, c'était son droit. Mais Bonaparte n'était pas homme à résister à l'orage. Violent avec les faibles, il pliait devant ceux qu'il ne réussissait pas à intimider; il est vrai qu'il ne leur pardonnait jamais. Mis en demeure de prendre une décision, il s'excusa donc, protesta de son dévouement, fit agir ses amis, ses parents, le maréchal de camp Casabianca, et finalement réussit à obtenir son maintien provisoire et l'autorisation de faire partie de l'expédition.

Depuis l'équipée du mois d'avril précédent, le deuxième bataillon de volontaires se trouvait dispersé. Comme l'embarquement devait avoir lieu à Ajaccio, les divers détachements reçurent l'ordre de

se réunir à Mezzena, puis aux portes même de la ville, au couvent des Capucins, mais avec défense expresse d'entrer dans Ajaccio, afin d'éviter tout nouveau conflit avec les habitants.

A l'armée du Var on pressait également les préparatifs, autant du moins que le permettait l'organisation défectueuse des forces françaises. Faute d'hommes, on avait convoqué six bataillons de gardes nationaux du Midi[1], représentant un effectif d'environ quatre mille jeunes gens, dépourvus de toute espèce d'instruction militaire. Le golfe Jouan était le point de concentration[2]; le 7 décembre, la date fixée.

La flotte tout entière se trouvait à Villefranche. Elle comprenait deux escadres, un convoi et des transports. La première, conduite par Truguet, se composait[3] de trois vaisseaux, de cinq frégates et de deux bombardes. La seconde, commandée par M. de La Touche-Tréville[4], était forte de dix vaisseaux, de deux frégates et de deux bombardes. Convoi, transports et bataillons du Midi demeuraient sous la di-

1. Ces six bataillons étaient ceux de *Martigues*, de *Luberon*, de *Vaucluse*, de *Tarascon*, plus les deux, dits *de la phalange Marseillaise*.

2. Mss. Archives de la guerre. — Ordre de M. de Saint-Martin, chef d'état-major du général d'Anselme.

3. Vaisseaux : Le *Tonnant*, de 80; le *Centaure*, de 80; l'*Apollon*, de 74; le *Vengeur*, de 74.

Frégates : l'*Iris*, la *Vestale*, la *Sensible*, l'*Aréthuse* et la *Perle*, de 40.

4. *La Touche-Tréville* (L.-R.-Madeleine *Levassor* de), vice-amiral, député de la noblesse pour le bailliage de Montargis, puis conventionnel; né à Rochefort en 1745; capitaine de vaisseau en 1781; contre-amiral en 1791; commandant de la flottille de Boulogne en 1801; mort en mer, sur le *Bucentaure*, en 1804.

rection des deux Arena et du maréchal de camp Dhiller.

La Touche-Tréville devait se montrer successivement dans les eaux d'Oneille, de Gênes et de Livourne. A Naples, il avait ordre d'exiger une réparation éclatante des insultes faites au pavillon français. De son côté, Truguet comptait, en attendant le convoi, revenir à Ajaccio pour y prendre les troupes promises. Le rendez-vous général était dans le golfe de Palma, d'où l'on comptait cingler vers Cagliari.

Le 10 décembre, en effet, Truguet écrivait au ministre : « La division aux ordres du capitaine La « Touche est déjà sous voile pour se rendre à sa « destination et j'appareille moi-même avec la petite « division que vous m'avez réservée pour aller con- « quérir la Sardaigne... J'espère avoir bientôt des « nouvelles satisfaisantes à vous annoncer sur le « succès de l'expédition, expédition dont j'avais cal- « culé tous les avantages et les difficultés, sans m'at- « tendre néanmoins que j'aurais à triompher dans « l'exécution de quelques entraves sur lesquelles mon « patriotisme et mon zèle ne me permettent point de « réfléchir... »

Tout cela était superbe, mais avait un inconvénient, celui d'être irréalisable, comme tous les projets basés sur la réunion à jour fixe d'éléments soumis à autant d'imprévu que des bâtiments naviguant à la voile, à cette époque de l'année. « L'expédition pour- « rait être beaucoup mieux combinée, dit en effet « Paoli. Ceux qui s'en sont mêlés directement ont « exagéré de beaucoup les ressources de ce dépar- « tement. Leur zèle, qui était plus étendu que leurs « connaissances militaires, les a trompés sans doute;

« quand il s'agit de combattre, il faut des choses « réelles; l'enthousiasme ne peut suppléer à tout[1]... » Le reproche était bénin. Il ne devait être que trop mérité. En effet, Arena écrivait au ministre[2] : « Le « général d'Anselme m'a chargé aujourd'hui de pré- « venir le contre-amiral Truguet qu'il est dans l'im- « possibilité de fournir les troupes nécessaires à « l'expédition de Sardaigne.

« Les Marseillais manquent de fusils; il n'y en a « que mille armés.

« Le biscuit qui avait été préparé est pourri.

« Il n'y a pas d'argent en caisse pour avancer aux « soldats qui doivent s'embarquer. »

A Ajaccio, le mécompte était tout aussi grand. Par suite du gros temps, la flotte n'avait pu arriver que le 15 décembre. En route deux bâtiments s'étaient perdus, la *Perle* et *l'Aréthuse*. En entrant dans le port, le vaisseau le *Vengeur* avait échoué.

Un conflit survenu entre les volontaires Corses et les matelots compléta le désordre. « Ces jours der- « niers, écrit Peraldi[3], il est arrivé un malheureux « événement qui a infiniment affligé tous les pa- « triotes. Deux bons patriotes volontaires nationaux « ont été victimes de l'égarement de plusieurs sol- « dats de la garnison et matelots de l'escadre... » En ville, l'effet avait été déplorable. Volontaires, habitants et paysans ne parlaient de rien moins que de mas-

1. Mss. Archives de la guerre. — *Lettre de Paoli à Pache*, décembre 1792.

2. *Barthélemy Arena à Pache*, 17 décembre 1792, de Nice. — Mss. Archives de la guerre.

3. Le conflit eut lieu, le 18 décembre 1792. *Peraldi à Pache*. — Mss. Archives de la guerre.

sacrer les soldats et les marins. L'amiral lui-même faillit être victime de leur fureur. Bonaparte était l'un des plus exaltés. Il voulait qu'on s'emparât de la citadelle. C'était son rêve. L'occasion semblait unique. La présence du maréchal de camp Casabianca et sa prudence atténuèrent la gravité de l'incident. Les matelots durent retourner à bord pendant la nuit et les troupes furent consignées dans leurs quartiers. Toutefois l'animosité était telle qu'il devenait difficile de songer au transbordement des volontaires sur les bâtiments de l'État, où ils se seraient trouvés en contact constant avec leurs adversaires de la veille. Ce fut alors que Bonaparte émit l'avis d'une opération spéciale, exécutée uniquement par les volontaires corses et destinée à faire diversion à l'expédition principale. L'idée fit son chemin. Elle devait le faire. Pour les corses, c'était satisfaire leurs tendances particularistes. Pour Bonaparte, c'était l'espoir du commandement. Sur ce point sa déception devait être complète. « Très estimé monsieur « Salicetti, écrit Paoli le 2 janvier 1793,... nous avons « accordé au contre-amiral Truguet tout le régiment « du Limousin et un détachement de trois cents « hommes de chacun des autres régiments. Ni lui ni « Sémonville n'ont jugé à propos d'embarquer sur la « flotte le détachement de huit cents gardes natio« naux; le désordre d'Ajaccio, où mes gens se sont « pourtant bien montrés, a été fatal[1]... » Au ministre il faisait part de la nouvelle expédition, réclamait de l'argent, signalait le fanatisme des prêtres, la mauvaise organisation des volontaires ainsi que le germe

1. *Lettre de Paoli à Salicetti*, du 2 janvier 1793.

d'aristocratie subsistant dans les villes. Puis il ajoutait : « J'ai donné une commission de commandant « du corps expéditionnaire au colonel Cesari-Co- « lonna, en tant que pouvait s'étendre mon autorité « pour le commander. C'est le contre-amiral qui me « l'a proposé et me l'a requis... Les deux bataillons « de gardes nationaux vont recevoir l'ordre de mar- « cher vers Bonifacio. Ils demeureront à Sartène qui « n'en est qu'à une journée, jusqu'à ce que le ci- « toyen Cesari-Colonna les ait inspectés. J'ai donné « des ordres pour faire transférer à Bonifacio tout « ce qui sera possible de vivres et de munitions et « les bataillons ne s'y rendront que lorsque ces vi- « vres y seront arrivés. Je le répète encore, la licence « des équipages et les crimes du 18 décembre nous « obligent à tant de ménagements nuisibles à la « promptitude de cette expédition[1]. »

Ce ne fut en effet que le 6 janvier que toutes les troupes de ligne se trouvèrent à bord. Le 7, la flotte devait appareiller. Truguet attendait l'arrivée du convoi, dont le départ de Villefranche avait eu lieu le 4. Il comptait sans le mauvais temps. Le 9, ne voyant rien venir, désireux d'ailleurs de rallier au plus tôt l'escadre de La Touche-Tréville, il mit à la voile. Quant aux transports, ils abordaient seulement le 14 à Saint-Florent[2].

Cette fois encore des scènes pareilles à celles d'Ajaccio allaient se passer. Aussitôt les troupes débarquées, des rixes éclatèrent. A Bastia, un volontaire Marseil-

1. *Lettre de Paoli à Pache*, janvier 1793.

2. *Peraldi à Pache* (6 janvier 1793). — *Arena à Pache* (4 et 14 janvier). — Mss. Archives de la guerre.

lais fut tué ; ses camarades n'eurent que le temps de se sauver[1]. A Calvi, la présence des deux Arena devint la cause d'un scandale autrement grave. Barthélemy, en qualité de commissaire du gouvernement, parlait en maître. Joseph, l'exilé de la veille, prétendait traverser l'île, à la tête de ses hommes. C'était méconnaître l'autorité de celui dont on avait imploré la bonté quelques mois auparavant. Du moins Paoli le comprit ainsi. Il menaça de faire arrêter le premier qui s'aventurerait en armes sur la route de Corté. Les esprits s'échauffèrent. Un nouveau conflit fut sur le point d'éclater. La prudence du maréchal de camp Dhiller y mit fin. Les troupes eurent l'ordre de retourner à bord. Le 21 janvier, la flottille était à Ajaccio ; le 25, elle en repartait avec Casabianca, chargé du commandement des troupes de débarquement[2]. Mais, jusqu'au dernier moment, tout semblait vouloir aller à l'encontre de la réalisation de l'entreprise. A peine en pleine mer, un coup de vent d'une violence extrême vint disperser les bâtiments. Une partie d'entre eux put seule rejoindre le contre-amiral Truguet. On était au 3 février. Que de temps perdu !

Pourtant les débuts de l'expédition avaient été heureux. A Naples, La Touche-Tréville avait embossé ses vaisseaux devant les fenêtres mêmes du palais du roi. Celui-ci effrayé avait tout accordé, réparations

1. De Bastia, le commissaire des guerres Fadart écrivait à Paoli : « Nous touchons aujourd'hui aux événements les plus « sinistres. Nous manquons de pain dans toute la ville. » — Mss. Archives de la guerre.

2. Barthélemy Arena disait de Casabianca : « Officier pa« triote qui réunit au courage la prudence et la fermeté né« cessaires pour conduire cette armée. » — Mss. Archives de la « guerre.

et promesse de neutralité. Le commandant Bourdon-Gramont de Légard s'était emparé, le 12 janvier de l'île Saint-Pierre, de Carlefort, et des forts Sainte-Catherine et Saint-Charles. Il y avait laissé un détachement du vingt-sixième d'infanterie. Le 27, Truguet avait bombardé Cagliari, et fait sauter un magasin à poudre; mais que faire, sans convoi, sans transports et sans troupes? Lorsque Casabianca et Arena arrivèrent avec ce qu'ils avaient pu rallier de la flottille, tout était déjà bien compromis. Les hommes se montraient mécontents de ces retards inattendus. Les vivres manquaient; le temps pressait. Il fallait néanmoins agir. On se décida à débarquer à hauteur de la Tour des Espagnols, le 14 février au matin. Les troupes qui coopérèrent à ce mouvement se composaient de trois cent cinq hommes du vingt-sixième[1], de trois cent cinq du cinquante-deuxième [2], de sept cent quatre-vingt-dix du quarante-deuxième [3] et de deux mille six cents gardes nationaux, le tout sous les ordres du maréchal de camp Casabianca. L'objectif était une sorte de tour nommée Saint-Élie, d'où l'on dominait Cagliari. Pour l'atteindre, il fallait enlever une série de hauteurs peu élevées, défendues par quelques dragons et par des paysans. On comptait alors, la flotte aidant, s'emparer aisément du fort.

Aussitôt débarqué, en effet, Casabianca se mettait en mouvement, délogeait les rares adversaires qu'il avait devant lui et gagnait les crêtes en vue. On se trouvait à proximité de Saint-Élie. Il était quatre heures du

1. Sous les ordres du capitaine Descrochets.
2. Sous les ordres du lieutenant-colonel Sailly.
3. Colonel Laissac.

soir ; on avait donc tout le temps pour prendre le réduit. On n'en fit rien. On remit l'attaque au lendemain ; ce fut une faute. Pendant la nuit, il y eut panique, mais une panique folle. Les troupes tirèrent les unes sur les autres. Trois officiers furent tués, en voulant arrêter le désordre. Quand le jour parut, le cantonnement ressemblait à un champ de bataille. Les volontaires s'étaient sauvés du côté des vaisseaux. Tout le monde voulait retourner à bord. On empêchait les vivres d'arriver à terre. Sur ce, le temps tourna à l'orage ; le reste de la journée et la nuit se passèrent dans l'eau. Furieux, les gardes nationaux ne parlaient de rien moins que de se rendre prisonniers à Cagliari. On dut les rembarquer au plus vite. « Ma plume se « refuse à vous tracer nos malheurs, écrit Truguet. « Le croiriez-vous ? L'armée française, frappée d'une « terreur panique et s'étant fusillée entre elle, a pris la « fuite, sans combattre, sans voir l'ennemi, et reve-« nant avec désordre au point où elle avait débarqué, « m'a fait penser de la rembarquer tout de suite. Elle « n'a point été poursuivie, elle n'est point attaquée où « elle est, et cependant, elle s'obstine à mourir de faim « sur le rivage...[1] »

A la suite de ce pénible incident, les fameux bataillons du Midi furent ramenés au golfe Jouan. « Ce « sont des enfants de treize à quatorze ans, ajoute « Casabianca. Ils n'ont jamais fait la guerre. On n'a « du reste, ni cartouches, ni vivres, ni argent [2]. » « Il est important de ne pas confondre tous les

1. Mss. Archives de la guerre.
2. *Lettre de Casabianca,* du 18 février 1793, à trois heures de l'après-midi. — Mss. Archives de la guerre.

« bataillons, conclut Arena. La phalange surtout a « besoin de la plus grande surveillance. Elle porte le « nom de Marseillaise, mais les hommes qui la com- « posent ne sont pas originaires de cette ville; aussi « ils sont bien éloignés de montrer le courage dont « les Marseillais ont fait preuve.

« Ils ont crié à la trahison; ils ont refusé de mar- « cher; ils ont calomnié et le contre-amiral Truguet « et le général Casabianca... Je plains le général « d'armée qui devra les recevoir et marcher à leur « tête...[1] »

Le quarante-deuxième (l'ancien Limousin) fut éga- ment reconduit en France. « Il y a neuf ans qu'il est « en Corse; il veut absolument retourner dans les « armées françaises. Je ne puis d'ailleurs le faire re- « venir en Corse, tant l'animosité entre les soldats et « les Corses est grande. »

L'expédition de Cagliari, cette fois, était terminée; mais, de bien triste façon. Celle de l'île de la Madeleine, dont faisait partie Bonaparte, ne devait pas avoir une issue plus heureuse.

Les troupes désignées pour y coopérer se composaient d'une compagnie du cinquante-deuxième commandée par le capitaine Ricard, et du deuxième bataillon de volontaires nationaux sous les ordres des lieutenants-colonels Quenza et Bonaparte. Le capitaine Maydier faisait les fonctions de chef du génie. Un ex-constituant, ami de Paoli et parent de Quenza, le colonel de gendarmerie Cesari-Colonna remplissait les fonctions de commandant en chef. Quant aux moyens de transport, ils comprenaient dix-sept bâtiments, la

1. Mss. Archives de la guerre. — *Arena à Pache.*

corvette *la Fauvette*[1], les felouques *la Liberté, la Vigilante*, la tartane *Saint-François*, la brigantine *l'Annonciation*, les transports *la Rosalie, l'Espérance-en-Dieu, le Pluvier, le Généreux, le Saint-Antoine, la Conception* et six autres petits navires de charge. Le commandant de cette flottille, le lieutenant de vaisseau Goyetche et l'état-major se trouvaient à bord de *la Fauvette*.

Le 10 janvier, l'escadrille devait appareiller et se rendre à Bonifacio pour y prendre les troupes qui s'y trouveraient réunies, le 18[2]. Mais des temps d'arrêt imprévus allaient survenir.

Le lendemain même du départ de l'amiral Truguet, des difficultés s'étaient élevées entre Casabianca et les Ajacciens à propos de l'occupation de la place. « Le départ du quarante-deuxième, écrit « Paoli à Pache[3], avait laissé la citadelle sans gar- « nison. Le général Casabianca a pris le parti aussi « sage que juste, d'y introduire le lieutenant-colonel « Casalta avec le détachement qu'il commande ; la « municipalité s'y est opposée. Cette résistance a « excité des alarmes et des tumultes dans le peuple. « Les citoyens ont offert de garder la citadelle et « ont même forcé le commandant Casabianca à leur « abandonner quelques postes. Je dois vous faire « observer que la municipalité d'Ajaccio n'a jamais « procédé à l'organisation de la garde civique en

1. La *Fauvette* était armée de 22 bouches à feu, indépendamment de deux pièces de 24 battant en chasse et de deux coulevrines de 8, disposées pour battre en retraite.

2. Mss. Archives de la guerre. — *Casabianca à Paoli*, 9 janvier 1793.

3. Mss. Archives de la guerre, 13 janvier 1793.

« conformité de la loi du 19 octobre 1791 et que son « obstination aussi injuste que imprudente à refuser « la force publique est une marque d'incivisme qu'il « ne faut pas autoriser. » Le conflit était donc facile à prévoir. En l'arrêtant, Paoli avait été particulièrement habile. L'occupation du fort par Casalta et ses hommes bouleversait de nouveau le projet si cher à Bonaparte. Ah! s'il avait eu son bataillon! Mais que faire avec des habitants sans énergie, divisés d'opinion et dont un grand nombre lui étaient hostiles? Malgré ses efforts, il dut lui-même se mettre en route pour rejoindre Quenza à Bonifacio. Il était alors dans un état de mécontentement extrême. Cet échec et celui qu'il venait de subir, par suite du choix fait de Cesari-Colonna pour commander le petit corps expéditionnaire, l'avaient exaspéré. A Bonifacio, ce fut bien autre chose. Rien n'était prêt. Les vivres et les munitions manquaient. L'argent faisait défaut. Les volontaires refusaient de marcher, s'ils ne touchaient pas leur solde. On dut camper autour de la ville, presque un mois entier [1]. Le mercredi 20 février, à une heure du matin seulement, la flottille put appareiller. Mais à peine en mer, celle-ci fut retenue par un calme de deux jours, avant de pouvoir mouiller au sud-ouest de la Madeleine, à l'entrée du canal qui la sépare de l'île Saint-Étienne. Or, aussitôt en vue, elle se trouva en butte au feu de l'artillerie ennemie. Il était deux heures de l'après-midi. *La Fauvette*, plus particulièrement attaquée, eut un homme tué et un

1. Pendant ces vingt jours, Bonaparte occupa à Piazza Longa une petite maison située presqu'en face de celle ou séjourna Charles-Quint, au retour de son expédition d'Afrique.

autre blessé. Elle reçut également des avaries qui l'obligèrent à s'éloigner, à hauteur de la tour Saint-Étienne. Pendant ce temps le débarquement des troupes s'opérait. A une heure du matin, le mouvement était terminé. Dès l'aube, la tour Saint-Étienne, ses trois pièces et ses magasins tombaient au pouvoir des assaillants. Puis, comme on reconnut que de cet îlot on pouvait battre avantageusement la ville de la Madeleine, on se décida, sur l'avis de Bonaparte, à descendre à terre les quelques pièces dont on disposait.

Tout allait donc à souhait. *La Fauvette* s'était embossée par le travers de la petite île de Cabrera. La batterie avait tiré avec succès. Le feu de l'ennemi était éteint. L'attaque devait se tenter le lendemain. Elle paraissait peu difficile. Il s'agissait simplement de traverser un détroit sans importance, et de combiner le mouvement en avant des troupes avec celui de la flottille. Les derniers ordres venaient d'être donnés dans ce sens, lorsqu'on vint prévenir Cesari que l'équipage de *la Fauvette* refusait son concours. Surpris, celui-ci revint immédiatement à bord. L'insubordination y était complète. Les matelots n'obéissaient plus à leurs officiers, et Cesari lui-même dut rester comme otage.

Après bien des pourparlers entre le malheureux lieutenant de vaisseau et ses hommes, on put obtenir de ces derniers qu'ils se prêteraient à un rembarquement. La journée se passa donc à louvoyer de manière à se rapprocher de la tour de Saint-Étienne, à hauteur de laquelle on ne put mouiller que fort tard. A terre, l'incertitude était extrême. On ne comprenait rien à la disparition de Cesari et à la manœuvre étrange de l'escadrille. Le soir seulement, on eut le mot de cette

triste énigme. Que faire? Rester quand même et attaquer la Madeleine; c'était ce que proposait Bonaparte. Mais on n'avait ni vivres, ni munitions, ni moyens de transport. Il fallut se résigner à l idée d'un départ. La journée du lendemain[1] se passa à cette opération. La nuit venue[2], Cesari, croyant tout le monde à bord, allait faire les signaux de ralliement pour appareiller, lorsqu'on apprit la présence à terre de l'artillerie, des grenadiers du cinquante-deuxième, de Bonaparte et d'une partie de ses hommes. Les marins, chargés de les prendre à bord, prétendaient n'avoir pu communiquer avec le rivage à cause de l'ennemi. On dut parlementer avant d'obtenir leur concours.

En réalité, il s'en était fallu de peu que Bonaparte et ses compagnons ne demeurasssent prisonniers des Sardes. L'embarquement ne fut, en effet, terminé qu'à minuit. Quant au mortier et aux quatre canons, on avait dû les enclouer, puis les jeter à la mer.

Le lendemain[3], la flottille arrivait dans le golfe de Santa-Mariza, à proximité de Bonifacio. Aussitôt à terre, le commandant et les officiers de la corvette dressèrent un procès-verbal des événements[4]. Les officiers de troupe en firent autant. Ils y joignirent un certificat des plus honorables pour leur chef, Cesari-Colonna[5].

1. 26 février 1793. — Mss. Archives de la guerre.
2. Il était sept heures du soir.
3. La flottille partit le 27 février, à six heures du matin. Elle arriva à huit heures au golfe.
4. Mss. Archives de la guerre. — Voir pièces à l'appui.
5. Mss. Archives de la guerre. — Cette déclaration est de la

« Les officiers des différents corps qui composent notre « armée, citoyen commandant, avaient vu avec étonne« ment l'ordre que vous aviez donné de la retraite dans « un moment où les troupes étaient pleines d'espoir de la « victoire. Ils voyent aujourd'hui avec indignation la « trame qui vous a obligé à la dicter. Ils espèrent que « vous vous empresserez pour en faire punir les auteurs. « Ils se félicitent de devoir toujours conserver de votre « zèle et de votre patriotisme l'opinion qu'ils ont toujours « eue.

Bonifacio, le 28 février 1793, l'an deuxième de la République.

Le 11 mars, Paoli écrivait de Corté au ministre : « ... Vous verrez, citoyen ministre, que la défection « de l'équipage de la corvette *la Fauvette* a mis les « gardes nationaux Corses dans la nécessité de se re« tirer, au moment où ils étaient décidés à tenter « avec courage la prise définitive de cette île.

« Si de pareils attentats et des actes d'insubordina« tion et de lâcheté si marqués ne sont pas punis « avec un exemple éclatant, nous aurons des incon« vénients réitérés, et les meilleures combinaisons « militaires pourront échouer, car il n'y a pas de « général qui puisse être à l'abri des conséquences « d'une défection inattendue. Je vous prie d'être « convaincu que je ne négligerai aucune circons« tance pour contribuer, avec mes concitoyens, à « toutes les entreprises auxquelles je serai appelé « pour la gloire et le succès des armées de la Répu« blique... » Ainsi, des vaisseaux coulés, l'influence française amoindrie en Corse, en Sardaigne et dans

main de Bonaparte. Elle est signée de lui et de tous les officiers. — Voir pièces à l'appui.

toute l'Italie, des dépenses faites inutilement, tel fut le résultat d'une expédition qu'on avait mis cinq mois à mal combiner.

Cet insuccès était d'autant plus pénible, qu'au moment même où l'entreprise échouait si misérablement, le contre-ordre partait de Paris. Le 31 janvier, en effet, le Conseil exécutif provisoire décrétait : « L'Angleterre, unie à la Hollande, s'est coalisée avec « la Prusse, l'Autriche et la Russie. La République « française, après avoir tenté tout ce que lui permet- « tait sa dignité pour éviter une guerre maritime, « s'y voit entraînée... Considérant combien le succès « même entier de l'expédition de la Sardaigne im- « porterait peu à la République... le ministre de la « marine donnera ordre au contre-amiral Truguet, « commandant les flottes navales de la République « dans la Méditerranée, de porter la partie actuelle- « ment libre de la flotte qui est à ses ordres, et de la « ramener dans l'Océan pour être réunie aux autres « vaisseaux actuellement en armement dans le port « de Brest.

« Il laissera au plus ancien officier le soin de donner « suite aux opérations nécessaires pour le retour des « Marseillais à l'armée du Var... » Le même jour, le ministre de la guerre prévenait de ces dispositions le commandant de l'armée d'Italie.

Ces avis, nous l'avons vu, devaient arriver trop tard. L'expédition était finie et mal finie. Pour Bonaparte, aussitôt débarqué, il s'était empressé d'abandonner ses hommes et de retourner à Ajaccio. Il s'y trouvait, le 3 mars 1793.

CHAPITRE VIII

BONAPARTE EN CORSE

28 FÉVRIER 1793 — 11 JUIN 1793.

BONAPARTE, CAPITAINE AU 4e RÉGIMENT D'ARTILLERIE.

Situation délicate de Bonaparte en Corse. — Son régiment est en campagne. — Division des esprits en Corse. — Les députés Corses à la Convention. — Attitude de Paoli. — Démarches tentées par Constantini et Salicetti en faveur de la Corse et de Paoli. — Mission de Lacombe Saint-Michel, 17 février 1793. — Mauvais effet qu'elle produit. — Paoli, lieutenant général, est placé sous les ordres du commandant en chef de l'armée d'Italie. — Nomination du duc de Biron à l'armée d'Italie. — Il demande à Pache des instructions pour la conduite qu'il doit tenir à l'égard de Paoli. — Ordre à Paoli de se rendre à Nice. — Refus de Paoli. — Envoi des commissaires Salicetti, Delcher et Lacombe Saint-Michel en Corse. — Leur arrivée à Bastia, 6 avril. — Plaintes de Paoli. — Entente de Salicetti avec Paoli. — Décret contradictoire de la Convention, provenant du croisement des dépêches et des réclamations de Biron. — Paoli appelé à la barre de la Convention. — Surexcitation générale produite par la nouvelle de cette mesure, 17 avril. — Premiers mouvements insurrectionnels à Calvi. — Adresse de la municipalité d'Ajaccio. — Adresse de Bonaparte. — Lettre de Paoli à la Convention, 26 avril. — Adresse du directoire du département. — Envoi de délégués Corses à Paris. — Ils arrivent à Paris, le 23 mai. — Patriotiques efforts de Constantini et de Ferrandi pour arriver à une conciliation. — Séance du 29 mai à la Convention. — Succès de Constantini. — Rappel du décret du 2 avril, le 5 juin. — Envoi de deux nouveaux commissaires extraordinaires, Bô et Antiboul; leur départ, 7 juin. — Leur arrestation à Aix, par les royalistes.

Événements survenus dans l'intervalle en Corse. — Bonaparte se déclare l'adversaire de Paoli. — Son entente avec Salicetti. — Il obtient le titre provisoire d'inspecteur général de l'artillerie de Corse. — Ses tentatives sur la citadelle d'Ajaccio. — Son insuccès. — Il est appelé à Corté. — Sa fuite à Bastia. — Son arrivée dans cette ville, 10 mai. — Son plan d'attaque contre Ajaccio. — Ce plan est adopté par les commissaires. — Mesures prises par les commissaires. — Mesures contraires prises par Paoli et par le Conseil général. — Convocation d'une Consulte pour le 26 mai.

Expédition d'Ajaccio. — Départ de l'escadrille le 22 mai. — Elle n'arrive devant Ajaccio que le 29 mai. — Dispositions défensives prises par Paoli et par les Ajacciens. — Ordre d'arrestation de la famille Bonaparte. — Sa fuite. — Erreur de Bonaparte. — Mauvais acceuil fait aux troupes françaises. — Débarquement et situation fâcheuse du corps expéditionnaire. — Insuccès et départ, le 11 juin. — Arrivée à Calvi. — Bonaparte y trouve sa famille. — Son fameux mémoire à la Convention.

Triste effet produit par ces événements. — Opinion des hommes sensés sur les événements de Corse. — Rapports de Constantini, de Barère, de Saint-Martin, de Lacombe Saint-Michel — Séance du 23 juin. — Proposition de Barère — Continuation du mouvement en Corse. — Hésitations de Paoli. — Arrivée de Salicetti et de Delcher à Paris, 10 juillet. — Séance du 17 juillet. — Décret de proscription. — Responsabilité de Bonaparte. — Son départ pour la France, en compagnie de sa famille, le 11 juin 1793[1].

Nous arrivons à l'une des périodes les plus compliquées et les plus tristes de cette étude historique, triste pour la Corse, triste surtout pour Bonaparte, en raison du rôle étrange qu'il a joué.

En débarquant à Bonifacio, Bonaparte et ses compagnons d'armes avaient eu connaissance de graves événements : la condamnation et la mort de Louis XVI, la déclaration de guerre à l'Angleterre, l'envoi dans l'île d'un commissaire extraordinaire de la Conven-

1. *Événements politiques.* — 1er février 1793, déclaration de guerre à l'Angleterre et au Stathouder. — 4 février, le comté de Nice dev ent département des Alpes-Maritimes. — 7 mars, déclaration de guerre à l'Espagne. Formation de la coalition. — 23 mars, l'évêché de Bâle devient département du Mont-Terrible. — 26 mars, établissement du Comité de Sûreté générale. — 28 mars, création du tribunal révolutionnaire. La guerre civile en Vendée. Déclaration de Dumouriez contre la Convention. — 1er avril, Dumouriez fait arrêter quatre conventionnels et les livre à l'ennemi. — 3 avril, Dumouriez passe à l'ennemi. — 6 avril, établissement du Comité de Salut public. — 31 mai, arrestation des Girondins. — 2 juin, arrestation de Lebrun et de Clavière.

Ministres de la guerre. — *Pache*, du 18 octobre 1792 au 4 février 1793. — *De Beurnonville*, du 4 février 1793 au 30 mars. — *Lebrun*, du 30 mars au 4 avril. — *Bouchotte*, du 4 avril 1793 au 18 avril 1794.

tion, la subordination des troupes de la vingt-troisième division et de leur général au commandant en chef de l'armée d'Italie, la suppression des lieutenants-colonels et le remplacement des quatre bataillons de gardes nationales volontaires corses par quatre autres d'infanterie légère, dont les officiers seraient au choix du Conseil exécutif provisoire.

Ces nouvelles produisirent des impressions diverses, suivant les intérêts qu'elles mettaient en jeu. Le licenciement des volontaires surtout causait une vive émotion. Cette mesure privait en effet nombre de jeunes hommes d'une situation relativement avantageuse, puisqu'elle leur permettait de faire leur service dans leur propre pays et d'y posséder une réelle autorité. Pour Bonaparte, la position devenait particulièrement délicate. S'il s'associait aux projets de résistance annoncés par ses camarades, il se trouvait en opposition avec les ordres émanant de la Convention. Dès lors, il se voyait rejeté dans le parti de Paoli. Or, à la suite de ses démêlés avec celui-ci, il s'était déclaré l'ardent admirateur du conventionnel Salicetti. Il lui avait écrit pour le féliciter de son élection, et ce dernier lui avait répondu, en le remerciant de ses vœux : « ... Vous pouvez ici compter complètement sur moi, « et peut-être ne vous serai-je pas tout à fait inutile. » D'autre part, s'il reniait Paoli et les indépendants, s'il se faisait le serviteur de ces Français, maudits si souvent par lui dans ses discours et dans ses lettres, il abandonnait par cela même la cause de sa patrie, cause qu'il soutenait avec tant de violence depuis quatre années. Enfin, s'il regardait comme acquis le décret relatif au licenciement des gardes nationales, il devait rejoindre immédiatement le

quatrième d'artillerie. A ce point de vue même, il avait plus d'un tort à se reprocher. Son régiment était en campagne depuis cinq mois et demi. C'était dans la deuxième quinzaine de septembre que l'aile droite de l'armée des Alpes, prenant le nom d'armée du Var et placée sous les ordres du général d'Anselme, avait envahi le comté de Nice. Depuis lors, bien des mouvements avaient eu lieu. A l'heure présente, sa nouvelle compagnie, commandée par le capitaine La Pujade, était détachée à trois lieues du camp des Fourches, en face de celui de Braous occupé par les Sardes.

Pour un homme qui n'avait d'autre guide que son intérêt personnel, le cas était embarrassant. Pour un officier le devoir semblait tout tracé : c'était de rejoindre ses camarades au champ d'honneur. Bonaparte n'en fit rien. Il commença tout d'abord par abandonner son bataillon comme il avait laissé son régiment, et revint chez lui avec l'intention bien arrêtée de ne pas rentrer en France. Quel rôle rêvait-il de jouer?

A Ajaccio, la confusion était extrême, la désunion flagrante et la guerre civile à l'état latent. Cette situation était du reste celle de l'île entière. Un bouleversement général se produisait dans la classification des partis. Royalistes et cléricaux se tournaient vers les Paolistes, c'est-à-dire vers les indépendants purs, tandis que les libéraux paraissaient chercher leur point d'appui en France. Une sorte de fatalité, une des plus bizarres que l'histoire ait à enregistrer, et due en grande partie à des croisements de dépêches et à des pertes de temps occasionnées par la distance, allait rendre cette crise inévitable et funeste.

La Corse avait eu à choisir six députés pour la Convention. Elle avait élu Salicetti, Multedo, Luce Casabianca, Andrei, Bozzi et Ange Chiappe[1]. Ces deux derniers appartenaient à la partie modérée de l'Assemblée. Dans le procès du roi, ils avaient voté contre la peine de mort. L'abbé Andrei, ancien secrétaire de Paoli pendant son exil à Londres, était avant tout l'homme lige de son chef. Multedo, L. Casabianca et Salicetti se montraient au contraire ardents patriotes. De tous, Salicetti se trouvait le plus capable. Son autorité était réelle. Pendant les loisirs que lui avait faits la session de la Législative, il avait repris ses fonctions de procureur-syndic du département. Dans cette position, en contact constant avec Paoli, il avait pu apprécier les merveilleuses qualités de ce vieillard de soixante-huit ans, vivant de sa gloire passée et quelque peu ému des nouveautés dont la France lui donnait le spectacle, et dont il ne pouvait saisir les nuances et apprécier nettement les causes.

« La conduite du général, écrivait Constantini[2], est « et sera toujours celle de l'homme de la patrie et « d'un véritable défenseur de la Constitution qu'il a « juré de maintenir. Tout ce que ses ennemis peuvent « alléguer pour jeter de la défaveur sur ses intentions,

1. Tous, au début, logèrent rue des Moulins, à cet hôtel des *Patriotes Hollandais* qu'avait habité Bonaparte. Plus tard, ils se séparèrent. Bozzi alla demeurer rue des Moineaux, chez le perruquier. Casabianca, Salicetti et Multedo, à l'Hôtel Marigny rue Froidmanteau, n° 67, où se trouvait Buonaroti. Andre rejoignit Paoli. Chiappe resta seul rue des Moulins.

Andrei (Antoine-François), est né en 1740; mort en 1800. Il fut nommé député à Bastia en 1792. — Girondin. — Arrêté le 31 mai. — Mis en liberté. — Député aux Cinq-Cents.

2. Mss. Archives de la guerre. — 9 juillet 1792.

« ne diminuera pas, croyez-moi, ni l'influence ni l'es-
« time qu'il a si justement méritée, ni son patrio-
« tisme, ni son zèle pour la chose publique. La grande
« tranquillité dont nous jouissons en Corse, depuis
« quelque temps, est en grande partie l'ouvrage de
« ses soins et de son crédit. Que ses ennemis disent
« ce qu'ils veulent, nous les méprisons. » Cette opinion était juste. Salicetti la partageait. Connaissant les divisions dont le germe existait dans sa patrie, il désirait tout faire pour éviter la désunion des Paolistes et des patriotes. Il voulait surtout mettre Paoli à l'abri, pour ainsi dire, des tentations résultant de ses anciennes relations et des pernicieux conseils des partisans exaltés de l'indépendance. Dans ce but, et de concert avec Constantini et Peraldi, il fit nommer Paoli lieutenant général et commandant de la vingt-troisième division militaire, poussa à l'expédition de Sardaigne et transmit au comité militaire un mémoire sur les projets des Anglais dans la Méditerranée[1]. Puis, pour donner aux opérations commencées, tant en Sardaigne que sur les frontières des Alpes, contre la maison de Savoie le caractère d'unité nécessaire, il engagea ses collègues à faire rattacher la division de Bastia à l'armée du Var. « Je vous préviens, ci-
« toyen, écrivait Pache à Paoli, le 17 janvier 1793,
« que le Conseil exécutif provisoire a décidé que la
« Corse ferait partie de l'armée du Var. Vous voudrez
« bien vous conformer à cet ordre et vous entendre
avec le général de cette armée pour tout ce qui sera

1. Mss. Archives de la guerre, — Archives nationales.
Le mémoire est signé Chiappe, Multedo, Casabianca, Bozzi, A. Andrei, Salicetti.

« du bien du service de la République[1]. » Quelques jours plus tard, Salicetti prenait de nouveau la parole en faveur de ses compatriotes[2].

Enfin, le 5 février, il faisait décréter la formation de quatre bataillons d'infanterie légère corse, destinés à remplacer les quatre bataillons de gardes nationaux, récemment constitués. Les officiers étaient à la nomination du Conseil exécutif, et le représentant du peuple, Lacombe Saint-Michel, devait, en qualité de commissaire de la Convention, aller veiller en personne à l'exécution des décrets rendus. Ces mesures étaient fort sensées. Paoli depuis longtemps réclamait la dissolution des volontaires. Le 2 janvier, il avait écrit à Salicetti[3] :

« Très estimé monsieur Salicetti,

« ... La réforme partielle de *ces maudits bataillons* de « volontaires nationaux exciterait des jalousies. Il vaut « mieux faire main basse sur tout... »

Quant à Lacombe Saint-Michel[4], c'était un officier

1. Mss. Archives de la guerre.

2. Séance du 28 janvier 1793.

« La défense de l'île de Corse, dont la position domine l'Italie, « et protège les côtes méridionales de France, mérite, à la veille « d'une guerre maritime, toute la sollicitude des représentants du peuple...

« ... Les habitants de cette île accoutumés à combattre depuis « des siècles pour la liberté, Français par intérêt, autant que « par inclinaison, sauront, n'en doutez pas, repousser les enne- « mis qui s'approcheraient de leur territoire; il n'est question « que de les diriger et de les éclairer sur les pièges que des « prêtres fanatiques et des intrigants pourraient leur tendre... »

3. Mss. Archives de la guerre.

4. *Lacombe Saint-Michel* (J.-P.), général d'artillerie; Languedoc, 1749-1812. Député à la Législative et à la Convention;

d'artillerie de mérite, un homme froid, d'une énergie rare et d'un jugement sûr. Aussitôt l'ordre reçu, il avait quitté Paris, emportant avec lui les noms des officiers proposés par les députés corses pour les nouveaux bataillons. Celui de Bonaparte n'y figurait pas. C'était un sieur Jacques Pô qu'on désignait pour avoir le commandement du bataillon d'Ajaccio.

Le 17 février, Lacombe Saint-Michel débarqua à Bastia. Il y fut mal accueilli. Dans l'arrivée d'un commissaire de la Convention et dans la mise en sous-ordre de Paoli, nombre de gens, intéressés à semer la discorde, prétendirent voir une atteinte portée aux prérogatives du grand patriote et à sa dignité. La mesure relative à la suppression des volontaires fut également fort vivement commentée. D'autres causes de mésintelligence vinrent s'ajouter à celles-là. Les Arena, mécontents de l'insuccès de l'expédition de Cagliari, insuccès dont ils étaient un peu cause, avaient rédigé un mémoire des plus violents contre Paoli[1]. Celui-ci en eut connaissance. Il s'en montra fort ému. Le 25 janvier, il disait à Pache[2] : « On s'accorde à regarder comme auteur de cette « trame un citoyen de ce pays, qui est nanti d'une « commission dont il paraît vouloir mésuser au mé- « pris des instructions sages qui lui ont été dictées. » De son côté, Pozzo di Borgo écrivait, au nom du Conseil général du département : « Vous trouverez

presque toujours en mission, célèbre par son énergie dans la défense de l'île de Corse; ambassadeur de France à Naples en 1798.

1. *Rapport à la Convention sur l'expédition de Sardaigne*, par Barthélemy Arena. — Mss. Archives de la guerre.

2. Mss Archives de la guerre. — *Paoli à Pache.*

« ci-joint nos observations sur les intrigues qu'Arena, « ex-député à la Législative, cherche à mettre en « mouvement pour surprendre la religion du gouver- « nement.

« Nous ne pouvons pas nous dissimuler que c'est « avec la plus grande indignation que tous les Corses « ont été informés des calomnies atroces et révoltantes « que cet homme vraiment immoral et ses complices « ont débitées sur le compte du général Paoli.

« ... Serait-il possible que la voix calomnieuse « d'un homme nul dans son pays, connu seulement « par sa rapacité, par son immoralité et par la versa- « tilité de son caractère, esclave jadis d'un intendant, « pût aujourd'hui balancer la réputation d'un pa- « triote[1]? » Or, c'était précisément cet Arena que le Conseil exécutif venait de nommer payeur général du département. D'autre part, à ce moment même, de Gontaut-Biron recevait à Lyon la nouvelle du décret qui lui attribuait la haute direction de l'armée d'Italie. Biron avait commandé à Bastia. Il connaissait les Corses. Il demanda un supplément d'instructions[2] : « Le général Paoli est un personnage trop influent « en Corse, et je suis trop peu au courant de ce qu'il « y a fait pour ne pas devoir vous demander des ordres « positifs sur ce qui le concerne. Dois-je le laisser en

1. *Lettre de Pozzo*, du 23 février. — Mss. Archives de la guerre.
2. *Biron à Pache*, 28 janvier 1793 (Lyon). — Mss. Archives de la guerre.

Armand-Louis de Gontaut-Biron (duc de Lauzun, puis duc de Biron), né à Paris, le 15 avril 1747, mort le 13 décembre 1793; maréchal de camp à Bastia en 1788; nommé député de la noblesse de Quercy; général à l'armée du Rhin, à l'armée d'Italie, à l'armée de la Rochelle; destitué le 11 juillet 1793, arrêté et condamné à mort.

« Corse, où, selon toute apparence, l'organisation et « les besoins pressants de l'armée ne me permettront « pas de me rendre d'ici à quelque temps ? Dois-je « mander au lieutenant général Paoli de venir me « joindre à Nice? Sera-t-il sans inconvénient de le « mettre ainsi à portée de prendre toutes les connais- « sances relatives à l'armée d'Italie? Est-il certain « que Paoli obéira à l'ordre de sortir de Corse? Le « Conseil se décidera-t-il à l'employer dans quelque « autre arme? Il est urgent et important, citoyen « ministre, que le Conseil prononce immédiatement « sur ce point, et que vous me donniez des ordres « le plus promptement possible. » Pache, fort honnête homme assurément, mais nullement au courant de la situation particulière de l'île, et ne voyant dans la convocation d'un subordonné qu'une affaire de discipline tout ordinaire, se contenta de mettre de sa main en marge de la lettre : « Il mandera Paoli près « de lui et, sur le compte qu'il rendra au Conseil, il « sera pris un parti ultérieur. » Biron s'empressa d'exécuter l'ordre et d'expédier un bâtiment pour ramener Paoli. C'était le 11 février[1]. Le 23, Pache écrivait à Biron : « Je ne puis qu'approuver ce que « vous avez fait pour faciliter votre entrevue avec « le général Paoli. Je ne doute pas qu'il ne se montre « toujours attaché à la République française et prêt « à défendre les principes de la liberté ; mais il est « cependant bon de s'assurer si notre déclaration de « guerre contre le roi d'Angleterre n'a pas eu quelque « influence sur les sentiments qu'il a manifestés jus- « qu'ici. Je vous prie de m'instruire du résultat de

1. Mss Archives de la guerre.

« votre entrevue, que je regarde comme très-impor-
« tante pour éclairer les opérations de l'armée d'Italie
« et en assurer le succès... » En Corse, les choses ne s'étaient pas passées aussi facilement que l'espérait le ministre. Paoli s'était contenté de répondre à son chef qu'il ne pouvait quitter l'île, vu son état de santé et son grand âge.

Évidemment, le moment était mal choisi pour la mission de Lacombe Saint-Michel. Celui-ci ne comprenant rien à cette action divergente de Pache, en désaccord avec les instructions des comités et celles des députés Corses, se trouvait, en effet, fort empêché. Ne sachant que résoudre, il revint à Toulon et prévint la Convention. Les moments étaient précieux. Huit jours plus tard, Sallicetti et Delcher venaient le rejoindre. A Toulon, ils prirent avec eux le régiment de Vermandois. Le 5 avril, ils débarquaient à Saint-Florent; le 6, ils étaient à Bastia, et, de concert avec le général Casabianca, prescrivaient les mesures de prévoyance nécessaires. Le 8, Paoli écrivait au ministre :

« Citoyen Ministre,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que je suis informé
« de l'arrivée des Commissaires de la Convention nationale
« dans ce département. Ils sont débarqués à Saint-Florent
« avec le régiment ci-devant Vermandois, qu'ils ont fait
« passer à Bastia. Je n'ai pas eu le bonheur de recevoir
« de leur part aucune communication.

« Le bruit s'est répandu que des personnes très-accré-
« ditées auprès d'eux menacent d'exciter, en Corse, des
« troubles et des désastres. Le peuple de ce département
« fidèle à sa promesse est invinciblement attaché à la

« République ; il voit avec inquiétude les abus de l'auto-
« rité. Si les Commissaires veulent le bien, il ne dépend
« que d'eux. Au contraire, si trompés par de faux rapports,
« ils cherchent à accumuler sur la Corse le poids de l'au-
« torité et à les accabler, certes ils ne peuvent pas se
« promettre d'obtenir leur bénédiction.

« Je doute, citoyen Ministre, que cette lettre vous par-
« vienne, puisque la correspondance est entièrement
« soumise à un complot de méchants qui ont la force de
« l'intercepter, mais ma conscience me commande de
« remplir envers vous un devoir que je vous dois et
« comme citoyen et comme subordonné.

« Quelles que soient les calomnies dont vous êtes
« obsédé sur le compte des Corses, je prévois un temps
« où la Convention et le Conseil exécutif leur rendront jus-
« tice, et je me flatte d'obtenir d'eux l'estime qu'on a
« cherché à altérer par tant de manœuvres insidieuses. »

Or, cette conduite que Paoli désirait voir tenir aux Commissaires, Salicetti en avait déjà compris la nécessité. Il s'était rendu de sa personne auprès du général et s'était vite entendu avec lui. « Les
« Commissaires, écrit Salicetti à la Convention, le
« 16 avril, ont été reçus par les Corses d'une ma-
« nière bien digne de la Convention nationale et
« propre à dissiper toutes les inquiétudes qu'on
« aurait pu concevoir sur leur sincère amitié pour
« leurs frères du continent. Le citoyen Paoli s'offre
« à venir à Bastia se concerter avec la commission
« pour tout ce qui peut intéresser le bien de la
« Corse. Il a donné des ordres à tous les comman-
« dants de place de se prêter aux réquisitions des
« Commissaires. » « Tout, dit Constantini, faisait
« donc présager le plus heureux succès, lorsque

« survint la nouvelle du décret fatal du 2 avril... »

Fatal est bien le mot. C'était le 20 mars que Biron avait fait part à Pache du refus de Paoli d'obtempérer à l'ordre de se rendre à Nice, et lui avait demandé le remplacement de cet officier par le général Barbantane. Or, cette plainte arrivait d'autant plus mal à propos, qu'elle se trouva coïncider avec une autre de même nature, provenant de la *Société patriotique du Var*.

A la suite de l'expédition de Sardaigne, les volontaires Marseillais et Corses, débarqués à Toulon, avaient, comme on le fait toujours en pareil cas, rejeté la faute de leur insuccès sur la trahison et la mauvaise volonté de leurs chefs. C'était Paoli, disaient-ils, qui avait tout arrêté. Dans ce concert d'imprécations, le lieutenant-colonel Arena et plusieurs de ses collègues se distinguèrent par la violence de leurs récriminations, sans réfléchir qu'ils fournissaient des armes à des gens intéressés à pousser tout à l'extrême. La nouvelle du refus de Paoli d'aller à Nice acheva de surexciter les esprits. Séance tenante, la Société vota l'envoi d'une adresse à la Convention, avec injonction au député du Var, Escudier, d'en faire le dépôt immédiat, ce qui eut lieu[1]. Le 2 avril, la Convention décrétait que : « les Commissaires « pouvaient, s'ils le jugeaient convenable, s'assurer

1. *Moniteur universel.* — Séance du 2 avril 1793.
Rapport d'Escudier. — *Proposition de Cambon.*
Escudier (Jean-François), né à Pellissane (Provence) en 1760, mort avril 1819. — Juge de paix à Toulon, en 1792, conventionnel en 1792, vota la mort; arrêté au 1er prairial, amnistié au 4 brumaire, rentra dans la vie privée, médecin, exilé le 12 janvier 1816, rentré en 1818.

« de Paoli par tous les moyens possibles et le tra-« duire devant la Convention, ainsi que le procureur-« général-syndic du département. » La nouvelle parvint à Bastia, le 17 avril, le lendemain même du jour où Salicetti, nous l'avons vu, exprimait l'espoir d'un arrangement. Elle causa un douloureux étonnement chez les Commissaires, de la stupeur à Corté, une explosion de colère dans toute l'île.

Ce que Salicetti avait voulu éviter, arrivait. Royalistes et fanatiques allaient faire cause commune avec les indépendants. Dès le 18, le maire de Calvi et le lieutenant-colonel du troisième bataillon de volontaires, Murati, prenaient les armes et attaquaient les troupes françaises qui s'y trouvaient en garnison. L'Ile-Rousse et la Porta d'Ampugnani suivaient le mouvement, sous l'impulsion de Panattieri[1]. A Ajaccio, l'enthousiasme en faveur de Paoli etait le même. Il s'y manifesta de façon différente. Au club des modérés, Peraldi fit voter à l'unanimité une adresse de dévouement à la Convention :

« Au nom de cette cité fière et glorieuse de sa conduite « patriotique, pendant le cours de la Révolution, et dans « les temps les plus critiques et les plus périlleux ; au nom « de la Société et des amis incorruptibles de la Liberté et « de l'Égalité ; comme mandataires des sept cents citoyens « qui la composent, nous venons avec confiance, en pré-« sence de l'administration supérieure, pour démentir « hautement les noires calomnies que l'on a vomies contre « le peuple Corse, contre l'administration qui a toujours

1. *Salicetti et Lacombe Saint-Michel au général Maudet*, 17 avril. — *Le général Maudet aux Commissaires*, 23 avril. — — Mss. Archives de la guerre.

« été fidèle à ses devoirs, contre le citoyen général Paoli « qui, malgré son grand âge et son mérite a été la victime « des complots audacieux de ces imposteurs, lui qui aurait « dû trouver autant de défenseurs qu'il y a d'amis de la « Liberté et de la vertu. »

A la Société populaire, Bonaparte ne se montra pas l'un des moins zélés dans cette sorte d'appel à la bonne foi de la grande Assemblée. Ce fut lui qui rédigea l'adresse, et quelle adresse!

« REPRÉSENTANTS,

« Vous êtes les vrais organes de la souveraineté du « peuple. Tous vos décrets sont dictés par la nation, ou « immédiatement ratifiés par elle. Chacune de vos lois est « un bienfait et vous acquiert un nouveau titre à la « reconnaissance de la postérité, qui vous doit la Répu- « blique, et à celle du monde, qui datera de vous sa « liberté.

« Un seul de vos décrets a profondément affligé les « citoyens de la ville d'Ajaccio; c'est celui qui ordonne à « un vieillard septuagénaire, accablé d'infirmités, de se « traîner à votre barre, confondu un instant avec le « scélérat corrupteur ou le vil ambitieux.

« Paoli serait-il donc corrupteur ou ambitieux?

« Corrupteur! et pourquoi? Est-ce pour venger la « famille des Bourbons, dont la perfidie politique accabla « sa patrie de maux et l'obligea à l'exil? Mais ne vient-elle « pas de périr avec la tyrannie, et ne venez-vous pas « d'assouvir son ressentiment, s'il en conserve encore, « dans le sang de Louis?

« Corrupteur! et pourquoi? Est-ce pour rétablir l'aris- « tocratie nobiliaire et sacerdotale? Lui qui, dès l'âge de « treize ans... lui qui, à peine arrivé à la tête des affaires, « détruisit les fiefs qui existaient et ne connut d'autre

« distinction que celle de citoyen? Lui qui lutta, il y a
« trente ans, contre Rome, et fut excommunié, s'empara
« des biens des évêques, enfin qui donna, après Venise...
« en Italie.......

« Corrupteur! et pourquoi? Pour donner la Corse à
« l'Angleterre, lui qui ne l'a pas voulu donner à la France
« malgré les offres de Chauvelin, qui ne lui eut épargné
« ni titres ni faveurs!

« Livrer la Corse à l'Angleterre! Qu'y gagnerait-il, de
« vivre dans la fange de Londres? Que n'y restait-il pas
« lorsqu'il y était exilé?

« Paoli serait-il ambitieux? Si Paoli est ambitieux, que
« peut-il désirer de plus? Il est l'objet de l'amour de ses
« compatriotes, qui ne lui refusent rien; il est à la tête de
« l'armée et se trouve à la veille de devoir défendre le
« pays contre une agression étrangère.

« Si Paoli était ambitieux, il a tout gagné à la République,
« et, s'il se montre attaché à..... lors de la constituante,
« que ne doit-il faire aujourd'hui que le peuple est tout?

« Paoli ambitieux! Représentants, lorsque les Français
« étaient gouvernés par une cour corrompue, lorsqu'on
« ne croyait ni à la vertu ni à l'amour de la patrie, l'on a
« dû sans doute dire que Paoli était un ambitieux. Nous
« avons fait la guerre aux tyrans; cela n'a pas dû être
« pour l'amour de la patrie et de la liberté, mais par
« l'ambition des chefs! C'est donc à Coblentz que Paoli
« doit passer pour ambitieux; mais à Paris, dans le
« centre de la liberté française, Paoli, s'il est bien
« connu, sera le patriarche de la liberté, le précur-
« seur de la République française; ainsi pensera la
« postérité, ainsi le croit le peuple. Rendez-vous à ma
« voix; faites taire la calomnie et les hommes profondé-
« ment pervers qui l'emploient.

« Représentants! Paoli est plus que septuagénaire, il est
« infirme : sans quoi il serait allé à votre barre pour con-
« fondre ses ennemis. Nous lui devons tout, jusqu'au bon-

« heur d'être République française. Il jouit toujours de « notre confiance. Rapportez, en ce qui le concerne, votre « décret du 2 avril, et rendez à tout ce peuple la joie... »

A Corté, également, les membres du directoire, et particulièrement Pozzo di Borgo, se montrèrent inquiets des conséquences d'une scission définitive avec la France. Ils prirent la résolution de tenter un nouvel effort, en vue d'une conciliation. Malheureusement, dans cette affaire du décret survenant au lendemain de la démarche de Salicetti, ils crurent voir un acte de préméditation de la part des Commissaires. Il en résulta qu'au lieu de s'adresser directement à eux et de communiquer par leur intermédiaire avec la Convention, ce fut à la Convention même qu'ils en appelèrent.

Le 26 avril, Paoli lui fit parvenir une lettre fort digne : « ... Au reste, disait-il pour terminer, si cette « prétendue influence est un délit, si vous croyez, « citoyens représentants, que pour la paix et la sûreté « de ce pays et pour raffermir en Corse la liberté et « l'égalité, il soit nécessaire que ma présence ici ne « donne plus de prétexte de haine, de défiance et de « jalousie, parlez et je m'éloignerai, sans murmurer, « de mon pays, que ma vie et mon nom ont honoré. « Je compléterai, par ce nouveau sacrifice, ceux que « j'ai eu la satisfaction d'offrir à la patrie et à la « Révolution, emportant avec moi la seule consolation « du reste de mes jours, l'estime, les souhaits de mes « compatriotes, enfin une conscience pure et exempte « de tous reproches. » Le même jour, le Conseil envoyait deux députés extraordinaires, MM. Marsili et Berthola, avec mission de protester de leurs senti-

ments de dévouement à la République française. Ils invitaient également deux autres de leurs concitoyens, MM. Constantini et Ferrandi, alors en France, à se constituer leurs défenseurs auprès de la Convention. L'un était l'auteur du premier projet d'expédition en Sardaigne ; le second, frère de l'un des administrateurs du directoire, avait rang de lieutenant-colonel au deuxième régiment d'infanterie, alors à l'armée du Nord. « Leurs vertus civiques, disait la protestation, « leur ardent amour pour le pays, leur profond atta- « chement à la République, prouvé par des services « multiples et non interrompus, répondent au Conseil « général de la confiance qu'ils doivent inspirer. » Ces messieurs, en effet, surent se montrer dignes du choix qu'on avait fait d'eux. Dans ces tristes circonstances, ils déployèrent un zèle vraiment touchant. Mais, cette fois encore, une sorte de fatalité implacable devait s'opposer au bon effet de ces démarches.

Les émissaires de Paoli furent arrêtés, l'un à Bastia, l'autre à Marseille. Quant aux dépêches émanant du Conseil, elles n'arrivèrent à Paris que le 23 mai, le jour même où la Convention, sur la proposition de Barère, votait une adresse aux Corses[1].

1. « CITOYENS,

« Un roi vous avait forcés de partager notre esclavage et nous « vous avons appelés à partager notre liberté.

« Le lien qui nous unit ne sera jamais rompu...

« ..... Citoyens, une des plus fortes armes de nos ennemis, « c'est le fanatisme. L'antique alliance de la tyrannie royale et « du despotisme sacerdotal semble s'être resserrée au moment « où nous avons osé attaquer de front ces deux fléaux du genre « humain. Les prêtres se sont chargés de tromper ceux que les « armes des rois ne peuvent vaincre ; mais leur hypocrite langage « ne vous séduira point. Vous savez que toujours prêts à trafi-

C'était déjà bien tard; mais Constantini ne se découragea pas. Il se mit de suite en campagne. Le 27, il obtint une audience du Comité de Salut public; le 29, il était à la séance de la Convention. « J'ai cru, « dit-il simplement, qu'il était de mon devoir de me « présenter sans délai à cette barre pour protester « d'abord, au nom de tous les habitants de la Corse, « que leur vœu unanime et bien prononcé est de vivre « français, libres, et de mourir pour le maintien de « la République française, une et indivisible. » Ces nobles paroles, prononcées par ce patriote qu'accompagnait le colonel Ferrandi, furent vivement applaudies. La cause était gagnée. Le 5 juin, le décret d'arrestation du 2 avril était rapporté. Deux nouveaux Commissaires étaient nommés : Bô, député de l'Aveyron, et Antiboul, député du Var[1]. Constantini, joyeux, rendait compte du succès de sa mission, des dispositions pacifiques des représentants et du but

« quer de ceux dont ils ont égaré la conscience, si vous les écou« tez aujourd'hui, demain, ils chercheront quel tyran leur paiera « plus cher le pouvoir de vous opprimer. La déclaration des « droits vous assure la liberté de vos opinions et de votre culte. « Ne craignez pas que nous voulions jamais y porter atteinte; « mais Dieu a fait les hommes pour la liberté; et les prêtres qui « conspirent avec les tyrans, ne sauraient être ses ministres. »

1. *Décret de la Convention*, du 5 juin 1793 :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de « son Comité de Salut public, considérant qu'en envoyant dans « le département de Corse des forces pour combattre les ennemis « de la République et pour la défense des points maritimes, elle « a nommé deux nouveaux Commissaires pour se réunir aux « trois Commissaires qui sont déjà dans ce département, surseoit « au décret d'arrestation rendu le 2 avril dernier contre le com« mandant en chef et le procureur général-syndic de ce départe« ment, jusqu'après le rapport qui sera envoyé par les nouveaux « Commissaires Antiboul et Bô, représentants du peuple dans « l'île de Corse. »

tout militaire, pour lequel on comptait envoyer des troupes à Bastia. Le 7, Bô et Antiboul partaient en poste pour Toulon. Ils ne devaient pas arriver à destination. A Aix, ils tombèrent en pleine insurrection royaliste. Arrêtés, ils ne purent continuer leur voyage. Il était écrit que les affaires de Corse ne devaient pas 'arranger.

Dans l'île, le conflit venait en effet d'atteindre des proportions inattendues. Tout d'abord, en présence de l'impression fâcheuse produite par le décret du 2 avril et en raison des scènes violentes qui s'en étaient suivies, les Commissaires s'étaient bornés à prendre des mesures de précaution. A l'égard de Paoli, ils se montraient également fort réservés. Dans leur pensée, il devait suffire d'occuper les places des côtes pour contenir le mouvement. Ils avaient déjà Calvi, Saint-Florent et Bastia. Avec Ajaccio et Bonifacio, la ceinture protectrice serait complète; mais dans ces villes, les deux chefs militaires corses, Colonna Lecca et Quenza [1], passaient pour dévoués au directoire et décidés à garder la neutralité. On ne pouvait donc penser y reprendre une influence prépondérante qu'à l'aide de la complicité des habitants. On en fit la tentative.

Comment, dans ces circonstances, le capitaine d'artillerie Bonaparte, l'auteur de tant de protestations de dévouement à Paoli, le rédacteur de la fameuse

1. La garnison d'Ajaccio se composait du 3e bataillon de gardes nationaux de Corté, avec Colonna di Lecca pour chef; d'une compagnie du 42e (capitaine Arcamont) et d'une compagnie du 4e régiment d'artillerie.

La garnison de Bonifacio comprenait le 2e bataillon de volontaires, celui de Bonaparte. Quenza commandait.

adresse de la Société populaire d'Ajaccio à la Convention, renia-t-il tout d'un coup son passé pour devenir l'agent de Salicetti et de ses collègues? c'est ce qu'il est assez malaisé d'expliquer. Fut-ce Bonaparte qui s'adressa le premier à Salicetti? Fut-ce plutôt ce dernier qui fit des ouvertures à son jeune compatriote? Sur ce point, l'indécision est complète. Ce qui est certain, c'est que, dans les premiers jours du mois de mai 1793, c'est-à-dire moins de quinze jours après l'envoi de la protestation d'Ajaccio, Joseph était à Bastia auprès de Salicetti, en qualité de secrétaire, Lucien partait pour Toulon avec une mission de confiance, et Bonaparte était nommé, à titre provisoire, inspecteur général de l'artillerie de Corse. Dès le lendemain, le nouvel inspecteur se mettait à l'œuvre avec cette ardeur qu'il mettait à faire toute chose. A l'aide des amis et des clients qu'il avait, il se proposait encore de s'emparer de la citadelle. Fait plus grave, il allait tenter l'aventure, en affirmant qu'il agissait pour le compte des libéraux, sans dire s'il entendait par indépendants, les *paolistes* ou les patriotes. Cinq fois il allait renouveler l'entreprise, cinq fois il devait échouer, et par suite de son acharnement, rendre définitive la scission entre Paoli et la France, scission que tant de braves gens essayaient d'éviter [1].

Au début, il songea à employer la ruse. A la suite de l'échouement du vaisseau le *Vengeur* dans le port, les pièces de gros calibre que portait ce bâtiment avaient été mises à terre. Elles y étaient restées. Bonaparte prétendit qu'il y avait grand danger à les

1. Abbé Nasica. — *Jeunesse de Bonaparte.* — Archives de la guerre. — *Rapport de Constantini.*

y laisser Il fit demander leur transport dans la citadelle. Une telle opération pour des canons de cette dimension devait exiger l'emploi d'un grand nombre d'hommes. Or, c'était précisément sur cette particularité que le jeune conspirateur fondait tout son espoir. Il comptait profiter du moment où les ponts-levis de la citadelle seraient abaissés et les portes ouvertes, pour s'introduire avec son monde au cœur de la place. L'affaire n'aboutit pas. Le commandant du bataillon, Colonna-Lecca, refusa son concours. Il demanda au préalable un ordre de Paoli. Que faire? Attendre, écrire au directoire, réclamer l'autorisation; c'était divulguer le complot et perdre du temps. Or le temps est tout, en semblable occurrence. D'ailleurs Bonaparte était homme d'expédients. Il proposa d'autres solutions. « La première consistait à élever « pendant la nuit suivante, dans la rue Fontanaccia, « un rempart de sacs de sable, haut et épais de « quinze pieds. Derrière ce parapet, on installerait « les pièces de marine et l'on s'en servirait pour dé- « truire les bâtiments de la citadelle et forcer ceux « qui s'y trouvaient à capituler. » La seconde était plus simple. On amenait l'une des pièces vis-à-vis de la porte d'entrée. Au jour, au moment où le pont-levis s'abaissait, on faisait feu; les battants de la porte volaient en éclats et des hommes, apostés dans les maisons voisines, se précipitaient dans le fort et exterminaient tous ceux qui faisaient mine de résister.

Ces procédés catégoriques, mais quelque peu aléatoires, ne furent pas du goût de tous les conjurés. Le bombardement, disaient les uns, en amènerait un autre plus désastreux pour la ville que pour les dé-

ıenseurs de la forteresse. L'aménagement de ces canons, ajoutaient les autres, ne pouvait se faire sans bruit et, par conséquent, sans éveiller l'attention. La trahison seule de l'un des détachements de garde avait quelque chance de succès. Ce fut, en effet, à cette dernière combinaison que l'on eut recours. On s'aboucha avec les hommes du poste. Argent, promesses, tout fut mis en avant. Sous-officiers et soldats accueillirent assez aisément, paraît-il, les ouvertures qu'on leur fit. Il n'en fut pas de même du capitaine de service, M. Rocca. Celui-ci résista à toutes les sollicitations.

Mais ces démarches, si secrètement, si rapidement qu'elles eussent été menées, n'en avaient pas moins fini par s'ébruiter et par arriver aux oreilles de Paoli et des membres du directoire, qui s'en montrèrent fort surpris. De la présence de Joseph à Bastia, et du départ de Lucien pour Toulon, fallait-il donc conclure à la trahison de Bonaparte? Afin d'éclaircir le fait, Paoli fit donner l'ordre au capitaine d'artillerie de se rendre sur l'heure à Corté. Or, celui-ci n'avait pas attendu cette conclusion probable. A Ajaccio, sa position n'était plus tenable. Sa vie était en danger. Il eut juste le temps de fuir, en compagnie d'un certain Frate, qui devait lui servir de guide pour gagner Bastia par la montagne. Reconnu et arrêté à Bocognano, il dut son salut à la complaisance de l'un de ses gardiens, se sauva pendant la nuit, rentra dans Ajaccio, prit les vêtements d'un marin et partit sur un bateau pêcheur. Débarqué à Macinaggio, il se rendit à pied à Bastia, où il arriva le 10 mai 1793.

Dès le jour suivant, il songeait à prendre sa revanche

et proposait un nouveau plan d'attaque contre sa ville natale. Ce plan consistait à faire rentrer dans Ajaccio les derniers détachements du régiment suisse de Salis sous prétexte de les faire embarquer, puis à profiter de leur présence pour paraître inopinément devant la place avec les deux frégates, stationnées à Saint-Florent. D'après les affirmations de Bonaparte, leur arrivée devait suffire pour entraîner les troupes et les habitants. Ce beau projet fut adopté. Dès le 11, en effet, Lacombe Saint-Michel écrivait dans ce sens au ministre, puis il ajoutait[1] : « Le peuple d'Ajaccio est pour nous, mais il est « opprimé par la garnison corse, et il craint une des« cente de l'intérieur. Le lieutenant-colonel Quenza, « commandant à Bonifacio, a donné au garde d'artil« lerie un ordre séditieux... ; il s'est emparé de la « caisse militaire. Nous avons destitué ce lieutenant« colonel ; nous avons nommé le capitaine Mazin du « cinquante-deuxième, commandant de Bonifacio. « Nous avons donné l'ordre d'arrêter Quenza. » Le ministre écrivit en marge : « Il faudrait adroitement « reprendre la citadelle d'Ajaccio. L'on devrait se « faire aider par les habitants, puisqu'ils sont pour « la République.

« Quenza doit être dénoncé à une cour martiale. »

Toute cette hâte était fâcheuse. Paoli et le Conseil général attendaient toujours le résultat de leurs démarches auprès de la Convention. C'était le 26 avril que Paoli avait écrit à Paris ; le 14 mai, il adressait une nouvelle lettre de conciliation, celle-là fort digne, aux Commissaires du gouvernement. « Il est déplorable,

1. Mss. Archives de la guerre. — 22 floréal an Ier.

« dit plus tard Constantini dans sa protestation, que « la Convention n'eût pas eu connaissance de cette dé- « pêche. » En effet, elle ne dépassa pas Bastia. Trop de gens avaient intérêt à pousser au conflit. Bonaparte était du nombre.

La veille même de l'envoi de la dépêche de Lacombe[1], les commissaires avaient destitué le directoire corse et prescrit la formation d'une commission provisoire de neuf membres. Le lendemain, ils révoquaient le colonel de gendarmerie, Leonetti, le propre neveu de Paoli. A Corté, on répliqua par des mesures analogues. C'est de règle. Le 16, le Conseil général du département décidait que les communes nommeraient des députés, appelés à se réunir à Corté, le 26 « pour sau- « ver le pays de l'anarchie et demander le rappel du « décret du 2 avril. » Sur ces entrefaites survint la nouvelle de la fuite de Bonaparte et de son projet sur Ajaccio. L'exaspération fut extrême.

Le 22, Salicetti, Lacombe Saint-Michel et Bonaparte s'étaient, en effet, rendus à Saint-Florent, pour s'y embarquer. L'escadrille se composait d'une frégate, d'une corvette, de deux chaloupes canonnières et de bâtiments de transport. Elle emportait des détachements d'infanterie et de gendarmerie, un train d'artillerie et des volontaires. Salicetti, Lacombe et Bonaparte se partageaient la direction des détails de l'opération. L'ordre était d'appareiller le 23, pour arriver dans la nuit du 24 au 25 devant Ajaccio et prendre la citadelle par coup de main. Une tourmente

1. *Dépêche de Lacombe.* — Mss. Archives de la guerre.
Par décret du même jour, le général de division Maudet était suspendu et remplacé par le général Casabianca.

obligea les bâtiments à prendre le large. Ce ne fut que six jours plus tard qu'on se trouva en vue d'Ajaccio. Or, Paoli et le Conseil avaient déjà pris leurs dispositions défensives. Les paysans réunis à Bocognano étaient entrés en ville pour prêter main-forte à la garnison et arrêter les complices et les parents de Bonaparte. Mais les deux officiers du deuxième bataillon de volontaires, chargés de cette mission, MM. Tartaroli et Peretti, arrivèrent trop tard. Avertis à temps, madame Bonaparte, son fils Louis, ses filles Marie-Anne et Pauline, ainsi que l'abbé Fesch, purent s'enfuir, dans la nuit du 23 au 24 mai. Jérôme et Caroline restèrent seuls cachés dans la maison de leur aïeule maternelle. Les familles des conventionnels Multedo et Casabianca avaient été moins heureuses. Le père et le frère du premier furent mis en prison; la mère du second, maltraitée. Le surlendemain, les paysans furieux brûlaient la propriété du traître Bonaparte. Le même jour, les députés de l'île, réunis en consulte à Corté, proclamaient Paoli président et généralissime; Leonardo, ex-provincial des Cordeliers, vice-président, et Pozzo di Borgo, secrétaire. Ils proscrivaient Salicetti, Casabianca, Multedo et Arena, et déclaraient les Bonaparte infâmes et bannis à perpétuité du territoire. Ils invitaient enfin tous les militaires de nationalité corse, attachés aux régiments français ou autres, à quitter leurs drapeaux dans les trois jours de la notification du décret, sous peine d'être arrêtés et de voir leurs biens confisqués.

Et c'était au milieu de cette effervescence qu'arrivait Bonaparte. Le moment ne pouvait être plus mal choisi. « On devait trouver à Ajaccio, dit celui-ci

« dans son mémoire à la Convention, un grand « nombre de patriotes, au moins, au nombre de « mille, puisque, hormis un petit parti dirigé par « Peraldi, toute la ville était pour la France, trois « cent cinquante Suisses, cent hommes du quarante-« deuxième, cinquante hommes du cinquante-« deuxième, deux gabarres et l'équipage du *Ven-« geur.* » Il se trompait. Quand, le 29, les bâtiments parurent devant Ajaccio, le drapeau tricolore flottait seul sur les murs de la citadelle silencieuse. Pas un canot, pas un homme, pas une salve pour saluer l'arrivée des vaisseaux de guerre français. Au lieu d'amis, c'était une population hostile qu'on avait devant soi. Que faire?

C'est la crainte de la garnison qui retient la population, disait Bonaparte. Une démonstration, ajoutait-il, suffira pour permettre au mouvement annoncé de se produire. On s'y résolut. Dans la nuit du 29 au 30, un détachement de gendarmes et de grenadiers et quatre pièces d'artillerie, placés sous les ordres de Lacombe Saint-Michel, furent débarqués à la hauteur de la tour d'Orbitello[1].

Bonaparte, envoyé en avant avec ses volontaires, prit terre aux îles Sanguinaires; mais, reçu à coups de fusil, serré de près, il ne dut son salut qu'à l'arrivée de Lacombe et de ses hommes. Le début était fâcheux. Les canons qu'on mit en position et qu'on tira pour signaler la présence de troupes amies et servir de point de ralliement, ne produisirent aucun effet. La

1. Mss. Archives de la guerre. — *Lettre de Lacombe Saint-Michel au ministre*, datée de Calvi, 6 juin.

Communication du citoyen Lacroix, membre du Comité de Salut public. — Mss. Archives nationales.

journée tout entière se passa dans l'attente d'une diversion qui ne vint pas. L'ennemi avait disparu ; un silence de mort régnait dans la plaine. On se décida à une attaque par terre et par mer. Or, dans la nuit, le temps fraîchit. Un seul bâtiment, le plus léger, réussit à s'approcher de la citadelle ; accueilli à coups de fusil, il dut se borner à une canonnade restée sans effet, et à rallier l'une des deux gabarres restées dans le port, la *Lamproye*. Mais, avec le jour, la scène avait changé d'aspect. Les bâtiments avaient été forcés de s'éloigner sous le vent pour ne pas être jetés à la côte, laissant à terre les Commissaires et leurs hommes. La plaine et les coteaux voisins, naguère si tranquilles, s'étaient couverts d'assaillants. Et nuls moyens d'embarquement ! On dut se maintenir jusqu'à la nuit dans la tour de Capitello. Heureusement, le vent s'étant calmé, la flottille reparut et les canots purent approcher ; l'obscurité aidant, on s'y jeta en hâte, avec de l'eau à mi-corps. Il n'était que temps. L'embellie avait eu peu de durée. A peine à bord, il fallut gagner la pleine mer. L'insuccès était complet.

A Calvi, Bonaparte retrouva sa famille. Grâce au dévouement de deux compatriotes, MM. Coti et Costa[1], sa mère et ses sœurs, après bien des alertes, avaient pu gagner cette ville et trouver asile chez un parent, M. Giubega.

Les nouvelles étaient des plus mauvaises. L'île entière se soulevait à l'appel de Paoli. Calvi était menacée d'une nouvelle attaque. La petite garnison,

1. Costa fut inscrit plus tard pour une somme de cent mille francs sur le testament de Napoléon.

laissée au fort Saint-Pierre et composée d'un détachement du cinquante-deuxième, sous les ordres du colonel Sailly, venait de se rendre aux Espagnols[1]. Il fallait aviser. Un conseil de guerre eut lieu le 5 juin au soir, à Bastia. Il y fut décidé que Salicetti et Delcher retourneraient en France pour rendre compte de leur mission et réclamer des secours. Lacombe Saint-Michel devait rester et prendre les mesures défensives nécessaires, de concert avec le général de division Saint-Martin, l'ancien chef d'état-major de l'armée d'Italie, arrivé tout récemment pour remplacer Casabianca[2].

Et, triste coïncidence! le même jour, où, sur les instances de Constantini et de Barère, la Convention déclarait non avenu le fatal décret du 2 avril, où les conventionnels Bô et Antiboul recevaient l'ordre de se rendre en poste à Toulon pour aller en Corse rétablir une paix si nécessaire, partait de Bastia, à l'adresse du Comité de Salut public, un rapport des plus violents contre le général Paoli et ses compatriotes. Il faut lire ce curieux document pour se faire idée de la violence des passions soulevées alors dans cette malheureuse île.

« Toutes les personnes qui ont fait et soutenu la Révo-
« lution en Corse ont désiré *ardament* le retour du général
« Paoli dans sa patrie, elles le *croyoient lamis* de la liberté
« *pars qu'il* avait *eu laire* d'en être le *martyre*, mais l'on
« ne tarda pas à s'apercevoir de *lambition* démesurée du
« vieux chef qui *vouloit* que l'on ne vît que par ses yeux et

1. Mss. Archives de la guerre. — *Lacombe Saint-Michel, lettre datée de Calvi*, du 4 juin.
2. Destitué le 1er juin 1793, réintégré le 24 juillet.

« que l'on ne jugeât que par sa *conciance*, ceux qui étaient « dans sa familiarité et qui étaient un peu clairvoyants « s'aperçurent dès lors des projets de Paoli; il ne dissimula « plus lors de la crise du mois d'août, il *croyoit* la France « *perdu* et il se préparait à leur donner aussi *un coup de* « *pied*, mais les victoires de *Demourier* et le brevet de « lieutenant-général commandant en Corse que le Pou- « voir exécutif lui donna ralentirent ses *mouvement, il* « *recula pour mieux sauter*. Commandant de toutes les « troupes, il fit sortir des forteresses maritimes les troupes « de ligne et y *placea* les gardes nationales *corse* dont il « crut être le plus sûr, il créa de son chef quatre compa- « pagnies dont il nomma lui-même les officiers *parmis* « ceux qui avaient perdu leur père dans la *geure* de 1768 « contre la France et qui dès lors selon *lusage* et les *meurs* « des insulaires avaient une *vengence a* exercer contre les « *françois*. L'on vint à former l'administration du dépar- « tement, il fit faire *posso di borgo* procureur *sindic*. Cet « homme a quelques talents et beaucoup d'activité, mais « aucun crédit dans son pays où il est aussi bien connu « par sa vénalité que par la mauvaise conduite *qui* a tenu « *a* la Législative où il était député. C'était l'homme qu'il « *faloit* pour Paoli et dont il n'avait rien à craindre, Paoli « employa la force pour le faire réussir, car les patriotes « ne voulaient point d'un homme *tarré* le reste du dépar- « tement fut composé *d'ignar enfin* de pouvoir mieux les conduire.

« Paoli se trouva alors avoir à sa disposition les places « fortes et tous les moyens militaires, le département et « la gendarmerie *commandé* par son neveu *Léonetti*, il lui « manquait encore cependant d'avoir la caisse militaire à « Corté et un payeur à sa disposition il *eu* l'effronterie de « faire suspendre par le département le payeur Arena et « d'y faire substituer une de ses créatures. Cette démarche « aida beaucoup *a deceler* à Paris ses projets criminels. « La Trésorerie se *resentit* et le Conseil exécutif repri-

« manda le gouvernement, mais le payeur n'en fut pas « moins persécuté et la caisse n'en fut pas moins à Corté « de manière que dans ce moment-ci ils ont retenu cinq « cent mille livres qui leur servent à leur révolte.

« L'expédition de Sardaigne arriva dans cet *interval*, « Paoli fut *avertit* de préparer quatre mille Corses et « *Simonville* vint chargé de l'en prévenir, ce moment fut « très-critique pour lui, il *sentoit* qu'il devait se bien « cacher et il craignait d'être déjà découvert ce qui lui eût « été fatal dans un moment *ou* la République avait une « escadre considérable et était victorieuse de tous ses « ennemis il *eu* cependant l'adresse de se montrer tout « disposé et d'empêcher les Corses d'aller en Sardaigne « tout comme il les avait *empeché* de se porter à l'armée « du Midi, il ne *vouloit* point que les Corses se *francissoient* « et puis il ne vouloit point s'affaiblir.

« Pour couvrir toutes ces menées Paoli ne manquait « point de prétexte, mais craignant d'être pénétré il *disoit* « souvent à ceux de ses amis qu'il redoutait : *il est vrai que* « *je cherche à rendre les Corses maîtres de toutes les forteresses,* « *il est vrai que je désire qu'ils ne sortent plus de leurs* « *foyers, mais la raison est simple, c'est qu'il faut nous tenir* « *prompts, enfin qu'en càs d'une contre-révolution nous puis-* « *sions tenir ferme et offrir un asile à la Montagne de* « *l'Assemblée.*

« Dans ses moments d'impatience l'on l'a souvent « *attendu* se plaindre de la fureur qu'avaient les Corses de « se rendre aux armées et particulièrement à *Cagliari*, *faire* « *la guerre, disait-il, à notre plus cher allié au seul roi qui* « *nous a donné des secours dans le temps de malheur de la* « *Corse.*

« Depuis la déclaration de *geurre* à l'Angleterre tout le « monde fut frappé de l'affectation qu'il *metoit* à louer la « générosité, la bonté, les vertus, la puissance et les « richesses de la nation *Angloises*. Ses projets à *cet* « époque *était* en *evidance* et toutes les personnes qui lui

« *était attaché* mais qui *preferait* la patrie *a* lui *commençait*
« à s'en éloigner, ils avaient perdu l'opinion de sa vertu
« pour ne voir en lui qu'un *traitre* car aucune *traison*
« n'est aussi *hodieuse* que la sienne, il plonge sa patrie
« dans une *geurre* civile, il la *sustrait* à l'association de
« la France qui peut *seul* faire son bonheur il abuse d'une
« manière révoltante de la confiance de la République à
« qui il fait la *geurre* avec ses propres armes, avec ses
« propres deniers..... tant de perfidie entre-*t-il* donc dans
« le cœur humain! Eh! *quel* fatale ambition égare un
« vieillard de soixante-huit ans?... Mais c'est que Paoli a
« sur la *phisionomie* la bonté et la *duceur*, et la haine et
« la *vengence* dans le cœur, il a *l'oncion* du sentiment dans
« les yeux et le fiel dans l'âme, point de caractère ni de
« force. Il est sans courage..... »

Puis l'auteur du mémoire terminait, en indiquant les moyens susceptibles de rétablir promptement l'autorité française.

« Si l'on envoyait cinq mille hommes avec quelques
« bâtiments de *geurre Paoli* serait contraint de se retirer.
« L'on commencerait *pour* s'emparer d'Ajaccio, le port
« le plus intéressant pour la République, *maitre* d'Ajaccio
« nous *les* serions de l'intérieur ayant déjà les trois autres
« ports. Au pis aller l'on laisserait *Paoli* dans la montagne
« où il ne serait d'aucune importance et où il ne tarderait
« point à être *batus* par le peuple même, *d'aillieur* s'il n'aura
« pas le port d'Ajaccio il ne sera d'aucune importance
« aux yeux d'une puissance maritime.
« Trois *batiment* de ligne sont nécessaires pour en im-
« poser à Ajaccio par les moyens *desquelles* l'on sera dans
« le cas de ne pas tirer un coup de fusil. Ces trois bâti-
« ments n'auront rien à craindre des Espagnols puisqu'ils
« auront Calvi, Saint-Florent pour refuge.

« Quelle est la proportion des différentes factions ?

« Le parti des indépendants absolument dévoué à Paoli « est très-petit mais il devient nombreux en s'alliant aux « aristocrates, celui de la République serait cependant le « plus fort sans le grand nombre de prisonniers, sans la « tactique de *Paoli*, il caresse, il menace, il brûle, il per- « met le pillage, dans le même temps il persuade que les « commissaires sont *abandones* de la France, qu'ils ne « recevront aucun secours que la Convention a changé « d'esprit en tous cas il assure que la France est *perdu* « que bientôt il aura du secours de l'Angleterre. Dans « tant d'idées *parmis* tant de *perspective différente*, le bon se « trouble et gémit, le douteux devient mauvais ; *daillieur* « l'esprit d'activité, d'inquiétude, naturel aux Corses s'en « mêle il faut être d'un parti, autant vaut-il être de celui « qui triomphe, de celui qui dévaste, pille, brûle, dans « l'alternative il vaut *mieu* être mangeur que mangé.

« Il en sera *differament* lorsque l'on *vaira* une force, « les bons viendront se joindre le douteux avec lui et le « mauvais en finira ou *oposera* un effort *inutil*.

« Paoli a soixante-huit ans, il n'a jamais eu l'humeur « *geurrière*, il monte difficilement à cheval.

« *Leonetti* son *neveux* n'a ni courage, ni esprit, ni « réputation.

« *Posso di Borgo* a quelqne esprit mais....

« *Collonna* le constituant n'est militaire que par son « extérieur.

« *Paoli* se trouve sans aucun officier tous les Corses « qui *avoient* quelques *connoissances* militaires ou poli- « tiques ou administratives *lon* abandonné. Le moment « de le battre est ce mois-ci et le prochain, *parsque* c'est « celui de la récolte. »

Or, le rédacteur de cet étrange factum n'était autre qu'un enfant d'Ajaccio, le capitaine d'artillerie

Bonaparte[1], l'auteur de tant d'adresses de dévoûment au chef corse, celui qui, un mois auparavant, écrivait à la Convention : « Paoli, s'il est bien connu, sera le « patriarche de la liberté, le précurseur de la Répu- « blique française ; ainsi pensera la postérité, ainsi « le croit le peuple. Rendez-vous à ma voix, faites « taire la calomnie et les hommes profondément per- « vers qui l'emploient. Représentants !... nous lui de- « vons tout, jusqu'au bonheur d'être République fran- « çaise. »

Il était dans la destinée de cet homme de violer tous ses serments et de trahir tous ses amis.

. . . .

A la Convention, les événements survenus en Corse produisirent un effet désastreux. Les deux braves délégués Constantini et Ferrandi en restèrent confondus. « Nous avons, écrivent-ils, appris avec la plus vive « douleur et la consternation la plus profonde, la « nouvelle de la tentative faite sur Ajaccio...

« Le récit que vient de nous faire le citoyen Lacroix, « député membre du Comité de Salut public, nous « glace d'effroi[2]... »

Était-ce à dire que tout le monde, dans le Conseil exécutif et parmi les autorités militaires, partageât les sentiments haineux de Bonaparte ? Non ; même à ce moment, d'honnêtes gens protestèrent hautement

1. *Mémoire pour la Convention*, juin 1793, par Bonaparte, capitaine au 4e régiment d'artillerie. — Mss. Archives de la guerre. — Voir aux pièces à l'appui. — Ce Mémoire a été signalé à l'Académie des Sciences morales et politiques par M. Blanqui, en 1838.

2. Mss. Archives de la guerre. — *Mémoire de Constantini.* — 16 et 22 juin 1793.

contre les causes de ce déplorable malentendu. Dès le 8 juin, le nouveau commandant de la vingt-troisième division, le général Saint-Martin, écrivait de Bastia au ministre[1] : « Le pavillon national est resté arboré « à Ajaccio. Le maire a fait prêter serment à ces re- « belles d'être Français libres et de mourir républi- « cains. On ne peut expliquer une telle inconséquence « que par une résistance qui s'adresse personnelle- « ment aux représentants. » Le 15, il ajoutait : « Tout « ce qui émane de l'intérieur de cette île déclare tou- « jours vouloir être et se maintenir Français républi- « cain...

« Mon opinion est que si l'on préférait prendre des « mesures de conciliation, elles auraient un entier « succès. *La pacification des troubles qui se sont mani-* « *festés ne tient pas à des points difficiles. Il suffirait* « *seulement d'écarter les sujets de l'injuste et aveugle* « *prévention qui a séparé les habitants de l'intérieur des* « *représentants délégués dans cette île.* » Le 26, il revenait encore à la charge : « Mon devoir exige que je « dise mon opinion. Si, comme je le présume, il pa- « raît préférable d'employer la voie de la concilia- « tion, je pense et je suis persuadé que, lorsque les « commissions et les premières places militaires ne « seront déléguées dans ce pays-ci qu'à des Français « du continent, à l'exclusion de tout Corse, les diffi- « cultés disparaîtront et les affaires seront aussitôt « terminées au gré des intérêts de la République... »

Cette manière de voir était également celle d'un homme de grand sens, le représentant du peuple Lacombe Saint-Michel. Dans ses lettres au Comité de

1. Mss. Archives de la guerre.

Salut public, il ne cessait de répéter : « *Il faut voir la* « *Corse en France et non pas la France en Corse*... Ce « pays malheureux ne ressemble en rien à la France. « *Il y faut un gouvernement révolutionnaire jusqu'à ce* « *que l'instruction l'ait rendu susceptible d'être républi-* « *cain français.* »

Et, le 10 septembre[1], il faisait de la Corse de 1793 ce tableau, le plus remarquable et le plus exact qu'il nous ait été donné de lire : « La Corse, quoique fai- « sant partie de la France, ne lui ressemble en au- « cune manière. Qu'on se figure une contrée où l'es- « prit public est inconnu, dont les habitants sont « partagés en une foule de petits partis, ennemis les « uns des autres, dont les chefs ont tous le même « but, celui de se procurer de l'argent, quels que « soient les moyens; dont la première attention est « de s'environner de créatures entièrement à leur « disposition et de leur donner exclusivement toutes « les places. Ces chefs encensent et trompent tour à « tour le peuple pour mieux le conduire ; celui-ci ne « conçoit pas l'idée abstraite d'un principe, il faut « qu'il l'applique à l'idée d'un être existant, et alors « il l'idolâtre sans faire usage de sa raison ; il se dit, « par exemple, Paoli a soutenu la liberté, et, dès cet « instant, il confond Paoli avec liberté, soit qu'il la « combatte ou la défende.

« On n'est pas Corse sans être d'une famille, et par « conséquent attaché à un parti. Celui qui n'en vou- « drait servir aucun serait détesté de tous, encore si

1. Mss. Archives de la guerre. — *Dépêche de Lacombe Saint-Michel au ministre de la guerre*, du 10 septembre 1793 (datée de Calvi).

« l'on ne lui faisait pas un plus mauvais parti, ou « celui-là n'aurait aucune influence dans aucune et « serait suspect à tous.

« Depuis six mois que j'habite cette île, j'ai éprouvé « tant de contradictions que j'ai vu toutes leurs pas- « sions se développer, et je suis convaincu qu'il n'est « presque pas possible à un Corse d'être juste dans « son pays, ni comme administrateur, ni comme juge, « ni comme militaire; le voulût-il, il ne le peut pas.

« D'après ces réflexions, citoyen ministre, qui ne « sont dictées ni par l'humeur ni par l'esprit épi- « grammatique, mais par la vérité la plus impartiale, « je vous laisse le soin d'en faire l'application au gé- « néral Raphaël Casabianca. Je dois à l'impartialité « de dire que c'est un homme de bien et, sans excep- « tion, le plus honnête homme que je connaisse en « Corse; il en a donné des preuves à l'armée du Nord « et à l'armée des Alpes, mais il est homme, il est né « en Corse, et je persiste auprès de vous pour deman- « der une commission nouvelle qui l'emploie dans « l'une des armées du continent. »

De leur côté, Constantini et Ferrandi continuaient leurs démarches pour tenter d'arriver à un compromis. Ils suppliaient le Conseil de ne pas ajouter foi aux dénonciations d'Arena et de Bonaparte. Ils priaient Garat de retarder l'envoi en Corse de Buonaroti, l'ennemi personnel de Paoli. Ils réussirent même à obtenir une nouvelle audience du Comité. Celle-ci eut lieu le 23 juin. Bozi, Multedo, Andrei, Chiappe, Casabianca, Ferrandi et Constantini y assistèrent. Les explications y furent des plus loyales. Barère[1] reconnut franche-

1. *Barère de Vieuzac* (Bertrand), conventionnel, né à Tarbes,

ment le caractere impolitique du décret du 2 avril, la fatalité qui avait pesé sur tous ces événements et les conséquences déplorables de l'arrestation de Bô et d'Antiboul. « Mais, ajoutait-il, la question d'État do-« minait. La Convention se trouvait en présence d'un « fait acquis. Elle ne pouvait reculer. » En attendant l'arrivée du prochain courrier, on prit donc les mesures suivantes : suspension de tout envoi d'argent, cassation des arrêts de la Consulte, confirmation des ordres donnés par les commissaires et distribution de secours aux Corses expatriés. Malheureusement les événements eux-mêmes devenaient les complices du conflit. L'extension de la révolte du Midi et la guerre avec l'Angleterre avaient rendu les communications de plus en plus difficiles. Le 1er juillet seulement, Saint-Martin put notifier à Paoli les décrets du 23 mai et du 5 juin. Or, dans l'intervalle, bien des fautes avaient été commises. Profitant des circonstances, nombre de déserteurs et de prêtres corses, éparpillés sur les côtes italiennes, s'étaient empressés de reparaître dans l'île. Des scènes de pillage et de dévastation avaient eu lieu un peu partout. Cédant aux instances des exaltés, ne se rendant pas un compte suffisamment exact de la situation de la France, n'entendant parler que de soulèvements, à Marseille, à Toulon, à Lyon, en Bretagne, Paoli s'était décidé à se mettre en rapport avec les ennemis de la République. Son agent, Masseria, venait de partir pour

le 10 septembre 1755, mort le 15 janvier 1841. Président de la Convention, le 1er décembre 1792; rapporteur du Comité de Salut public; décrété d'accusation, le 2 mars 1795; condamné à la déportation, puis autorisé à rester en France; banni en 1816, puis rentré en 1830.

Gênes, afin de s'aboucher avec l'émissaire anglais Drake ainsi qu'avec les déserteurs royalistes. Il paraît pourtant avoir eu un moment d'hésitation et de regret, lors de la réception des dépêches du général Saint-Martin. Sa correspondance avec cet officier en fait foi. Mais il se trouvait trop engagé pour reculer. En France, d'ailleurs, des décisions également graves avaient été prises. Salicetti et Delcher, partis le 24 juin, étaient arrivés à Paris le 10 juillet[1]. Le 17, sur le rapport de Barère, la Convention déclarait solennellement Pascal Paoli traître à la République française et le mettait hors la loi. Elle décrétait d'accusation Pozzo di Borgo, procureur général-syndic, Peretti, Negroni, Tartaroli, commissaires du département de Corse à Ajaccio, Gugli, Gallojoli, Ferrandi, Giagomoni, Ordioni, Benedetti, Badestrani, Chivelli, Manfredi, Anziani, Franceschi, Savelli, Filippi, Viggiani, Cottoni, Campane, Panattieri et Autout, membres du directoire et du conseil général du département, Colonna Lecca et Quiverra maire d'Ajaccio. Marsilli et Berthola déjà détenus devaient passer devant une cour martiale[2]. Cette fois tout était fini. La Corse allait se déclarer indépendante, et faute de ressources se jeter dans les bras de l'Angleterre, pour la plus grande satisfaction des vues ambitieuses de quelques hommes, à bout d'expédients, tels que les Arena et Bonaparte. Barthélemy Arena, du moins, demeura à son poste à Calvi pendant toute la durée de la lutte. Il y déploya, de l'aveu même de Lacombe Saint-Michel

1. *Lettre de Lacombe Saint-Michel au ministre*, du 22 juin 1793.
2. Séance du mercredi 17 juillet 1793.

et des officiers français, un courage à toute épreuve. Pas à pas il lutta de longs mois encore contre Paoli et les Anglais.

Pour Bonaparte, il n'avait rien eu de plus pressé que de partir. Le sol corse ne lui semblait pas suffisamment assuré. Il connaissait les lois de la vendetta et le sort qui l'attendait, s'il était pris. Il tint à mettre la mer entre lui et ses compatriotes et se rappela, fort à propos, qu'il faisait partie d'un régiment français, en campagne depuis huit mois.

Le 11 juin 1793, le cœur léger, suivi de sa famille, il quitta définitivement son pays natal, pour ne plus le revoir qu'à son grand regret, et en passant, au lendemain d'un acte d'indiscipline autrement grave, le lâche abandon de cette armée d'Égypte, dont la France lui avait fait l'insigne honneur de lui confier le commandement.

CHAPITRE IX

L'ARMÉE FRANÇAISE AU MOIS DE JUILLET 1793.

La famille Bonaparte à Toulon, le 13 juin 1793. — Sa situation précaire. — Son installation à La Valette — Secours de la Convention. — Départ de Bonaparte pour son régiment. — Son arrivée à Nice, 25 juin 1793.

État précaire de la France à cette date. — L'invasion. — La guerre civile. — Efforts de la Convention. — Réorganisation du système militaire. — Création d'un comité de guerre et d'armes, 2 octobre 1792. — Première réforme du ministère et des bureaux, 2 février. — Remplacement de Pache par M. de Beurnonville. — Projets de Dubois de Crancé. — Son rapport sur la situation et la constitution de l'armée. — Les armées, les brigades, les demi-brigades et les états-majors. — L'avancement. — Le recrutement. — Premier décret d'appel du 20 février. — Deuxième décret du 20 mai. — Troisième décret obligatoire du 16 août.

La direction. — Création d'un Comité de défense et de Salut public, 26 mars 1793. — Il est trop nombreux. — Il est réduit à neuf membres, 6 avril. — Ses pouvoirs. — Suppression des ministères et du Conseil exécutif. — Les douze commissions exécutives.

Vue d'ensemble sur le système adopté par la Convention. — Ses avantages. — Sa nécessité. — Exécution du travail au Comité de Salut public et dans les bureaux des commissions. — Le dépôt général des armées de terre et de mer. — Merveilleux rapport de Calon.

Défectuosités du système. — Causes de sa popularité et des haines qu'il soulève. — Dictature militaire ou dictature législative. — Obligation de prévoir à l'avance une éventualité de cette nature. — Hommes de paix et hommes de guerre. — *Vox populi, vox Dei.* — Fautes des Girondins. — Mobilisation de la Constitution.

Résultats militaires obtenus par le Comité. — Le salpêtre, la poudre, les armes blanches, les canons, les équipements, le télégraphe, les aérostats. — Rôle des représentants du peuple en mission. — Opinion des officiers Gay de Vernon et baron Poisson. — Rétablissement de la vraie discipline. — Opinion de M. de Sybel. — Sept cent mille hommes sous les drapeaux.

Étude des causes des succès de l'armée française. — Situation des armées

coalisées. — Prussiens. — Autrichiens. — Espagnols. — Piémontais. — Anglais. — Excès des déserteurs français. — Ils sont répudiés par tout le monde. — Transformation sociale de l'Europe et des armées. — L'évolution. — La prise de la Bastille, date précise de l'évolution. — Apparition des nationalités et des nations armées. — Opinion conforme de M. de Mercy-Argenteau et de Pellenc en 1792 et 1793.

Influence exercée par les armées françaises. — Leur attitude. — Respect e amitié qu'elles inspirent à leurs adversaires.

A Toulon, tous les Bonaparte se trouvèrent réunis. « J'arrive dans cet instant avec ma famille, « écrit Joseph, le 13 juin 1793; Paoli a finalement « arboré l'étendard de la révolte; j'ai été plus long-« temps sa dupe que vous; j'en suis puni; j'ai fini « par être sa victime. Il y avait deux mille paysans « armés. Ma famille a été poursuivie. Ma maison, « celle de Multedo, ont été pillées, saccagées et « brûlées. De Calvi où nous nous sommes réfu-« giés d'abord, nous sommes venus ici[1]. » Mais, dans quel dénuement? Leur fuite d'Ajaccio avait été trop précipitée pour leur permettre d'emporter quoi que ce fût. En débarquant, ils comptaient, il est vrai, gagner soit Marseille, soit Aix. Ils y avaient des amis et des relations. Ils durent renoncer à ce projet. L'état d'insurrection de cette partie de la France en rendait la réalisation impossible. Provisoirement, ils s'installèrent aux portes de Toulon, dans

1. Cette lettre de Joseph était probablement adressée à l'un des membres de la famille Isoard. Mss. appartenant à la comtesse de Brady.

Pour cette partie de l'histoire de Bonaparte et de sa famille, il faut procéder avec beaucoup de prudence. Les lacunes abondent. Les archives du Midi ne possèdent que de rares papiers relatifs à leur passage dans cette région de la France. Il en subsiste pourtant assez pour reconstituer tout au moins les principales phases de cette période agitée de leur existence.

le petit village de La Valette. La vie y était moins chère. Ils pouvaient se contenter des secours délivrés par la municipalité, en attendant que la Convention eût statué sur leur sort et sur celui de leurs compatriotes. Le 11 juillet, en effet, sur la proposition de Jean Bon Saint-André et de Collot d'Herbois, une première somme de six cent mille livres fut mise à la disposition du ministre de l'intérieur, pour venir en aide aux plus nécessiteux d'entre les réfugiés corses. Dès la fin d'août, la répartition des fonds alloués en leur faveur se faisait de façon régulière, à raison de soixante-quinze livres par mois pour les femmes et les vieillards, et de quarante-cinq livres pour les enfants au-dessous de quinze ans. Une première mise de cent cinquante livres fut en outre accordée à chacun des titulaires[1]. C'était plus qu'il n'en fallait pour parer aux premiers besoins.

Des jeunes gens, la Convention ne se préoccupait pas. Elle leur donnait une simple gratification de vingt-cinq livres. Tout le monde étant réquisitionné pour le service militaire, il était naturel que les Corses en âge de prendre les armes s'engageassent pour défendre leur patrie d'adoption. La plupart des expatriés prirent ce parti. Les frères de Bonaparte, nous le verrons, eurent soin de ne pas imiter cet exemple. Tous demandèrent à entrer dans l'administration de l'armée.

Pour Bonaparte, il ne se trouvait pas à Toulon

1. Le décret additionnel est du 14 août. Un autre décret du 25 fructidor an III prescrivit que les réfugiés corses recevraient provisoirement un secours double de celui qui leur était accordé par la loi du 27 vendémiaire précédent, en suivant les proportions du sexe, de l'enfance et de l'âge.

aussi commodément qu'à Ajaccio. Ni les représentants du peuple, ni les membres du directoire ne badinaient avec les officiers en situation irrégulière. Aussitôt arrivé, il dut rejoindre sa compagnie alors stationnée à Nice. Il emportait avec lui un certificat de complaisance du commissaire de la Convention, Salicetti, certificat constatant la nécessité de sa présence en Corse depuis six mois. Le 25 juin, il était à son poste.

Lui, l'adversaire acharné de la France, entrait cette fois dans la seconde phase de sa bizarre existence, celle d'étranger à la solde de la République. Dans cette position nouvelle, il allait utiliser les merveilleuses qualités d'assimilation et d'intrigue dont la nature l'avait gratifié, et que les luttes incessantes des dernières années avaient développées chez lui de si particulière façon. Il avait vingt-cinq ans, mais en réalité beaucoup plus, si l'on tient compte de son expérience des hommes et des choses. N'ayant plus rien à ménager, il était mûr pour les affaires, et prêt à accepter toutes les positions que les circonstances lui permettraient d'occuper.

. . . .

Bonaparte avait quitté la France, au moment où elle allait faire l'essai d'une troisième Assemblée et d'une nouvelle forme de gouvernement. Il la retrouvait dans la position la plus terrible où jamais nation eût été placée.

Que d'événements depuis le 8 septembre 1792, jour où lui et sa sœur Marie-Anne sortaient de Paris pour retourner à Ajaccio! Quel spectacle étrange, que cette société en enfantement! Quelle éruption, que celle de ce volcan humain faisant couler partout une lave

ardente, vrai filon formé de chair, de sang et d'idées, destiné à transformer le vieux monde!

Cette terrible épreuve, tout homme de bon sens avait pu la prévoir. Elle était dans l'ordre logique des faits. En héritant des fautes de la Constituante, la Législative n'avait pas su les corriger. Composée d'hommes jeunes et inexpérimentés, elle n'osa pas adopter les mesures viriles que réclamaient les circonstances. Un instant elle eut l'idée de former un tout de ces forces indépendantes dont se composait le gouvernement; mais, comme consciente de sa faiblesse même, elle hésita et préféra céder à une autre Assemblée le droit de faire mieux qu'elle.

Quelle succession! Quelle faillite! En fait d'organisation d'armée, la Législative n'avait réussi qu'à multiplier les corps de volontaires. En fait de politique extérieure, elle avait cédé aux conseils intéressés de ses pires ennemis et déclaré la guerre. En fait de politique intérieure, elle avait voté la déchéance et désagrégé tous les pouvoirs.

Ce legs, la Convention l'accepta. Composée de membres ayant appartenu pour la plupart aux deux Chambres précédentes, elle se trouva mieux en mesure de faire face aux difficultés inouïes du moment. Les caractères s'étaient bronzés, les hommes aussi.

Les premiers pas de la nouvelle Assemblée n'en furent pas moins indécis. C'était inévitable. Les causes des conflits entre les pouvoirs publics subsistaient aussi complets que par le passé. La forme du gouvernement était bien changée, mais le sort du roi et de sa famille restait à fixer. Il n'existait pas de parti de gouvernement. Les Girondins, en faisant décider que les membres d'une législature pourraient

faire partie de la suivante, avaient pensé conserver la haute direction des affaires. Ils se trompaient. Ils n'étaient plus à hauteur de la situation. En devenant les complices inconscients des royalistes lors du vote de la guerre, en spéculant sur les événements pour garder l'autorité, en cherchant à rester les hommes du juste milieu, ils n'avaient réussi qu'à susciter la méfiance.

Le point grave, c'était l'armée. Son état défectueux, nous le connaissons. Pour y remédier, il fallait donc tout bouleverser, et cela, en présence de l'ennemi. Mais toute manœuvre de ce genre est d'une délicatesse extrême. En temps ordinaire, elle demande beaucoup de tact et de sagacité; en guerre, si elle réussit, c'est un réel tour de force.

Que fit la Convention?

Elle commença, le 2 octobre, par créer un comité de guerre et des armes[1] composé de vingt-quatre membres et divisé en deux sections. « La première « était chargée de voir toutes les demandes et réclama« tions, d'en préparer les rapports et de les présenter « à la Convention. La section des armes devait exa« miner les inventions, faire faire les expériences et « présenter les résultats. Le comité réuni s'occupait « des projets de lois militaires. » Tout cela était fort bien; mais en présence de ce comité possédant toute

1. Les membres du comité furent : MM. Lacroix, Letourneur, Goupilleau, Milhaud, Dubois de Crancé, de Gasparin, Lacombe Saint-Michel, Merlin (de Douai), Bellegarde, Carnot, Delmas, Sillery, Carré, Albitte, Fabre d'Eglantine, Duquesnoi, Coustard, Lecointre, Lidon, Dubois Daubray, Châteauneuf-Randon, Olivier Geronte, Boussion, Sallangros. Barère et Sieyès n'en firent partie qu'au mois de janvier 1793.

initiative et toute autorité, que devenait le ministre? Que pouvait l'honnête Pache[1]? Rien, sinon contrecarrer, le plus souvent sans le vouloir, les ordres émanant directement de la Convention. Lui et ses collègues étaient condamnés d'avance à l'impuissance. En face de l'ennemi, Conseil exécutif, Assemblée et Comités se trouvaient hors d'état de subsister côte à côte. L'un des pouvoirs devait annuler les autres. Lequel?

Le jour où la terrible sentence contre Louis XVI reçut son exécution, le jour où l'Europe presque entière se leva contre la France, il fallut bien se rendre à l'évidence de ce fait, qu'à situation nouvelle et spéciale il faut un système de gouvernement spécial et nouveau. Mais cette fois encore, malgré les observations de Gasparin, de Duquesnoi, de Dubois de Crancé et de Carnot, on n'osa se montrer d'une logique rigoureuse. Barère se borna à proposer une réforme partielle[2] : « Il ne s'agit pas, disait-il, de désorgani- « ser quand il faut se défendre, on doit au contraire « profiter de ce qui existe et l'améliorer. Il suffit « d'adopter rapidement des mesures qui présentent

1. *Jean-Nicolas Pache*, né à Paris en 1746, mort le 18 novembre 1826 à Thin-le-Moutier (Ardennes); ancien sous-secrétaire du ministre de la marine, attaché à l'intendance de la marine à Toulon, munitionnaire général des vivres, retiré en Suisse à la suite de la mort de sa femme, rentré en 1790.

Au ministère il conserva l'organisation telle qu'elle existait du temps de Servan, avec *Sponville* comme chef du personnel, et *Assenfratz*, pour chef du matériel. Les autres directeurs n'avaient pas été changés. Les bureaux se trouvaient toujours rue Grange-Batelière.

2. *Sieyès* déposa également un plan d'organisation du ministère, aussi compliqué que tous ceux qui provenaient de cet esprit dogmatique. Ce projet fut repoussé.

« à la nation les garanties nécessaires pour que le « ministère de la guerre fonctionne sans interrup- « tion, pour qu'il ne dilapide pas la fortune publique « et pour que les troupes soient équipées et approvi- « sionnées.

« En conséquence, le ministre doit être débarrassé « de tout ce qui est mécanisme, afin de lui conserver « la liberté de travail et la fraîcheur de conception « nécessaires à ses éminents travaux. Une partie de « sa responsabilité doit incomber à des premiers « agents qui, sous le titre d'adjoints, auront la signa- « ture des ordres d'exécution des mesures approu- « vées par leur chef dans leur généralité.

Le 2 février, la Convention décrétait [1] :

« Le ministre de la guerre sera changé.

« Il y aura un seul ministre de la guerre. Six « adjoints travailleront directement avec lui et lui « rendront compte de leurs opérations.

« Les six adjoints seront nommés par le ministre « et agréés par le Conseil exécutif. Ils seront respon- « sables chacun en leur partie. Ils ne pourront être « destitués qu'en vertu d'un arrêté du Conseil. Ils « auront la signature des ordres nécessaires et l'ac- « complissement des mesures décidées par le mi- « nistre [2]. »

1. Mss. Archives de la guerre. — *Journal militaire* :

A. 8. Les adjoints se réuniront tous les soirs avec le ministre de la guerre, à heure fixe, pour recevoir ses ordres et en combiner avec lui l'exécution. Le secrétaire général tiendra un registre des ordres donnés par le ministre et de l'exécution desquels les adjoints auront été chargés.

2. Les six sections du ministère furent : première, solde (Cœdès); deuxième, matériel (d'Orly) ; troisième, artillerie et génie (Saint-Fief) ; quatrième, inspection et police (d'Estrange) ; cinquième,

De plus, ces six sections devaient correspondre à six autres de cinq membres, formées au sein du Comité militaire. On espérait de cette façon établir une corrélation constante entre le ministère et l'Assemblée. Évidemment l'intention était louable ; mais elle était inapplicable, car dans ces conditions, le ministre ne devenait plus qu'un rouage inutile, une sorte de premier commis de six petits ministres. Alors, pourquoi le conserver? L'habitude, plus forte même que la nécessité, l'emportait. Un général, le marquis de Beurnonville[1], accepta cette situation bizarre. C'était l'auteur du fameux bulletin de victoire : « Après trois heures d'une action terrible les « ennemis ont éprouvé une perte de dix mille hom« mes ; celle des français s'est réduite au petit doigt « d'un tambour. » rapport qu'un journal de Paris avait fait suivre de ce quatrain :

« *Quand d'ennemis tués on compte plus de mille,*
« *Nous ne perdons qu'un doigt, encor le plus petit.*
« *Holà! monsieur de Beurnonville!*
« *Le petit doigt n'a pas tout dit.* »

correspondance générale (Lassaulsaye); personnel (Félix). Ces adjoints touchaient 10,000 livres par an.

1. *Pierre de Rueil, marquis de Beurnonville*, né le 10 mai 1752 à Champignolles (Aube), mort le 23 avril 1821. — Engagé volontaire en 1774, lieutenant à la compagnie suisse du comte d'Artois, aide de camp de Lückner; nommé ministre, le 4 février, par 356 voix sur 600 votants; prisonnier, rendu en 1795; prit part au coup d'État de brumaire; ambassadeur en 1800; grand officier, 1804; sénateur, 1805; comte, 1809; rappela les Bourbons en 1814; pair de France, 4 juin; grand-cordon, 4 juillet; commandeur de Saint-Louis, 3 mai 1816; maréchal, 3 juillet, 1816; marquis, 1817.

Mais la question du ministère réglée[1], restaient celles du recrutement, du personnel et de l'agencement général. Sur ces différents points, tout était à refaire. Or ce tout fut exécuté, autant qu'il le pouvait être en un pareil moment, et l'honneur en revient à un homme de génie, à l'ancien mousquetaire, au conventionnel Dubois de Crancé, dont les idées cette fois allaient trouver plus de créance qu'auprès de l'Assemblée constituante.

« La République, dit Dubois de Crancé[2], pouvant être « attaquée au nord, à l'est, au midi et sur les côtes de « l'Océan, elle doit examiner d'abord quels sont les points « où elle peut agir avec plus de succès offensivement ou « défensivement. Elle doit profiter des obstacles de la « nature, partout où ils lui permettent de se tenir avec « assurance et succès sur la défensive. Si les Français « franchissaient les défilés pour attaquer des ennemis

1. Le ministère des affaires étrangères fut également divisé en sections correspondant aux divers pays; les chefs de section formèrent un conseil consultatif sous la présidence du ministre. Il y eut cinq bureaux (bureau politique avec quatre sections, bureau central ou secrétariat, bureau des fonds, bureau du contentieux des consulats, bureaux des interprètes), un dépôt à Versailles et une imprimerie. Les ambassadeurs furent remplacés par des ministres. La durée des missions fut fixée à quatre années.

Le comité diplomatique de la Convention reçut une division d'attributions correspondante.

En 1794 (29 juin), il n'y eut plus que quatre bureaux. Celui des interprètes fut supprimé.

2. 25 janvier 1793. *Rapport sur les forces nécessaires à la défense de la France*, par Dubois de Crancé.

1er février 1793. *Rapport sur l'organisation de l'armée*, par Dubois de Crancé. Mss. Archives de la guerre et nationales.

Il est assez bizarre que le seul auteur qui ait rendu justice à Dubois de Crancé soit un étranger, Jomini. (Voir les *Guerres de la Révolution.*)

« séparés d'eux par des chaînes de montagnes, ils se pri-
« veraient de l'avantage de se défendre avec un petit
« nombre d'hommes contre des armées nombreuses.

« D'ailleurs le système défensif, quand il n'entraîne
« aucun danger, est celui d'une nation juste. Elle n'agit
« offensivement que pour prévenir l'invasion de son
« propre territoire; et lorsqu'elle est forcée de sortir de
« ses foyers et de détrôner les tyrans, ce n'est que pour
« rendre les peuples à la liberté, et rentrer ensuite dans
« ses limites comme un fleuve qui se resserre dans son
« lit après avoir fertilisé les campagnes qui l'environnent.

« Vous devez garder la défensive à l'est et au midi, à
« moins que les circonstances qui varient, n'en décident
« autrement. Les deux points sur lesquels le roi de Sar-
« daigne peut vous attaquer dans le midi, sont la Savoie
« et le comté de Nice; ces deux pays sont assez éloignés
« l'un de l'autre et assez séparés par les obstacles naturels
« pour qu'il soit nécessaire d'établir une armée dans cha-
« cun. Sur les frontières d'Espagne, les deux principaux
« points par où les troupes espagnoles pourraient péné-
« trer, sont également aux deux extrémités de la chaîne
« des Pyrénées. Cependant, comme il se trouve un troi-
« sième passage au milieu, votre comité pense qu'il faut
« établir sur ce point trois armées, savoir : une sous
« Perpignan, pour défendre Bellegarde et Montlouis et
« protéger les côtes; l'autre vers Bayonne, et enfin établir
« au centre, vers Toulouse, un corps de réserve sous les
« ordres du général en chef de ces trois corps, qui sera
« destiné à se porter vers les points menacés, avec cette
« rapidité que la position des lieux ne permet pas aux
« Espagnols d'imiter.

« L'Espagne ne peut porter aux frontières que quarante
« mille hommes disponibles; en lui opposant une force
« égale, nous soutiendrons encore une guerre défensive
« sans dangers; ainsi, les trois armées des Pyrénées
« seront ensemble de quarante mille hommes.

« Les troupes du roi de Sardaigne s'élèvent à quarante-« six mille hommes; il faut qu'il garde les places, qu'il « garantisse son propre pays des révolutions. Il peut donc « tout au plus mettre en campagne trente à trente-six « mille hommes. L'Autriche lui a donné un secours de « dix mille hommes; elle lui en fait espérer de nouveaux; « mais le comité pense qu'avec quarante mille hommes « de ce côté, on pourra maintenir la guerre défensive avec « succès.

« Les côtes de la Méditerranée et de l'Océan doivent « être gardées par de fortes garnisons, et par une armée « d'observation.

« C'est donc au nord que vous devez déployer tous les « moyens d'une guerre offensive et votre premier vœu sera « sans doute d'empêcher et même de détruire les prépa-« ratifs hostiles d'une puissance qui paraît disposée à « nous faire la guerre; toujours cette puissance craint « une descente, jamais le projet ne s'en est effectué et « n'a jamais été sérieusement préparé; mais il sera sans « doute suivi avec plus de force et d'énergie sous le « régime de la liberté; vous y destinerez quarante mille « hommes d'embarquement. »

Dubois de Crancé passant ensuite à l'estimation des forces que l'ennemi pouvait mettre en ligne, les évaluait à 60,000 Prussiens, 68,000 Autrichiens, 12,000 Hessois, 40,000 des Cercles, 30,000 Sardes et 40,000 Espagnols, en tout 250,000 hommes. Sans s'arrêter à ces données, comptant même sur de plus grands efforts de la part des puissances, il posait en principe que l'effectif des armées françaises ne pouvait être moindre de 502,000 hommes.

Mais ces armées, mais ces hommes, comment les avoir ? Comment les unifier ? Sur ce point, tout est

à citer dans ce lumineux travail de Dubois de Crancé.

« Au 1er décembre 1792, il restait depuis la réforme des « régiments Suisses, 98 régiments de ligne, chacun de « deux bataillons à 750 hommes, devant faire un complet « de 147,000 hommes. Or, il n'y en avait que 112,878; « le déficit était donc de 34,132. On comptait également « 517 bataillons de volontaires nationaux à 500 hommes, « au lieu de 800 par bataillon, ce qui donnait 258,000 hom« mes, c'est-à-dire, au total, 370,000 hommes environ. « Mais, depuis cette époque, la guerre, la rigueur de la « saison, le dénuement absolu, le désir des volontaires « de revoir leurs foyers ont occasionné de grands change« ments, dont l'importance n'est pas encore connue [1], et « ne peut l'être que par de nouveaux états de revue.

« Il est donc indispensable, tant pour l'intérêt des « finances que pour simplifier l'administration de l'armée « et s'assurer le complet des effectifs, *de profiter de ce « grand vide pour détruire les abus, de donner une orga« nisation facile, mieux réglée, plus imposante à cette masse « et de l'approprier enfin au régime national qui doit faire « la base de la félicité publique sans aucun danger pour la « liberté.*

« ... *Il est donc temps qu'il n'y ait plus sous les drapeaux « de la nation que des hommes égaux en droit; il est temps « de les considérer tous comme des volontaires nationaux, de « les réunir avec leurs frères d'armes et de n'en faire qu'un « seul et même faisceau contre les ennemis de la patrie.*

« 1° Vous avez trop senti l'inconvénient de tant de corps « différents, isolés; inconnus même pendant longtemps, « dont plusieurs chefs avaient plus de zèle que de connais-

1. Au 1er février 1793, l'effectif total était de 228,000 hommes. Rapport publié par le ministre en 1815. Mss. A. G.

« sances militaires, dont l'administration était tellement
« compliquée que, ni le ministre, ni les généraux eux-
« mêmes n'ont pu, pendant une partie de la campagne, en
« suivre les détails.

« 2° Il est indispensable que tout corps en activité soit
« complet, sinon la République solderait une foule d'états-
« majors inutiles, très dispendieux; l'administration ne
« cesserait pas d'être compliquée, exposée à de ruineuses
« dilapidations, et nos généraux ne sauraient jamais sur
« quoi compter, soit pour le nombre effectif des hommes
« qui seraient à leurs ordres, soit pour subvenir à leurs
« besoins; or puisque nous avons plus de six cents batail-
« lons, presque tous à moitié complets, et même moins,
« il est indispensable, quelque mesure que l'on prenne,
« d'en réformer une partie pour obtenir les moyens de
« compléter les autres;

« 3° Les bataillons de ligne étant les plus complets, les
« plus exercés au métier des armes, ceux qui, à raison de
« leur engagement, ont contracté plus positivement l'obli-
« gation du service, doivent naturellement encore être
« conservés dans leur entier; mais si vous laissez encore
« subsister la différence qui existe entre ces corps et ceux
« des volontaires, le comité pense que le recrutement des
« 40,000 hommes nécessaires à compléter les 198 bataillons
« de ligne sera très difficile, peut-être même impossible,
« car vous ne pouvez, sans violer les principes, incorporer
« dans la ligne les volontaires, qui, sur la foi de vos dé-
« crets, ont adopté un régime différent, et ce n'est pas au
« moment où vous avez votre cavalerie à augmenter, des
« troupes légères nombreuses à former, 500 bataillons de
« volontaires à compléter, que vous devez espérer trouver
« encore 40,000 hommes de bonne volonté, pour complé-
« ter vos bataillons de ligne, si vous n'en faites pas dis-
« paraître les formes qui peuvent contrarier le vœu et les
« droits des citoyens.

« 4° La réunion d'un bataillon de ligne avec deux

« bataillons de volontaires, que vous propose le comité « pour en faire un seul et même corps, ne désorganiserait « que des états-majors; le fond de chaque bataillon, en « officiers et soldats, reste le même; mais cette opération « ne tend qu'à resserrer les liens de la fraternité, donne « des exemples d'instruction et de discipline aux uns, de « civisme pur et de dévouement à la patrie aux autres; elle « forme des demi-brigades de trois bataillons, avec une « compagnie d'artillerie et six pièces de canon, mode « extrêmement simple pour les généraux, qui ne calculent « jamais dans leurs opérations que par bataillon, demi- « brigade, brigade et division; enfin cette opération donne « toute facilité au complétement des troupes; car il devient « indifférent désormais aux volontaires d'appartenir à « tel ou tel bataillon, puisqu'ils auront tous même déno- « mination, même régime.

« *Les généraux consultés sur tous ces objets, ont répondu « presqu'unanimement qu'ils n'y voyaient que des avantages, « et peu ou point d'inconvénients.*

« *États-majors.*—Les principes et l'expérience s'accordent « à démontrer que, soit pour la célérité des manœuvres et « leur intelligence, soit pour la surveillance de toutes les « parties de police et d'administration des armées, il faut, « indépendamment des états-majors généraux, un lieu- « tenant-général par division et un maréchal de camp par « brigade. Il faut également par division un adjudant- « général, faisant les fonctions de maréchal des logis, « deux adjoints pour aides, et un commissaire des guerres. « Il résulte de cette disposition aussi simple que sage, « que de quelque manière que les circonstances obligent « de placer les troupes de la République, qu'elles soient « toutes en campagne ou qu'elles occupent des places de « guerre, elle seront toujours accompagnées des agents « supérieurs destinés à l'exécution de toutes les opérations « militaires, au maintien de la police et à la surveillance « de leurs besoins.

« Votre comité a consulté tous les hommes expérimentés « dans la guerre; il a vérifié la correspondance des géné- « raux; partout il a vu les mêmes plaintes sur le défaut « des agents nécessaires à faire régner dans les armées de « la République la discipline sans exaction, l'abondance « sans prodigalité, partout l'ordre et la justice. Le comité « est donc d'avis que pour parvenir à ces résultats, sans « lesquels il n'y a point de succès à espérer, il faut à la « tête de chaque armée un général en chef, un lieutenant- « général et deux maréchaux de camp d'avant-garde; un « lieutenant-général et deux maréchaux de camp de ré- « serve; un maréchal de camp chef de l'état-major; quatre « adjudants-généraux et huit adjoints pour le travail du « bureau, les reconnaissances à faire, les camps à tracer et « les marches à ouvrir. Il faut attacher à cet état-major « un commissaire général avec quatre adjoints et tous « les chefs d'administration des vivres et des hopitaux, « afin que le général trouve sous sa main tous les « grands moyens d'exécution et qu'il puisse ne s'occuper « que de plans militaires. Ensuite il faut par division « un lieutenant-général, chef divisionnaire, deux maré- « chaux de camp, chefs de brigade, un adjudant-géné- « ral chargé des détails relatifs à la division, émanant « du grand état-major, et un commissaire des guerres « pour surveiller les fournitures et les contrôles de « l'armée.

« C'est sur ces bases que votre comité a calculé le « nombre d'officiers d'état-major à employer à la cam- « pagne prochaine.

« *Corps du génie.* — Le comité vous propose d'autoriser « le ministre à compléter le corps du génie de tous les « hommes qui se sont distingués dans les ponts et chaus- « sées, en leur tenant compte, pour leur avancement, des « années de service qu'ils y ont employées pour l'utilité « publique; d'admettre au concours, et d'après examen « de leurs connaissances en pratique et en théorie, tous

« les citoyens dont les fonctions seront les plus analogues « à celles de ces corps. »

La Convention accepta ces conclusions. Les jours suivants, elle décréta les lois d'application. Elle prescrivit l'unité de solde et d'uniforme. Elle supprima les anciennes dénominations de lieutenant-colonel, colonel, maréchal de camp, lieutenant général et maréchal de France, et les remplaça par celles de chef de bataillon ou d'escadron, de chef de brigade, général de brigade, général de division et de général en chef. Elle organisa les troupes en demi-brigades, brigades, divisions et armées. La demi-brigade fut forte de 2,437 hommes. Les 196 demi-brigades formèrent donc un total de 477,622 hommes avec 1,176 pièces de campagne. Il y eut en outre quatorze demi-brigades d'infanterie légère. Les demi-brigades de cavalerie de ligne comptèrent quatre escadrons ; celles de cavalerie légère, cinq. L'artillerie resta constituée comme auparavant. Seul, le nombre des batteries d'artillerie à cheval fut porté de neuf à vingt.

Restait à grouper ces unités. En conséquence, on décida que chaque corps d'armée serait à deux divisions, chaque division à deux brigades. Les états-majors furent agencés comme il était dit dans le rapport.

La Convention compléta ces mesures par le vote de divers règlements spéciaux sur l'avancement, les convois[1], l'installation de deux tribunaux militaires par armée[2], l'application d'un nouveau code mili-

1. 22 mars 1793.
2. 24 avril, 12 mai 1793.

taire, la solde et sur l'organisation du service des commissaires des guerres[1]. Elle décréta également la répartition de toutes les forces entre neuf armées[2]. A chacune de ces armées devait correspondre un certain nombre de départements destinés à l'alimenter en hommes et en matériel. Dans l'étendue de ces territoires, généraux, commandants de place, directeurs d'artillerie, commissaires des guerres, etc., étaient tenus d'obéir aux ordres du général en chef. Enfin, pour faciliter et surveiller les opérations du recrutement et des réquisitions dans les directoires, la Convention décida l'envoi de représentants en mission, à raison d'un par armée.

Tel fut créé de toutes pièces ce merveilleux mécanisme, grâce auquel la France allait étonner le monde. L'armée avait trouvé sa formule de guerre. « Les Grecs ont vaincu par la phalange, disait Saint-« Just[3], les Romains par la légion ; les Français « seront victorieux avec la demi-brigade. »

Mais il ne suffit pas d'avoir une formule pratique,

1. 16 avril 1793.

2. 1er mars 1793. Les neuf armées furent ainsi réparties :
Armée du Nord. Du Mouriez, général en chef ;
Armée des Ardennes, *Valence*, général en chef ;
Armée de la Moselle, *de Beurnonville*, général en chef ;
Armée du Rhin, *de Custine*, général en chef ;
Armée des Alpes, *Kellermann*, général en chef ;
Armée d'Italie, *de Gontaut-Biron*, général en chef ;
Armée des Pyrénées, *Servan*, général en chef ;
Armée des Côtes, *de Labourdonnaye*, général en chef ;
Armée de réserve, *Berruyer*, général en chef ;

3. *Saint-Just* (Louis-Antoine de), né le 25 avril 1767, à Decize (Nivernais) ; conventionnel ; partit, le 26 janvier 1794, à l'armée du Nord avec Le Bas ; président de l'Assemblée, le 19 février ; mort le 10 thermidor. Son père, chevalier de Saint-Louis, était un ancien capitaine de cavalerie.

une machine simple, il faut encore posséder les moyens d'alimenter cette chaudière humaine qu'on appelle l'effectif, et des mécaniciens habiles pour la diriger. Sur ces deux points importants, recrutement et direction, la Convention elle-même fut longtemps hésitante, tellement la routine, la force d'inertie et les regrets du passé exercent d'empire sur les natures même les plus honnêtes.

En effet, malgré les efforts réitérés de Dubois de Crancé, elle n'osa pas tout d'abord appliquer le principe du service obligatoire. Elle ne sut qu'adopter une disposition transitoire, un appel de trois cent mille hommes, appel mitigé par la disposition désastreuse du remplacement.

Or, cette mesure était une faute contre la logique et contre la patrie. Par suite de la désertion de la plus grande partie de la noblesse et de l'exonération des gens riches, ce terrible impôt du sang retombait encore une fois de tout son poids sur les classes nécessiteuses. L'effet fut désastreux dans les départements, dans ceux surtout où la population était plus ignorante et plus soumise à l'action du clergé. Exploitée habilement par le parti royaliste, la promulgation de la loi allait servir en effet de prétexte à une guerre civile générale.

Aussi pour assurer son autorité, l'Assemblée fut-elle amenée[1] à envoyer des représentants, munis des pouvoirs les plus étendus. Ces délégués du pouvoir central avaient mission de se concerter avec les géné-

1. Décret du 30 avril.

Les représentants étaient répartis à raison de quatre par armée; deux pour le personnel et deux pour les places et les fortifications.

raux pour nommer sur-le-champ à tous les emplois vacants ou qui viendraient à vaquer. Ils avaient droit de surveillance ou de suspension pour les fournisseurs, droit de revue, de visite des magasins, de réquisitions en hommes et en matériel. Ils pouvaient requérir les corps administratifs et tous les agents civils et militaires. Chaque jour, ils étaient tenus d'adresser au Comité de Salut public le journal de leurs opérations, copie de leurs arrêtés et proclamations... Renouvelables par moitié chaque mois, ils n'étaient autorisés à revenir que sur un ordre émanant de la Convention.

Mais ce n'était pas encore assez. Le 30 mai, celle-ci décidait le partage de la population en plusieurs catégories[1], dont la première seule devait fournir le contingent de trois cent mille hommes, précédemment voté. Le 16 août, enfin, elle rendait le fameux décret de la réquisition en masse.

« Le peuple français déclare, par l'organe de ses « représentants, qu'il va se lever tout entier, pour la « défense de sa liberté, de sa Constitution et pour dé« livrer son territoire de ses ennemis... Les jeunes « gens iront au combat; les hommes mariés forge« ront les armes et transporteront les subsistances, « les femmes feront des tentes, des habits et servi« ront dans les hôpitaux; les enfants mettront le « vieux linge en charpie; les vieillards se feront por« ter sur les places publiques pour exciter le courage « des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité « de la République.

1. Les trois premières catégories étaient : de 16 à 25 ans, de 25 à 35, de 35 à 45. La quatrième comprenait tous les individus en état de porter les armes. Les jours fériés, on devait se réunir pour apprendre l'exercice.

« Les maisons nationales seront converties en ca-
« sernes, les places publiques en ateliers d'armes; le
« sol des caves sera lessivé pour en extraire le sal-
« pêtre; les armes de calibre seront exclusivement
« remises à ceux qui marcheront à l'ennemi; le ser-
« vice de l'intérieur se fera avec des fusils de chasse
« et l'arme blanche; les chevaux de selle sont requis
« pour compléter les corps de cavalerie; les chevaux
« de trait et autres que ceux employés à l'agriculture
« conduiront l'artillerie et les vivres... »

Cette fois, la Convention avait adopté la loi vraie de recrutement. Dubois de Crancé pouvait se déclarer satisfait; l'armée était sauvée; mais que de temps perdu! que de sacrifices! que de mécontentements!

Restait la direction. Là encore, l'unité n'existait pas. On avait bien supprimé la royauté et son veto, la Cour et ses intrigues, mais les comités, les ministères, leurs bureaux et leur parallélisme subsistaient toujours. Cet antagonisme ne pouvait durer. L'attitude hostile de certains chefs d'escadre et d'armée, la découverte des complots des déserteurs et de leurs rapports avec les agents de l'administration, le démontrèrent. Le 9 mars, la Convention avait eu connaissance des projets de Du Mouriez [1]; le 26, sur la proposition de

1. Du Mouriez du Perrier (Charles-François), né à Cambrai le 25 janvier 1739; mort à Turville-Park, le 23 mai 1823. Sa famille était d'Aix en Provence. Son père, commissaire ordonnateur, était mort en 1769.

Cornette au régiment d'Escars, envoyé en mission par Choiseul, mestre de camp en 1769, fit la guerre en Corse en 1768 et 1769, envoyé en Pologne en 1771, en Suède en 1772; mis à la Bastille de 1772 à 1774; réintégré colonel à Lille en 1784; commandant de Cherbourg, en mission en Belgique en 1789; maréchal de camp commandant la 12e division à Niort; président du club de Niort; lieutenant général en 1792; ministre des affaires

Quinette, elle votait la création d'un *Comité de défense et de Salut public*.

Il fut composé de vingt-cinq membres. Ce nombre était trop considérable. Aussi les discussions furent-elles confuses[1], le secret des délibérations, mal gardé. Au lendemain de la fuite de Dumouriez, à l'heure des décisions suprêmes, ces inconvénients sautèrent aux yeux de tous. Dès le 6 avril, le Comité était réduit à neuf membres. « Il était chargé de délibérer en secret, « de surveiller et d'accélérer l'action du Conseil exécu-« tif dont il pouvait même suspendre les arrêts. Dans « les circonstances urgentes, il était autorisé à prendre « les mesures auxquelles le Conseil était tenu de se « conformer sans délai. Il devait être renouvelé de « mois en mois[2]. » Plus tard, cette autorité fut encore augmentée. Le 1er août, tous les pouvoirs publics lui furent confiés, et le 11 octobre, le gouvernement, déclaré

étrangères du 15 mars au 13 juin 1792, de la guerre, du 14 juin au 16; déserteur, 1er avril 1793; reçut une pension de douze cents livres de l'Angleterre; passa pour avoir fait les plans de Wellington, sollicita l'Empereur et Louis XVIII pour obtenir le bâton de maréchal.

1. Isnard, Pétion, Vergniaud, Gensonné, Robespierre, Danton, Camille Desmoulins faisaient partie de ce premier comité.

Ils tenaient leurs séances le soir à l'hôtel d'Elbeuf sur la place du Carrousel.

Le comité de la guerre et d'armes subsista toujours; mais il perdit beaucoup de son importance. Ses membres étaient surtout envoyés en mission. Il siégeait à l'hôtel de Noailles, alors adossé au Palais-Royal du côté de la rue Saint-Honoré.

2. Les neuf membres furent : Barère, Delmas, Bréard, Cambon, Jean Debry, Danton, Guyton-Morveau, Treilhard, Lacroix (d'Eure-et-Loir).

Robert Lindet remplaça Jean Debry, non acceptant. Le 10 juillet, Barère et Lindet furent seuls conservés. Les nouveaux élus furent : Jean Bon-Saint-André, Hérault de Séchelles, Prieur (de la Marne), Gasparin, Thiriot, Saint-Just et Couthon. Robespierre

révolutionnaire jusqu'à la paix. Enfin, l'ombre de ce Conseil exécutif, choisi en dehors de l'Assemblée, disparut à son tour. Sur la proposition de Carnot, les ministères excentriques, « cette institution créée « par les rois pour le gouvernement héréditaire d'un « seul et pour le maintien de distinctions et de pré- « jugés incompatibles avec le régime républicain, » étaient supprimés et remplacés par douze commissions [1]. A la guerre, le brave et honnête Bouchotte [2] était remplacé par le général de brigade Pille [3]; le ministère et ses six divisions [4] se fondaient dans la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre et dans les trois divisions annexes (dépenses et comptabilité, affaires générales et personnel.)

Ainsi donc, au bas de l'échelle, une force d'exécution inépuisable, la nation armée; comme intermé-

y entra, le 29 juillet, en remplacement de Gasparin. Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or) n'en firent partie que le 14 août, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois le 6 septembre. Thiriot en partit le 6 septembre.

1. Les douze commissions furent ainsi réparties administration civile, police et tribunaux; instruction publique; agriculture et arts; commerce et approvisionnements; travaux publics; secours publics; transports, postes et messageries; finances; organisation et mouvements des armées; marine et colonies; armes, poudre et exploitation des mines; relations extérieures.

2. *Bouchotte* (Jean-Baptiste-Noël), né à Metz le 25 décembre 1754; mort à Metz en 1840; entré au service en 1770, lieutenant-colonel commandant à Courtrai.

3. *Pille* (L.-Ant., comte), général de brigade, né à Soissons en 1749, mort en 1828.

4. 1re *division*, la solde; *Bouchotte*, chef.
2e *division*, fournitures; *Ronsin*, chef.
3e *division*, artillerie et génie; *Aubert*, puis *Dupin*, chef.
4e *division*, inspection; *Français*, chef.
5e *division*, correspondance, mouvement; *X*.
6e *division*, personnel; *Xavier Audoin*, puis *Aubreton*, chef.

diaire entre la direction et l'exécution, les rouages les plus simples, chefs de demi-brigades, généraux de brigade, généraux de division, commandants en chef; au sommet, direction unique, le Comité de Salut public; comme régulateur, la Convention; comme agents de surveillance et d'initiative, les représentants du peuple aux armées, voilà le système.

« Le Comité, a dit Carnot, était une dictature pure-« ment politique et militaire, dictature d'exécution, « sous la surveillance de la Convention. La puissance « législative demeurait dans la Convention, la puis-« sance judiciaire dans les tribunaux. » — « Ce fut, « ajoutait Robert Lindet[1], l'entreprise la plus hardie « qui ait peut-être jamais été tentée. Il sera difficile « de concevoir comment quelques hommes ont pu « avoir la pensée de culbuter tout un ministère, de « tout changer, de tout diviser et distribuer au milieu « des plus grands événements qui aient bouleversé « les empires, et comment ils ont pu organiser toutes « les parties du gouvernement sans suspension de « service et sans que ce prodigieux changement ait « produit d'autre effet que l'accélération et le succès « de toutes les opérations civiles et militaires. »

En effet, tout est à étudier sans parti pris, dans l'agencement de cette merveilleuse machine de guerre.

Quelle puissance de travail chez ces hommes!

1. *Lindet* (Jean-Baptiste-Robert), né à Bernay en 1743, mort à Paris en 1825. Avocat, procureur syndic, député à la Législative, conventionnel, vota la mort, membre du comité; dénoncé, 1er prairial; décrété d'accusation, 28 mai 1795; amnistié, 26 octobre 1795; impliqué dans la conspiration des babouvistes; acquitté; ministre des finances après le 30 prairial; refusa tout emploi après brumaire.

« S'ils faisaient le bien, a dit Carnot, il était ano-
« nyme; s'ils faisaient le mal, la tête répondai
« pour eux. »

« L'ami du peuple, ajoutait-il, est celui qu'il faut « chercher longtemps pour l'obliger à remplir les « fonctions publiques, qui s'en retire le plus tôt qu'il « peut et plus pauvre qu'il n'y est entré, qui s'y dévoue « par obligation, agit plus qu'il ne parle et retourne « avec empressement dans le sein de ses proches « reprendre l'exercice des vertus privées... Il est tou- « jours amovible, car dès qu'un homme se fait une « jouissance du pouvoir, il est près de la corruption. « Malheur à une république où le mérite d'un homme, « où sa vertu même serait nécessaire. La responsabi- « lité est de droit naturel. D'ailleurs la justice du « peuple se trompe rarement. »

Carnot avait mille fois raison. C'est surtout dans l'armée, où les règles d'honneur, d'abnégation et de dévouement à la patrie doivent dominer, que ces principes ont leur application.

Au début, les membres du Comité de Salut public avaient décidé la prise en commun de toutes les mesures. Les affaires, les missions, les circonstances rendirent cette condition inexécutable. On convint alors que pour la validité des actes, les deux tiers des signatures des membres seraient seulement réclamées. Enfin on divisa par groupes le travail ressortissant à chaque ministère. Une exception fut faite pour les finances. « Les comptables, disait-on, ne peuvent « délibérer avec ceux qui doivent recevoir leurs comp- « tes. » On poussait même ce rigorisme au point de ne vouloir pas accepter les fonds secrets votés par la Convention. « Le Comité de Salut public,

« répondait Prieur de la Marne[1], n'a personne à « corrompre ni à tromper. Il combat les ennemis de « la patrie et de la liberté. Il ignore les dépenses « secrètes. »

Dans cette répartition du travail, Barère, Danton et Héraut de Séchelles[2] prirent les affaires étrangères. Barère, en raison de sa facilité de rédaction, eut en plus la spécialité des rapports à faire à la Convention. Prieur de la Marne s'occupa des cultes et de la surveillance des opérations financières; Robert Lindet, de la commission des arts et de l'agriculture, du commerce et des approvisionnements. De concert, ils réglaient les subsistances, l'habillement et les transports. Jean Bon-Saint-André était à la marine; Billaud-Varennes[3] et Collot-d'Herbois[4] avaient charge de l'intérieur. Ils rédigeaient les instructions aux représentants en mission et entretenaient une correspondance journalière avec les autorités civiles.

1. *Prieur* (de la Marne), né en 1760, mort en mai 1827 à Bruxelles; avocat à Châlons-sur-Marne; député du Tiers; accusé au 1er prairial, se sauva jusqu'à l'amnistie; refusa toute fonction après brumaire; banni en 1816.

2. *Héraut de Séchelles* (Marie-Jean), né à Paris en 1760; condamné à mort, 5 avril 1794; avocat du roi au Châtelet; parent de la princesse de Polignac; prit part à la prise de la Bastille. Danton et Héraut de Séchelles ne furent pas remplacés au Comité, après leur arrestation.

3. *Billaud-Varennes* (Jacques-Nicolas), né à La Rochelle le 23 avril 1756, mort le 3 juin 1819. Avocat; nommé le 10 août membre de la Commune, élu par Paris à la Convention, fonda le *Bulletin des lois;* déporté à Cayenne avec Collot, après prairial; refusa sa grâce après brumaire; réfugié à Haïti en 1816, y mourut.

4. *Collot d'Herbois* (Jean-Marie), né à Paris en 1750; mort à la Guyane, le 8 janvier 1796; dénoncé, en avril 1795, par Merlin (de Douai)

Saint-Just s'occupait plus spécialement de législation constitutionnelle. Robespierre[1], Couthon[2] et Saint-Just dirigeaient la haute police révolutionnaire; Carnot[3], le personnel et le mouvement des armées.

Pour Prieur de la Côte-d'Or[4], il avait accepté tout ce qui constituait le matériel, c'est-à-dire la fabrication des armes et des munitions et le service des hôpitaux. Il remplissait également les fonctions de questeur. C'était lui qui assurait l'expédition des décisions du comité aux quatre-vingt-trois départements, aux cinq cent cinquante districts, aux quarante-cinq mille municipalités, aux quatorze généraux en chef et aux cent représentants du peuple en mission. Thiriot et Gasparin ne firent que momentanément partie de la Convention; Jean Bon-Saint-André et Prieur de la Marne furent le plus souvent sur les routes. En réalité, il n'y avait ordinairement que neuf membres présents aux séances. Leurs collègues les avaient classés en trois groupes : *les gens de la haute maison*, Robespierre, Couthon et Saint-Just; *les révolutionnaires*, Barère, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois, enfin *les gens d'examen*, Carnot, Prieur et Robert Lindet.

1. *Robespierre* (Maximilien-Marie-Isidore de), né à Arras le 6 mai 1758, mort le 10 thermidor.

2. *Couthon* (Georges), né en 1756 à Orcet, mort le 10 thermidor; avocat à Clermont, en 1785.

3. *Carnot* (Lazare-Nicolas-Marguerite), né à Nolay (Bourgogne), 13 mai 1753; capitaine du génie, député, puis conventionnel; proscrit au 18 fructidor, rentré après brumaire; ministre au tribunat, disgracié pendant l'Empire; reprit du service en 1814; fait comte de l'Empire, exilé en 1816; mort à Magdebourg, le 2 août 1823.

4. *Prieur-Duvernois* (Claude-Antoine, dit de la Côte-d'Or), né à Auxonne, le 2 décembre 1763; mort à Dijon le 11 août 1832; fils d'un receveur des finances.

Leurs bureaux étaient installés dans les appartements démeublés des Tuileries. Les ordonnances à pied et à cheval occupaient le rez-de-chaussée. Au premier étage se trouvait la salle commune, et dans cette salle une longue table autour de laquelle se tenaient les membres du Comité. La séance s'ouvrait à onze heures du matin, sans président et sans procès-verbal. Elle durait jusqu'au grand ordre du jour de la Convention, puis reprenait le soir. Et, dans la nuit sombre, au milieu de Paris endormi, on n'entendait plus dans l'immense pièce que le grincement des plumes courant sur le papier, vaste et mystérieux enfantement qu'interrompait seul le pas monotone des deux secrétaires enlevant silencieusement les feuillets couverts d'une écriture rapide. Vers deux heures du matin, on distribuait les copies des minutes, copies qu'on signait à la hâte et à la ronde, et dès l'aube, les courriers partaient, emportant aux quatre coins de la France ces décrets sans appel, revêtus du grand cachet rouge du Comité de Salut public.

Dans les ministères, et plus tard dans les commissions, régnait une égale fièvre de travail. Ministres ou commissaires étaient tenus personnellement de rendre compte tous les dix jours des opérations de leur département, de dénoncer les abus, de signaler les difficultés d'exécution et de proposer les moyens de réforme. Dans les bureaux, la discipline était excessive. La présence y était obligatoire de huit heures du matin à deux heures de l'après-midi et de cinq heures à huit heures et demie du soir. Les décadis, par exception, il n'y avait séance que dans la matinée. Chaque jour, un fonctionnaire spécial devait signaler les absents. Défense était faite de communiquer quoi que

ce fût aux étrangers ou aux employés d'un bureau autre que celui auquel on était attaché. Personne n'avait accès dans les ministères. Tout commis ou garçon de bureau, convaincu d'avoir donné connaissance d'un document pour en tirer un avantage personnel, était immédiatement déféré aux tribunaux. Les méthodes de correspondance elles-mêmes avaient été simplifiées; les longues formules des dépêches, supprimées. Entre les bureaux et le Comité et, de bureau à bureau, les rapports avaient lieu au moyen de notes laconiques, inscrites sur des feuillets simples à deux colonnes, portant dans l'une la demande et la date, dans la seconde, la réponse et le jour de l'envoi de la solution. Toutes les copies devaient être signées et classées par chacun des chefs de division qu'elles concernaient [1].

Au ministère de la guerre, cette immense besogne se faisait avec un personnel d'une centaine de personnes [2]. Mais en dehors des affaires courantes relatives au matériel et au personnel, il existait une autre division, celle du *Dépôt général des cartes et plans des armées de terre et de mer*. Le Comité y attachait une grande importance et il avait raison. En effet, on ne se bat pas dans l'espace. Pour faire la guerre, il faut deux choses, des hommes et un échiquier. Cet échiquier, c'est le terrain. A ce terrain doivent se rattacher tous les renseignements utiles à une

1. Mss. Archives de la guerre. — Archives nationales.

2. Parmi les principaux employés citons, en dehors de *Pille* et de son adjoint *Bouhain : Clarke* et *Dupont* (futurs ministres de la guerre), *Adet* (de l'artillerie), *Cafarelli*, *Grivel*, *Préville* et *Gau* (qui devinrent conseillers d'État), *Bailly de Monthion* (plus tard aide-major général de la grande armée), *Faypoult*, *Otto*, *Reinhart*, *Calon*, etc.

armée en campagne. Or, jusqu'en 1793, comme de nos jours, on possédait autant de dépôts de cartes et de documents que d'armes et de ministères. « Chacun, « disait le conventionnel Calon, a son dépôt particu- « lier, comme si ses opérations étaient séparées ou « différentes des opérations générales de la guerre. « Chacun de ces établissements comporte des direc- « teurs, des chefs distincts, des logements particu- « liers, sans qu'aucun travail essentiel paraisse légi- « timer des dépenses si multipliées. Il en résulte même « des inconvénients graves, car l'esprit jaloux interdit « toute relation entre ces établissements du même « genre et souvent des renseignements utiles échap- « pent parce qu'on ignore lequel des cinq ou six « dépôts les renferme. Enfin, des travaux doubles « doublent les dépenses, parce qu'un établissement « ignore si celui qui lui est semblable s'occupe des « mêmes points... Or, tout, dans l'instruction mili- « taire est lié à un point central. Donner de la diver- « gence aux rayons, c'est affaiblir la lumière; c'est « rendre infructueux les travaux les plus multiples. « L'expérience se compose d'une masse imposante de « faits et d'opérations suivies[1]... » Ainsi donc, le spirituel, c'est-à-dire la direction d'ensemble des opérations de terre et de mer entre les mains des membres du Comité, le temporel (matériel et personnel) dans les bureaux, les plans, cartes et documents au dépôt de la guerre, tel fut ce moteur, à la fois si grand et si simple. Était-il sans défaut? non. Rien n'est parfait ici-bas. Créé à une époque de fièvre, il eut tous les inconvénients des œuvres hâtives et violentes.

1. Mss. Archives de la guerre.

Pourtant, il était nécessaire. Dans ces moments de crise suprême, soit qu'il s'agisse de mettre les institutions d'un pays en harmonie avec la forme nouvelle du gouvernement, soit qu'il faille soutenir une grande guerre, l'unité de direction s'impose. Pour la solution de ce problème qui peut être celui de demain, il n'y a donc place, que pour ce dilemme : *dictature militaire* ou *dictature législative.* La première a tous les dangers d'un pouvoir discrétionnaire remis entre les mains d'un seul individu, soumis à toutes les imperfections, faiblesses et modifications de la nature humaine, à toutes les tentations du succès, ainsi qu'aux insinuations perfides de serviteurs intéressés. La seconde au contraire puise dans son origine même une force toujours nouvelle, conforme, par suite de sa constante transformation ,aux principes de la science sociale, c'est-à-dire aux lois immuables du progrès.

Malheureusement, son application subite, au milieu d'une société encore tout inféodée à un état de choses qui avait eu son heure de gloire et sa raison d'être, devait froisser et léser quantité d'intérêts. Au lieu d'être la conséquence d'un acte réfléchi, de ce que nous avons appelé la *mobilisation de la Constitution*, elle fut le résultat instinctif de l'appréciation saine de la situation par les masses. Au moment où elle surgit, ces dernières applaudirent à cette énergie surhumaine qui sauva la France en définitive. Mais que de cris, que de larmes, que de vengeances, causèrent ces mesures violentes, cet appel aux armes de la nation entière, ces réquisitions de toute nature, et ces jugements sommaires !

Aujourd'hui, des oppositions pareilles ne se produiraient plus. Ce service obligatoire, si maudit, et si

bien exploité par des gens intéressés à le représenter comme une atteinte aux droits du père de famille, est maintenant accepté par tout le monde comme une loi morale par excellence. Ces réquisitions si redoutées, sont regardées comme choses toutes naturelles ; chevaux, voitures, logements, tout est recensé à l'avance sans soulever la moindre objection. Chaque année, leur emploi pendant les manœuvres est l'occasion de témoignages de dévouement à l'armée et au pays. Ces jugements sommaires, qu'amenèrent la désertion et la trahison, deviendraient inutiles, par suite du sentiment plus élevé du devoir envers la patrie, dont chacun est pénétré. Et seraient-ils à renouveler, qu'ils seraient certainement rendus plus rigoureusement encore qu'en 1793, par les cours martiales installées en permanence sur toute l'étendue du territoire.

Le choix des hommes appelés à la direction des affaires, à cet instant critique, s'imposerait également sans difficulté ! En 1793, ce fut seulement après deux législatures, que ces hommes de fer, qu'on appela les Montagnards, purent dominer les événements.

A cette époque, il n'y avait encore, ni dans le pays ni dans l'Assemblée, ce qu'on pourrait appeler un parti de gouvernement. Il faut en effet du temps et bien des revers subis, pour qu'une nation et un parlement en arrivent à admettre certaines nécessités d'hommes et de situations. Il faut, en un mot, un état sociologique déjà avancé pour comprendre, qu'à chaque phase de la vie d'un peuple correspond une catégorie particulière d'individus, et qu'il doit y avoir des hommes de paix et des hommes de guerre, comme il y a un état de paix et un état de guerre.

Dans les actions ordinaires de la vie, chacun regarde comme tout naturel l'emploi d'individus spéciaux, en vue de l'exécution de certains travaux manuels. Il n'est personne de constitution faible, qui conçoive seulement l'idée de lutter avec les gens, dont les exercices corporels forment l'emploi habituel du temps. C'est le droit de la force ; il est notoire. Celui de l'intelligence et des talents est tout aussi reconnu. Artistes, écrivains, médecins, etc., tous ceux enfin, dont la consécration du talent se fait par un souverain juge, l'opinion, acceptent sans hésitation la supériorité de quelques-uns d'entre eux. Ils comprennent qu'entre le faiseur de romances et l'auteur de la *Juive* ou du *Prophète*, entre le brosseur habile d'une pochade ou d'un paysage et le peintre du *Déluge* ou de la *Mort de Saint-Bruno*, la comparaison n'est pas possible. Or, en politique, comme pour la conduite des choses de la guerre, cette sorte de conscience de la valeur relative des individus devrait exister. Tout le monde n'a pas les mêmes capacités. De 1789 à 1793, ce discernement des choix ne s'imposait encore ni à la nation, ni au parlement. Les grandes villes et certaines populations des frontières avaient seules donné leurs voix à des représentants énergiques. Cette sélection même fut d'autant plus tranchée que les électeurs avaient eu l'idée plus nette de la situation, et du besoin d'une médication prompte et puissante. « *Vox populi, vox Dei,* » dit-on ; « *Vox rationis,* » ajouterons-nous. Les masses ont le sens droit ; elles ne voient pas les coulisses, où se prépare le grand drame des sociétés, elles ne jugent que par les résultats. Elles devinent plutôt qu'elles n'examinent et constatent les causes par les effets.

Faute d'avoir entrevu ces nécessités, faute d'avoir compris qu'hommes du temps de paix par excellence, ils n'étaient pas faits pour diriger les grandes luttes, que leur rôle devait seulement commencer, la guerre une fois finie, les institutions nouvelles une fois assises, les Girondins, ces honnêtes représentants du Tiers, en ne s'effaçant pas devant les hommes nécessaires, faillirent tout compromettre. De pareils malentendus, souhaitons-le, ne se renouvelleront plus. Le salut de la patrie et la garde de nos libertés sont à ce prix. Et, pour ce faire, que faut-il? réaliser cet aphorisme du chef d'état-major allemand : au moment voulu, n'avoir plus qu'à ouvrir le carton numéro un ou numéro deux.

« *La prudence ici-bas est d'oser tout prévoir.* »

A tout prendre, l'œuvre du Comité de Salut public et de la Convention fut immense. « Que faut-il à un « peuple libre pour être heureux? du pain, du fer et « du salpêtre » avait dit un conventionnel.

Il fallait en effet de la poudre, et beaucoup de poudre. Le salpêtre faisait défaut; on en trouva. Des cours révolutionnaires et gratuits furent organisés pour apprendre en trois décades à fabriquer le salpêtre et la poudre. Fourcroy, Pluvinet et Dufourmy se chargèrent de ceux relatifs au salpêtre; Guyton, Carny et Berthollet, de ceux pour la poudre. Dès le 3 février 1794, la section de l'*Unité* envoyait ses premiers produits à la Convention. Le 20 mars, avait lieu la grande fête du Salpêtre. A la troisième décade de ventôse, Paris, la grande cité, en fournissait 28.892 livres, 265.000 à la deuxième décade de floréal, douze millions au bout de neuf mois

Canons et fusils étaient nécessaires. On les eut. Monge, Vendermonde, Berthollet, Hassenfratz, Perrier, firent pour eux ce qu'on avait tenté pour la poudre. Ils publièrent des procédés de fabrication Des manufactures s'installèrent partout, à Langres, à Châtellerault, à Grenoble, à Thiers. Les hauts fourneaux furent transformés en fonderies, les forges en foreries. Deux cent cinquante-huit ateliers de cette sorte fonctionnèrent à Paris. Un représentant du peuple en avait la surveillance. Un autre, Paul Capon organisait les ateliers d'armuriers[1].

A la fin de l'année, Paris à lui seul, livrait six cents fusils par jour. Trois mois plus tard, l'armée possédait treize mille bouches à feu en fer et sept mille en bronze. A Meudon, un autre conventionnel, Bastelier, dirigeait un vaste atelier d'expériences pour les fulminates, les boulets incendiaires, les boulets creux, le télégraphe et les aérostats. Les autres parties du matériel étaient l'objet de mesures aussi énergiques. A compter du 1er nivôse jusqu'au 20 pluviôse, tous les cordonniers furent exclusivement occupés à fabriquer des souliers pour l'armée. Ceux qui travaillaient pour des particuliers voyaient leur ouvrage confisqué et subissaient l'amende. Les accapareurs, les maquignons et les fournisseurs frauduleux étaient envoyés devant le tribunal révolutionnaire. Billaud-Varennes proposait même de les faire conduire aux armées pour être exécutés en présence des troupes, couverts des capotes qu'ils avaient fournies... L'embrigadement des corps, les services admi-

1. De grands ingénieurs, le marquis de Montalembert et d'Arçon conduisirent les travaux de la défense.

nistratifs, les récompenses nationales, marchaient à l'unisson.

Mais il faut le reconnaître, dans cet immense enfantement, le rôle des représentants du peuple en mission fut considérable. « Ils furent, a dit le baron Gay de Vernon, « comme les nerfs qui animent le corps hu-« main, en correspondant avec le cerveau. » « Souvent, a écrit le baron Poisson, « souvent une voiture de poste « lancée à toute vitesse s'arrêtait brusquement à la « porte du club ou de l'atelier d'une commune ; c'était « quelque représentant du peuple se rendant à l'armée « qui voulait utiliser la minute du relais. Revêtu du « costume de rigueur et couvert de poussière, il mon-« tait à la tribune pour proclamer la certitude du « triomphe de la République, si chaque citoyen y « concourait en fabriquant des armes, en extrayant « du salpêtre et en dénonçant les traîtres et les réac-« tionnaires. Il offrait pour exemple l'énergique acti-« vité de la population parisienne, dénonçait la dé-« couverte de quelque horrible conspiration tramée « contre les patriotes et disparaissait aussitôt pour « aller chercher sa part de travaux et de dangers, « laissant ses auditeurs sous l'impression de paroles « qui avaient électrisé leurs âmes, autant qu'elles « avaient formé leurs esprits. Après son départ, les « résolutions les plus extravagantes se manifestaient ; « les aristocrates, les riches et les nobles étaient pour-« suivis avec un redoublement de cruauté ; mais en « même temps, les généreux sacrifices se multi-« pliaient, les dons patriotiques abondaient ; tous se « remettaient avec acharnement au labeur national « dont le salaire assurait à peine leur existence et nul « ne doutait plus du salut prochain de la Patrie. »

La premiere conséquence de cette centralisation énergique, fut le rétablissement de la discipline, discipline de fer, basée sur le respect et l'obéissance aux décrets de la grande Assemblée, rendus au nom de la France. Cette fois, plus d'officiers frondeurs ou boudant, plus de ministres royalistes,

« *Venant d'un ton badin régenter l'Assemblée,* »

plus de marquis de Bouillé, de Lafayette, de Dumouriez discutant les ordres ou prêchant la désobéissance.

A la nuit, arrive un pli du Comité. L'ordre est de partir, d'aller commander à un autre bout de la France. Il est exécuté sur l'heure et, le jour n'a pas paru que le chef de tant de soldats est déjà en route pour gagner son nouveau poste. Sur ce point, rien n'est curieux comme la lecture de ces documents accumulés dans nos archives. L'adjudant général Pardieu est au théâtre à Strasbourg, au lieu d'être à son corps. Saint-Just rend le décret suivant : « Considérant que l'avant-garde « fut attaquée pendant que Pardieu était à la comé-« die... Pardieu est destitué du titre d'adjudant gé-« néral et servira quinze jours à la garde du camp, à « peine d'être considéré et traité comme déserteur. « Le présent arrêté sera imprimé et distribué à l'ar-« mée[1]. » Le général Eisenberg laisse surprendre ses troupes et s'enfuit avec plusieurs officiers ; il est envoyé devant la commission militaire, condamné et fusillé dans la redoute d'Hœnheim. Un jeune volontaire est arrêté avec deux de ses camarades, pour

1. 22 octobre 1793. Mss. Archives nationales.

avoir pris des poulets dans une ferme. Traduit devant le conseil de guerre, il est condamné à mort. Son père, l'ami du général, implore sa grâce. « Il « sera fusillé le premier, en raison de notre vieille « amitié, » répond Méquillet. « La discipline la plus « sévère ne cessa de régner, a dit M. de Sybel. L'organisation du nouveau gouvernement fut abandonnée « aux patriotes et la propriété publique fut scrupuleusement respectée. » C'était vrai ; mais, c'est surtout pour le recrutement que le résultat obtenu fut merveilleux. Nous avons eu l'occasion de constater les tristes effectifs de 1791 et 1792. A la fin de 1793, l'armée comptait 642.101 hommes sous les armes. Au mois de juin 1794, le chiffre était de 732.000[1].

Cet effort était nécessaire. Trois cent mille étrangers étaient à la frontière; les flottes anglaise, hollandaise, espagnole et napolitaine bloquaient nos ports, attaquaient nos colonies. Trente mille déserteurs, et émigrés, éparpillés autour de la France, préparaient et entretenaient la guerre civile.

Comment la France a-t-elle résisté? Comment ces volontaires si décriés, ces malheureux, destinés à fuir devant la première troupe venue, ont-ils pu vaincre? Le dilemme est entier. Avant la Révolution, l'armée prussienne passait pour la première de l'Europe. Tout le monde, Français, Autrichiens, Saxons et Hessois en copiaient servilement les rouages. C'était l'épanouissement de la vieille machine militaire dans toute sa beauté. En France surtout,

1. *Rapport sur les moyens employés pour recruter l'armée française, publié par ordre du roi, en* 1815.

au lendemain du désastre de Rosbach, la manie d'imitation avait été extrême. D'où provenait donc cet effondrement subit? Voilà ce que les patriotes historiens français, les écrivains si acharnés après nos gloires, n'ont pas cherché à expliquer.

Étaient-ce les débris de l'ancienne armée, qui nous avaient permis de faire face à l'ennemi? Voyons. A la fin de l'année 1791, il ne restait pas cent mille hommes de l'organisation précédente. D'ailleurs, sur ce nombre, combien se trouvaient présents au feu, au début de la campagne? Les régiments étant à deux bataillons, un seul avait été envoyé à la frontière. C'était déjà la moitié de l'effectif à éliminer; qu'on retranche également les non-valeurs, c'est-à-dire, ceux maintenus dans les positions sédentaires, et ils étaient nombreux, et l'on est en droit d'affirmer qu'à l'heure de la déclaration de guerre, il n'y avait pas quarante mille hommes de vieilles troupes en face de l'ennemi, de Dunkerque à Nice.

Les cadres avaient fait comme les hommes. Ils avaient disparu. Ceux possédant des grades élevés, nous savons ce qu'ils étaient devenus. La plupart avaient déserté, afin d'indiquer à l'étranger la méthode la plus sûre et le chemin le plus court pour envahir la France. En un mot, de 1791 à juillet 1793, cinq cent quatre-vingt-treize généraux, le chiffre est officiel, avaient été renplacés[1]. Dans les régiments les mêmes mouvements s'étaient produits. Prenons un exemple, le deuxième régiment d'artillerie, celui où Bonaparte a été chef de bataillon. Des quatre-vingts officiers qui s'y trouvaient en

1. Mss. Archives nationales.

janvier 1792, il n'en restait plus que quatorze en 1793[1]. Dans le régiment de la Fère, le même fait se présente. L'armée nouvelle avait donc absorbé l'armée ancienne et, dans les sept cent mille présents de juin 1794, il eût été malaisé de retrouver beaucoup de soldats ayant appartenu aux régiments du roi.

A quoi donc attribuer la cause des insuccès des armées que la France avait alors l'honneur de combattre? Est-ce à l'incurie des armées étrangères?

L'armée prussienne se recrutait par enrôlements volontaires et par réquisition territoriale. Très manœuvrière, commandée par des officiers exclusivement nobles, vivant de sa gloire passée et croyant à l'immuabilité du succès, elle servait de modèle aux machines militaires alors en usage. Celle de l'Autriche lui était inférieure, bien que le corps d'officiers y fût honorable, brave et instruit autant qu'il le pouvait être. Mais les enrôlements volontaires en temps de paix, les origines diverses des contingents, les idiomes différents en usage dans les corps, les méthodes routinières adoptées et la rigueur des châtiments, donnaient à ces forces un caractère éminemment disparate. Le matériel d'ailleurs y était mauvais, surtout au point de vue de l'artillerie. On n'employait alors pour l'infanterie que des pièces de trois. Saxons et Hessois s'étaient modelés sur les Prussiens. Les Bavarois, Wurtembergeois et Badois n'avaient que des embryons d'armée, agencés en vue de la parade. Les Hanovriens étaient de simples mercenaires à la solde de l'Angleterre. Ainsi, recrutement mauvais, mobilisation non assurée, matériel défectueux, cadres dé-

1. Voir aux pièces à l'appui

voués, bravoure reconnue, voilà l'état vrai des armées de l'Empire germanique. Et ce jugement sévère, c'est Jomini qui le porte. C'est celui qu'au lendemain des désastres de 1806, portera l'émule de Scharnhorst, le baron de Stein, l'un des réformateurs de la Prusse, lorsqu'il s'adressera à ses concitoyens pour les engager à courir aux armes : « .....Vous êtes opprimés, mais vous n'êtes ni avilis « ni abâtardis, quoique *presque tous vos princes aient « trahi la cause de la patrie* au lieu de verser leur « sang pour elle ; quoique un grand nombre de votre « noblesse, de vos employés prête son ministère pour « la perdre au lieu de la défendre... Quittez les dra- « peaux de l'esclavage et de l'ignominie ; réunissez- « vous sous les bannières de la patrie et de l'hon- « neur national... »

Dans les autres États de l'Europe la situation était identique. « En Espagne, dit Jomini, le métier des « armes n'est plus en honneur. » « Un bon tiers des « équipages, ajoute un témoin oculaire[1], est composé « de galériens, de vagabonds pris de force. Parmi le « peu d'honnêtes gens, il y a beaucoup de paysans « incommodés de la mer... Les véritables marins, et « nommément les Génois, sont très mécontents. « Ceux-ci sont gardés à vue et enchaînés par appré- « hension qu'ils ne se jettent à l'eau pour gagner le « rivage... On compte seize cents malades sur la « flotte, et il y a un mois qu'elle est sortie. L'argent « fait totalement défaut... »

En Piémont, mêmes fautes, mêmes conséquences. « Le roi de Sardaigne n'a plus d'argent pour suivre

1. Mss. Archives étrangères. Dépêche du 18 juin 1793.

« la guerre, écrit un agent diplomatique étranger[1]...

« Le peuple, à Turin, craint les troupes autri-« chiennes. Ces dernières font des patrouilles pour « dissiper toutes les assemblées de trois ou quatre « personnes. Beaucoup d'espions de toutes qualités « courent les cafés et guinguettes, promenades et « traiteurs. On enferme tous les jours des habitants, « dont on n'entend plus parler. Les bons n'osent plus « se montrer. Les paysans des campagnes, *malgré* « *les sermons des prêtres contre les Français*, témoi-« gnent de l'impatience de leur esclavage et de leur « misère.

« Il y a une désertion continuelle dans les troupes « autrichiennes et piémontaises. *Les officiers ne sont* « *pas payés.* »

Un autre ajoute : « Le Piémont offre le tableau le « plus pitoyable; les campagnes sont presque aban-« données par les cultivateurs, que l'impossibilité « de payer leurs loyers et les impôts met au dés-« espoir.

« Les nobles, assujettis à des taxes qui leur étaient « inconnues, qui s'étendent jusque sur leurs domes-« tiques et les privent non seulement de leur luxe, « mais de leur aisance, désirent presqu'aussi sincè-« rement que le peuple la venue des Français.

« Le gouvernement, soupçonneux, fait arrêter « chaque jour des personnes de toutes les classes. « Les forteresses et les prisons ordinaires regorgent « de victimes. Les troupes, mal vêtues, mal payées, « sont dans un état déplorable. Le régiment de Sar-« daigne a plus d'une fois manqué de pain. Les dé-

1. Mss. Archives étrangères. — Mai 1793.

« sertions sont si fréquentes, que tous les régiments « sont plus ou moins réduits.

« A Bazaluno, dans le Cortonois, les bourgeois et « les paysans ont, le jour de la Fête-Dieu, crié : *Vive* « *la Liberté!* et arboré la cocarde française. Le gou- « vernement feint de l'ignorer. »

A Milan, à Pavie, des conflits continuels avaient lieu entre officiers et citadins. L'armée anglaise ne valait pas mieux. « Les officiers de cette nation, dit M. de Sybel, « étaient presque tous des jeunes « gentilshommes riches, complètement dépourvus « de connaissances militaires, qui n'avaient acheté « leurs charges que pour faire cette campagne et se « donner un passe-temps chevaleresque. Ils ne s'in- « quiétaient nullement des devoirs de leur position, « ni du bien-être des soldats, vivaient dans les or- « gies et les plaisirs, donnaient les plus mauvais « exemples aux troupes par leur propre indiscipline « et leur libertinage. Il arrivait souvent, lorsque les « régiments se mettaient en marche le matin, que « les officiers restaient à boire dans quelque caba- « ret, puis vers midi, ils rattrapaient à toute bride « la colonne devant laquelle ils passaient à demi « ivres, en criant et en chantant, à la grande indi- « gnation des soldats. Les paysans, exaspérés par « les dégâts et les crimes commis par les Anglais, « immolaient sans pitié tous les traînards que l'é- « puisement retenait en arrière. »

Le dégoût qu'inspirait la conduite des princes et des déserteurs français était aussi vif.

« Sa Majesté, écrit le ministre d'Espagne[1], le 7 jan-

1. *Charles IV*, roi d'Espagne; né à Naples en 1748, mort à

« vier 1793, accordera des passeports à tous les Fran-
« çais qui auraient des affaires de commerce en
« Espagne, ou qui voudraient y voyager pour leur
« plaisir; mais elle en refusera absolument aux émi-
« grés qui, par leur perfide conduite, sont la cause de
« tous les maux qui affligent l'Europe. » « Les émigrés, dit également le comte de Mercy-Argenteau dans sa lettre à l'Empereur, du 3 octobre 1792, sont la cause de
« nos fautes, de nos malheurs et de nos embarras. Ils
« sont un obstacle à tout. Il faut, à quelque prix que
« ce soit, les éloigner et se garer d'eux. » Cet avis, tout le monde le partageait en Europe. Leur conduite, en effet, était déplorable. A la prise de Sierck particulièrement, la férocité des Condéens dépassa toute mesure; les maisons furent incendiées, les hommes égorgés ou mutilés.

En résumé, organisations militaires défectueuses, répulsion instinctive pour les déserteurs français, telles sont les causes primordiales de cet effacement subit de l'Europe. Les divergences de vues et d'intérêts des coalisés ne font que rendre cet affaissement plus sensible encore. La prise de la Bastille marque bien la fin d'une époque. L'ancien monde disparaît. Un dogme nouveau a surgi. *L'égalité dans une autre vie*, cette belle croyance du catholicisme s'efface devant un principe, autrement vivace, autrement fécond, *l'égalité*

Rome, le 28 novembre 1819; marié à Marie-Louise de Parme; monta sur le trône en 1789; dominé par les favoris de sa femme; *Aranda* (don Pedro-Pablo Abaraca y Bolea, comte d'), né le 18 décembre 1718, mort en 1799, premier ministre, chassa les jésuites en 1767; chassé à son tour, le 10 novembre 1792, par *Godoy* (don Manuel de, *prince de la Paix*), né le 12 mai 1767 à Badajoz, mort à Paris le 4 octobre 1851.

devant la loi, corollaire naturel de ce second terme du progrès humain, la *liberté*. Cette fois l'évolution est complète. Dans le domaine des rapports entre les sociétés, tout s'est modifié. Le traité de Westphalie a fait son temps. Les nationalités surgissent. Les armées européennes se transforment. Les hommes commencent à ne plus vouloir se battre pour un chef. Il leur faut un but moral, une idée. Sur ce point, l'opinion de nos adversaires est intéressante à connaître. Et quel meilleur juge! que ce comte de Mercy-Argenteau, ce fin observateur, ce persévérant conseiller des cours de Vienne et de Versailles Le 3 octobre 1792, il écrivait de Bruxelles à l'Empereur :

« Les puissances avaient à choisir entre deux sor-
« tes de guerre à faire aux Français.

« La première, une guerre motivée par la simple
« défense, contre l'agression et la violation des traités,
« dans laquelle on aurait réglé sa marche d'après les
« événements, en s'avançant plus ou moins, selon les
« succès.

« La seconde, une guerre de contre-révolution,
« mais *guerre vraiment sociale*, c'est-à-dire contre les
« ennemis de la société, au nom de l'humanité en-
« tière, pour sauver l'Europe de l'anarchie.....

« Il faut continuer la guerre ; *mais il faut renoncer*
« *au fol espoir d'enchaîner une nation entière, de com-*
« *primer par la force une masse de vingt-quatre mil-*
« *lions d'hommes. Il faut enfin abandonner et la contre-*
« *révolution et les émigrés, et pour le moment le projet*
« *de rétablir la monarchie en France...*

« *Une contre-révolution se fait d'emblée ou ne se fait*
« *pas du tout. C'est la crise de l'opinion qui décide du*

« *sort des révolutions; elles se soutiennent par elle ou* « *tombent avec elle.* »

Et l'année suivante, il ajoutait[1]: « ... Contre un en- « nemi d'une activité aussi prodigieuse que les Fran- « çais, des connaissances militaires, quelque pro- « fondes qu'elles soient, ne suffisent plus si elles sont « enchaînées par de l'indécision ou des lenteurs. »

Une lettre de l'un de ses agents de Londres, Pellenc, l'ancien confident de Montmorin et de Mirabeau, est également[2] curieuse à citer:

« ... On était à peu près certain que le roi serait « sauvé quand les papiers de l'armoire de fer ont été « trouvés. Tous les partis ont été compromis par ces « papiers; il a fallu des arrangements secrets pour en « cacher une partie.

« ... Je suis convaincu qu'il y aurait moyen, pour « une grosse somme d'argent, de déterminer Dumou- « riez à sauver le roi.....

« ... Je m'occupe d'un mémoire tendant à décider « l'Angleterre à la guerre. Je crois qu'il ne sera pas « difficile de l'y déterminer, d'après toutes les don- « nées que j'ai sous les yeux.

« *Je me propose de vous envoyer un mémoire sur la* « *nécessité d'organiser des gardes nationales dans tous* « *les états de l'Europe, afin de pouvoir faire une guerre* « *de la même nature que celle de la France. Voilà le* « *principe.* »

Et détail curieux! Mercy en transmettant le document à qui de droit, écrivait: « *Son idée de rendre la*

1. Bruxelles, 2 septembre 1793.

2. Londres, 22 février 1793. Pellenc au comte de Mercy-Argenteau.

« *guerre présente nationale en Allemagne et en tous* « *pays, est vraiment digne d'être mise à exécution*..... »

Ainsi, à l'heure même où la lutte semblait la plus acharnée, les ennemis de la France en étaient réduits à prêcher l'organisation de ces forces nationales, tant décriées depuis lors, et à réclamer cette unité dont la Convention donnait l'exemple.

En réalité, cette attitude inattendue des légions républicaines avait rapidement conquis l'estime de leurs adversaires. « Aucun obstacle, pas même ceux « que suscitent les événements n'arrêtent les Fran- « çais, » écrit le prince d'Hardenberg[1]. C'est le même qui ajoute, au lendemain de la sanglante bataille de Wattignies, où conventionnels et généraux se jetèrent dans les tranchées: « Le feu des Fran- « çais fut tel que, de l'aveu des Autrichiens, ja- « mais même pendant la guerre qu'ils avaient faite « récemment contre les Turcs, on n'avait entendu un « si terrible tonnerre d'artillerie. » De tels actes de bravoure, et ils se multipliaient partout, imposaient le respect. Il fut complet. Sous le feu, il n'y a pas de place pour la rancune dans le cœur des combattants, ces représentants inconscients de gouvernements divisés d'intérêts. Aussi, il faut le reconnaître, généraux, officiers et soldats des armées coalisées saisirent toujours avec empressement l'occasion d'exprimer leur admiration pour ces défenseurs de la patrie française. Les prises de Mayence et de Valenciennes, les honneurs rendus à nos généraux morts au champ d'honneur et les échanges de prisonniers fournirent souvent l'occasion de manifes-

1. *Mémoires du prince d'Hardenberg*, t. II, p. 437.

tations réciproques d'estime. Rien n'est touchant comme le compte rendu de ces rapports amicaux entre les vieux et braves serviteurs de l'Empereur et ces jeunes officiers, que leur amour pour la République anoblissait à leurs yeux.

La haine subsista seule chez ces déserteurs, qui devaient, grâce à la calomnie et aux tristes fruits d'une éducation malheureusement faussée, étouffer, jusque dans le cœur de leurs descendants, la mémoire des hauts faits de leurs modestes concitoyens. Mais impuissants ils furent, impuissants ils seront toujours à dénaturer, au profit de leurs rancunes et de leur vanité, l'histoire,

« *Cette école éternelle où l'on apprend l'honneur.* »



CHAPITRE X

BONAPARTE A L'ARMÉE DU MIDI

A L'ARMÉE D'ITALIE, 26 JUIN — 8 JUILLET 1793.
A L'ARMÉE DU MIDI, 15 JUILLET — 7 SEPTEMBRE 1793.

Bonaparte à l'armée d'Italie. — Situation du quatrième régiment d'artillerie. — Lettre de Bonaparte au ministre, 3 juillet 1793. — La contre-révolution dans le Midi. — Activité déployée par les Anglais aussitôt après la déclaration de guerre. — Projets des déserteurs français. — Importance de Gênes. — Composition du personnel diplomatique français à Gênes avant la Convention. — Remplacement de M. de Nailhac par François Tilly. — Attitude des royalistes à Marseille. — Leur habileté. — Internement des princes de la famille de Bourbon, à Marseille, le 23 avril 1793. — Insurrection de Marseille, le 24 avril. — Formation d'un comité central et d'un tribunal populaire. — Fuite des représentants. — Arrestation des républicains. — Corrélation entre les événements de Marseille et ceux du reste de la France. Les accapareurs. — Insouciance de Barat. — Adresse du comité marseillais aux armées. — Organisation de l'armée contre-révolutionnaire du Midi. — Le tailleur d'habits Rousselet nommé commandant en chef. — Départ de la colonne, 2 juillet. — Arrivée à Avignon, le 6 juillet.

Forces dont dispose la Convention pour résister à ce mouvement. — État déplorable de l'armée d'Italie. — Attitude douteuse du général Brunet. — Fâcheuse situation de l'armée des Alpes. — Révolte de Lyon. — Causes des succès de la Convention. — Bon sens des populations et énergie des représentants du peuple Dubois de Crancé et Fabre de l'Hérault.

Expédition de Carteaux. — Organisation de l'armée républicaine du Midi par Dubois de Crancé. — Carteaux quitte Grenoble, le 2 juillet. — Son arrivée à Valence. — Composition du corps expéditionnaire. — Le camp de La Palude — Le camp du Pontet, 15 juillet. — Arrivée de Bonaparte, 15 juillet. — Il est attaché provisoirement au corps expéditionnaire et particulièrement au détachement de Dours. — Attaque d'Avignon, 24 juillet — Insuccès de cette attaque. — Panique des royalistes. — Rousselet abandonne Avignon. — Rousselet remplacé par de Villeneuve. — Talents militaires de cet ancien officier. — Sa concentration à Aix. — Révolte de Toulon. — Arrestation des représentants P. Bayle et Beauvais de Préaux. — Proclamation du comité toulonnais, 26 juillet 1793. — Villeneuve reprend l'offensive et fait enlever

le château de Cadenet, 9 août. — Cadenet repris, le 11. — Bravoure des représentants Ricord et Robespierre. — Arrivée des représentants à Avignon. — Découragement de Bonaparte. — Déplorable situation de sa famille. — Il demande à passer à l'armée du Rhin. — Le souper de Beaucaire. — Bonaparte entre en rapports avec les représentants du peuple. — Bienveillance que lui témoignent Salicetti, Gasparin, Ricord et Robespierre le jeune. — Leur opinion sur l'écrit de Bonaparte. — L'armée républicaine prend l'offensive. — Attaque de Salon, 18 août. — Occupation d'Aix, 19 août. — Retraite de Villeneuve sur le Col de Septêmes. — Agonie de Marseille. — Proclamation de l'amiral Hood. — Mouvements des sections dissidentes à Marseille. — Ruse du comité de salut public marseillais pour rester maître de la ville, au moment de la catastrophe. — Déroute de Villeneuve à Septêmes, 25 août. — Fuite des royalistes vers Toulon. — Entrée triomphale de Carteaux, 26 août. — Bonaparte chez les Clary. — Livraison de Toulon aux Anglais par les chefs de la marine française. — Effet prodigieux produit par cet événement. — Energie des représentants du peuple. — Premier combat d'Olioulles, 29 août. — Olioulles abandonné aux Anglais, 30 août. — Olioulles repris, 7 septembre. — Blessure du capitaine d'artillerie Donmartin. — Bonaparte est nommé à sa place. — Faveurs accordées à la famille. — Lucien et Fesch sont nommés gardes-magasins. — Joseph Bonaparte devient commissaire des guerres de première classe. — Supercherie de Joseph. — Sa manière spéciale d'établir les états de service.

Bonaparte était à Nice, le 26 juin 1793. Son colonel, M. Dujard[1] s'y trouvait. Le régiment était alors réparti sur les territoires composant les régions correspondant à chacune des trois armées des Alpes, d'Italie et des Pyrénées-Orientales[2]. L'état-major du corps, la caisse et le drapeau restaient à Grenoble sous les ordres du commandant La Catonne. Ses collègues Dulieu, La Pujade, Vaubois, Darthaud, Danglemont, Borthon, Ducos de la Hitte, Monestrol et Grand-Fontaine étaient détachés à l'armée des Alpes. Sugny, Desguers, Songis, Ducos de Ravi-

1. *Dujard* avait été nommé chef de brigade par décret du 8 mars 1793. Il fut fait général de brigade, le 7 ventôse an II (25 février 1794). Mss. Archives de la guerre.

2. Les régiments d'artillerie servaient alors à la défense des places et aux sièges. L'infanterie avait son artillerie spéciale. Les batteries légères constituaient ce que nous appelons aujourd'hui l'artillerie de corps.

gnan faisaient partie de l'armée d'Italie. Faultrier et Beaumarest avaient été envoyés à Perpignan. Villantroys demeurait toujours à Bastia. La première compagnie d'artillerie légère, qui dépendait du corps, appartenait à l'armée de Sambre-et-Meuse et la dix-septième se constituait à Valence, sous les ordres du capitaine Donmartin et du capitaine en second Perrier[1]. Elle venait d'être mise à la disposition du général Carteaux[2].

Pour Bonaparte, il avait eu la bonne fortune de retrouver à Nice l'un de ses anciens chefs, le général Duteil. Grâce à lui, il était attaché au service des batteries de côte. Le 3 juillet, en effet, il écrivait au ministre :

« CITOYEN MINISTRE,

« Nous n'avions pas encore l'usage dans l'artillerie « d'établir des fours à réverbère près des batteries de « côte. Nous nous contentions d'une simple grille avec « un soufflet de forge. Mais l'avantage des fours à réver- « bère étant généralement connu, le général Duteil me « charge de vous demander un modèle avec les profils, « en sorte que nous soyons dans le cas d'en faire con- « struire sur notre côte et de brûler les navires des « despotes.

« Avec respect, citoyen ministre,

« Votre tout dévoué,

« BONAPARTE,

« Capitaine au 4e régiment d'artillerie[3]. »

1. Par décret du 15 avril 1793. Mss. Archives de la guerre.

2. L'ordre est du 1er juillet 1793. La batterie ne fut réellement sous les ordres de Carteaux que le 7.

3. Mss. Archives de la guerre. En marge de la lettre, l'adjoint

Bonaparte se montrait relativement satisfait de cette situation modeste. Elle le rapprochait de ceux de ses compatriotes employés à l'armée d'Italie, et de sa famille, installée à La Valette. De ce côté pourtant, les nouvelles devenaient chaque jour plus mauvaises. Ses frères et Fesch n'avaient pas réussi dans leurs demandes d'emploi. Tous se montraient inquiets des bruits de contre-révolution alors en circulation. Ces bruits n'étaient que trop fondés.

. . . .

L'espace compris entre Lyon, Chambéry, Nice et Marseille représente une sorte de quadrilatère naturel formé par le Rhône, les Alpes et la Méditerranée. Deux armées commandées, l'une, celle des Alpes, par Kellermann [1], l'autre, celle d'Italie, par Brunet, occupaient le côté est du quadrilatère, c'est-à-dire les débouchés des montagnes, depuis Aiguebelle jnsqu'au col de Tende. Le territoire, situé en arrière d'elles, et s'étendant jusqu'au Rhône, devait, d'après les ordres de la Convention, les alimenter en hommes et en matériel. Pour l'armée d'Italie, il correspondait à peu de chose près à ce que nous appelons aujourd'hui la quinzième région militaire. Il se composait des départements des Basses-Alpes, des Alpes-Mari-

à l'artillerie, Dupuis, inscrit l'annotation suivante : *On les lui envoie*, 15 *juillet*.

1. *Kellermann* (François-Christophe, *duc de Valmy*), maréchal de France, né à Strasbourg le 30 mai 1735, mort le 12 septembre 1820; engagé volontaire en 1752, commandant en chef l'armée des Alpes en 1792, arrêté fin 1793, mis en liberté après thermidor, commandant en chef l'armée d'Italie en 1795, fait duc, maréchal et sénateur, vota la déchéance et devint pair de France. Son fils, officier de cavalerie (1770-1835), devint général de division en 1814.

times, du Var, des Bouches-du-Rhône et de la Corse.

Dans la pensée du Conseil exécutif, les deux armées devaient combiner leurs mouvements, dès le printemps de l'année 1793, pour opérer dans le bas Piémont. Les événements survenus, l'insuccès de l'expédition de Sardaigne, les difficultés d'application de la loi de recrutement, les rapides progrès de la coalition et de la contre-révolution avaient modifié la situation. Celle-ci était, en effet, des plus critiques.

Du jour de la déclaration de guerre, les Anglais particulièrement déployaient une activité surprenante. Partout ils envoient des agents, partout ils sèment l'or à profusion. C'est lord Elgin qui, le premier, traite avec la Hesse. Lord Grenville réussit également à Turin et à Vienne. A Madrid, lord Saint-Helens, Jackson et l'émissaire français, Calonne, entraînent Godoï dans la coalition. Lord Auckland obtient le même succès à la Haye, Hamilton à Naples, lord Yarmouth à Darmstadt et à Bade, lord Beauchamp à Mayence avec la Prusse. Hayles à Copenhague, Hervey à Livourne, Drake à Gênes, Fitz-Gerald en Suisse tentent des efforts analogues. Une sorte de fièvre haineuse pousse William Pitt[1]. On le retrouve dans tous les complots. Il est l'âme de cette levée de boucliers. Ce descendant de Cromwell semble tenir à prouver qu'entre les juges de Charles Ier et ceux de Louis XVI il n'y a pas de parallèle à tracer. Aussi, la Convention étonnée de l'acharnement inexplicable de ce nouvel adversaire, le déclare solennellement l'*ennemi du genre humain*.

1. *Pitt* (William), né à Hayes, le 28 mai 1759, mort le 23 janvier 1806 à Putney-Heath.

L'expression pouvait paraître hasardée, triviale même. Elle était juste. Pitt, si énergique, si persévérant qu'il se soit montré, ne fut qu'un homme à vues courtes. Il manqua de sens politique. L'intérêt présent resta tout pour lui; l'avenir, rien; terrible malentendu, dont le résultat devait être la plus effroyable des guerres.

Mais, fait pénible à constater, les plus ardents auxiliaires de cet ennemi de la France furent des Français. Agents anglais, princes déloyaux, officiers sans honneur, prêtres réfractaires s'entendent, en effet, à merveille. Wickham, le trésorier anglais de la désertion, lord Hawkesbury à Coblentz, Fitz-Gerald à Genève, Drake à Gênes, Hervey à Livourne se multiplient pour organiser la guerre civile. Distribution de faux assignats, enlèvement du numéraire, accaparement des blés, vols à main armée, tout est bon pour eux et leurs dignes acolytes. « C'est la France « qu'il faut attaquer, dit plus tard, dans son rapport au futur Louis XVIII, le fameux Trottouin, dit Thureau, dit Saint-Félix[1], le compagnon des Charette, des Stofflet et des Cathelineau. « Pendant qu'aux « frontières et dans les camps on désorganisera « les armées républicaines par les proclamations les « plus raisonnables; pendant qu'on jettera dans ces « armées le tableau des soldats morts pour les fac- « tieux et sans fruit, pendant que les soldats, étonnés « et revenus de leur erreur, se jetteront dans l'armée « de Condé... que, dans l'intérieur, les choses néces-

1. *Trottouin*, major dans le corps de Stofflet; puis gouverneur d'une agence royaliste, en 1796. Il passait pour avoir vendu son parti, lors du traité de *La Jaunais*. Il fut fait chevalier de Saint-Louis.

« saires aux armées soient arrêtées, les communica-
« tions interrompues, les fourrages brûlés, les con-
« tributions et le commerce arrêtés... Ce qu'il faut,
« c'est une organisation générale bien calculée;

« Des flots d'or pour payer, soudoyer, corrompre,
« enrôler le soldat;

« Un point de ralliement bien concerté et une
« agence bien secrète;

« La rentrée de tous les bons royalistes pour s'oc-
« cuper sans discontinuer de ce travail;

« L'organisation, surtout de Paris, pour frapper un
« coup majeur et porter un coup décisif. »

Le plan était simple et patriotique. Le comte d'Artois au nord, Condé au centre, le comte de Provence au midi, en préparaient l'exécution. Quant aux principaux acteurs de ce drame dans le midi de la France, ils étaient répartis un peu partout, Cazalès et de Martignac à Gênes, de Calonne à Madrid, de Précy[1], Dandré et Imbert-Colomès[2] à Lyon, le comte de Trogoff et de Missiessy à Toulon, le chanoine Mazel, Charrier et les frères Borel dans la Lozère, le Puy

1. *Précy* (Louis-François *Perrein*, comte de), né au château de Précy, près de Semur, le 15 janvier 1742. mort à Marcigny-sur Loire, le 25 août 1820; entré au service en 1755, lieutenant-colonel des chasseurs des Vosges en 1785, l'un des commandants de la garde du roi; chef de l'insurrection lyonnaise, arrêté en 1800, exilé en 1802, rentré en 1810; lieutenant général et grand-croix de la Légion d'honneur.

Dandré (Antoine-Balthazard-Joseph) qui partagea plus tard la direction pécuniaire de l'insurrection du Midi, naquit à Aix, le 2 juillet 1759; mort le 16 juillet 1815. Conseiller à dix-neuf ans, député en 1789, en Angleterre en 1792; directeur de la police en 1814, intendant des domaines...

2. *Imbert-Colomès* (Jacques), né à Lyon en 1725, mort à Bath; échevin de Lyon; rentré en 1797, député aux Cinq-Cents, déporté le 5 décembre 1797, arrêté à Baireuth, mis en liberté en 1809.

et l'ancien Vivarais, Terrasse dans le Jura, Dubourg de Pourquery dans le Languedoc, etc.

Mais de tous ces faits, de toutes ces marches et contremarches dont le point de départ se trouvait à l'étranger, le gouvernement avait-il eu connaissance? Malheureusement non. Il ne pouvait en être autrement. Inféodés aux idées de l'ancien régime, les agents diplomatiques français n'avaient pas apporté dans l'exercice de leur mandat la conscience qu'on était en droit d'attendre d'eux. Ils étaient restés les hommes du pouvoir. Ils avaient fait des étrangers les confidents de leurs rancunes et de leurs espérances malsaines. De la part du Conseil exécutif, leur maintien avait donc été une faute. Souvent, des députés et des écrivains clairvoyants avaient signalé les inconvénients de ces procédés illogiques. « Mais, il ne faut pas « effrayer les puissances, répondait-on. Pour de tels « postes, des hommes jouissant de grandes situa- « tions, habitués aux détours des chancelleries, sont « nécessaires ; » tristes explications qui dénotaient de la part de ses auteurs une profonde méconnaissance des devoirs les plus élémentaires de la diplomatie moderne.

Une société industrielle dont les représentants resteraient inertes ou feraient plus ou moins ostensiblement les affaires d'une maison rivale, tomberait rapidement sous le ridicule. Il en est de même d'un gouvernement, au point de vue de son personnel. Comme un théâtre d'opérations de guerre, il a ses points stratégiques tout indiqués. Il faut à ces points vitaux, des hommes à lui, bien à lui. Ce n'est pas que le nombre de ces individualités obligatoires soit considérable. Ces nœuds de position sont relativement peu

nombreux dans un État; mais il importe de les occuper, du jour où un régime nouveau affirme son existence. Cette condition inéluctable d'action, tous les pouvoirs l'ont comprise. Richelieu, Mazarin, Le Tellier, de Lyonne veillaient avec un soin tout particulier au choix de ces délégués de l'autorité centrale, qu'il s'agît d'évêques, de généraux, d'intendants de police et finances, de secrétaires d'État ou d'ambassadeurs.

Or, cette nécessité est de tous les temps. Elle n'a rien de commun avec la liberté des opinions. Celle-ci dérive tout naturellement de la variété d'organisme d'éducation et de position des individus. Mais, entre cette grande et belle maxime : « laisser tout dire et ne « rien laisser faire » et l'acte de faiblesse consistant à confier les postes importants de l'État à des hommes d'un dévouement simplement douteux, il y a loin. Cette erreur capitale, la Constituante et la Législative l'avaient commise.

. . . .

Parmi les États neutres de l'Europe, celui de Gênes avait une importance particulière à cause du voisinage des armées des Alpes et d'Italie. Au moment de la déclaration de guerre, la France y possédait un chargé d'affaires, M. de Nailhac; un consul, M. de la Chèze; un vice-consul, M. Moulinot, et un commissaire du Conseil exécutif, M. Aymar. De Nailhac appartenait à l'ancienne administration de M. de Montmorin. Mal disposé d'ailleurs pour la République qu'il prétendait servir, il fournissait tout juste les renseignements dont on avait besoin, ne voyait rien, n'entendait rien et surtout ne signalait rien dans une ville encombrée de déserteurs de tout ordre. La Chèze,

ex-député, avait été sous-directeur à la *Chronique*, journal du marquis de Condorcet. Aymar, d'une famille noble de Forcalquier, avait également fait partie de la Constituante. Tous deux montraient une indifférence semblable à celle de leur chef hiérarchique.

Avec la République, la nécessité de certains changements s'imposa. Dès le mois d'octobre 1792, des correspondances saisies par l'armée de Kellermann avaient fourni la preuve des rapports des anciens ambassadeurs, Choiseul-Gouffier et de Moustier notamment, avec les princes, ainsi que des négociations commencées par plusieurs généraux. Lebrun-Tondu[1] dut agir. Nailhac et son secrétaire furent remplacés, le premier par Tilly[2], le second par Villetard[3]; malheureusement ces modifications venaient bien tard. Tilly malgré son zèle et son activité ne

1. *Pierre-Hélène-Marie Lebrun-Tondu*, né à Noyon en 1754, exécuté en 1793; ecclésiastique, pensionnaire du roi à l'Observatoire, soldat d'infanterie, déserteur, obtint sa grâce, expulsé de France par de Vergennes, retiré à Liége en 1781, y fonda le *Journal général de l'Europe*, revint à Paris en 1791, fut l'organe de Dumouriez; ministre des affaires étrangères au 10 août; remplacé en juin 1793, par *Desforgues*. — *Desforgues* (Louis-Michel *Chenier*), né à Vire (Calvados), en 1759; ministre du 21 juin 1793 au 2 avril 1794; arrêté le 13 avril, mis en liberté après thermidor; ministre plénipotentiaire en Hollande, le 28 septembre 1799, destitué au 18 brumaire, consul à la Nouvelle-Orléans, révoqué le 2 novembre 1810, exilé à la Ferté-sous-Jouarre. Reçut 6,000 francs de pension après l'empire; mort le 10 septembre 1810 à Praslin. (Mss. A. E.).

2. Voir pièces à l'appui. *Jean Tilly*, né en 1740, avait quitté la France en 1766, rentré en 1789, employé aux affaires étrangères par de Lessart.

3. *Edme-Joseph Villetard*, né en 1770, à Auxerre; destiné au commerce, commis au directoire de l'Yonne, de là à Paris, puis à Gênes.

put rien empêcher. La conspiration royaliste était près d'éclater. L'argent abondait. L'Angleterre et la Russie avaient fourni les moyens nécessaires à la réussite de l'entreprise. Le comte d'Artois revenait de Saint-Pétersbourg avec un secours de un million pour l'armée de Condé et de six autres pour les futurs insurgés. Il se montrait tout fier de l'accueil, que lui et ses compagnons avaient reçu de l'Impératrice, et de l'épée enrichie de diamants dont elle l'avait honoré. Le comte de Provence se déclarait également satisfait. L'ordre de prendre les armes était parti. L'appel du contingent de trois cent mille hommes allait servir de prétexte à la Vendée pour donner le signal de l'insurrection.

A Marseille même, le mouvement se dessina seulement quelques semaines plus tard. Il avait été préparé avec une réelle adresse. Jusqu'au dernier moment, en effet, les meneurs cachèrent leurs projets, sous les dehors d'une opposition constitutionnelle aux décrets de la Convention et particulièrement à celui visant le recrutement obligatoire. L'arrivée des commissaires de la Convention chargés de faire réunir les contingents, Barras[1] et Fréron[2] dans les Hautes et Basses-

1. *Barras* (*Paul-Jean-François-Nicolas* comte de), né à Fos-Amphoux (Var), le 20 juin 1755, mort à Chaillot, le 29 janvier 1829.
Sous-lieutenant au régiment de Languedoc; à l'Ile de France, en 1775, capitaine au régiment de Pondichéry. — Conventionnel. — Se retire à Bruxelles après brumaire, — à Marseille en 1805, mis sous la surveillance de la haute police en 1813 et envoyé à Rome.

2. *Fréron* (*Louis-Stanislas*), né à Paris en 1757, mort à Saint-Domingue en 1802, filleul du roi Stanislas, neveu de l'abbé Royou, camarade de classe de Robespierre, écrivit d'abord dans l'*Almanach des Muses*, fonda, en 1789, l'*Orateur du Peuple*, conventionnel, en mission dans le Midi en 1793, 1794 et 1795; voulut épouser Pauline Bonaparte en 1796.

Alpes, Boisot et Moïse Bayle[1] dans la Drôme et les Bouches-du-Rhône, accéléra la fin de la crise. La non-réussite des projets de Dumouriez, les premiers succès des Vendéens, les mouvements de Paris et de Lyon ainsi que l'envoi des princes de la famille de Bourbon la firent éclater.

Ce fut en effet, un mardi, le 22 avril 1793, à trois heures du matin que Philippe d'Orléans, le duc de Beaujolais, la duchesse de Bourbon et le prince de Conti arrivèrent à Marseille et furent installés au fort de Notre-Dame de la Garde[2]. Le fils puîné du prince, le duc de Montpensier, arrêté à Nice, le 8, les y rejoignit, le 24[3].

Ce jour-là même, les sections marseillaises constituaient une sorte de gouvernement indépendant avec un tribunal populaire et un comité central[4]. Le 8 mai,

1. *Moïse Bayle*, né en Languedoc en 1760, conventionnel; au comité de sûreté générale, en sortit au 9 thermidor, proscrit au 1er prairial, amnistié le 3 brumaire, exilé en 1800, mort en 1815.

2. Décret du 7 avril.

3. Voir pièces à l'appui, Mss. Archives étrangères.

Orléans (Louis-Philippe-Joseph, duc d'), surnommé *Égalité*, né à Saint-Cloud, le 13 avril 1747, conventionnel, vota la mort, arrêté le 7 avril 1793, conduit à Marseille, puis à Paris en octobre et exécuté le 13 novembre. Ses fils restèrent à Marseille et ne recouvrèrent leur liberté que le 5 novembre 1796.

Montpensier (*Antoine-Philippe d'Orléans*), né le 3 juillet 1775, mort le 8 mai 1807 à Twickenham. Sous-lieutenant au 14e dragons en 1791; passa à l'armée d'Italie. La désertion de Dumouriez et du duc de Chartres fut cause de son arrestation.

Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, née en 1748, fut envoyée en 1796 à Autun, qu'elle quitta après fructidor pour Barcelone.

Le prince de Conti (*Louis-François-Joseph*), né en 1734, mort en 1814, fut autorisé à la même date à résider à Moulins, dans sa terre de La Lande jusqu'au 18 fructidor, puis envoyé à Barcelone.

4. Il y avait vingt-quatre sections à Marseille. Chaque section

celui-ci installait solennellement le nouveau tribunal, prescrivait le rappel du contingent marseillais, ordonnait la fermeture du club de la Société populaire, faisait arrêter les principaux membres, Al. Ricord, Hugues, Giraud, l'abbé Beausset, Champré, Maillet jeune, Barthélemy, etc..., et, le 2 juin, ce dernier, chef d'atelier de savonnerie, conduit à l'échafaud dressé sur la place Saint-Michel, commençait cette série d'exécutions capitales, qui allait se continuer jusqu'au 23 août[1]. Ces tristes événements ne devaient pas rester isolés. A Lyon, les sections se déclaraient en insurrection, après trois jours de luttes, les 29, 30 et 31 mai. Dans la Lozère, Charrier[2] et son lieutenant Laporte poursuivaient le cours de leurs exploits. A Nîmes, à Bordeaux, à Toulon, à Limoges et à Caen des faits analogues avaient lieu. Fontenay était enlevé le 5 juin par les Vendéens; Saumur, le 7 juin. Paris également devenait le théâtre de mouvements confus, à la suite desquels avait lieu le vote d'expulsion des Girondins (2 juin). Or, dans tous ces agissements se retrouve une concordance de date, qui démontre une action directrice commune. Les mesures prises contre les Girondins n'y sont pour rien. En effet, l'attitude hostile des sections de Marseille s'était mani-

devait nommer deux juges pour le tribunal et le comité central. Le tribunal populaire était divisé en chambre d'accusation et en chambre de jugement. Voir aux pièces à l'appui la proclamation du comité, 9 mai.

1. Le 23 août, il y eut encore huit exécutions à Marseille.

2. *Charrier* (Marc-Antoine), né en 1753 à Nabinals (Gévaudan), fils d'un notaire de Mende, officier dans Bourbonnais, député en 1789, chef du mouvement de la Lozère, décrété d'accusation, battit les républicains à Marvejols et à Mende. Pris et condamné à mort le 16 août 1793, exécuté le 17 à Rhodez.

restée dès le 24 avril et, dans la nuit du 7 au 8 juin, à une date, où l'on était dans l'impossibilité absolue d'avoir des nouvelles de la séance du 2 juin, des délégués de Lyon, de Bordeaux, de Nîmes, de Nantes et de plusieurs autres villes, ainsi que des émissaires royalistes venus de Gênes et de Barcelone se réunissaient au siège du comité central marseillais. Dans cette séance solennelle, on décidait que chaque département du centre enverrait un bataillon à Bourges. Les bataillons de Marseille, de Nîmes, de Montpellier et des Basses-Alpes devaient remonter le Rhône pour y donner la main aux révoltés de Lyon. Le but de la réunion de Bourges n'était pas bien défini. « C'était, « disait le comité, pour y prendre telle mesure qu'exi- « geraient les circonstances. » En réalité, l'objectif général restait à Paris, où l'on comptait arriver de tous les côtés à la fois, de manière à prêter main-forte aux mécontents de la grande ville, aux déserteurs ainsi qu'aux troupes coalisées.

En attendant, le comité marseillais expédiait à Gênes deux de ses agents, MM. Pierre Laugier et Vance, pour y prendre les mesures nécessaires en vue de l'accaparement des grains. MM. Regny, de Lyon, chargés d'achats de blés pour le compte du gouvernement français, demeuraient alors à Gênes. Ils y avaient pour associés MM. Gravina et Fravega, et pour agents MM. Traversio et Giustinani. En relations avec Drauzon, directeur des vivres de Toulon, Inez, l'inspecteur des approvisionnements, ainsi qu'avec MM. Cezan, Samatan et Abeille de Marseille, ils servaient d'intermédiaires aux chefs de l'émigration et aux Anglais. Cette entente, M. de Nailhac, l'ancien chargé d'affaires ne l'avait pas connue, ou, s'il l'avait connue,

ne l'avait pas signalée. Tilly plus clairvoyant en fit part au ministre Desforgues. Celui-ci prévint son collègue de l'intérieur, Garat.

« J'ai lu avec attention, mon cher collègue, répond « ce dernier, la lettre que le citoyen Tilly vous a « écrite de Gênes... J'ai également examiné les pièces « qui y étaient jointes. Je n'ai remarqué dans tout ce « que dit le citoyen Tilly qu'une suite de sa prévention et des assertions que rien ne justifie. Il paraît « qu'on a cherché depuis quelque temps à lui donner « des impressions défavorables sur la maison Regny « qui est chargée des achats de grains que je fais faire « en Italie pour le compte de la nation, mais cette « maison qui a donné des preuves de civisme et d'attachement à la Révolution, ne pourrait être privée « de ma confiance que s'il était démontré qu'elle ne « doit plus la mériter.

« Quant aux soupçons que le citoyen Tilly annonce « lui avoir été donnés sur la pureté de mes bureaux, « je ne dois les considérer que comme l'effet d'une « malveillance gratuite de la part de ceux qui les lui « ont suggérés [1]... » Or, Tilly n'avait que trop raison. A quelque temps de là, la tartane *Notre-Dame de la Garde* [2], de Marseille, arrivait à Gênes sous pavillon anglais. Prévenu du fait, Tilly fit faire à bord une perquisition. On y saisit des papiers importants, entre autres, une passe de l'amiral anglais, ainsi qu'une lettre de Cezan à ses frères, alors en résidence à Gênes : « Mes chers frères, je suis parti de Marseille le

1. Mss. Archives étrangères.
2. Mss. Archives étrangères. Le capitaine de la tartane s'appelait Collumé.

« 21 du courant, sur une tartane parlementaire, pour « venir au-devant de l'escadre anglaise traiter avec « le commandant le passage des blés... M. Abeille, qui « est avec moi depuis hier qu'il m'est venu joindre, « me dit dans l'instant qu'il expédie lui-même les or- « dres à M. Gravina et qu'il faut que cela se fasse en « secret. Ainsi ne vous mêlez de rien et ne parlez « même de rien... » De leur côté, MM. J. Abeille et Samatan écrivaient à MM. Aimé Regny père et fils : « Je vous écris la présente du Comité de sûreté géné- « rale de notre ville. Le citoyen Abeille, qui en est « membre, écrira sans doute au bord de la frégate « anglaise la *Némésis*, pour que MM. Fravega, Ravina « et Cie, expédient sur-le-champ et sous escorte des « frégates anglaises les sept navires français qui se « trouvent chargés, ainsi qu'un bâtiment[1] commandé « par le capitaine Cafferaty... » Mais d'autres faits plus graves encore se passaient à Gênes. Des réunions avaient lieu journellement chez le chargé d'affaires de Piémont. Le ministre d'Angleterre, l'envoyé extraordinaire Drake, le fils du général Saint-André, le consul de Russie, et les représentants des princes et des départements révoltés y assistaient. Ce fut dans l'un de ces conciliabules qu'on décida une attaque simultanée sur Nice et Perpignan, et l'envoi d'un corps de débarquement à Toulon et à Marseille, pour y proclamer Louis XVII.

A Marseille, l'enthousiasme des insurgés était toujours aussi vif. Peloux avait été nommé président du Comité central de Salut public, Castalanet vice-

1. Ce bâtiment était chargé de déserteurs et de munitions de guerre.

président, Lanteleux et Bertrand secrétaires. A Nîmes, un bataillon de volontaires royalistes s'était formé sous les ordres d'un ancien lieutenant-colonel, M. de Marignac. A Toulon, les huit sections avaient proclamé leur indépendance et constitué un comité central d'action, avec Dejean pour président, Reboul pour vice-président et Mélizan comme secrétaire.

De tous les côtés, les adhésions affluaient, l'argent aussi. Des adresses étaient envoyées aux communes hésitantes ainsi qu'aux armées [1].

« CITOYENS, FRÈRES ET AMIS,

« Au moment où Marseille, qui fut libre pendant vingt « siècles, fait un effort sublime *pour sauver la République* « prête à succomber sous les coups des ennemis qui l'at« taquent et des traîtres qui la vendent; au moment où « voyant les malheurs qu'on lui prépare, elle se lève pour « les prévenir, la calomnie qui s'attache toujours à la « vertu la poursuit et l'accuse. Les anarchistes qui veulent « tout piller, tout détruire, les factieux *qui veulent nous « donner un maître*, ne voyent qu'avec terreur une cité « puissante qui veut des lois et la liberté...

« On nous a peints comme *des contre-révolutionnaires* pour « avoir un prétexte de dégarnir nos frontières, de les « livrer à nos ennemis et de vous affaiblir pour rendre « votre défaite inévitable, au moment où nos ennemis se « renforcent, où une escadre formidable croise dans nos « mers. Bientôt, pour mieux désorganiser l'armée, nos « représentants en destitueront les généraux, à com« mencer par le brave Brunet qui leur est suspect... »

1. Adresse du comité général de Marseille à l'armée d'Italie, juillet 1793. L'appel aux armes du conventionnel Barbaroux, alors réfugié à Caen, est du 18 juin.

Aux habitants naïfs, on disait :

« L'administration arrête que tous ses membres « qui se trouvent actuellement à Marseille seront in- « vités à prêter, demain matin, dans la séance publi- « que, le serment prêté le 16 de ce mois, dans l'as- « semblée générale des autorités constituées de « Marseille, de ne plus reconnaître les décrets de la « Convention nationale, depuis le 31 mai dernier jus- « qu'au jour où la liberté sera rétablie dans toute « son intégralité, et de reconnaître le tribunal popu- « laire de Marseille, de *maintenir la République une et* « *indivisible*, la liberté et l'égalité, de faire respecter « les personnes et les propriétés, et d'adhérer au ma- « nifeste imprimé au nom de Marseille [1]. »

Mais, pour faire réussir de pareilles entreprises, les proclamations ne suffisent guère. Il faut des hommes, des armes et un chef. Sur ce dernier point, on était loin de s'entendre. Tout le monde voulait bien commander, mais personne, obéir. Les nobles prétendaient à la direction par droit de naissance, les bourgeois, par droit de sacrifices pécuniaires. Ce n'était pas le moyen d'entraîner l'élément populaire, le seul réellement utile et solide dans les circonstances difficiles. Enfin, après bien des discussions, on se décida à remettre l'autorité entre les mains d'un ancien sous-officier, tailleur d'habits, du nom de Rousselet, homme d'énergie et jouissant d'une certaine notoriété. Restaient les soldats à trouver. Ils ne vinrent pas. Les compagnies comptaient à peine trente hommes, et dans le nombre des volontaires, quelques personnages,

1. Ce décret était signé : Laurin, Millot, James, Feraud, Lazare, Scoty, administrateurs... Maurin, procureur général syndic.

MM. de Sonis, de Cairac, de Canonge, du Demaine, tous quatre chevaliers de Saint-Louis, Jérôme Blanc, commissaire civil, Reynier, riche négociant, etc... D'administration, de convoi, d'état-major, d'ordre, il n'y en avait pas. Aussi, de l'aveu même des insurgés, le départ de Marseille fut-il triste. La marche le fut encore plus. Les campagnes restaient silencieuses. Dans les villes, à Aix, à Tarascon, où l'on arriva le 3 juillet, la population se montra un peu plus communicative.

Le 6, Rousselet faisait son entrée dans Avignon. Il y trouva quatorze pièces d'artillerie appartenant au régiment de Bonaparte. C'était d'un heureux augure. Le soir, après l'installation d'un nouveau comité et l'arrestation de quelques patriotes, on procéda à une illumination générale, pour fêter la prochaine entrée du Roy dans sa bonne ville de Paris. Il fallait bien s'étourdir. Dans le fait, le mouvement royaliste, si peu de consistance qu'il eût, n'en constituait pas moins un grave danger, en raison des circonstances critiques où il se produisait. De quel côté viendrait le salut? de Paris, de l'armée d'Italie ou de celle des Alpes.

Par décret du 19 juin, la Convention avait bien cassé le comité marseillais, traduit à sa barre les citoyens Peloux et Castalanet, et déclaré « complices « des assassins composant le tribunal populaire, tous « les citoyens indistinctement qui, de quelque ma- « nière que ce pût être, prêteraient leur ministère « aux actes et jugements de ce prétendu tribunal. » Mais, pour faire exécuter ces décisions, il fallait du monde, et le Comité de Salut public, qui venait seulement de se constituer, n'en avait pas.

A Toulon, le chiffre de la garnison était dérisoire.

« Nous n'avons, écrit le commandant de la place[1], « que quatre bataillons pour fournir aux armements « des vaisseaux et à la défense des côtes. Or, un de « ces bataillons est aux îles d'Hyères, un autre aux « forts de la Malgue, Saint-Louis et à la grosse Tour, « et les deux autres sont très incomplets. Du vingtième bataillon de volontaires du Var, nous n'avons « que des débris. » Quant à la flotte, elle était commandée par des gens tout disposés à trahir, dès qu'ils en trouveraient l'occasion. En Corse, Lacombe Saint-Michel et les généraux Saint-Martin et Chartogne pouvaient à peine résister aux attaques des paolistes. A l'armée d'Italie la situation était tout ausssi déplorable.

Des vingt-neuf généraux qui devaient s'y trouver, six seulement étaient présents : le général en chef Brunet[2], Gaultier Kerveguen chef d'état-major, le général de division, marquis de Lapoype, beau-frère de Fréron, et les généraux de brigade, La Salcette, Dumerbion et Duteil (cadet). Sénarmont, blessé, ne pouvait servir ; Casabianca venait d'être fait prisonnier; Camillo Rossi était en état d'arrestation. Son frère, Gratio Rossi, goutteux, allait être destitué ; Dhiler, incapable, commandait à Villefranche; Mauroy et Barquier n'avaient jamais paru ; Roux-Fazillac, Beglié, Dugommier, Delacroix, Gasparin, Milet-Mureau, Sol-Beauclair et Donzelot étaient absents. Qui plus est, l'union la plus grande ne régnait point entre les chefs. Lapoype et Fréron dénon-

1. Toulon, 9 juillet 1793. Mss. Archives de la guerre.

2. *Brunet* (Gaspard-Jean-Baptiste), né à Valensol, en Dauphiné, maréchal de camp en 1791, commandant en chef l'armée d'Italie, le 20 mars 1793, condamné à mort le 6 novembre 1793.

çaient Brunet. Celui-ci les dénonçait à son tour. Il voyait dans Barras et dans son divisionnaire Lapoype, des temoins gênants; de là, ses lettres à double entente au ministre, ses plaintes et ses doléances à la Convention en faveur de Marseille[1].

L'armée des Alpes se trouvait dans une position également critique. En ne doutant pas du dévouement du pays, la Convention eut donc le sentiment net de sa puissance morale. L'attitude des populations des campagnes et des troupes, ainsi que l'énergie de ses représentants en mission devaient suffire pour assurer son triomphe.

Dans les campagnes, en effet, on se montrait hostile à cette prise d'armes inattendue. Le paysan est méfiant par nature; il est surtout honnête. Ce sac enfariné, qu'on lui présentait sous forme de protestation de dévouement à la République, ne lui disait rien qui valût. Les nobles et les prêtres réfractaires, ses ennemis de la veille, lui paraissaient suspects, avec leurs projets de guerre civile, au moment où les siens se battaient à la frontière. « Évidemment, tout ne va pas aussi bien qu'il serait à desirer, disait Jean-Pierre, mais l'étranger est à nos portes; chassons-le d'abord, nous verrons ensuite. » Aux armées, cette idée du devoir patriotique était plus élevée encore. Promesses, argent, rien ne fit. Les soldats demeurèrent sourds aux tentatives des émules des Bouillé et des La Fayette. Dumouriez et ses complices en furent pour leur honteuse tentative. Le chef de l'armée d'Italie, lui-même, le douteux Brunet, se voyait obligé de con-

1. Brunet à la Convention, 16 juillet 1793. Mss. Archives de la guerre.

stater cet état des esprits. « L'armée, écrivait-il à la « Convention[1], ne connaît rien et ne doit connaître « que la majorité de la Convention nationale. Si elle « reçoit d'elle un ordre pour marcher contre Mar- « seille, elle obéira sans difficulté. » Mais ces énergies, ces bonnes volontés qu'on rencontre toujours quand on s'adresse au patriotisme des citoyens, il fallait les employer, les diriger. Cette mission, deux hommes, deux représentants du peuple en mission, Dubois de Crancé et Fabre de l'Hérault[2], surent la remplir dans cette partie de la France.

Les mouvements insurrectionnels tentés sur la rive droite du Rhône pouvaient devenir inquiétants. Les bandes de l'Hérault, de la Lozère et du Gard cherchaient à se grouper, pour donner la main à celles des Marseillais et remonter toutes ensemble vers Lyon. Denis Fabre comprend le danger. A la tête de quelques volontaires accourus à sa voix, il se jette hardiment dans la montagne, d'Alais à Mende, coupe les colonnes des insurgés et les disperse.

Sur la rive gauche du fleuve, Dubois de Crancé agit avec une égale vigueur. La situation y est exceptionnellement grave. Lyon est en pleine insurrection. Les Marseillais s'avancent. L'ennemi menace la frontière. Mais rien ne décourage Dubois de Crancé. Il est partout à la fois, animant chacun de son zèle et de son patrio-

1. Brunet à la Convention, 16 juillet 1793, de Sospello. Mss. Archives de la guerre.

2. *Denis Fabre* (de l'Hérault), né à Montpellier, conseiller à la cour des aides, conventionnel, vota la mort. Envoyé avec Boisset, Cassanyès et Gaston à l'armée des Pyrénées, le 31 mai 1793, disperse les bandes de Charrier et se fait tuer héroïquement en défendant, le sabre à la main, une batterie contre les Espagnols, le 20 nivôse an II.

tisme, encourageant Kellermann, excitant ses collègues Albitte[1] et Gauthier[2]. Le point dangereux est entre Lyon et Avignon. Il faut empêcher à tout prix la liaison des insurgés. Dubois de Crancé n'hésite pas. Il a l'instinct des choses de la guerre, comme il a eu la conception des organisations simples. Sans attendre les ordres de la Convention, il prescrit la concentration à Valence des troupes dont il peut disposer. Il n'a pas d'officier pour les commander; il en trouve un, dont l'entrain patriotique s'était manifesté dans les opérations du recrutement, Jean François Carteaux[3].

Celui-ci quitte Grenoble, le 2 juillet. Il est accompagné de l'adjudant général Fox, de l'adjoint Dours, du deuxième bataillon de l'ancien Bourgogne, commandé par Pellapra du troisième bataillon des volontaires nationaux des Basses-Alpes. A Valence, il trouve la dix-septième compagnie d'artillerie légère[1] de Dommartin et le premier bataillon Mont-Blanc; à Montélimar, la légion allobroge. Cette fois, la petite

1. *Albitte* (Louis-Antoine), né en 1750, mort de froid dans la campagne de 1812 en Russie : député à la Législative pour la Seine-Inférieure, conventionnel, commissaire à l'armée des Alpes; décrété d'accusation après le 1er prairial, se sauva; amnistié le 4 brumaire, entra dans l'administration militaire.

2. *Gauthier des Orcières* (A.-F.), né à Bourg en 1750, mort en 1824, avocat au présidial de Bourg, député, conventionnel, vota la mort, commissaire à l'armée des Alpes; exilé, le 12 janvier 1816.

3. *Carteaux* (Jean-François), né en 1751 à Allevan dans le Forey, mort en 1813, fils d'un dragon, peintre; commissaire, puis général 17 juillet 1793, arrêté le 2 janvier 1794, mis en liberté, après thermidor, replacé dans l'armée, puis destitué; employé de nouveau après vendémiaire jusqu'en 1801, commandant de la principauté de Piombino, en 1804.

4. *Perrier*, capitaine en second ; *Muiron*, premier lieutenant; *Duroc*, deuxième lieutenant.

colonne est constituée. Dès le 10, elle marche sur Avignon. Des détachements ont été placés à Saint-Vallier et au Grande-Serre pour empêcher tout mouvement du côté de Lyon; une réserve est également laissée à Valence avec le représentant Albitte, afin d'assurer le service des vivres. Le 11, tout le monde est à La Palud. Le lendemain Carteaux et Albitte passent la revue de leurs troupes. Le 14, Pont-Saint-Esprit est occupé, Orange et ses défenseurs, enlevés à la baïonnette par Doppet[1] et la légion[2]. Le 15, le corps expéditionnaire s'installait à deux kilomètres d'Avignon, au camp du Pontet. Il y était rejoint par le deuxième bataillon de la Côte-d'Or, le premier bataillon de Bourgogne et les canonniers de l'Ardèche.

Ce même soir arrivait au camp un jeune capitaine d'artillerie, pour l'instant fort embarrassé. C'était Bonaparte. Parti de Nice, le 8 juillet, sur l'ordre de Duteil et de Faultrier, pour aller chercher à Avignon les pièces de canon et les munitions qui s'y trouvaient, il n'avait pu dépasser Cadenet. Pont-Saint-Esprit et toute la basse Durance se trouvaient entre les mains des insurgés. Que faire? retourner à Nice, comme il était venu. Il n'était pas homme à agir de la sorte. Apprenant la marche du corps de Carteaux, il s'était rabattu sur Apt et Sault, puis sur le Pontet.

Le moment était propice. On venait précisément de

1. *Doppet* (François-Amédée), né à Chambéry, mars 1753, mort à Aix en 1800, s'engage dans la cavalerie, passe dans les gardes françaises; quitte le métier militaire, devient médecin, puis littérateur et reprend du service en 1792.

2. La légion se composait de deux bataillons d'infanterie, d'une compagnie de canonniers et de dragons. Arrivée à Valence le 2 juillet, elle fut rejointe par Carteaux le 7. Doppet la commandait en l'absence du colonel Busigny démissionnaire. Dessaix remplaça Doppet au mois de septembre.

former une colonne volante, destinée à opérer sur la rive droite du Rhône, en vue d'une attaque combinée sur Avignon. Cette colonne, forte de trois cents hommes du deuxième bataillon du cinquante-neuvième régiment, de deux compagnies de gardes nationaux de la Drôme, de seize canonniers et de deux pièces longues de quatre, était sous les ordres de l'adjudant général Dours. L'artillerie n'avait pas de chef ; Bonaparte en eut le commandement ; Dommartin [1], plus ancien que lui, restait avec sa batterie à la partie principale.

Le 23, la situation n'avait pas changé; Carteaux était toujours au Pontet, très indécis sur ce qu'il avait à faire. L'enlèvement d'Avignon lui paraissait présenter plus d'une difficulté. Les représentants durent lui donner l'ordre d'agir [2].

Le lendemain, en effet, les troupes se portaient en avant. Après une sommation, restée sans succès, elles se formèrent en plusieurs colonnes d'assaut, que devait protéger l'artillerie de Dommartin. A une heure, l'attaque commençait sur toute la ligne ; par malheur, elle se fit à découvert, sous le feu convergent d'une artillerie parfaitement abritée. Elle ne réussit pas. Seuls les braves du cinquante-neuvième parvinrent jusqu'à la porte Saint-Roch. Pendant deux heures, ils s'y maintinrent, essayant de

1. *Dommartin* (Elzéard-Auguste), né le 26 mai 1768, tué à Rosette, le 9 août 1799. Lieutenant d'artillerie le 1er septembre 1785, capitaine le 16 février 1792, général de brigade le 23 septembre 1793.

2. « Nous, représentants du peuple aux départements du Midi. « requerrons le général de brigade Carteaux de sommer la ville « d'Avignon occupée par les rebelles de se rendre aux armes de « la République. » Mss. Archives de la guerre.

renverser l'obstacle avec les pièces amenées par Dommartin. Mais leurs chefs Pellapra, Saint-Marc et Dommartin ayant été blessés, ils durent se replier. A huit heures du soir, tout le monde battait en retraite. Les pertes avaient été sensibles; le mécontentement fut vif. Pour calmer l'irritation, les représentants durent réunir les hommes. «... J'ai présenté la « Constitution à nos braves soldats, écrit Albitte, au « lieu même où les aristocrates comptaient sous peu « crier vive le Roy. Elle a été accueillie par eux avec « transport... Je venais de faire verser le vin de la « liberté et j'avais à peine bu à la ronde avec le gé- « néral et nos braves, lorsqu'un Allobroge couvert de « sueur est venu nous annoncer qu'Avignon était en « notre pouvoir. Aussitôt une portion de notre petite « armée s'est mise en marche pour s'y rendre. Le « reste partira demain avec le général. »

Le fait était réel. A quatre heures de l'après-midi une députation venait annoncer à Carteaux la retraite de Rousselet. A quelle cause était dû ce départ précipité? La légende a voulu l'attribuer au feu des pièces de quatre, qu'aurait dirigé Bonaparte en personne, de Villeneuve sur Avignon. Ce récit est erroné. Ni Carteaux, ni Albitte, ni Rovère ne disent mot de cet incident dans leurs rapports à la Convention et à Kellermann[1], et pourtant ils ne se font pas faute de prodiguer les citations. Les insurgés eux-mêmes n'en parlent pas davantage dans leur compte rendu au Comité de sûreté générale de Marseille. Ils attribuent leur fuite à l'attitude de plus en plus hostile de la population et à la nécessité où ils s'étaient

1. Mss. Archives de la guerre. Voir aux pièces à l'appui.

trouvés d'assurer leur retraite par l'occupation du bac de Barbantane, devenu leur unique point de passage sur la Durance.

Cette explication est la vraie, c'est celle de Bonaparte lui-même. Dès le 28, les troupes républicaines occupaient Tarascon, Cavaillon et Beaucaire. Le 31, Carteaux établissait son quartier général à Saint-Remy et sa gauche, à Apt et au Cadenet. C'était un succès réel. « Dites un peu à votre premier com-« mis de ma part, écrit le naïf général au ministre, « de m'accorder sa protection pour avoir mon brevet « de général de brigade, attendu que je crois qu'il « m'est bien acquis, car si je n'eusse pas empêché la « jonction des Marseillais avec les Lyonnais, la qua-« trième Révolution était bien faite. »

Les insurgés n'en disaient pas autant. Cet échec, assuraient-ils, était momentané et dû à l'incapacité de Rousselet. Au comité, on demanda son remplacement. Un ancien lieutenant-colonel du régiment d'Artois, M. de Villeneuve, prit le commandement. Villeneuve avait des talents réels, dignes d'une meilleure cause. Le 1er août, il était à Aix, prenant partout des dispositions intelligentes. Couvert à l'ouest par le canal, au nord par la Durance et par ses avant-postes fortifiés de Chamas, Salon et Lambesc, il se prétendait mieux placé qu'à Avignon et prêt à reprendre l'offensive au moment opportun, c'est-à-dire, aussitôt après l'arrivée des troupes anglaises et espagnoles annoncées. Les ressources d'ailleurs étaient considérables. Le comité possédait quatre millions de livres en espèces, d'énormes monceaux d'assignats, un parc d'artillerie respectable, des munitions en quantité et, ce qui valait mieux,

l'appui de Toulon, dont l'insurrection était définitive.

Les représentants du peuple, P. Bayle[1] et Beauvais[2], le commandant de la place, les principaux fonctionnaires républicains, la femme et la fille du général marquis de Lapoype venaient en effet d'être arrêtés. Le général Maudet, renvoyé de Corse à Toulon, pour être jugé comme coupable de haute trahison, avait pris le commandement. Le chevalier de Grasset, ex-garde du corps, déserteur, s'était mis à la tête des gardes nationaux. Plusieurs chefs de la marine, le baron d'Imbert, le contre-amiral Trogoff[3] et de Missiessy étaient entrés en communication avec l'amiral anglais Hood[4] et les agents royalistes de Gênes et de Marseille. Le 26 juillet enfin, le comité toulonnais s'était déclaré en permanence et avait donné notification de sa détermination à toutes les communes du département.

« CITOYENS FRÈRES ET AMIS,

« Le bruit public vous a sans doute instruits que le « peuple de Toulon s'est enfin levé, qu'il a détruit l'anar-

1. *Pierre Bayle*, né à Marseille; conventionnel, envoyé en mission pour le recrutement dans le Var; arrêté à Toulon et étranglé dans sa prison.

2. *Beauvais de Préaux* (Charles-Nicolas), médecin, né à Orléans le 1er août 1745, conventionnel, mort le 27 mars 1794 des suites des mauvais traitements subis dans les prisons de Toulon.

3. *Trogoff* (Jean-Honoré, comte de), né le 5 mai 1751 à Lanmeur, mort d'une épidémie en février 1794, dans la rade de Porto-Ferrajo; enseigne en 1773, capitaine de vaisseau en 1784, prit part à l'expédition de Sardaigne en 1793, nommé contre-amiral à Toulon, livra la ville aux Anglais.

4. *Hood* (S., lord, *baron de Catherington*), né le 24 décembre 1735 à Butleigh, mort à Bath le 27 janvier 1816. Son père était un ministre protestant.

« chie et qu'il est fermement résolu à ne plus souffrir les « monstres qui fomentaient le désordre et le trouble « dans notre ville et dans tout le département. Cette opi- « nion a été fortement prononcée; déjà on poursuit avec « chaleur tous les chefs coupables d'une faction crimi- « nelle... »

Tout cela constituait un encouragement réel pour l'insurrection. Villeneuve le comprit ainsi et commença par profiter de la faute commise par Carteaux en éparpillant ses détachements de Beaucaire jusqu'au Pertuis. Le 8 août, il faisait une fausse démonstration sur Orgon et Saint-Remy et, dans la nuit suivante, l'un de ses meilleurs lieutenants, Arbaud, s'emparait du château et de la petite ville de Cadenet. Le coup avait porté. Le poste conquis était important. Il permettait aux Marseillais de tourner la position d'Avignon. Mais cette espérance devait être de courte durée. Le surlendemain, dès l'aube, Arbaud à son tour était attaqué, puis blessé et pris avec trente-six de ses hommes, trois canons, six quintaux de poudre et un drapeau. Cent autres de ses soldats étaient tués ou noyés en repassant la Durance. Ce combat, le plus acharné de toute cette campagne, avait duré toute la journée. Deux représentants y assistèrent, prêchant d'exemple, Ricord et Robespierre. « Ils coururent les plus grands dangers, dit le rap- « port[1], et ne durent leur salut qu'à quelques pa- « triotes qui se rallièrent autour d'eux. »

Cette revanche prise si rapidement, on la devait à

1. Mss. Archives de la guerre. La légion allobroge et le 59e de ligne prirent part à cette sanglante affaire. Il y eut trois assauts successifs.

l'initiative des représentants du peuple récemment arrivés à Avignon, Escudier[1], Ricord et Robespierre le jeune[2] destinés à l'armée d'Italie, Salicetti et Gasparin chargés de prendre les mesures nécessaires en vue du ravitaillement des troupes laissées en Corse. La présence de ces hommes énergiques avait produit l'effet accoutumé. De tous côtés, les volontaires accouraient, les munitions, les vivres affluaient. « Je « n'avais, écrit Carteaux, que six canons en quittant « Grenoble, j'en ai maintenant trente-trois, dont six « de siége[3]. »

Mais c'était surtout pour Bonaparte que ce concours inouï de circonstances devait exercer une influence décisive. A la suite de l'affaire d'Avignon, il avait suivi la marche de son détachement le long du Rhône, traversé Beaucaire et Tarascon, puis regagné Avignon, pour y reconstituer le parc d'artillerie dont les insurgés s'étaient emparés. Bonaparte était alors malade, triste et profondément découragé. Cette succession d'aventures avait surexcité au dernier point son système nerveux. Les nouvelles étaient déplorables. En Corse, l'insurrection triomphait; les paolistes bloquaient Bastia et Calvi; le nom des Bonaparte était flétri et accolé à celui de l'infâme Buttafuoco. A la suite

1. *Escudier* (Jean-François), né à Palissane (Provence), en 1760, mort en avril 1819. Juge de paix à Toulon en 1792, conventionnel, vota la mort, en mission dans le Midi en 1793, arrêté à la suite du 1er prairial, amnistié au 4 brumaire; rentra dans la vie privée; exilé, le 12 janvier 1816, à Turin; rentré en 1818.

2. *Robespierre* (Auguste-Bon-Joseph de), dit le Jeune, né à Arras, en 1764, mort le 10 thermidor an II; élève du lycée Louis-le-Grand, procureur syndic; conventionnel; en mission dans le Midi en 1793.

3. Mss. Archives de la guerre.

des événements de Toulon, madame Lætitia avait dû se retirer précipitamment à Brignoles. Elle était dans le plus épouvantable dénuement, et vivait au jour le jour à l'aide des secours des municipalités républicaines. Son frère Joseph, tout déconfit et geignant sans cesse, était venu le rejoindre. Mais ce qui l'énervait au dernier point, c'était cette inertie forcée au milieu de ce bouillonnement d'hommes et de choses. Et, à cette situation il ne voyait pas d'issue. L'expédition finie, sans gloire et sans profit pour lui, il serait obligé de retourner à Nice profiler des épaulements, aligner des canons ou compter des piles de boulets. Pendant ce temps-là, les bulletins enfiévrés des combats des armées du Nord, de la Moselle et du Rhin arrivaient chaque jour, lui apprenant le succès et l'avancement prodigieux de quelque inconnu de la veille, ici Marceau, là Hoche, plus loin, son ancien surveillant de Brienne, Pichegru. Pichegru[1]! son supérieur! Pour cette âme ambitieuse et jalouse, que de souffrances! Avoir un monde dans la tête et ne pouvoir appliquer une idée, avoir déjà tout essayé pour acquérir la renommée et végéter ignoré dans la ville des papes. Posséder tous les appétits et ne pouvoir les satisfaire. Que faire? partir. Il en eut l'idée. D'Avignon, il écrivit au ministre Bouchotte pour le supplier de lui donner un commandement d'artillerie à l'armée du Rhin. En attendant, Bonaparte,

1. *Henri Pichegru*, engagé à dix-neuf ans au régiment de Metz, le 30 juin 1780, sergent le 1er août 1785, sergent-major le 5 juillet 1789, adjudant le 6 février 1792, adjudant-major le 15 juin 1792, capitaine en deuxième le 21 mars 1793, chef du 3e bataillon du Gard, général de brigade, 25 août 1793, général en chef, 29 août 1793.

toujours en quête d'occupation, employait les loisirs que lui laissait son service à de nouveaux travaux. Tout plein des choses qu'il voyait et des sentiments qu'il entendait exprimer autour de lui, il conçut et exécuta le plan de cette œuvre curieuse, connue sous le nom du *Souper de Beaucaire*[1].

LE SOUPER DE BEAUCAIRE.

Je me trouvais à Beaucaire le dernier jour de la foire; le hasard me fit avoir pour convives à souper deux négociants marseillais, un Nîmois et un fabricant de Montpellier.

Après plusieurs moments employés à nous reconnaître, l'on sut que je venais d'Avignon, et que j'étais militaire. Les esprits de mes convives, qui avaient été toute la semaine fixés sur le cours du négoce qui accroît les fortunes, l'étaient dans ce moment sur l'issue des événements présents, d'où en dépend la conservation; ils cherchaient à connaître mon opinion, pour, en la comparant à la leur, pouvoir se rectifier et acquérir des probabilités

1. La première édition du *Souper de Beaucaire* se fit aux frais du Trésor public, en août 1793. Sabin Tournal, l'éditeur, rédigeait alors le *Courrier d'Avignon*. La deuxième édition ne parut que vingt-huit ans après, en 1821, précédée d'une introduction par Frédéric Royou (Paris), Brasseur aîné, imprimeur, Terrey, libraire, in-8° de deux feuilles. Cette brochure ne fit aucune sensation, au moment de son apparition. Ce fut seulement, lorsque Bonaparte devint commandant en chef de l'armée d'Italie, que M. Loubet, secrétaire et prote de M. Tournal, attacha quelque prix au manuscrit et le montra à plusieurs personnes. Louis Bonaparte en demanda plus tard plusieurs exemplaires à M. Aurel. (Mss. voir aux pièces à l'appui.)

sur l'avenir, qui nous affectait différemment; les Marseillais surtout paraissaient être moins pétulants; l'évacuation d'Avignon leur avait appris à douter de tout. Il ne leur restait qu'une grande sollicitude sur leur sort. La confiance nous eut bientôt rendus babillards, et nous commençâmes un entretien à peu près en ces termes :

LE NÎMOIS.

L'armée de Carteaux est-elle forte? L'on dit qu'elle a perdu bien du monde à l'attaque; mais s'il est vrai qu'elle a été repoussée, pourquoi les Marseillais ont-ils évacué Avignon?

LE MILITAIRE.

L'armée était forte de quatre mille hommes lorsqu'elle a attaqué Avignon, elle est aujourd'hui à six mille hommes, elle sera avant quatre jours à dix mille hommes.

Elle a perdu cinq hommes et onze blessés; elle n'a point été repoussée, puisqu'elle n'a fait aucune attaque en forme : elle a voltigé autour de la place, a cherché à forcer les portes en y attachant des pétards; elle a tiré quelques coups de canon pour essayer la contenance de la garnison; elle a dû ensuite se retirer dans son camp pour combiner son attaque pour la nuit suivante.

Les Marseillais étaient trois mille hommes; ils avaient une artillerie plus nombreuse et de plus fort calibre, et cependant ils ont été contraints à repasser la Durance. Cela vous étonne beaucoup; *mais c'est qu'il n'appartient qu'à des vieilles troupes de résister aux incertitudes d'un siége.*

Nous étions maîtres du Rhône, de Villeneuve et de la campagne; nous eussions intercepté toutes les communications. Ils ont dû évacuer la ville.

La cavalerie les a poursuivis dans leur retraite; ils ont eu beaucoup de prisonniers et ont perdu deux pièces de canon.

LE MARSEILLAIS.

Ce n'est pas là la relation qu'on nous a donnée; je ne

veux pas vous la contester, puisque vous étiez présent; mais avouez que cela ne nous conduira à rien.

Notre armée est à Aix, trois bons généraux sont venus remplacer les premiers; l'on lève à Marseille de nouveaux bataillons, nous avons un nouveau train d'artillerie, plusieurs pièces de vingt-quatre; sous peu de jours nous serons dans le cas de reprendre Avignon, ou du moins nous resterons maîtres de la Durance.

LE MILITAIRE.

Voilà ce que l'on vous dit pour vous entraîner dans le précipice qui s'approfondit à chaque instant, et qui peut-être engloutira la plus belle ville de France, celle qui a le plus mérité des patriotes; mais l'on vous a dit aussi que vous traverseriez la France, que vous donneriez le ton à la République, et vos premiers pas ont été des échecs. L'on vous a dit qu'Avignon pouvait résister longtemps à vingt mille hommes, et une seule colonne de l'armée, sans artillerie de siège, dans vingt-quatre heures, en a été maîtresse; l'on vous a dit que le Midi était levé, et vous vous êtes trouvés seuls; l'on vous a dit que la cavalerie nîmoise allait écraser les Allobroges, et ceux-ci étaient déjà au Saint-Esprit et à Villeneuve; l'on vous a dit que quatre mille Lyonnais négociaient leur accommodement.

Reconnaissez donc que l'on vous trompe, concevez l'impéritie de vos meneurs, et méfiez-vous de leurs calculs.

Le plus dangereux conseiller, c'est l'amour-propre : vous êtes naturellement vifs, l'on vous conduit à votre perte par le même moyen qui a ruiné tant de peuples, en exaltant votre vanité; vous avez des richesses et une population considérables, l'on vous les exagère; *vous avez rendu des services éclatants à la liberté. L'on vous les rappelle, sans faire attention que le génie de la République était avec vous alors, au lieu qu'il vous a abandonnés aujourd'hui.*

Votre armée, dites-vous, est à Aix avec un grand train

d'artillerie et de bons généraux; eh bien! quoi qu'elle fasse, je vous assure qu'elle sera battue.

Vous aviez trois mille six cents hommes, une bonne moitié s'est dispersée; Marseille et quelques réfugiés du département peuvent vous offrir quatre mille hommes : cela est beaucoup; vous aurez donc cinq à six mille hommes sans ensemble, sans unité, sans être aguerris.

Vous avez de bons généraux; je ne les connais pas; je ne puis donc leur contester leur habileté; mais ils seront absorbés par les détails, ne seront pas secondés par les subalternes, ils ne pourront rien faire qui soutienne la réputation qu'ils pourraient s'être acquise, car il leur faudrait deux mois pour organiser passablement leur armée, et dans quatre jours Carteaux sera au delà de la Durance, et avec quels soldats!

Avec l'excellente troupe légère des Allobroges, le vieux régiment de Bourgogne, un bon régiment de cavalerie, le brave bataillon de la Côte-d'Or, qui a vu cent fois la victoire le précéder dans les combats, et six ou sept autres corps, tous de vieilles milices, encouragés par leurs succès aux frontières et sur votre armée.

Vous avez des pièces de vingt-quatre et de dix-huit, et vous vous croyez inexpugnables, vous suivez l'opinion vulgaire; mais les gens du métier vous diront, et une fatale expérience va vous le démontrer, que *des bonnes pièces de quatre et de huit font autant d'effet pour la guerre de campagne, et sont préférables sur bien des points de vue aux gros calibres.* Vous avez des canonniers de nouvelle levée, et vos adversaires ont des artilleurs des régiments de ligne, qui sont, dans leur art, les maîtres de l'Europe.

Que fera votre armée, si elle se concentre à Aix? Elle est perdue : c'est un axiome dans l'art militaire, que *celui qui reste derrière ses retranchemens est battu* : *l'expérience et la théorie sont d'accord sur ce point*, et les murailles d'Aix ne valent pas le plus mauvais retranchement de cam-

pagne, surtout si l'on fait attention à leur étendue, aux maisons qui les environnent extérieurement à la portée du pistolet. Soyez donc bien sûrs que ce parti, qui vous semble le meilleur, est le plus mauvais. Comment pouvez-vous d'ailleurs approvisionner la ville en si peu de temps de ce qu'elle aurait besoin?

Votre armée ira-t-elle à la rencontre des ennemis? Mais elle n'a pas de cavalerie, mais elle est moins nombreuse, mais son artillerie est moins propre pour la campagne; elle serait rompue, dès lors défaite sans ressources, car la cavalerie l'empêchera de se rallier.

Attendez-vous donc à voir la guerre dans le territoire de Marseille : un parti assez nombreux y tient pour la République, ce sera le moment de l'effort; la jonction se fera; et cette ville, le centre du commerce du Levant, l'entrepôt du midi de l'Europe, est perdue... Souvenez-vous de l'exemple récent de Lisle[1] et des lois barbares de la guerre.

Mais quel esprit de vertige s'est tout d'un coup emparé de votre peuple? quel aveuglement fatal le conduit à sa perte? comment peut-il prétendre résister à la République entière? Quand il obligerait cette armée à se replier sur Avignon, peut-il douter que sous peu de jours de nouveaux combattants ne viennent remplacer les premiers. La République, qui donne la loi à l'Europe, la recevra-t-elle de Marseille?

Unis avec Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nîmes, Grenoble, le Jura, l'Eure, le Calvados, vous avez entrepris une révolution, vous aviez une probabilité de succès, vos instigateurs pouvaient être mal intentionnés, mais vous étiez une masse imposante de forces; au contraire, aujourd'hui Lyon, Nîmes, Montpellier, Bordeaux, le Jura,

1. Lisle, petite ville du département de Vaucluse, à quatre lieues à l'est d'Avignon, ayant résisté à l'armée de Carteaux, fut emportée de vive force le 26 juillet.

l'Eure, Grenoble, Caen, ont reçu la Constitution, aujourd'hui qu'Avignon, Tarascon, Arles ont plié, avouez qu'il y a dans votre opiniâtreté de la folie; c'est que vous êtes influencés par des personnes qui, n'ayant plus rien à ménager, vous entraînent dans leur ruine.

Votre armée sera composée de tout ce que vous avez de plus aisés, des riches de votre ville, car les sans-culottes pourraient trop facilement être tournés contre vous. Vous allez donc compromettre l'élite de votre jeunesse accoutumée à tenir la balance commerciale de la Méditerranée, et à vous enrichir par leur économie et leurs spéculations, contre de vieux soldats, cent fois teints du sang du furibond aristocrate ou du féroce Prussien.

Laissez les pays pauvres se battre jusqu'à la dernière extrémité : l'habitant du Vivarais, des Cévennes, de la Corse, s'exposer sans crainte à l'issue d'un combat : s'il gagne, il a rempli son but; s'il perd, il se trouve comme auparavant dans le cas de faire la paix et dans la même position... Mais vous!... perdez une bataille, et le fruit de mille ans de fatigues, de peines, d'économies, de bonheur, devient la proie du soldat.

Voilà cependant les risques que l'on vous fait courir avec autant d'inconsidération.

LE MARSEILLAIS.

Vous allez vite et vous m'effrayez; je conviens avec vous que la circonstance est critique, peut-être vraiment ne songe-t-on pas assez à la position où nous nous trouvons, mais avouez que nous avons encore des ressources immenses à vous opposer.

Vous m'avez persuadé que nous ne pouvions pas résister à Aix, votre observation du défaut de subsistances est peut-être sans réplique pour un siège de longue durée, mais pensez-vous que toute la Provence peut voir longtemps, de sang-froid, le blocus d'Aix; elle se lèvera spontanément, et votre armée, cernée de tous côtés, se trouvera heureuse de repasser la Durance.

LE MILITAIRE.

Que c'est mal connaître l'esprit des hommes et celui du moment. Partout il y a deux partis; dès le moment que vous serez assiégés, le parti sectionnaire aura le dessous dans toutes les campagnes; l'exemple de Tarascon, de Saint-Remy, d'Orgon, d'Arles, doit vous en convaincre: vingt dragons ont suffi pour rétablir les anciens administrateurs et mettre les autres en déroute. Désormais, tout grand mouvement en votre faveur est impossible dans votre département, il pouvait avoir lieu lorsque l'armée était au delà de la Durance et que vous étiez entiers... A Toulon, les esprits sont très divisés, et les sectionnaires n'y ont pas la même supériorité qu'à Marseille, il faut donc qu'ils restent dans leur ville, pour contenir leurs adversaires... Quant au département des Basses-Alpes, vous savez que presque la totalité a accepté la Constitution.

LE MARSEILLAIS.

Nous attaquerons Carteaux dans nos montagnes où sa cavalerie ne lui sera d'aucun secours.

LE MILITAIRE.

Comme si une armée qui protège une ville était maîtresse du point d'attaque; d'ailleurs il est faux qu'il existe des montagnes assez difficiles auprès de Marseille pour rendre nul l'effet de la cavalerie; seulement, vos collines sont assez rapides pour rendre plus embarrassant le service de l'artillerie et donner un grand avantage à vos ennemis. Car, c'est *dans les pays coupés, que par la vivacité des mouvements, l'exactitude du service et la justesse de l'évaluation des distances, le bon artilleur a la supériorité.*

LE MARSEILLAIS.

Vous nous croyez donc sans ressources: serait-il possible qu'il fût dans la destinée de cette ville qui résista aux Romains, conserva une partie de ses lois sous les despotes qui les ont suivis, qu'elle devînt la proie de quelques brigands? Quoi! l'Allobroge, chargé des dé-

pouilles de Lisle, ferait la loi dans Marseille! Quoi! Dubois de Crancé, Albitte seraient sans contradicteurs! Ces hommes altérés de sang, que les malheurs des circonstances ont placés au timon des affaires, seraient les maîtres absolus! Quelle triste perspective vous m'offrez. Nos propriétés, sous différents prétextes, seraient envahies; à chaque instant nous serions victimes d'une soldatesque que le pillage réunit sous le même drapeau. Nos meilleurs citoyens seraient emprisonnés et périraient par le crime. Le club relèverait sa tête monstrueuse pour exécuter ses projets infernaux! Rien de pis que cette horrible idée; mieux vaut-il s'exposer à vaincre que d'être victime sans alternative.

LE MILITAIRE.

Voilà ce que c'est que la guerre civile, l'on se déchire, l'on s'abhorre, l'on se tue sans se connaître... Les Allobroges!... Que croyez-vous que ce soit? Des Africains, des habitants de la Sibérie. Eh! point du tout, ce sont vos compatriotes, des Provençaux, des Dauphinois, des Savoyards; on les croit barbares parce que leur nom est étranger. Si l'on appelait notre phalange, la phalange phocéenne, l'on pourrait accréditer sur leur compte toute espèce de fable.

Il est vrai que vous m'avez rappelé un fait, c'est celui de l'Isle, je ne le justifie pas, mais je l'explique.

Les Lislois ont tué le trompette qu'on leur avait envoyé, ils ont résisté sans espérance de succès, ils ont été pris d'assaut, le soldat est entré au milieu du feu et des morts, il n'a plus été possible de le contenir, l'indignation a fait le reste. Ces soldats, que vous appelez brigands, sont nos meilleures troupes et nos bataillons les plus disciplinés, leur réputation est au-dessus de la calomnie.

Dubois de Crancé et Albitte, constants amis du peuple, n'ont jamais dévié de la ligne droite... Ils sont scélérats aux yeux des mauvais. Mais Condorcet, Brissot, Barba-

roux, aussi étaient scélérats lorsqu'ils étaient purs; *l'apanage des bons sera d'être toujours mal famés chez le méchant.* Il vous semble qu'ils ne gardent aucune mesure avec vous; et au contraire, ils vous traitent en enfants égarés... Pensez-vous que, s'ils eussent voulu, Marseille eût retiré les marchandises qu'elle avait à Beaucaire? ils pouvaient les séquestrer jusqu'à l'issue de la guerre, ils ne l'ont pas voulu faire, et, grâce à eux, vous pouvez vous en retourner tranquillement chez vous.

Vous appelez Carteaux un assassin : eh bien ! sachez que ce général se donne les plus grandes sollicitudes pour l'ordre et la discipline, témoin sa conduite au Saint-Esprit et à Avignon. Il a fait emprisonner un sergent parce qu'il avait violé l'asile d'un citoyen qui recélait un soldat de votre armée : aux yeux du général, ce sergent était coupable d'être entré, sans ordre motivé, sur une réquisition, dans une maison particulière. L'on a puni des Avignonnais qui s'étaient permis de désigner une maison comme aristocrate. L'on instruit le procès d'un soldat qui est accusé de vol... Votre armée, au contraire, a tué, assassiné plus de trente personnes, a violé l'asile des familles, a rempli les prisons de citoyens, sous le prétexte vague qu'ils étaient des brigands.

Ne vous effrayez point de l'armée, elle estime Marseille, parce qu'elle sait qu'aucune ville n'a tant fait de sacrifices à la chose publique; vous avez dix-huit mille hommes à la frontière et vous ne vous êtes point ménagés dans toutes les circonstances. Aussi secouez le joug du petit nombre d'aristocrates qui vous conduisent, reprenez des principes plus sains, et vous n'aurez pas joui de plus vrais amis qu'elle.

LE MARSEILLAIS.

Ah! votre armée, elle a bien dégénéré de l'armée de 1789; celle-ci ne voulut pas prendre les armes contre la nation, la vôtre devait imiter un si bel exemple et ne pas tourner ses armes contre les citoyens.

LE MILITAIRE.

Avec ces principes, la Vendée aurait aujourd'hui plante le drapeau blanc sur les murs de la Bastille relevée, et le camp de Jalès dominerait à Marseille.

LE MARSEILLAIS.

La Vendée veut un roi, la Vendée veut une contre-révolution déclarée; la guerre de la Vendée, du camp de Jalès est celle du fanatisme, du despotisme; la nôtre, au contraire, est celle des vrais républicains, amis des lois, de l'ordre, ennemis de l'anarchie et des scélérats. N'avons-nous pas le drapeau tricolore? et quel intérêt aurions-nous à vouloir l'esclavage?

LE MILITAIRE.

Je sais bien que le peuple de Marseille est bien loin de celui de la Vendée, en fait de contre-révolution. Le peuple de la Vendée est robuste, sain, celui de Marseille est faible et malade, il a besoin de miel pour avaler la pilule; pour y établir la nouvelle doctrine, l'on a besoin de le tromper; mais depuis quatre ans de Révolution, après tant de trames, de complots, de conspirations, toute la perversité humaine s'est développée sous différents aspects, les hommes ont perfectionné leur tact naturel; cela est si vrai, que, malgré la coalisation départementale, malgré l'habileté des chefs, le grand nombre de ressorts de tous les ennemis de la Révolution, le peuple partout s'est réveillé au moment où on le croyait ensorcelé.

Vous avez, dites-vous, le drapeau tricolore? Paoli aussi l'arbora en Corse, pour avoir le temps de tromper le peuple, d'écraser les vrais amis de la liberté, pour pouvoir entraîner ses compatriotes dans ses projets ambitieux et criminels; il arbora le drapeau tricolore, et il fit tirer contre les bâtiments de la République, et il fit chasser nos troupes des forteresses, et il désarma tous les détachements qu'il put surprendre et il fit des rassemblements pour chasser la garnison de l'île, et il pilla les magasins, en vendant à bas prix tout ce qu'il y avait, afin

d'avoir de l'argent pour soutenir sa révolte, et il ravagea et confisqua les biens des familles les plus aisées, parce qu'elles étaient attachées à l'unité de la République, et il se fit nommer généralissime, et il déclara ennemis de la patrie, tous ceux qui resteraient dans nos armées ; il avait précédemment fait échouer l'expédition de Sardaigne. Et cependant, il avait l'impudeur de se dire ami de la France et bon républicain, et cependant il trompa la Convention qui rapporta son décret de destitution ; il fit si bien enfin, que lorsqu'il a été démasqué par ses propres lettres, trouvées à Calvi, il n'était plus temps, les flottes ennemies interceptaient toutes les communications.

Ce n'est plus aux paroles qu'il faut s'en tenir, il faut analyser les actions ; et avouez qu'en appréciant les vôtres, il est facile de vous démontrer contre-révolutionnaire.

Quel effet a produit dans la République le mouvement que vous avez fait? Vous l'avez conduite près de sa ruine; vous avez retardé les opérations de nos armées ; je ne sais pas si vous êtes payés par l'Espagnol et l'Autrichien ; mais certes, ils ne pouvaient désirer de plus heureuses diversions : que feriez-vous de plus si vous l'étiez ? Vos succès sont l'objet des sollicitudes de tous les aristocrates reconnus, vous avez placé à la tête de vos sections et de vos armées des aristocrates avoués, un Latourette, ci-devant colonel, un Sonis, ci-devant lieutenant-colonel du génie, qui ont abandonné leurs corps, au moment de la guerre pour ne pas se battre pour la liberté du peuple.

Vos bataillons sont pleins de pareilles gens, et votre cause ne serait pas la leur, si elle était celle de la République.

LE MARSEILLAIS.

Mais, Brissot, Barbaroux, Condorcet, Buzot, Vergniaud, Guadet, etc., sont-ils aussi aristocrates? Qui a fondé la République? qui a renversé le tyran? qui a enfin soutenu la patrie à l'époque périlleuse de la dernière campagne?

LE MILITAIRE.

Je ne cherche pas si vraiment, ces hommes qui avaient bien mérité dans tant d'occasions, ont conspiré contre lui : ce qu'il me suffit de savoir, c'est que la Montagne, par esprit public ou par esprit de parti, s'étant portée aux dernières extrémités contre eux, les ayant décrétés, emprisonnés, je veux même vous le passer, les ayant calomniés, les Brissotins étaient perdus, sans une guerre civile qui les mit dans le cas de faire la loi à leurs ennemis. C'est donc pour eux vraiment que votre guerre était utile.

S'ils avaient mérité leur réputation première, ils auraient jeté les armes à l'aspect de la Constitution, ils auraient sacrifié leur intérêt au bien public; mais il est plus facile de citer Décius que de l'imiter; ils se sont aujourd'hui rendus coupables du plus grand de tous les crimes, ils ont, par leur conduite, justifié leur décret... Le sang qu'ils ont fait répandre a effacé les vrais services qu'ils avaient rendus.

LE FABRICANT DE MONTPELLIER.

Vous avez envisagé la question sous le point de vue le plus favorable à ces Messieurs; car il paraît prouvé que les Brissotins étaient vraiment coupables; mais coupables ou non, nous ne sommes plus dans le siècle où l'on se battait pour les personnes.

L'Angleterre a versé des torrents de sang pour les familles de Lancastre et d'Yorck; la France pour les Lorrains et les Bourbons. Serions-nous encore à ces temps de barbarie!!!

LE NÎMOIS.

Aussi avons-nous abandonné les Marseillais, dès que nous nous sommes aperçus qu'ils voulaient la contre-révolution, et qu'ils se battaient pour des querelles particulières. Le masque est tombé dès qu'ils ont refusé de publier la Constitution, nous avons alors pardonné quelques irrégularités à la Montagne. Nous avons oublié Rabaut et ses jérémiades, pour ne voir que la République

naissante, environnée de la plus monstrueuse des coalitions qui menace de l'étouffer à son berceau, pour ne voir que la joie des aristocrates et l'Europe à vaincre.

LE MARSEILLAIS.

Vous nous avez lâchement abandonnés après nous avoir excités par vos députations éphémères.

LE NÎMOIS.

Nous étions de bonne foi, et vous aviez le renard sous les aisselles; nous voulions la République, nous avons dû accepter une Constitution républicaine. Vous étiez mécontents de la Montagne et de la journée du 31 mai, vous deviez donc encore accepter la Constitution pour la renvoyer, et faire terminer sa mission.

LE MARSEILLAIS.

Nous voulons aussi la République, mais nous voulons que notre Constitution soit formée par des représentants libres dans leurs opérations; nous voulons la liberté, mais nous voulons que ce soit des représentants que nous estimons qui nous la donnent; nous ne voulons pas que notre Constitution protège le pillage et l'anarchie. Notre première condition est: point de club, point d'assemblées primaires si fréquentes, respect aux propriétés.

LE FABRICANT DE MONTPELLIER.

Il est palpable, pour qui veut réfléchir, qu'une partie de Marseille est contre-révolutionnaire; l'on avoue vouloir la République, mais c'est un rideau que l'on rendait tous les jours plus transparent; l'on vous accoutumait peu à peu à voir enfin la contre-révolution toute nue; déjà le voile qui la couvrait n'était plus que de gaze; votre peuple était bon, mais avec le temps on aurait perverti la masse, sans le génie de la Révolution qui veille sur elle.

Nos troupes ont bien mérité de la patrie pour avoir pris les armes contre vous avec autant d'énergie; ils n'ont pas dû imiter l'armée de 1789, puisque vous n'êtes pas la nation. Le centre d'unité est la Convention, c'est le vrai souverain, surtout lorsque le peuple se trouve partagé.

Vous avez renversé toutes les lois, toutes les convenances; de quel droit destituiez-vous votre département? Était-ce Marseille qui l'avait formé?

De quel droit le bataillon de votre ville parcourait-il les districts? De quel droit vos gardes nationales prétendaient-elles entrer dans Avignon? Le district de cette ville était le premier corps constitué, puisque le département était dissous. De quel droit prétendiez-vous violer le territoire de la Drôme? et pourquoi croyez-vous que ce département n'ait pas le droit de requérir la force publique pour le défendre? Vous avez donc confondu tous les droits, vous avez établi l'anarchie, et puisque vous prétendez justifier vos opérations par le droit de la force, vous êtes donc des brigands, des anarchistes.

Vous avez établi un tribunal populaire. Marseille seule l'a nommé, il est contraire à toutes les lois, ce ne peut être qu'un tribunal de sang, puisque c'est le tribunal d'une faction; vous avez soumis par la force à ce tribunal tout votre département. De quel droit? Vous usurpez donc cette autorité, que vous reprochez injustement à Paris?

Votre comité des sections a reconnu des affiliations. Voilà donc une coalition pareille à celle des clubs contre qui vous vous récriez? Votre comité a exercé des actes d'administration sur des communes du Var; voilà donc la division territoriale méconnue?

Vous avez, à Avignon, emprisonné sans mandat, sans décret, sans réquisition des corps administratifs; vous avez violé l'asile des familles, méconnu la liberté individuelle; vous avez, de sang-froid, assassiné sur les places publiques; vous avez renouvelé les scènes dont vous exagérez l'horreur, et qui ont affligé l'origine de la Révolution, sans information, sans procès, sans connaître les victimes, seulement sur la désignation de leurs ennemis; vous les avez prises, arrachées à leurs enfants, traînées dans les rues, et les avez fait périr sous les coups de sabre; l'on a compté jusqu'à trente que vous avez ainsi

sacrifiés; vous avez traîné la statue de la liberté dans la boue; vous l'avez exécutée publiquement; elle a été l'objet des avanies de toute espèce d'une jeunesse effrénée; vous l'avez lacérée à coups de sabre, vous ne sauriez le nier; il était midi, plus de deux cents personnes des vôtres assistèrent à cette profanation criminelle; le cortège a traversé plusieurs rues, est arrivé à la place de l'Horloge, est passé par la rue de l'Épicerie, etc., etc. J'arrête mes réflexions et mon indignation. Est-ce donc ainsi que vous voulez la République? Vous avez retardé la marche de nos armées, en arrêtant les convois; comment pouvoir se refuser à l'évidence de tant de faits, et comment vous épargner le titre d'ennemis de la patrie.

LE MILITAIRE.

Il est de la dernière évidence que les Marseillais ont nui aux opérations de nos armées, et voulaient détruire la liberté; mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici; la question est de savoir ce qu'ils pensent espérer, et quel parti il leur reste à prendre.

LE MARSEILLAIS.

Nous avons moins de ressources que je ne pensais, mais l'on est bien fort lorsque l'on est résolu à mourir, et nous le sommes plutôt que de reprendre le joug des hommes qui gouvernent l'État; vous savez qu'un homme qui se noie s'accroche à toutes les branches, ainsi plutôt que de nous laisser égorger, nous... Oui, nous avons tous pris part à cette nouvelle révolution, tous nous serions sacrifiés par la vengeance. Il y a deux mois que l'on avait conspiré d'égorger quatre mille de nos meilleurs citoyens; jugez à quel excès on se porterait aujourd'hui... l'on se ressouviendra toujours de ce monstre qui était cependant un des principaux du club; il fit lanterner un citoyen, il pilla sa maison et viola sa femme, après lui avoir fait boire un verre du sang de son mari...

LE MILITAIRE.

Quelle horreur! mais ce fait est-il vrai? je m'en méfie,

car vous savez que l'on ne croit plus au viol aujourd'hui...

LE MARSEILLAIS.

Oui, plutôt que de nous soumettre à de pareilles gens, nous nous porterons à la dernière extrémité, nous nous donnerons aux ennemis, nous appellerons les Espagnols; il n'y a point de peuple dont le caractère soit moins compatible avec le nôtre, il n'y a point de plus haïssable. Jugez donc, par le sacrifice que nous ferons, de la méchanceté des hommes que nous craignons.

LE MILITAIRE.

Vous donner aux Espagnols!!... Nous ne vous en donnerons pas le temps.

LE MARSEILLAIS.

L'on les signale tous les jours devant nos ports.

LE NÎMOIS.

Pour voir lequel des Fédérés ou de la Montagne tient pour la République, cette menace seule me suffit; la Montagne a été un moment la plus faible, la commotion paraissait générale. A-t-elle cependant jamais parlé d'appeler les ennemis? Ne savez-vous pas que c'est un combat à mort que celui des patriotes et des despotes de l'Europe? Si donc vous espérez des secours de leur part, c'est que vos meneurs ont de bonnes raisons pour en être accueillis, mais j'ai encore trop bonne opinion de votre peuple, pour croire que vous soyez les plus forts à Marseille dans l'exécution d'un si lâche projet.

LE MILITAIRE.

Pensez-vous que vous feriez un grand tort à la République, et que votre menace soit bien effrayante? Évaluons :

Les Espagnols n'ont point des troupes de débarquement, leurs vaisseaux ne peuvent pas entrer dans votre port : si vous appeliez les Espagnols, ça pourrait être utile à vos meneurs pour se sauver avec une partie de leur fortune; mais l'indignation serait générale dans toute la République; vous auriez soixante mille hommes sur les bras

avant huit jours, les Espagnols emporteraient de Marseille tout ce qu'ils pourraient, et il en resterait encore assez pour enrichir les vainqueurs.

Si les Espagnols avaient trente ou quarante mille hommes sur leurs flottes, tout prêts à pouvoir débarquer, votre menace serait effrayante; mais, aujourd'hui, elle n'est que ridicule, elle ne ferait que hâter leur ruine.

LE FABRICANT DE MONTPELLIER.

Si vous étiez capables d'une pareille bassesse, il ne faudrait pas laisser pierre sur pierre dans votre superbe cité, il faudrait que d'ici à un mois le voyageur, passant sur vos ruines, vous crût détruits depuis cent ans.

LE MILITAIRE.

Croyez-moi, Marseillais, secouez le joug du petit nombre de scélérats qui vous conduisent à la contre-révolution; rétablissez vos autorités constituées; acceptez la Constitution; rendez la liberté aux représentants; qu'ils aillent à Paris intercéder pour vous; vous avez été égarés, il n'est pas nouveau que le peuple le soit par un petit nombre de conspirateurs et d'intrigants; de tout temps la facilité et l'ignorance de la multitude ont été la cause de la plupart des guerres civiles.

LE MARSEILLAIS.

Eh! monsieur, qui mettra le bien? Sera-ce les réfugiés qui nous arrivent de tous les côtés du département? Ils sont intéressés à agir en désespérés. Sera-ce ceux qui nous gouvernent? Ne sont-ils pas dans le même cas? Sera-ce le peuple? Une partie ne connaît pas sa position, elle est aveuglée et fanatisée; l'autre partie est désarmée, suspectée, humiliée; je vois donc, avec une profonde affliction, des malheurs sans remède.

LE MILITAIRE.

Vous voilà enfin raisonnable; pourquoi une pareille révolution ne s'opérerait-elle pas sur un grand nombre de vos citoyens qui sont trompés et de bonne foi? Alors Albitte qui ne peut que vouloir épargner le sang français,

vous enverra quelque homme loyal et habile ; l'on sera d'accord ; et l'armée, sans s'arrêter un seul moment, ira sous les murs de Perpignan faire danser la *Carmagnole*, à l'Espagnol enorgueilli de quelques succès.

Et Marseille sera toujours le centre de gravité de la liberté, ce sera seulement quelques feuillets qu'il faudra arracher de son histoire.

Cet heureux pronostic nous remit en humeur : le Marseillais nous paya de bon cœur plusieurs bouteilles de champagne, qui dissipèrent entièrement les soucis et les sollicitudes. Nous allâmes nous coucher à deux heures du matin, nous donnant rendez-vous au déjeuner du lendemain, où le Marseillais avait encore bien des doutes à proposer, et moi bien des vérités intéressantes à lui apprendre.

29 juillet 1793.

Mais de cet écrit, qu'adviendrait-il? Comment et où le faire imprimer? Bonaparte en était là de ses indécisions, lorsque les représentants du peuple arrivèrent à Aix.

Pour lui, cet événement devait marquer la fin de tant de vicissitudes. La fortune souriante allait, cette fois,

« *Pour sa gloire naissante épuiser ses faveurs.* »

Salicetti fut plein d'attentions pour son compatriote. Il le présenta à ses collègues. Gasparin et Robespierre le jeune se montrèrent particulièrement bienveillants pour le jeune officier d'artillerie. Sa nature ardente et ses idées originales leur plurent. Son récent travail acheva de les charmer. C'était justice.

Le Souper de Beaucaire est loin d'être une œuvre banale. Dans les conditions où il a été conçu, cet écrit

dénote une singulière présence d'esprit. Sous le rapport militaire, il contient des aphorismes curieux. Au point de vue politique, il renferme également des appréciations nettes et sensées. Évidemment, tout cela n'avait pas grande élévation, mais prouvait tout au moins que cet officier de vingt-cinq ans était au courant des événements et qu'il en saisissait la synthèse. Dans ces jugements concis, on sentait la précision du maître et celle de l'homme de guerre. Qui voit bien les faits de l'histoire, voit également bien en campagne. L'histoire est le champ clos des sociétés; la bataille, celui des troupes. La connaissance des hommes et celle du terrain sont les deux éléments principaux du succès. En politique comme sur le théâtre des opérations, il n'y a pas deux positions bonnes; il n'en est qu'une. Le coup d'œil est l'âme du chef. On l'a ou on ne l'a pas.

Ces qualités merveilleuses frappèrent donc les conventionnels. Ceux-ci firent fête à Bonaparte, l'autorisèrent à faire publier *le Souper de Beaucaire* aux frais du trésor public et lui firent force promesses.

Mais les moments étaient précieux. Il fallait en finir avec l'insurrection fratricide du Midi. Le 18 août, l'armée républicaine avait quitté Saint-Rémy pour attaquer Salon. Villeneuve s'y trouvait; il n'attendit même pas le choc. Après un combat insignifiant, il donna le signal de la retraite, puis évacua successivement Pellissane, Lançon, Rognac et les Milles pour venir occuper, au col de Septêmes, la ligne de collines qui couvrent Marseille au nord. Le 21, Carteaux était à Aix, et le même jour Albitte écrivait au Comité de Salut public : « Nous comptons « avant huit jours voir entrer l'armée dans Marseille

« ou périr avec elle sous les murs de cette cité re-
« belle, en défendant la liberté et l'égalité.

« Un parlementaire anglais mouille maintenant dans « la rade de Marseille, et chaque jour les têtes des « patriotes tombent sous la guillotine de ces assas- « sins[1]. »

L'agonie de Marseille commençait. La grande et belle cité phocéenne était comme affolée. Le tribunal populaire redoublait de rage. Un comité de salut public s'était constitué. Bruniquel en avait la présidence. Des délégués venaient de partir pour rejoindre l'amiral anglais et réclamer son concours. Mais celui-ci n'était pas homme à compromettre sa flotte dans la défense inutile d'une ville ouverte. Ses instructions, d'ailleurs, lui désignaient Toulon comme but de ses efforts. Il s'y conforma, répondit de façon évasive et se contenta d'envoyer une proclamation :

« FRANÇAIS,

« Vous êtes depuis quatre ans travaillés par une Révolu- « tion qui a successivement amené sur vous tous les mal- « heurs, après avoir détruit le gouvernement, foulé aux « pieds toutes les lois...

« Les bras sont enlevés à l'agriculture ; votre numéraire « a disparu ; votre commerce est anéanti ; une horrible « famine vous menace ; voilà le tableau de vos maux. Il a « dû affliger les puissances coalisées ; elles n'ont vu de « remède que dans le rétablissement de la monarchie...

« ... *Comptez sur la fidélité d'une nation franche...*

« Prononcez-vous donc et je vais faire succéder des

1. Mss. Archives de la guerre. Le même jour, Doppet était fait général de brigade, et Pellapra, chef de brigade.

« années de bonheur à quatre ans de servitude et de cala-
« mité.

« *Signé* : HOOD. »

Cette fois, le doute n'était plus permis. Les traîtres levaient le masque. La lumière se faisait éclatante. Aussi les protestations surgirent-elles nombreuses et violentes, dans la onzième section d'abord, puis dans les neuvième, douzième, treizième et quatorzième. Or, pour les membres du comité royaliste, cette scission pouvait être désastreuse. Si le mouvement se propageait, Villeneuve et ses hommes se trouvaient pris entre deux feux. Eux-mêmes ne pouvaient fuir. Que faire? ruser encore, ruser toujours. La fin justifie les moyens, disent les disciples de Loyola. Cette devise fut celle du comité. Il annonça donc des succès prochains, appela la population aux armes et dans la nuit du 23 au 24 août, fit occuper par les gardes nationaux, dont il était sûr, la place des Prêcheurs et les principaux débouchés qui mènent au village des Crottes et à Aubagne. La manœuvre était adroite. Elle faillit ne pas aboutir; les sections dissidentes prirent les armes, arborèrent le drapeau tricolore et commencèrent le feu, qui durait encore le lendemain matin, au moment où la défaite de Villeneuve était déjà connue du comité, et où celui-ci faisait proposer et accepter une suspension d'armes, à la condition de faire proclamer la Constitution. Mais l'accord était à peine établi qu'une dépêche mensongère annonça la déroute de Carteaux et que les royalistes attaquaient les républicains démoralisés et dispersés, faisaient jeter des bombes dans la rue

des Consuls, tuaient une vingtaine de personnes et en désarmaient quantité d'autres. Le stratagème avait réussi. Le comité restait maître de la ville et pouvait prendre en toute sécurité ses dispositions pour la fuite de ses membres les plus compromis.

Il n'était que temps. Les premiers fuyards de Septêmes arrivaient déjà. Les dispositions militaires de Villeneuve avaient pourtant été bien prises. Sur la gauche, de Canonge occupait avec de l'artillerie les hauteurs de la Gavotte et de Notre-Dame ainsi que les quatre redoutes en pierres sèches qui s'y trouvaient. La droite s'appuyait aux coteaux de Fabrigoule. Villeneuve restait au centre, à Notre-Dame même, à proximité du pavillon Gaudemar. Le 25 août, dès l'aube, le combat avait commencé. Après une vive canonnade, le premier bataillon des Allobroges, enlevé vivement par le commandant Laborde, s'était porté au pas de course sur Fabrigoule. au cri répété de : « Vive la République ! » Or le premier bataillon des Bouches-du-Rhône, chargé de la défense de ce point, n'attendit pas le choc pour lever la crosse en l'air, entonner le chant national et tourner son feu contre ses alliés de la veille.

Ce fut le signal de la déroute. A six heures du soir, Villeneuve et Canonge étaient de retour. Toute la nuit, la confusion fut inexprimable, le sauve-qui-peut, général. Les uns s'embarquaient, les autres prenaient la route de Toulon. Villeneuve protégea cette retraite désordonnée. Le dernier, il quitta Marseille, au moment même où les troupes républicaines faisaient leur entrée. Il était neuf heures du matin. Carteaux s'avançait, triomphant, suivi des conventionnels Albitte, Salicetti, Gasparin, Nioche, Escudier

et des officiers de son état-major. Venaient ensuite la onzième section de Marseille, la légion allobroge et le cinquante-neuvième de ligne. Bonaparte marchait avec l'artillerie.

Le soir même, par droit de billet de logement, il se trouvait installé dans la maison Clary. Son frère Joseph l'y venait rejoindre le lendemain, ne se doutant certes guère qu'à une année de là, il serait l'allié de cet hôte du hasard. Ce Clary était un ancien négociant en savons. Il avait deux filles non mariées, Julie et Désirée. Tout ce petit monde avait le cœur sur la main. Il accueillit du mieux qu'il put ces garnisaires d'un nouveau genre, devenus, dans les circonstances présentes, des sauvegardes utiles.

Le moment n'était pas propice aux effusions. La situation était critique. Il fallait se hâter d'occuper Toulon. Dès le 27, Dours avait gagné la Ciotat, tandis que Doppet se rendait à Aubagne avec les Allobroges et l'artillerie de Dommartin. De leur côté, Robespierre et Ricord étaient partis pour presser l'arrivée à Brignoles de la division Lapoype, détachée de l'armée d'Italie sur l'ordre de Barras[1]. Tout ce zèle devait être en pure perte.

Dans la nuit du 27 au 28 août, l'acte criminel qui livrait Toulon aux Anglais était accompli. A la suite d'une convention conclue entre l'amiral Hood, le contre-amiral français de Trogoff, le capitaine baron

1. *Barras* avait destitué *Brunet* et l'avait remplacé par *Dumerbion*. *Duteil* cadet avait été nommé général de division, *d'Hotman* et *Serrurier* généraux de brigade. La division Lapoype se composait de six bataillons réguliers, d'un bataillon de nouvelle levée, de trois compagnies de la légion des sans-culottes, du quinzième régiment de dragons et d'un train d'artillerie.

d'Imbert et le comité central toulonnais, la flotte anglaise entrait en rade. Trogoff arborait son pavillon sur la *Perle* et faisait le signal de ralliement. Cazote sur le *Généreux* et Degoy sur le *Scorpion* suivirent. Seul, le capitaine Saint-Julien tenta de s'opposer à ce mouvement; mais ne se voyant pas soutenu, il dut se retirer à la Seyne avec les officiers restés fidèles aux lois de l'honneur.

Dans la nuit, les Anglais débarquaient au port de Méjan, et occupaient le fort La Malgue. Le lendemain, Louis XVII était proclamé roi de France. Le même jour, le comité toulonnais envoyait au général Carteaux un ultimatum qui se terminait ainsi : « ... Si des exécutions souillent la ville de « Marseille, deux députés que nous tenons en otage « et les parents de deux autres subiront le même « sort. Trente mille Anglais et Espagnols seconde- « ront notre vengeance; elle sera terrible. Marseille « et Toulon sont sous leur protection. »

En France, l'effet produit par cette catastrophe fut foudroyant. « Il ne faut pas s'endormir, écrivent les « représentants. Donnez des ordres prompts pour que « l'expédition de Lyon terminée, les troupes qui y « sont employées viennent renforcer les nôtres. Consi- « dérez l'entrée des Anglais dans Toulon, l'obstination « des Lyonnais, l'invasion du mont Blanc par les « Piémontais, le silence observateur de Bordeaux, les « échecs de la Vendée, l'évacuation de Mayence, celle « de Valenciennes et de Condé, le siège de Dunkerque, « l'agitation de la Normandie et de la Bretagne, les « excès auxquels se porte l'agiotage, voilà toutes les « branches de la coalition par laquelle les rois « ennemis veulent nous donner un tyran; ils ont vu

« le triomphe du peuple dans la journée du 10 août ; « ils en ont frémi. Qu'ils voient sa vengeance et qu'ils « tremblent de nouveau...[1] »

Barras[2] est tout aussi énergique : « La trahison est « comble, dit-il au Comité. Toulon est livré aux « Anglais... Envoyez Brunet au tribunal révolution- « naire. Nous avons entre les mains des pièces de « conviction.

« Nous sommes devant les murs de Toulon, demain « nous allons conférer à Marseille avec Carteaux et « ses collègues.

« Nous avons fait sonner le tocsin dans toutes les « communes du département du Var et prescrit de « faire marcher tous les citoyens depuis l'âge de seize « ans jusqu'à soixante... Le peuple ne revient pas de « sa surprise; on lui avait dit que l'armée d'Italie « n'était composée que de brigands mis en mouvement « par deux cannibales (c'est nous), et partout cette « armée composée de vrais sans-culottes a donné « l'exemple du respect pour la propriété, de la disci- « pline et du bon ordre.

« ... Si Toulon n'ouvre pas ses portes, nous l'assié- « geons de concert avec Carteaux, nous le bombar- « dons et le rasons de fond en comble, à l'exception « des arsenaux et des forts. C'est le moindre châti- « ment que mérite cette ville infâme et à jamais en « exécration à tout le reste de la République. Partout « nous faisons désarmer les gens suspects, même « ceux qui ne se sont jamais prononcés depuis la

1. Mss. Archives de la guerre. Dépêche du 29 août 1793

2. Mss. Archives de la guerre. Dépêche du 29 août 1793, datée de Cotignac, près Brignoles.

« Révolution. Le temps de l'indulgence est passé. Il « faut guillotiner ou s'attendre à l'être.

« Notre avant-garde occupe La Vallette; le quar- « tier général est à Solliès.

« ... La grande inquiétude, c'est le sort réservé « par les Anglais au port de Toulon. Notre escadre « est perdue. Nos arsenaux, les plus beaux de la « République seront la proie des flammes. Ce sera « une perte incalculable, c'est Trogoff, le contre- « amiral, qui a été l'âme de cette insigne trahison « avec le général Brunet. Frappez donc aussitôt ces « têtes coupables... »

La même vigueur se manifestait partout. C'était le 27 que les troupes avaient quitté Marseille; le 29, l'avant-garde, conduite par Mouret, occupait Olioulles. A peine installée, elle fut repoussée par des forces supérieures, composées d'Anglais et d'Espagnols[1]. L'échec était sérieux. Olioulles a une réelle importance militaire. Située sur la rive droite de la Reppe, à cheval sur la route de Marseille à Toulon, elle commande également les communications vers la Seyne et le petit Gibraltar. La reprise immédiate de ce point fut donc décidée en conseil[2] et les troupes, concentrées dans ce but au Beausset. Le 7 septembre,

1. La colonne alliée était sous les ordres du capitaine Elphinston. Le capitaine Monteiro commandait les Espagnols, le capitaine Montcrif les Anglais. Les alliés eurent dans cette affaire un officier et trois soldats tués, un sergent et douze hommes blessés.

2. Il y eut un conseil de guerre auquel assistèrent les représentants. Le 6 septembre, *Barras* écrivait de Marseille à Robespierre l'aîné : « Je suis à Marseille avec Fréron, depuis le 3. « Je pars le 7 pour les postes de la gauche et de là à Nice. Ricord « et Robespierre doivent être à Nice. »

Le 13 septembre, ils s'y trouvaient tous.

l'attaque eut lieu. Les alliés ne tinrent pas. « Cette « journée n'a coûté qu'un homme à la liberté, écrit « Albitte, deux ont été blessés, et de ce nombre est « le chef d'artillerie Dommartin. Une balle l'a atteint « au moment où il pointait une pièce de huit qui « faisait un grand ravage au milieu des ennemis. « Nous étions à ses côtés, et en tombant il n'a poussé « qu'un cri, celui de *Vive la République!* Au même « instant nous l'avons promu au grade de chef de « brigade. Nous espérons que le conseil exécutif « s'empressera de lui en expédier le brevet, d'autant « plus que c'est un sujet distingué et rempli de « talents [1]. »

Réglementairement, Perrier [2], le capitaine en second de Dommartin eût dû prendre la place de son chef hiérarchique. Il n'en fut rien. Perrier n'était pas là; ce fut Bonaparte qu'on nomma. Salicetti et Gasparin tenaient leur promesse. En agissant ainsi, ils répondaient au désir même du ministre qui venait d'écrire à Robespierre, à propos de la demande de Bonaparte d'aller à l'armée du Rhin : « *Voiez* (sic) le « citoyen Buonaparte. Sa proposition est celle d'un « patriote. S'il a des moyens, profitez-en pour l'avan- « cer. » Sur ce point, le doute est impossible. Le 20 vendémiaire, Gasparin et Salicetti écrivaient au Comité de Salut public : « ... Vous verrez par la lettre « que nous adressait hier le citoyen Buonaparte, « capitaine d'artillerie qui était destiné pour l'armée

1. *Dommartin* fut confirmé dans son grade de chef de brigade, le 23 septembre 1793; le chef de brigade du 59e, *Pellapra* fut fait général de brigade, le même jour. Mss. Archives de la guerre.

2. *Perrier*, nommé capitaine commandant, octobre 1793.

« de Nice, mais que la blessure de Dommartin nous a « obligé de retenir ici pour commander...[1] »

C'est ainsi que le malheur des uns fait le bonheur des autres et que la main d'un tireur maladroit, d'un inconnu, d'un Anglais,

« *Avait, sans le vouloir, changé l'heure du monde.* »

Mais ce n'était pas seulement pour Bonaparte que Gasparin [2] et Salicetti se montraient si bienveillants. Toute la famille avait eu part à leurs bienfaits. Madame Bonaparte et ses enfants reçurent des secours pécuniaires et purent venir s'installer à Marseille [3]. Fesch fut attaché, en qualité de garde-magasin, à l'armée des Alpes. Lucien obtint la même faveur et fut envoyé à Saint-Maximin. Restait Joseph Bonaparte. Mieux partagé encore, il fut nommé d'emblée commissaire des guerres de première classe et, qui est plus, à Marseille. Comment un tel passe-droit avait-il pu se produire ? La loi était formelle. Nul ne pouvait obtenir un emploi de commissaire des guerres de première classe, s'il n'avait été officier supérieur ou quartier-maître trésorier dans un régiment. Or, Joseph Bonaparte n'avait que vingt-cinq ans et pour tout service militaire, un temps passé dans le commerce des huiles et dans les bureaux de l'admi-

1. Mss. Archives de la guerre.

2. *Gasparin* (Thomas-Auguste de), né à Orange en 1750, mort le 21 brumaire an II; capitaine au 2e régiment d'infanterie (Picardie). Conventionnel — vota la mort du roi — membre du comité de S. P.; donna sa démission; fut envoyé en mission. Napoléon légua à ses deux fils une somme de cent mille francs.

3. A l'hôtel Cyprières, rue Lafont.

nistration du district d'Ajaccio. Mais de tels empêchements n'étaient pas faits pour arrêter les Bonaparte. Sans aucun scrupule, Joseph s'attribua le titre de lieutenant-colonel de son frère. Les braves représentants du peuple n'y virent rien. Et, le 4 septembre an II de la République, paraissait le décret suivant :

« Les représentants du peuple..... Vu les circonstances « et les besoins de l'armée destinée à réduire les rebelles « du *Midy*.

« Considérant que l'ordre de la comptabilité et le maintien de la discipline vis-à-vis d'ennemis audacieux, « bien ordonnés, demandent dans toutes les parties de « l'armée qui doit les combattre, une organisation forte « et régulière,

« Arrêtent : 1° Que le citoyen *Chauvet*, commissaire des « guerres seul employé jusques à présent à cette armée « est nommé commissaire ordonnateur et jouira des appointements qui sont alloués à cette classe, à compter « du jour qu'il est parti de Grenoble.

« 2° Qu'il lui est adjoint *Joseph Buonaparte, actuellement* « *lieutenant-colonel d'infanterie*, en qualité de commissaire « des guerres de première classe.

« A Marseille, le 4 septembre an II de la République française

« *Escudier, Albitte, Gasparin, Salicetti.*

« Le secrétaire de la Commission,

« BARASSE[1]. »

1. Le décret confirmatif est du 17 septembre 1793. Il est ainsi libellé :

« Le Conseil exécutif provisoire nomme le citoyen Buonaparte « adjoint aux commissaires des guerres... pour se rendre au « quartier général, sous les ordres du commissaire ordonnateur, « en chef Alexandre, à l'armée des Alpes. » (Mss. A. G.)

Mais cette métamorphose du bon Joseph ne devait pas être la seule. Dix années plus tard, quand il fut question de délivrer le brevet de colonel au citoyen Joseph devenu sénateur, les bureaux de la guerre réclamèrent au titulaire ses états de service. Voici ceux plus que fantaisistes dont ce dernier donna communication :

BREVET DE COLONEL *pour le citoyen* JOSEPH BONAPARTE.

Élève d'artillerie en 1768.
Officier d'état-major en 1792.
Adjudant chef de bataillon en 1793.
Membre du corps législatif en l'an V.
Membre du sénat conservateur.
Grand officier de la légion d'honneur.
Colonel du 4e régiment de ligne.
A fait les campagnes de 1793 et 1794, blessé légèrement au siège de Toulon.

J. BONAPARTE.

Pour copie conforme :

L'officier-payeur,

Rimond[1].

Or, Joseph Bonaparte n'avait été ni élève d'artillerie, ni officier d'état-major, ni adjudant chef de bataillon. Enfin, il n'avait pas plus fait les campagnes de 1793 et de 1794, étant resté à Marseille, qu'il n'avait été blessé au siège de Toulon. Quant à son

1. Mss. Archives de la guerre.

titre de commissaire des guerres, le seul réel auquel il eût droit, il avait soin de le passer sous silence.

De pareils actes ont un nom dans la langue française. En les commettant, les Bonaparte étaient dans leur rôle et dans leur caractère.

CHAPITRE XI

BONAPARTE

AU SIÉGE DE TOULON, DU 7 SEPTEMBRE 1793 AU 28 DÉCEMBRE 1793;
A MARSEILLE, DU 29 DÉCEMBRE 1793 AU 22 FÉVRIER 1794;
EN TOURNÉE D'INSPECTION, DU 22 FÉVRIER AU 1er AVRIL 1794;
CAPITAINE AU 4e RÉGIMENT D'ARTILLERIE, JUSQU'AU 29 SEPTEMBRE 1793;
CHEF DE BATAILLON AU 2e RÉGIMENT D'ARTILLERIE, DU 29 SEPTEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 1793;
GÉNÉRAL DE BRIGADE D'ARTILLERIE, DU 22 DÉCEMBRE 1793;
GÉNÉRAL INSPECTEUR DES CÔTES DE LA MÉDITERRANÉE, DU 26 DÉCEMBRE 1793

Nomination de Bonaparte au grade de chef de bataillon au 2e régiment d'artillerie. — Sa susceptibilité dans le commandement. — Attaque du mont Faron, 1er octobre. — Incapacité du général Carteaux. — Son départ, 7 novembre. — Arrivée du général Doppet, 9 novembre. — Modestie de cet officier général. — Dugommier, général en chef de l'armée devant Toulon, 16 novembre. — Opinion de Robespierre le jeune sur cet officier général. — Formation de l'armée de siège. — Conseil de guerre du 25 novembre. — Tentative de sortie des Anglais. — Bonaparte, J. Arena et Cervoni cités à l'ordre du jour. — Attaque générale du 17 décembre. — Entrée des Français dans Toulon, 19 décembre. — Rapport de Dugommier. — Effet produit en France par ce succès.

Rôle réel de Bonaparte pendant les opérations. — Rôle de ses protecteurs Salicetti, Ricord et Robespierre le jeune. — Lettre de Salicetti du 28 décembre. — Bonaparte est nommé général de brigade, par décret provisoire du 22 décembre 1793. — État des services de Bonaparte.

Le général Bonaparte nommé inspecteur des côtes, par décret des représentants du peuple Barras, Salicetti et Fréron, 26 décembre 1793.

Nomination de Louis Bonaparte au grade d'adjoint d'artillerie, par Salicetti. — Irrégularité de cette nomination. — Etablissement de faux états de service par Louis Bonaparte.

Bonaparte à Marseille. — Situation de sa famille. — Sa lettre au ministre pour le rétablissement des fortifications de Marseille, 4 janvier 1794. — Effet produit par cette démarche. — Lapoype et Bonaparte reçoivent l'ordre de

se présenter à la barre de la Convention. — L'ordre arrive, le 6 mars. — Bonaparte est parti le 22 février. — Sa lettre explicative à l'adjoint Mazurier, du 23 février. — Démarches de Salicetti et de Robespierre le jeune. — Lapoype à la barre de la Convention, séance du 13 mars 1794. — Intervention de Barère. — Son habileté. — Lapoype admis aux honneurs de la séance. — Heureuse fortune de Bonaparte. — Son arrivée à Nice, le 1er avril 1794[1].

Bonaparte était tout à la joie. Enfin ! il était son maître ; il avait la responsabilité, le premier des besoins pour les hommes d'initiative. Aussi quelle activité ! quel mouvement ! En fait d'artillerie, le petit corps d'Olioulles ne possédait au début que deux pièces de vingt-quatre, deux de seize, deux mortiers et quelques pièces de campagne. Le reste était à l'avenant. « Carteaux est incapable, écrivent Gasparin et « Salicetti, le 30 septembre 1793. Les ingénieurs « nous manquent. *Bonna Parte* (sic), le seul capitaine « d'artillerie qui soit en état de concevoir les opéra« tions, a déjà trop d'ouvrage de la conduite de « toutes les parties de l'artillerie[2]... »

Pour le récompenser de son zèle, les représentants l'avaient proposé la veille pour le grade supérieur. Le 19 octobre, il recevait avis de sa nomination de chef de bataillon au deuxième régiment d'artillerie[3]. Dès le lendemain, il signait ses ordres :

Buonaparte, commandant l'artillerie.

1. *Événements politiques.* — 8 septembre 1793, bataille d'Hondschoote. — 27 septembre, établissement du maximum. — 9 octobre, prise de Lyon. — 10 octobre, établissement du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix. — 16 octobre, condamnation à mort de Marie-Antoinette. Victoire de Wattignies. — 31 octobre, exécution des Girondins. — 19 décembre, reprise de Toulon. — 27 décembre, reprise des lignes de Wissembourg.
2. Mss. Archives de la guerre.
3. Le 2e régiment d'artillerie était l'ancien Metz. Il était alors

Avant tout, il est autoritaire et solitaire. La besogne ne l'effraye pas, pourvu qu'il soit seul à la faire exécuter. Aussi, rien n'est curieux comme le soin jaloux et l'habileté avec lesquels il éloigne tous ceux qui pourraient porter ombrage à son autorité. Son ancienne connaissance, le commandant Gassendi [1] vient d'être envoyé à l'armée du Midi; Bonaparte lui fait donner l'ordre de rester à l'arsenal de Marseille. Gassendi veut pourtant se rendre à Olioulles; il reçoit aussitôt de Salicetti la mission d'aller explorer les places des Alpes afin d'en diriger le matériel sur l'armée devant Toulon. Perrier, le capitaine en second de Dommartin, réclame également son droit de présence à la batterie. Bonaparte le lui refuse et, le 13 octobre, il ajoute : « ... Gassendi doit continuer « ses fonctions; dans tous les cas, s'il était malade, « c'est vous qui devez commander à l'arsenal [2] ». La méthode était commode; elle réussit. Bonaparte ne fut plus dérangé, du moins jusqu'à la constitution de l'armée de siège.

Quant aux opérations, elles étaient nulles. Le corps de Carteaux, cantonné à Olioulles, se trouvait dans l'impossibilité d'agir, faute de matériel, d'hommes et d'officiers. Un instant même, on avait espéré pouvoir se passer de sa coopération.

Le 1er octobre, les troupes de la division Lapoype,

commandé par le chef de brigade *Lespinasse*. Voir aux pièces à l'appui. *Henri Pichegru* sortait de ce régiment.

1. *Gassendi* (Jean-Jacques, comte), né en Provence, le 18 décembre 1748, mort à Nuits, le 14 décembre 1828; entré au service, dans l'artillerie, en février 1767, lieutenant 9 mai 1768, capitaine en 1779, chef de bataillon en mars 1793, chef de brigade en 1796.

2. Mss. Archives de la guerre.

entraînées par Barras et Fréron, avaient enlevé par surprise le mont Faron. C'était la chute de Toulon; Barras l'annonçait. Mais assaillis le soir même, avant d'avoir pu s'organiser défensivement, les vainqueurs durent se replier. De ce jour, Lapoype, renonça à toute attaque de vive force, se contenta de s'emparer du cap Brun, puis ouvrit la tranchée contre le fort de La Malgue qui constitue avec son vis-à-vis, le petit Gibraltar, la clef de la rade.

A la droite, la situation était loin d'être aussi brillante. Gasparin, malade, avait quitté Olioulles. Carteaux partait le 7 novembre. Doppet, désigné pour prendre le commandement, arrivait le 9. Son séjour devait être de courte durée. Au moment de rejoindre son nouveau poste, il avait écrit au ministre[1] : « Vous me parlez encore dans votre dernière du « siège de Toulon dont la République veut me donner la direction. Je suis tout au salut de la chose « publique ; mais vous voudrez bien peser la réfléxion « suivante : je ne crois pas avoir les connaissances « pour un siège aussi important, car il ne me suffira « pas de marcher pour rendre l'armée victorieuse. » Cette explication d'un honnête homme produisit, paraît-il, une impression favorable, car, le soir même de la prise de possession de son commandement, Doppet recevait avis de son changement. Il devait se rendre à l'armée des Pyrénées orientales et quitter son poste aussitôt après l'arrivée de son successeur, le général de division Dugommier.

1. Doppet était arrivé à Lyon le 26 septembre. Il avait pris part au siège et avait été nommé général de division. — Il avait reçu son ordre de départ le 27 octobre. — Cet ordre se croisa avec sa lettre au ministre.

C'est une belle et noble figure que celle de ce vieillard, de cet ancien lieutenant-colonel, laissant tout, famille et fortune, pour venir avec ses fils se mettre à la disposition de la République. Doux et ferme, le regard franc, la taille élancée, Dugommier est le type de ces généraux que sut enfanter la Révolution. « Il avait toutes les qualités d'un vieux militaire, a dit Napoléon. Extrêmement brave de sa personne, « il aimait les braves et en était aimé. Il était bon, « quoique vif, très actif, juste, avait le coup d'œil « militaire, du sang-froid et de l'opiniâtreté. » Ce furent les deux Robespierre et Barras qui le proposèrent au choix du Comité. « Nous comptons au nombre « des victoires, écrit Robespierre jeune, l'éloigne« ment du général Carteaux. Le général Dugommier, « qui l'a remplacé, est digne de la confiance des ré« publicains. Il sait inspirer l'amour de la liberté, « réchauffer les âmes tièdes. Un jour qu'on lui de« mandait comment il faisait pour se faire aimer des « soldats, il fit cette réponse qui vous peindra son « âme : *C'est que je les aime*[1]. » Lettre touchante, qui fait autant d'honneur à son auteur qu'à celui qui l'inspirait.

Cette confiance était méritée. Aussitôt arrivé, Dugommier sut donner une vive impulsion aux opéra-

1. *Dugommier* (Jean-François), né à la Basse-Terre (Guadeloupe), tué à la bataille de la Sierra-Negra (Catalogne), le 17 novembre 1794. Fils d'un riche colon; entré au service à quatorze ans; le quitta en qualité de lieutenant-colonel, revint lors de la déclaration de guerre, général de brigade en 1793, à l'armée d'Italie; prit Toulon, commanda en chef aux Pyrénées, Son nom fut inscrit au Panthéon. La voix publique l'appelait le *libérateur du Midi*. La lettre de Robespierre est datée de Nice, 16 novembre. (Mss. A. G.)

tions. Grâce aux renforts venus de Lyon, l'armée de siège se trouva rapidement organisée. Les troupes furent réparties en deux divisions, l'une, dite de gauche, à l'est, avec Lapoype pour chef, l'autre, celle de droite, à l'ouest, sous les ordres du général de division Mouret et des brigadiers Laborde et Garnier. Le général Duteil cadet commandait toute l'artillerie; Bonaparte dirigeait les batteries de la brigade Laborde, Sugny celles de la brigade Garnier, Brûlé celles de la division Lapoype. Le capitaine du génie Flayolle conduisait les travaux de siège de la gauche, Lamothe ceux de la droite. Chauvet et son adjoint Joseph Bonaparte assuraient les ravitaillements par Marseille et Olioulles, Eyssautier, par Nice et Draguignan.

Le 22 novembre, Dugommier fit une reconnaissance générale. Le 25, il y eut grand conseil au château, près les Cayon. Les représentants du peuple Barras, Ricord, Robespierre, Fréron et Salicetti y assistaient. Bonaparte, en qualité de chef de service, s'y trouva. Il y eut l'occasion de prendre plusieurs fois la parole et de faire adopter quelques-unes de ses propositions. On adopta les résolutions suivantes[1]:

1° Diriger toutes les attaques sur la redoute anglaise (Petit Gibraltar); établir dans les locaux les plus favorables, à l'extrémité du promontoire de l'Eguillette des batteries afin d'obliger l'escadre à évacuer la rade et même de la brûler, si un vent contraire s'oppose à sa sortie;

2° Battre, avec les batteries de la Convention et de la poudrière, le fort Malbosquet, afin de laisser du doute à

1. Mss. Archives de la guerre.

l'ennemi sur le point que l'on veut attaquer et de préparer à l'infanterie la prise de Malbosquet, si les événements en permettent l'attaque ;

3° Faire une batterie dans le local le plus favorable pour battre les hauteurs du cap Brun, fort La Malgne afin d'en imposer à l'ennemi sur le front que l'on veut attaquer ;

4° S'emparer de la montagne du Faron et s'y maintenir ;

5° Faire à la fois ces différentes attaques, la division de droite étant chargée de la fausse attaque de Malbosquet et de l'attaque de la redoute de l'Éguillette, la division de gauche, de la fausse attaque du cap Brun et de l'attaque de la montagne du Faron ;

6° Établir au point le plus favorable, entre la batterie de la Convention et Malbosquet une batterie de six mortiers à grande portée contre Toulon, qui commencera à jouer dans le moment où on le croira le plus propre pour achever de porter le découragement et accroître la mésintelligence qui existe entre les différentes nations composant la garnison ;

7° Établir une redoute de protection sur la gauche de la montagne de la Convention pour empêcher que l'ennemi favorisé par le feu des redoutes de Saint-Antoine ne tourne et n'enlève la batterie de la Convention. »

Dès le lendemain, on se mettait partout à l'œuvre avec une ardeur inimaginable, Bonaparte au petit Gibraltar, Sugny vis-à-vis de Malbosquet, Brûlé au cap Brun. Dugommier se multipliait. Il avait établi son quartier général à la Seyne.

Nous n'entrerons pas dans le récit détaillé de cette opération de guerre. Elle est connue.

Plusieurs fois, les alliés tentèrent de rompre le cercle de feu qui les enserrait. Une nuit, ils réus-

sirent à pénétrer dans les batteries établies par Bonaparte; mais, attaqués à leur tour, ils durent se replier. Leurs pertes furent grandes; O'Hara leur général, pris. Le lendemain, Dugommier écrivait[1] : « Parmi ceux qui se sont le plus distingués et qui « m'ont le plus aidé à rallier et à pousser en « avant, ce sont les citoyens Buonaparte, comman- « dant l'artillerie, Joseph Arena et Cervoni[2], adju- « dants généraux... » De ce jour, la reddition de Toulon n'était plus qu'une affaire de temps. L'annonce de l'arrivée d'un corps autrichien et du comte de Provence, ainsi que les souhaits d'Emmanuel de Rohan, le grand maître de Malte, n'y pouvaient rien. Le 17 décembre, eut lieu une dernière attaque. Elle fut générale[3]. A cinq heures du matin, Laborde enlevait à la baïonnette les forts l'Éguillette et Balagnier. Il y était blessé ainsi que le capitaine d'artillerie Muiron. Au centre, Garnier s'emparait de Malbosquet et couronnait le chemin couvert. A la gauche, Barras entrait avec ses hommes dans les redoutes blanche et rouge, puis dans le fort Faron.

Le jour même, Dugommier annonçait ce grand succès au président de la Convention[4], puis il ajoutait :

1. Mss. Archives de la guerre : 11 frimaire au II.

2. *Cervoni* (Jean-Baptiste) ; en 1792, aide de camp du général Joseph Casabianca; en 1800 chargé d'une expédition contre la Sardaigne; républicain; éloigné par l'empereur; eut un commandement territorial; en 1809, chef d'état-major de Lannes; tué d'un boulet de canon à Eckmühl.

3. Tous les rapports existent sur ces opérations. Ceux de la division Mouret sont signés par Ricord, Fréron et Robespierre pour la journée du 17, ceux de la division Lapoype par Barras. Les rapports du 18 portent les signatures de Ricord, Fréron, Robespierre et Salicetti.

4. 6 nivôse an II. Mss. Archives de la guerre.

« ...La gloire doit en être tout entière à mes braves « frères d'armes. Je cherche encore dans l'obscurité « des rangs les soldats qui se sont distingués, et je ne « publierai les noms des officiers qu'après avoir fait « connaître ceux qui les ont secondés... Que le peuple « y voie donc ses représentants donnant, au milieu « de la nuit la plus dure, l'exemple de la constance, « au milieu du combat, l'exemple du dévouement. « Salicetti, Robespierre, Ricord et Fréron étaient sur « le promontoire de l'Éguillette, et Barras sur la « montagne du Faron; nous étions tous alors volon- « taires. Cet ensemble héroïque était fait pour méri- « ter la victoire... »

Le brave Cervoni eut la mission d'aller porter à la Convention la nouvelle de ce glorieux fait d'armes. Le 24 décembre, il se présentait à la barre de la grande Assemblée. L'émotion était à son comble, la joie, grande, le résultat moral, énorme. Les félicitations ne manquèrent pas. « L'armée dirigée contre « Toulon a bien mérité de la patrie, décrétèrent les « représentants du peuple. Le nom de Toulon est « supprimé. Cette commune s'appellera désormais « Port de la Montagne. Il sera célébré une fête na- « tionale. Pour l'organiser, le conventionnel David « se concertera avec le Comité de Salut public. » La veille, le futur duc d'Otrante, Fouché, arrivé à Toulon pour assister au triomphe, écrivait à son collègue Collot-d'Herbois : « ...Nous n'avons qu'une manière « de célébrer la victoire. Nous envoyons ce soir deux « cent treize rebelles sous le feu de la foudre... « Adieu, mon ami, les larmes de la joie coulent de « mes yeux; elles inondent mon âme... »

Dans ce succès, la part de Bonaparte fut-elle aussi

considérable qu'on s'est plu à le répéter ? Nous ne le croyons pas. De ses rapports légendaires avec Carteaux et Doppet, il faut beaucoup rabattre. Les dates que nous avons données suffisent pour établir avec précision le rôle de chacun. Carteaux est parti le 7 novembre ; Doppet, le 16. L'armée de siège ne fut constituée qu'après l'arrivée de Dugommier et, quant aux opérations effectives, elles commencèrent seulement après le conseil de guerre du 25 novembre. Elles durèrent par conséquent vingt-trois jours. Dans cette période, Bonaparte a rempli les fonctions de commandant d'artillerie d'une aile d'armée. Il avait des collègues et des supérieurs. Il n'a été cité qu'une seule fois, en même temps qu'Arena et Cervoni. Toute son importance, il l'a due à son activité, et surtout à son intime liaison avec son compatriote Salicetti. Les hasards de la guerre le mirent ainsi en rapports journaliers avec les puissants du jour, Robespierre le jeune, Ricord, Barras et Fréron.

Or, ceux-ci lui portèrent de l'intérêt en raison même de sa présence à côté d'eux au jour du danger.

« On a toujours aimé les témoins de sa gloire. »

Au lendemain d'un succès, on est généreux. Bonaparte et les siens n'eurent pas lieu de se plaindre. Ils savaient d'ailleurs réclamer leur part. En fait de sollicitations et d'intrigues, ils étaient passés maîtres. Le 28 décembre, Salicetti écrivait à Barthélemy Arena, toujours enfermé dans Calvi : « Ton frère Jo-« seph et tous les Corses qui ont assisté au siège de « Toulon ont combattu avec beaucoup de courage; « aussi, en récompense, ils ont tous augmenté de

« grade. Bonaparte a été nommé général de brigade, « et ton frère et Cervoni, chefs de brigade. Je m'oc- « cupe sans repos des préparatifs et de l'armement « des vaisseaux, destinés à l'expédition de Corse... »

La nouvelle était exacte. De chef de bataillon, Bonaparte, avait été fait d'emblée officier général[1].

Émanant de Robespierre, une pareille demande était un ordre. Les bureaux ne firent aucune observation. Ils se contentèrent de confirmer le décret et de réclamer les états de service du nouveau titulaire. Les voici, tels que Bonaparte les adressa, le 19 janvier 1794 :

1. Décret provisoire du 22 décembre 1793 :
« Les représentants du peuple présents au siège de Toulon, « satisfaits du zèle et de l'intelligence dont le citoyen Buona- « parte, chef de bataillon au deuxième régiment d'artillerie, a « donné des preuves en contribuant à la reddition de cette ville « rebelle, l'en ont récompensé en le nommant général de bri- « gade ; on propose au Ministre de vouloir bien confirmer cette « nomination et autoriser son remplacement au deuxième ré- « giment. »

État des services du citoyen Buonaparte.

QUESTIONS	RÉPONSES
Nom et prénoms...........	BUONAPARTE, Napoléon.
Age......................	Vingt-cinq ans.
Lieu de la naissance........	Ajaccio.
Lieux où il a résidé successivement................	Brienne, Paris, Valence, Auxonne, Corse.
Corps où il a servi..........	Le 1er régiment d'artillerie. — A eu le commandement du 2e bataillon de garde nationale en Corse.
Garnisons et cantonnements...	1° Auxonne, 2° Valence, 3° Ajaccio, 4° Bonifacio, 5° Nice, 6° Siège devant Toulon.
Détail sommaire des services..	Commandant un bataillon à la prise de l'île de la Magdeleine.—A commandé l'artillerie pendant tout le siège de Toulon.
Est-il ci-devant noble ou non noble?	Non noble.
Profession avant d'entrer au service..................	Entré au service à quatorze ans.
Profession du père avant le 14 juillet 1789..........	Il est mort en 1785.

Les inexactitudes abondent dans ce document. Bonaparte se donne comme ayant vingt-cinq ans ; or, s'il est né au mois d'août 1769, il ne peut avoir cet âge à la fin de l'année 1793. L'indication des lieux où il a résidé n'est pas complète. Celle des corps où il a servi est également défectueuse. Il ne mentionne ni le quatrième régiment d'artillerie, ni le deuxième. La prise de la Magdeleine n'a jamais eu lieu. Il ne commandait pas seul le bataillon. Son affirmation de *non-noblesse* est particulièrement curieuse. Enfin, l'âge qu'il se donne à son entrée au service est erroné. Mais à Paris, on n'avait guère le temps de

contrôler ces renseignements. On les accepta sur parole, et le 6 février (18 pluviôse, an II) au bureau des états-majors, on formulait la note suivante[1]:

« L'intention du Conseil exécutif provisoire est de con-
« férer le grade de général de brigade au citoyen Buona-
« parté, nommé provisoirement par les représentants du
« peuple à l'armée, devant le Port de la Montagne. »

Pour l'armée d'Italie, approuvé.

« *Buonaparté.* — Est-ce pour l'armée d'Italie? oui. »

Le 16 février 1794, Bonaparte en reçut le brevet. Pour atteindre ce grade, il était resté cinq ans et demi lieutenant en second, un an lieutenant, un an et quatre mois capitaine, deux mois chef de bataillon. Sur quatre-vingt-dix-neuf mois de service, il en avait passé quarante et un à son corps et cinquante-huit en congé ou en situation d'absence illégale. C'était donc au bout de quarante et un mois ou de trois ans et cinq mois de services effectifs, que Bonaparte devenait officier général. Le rêve était agréable. Mais là ne devaient pas se borner les effets de la protection de ses nouveaux amis. Dès le 26 décembre[2], Paul Barras, Salicetti et Fréron l'avaient chargé « de faire le plus « promptement possible l'inspection des côtes, depuis « les bouches du Rhône jusqu'à celle du Var. » Qui plus est, abusant de son autorité, Salicetti prenait, au nom de ses collègues et sans les prévenir, la responsabilité de nommer adjoint d'artillerie, avec le grade

1. Archives de la guerre.
2. Mss. Archives de la guerre.

et les appointements d'adjudant-major de régiment, le troisième frère de Bonaparte , Louis, alors âgé de quinze ans et cinq mois. Voici ce curieux décret[1]:

« Les représentants du peuple, envoyés par la Convention près l'armée d'Italie et dans le département du « midi,

« Arrêtent que le citoyen LOUIS BUONAPARTE, aspirant « d'artillerie qui a des dispositions pour cette partie inté« ressante de l'art militaire, sera adjoint à l'artillerie « avec le grade et les appointements d'adjudant-major de « régiment et qu'il suivra le général d'artillerie chargé de « l'inspection de la côte, pour l'aider dans ce travail im« portant et acquérir de nouvelles connaissances dans « le métier de l'artillerie.

Au Port de la Montagne, le 28 frimaire an II.

SALICETTI.

Cet étrange brevet, les commissaires Chauvet et Joseph Bonaparte l'ordonnancèrent. Entre parents, on peut se passer cette petite fraude. Joseph s'était donné pour lieutenant-colonel ; il allait même s'attribuer des blessures et le rang d'officier d'état-major. Louis avait bien le droit d'en faire autant. Il est vrai qu'en 1795 les bureaux de l'artillerie refusèrent de ratifier cette nomination et l'avancement grotesque qui s'en était suivi. Ils se contentèrent d'envoyer le jeune Corse à l'école, à celle de Châlons. « Il n'a pu « être nommé, n'étant pas du corps de l'artillerie[2] ».

1. Mss. Archives de la guerre.
2. Mss. Archives de la guerre.

écrit en effet le chef du bureau, en marge de la demande de confirmation du grade. La leçon ne profita pas. Louis eut toujours soin d'oublier sur ses états de service, son temps de passage à l'école de Châlons. Or, ces états sont nombreux dans les archives du ministère. Tous sont de sa main. Sur l'un, il se donne comme aspirant d'artillerie, du 15 janvier 1790, et adjudant au quatrième régiment d'artillerie, le 28 frimaire an II. Dans le suivant, il s'attribue plusieurs blessures reçues en 1793 et 1794. Dans un troisième, il se dit né le 5 septembre 1776, aspirant au corps de l'artillerie le 25 janvier 1791, employé aux armées pendant les années 1792 et 1793, et présent au siège et à la prise de Toulon. Sur un quatrième, qui est du 20 avril 1799, il indique le 25 septembre 1778 comme date de sa naissance, et se déclare aspirant d'artillerie par ordre du ministre de la guerre, en 1790. Toutes ces assertions se contredisent. Elles sont d'ailleurs mensongères. Les pièces dont nous avons donné connaissance le prouvent. Mais la délicatesse des procédés ne fut jamais de mise dans cette famille qui semblait avoir pris pour devise : « Tout pour arriver ou pour se débarrasser « de qui vous gêne. »

Quant à Bonaparte, il était parti pour Marseille, aussitôt après sa nomination d'inspecteur des côtes. Sa mère, ses sœurs et Joseph s'y trouvaient. Joseph continuait à remplir les fonctions de commissaire-adjoint auprès de Chauvet, et partageait son temps entre la surveillance de ses bureaux et sa cour aux demoiselles Clary. Le garde-magasin Lucien était devenu le personnage important de Saint-Maximin. Il se faisait appeler Lucien-Brutus Bonaparte. Tout fier de ses

succès aux réunions populaires et de son surnom de *Petit Robespierre*, il offrait ses hommages à la fille de son hôte, l'aubergiste Boyer. Fesch, le futur cardinal, s'occupait philosophiquement du décompte des sacs et bidons nécessaires aux soldats de la République. Élisa était une belle fille de dix-sept ans; Paulette allait sur ses quatorze ans; Caroline en avait presque douze et Jérôme, neuf. Évidemment la situation de ce petit monde était encore fort précaire. On vivait toujours sur les secours de la municipalité. Mais l'emploi de Joseph, les bontés des Clary et des compatriotes, permettaient de faire face aux difficultés les plus pressantes. D'ailleurs, avec ses appointements [1] et sa nouvelle position, Bonaparte se croyait appelé à tout conquérir. Or ce rêve fut au moment d'être interrompu, et, pour Bonaparte, comme pour tant d'autres, la roche Tarpéïenne parut fort rapprochée du Capitole.

A peine arrivé à Marseille, Bonaparte avait voulu innover. Sans consulter personne, il écrivait, le 4 janvier, au ministre : « Le fort Saint-Nicolas n'est pas « susceptible de défense. Les trois enceintes qui fer- « maient la ville du côté de ce fort, ont été démo- « lies et rendent le fort accessible de tous les côtés... « *Il est pourtant indispensable de mettre ce fort en* « *état de défense, au moins contre les efforts de quel-* « *ques malveillants*. Il faudrait pour cet objet relever « une des trois enceintes... *Je vais faire placer des* « *pièces de canon contre le fort, de manière à maî-*

1. Voir aux pièces à l'appui. Mss. Archives de la guerre. Madame Bonaparte alla loger à cette époque à la *quatrième calade?* de la rue de Rome et plus tard, dans le faubourg du même nom.

« *triser la ville.....*[1] » Au point de vue militaire, cette mesure était inutile. Au point de vue politique, c'était une faute, dont la première des conséquences devait être d'éveiller les soupçons d'une population déjà surexcitée. Eut-on connaissance du contenu de la dépêche? Bonaparte parla-t-il de ses projets? Ce qui est certain, c'est qu'en ville, la nouvelle de cette proposition souleva une protestation générale. « On veut relever les anciennes bastilles, « disait-on; c'est contre nous qu'on veut élever des « murailles. » De propos en propos, on en vint à accuser non seulement Bonaparte, mais encore son chef hiérarchique, le général de division Lapoype. Le représentant du peuple Maignet en écrivit au député de Marseille, Granet. Celui-ci crut devoir saisir la Chambre de l'incident. « Notre collègue Maignet « m'annonce qu'on lui propose de rétablir les bas- « tilles élevées par Louis XIV pour tyranniser le « Midi. Cette proposition lui a été faite par le chef « de l'artillerie Buonaparte, de la part du ci-devant « noble, le général Lapoype. Si notre collègue eût « donné dans ce piège et qu'il eût signé cet ordre « terrible, je vous laisse à penser les maux incal- « culables qui eussent été la suite du désespoir des « patriotes marseillais. Je demande que le général « Lapoype et son général d'artillerie soient mandés « à la barre pour rendre compte de leur conduite[2]. » Cette proposition fut acceptée. Un décret conforme du Comité de Salut public fut lancé. Un courrier extraordinaire en porta la teneur. Il arriva à Mar-

1. Mss. Archives de la guerre.
2. Séance du 25 février 1794.

seille, le 6 mars. Un seul des généraux visés était présent, Lapoype. Bonaparte prévenu de la dénonciation dont il était l'objet, avait quitté la ville pour rejoindre, à Toulon, son protecteur habituel, le conventionnel Salicetti. Sur les conseils de celui-ci, il avait déjà écrit, le 23 février, à Mazurier, l'adjoint du ministre, pour donner des explications de sa conduite : « Pendant le siège de Toulon, le géné-« ral de l'armée me donna l'ordre de faire une « tournée à Marseille pour mettre en défense Saint-« Nicolas et Saint-Jean. Lorsque cette ville a été « mise en état de siège, les représentants, par un « arrêté dont tu trouveras ici copie, me chargèrent « nominativement de mettre sur un pied respectable « les forts Saint-Nicolas et Saint-Jean. Par mon rap-« port, je leur fis sentir que Saint-Nicolas ne servait « qu'à maîtriser la ville, qu'il était absolument hors « de défense et qu'il fallait y rétablir une des deux « enceintes, si l'on avait des raisons politiques qui « ordonnassent de s'assurer de cette forteresse. En « même temps, j'en rendis compte au ministre. Les « choses en sont toujours restées là. J'ai donc été « bien loin de faire des dispositions pour relever les « enceintes de Saint-Nicolas. Je sais trop que cette « opération importante exige non seulement un ordre « du ministre, mais même de la Convention ou du « Comité de Salut public. *Je suis donc convaincu que « cette forteresse ne peut être utile qu'à maîtriser la « ville.* »

C'était en vérité se déjuger à courte échéance. Ces explications d'ailleurs manquaient de netteté. Pendant le siège de Toulon, le commandant Gassendi et Perrier se trouvaient à Marseille. Bonaparte n'avait

rien à voir dans leur service. La moindre attention suffisait donc pour démontrer le peu de valeur de ces allégations. Mais le jeune général possédait d'autres appuis que ceux d'un chef de bureau du ministère. Salicetti et Robespierre avaient écrit à leurs collègues et, sur leurs conseils, Bonaparte ne bougea pas, lors de la réception de l'ordre de comparution. Il fit bien. Il fallait laisser passer l'orage.

Le 13 mars, Lapoype se présentait à la barre de la Convention. Barère se chargea de le disculper. Il lut une lettre de Maignet. « C'est le général d'artillerie « Bonaparte, dit-il, qui demanda à ce représentant du « peuple, qui ne voulut point y consentir, de relever « le fort Nicolas à Marseille. » Puis il ajouta que ledit officier était alors en mission et que l'incident n'avait pas eu de suite. Lapoype[1] confirma l'assertion du rapporteur et mit l'erreur sur le compte d'un jeune homme zélé. Lapoype eut gain de cause et fut même admis aux honneurs de la séance. Quant à Bonaparte, il pouvait une fois de plus se féliciter de l'heureuse fortune, dont la protection se manifestait déjà pour lui de façon si persévérante dans les moments les plus critiques.

1. Le général de division, comte de Lapoype, né en 1758, mort en 1851 (Voir aux pièces à l'appui sa lettre à M. de Coston).

CHAPITRE XII

BONAPARTE A L'ARMÉE D'ITALIE

GÉNÉRAL DE BRIGADE D'ARTILLERIE, JUSQU'AU 6 AOÛT 1794 ;
DESTITUÉ DU 6 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 1794 ;
RÉINTÉGRÉ DANS SON GRADE, LE 14 SEPTEMBRE 1794

A L'ARMÉE D'ITALIE, DU 1er AVRIL AU 9 AOÛT 1794 ;
DÉTENU AU FORT CARRÉ, DU 10 AOÛT AU 23 AOÛT 1794 ;
A NICE, DU 24 AOÛT AU 7 SEPTEMBRE 1794 ;
AU CORPS D'OPÉRATIONS DE CAIRO, DU 7 AU 23 SEPTEMBRE 1794 ;

Bonaparte à Nice, le 1er avril 1794. — Composition des cadres de l'armée d'Italie. — Valeur réelle de cette armée. — L'armée dite d'opérations : sa composition. — Heureuse influence de Robespierre le jeune. — Ses talents administratifs.

But de la campagne de 1794. — Situation de Gênes et de son gouvernement. — Rapport du chargé d'affaires Tilly. — Incident de la *Modeste*, 5 octobre 1793. — Atrocités commises par les Anglais. — Plaintes énergiques de Tilly et de Robespierre le jeune. — Enlèvement de Sémonville, de Maret, de Montgueroult et de leurs familles. — Peur du gouvernement génois. — — Projets de campagne en Italie. — Causes du retard de l'exécution de ces projets.

Affaire du général Hoche. — Mariage de Hoche, le 11 mars 1794. — Il est remplacé par Jourdan dans le commandement des armées de la Moselle et du Rhin, 10 mars 1794. — Plaintes de Hoche, 17 mars. — Arrivée de Jourdan, 18 mars. — Départ de Hoche pour l'armée d'Italie, 18 mars. — Son ordre du jour à l'armée de la Moselle. — Son arrivée à Nice, le 31 mars. — Son remplacement. — Son arrestation et son envoi à Paris, 2 avril. — Son envoi à la prison des Carmes, 11 avril. — Causes de cette disgrâce.

Les opérations de l'armée d'Italie commencent, le 5 avril. — Prise d'Oneglia, 8 avril ; d'Ormea, 17 avril ; de Saorgio, 29 avril ; du col de Tende, 7 mai. — Rentrée de Dumerbion, 8 mai. — Son ordre du jour. — Rapport des

représentants du peuple. — Rapport de Masséna. — Opinion de Robespierre le jeune.

Situation favorable de Bonaparte et de sa famille. — Mariage de Lucien avec Christine Boyer. — Joseph Bonaparte attaché au commissariat de la marine. — Projets de mariage de Joseph. — Établissement des pièces nécessaires au contrat. — Projets politiques de Joseph. — Michel Buonaroti. — Ses fonctions. — Ses relations avec Joseph Bonaparte. — Vie agréable de la famille à Nice. — Liaison intime de Bonaparte avec Robespierre le jeune. — Motifs de cette liaison. — Curieuse opinion de Robespierre le jeune sur Bonaparte.

Coopération de Robespierre le jeune et de Bonaparte aux plans de campagne de l'armée d'Italie. — Affaires de Gênes.

Bonaparte désigné pour une mission secrète à Gênes. — Affaires de Paris. — Robespierre obligé de partir. — Rapport de Bonaparte à Robespierre l'aîné sur la position politique et militaire des armées de Piémont et d'Espagne. — Axiomes militaires et politiques de Bonaparte.

Mission de Bonaparte à Gênes. — Son départ de Nice, 11 juillet 1794. — Instructions officielles de Ricord, 13 juillet. — Son arrivée à Gênes, 17 juillet. — Remise d'une note diplomatique au gouvernement génois. — Plaintes des Français. — Réflexions de Tilly. — Concessions du doge. — Retour de Bonaparte. — Son voyage avec Buonaroti. — Contraste entre ces deux hommes.

Bizarre coïncidence des événements. — Mort du général de Beauharnais, 24 juillet. — Arrivée de Bonaparte à Nice, 28 juillet. — Sa joie, ses rêves, ses espérances. — Mort des deux Robespierre, 28 juillet. — Mariage de Joseph Bonaparte avec mademoiselle Clary, 1er août 1794. — Reddition de la dernière place corse, Calvi 1er août 1794.

Bonaparte apprend les événements de Paris au camp du Sieg. — Craintes de Ricord. — Ordre d'arrestation de Bonaparte, 6 août. — Bonaparte destitué est conduit au fort Carré, près d'Antibes, 11 août. — Fuite de Ricord et d'Haller. — Arrestation successive de Tilly et de Buonaroti. — Causes probables de l'hostilité de Salicetti contre Bonaparte. — Mécontentement des Corses contre Bonaparte. — Bienveillance de Salicetti. — Louis Bonaparte passe dans l'artillerie sédentaire, en qualité de lieutenant en second, 12 août. — Acte de soumission de Bonaparte. — Ses lettres aux représentants du peuple, à Junot et à Tilly. — Ordre de mise en liberté de Bonaparte, 20 août 1794. — Situation délicate de Bonaparte. — Il est sans emploi. — Ouverture de la campagne. — Arrivée des représentants du peuple Ritter et Turreau. — Nouvelles instructions du Comité. — Préparatifs d'une expédition maritime. — Bonaparte est réintégré dans son grade et attaché à cette expédition, 14 septembre. — Campagne des cinq jours. — Prise du Cairo et du col de Cadibone, 22 septembre. — Fin de la campagne. — Proclamation de Dumerbion, 23 septembre. — Départ de Bonaparte pour Toulon, 24 septembre 1794[1].

Le 1er avril 1794, Bonaparte arrivait à Nice. Il venait de recevoir de Robespierre et de son chef

1. *Événements politiques.* — 24 février, condamnation à mort

hiérarchique, le général Dumerbion, l'ordre de rejoindre, en vue de la campagne, dont l'ouverture avait été fixée au 4 avril.

Entre l'armée d'Italie, telle qu'elle était constituée à cette date, et celle dont on a pu voir la triste situation au mois correspondant de l'année précédente, la différence était énorme. On se trouvait cette fois en présence d'une organisation militaire complète. Divisions, brigades, états-majors, tout est formé d'après les règles déterminées par Dubois de Crancé. Les tableaux ci-dessous, tableaux officiels, permettront de saisir sur le vif l'agencement de l'une de ces armées républicaines.

Armée d'Italie.

Commandant en chef : général Dumerbion.

Général chef d'état-major : Gauthier Kervéguen.

Généraux de division : Casabianca (prisonnier), Masséna, Mouret.

Généraux de brigade : Macquart, Bizaunet, Serrurier, Laharpe, Cervoni, Lacombe Saint-Michel, Chartogne, Dallemagne, Garnier, Bruslé, Rusca, Hammel.

des Hébertistes. — 1er avril, suppression du Conseil exécutif. — 5 avril, condamnation de Danton, Lacroix, Desmoulins, etc. — 19 avril, traité de La Haye entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande. — 7 mai, proclamation de l'Être suprême. — 10 mai, condamnation à mort de madame Élisabeth. — 10 et 20 juin, bataille de Fleurus. — 1er juillet, prise d'Ostende par Pichegru. — 17 juillet, prise de Namur. — 27 juillet, prise d'Anvers. — 27 et 28 juillet, chute de Robespierre. — 4 août, prise de Saint-Sébastien. — 22 août, occupation d'Aix-la-Chapelle. — 22 septembre, prise de Cairo.

Bouchotte, ministre de la guerre jusqu'au 4 avril. — Commission exécutive de la guerre, avec Pille pour secrétaire général.

Général commandant d'artillerie, et inspecteur général : BUONAPARTE.

Directeur des parcs à Marseille : Gassendi.

Sous-directeur à Nice : commandant Faultrier.

Directeur du parc de siège : commandant Songis.

Chef du génie : Vial.

Commissaire ordonnateur en chef : Eyssautier.

Administrateur des finances et munitionnaire général : Haller.

Représentants du peuple : Robespierre jeune, Ricord, Salicetti.

Agent révolutionnaire : Buonaroti.

Ces cadres directeurs correspondaient à un effectif de 58,212 hommes d'infanterie, 6550 cavaliers et 1789 artilleurs, c'est-à-dire, à un total de 66,551 hommes. Il y a loin de ces chiffres aux 80,000 hommes dont parle Jomini et que donnent la plupart des historiens. Mais cette erreur n'est pas la seule. Il en est une autre plus grave encore, qu'il importe tout particulièrement de signaler. Cette armée dont nous venons de donner le squelette n'est pas celle de campagne. Elle est à la fois active et territoriale. Elle comprend les troupes nécessaires à la défense des places, tant sur la côte française, depuis Nice jusqu'à Marseille, qu'en Corse. C'est à ce titre que les généraux Lacombe Saint-Michel et Chartogne sont portés sur la liste des cadres. Le corps expéditionnaire, celui qui doit entrer en ligne à Saorgio et à Oneglia, le 4 avril, n'est qu'une sorte de réduction de la masse précédente. Il se compose de trois groupes actifs d'une réserve et d'un train de siège[1].

1. Mss. Archives de la guerre.

Corps expéditionnaire.

Groupe de gauche. — Le général de brigade Hammel commande. Il a sous ses ordres, les deux chefs de brigade Lebrun et Pijon, l'adjudant général Leblanc, le capitaine Pernetti, pour l'artillerie et 4,459 hommes.

Groupe du centre. — Les généraux Laharpe et Cervoni ont avec eux 5,275 hommes, Fabre pour adjudant général et le capitaine Levignan, pour l'artillerie.

Groupe de droite. — Le général de division Mouret, comme chef; Bruslé général de brigade, J. Arena adjudant-général, 5,850 hommes et le chef de brigade d'artillerie Montfort; l'adjudant-général Reboul et le directeur du parc Gassendi, pour l'artillerie.

Réserve. — Forte de 4,140 hommes.

Train de siège. — Formé avec douze pièces et cinq obusiers, sous la direction de l'adjudant général Carvière.

Ces forces réunies forment un total de 20,723 hommes sous les ordres d'un chef unique, le général de division Masséna[1]. Ainsi donc, des 66,000 soldats dont se composait l'armée d'Italie, 46,000 se trouvaient absorbés par les services de l'intérieur et par la Corse.

Si nous insistons sur ces détails, c'est pour bien indiquer la part d'action et de responsabilité qui revient à chacun. Le général Dumerbion et son chef

1. *Masséna* (André), duc de Rivoli, prince d'Essling; né à Levens, près de Nice, le 6 mai 1758, mort à Paris, le 4 avril 1817, mousse, puis engagé volontaire au Royal-Italien; en congé en 1789; marié; adjudant-major au 3e bataillon de volontaires du Var, général de brigade en 1792, de division, le 20 décembre 1793, etc..., chevalier et commandeur de Saint-Louis en 1814; reprit du service pendant les Cent-Jours.

d'état-major Gauthier Kervéguen ne sont que des directeurs, des surveillants et des soutiens. Ils ne sont pas plus exécuteurs que les représentants du peuple, l'inspecteur d'artillerie Bonaparte et le chef du génie Vial. Dans cette organisation, comme dans les opérations qui vont suivre, Bonaparte n'est pour rien. Les ordres sont déjà donnés et dans les plus grands détails, lorsqu'il arrive à Nice, le 1er avril 1794.

Partout en France, la transformation est identique; partout règne la même activité, la même simplicité d'agencement, résultat de l'organisation logique de Dubois de Crancé et de l'unité de direction du Comité de Salut public. Quant aux hommes appelés à diriger ces masses, ils ont déjà surgi. Il suffit de jeter les yeux sur l'état du 1er janvier 1794. pour y trouver ces noms glorieux, dont la renommée deviendra universelle :

A l'armée des Alpes : le général de division Pellapra. les généraux de brigade Dubois de Crancé, Hatry, Garnier et Sarret;

A l'armée du Nord : le général en chef Jourdan, les brigadiers Leclerc, Brune, Dalène, Lanusse, Favereau, Vandamme, Bastoul, d'Épinoy, Mortier, Éblé;

A l'armée des Ardennes : Marchand, Molitor;

A l'armée de la Moselle : Hoche, Bessières, Moreau, Vincent, Ambert, Sabatier, Emmery;

A l'armée du Rhin : Pichegru, Delmas, Scherer, Liébert, Berthier, Donnadieu;

A l'armée des Pyrénées orientales : Dugommier, Doppet, Dagobert, Pérignon;

A l'armée des Pyrénées occidentales : Dumas, Tourville, Espagne, Mellinet;

A l'armée de l'Ouest : Marceau, Robert, Haxo, Kléber.

A la tête des compagnies d'artillerie à cheval : Lauriston, Marescot, Danthouard, Menou, Liébert, Abbatucci, Foy, Muiron.

Pour l'armée d'Italie, le principal mérite de la réorganisation revenait au représentant du peuple Robespierre le jeune. Sa correspondance le prouve. En tout, Robespierre le jeune se montre de beaucoup supérieur à Barras et à Fréron. Ces derniers, qui l'ont précédé à Nice, n'ont montré ni son activité ni son tact. Brouillons et violents, ils ne sont pas taillés sur le patron des Dubois de Crancé, des Fabre de l'Hérault et des Duquesnoi. Ils ont comme un vice d'origine. Leurs anciennes attaches royalistes les ont marqués d'une tache indélébile. Leur soif de jouissances l'emportera toujours sur leurs convictions.

Mais, ce n'est pas seulement au point de vue du discernement que Robespierre le jeune est remarquable, c'est surtout comme administrateur et comme homme politique. La vérité, il ne craint pas de la dire. La loi sur le maximum [1] que la Convention vient d'étendre à toute la France suscite ses continuelles observations. Dans ses dépêches au Comité de Salut public, il ne cesse de déclarer qu'une telle mesure doit aboutir à la famine, comme tout système de protection outrée. Il lui faut par jour de cinq cent vingt-cinq à cinq cent cinquante quintaux de farine; il est

1. Mss. Archives de la guerre. — La loi qui fixe le plus haut prix (*maximum*) à celui de 1790, fut votée le 27 septembre 1792 pour Paris, puis étendue à toute la République pour les grains et les farines, le 3 mai 1793, pour tous les autres produits, le 20 septembre, et, pour les transports, le 22 février 1794.

Toutes lois relatives au maximum furent abolies, le 24 décembre 1794.

dans l'impossibilité de se les procurer; les Anglais occupent toutes les issues. « Les assignats, ajoute-« t-il [1], sont tellement en discrédit qu'ils perdent « quatre-vingt cinq pour cent et toutes les denrées « sont d'une cherté inconcevable.

« ... Nous manquons de tout, ce qui indispose nos « soldats qui se fatiguent d'être nus et de ne pas avoir « de la viande fraîche, car ils n'en ont pas tous les « jours. Il importe donc que la Convention prenne « des mesures pour empêcher qu'une armée ne s'em-« pare de ce qui est destiné aux autres.

« L'argent est encore le nerf de la guerre et souvent « nous n'en avons pas beaucoup... Nous sommes tou-« jours obligés d'autoriser le payement des fourni-« tures en chemises et en souliers, dont les marchés « avaient été passés par les commissions du Conseil « exécutif à des prix excessifs, tels que vingt-cinq « livres la chemise et jusqu'à vingt-trois livres la « paire de souliers. Nous venons de commissionner à « Gênes, vingt-cinq mille chemises à dix-huit livres « en assignats; nous les aurions eues à cinq livres « dix-huit en argent, mais nous n'en avons pas. Il « nous paraît essentiel de ne laisser passer aucun « marché aux commissaires du Conseil exécutif à « moins qu'ils ne soient autorisés par les représen-« tants... » Le 24 septembre, il renouvelle ses doléances :

« Notre ressource presque unique est dans la rivière « de Gênes. Si cette communication, déjà très diffi-« cile par l'audace des corsaires d'Oneille et par la

1. Mss. Archives de la guerre. Dépêches des 15, 23, 24 septembre, etc., 1793.

« presque nullité de nos forces maritimes dans ces « parages, venait à nous être absolument interdite, « nous ne saurions par quels moyens fournir aux « besoins d'une armée.

« L'armée d'Italie vit au jour la journée ; ses maga- « sins ne sont pas fournis. Le défenseur de la liberté « y est presque nu ; les dilapidations ont été énormes « par la malveillance ou l'ineptie des agents chargés « de la partie des subsistances et de l'habillement. « Il est de toute nécessité que vous nous accordiez « des secours en tous genres, habits, chemises, bas, « souliers, chapeaux, subsistances, nous sommes « dans une pénurie effroyable... Ce qui nous a réduits « à cette extrémité a été l'interruption des communi- « cations de cette armée avec l'intérieur et, de plus, « les besoins des autres armées... »

Or, c'était le 13 septembre 1793 que Robespierre avait commencé l'exercice de ses fonctions à Nice. C'était dans les derniers jours du même mois qu'il écrivait ces lettres dont nous donnons un aperçu. Au mois d'avril 1794, tout était à peu près organisé en vue d'une expédition sérieuse.

Quelle était cette expédition? quel était son but?

Du jour de la déclaration de guerre à l'Autriche et à la maison de Savoie, la République de Gênes avait montré une attitude ambiguë à l'égard de la France. L'adoption de la forme républicaine ne modifia pas cette situation; tout au contraire. Le gouvernement de la sérénissime République était essentiellement municipal, oligarchique et héréditaire. Il n'avait de républicain que le nom. Il se composait de deux pouvoirs bien distincts : un *grand conseil* ayant le pouvoir législatif et un *sénat* possédant, avec le *doge*,

le pouvoir exécutif. Ce sénat comptait douze membres auxquels venaient s'adjoindre les .ex-doges. Réunis, ils formaient le *collège*. Quatre d'entre eux avaient la direction du trésor public.

Le *grand conseil* comprenait quatre cents membres dont deux cents, tous riches, étaient pour la plupar fils de sénateurs et les deux cents autres, pauvres et achetés à bas prix par les sénateurs. Quant à la force nationale, elle se trouvait représentée par des mercenaires, connus sous le nom de sbires. D'un tel personnel, il était difficile d'attendre autre chose qu'une grande mauvaise volonté. C'est ce dont se rendait compte Tilly avec une sagacité vraiment remarquable : « Aujourd'hui que nous avons adopté un gou-« vernement républicain, écrit-il[1], ces oligarques « craignent également notre haine et notre amitié, « nos succès et nos revers, car en s'unissant aux en-« nemis des Français, les Français ne peuvent, pour « se venger, que détruire le gouvernement de Gênes. « S'ils s'unissent aux Français, leurs principes de « liberté et d'égalité ne peuvent que produire tôt ou « tard la destruction du gouvernement de Gênes. Si « les Français triomphent, il n'y a plus de despotes ni « d'aristocratie. Si les Français succombent, il n'y « aura plus ni hommes ni gouvernements dans l'indé-« pendance.

« Nous sommes hors d'état de rien offrir aux oli-« garques qui puisse les disposer favorablement pour « nous, puisqu'ils n'ambitionnent que l'accroissement « de la richesse et du pouvoir et que notre pénurie e

1. Mss. Archives étrangères.
Rapport du citoyen Tilly au ministre des affaires étrangères.

« nos principes ne nous permettent pas de satisfaire
« ni à leur cupidité ni à leur ambition.

« Nous ne devons, par conséquent, pas espérer ob-
« tenir la majorité ni dans le sénat, ni dans les col-
« lèges composés d'hommes riches, cupides et ambi-
« tieux ; nous ne devons pas même nous flatter de
« détruire leur influence dans le petit conseil, parce
« qu'il faudra beaucoup d'argent et que nous n'en
« avons pas, et parce que leurs co-nobles qui les
« détestent le plus, désertent davantage encore la
« liberté et l'égalité.

« ...Pour jeter dans l'inquiétude les nobles non
« influencés, les habitants riches... il ne faut que leur
« annoncer le projet d'usurpation des cours de
« Vienne et de Turin... »

Ces observations étaient fort judicieuses. Depuis la guerre avec l'Angleterre, Gênes et Livourne étaient devenus des centres importants de conspiration et d'intrigues. L'agent anglais Drake y agissait en maître, de concert avec le représentant du régent, le marquis de Marignan, Cazalès[1], l'ancien chargé d'affaires de France, de Nailhac et les douze à quinze cents déserteurs qui avaient fait de l'Aqua Sola et de la place San Felice leur rendez-vous habituel.

Au mois d'octobre 1793, une frégate française, *la Modeste*, et deux tartanes se trouvaient dans le port de Gênes. Chargées de blé et de matériel destinés à l'armée d'Italie, elles se tenaient prêtes à appareiller

1. *Cazalès* (Jacques-Antoine-Marie de), né le 1er février 1758 à Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne), mort à Engalin (Gers), le 24 novembre 1805. Capitaine de dragons, démissionnaire en 1791, en Allemagne, rentré en 1792, repartit après le 10 août, prit part à l'expédition de Toulon, rentra en France en 1803.

pour gagner Villefranche. Non loin d'elles, trois vaisseaux anglais, placés sous les ordres du capitaine Mann du Bedfort, étaient à l'ancre. Le 5 octobre, l'équipage de la frégate prenait son repas, lorsque des marins anglais accostèrent, envahirent le pont et tuèrent les deux sentinelles, avant que les hommes eussent même pu prendre les armes. Frégate et tartanes, officiers et marins furent déclarés de bonne prise. A la nouvelle de cet acte inqualifiable, Tilly protesta. « Le chargé d'affaires de la République « française, écrit-il au secrétaire d'État[1], apprend « qu'il vient de se commettre une atrocité contre « ceux de sa nation. Il demande si la République « de Gênes continue de vouloir la paix ou com- « mence la guerre avec celle de France, en souffrant « que les propriétés soient envahies et les Français « égorgés dans son port et sous ses yeux. »

Huit jours après, le 13 octobre, Robespierre et Ricord envoyaient un ultimatum à la sérénissime République et Robespierre écrivait au Comité :

« Nous vous adressons les pièces originales... Vous y « verrez l'atrocité de nos ennemis, leur lâcheté, leur « mépris profond pour tous les principes. Nous avons « agi au nom de la République et d'une manière « digne d'elle, comme vous le verrez par notre décla- « ration.

« Le citoyen Tilly se conduit en vrai républicain ; il « court de grands dangers, ainsi que tous les Fran- « çais qui sont à Gênes. Les Anglais continuent la « chaîne de leurs forfaits. Ils sont les maîtres du port « de Gênes ; ils visitent tout ce qui entre et tout ce

1. Mss. Archives étrangères.

« qui sort du port. Nous avons fait porter des fonds « à Tilly, mais nous sommes inquiets, nous craignons « qu'il ne les reçoive pas... » Il ajoutait le lendemain : « ... Vous jugerez probablement que nous ne « devons plus négocier longuement et tortueuse- « ment avec la finesse italienne. Mettez tout votre « zèle et vos lumières à conduire les affaires génoises « à un terme heureux et prompt. Vous presserez le « ministre de la guerre pour qu'il tourne toute son « attention de ce côté. Si nous avions dix mille « hommes, nous serions à Turin ou à Gênes en « moins de trois semaines. »

Malheureusement Toulon n'était pas pris, Lyon venait seulement d'être reconquis. Ministre et Comité se trouvaient peu en mesure de faire une pareille démonstration. Et pourtant ces griefs n'étaient pas les seuls. Des plaintes nombreuses avaient eu lieu contre le chargé d'affaires de Gênes, à Paris, M. Mazzucone. On le soupçonnait fort d'avoir été pour quelque chose, avec son collègue de Venise, dans l'envoi des renseignements qui avaient permis l'enlèvement des agents diplomatiques français, Sémonville, Maret[1], Montgueroult et celui de leurs familles[2].

Il est vrai que femmes, enfants et soubrettes avaient

1. Hugues-Bernard *Maret, duc de Bassano*, Dijon, 1763-1839. Fonda en 1789 le *Bulletin de l'Assemblée nationale;* en 1790, à Bruxelles; en 1792, à Londres; rentré en décembre, il repartit pour Londres le 22 janvier 1793; expulsé le 5 février; arrêté, mis en liberté en 1795; secrétaire d'État en 1801, ministre des affaires étrangères, 17 avril 1811; exilé en 1815, rentré en 1820; ministre après 1830.

2. Le 31 juillet, *Clément de Campon*, ambassadeur d'Espagne, à Venise, écrivait au duc d'Alcinda, ministre à Madrid :

« ... J'ai déjà rendu compte à V. E. de la liberté que je pris « d'instruire les inquisiteurs d'État du voyage de M. de Sémon-

été mis en liberté, mais ministres, secrétaires et domestiques furent enfermés et, les diamants, confisqués par le gouverneur du Milanais, l'archiduc Ferdinand.

Quoi qu'il en fût de l'impuissance momentanée de l'armée d'Italie, les déclarations énergiques de Tilly et de Robespierre avaient produit plus d'effet que toutes les notes doucereuses des précédents agents. Le représentant de l'Angleterre, Drake, tenta vainement d'intimider le gouvernement génois. Entre la France et l'Angleterre, le Conseil exécutif n'osa pas hésiter. Le 9 novembre 1793, le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté britannique écrivait au petit Conseil[1] : « Il s'agit de savoir si la République de Gênes « veut ou ne veut pas renvoyer de ses États le nommé « Tilly et tous les autres agents ou suppôts de la « Convention soit-disant nationale,... et la remise « des propriétés de la France à Gênes... sinon le blo- « cus aura lieu et la destruction du commerce de « Gênes sera complète. » Le 11, Drake et ses vaisseaux n'en durent pas moins partir, emmenant avec eux

« ville : cet homme ni ses compagnons n'ont pas encore paru.
« Il a dû leur être enjoint, dans quelques autres villes de l'État,
« de rétrograder, d'après les ordres rigoureux qui avaient été
« donnés à cet effet aux divers *podestats*. Je viens d'être instruit
« qu'il porte avec lui deux millions de diamants qui furent volés
« au garde-meuble de la couronne. Le général Salis qui en est
« informé, et qui a beaucoup d'influence dans la Valteline, en a
« donné avis à plusieurs de nos affidés, en leur indiquant cer-
« tains défilés où ils pourront rencontrer ce mauvais sujet et
« lui enlever ses papiers et ses diamants.

« L'archiduc de Milan fait, de son côté, tout ce qu'il peut pour « faire réussir ce projet... »

Les agents français furent arrêtés sur le territoire des Grisons, près de Chiavenna, par une troupe de *burlendotti*, commandés par un sieur Pozzi, chancelier de l'administration lombarde.

1. Mss. Archives étrangères.

nombre de déserteurs, et en particulier M. de Cazalès. Pour Mazzucone, il fut remplacé par Boccardi, et cinq semaines plus tard, la sérénissime République concluait un traité d'alliance avec sa sœur de France[1]. C'était un beau succès. Pour l'instant, il modifiait les projets d'attaque. D'après Tilly, en effet, on devait : « ... après avoir laissé une force satisfaisante pour « conserver ce que nous possédons dans le comté de « Nice, avancer subitement au nombre de vingt mille « hommes dans l'État de Gênes, en suivant la rivière, « en proclamant que, non seulement nous voulons « respecter la religion, le gouvernement et les pro- « priétés, mais encore défendre le pays contre l'usur- « pation projetée des cours de Vienne et de Turin, « sans dire encore que les oligarques soient complices. « Il est indispensable d'avoir de l'argent, d'en avoir « assez pour payer tout comptant et pour prendre à « sa solde, à mesure qu'on avancera, les montagnards « qui sont tous armés et que l'appât d'une paye et « des dégâts qu'ils pourront faire sur les Piémontais « qu'ils exècrent, feront accourir, comme ils ont fait « en 1745, sous les drapeaux de Boufflers et de Ri- « chelieu.

« Oneille étant sans défense du côté de la terre, on « en fera une justice sévère, ainsi que de Loano.

« Arrivés à Gênes, on s'arrêtera à Saint-Pierre d'A- « rena, sans entrer dans la ville. On prendra le che- « min de Novi pour se rendre dans le Milanais pié- « montais, c'est-à-dire dans l'Alexandrin et le Tor- « tonois. »

1. Mss. Archives étrangères. 2e jour de nivôse 1793 (22 décembre).

En faisant ces propositions, Tilly obéissait aux instructions qu'il avait reçues, lors de son départ pour Gênes[1]. « Il est vraisemblable que nous se« rons forcés d'*emprunter le territoire de Gênes pour* « *envoyer des troupes en Piémont*. La République de « Gênes, dont les frontières sont couvertes de troupes « sardes et autres, à la solde du roi de Sardaigne, se« rait sans doute fondée à requérir notre assistance « pour opposer à ces troupes des forces suffisantes « pour se garantir d'une action présumée. Il serait à « propos d'insinuer au gouvernement la nécessité de « recourir à nous dans cette conjoncture... » Le consul La Chèze partageait cette manière de voir. Dès le 25 août 1793, il demandait au Comité de Salut public de faire tourner Saorgio et d'envahir la Lombardie, par le territoire génois, de manière à « se rendre maî« tre des passages du Tyrol et du Trentin par où « l'Empereur peut toujours amener du monde, et à « commander le Milanais, la Lombardie, la Toscane « et Naples... » Un officier de l'armée du Rhin émettait le même avis[2]. D'après cet officier, il fallait transporter un corps d'armée sur l'Adda. Les troupes rassemblées à Huningue et à Brisach traverseraient le Rhin, marcheraient sur Constance, « s'en rendraient « maîtres, ainsi que de son lac et de Bregenz. De pe« tites galères serviraient à défendre ces deux villes; « on y établirait des magasins. On déterminerait les « Grisons à nous laisser passer dans la Valteline, avec

1. Mss. Archives étrangères. *Mémoire servant d'instructions pour le citoyen Tilly, allant à Gênes, en qualité de chargé des affaires de la République française*. 8 mars 1793.

2. Mss. Archives nationales, 22 septembre 1793. *Projet d'une diversion imprévue en Italie et en Allemagne.*

« de l'argent ou en leur interceptant les vivres qu'ils « tirent de la Souabe. Arrivée à Coire, l'armée se di- « rigerait sur Lecco pour entrer dans le Milanais... » Ainsi, dès l'année 1793, le plan de campagne que Bonaparte devait réaliser en 1796 était accepté en principe par le Comité de Salut public. Si ce dernier n'en prescrivit pas immédiatement l'exécution, cela tint uniquement aux circonstances. Il fallait tout d'abord aller au plus pressé, mettre fin aux pirateries des gens d'Oneglia et s'assurer une ligne de retraite, ainsi qu'une base d'opérations, en s'emparant du col de Tende, de Saorgio et des crêtes voisines, lieux de repaire des Barbets. Cela fait, on comptait arriver à temps pour secourir les malheureux détachements bloqués depuis tant de mois dans les places de Bastia, de Calvi et de Saint-Florent. C'était dans cette intention que Salicetti se rendait à Nice dans les derniers jours du mois de mars, afin de presser le départ des troupes, pendant que son collègue Multedo organisait à Toulon les moyens de transport. Le 4 avril 1794, le général en chef Dumerbion [1] écrivait donc au Comité : « Les trente et un bataillons des- « tinés à l'expédition sont rassemblés à Sospello et à « Menton, d'où les colonnes vont se mettre en marche « dans la nuit du 5 au 6, à deux heures du matin. »

A ce moment même, survenait un incident curieux et peu connu, l'arrestation à Nice du général Lazare Hoche, le 2 avril 1794, c'est-à-dire le lendemain de l'arrivée de Bonaparte.

1. *Dumerbion* (Pierre-Jadar), né à Montmeillant en 1734, mort en 1797 ; engagé volontaire dans le bataillon des milices de Mazarin, capitaine en 1792, général de brigade en 1792, de division en 1793, démissionnaire en 1794 pour cause de maladie.

Hoche[1] commandait en chef les armées de la Moselle et du Rhin, lorsque, le 11 mars, il épousait, à Thionville, Anne-Adélaïde Dechaux, la fille unique du directeur des vivres de cette place[2]. Or, le Comité trouvait, avec une certaine apparence de raison, que le moment d'une entrée en campagne n'était pas précisément celui d'un mariage. Le 10, il envoyait le jeune général prendre le commandement du corps expéditionnaire de Nice, et le remplaçait par le général Jourdan. Prévenu indirectement, Hoche écrivit tout aussitôt au Comité[3] et, sous le coup d'une mauvaise humeur bien naturelle, ajouta, à l'adresse de l'un des membres : « ..... Je désire qu'une démis« sion que je vais présenter incessamment soit accep« tée sans aigreur, comme elle sera donnée. Ardent « ami de la Révolution, j'ai cru qu'elle changerait les « mœurs. Hélas! l'intrigue est toujours l'intrigue, et « malheur à qui n'a pas de protecteur. Tiré des « rangs par je ne sais qui, ni pourquoi, j'y ren« trerai comme j'en suis sorti, sans plaisir ni sans « peine. »

Le 18, Jourdan était à Listroff. « Je suis arrivé « hier au quartier général de la Moselle, dit ce der« nier... Le général Hoche est parti le même jour. « ... Je suis absolument sans cartes. Il n'en existe « point à l'état-major. Les généraux de division n'en « ont point; tu vois qu'il m'est impossible de pouvoir « bien servir sans cartes et t'engage à me faire passer « le plus tôt possible la collection de Ferary (*sic*), car tu

1. Mss. Archives de la guerre.
2. Mss. Archives de la guerre.
3. Mss. Archives de la guerre, Hoche au Comité, 27 ventôse an II.

« sais que celles de Cassini ne s'étendent pas au delà « de nos frontières... »

Jourdan disait la vérité. Prévenu le 18 au matin, Hoche était parti le même jour. Il laissait à son armée l'ordre du jour suivant :

« CITOYENS,

« Le service de la République, notre mère commune, « m'appelle ailleurs. Continuez à bien mériter d'elle : le « nom du nouveau chef que vous avez a déjà frappé votre « oreille. Avec lui, vous ne pouvez qu'anéantir les tyrans « coalisés contre notre sainte mère la liberté. Vive à ja- « mais la République une et indivisible![1]. »

Le 31 mars, il se trouvait à Nice. Le lendemain soir arrivait un courrier extraordinaire, porteur d'un pli urgent, émanant du terrible Comité. C'était un ordre d'arrestation.

« Le Comité de Salut public arrête que l'expédition « d'Oneglia qui devait être faite par le général Hoche sera « confiée au citoyen Petit Guillaume, général à l'armée « des Alpes, auquel il a donné des ordres à cet effet. Les « représentants du peuple, près l'armée d'Italie, feront « mettre sans délai le général Hoche en état d'arrestation « et l'enverront à Paris sous bonne et sûre garde.

« CARNOT, COLLOT-D'HERBOIS. »

Le 2 avril au soir, Hoche partait en poste, en compagnie du lieutenant de gendarmerie, Etienne Amant.

1. Mss. Archives de la guerre.

Le 11, il était à Paris. Le même soir, le Comité décrétait[1] :

Expédié (Bulletin). 22 germinal an II.

Le Comité de Salut public arrête que le général Hoche sera mis en état d'arrestation et conduit dans la maison d'arrêt, dite des Carmes, pour y être détenu jusqu'à nouvel ordre.

Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes.
Prieur (de la Côte-d'Or), Prieur (de la Marne).
Lindet.

Quel rêve pour ce jeune marié ! Le 8 mars, le Comité apprenait le mariage de Hoche ; le 10, il signait son ordre d'envoi à un autre bout de la France. Le 17, Hoche répondait, parlait de démission, d'intrigues, de protection. Sa lettre arrivait le 20 ; le 21, Carnot et Collot d'Herbois ordonnaient son arrestation. Le 11 avril, le général se trouvait à Paris. En vérité, le Comité ne badinait pas avec la discipline. Le jeune et bouillant général en avait déjà fait l'expérience. L'année précédente, il avait dû passer devant le tribunal de Douai. C'était, écrivait-il de Saint-Quentin, à Audoin[2], « pour avoir dit que Pitt soudoyait des « hommes dans l'armée, et que si Cobourg y donnait « des ordres, elle n'irait pas plus mal. La preuve que

1. Mss. Archives nationales. Au bas de l'acte, on lit : « J'ai « reçu l'expédition du présent arrêté pour la mettre à exécution, « ce 23 germinal 2e année.

« Famaux.

« (Point d'expédition à faire pour le bureau des Lois.) »

2. Mss. Archives de la guerre. — 8 août 1793.

« l'on a reconnu que je disais vrai, c'est que le Con-« seil exécutif l'a senti et que, par suite, il a destitué « une grande partie des généraux suspects... » Pour cette seconde arrestation, Hoche devait être moins communicatif. « On ne m'a notifié ni suspension ni « destitution, disait-il plus tard. La volonté de l'an-« cien Comité de Salut public a seule été en cause « dans cette affaire[1]. »

Et pendant ce temps, cette armée d'Italie, qu'il avait commandée deux jours, entrait en campagne.

Dans la nuit du 5 au 6 avril, Masséna passait la Roja et s'emparait du château de Vintimiglia. Le 8, il occupait Oneglia, le 17, Ormea, dans la vallée de la Stura. La position de Saorgio était tournée. Attaqués de trois côtés à la fois, Autrichiens et Piémontais abandonnaient successivement le Belvédère, Roccabigliere et Saorgio, où Laharpe entrait le 29 avril. Le 7 mai, le col de Tende était enlevé. Le 8, Dumerbion se trouvait à Nice. La campagne était terminée. Elle avait duré juste un mois.

« *Vive la République!* citoyens, écrit Masséna[2], je « n'ai que des succès à vous annoncer. Oneglia et « toute la riche vallée qui composait la ci-devant « principauté de ce nom est occupée par les troupes « de la République, et le drapeau tricolore y flotte...

« Nos soldats sont de vrais montagnards... Rien ne « les arrête, rien ne les enchaîne que l'amour sacré de « la Liberté. Ils ne savent que vaincre et jamais se « plaindre; marchant nu-pieds, souvent même sans « subsistances, ils n'accusent personne, ils chantent

1. Mss. Archives de la guerre.
2. Mss. A. G. Lettre du 18 avril 1794, datée d'Ormea.

« au contraire *l'air chéri : Ça ira, ils font danser la* « *Carmagnole aux satellites du despote de Turin...*

« Les représentants Robespierre et Salicetti ont « toujours suivi les opérations de l'armée, et leur « présence dans les combats n'a pas peu contribué « à nos succès.

« ... *Que les tyrans et les traîtres qui leur sont as-* « *servis tremblent! Leur dernière heure est sonnée;* le « peuple français veut la liberté; il chérit son gou- « vernement républicain; pour le maintenir, il ne « suivra jamais d'autre impulsion que celle de l'hu- « manité, de la justice et de la raison. *Vive la Mon-* « *tagne! Vive la République!* Voilà, citoyens, les sen- « timents et le cri des braves frères d'armes que je « commande; nous avons pris l'artillerie ennemie. « *Qui peut résister à la France libre!* »

Robespierre est plus calme, plus politique. La lettre suivante qu'il adresse à son frère est particu- lièrement curieuse : « Plus nous avançons en pays « ennemi, plus nous sommes convaincus qu'un des « grands moyens de contre-révolution, employés par « ces hommes perfides, dont plusieurs sont tombés « sous le glaive de la loi, était les outrages et les « violences faites au culte.

« Partout nous avons été précédés de la terreur : « les émigrés avaient persuadé que nous égorgions, « violions, et mangions les enfants, que nous détrui- « sions la religion.

« Cette dernière calomnie produisait les plus tristes « effets. Une population de quarante mille âmes de « la vallée d'Oneglia avait pris la fuite. On n'y ren- « contrait ni femmes, ni enfants, ni vieillards. Une si « énorme émigration nous aurait opposé de grands

« obstacles, si nous n'étions parvenus à la dissoudre « par l'accueil fait aux misérables habitants des cam- « pagnes, en proie à la plus affreuse ignorance. Les « défenseurs de la patrie se sont parfaitement con- « duits; ils n'ont touché à aucune image, dans un « pays où la superstition en a couvert toutes les mu- « railles. »

Mais, dans cette campagne d'un mois, quel avait été le rôle de Bonaparte? celui de spectateur. De siège à entreprendre, il n'en avait pas eu. Le 9 avril, il se trouvait à Oneglia d'où il invitait ses subordonnés à expédier des canons et des munitions. Le 20, il était de retour à Nice. Sa correspondance l'indique. Il n'assistait donc ni à l'affaire de Saorgio, ni à celle du col de Tende. Ce genre d'opérations ne le concernait pas d'ailleurs. Il avait à surveiller l'établissement des batteries de côte et de place ainsi que le ravitaillement du matériel de campagne. Le 8 mai, il écrivait à Chantron, adjudant-major d'artillerie : « Dès le moment que « la carte sera faite, tu te rendras au golfe Jouan, tu « en lèveras le plan; tu marqueras la position des bat- « teries existantes et de celles que j'ai ordonnées; tu « auras soin de spécifier le mouillage. » Ce fut à ces occupations qu'il employa les mois de mai et de juin. A l'exception de deux apparitions à Antibes, les 27 mai et 6 juin, le reste du temps il le passa à Nice. Sa mère, ses sœurs et Jérôme étaient venus l'y rejoindre. Tout ce monde se montrait assez satisfait. Il y avait de quoi. Les misères de l'année précédente semblaient maintenant le résultat de quelque mauvais rêve. Bonaparte avait chevaux et voiture. Louis paradait en bel uniforme. Élisa et Paulette embellissaient à vue d'œil. Fesch reprenait sa quiétude habituelle. Albert Permon,

le fils de la belle madame Permon, occupait une place de secrétaire auprès de Salicetti. Lucien-Brutus continuait ses exploits et voulait être agent révolutionnaire. Le petit Robespierre venait d'épouser mademoiselle Virginie Boyer, la jolie sœur de son aubergiste de Marathon (Saint-Maximin). Par compensation, Joseph faisait preuve de dispositions plus positives. A la suite de la dislocation de l'armée de siège de Toulon, il était passé au commissariat de la marine, avec Chauvet. En ce moment, il surveillait à Toulon l'embarquement du matériel destiné au ravitaillement des places fortes de Corse. Cette position paraissait pourtant ne plus lui convenir. Il voulait également se marier.

A la suite de la mort de l'ancien marchand de savons, François Clary, ses relations étaient devenues de plus en plus intimes avec la famille[1]. L'aînée des filles, mademoiselle Julie Clary, avait alors vingt-deux ans, nulle beauté, mais une dot modique et solide; Joseph, vingt-six ans, et pour fortune, l'espérance d'un avenir qui paraissait, aux yeux de bien des gens, devoir être brillant, à en juger par les relations intimes de son frère avec les puissants du jour, Robespierre, Fréron et Salicetti. L'affaire semblait convenable. La demande de Joseph fut accueillie. Le 13 mai 1794, ce dernier se fit délivrer à la municipalité de Toulon le certificat de notoriété dont il avait besoin pour l'établissement du contrat. Les représentants du peuple, Salicetti et Multedo, l'ordonnateur en chef Chauvet, le

1. M. *François Clary* mourut le 20 janvier 1794. Madame veuve *Clary*, née *Françoise-Rose Sonis*, demeurait rue des Phocéens. Mademoiselle *Julie Clary* était née le 26 décembre 1771.

général de brigade Cervoni, l'adjudant général Arena, l'adjoint Sebastiani, le commissaire Lecca, l'adjoint Robaglia et Poti, l'ancien procureur syndic du district, signèrent cette pièce. Pour le mariage, il fut fixé au 1er août. Or cette perspective d'un bonheur tranquille ne suffisait pas à l'ambitieux et changeant Joseph. Il rêvait d'entrer dans la vie politique. Salicetti, Robespierre lui en offraient alors les moyens.

Aussitôt après la conquête d'Oneglia et de Loano, on avait organisé dans la première de ces villes une agence nationale. Pour ce poste, on avait désigné Michel Buonaroti, l'ancien exilé de Bastia [1]. Ce Buonaroti avait quitté Paris dans les derniers jours du mois de décembre 1793, pour se rendre en Corse, en qualité de commissaire extraordinaire. En raison des retards éprouvés par l'expédition, il fut employé par Salicetti et Chauvet à la surveillance des armements préparatoires, tant à Toulon qu'à Marseille, à Cette et à Agde : de là sa liaison avec les Bonaparte. A Nice, où il arriva au mois de mars 1794, il passa au bureau politique de l'armée d'Italie, et le 4 mai fut nommé « commissaire national chargé de l'autorité de sûreté « générale de police et d'administration dans les ter- « ritoires d'Oneglia et de Loano et dans tous les pays

1. *Buonaroti* (Michel), descendant de Michel Ange, né à Pise, le 11 novembre 1760, décoré de l'ordre de Saint-Étienne, exilé en 1790, réfugié à Bastia, y rédigea l'*Ami de la liberté italienne*, chassé de Corse le 2 juin 1791, secrétaire de Salicetti en 1792, naturalisé Français en 1793, en mission à Lyon en juillet 1793; arrêté en 1794, mis en liberté en vendémiaire, commandant de la place de Loano, destitué, membre de la *Société du Panthéon*, condamné à la transportation, enfermé à Cherbourg, transféré en l'an VIII à l'île d'Oléron, placé en surveillance dans une ville de l'Est, réfugié à Genève en 1814, puis en Belgique en 1815, mort en 1837. Voir aux pièces à l'appui.

« conquis par l'armée de la République française en « deçà de Mentone.» Cette agence prit rapidement une extension considérable. Dès le mois de juin, on dut songer à lui adjoindre un tribunal criminel et une commission supérieure de surveillance. Ce fut à cette dernière, composée exclusivement de Corses, que Joseph Bonaparte demanda d'être attaché. Le 25 juillet[1], Buonaroti écrivait à son adjoint Pompei, l'ancien député : « J'ai formé la commission de surveillance. « Mattei et Graziani trouveront deux places d'agents. « Je verrai avec beaucoup de plaisir ici le brave Jo- « seph Bonaparte. Je l'attends avec impatience. »

Dans ces fonctions, Buonaroti déployait une activité surprenante. Jour et nuit on le voit au travail. Comme Tilly, il est corps et âme à l'œuvre révolutionnaire[2]. Cette exaltation, Bonaparte la partageait. Et à quel degré ! Il faut se reporter à cette époque de fièvre pour s'en rendre compte.

Nice, la coquette, était alors pleine de mouvement et de gaîté. Les fêtes y étaient continuelles; les réunions, nombreuses. La présence de fort jolies femmes telles que mesdames de Haller[3], Ricord, Masséna,

1. Mss. Archives nationales. Lettre du 14 thermidor an II.

2. « Réponds-moi promptement, dit-il à Masséna. Je t'écrirai « souvent. Je te ferai part de toutes les difficultés, tu en feras « autant avec moi, et tandis que tu terrasseras les ennemis exté- « rieurs, j'enverrai à la guillotine les traîtres de l'intérieur. Quand « est-ce que tu feras danser la carmagnole aux Piémontais ? « Rappelle-toi que je souhaite de courir les mêmes dangers que « nos frères d'armes. »

« Ta lettre du 30 messidor, dit-il au général Gentili, m'a été « remise par ton recommandé. Je ferai pour lui tout ce qu'un « patriote et un brave soldat comme toi mérite d'un sans-culotte. « Je serai ravi de t'embrasser. »

3. *Emmanuel de Haller*, deuxième fils du naturaliste, Albert

Laporte, mesdemoiselles Robespierre et Bonaparte, contribuait à leur éclat. L'entrain de jeunes officiers tout fiers de leurs succès et de ceux de leurs collègues, ajoutait à cet enthousiasme. Quelle différence avec la situation de la France, au 1er janvier 1793! Partout les armées triomphaient. Partout on négociait, à Livourne, à Gênes, en Suisse, à Naples, à Constantinople.

Pour Bonaparte, il se sentait vivre, dans ce milieu enflammé. Il trouvait enfin des chefs pour le comprendre et des hommes de fer pour exécuter ses projets. Les circonstances du reste le servaient exceptionnellement. Le général Dumerbion, malade, ne pouvait quitter la chambre. Masséna commandait à Loano. Les autres généraux étaient à leur poste. Salicetti, aussitôt après l'affaire de Saorgio, s'était rendu à Toulon avec Arena et la brigade Cervoni. Bonaparte se trouvait donc seul avec Robespierre le jeune et Ricord ; de là, une intimité de tous les instants et une amitié réciproque qu'il est impossible de dénier. « Bonaparte, dit mademoiselle de Robespierre [1], « était républicain; « je dirai même qu'il était républicain montagnard, « du moins il m'a fait cet effet par la manière dont il « envisageait les choses à l'époque où je me trouvais « à Nice. Dans la suite, ses victoires lui tournèrent la « tête et le firent aspirer à dominer ses concitoyens;

de Haller, né à Berne en 1745, mort en Suisse en 1820; soumissionnaire de plusieurs emprunts en 1790, inquiété par les comités en 1791, à l'armée d'Italie en 1793, en fuite après thermidor, trésorier payeur général en 1796, ministre près la république helvétique de 1796 à 1798.

1. *Robespierre* (Marie-Marguerite-Charlotte de), née à Arras en 1760, morte à Paris, le 1er août 1834, rue de la Fontaine, n° 3, faubourg Saint-Marceau.

« mais lorsqu'il n'était que général d'artillerie à l'ar-
« mée d'Italie, il était partisan d'une liberté large et
« d'une véritable égalité.

« L'admiration de Bonaparte pour mon frère aîné, « son amitié pour mon jeune frère et peut-être aussi « l'intérêt que mes malheurs lui inspirèrent, me firent « obtenir, sous le consulat, une pension de trois mille « six cents francs... » Marmont, qui l'accompagna partout à cette époque, exprime la même idée. « Si « Robespierre fût resté au pouvoir, lui disait Bona- « parte, il aurait modifié sa marche : il eût rétabli « l'ordre et le règne des lois ; on serait arrivé à ce « résultat sans secousses, parce qu'on y serait venu par « le pouvoir; on prétend y marcher par une révolution, « et cette révolution en amènera beaucoup d'autres[1]. » Tilly, le chargé d'affaires de France à Gênes, est plus catégorique encore. En parlant de Bonaparte, il écrit au commissaire des relations extérieures, Buchot : « Le général d'artillerie *Buonaparte, favori et « conseiller intime de Robespierre le jeune*[2]... » Du reste, cette affection de Bonaparte pour les Robespierre est réciproque : « J'ajoute aux patriotes que je t'ai déjà « nommés, écrit Robespierre le jeune à son frère, le 5 avril 1794[3], *le citoyen Buonaparte, général chef de « l'artillerie, d'un mérite transcendant.* » Puis il ajoute avec une finesse vraiment étrange : « Ce dernier est « Corse, il n'offre que la garantie d'un homme de cette « nation qui a résisté aux caresses de Paoli, et dont « les propriétés ont été ravagées par ce traître... »

1. *Mémoires de Marmont.*
2. Mss. Archives étrangères.
3 Mss. Appartenant à M. Firmin-Didot.

Mais cette amitié même allait être pour Bonaparte la cause d'une mésaventure qui faillit tourner au tragique.

Le Comité songeait toujours à une attaque combinée des armées des Alpes et d'Italie contre le Piémont. Dans ce but, une entrevue eut lieu, le 20 mai 1794, à Colmars, entre les chefs et les représentants des deux armées. Bonaparte, Ricord et Robespierre y prirent part. Deux courants d'opinion s'y firent jour. A l'armée des Alpes, on souhaitait la coopération tout incidente de celle d'Italie. Or, d'après Bonaparte, c'était au contraire du côté des cols de Tende et de Fenestre c'est-à-dire du côté de l'armée d'Italie, que l'attaque principale devait se tenter. Cette manière de voir prévalut, et le 21, on arrêta le *plan*[1] *de l'opération préparatoire à l'ouverture de la campagne de Piémont.* L'objectif était Coni; une division de l'armée des Alpes, dite de l'Argentière, devait se diriger sur Demont, pendant que deux autres, dites de la Stura, convergeraient vers Borgo San Dalmazzo.

Des incidents diplomatiques modifièrent ce projet. Le gouvernement génois n'avait pas su faire respecter sa neutralité. Des troupes autrichiennes avaient traversé le territoire de la république. Bien plus, Gênes continuait à rester un centre d'agitation pour les déserteurs. Les relations entre ces derniers et la maison André, de Marseille, étaient continuelles. A Gênes

1. *Plan arrêté à Colmars, le 2 prairial de l'an II.* Le 3 juin, Laporte écrivait à ses collègues Robespierre et Ricord, en leur communiquant certaines observations : « ... Comparez cette « marche avec celle qu'on fait tenir à la division de droite de « la Stura, dans le plan que nous avons arrêté à Colmars. *Buo-« naparte qui l'a rédigé...* » Mss. A. G.

enfin, se trouvait l'un des dépôts des faux assignats fabriqués en Angleterre. Tilly venait même de faire arrêter l'un des principaux agents d'émission, le sieur Prieur, et d'expédier à Nice, agent, papiers et billets[1].

Tous ces faits constituaient une situation des plus tendues. « Le gouvernement génois, écrit Robespierre « à Buchot, le 16 juin, déploie les moyens les plus « perfides pour nuire à la République française... Il « est nécessaire de montrer du caractère avec ce gou- « vernement. Il ne peut nous être favorable que par « la crainte. Il faut donc, loin de chercher à le flatter « ou à le gagner, exiger de lui des marques éclatantes « d'estime pour la République et pour ses armées. Si « nous tenons cette conduite à son égard, il ne per- « sécutera plus les amis de l'humanité et il se trouvera « engagé au maintien des droits de l'homme et sera « forcé de désirer que nous triomphions de nos « ennemis[2]. » Dans ces conditions, il était nécessaire de réviser le premier plan de campagne. Bonaparte fut chargé de ce travail. Ce projet plus étendu que le précédent déterminait les mouvements de cinq colonnes, dont deux formées par l'armée des Alpes et trois autres, par celle d'Italie[3]. Il souleva des objections nombreuses au quartier général de Briançon. Bonaparte et Robespierre, y disait-on, s'entendaient pour amoindrir le rôle de l'armée des Alpes. Leurs propositions pourtant n'étaient qu'un minimum. Il fallait s'étendre davantage sur la droite, vers Ceva, Cairo et le col de Cadibone. Des renseignements, nouvellement

1. Mss. Archives étrangères.
2. Mss. Archives étrangères.
3. Mss. Archives de la guerre. *Deuxième plan d'opérations préparatoires*, 31 mai 1794, par le général Bonaparte.

arrivés, rendaient cette disposition nécessaire. Piémontais, Autrichiens et Anglais s'apprêtaient à tenter une action concordante, les premiers sur le haut Tanaro, les seconds sur le col de Cadibone et les troisièmes, par mer, sur Vado. Leur but était de couper les communications entre la France et Gênes, d'arrêter les envois de grains et de placer l'extrême droite française entre deux feux. Ce fut alors qu'on élabora un troisième plan de campagne. En attendant, on prescrivit l'envoi d'une mission militaire à Gênes. Robespierre et Ricord désignèrent pour la remplir, leur ami, le général Bonaparte. Joseph fut également choisi pour seconder Buonaroti. C'était naturel. Par leur connaissance de la langue italienne, par leurs relations et leur habileté, les deux frères se trouvaient en mesure de rendre de réels services.

Quant à Bonaparte, il était ravi. S'il réussissait, il se voyait général de division à courte échéance et chargé de l'exécution du plan de campagne. Mais il semblait en vérité que jusqu'à la dernière heure la fortune dût hésiter à faire pencher la balance en faveur de son étrange favori. Au moment même où le jeune officier était tout à ses rêves de gloire, Robespierre recevait les premières nouvelles des difficultés que rencontrait son frère à la Convention et de la coalition qui se formait contre lui et ses collègues. Depuis longtemps déjà, les hommes les plus intelligents de l'émigration, Pellenc et Puisaye ne cessaient de répéter que toute tentative partielle de soulèvement était impossible et que c'était au centre, à Paris même, au sein de la Convention, qu'il fallait frapper. D'après eux, il devait suffire de choisir le moment favorable et de profiter du premier conflit. Or, les

causes de mésintelligence n'étaient que trop nombreuses. Dès le 24 mai[1], s'était formé, entre les conventionnels Tallien, Courtois, Laurent Lecointe et Guffroy, le complot qui devait renverser Robespierre. Le frère de ce dernier, bien qu'imparfaitement au courant de cette situation, crut devoir obéir à son appel. Il pensait pouvoir revenir rapidement. Il emportait avec lui un *rapport de Bonaparte sur la position politique et militaire des armées du Piémont et d'Espagne*[2].

Comme celui du 31 mai, ce curieux travail contient une série d'articles numérotés, portant le titre d'*Observations* et de *Considérations*. Dans la première de ces observations, Bonaparte signale l'absence d'officiers capables de diriger des opérations d'ensemble. La troisième a trait au genre de guerre de chacune des armées, puis viennent des *considérations générales déduites de l'esprit général de la guerre actuelle*, des *considérations militaires et des considérations politiques*. Tout cela est assez diffus; certaines notes pourtant ont le cachet d'un maître en l'art de la guerre.

« Il en est, dit-il, des systèmes des guerres, comme « des sièges des places, il faut réunir ses feux contre « un seul point. La brèche faite, l'équilibre est rompu, « tout le reste devient inutile et la place est prise... »

« ... Il ne faut point disséminer ses attaques, mais « les concentrer... »

1. Trois jours auparavant, le 22 mai (3 prairial), madame de Fontenay, la future madame Tallien, avait été arrêtée.

2. Ce rapport a été écrit par Junot. Il est signé Bonaparte. Dans les archives, il était classé comme émanant de Robespierre, à cause des annotations de ce dernier. Fait bizarre, Bonaparte y est déjà mentionné comme général de division.

Ce rapport n'a pas été inséré dans la *Correspondance*.

« C'est l'Allemagne qu'il faut accabler; cela fait, « l'Espagne et l'Italie tombent d'elles-mêmes... »

« Il ne peut entrer dans une tête froide de prendre « Madrid... »

« L'on doit adopter le système défensif pour la fron- « tière d'Espagne et le système offensif pour la fron- « tière de Piémont... »

« Il faut réunir les deux armées des Alpes et « d'Italie, leur donner un centre et le même « esprit... »

« *Il faut frapper l'Allemagne, jamais l'Espagne ni « l'Italie. Si nous obtenions de grands succès, jamais « l'on ne doit prendre le change en s'enfonçant dans « l'Italie,* tant que l'Allemagne offrira un front redou- « table et ne sera pas affaiblie... »

Détail curieux, tous ces passages sont approuvés par l'aîné des Robespierre, sauf le dernier, considéré comme mauvais. C'était justice. Bonaparte, en effet, devait prouver par sa campagne de 1796, qu'il n'y avait pas d'inconvénient absolu à *s'enfoncer dans l'Italie*, pour y combattre la maison d'Autriche. Or, à l'heure même où se décidait à Paris le sort des plans de campagne de Bonaparte, celui-ci accomplissait sa mission confidentielle de Gênes. Le 11 juillet, il avait quitté Nice. Pour tout le monde, il accompagnait à Ormea Ricord et sa femme. Le 13, il était à Loano. Ce jour-là, Buonaroti écrivait à l'agent révolutionnaire d'Ormea[1] : « Le représentant du peuple « sera bientôt à Garessio, fais préparer des logements « pour lui et pour moi. Il a avec lui dix personnes. » Il disait en même temps au vice-consul de la Répu-

1. Mss. Archives nationales.

blique française à Savone : « Le général de brigade « Buonaparte va partir pour Savone. Si l'ennemi fait « des mouvements ou si quelque événement peut « rendre son passage dangereux, tu lui enverras « au départ un exprès pour lui en donner avis. Fais-« lui préparer un bon logement. »

Le lendemain, une troupe nombreuse de cavaliers sortait de Loano. A quelque distance de la ville, elle se divisa en deux groupes. L'un prit la direction de la montagne, le second continua sa route vers Savone. Bonaparte était de ce dernier. Son frère Louis, Marmont, Junot et Songis l'accompagnaient. Ses instructions officielles étaient les suivantes[1] :

« Le général en chef BUONAPARTE, se rendra à Gênes.

« 1° Il conférera avec le gouvernement de Gênes sur la « défense de la côte depuis Menton jusqu'à Loano et sur « la réparation du chemin de Menton à Loano.

« 2° Il préviendra officiellement ce gouvernement du « grand chemin que les coalisés font faire de Ceva à « Savone, en se servant du nom de quelques riches « Génois.

« 3° Il dira à ce gouvernement que la République fran-« çaise n'a pas pu voir indifféremment le passage accordé « sur le territoire de la République de Gênes à des hordes « de brigands non enrégimentés que les montagnards de « la rivière eussent repoussés, si l'on n'eût paralysé leur « bonne volonté.

« Fait et arrêté à Loano, le 25 messidor l'an II de la « République une et indivisible.

« Signé : RICORD. »

1. Mss. Archives étrangères.

Celle adressée au chargé d'affaires de France, Tilly, était aussi précise :

« Le général Buonaparte te fera part des motifs de son « voyage à Gênes. Tu le mettras au fait de tout ce qui « peut intéresser la République française, tant par rap- « port au gouvernement de Gênes que relativement aux « démarches faites par les coalisés, auprès de ce gouver- « nement. Tu me feras parvenir toutes les observations « que le bien de la patrie te suggérera. »

Bonaparte arriva sans encombre, dans la nuit du 15 au 16 juillet. Le lendemain, il voyait Tilly et lui remettait la note destinée au secrétaire d'État du gouvernement génois[1]. « D'après la lettre de Ricord et

1. « La situation isolée d'Oneglia et de Loano demande de la « part des Français des mesures dont la promptitude et l'effica- « cité assurent la possession des deux conquêtes, dont le premier « résultat a été de purger la mer de ceux des corsaires qui se « permettaient le plus de brigandages.

« Il est question d'établir une communication non interrup- « tible entre les deux pays et les nouvelles frontières de la « France, ce qui ne peut avoir lieu qu'en mettant les espaces « qui les séparent dans un état respectable de défense et en « améliorant les routes de telle manière que la circulation des « hommes et des choses devienne aussi facile qu'elle est actuel- « lement difficultueuse.

« Il est au service des Français de tenir en échec l'ennemi du « côté de la terre, mais ils ont besoin du concours des Génois du « côté de la mer.

« Les forteresses dans la rivière du Ponant sont insuffisantes : « elles laissent des vides par lesquels les coalisés pourraient « couper les Français, et c'est pour les prévenir qu'ils deman- « dent que le sérénissime gouvernement, sans rien faire qui « puisse aliéner les habitants, établisse dans les endroits qui « seraient indiqués des batteries avec les canons dont il abonde « et qui pourraient être servis par des artilleurs français qu'on « lui fournirait.

« Par l'érection de ces simples batteries qui demeureraient à

« les instructions à Buonaparte, écrit aussitôt Tilly[1], « j'ai remis au sérénissime gouvernement la note « n° 3. Le secrétaire d'État m'a fait prier ce matin « de passer au palais et m'a dit que la réparation « des chemins, dans les circonstances actuelles, serait « considérée par les coalisés comme une violation de « la neutralité. »

« la disposition des habitants, ils n'auraient rien à redouter au « dedans, et ils seraient à l'abri de toute nouvelle insulte au « dehors.

« Les préjudices qu'occasionnent aux deux républiques l'état « déplorable des chemins et les avantages réciproques que leur « procurerait leur amélioration sont si évidents que le refus de « les améliorer ne pourrait être que l'effet de la malveillance.

« Elle seule pourrait rejeter les deux propositions de mettre « la côte en état de défense et d'améliorer les chemins. Elle « n'aurait à opposer dans l'argument que des sophismes et dans « la résolution que des délais.

« La manière simple et loyale de traiter, adoptée par la Ré- « publique française, n'admettant pas les subtilités de la diplo- « matie, l'indécision, sans être utile à Gênes, pourrait être « nuisible à la France.

« Le chargé d'affaires, d'après des ordres exprès, invite le « sérénissime gouvernement à admettre ou à rejeter simplement « et loyalement ces deux propositions, afin que dans le premier « on puisse s'entendre sur les moyens d'exécution, et dans le « second aviser à la conservation des deux pays que la Répu- « blique française a conquis sur un despote qui, sans provoca- « tion, s'est rendu l'un des membres les plus actifs de cette « coalition de tyrans, dont l'histoire des forfaits passés et « actuels appelle la vengeance de tous les individus, de tous les « peuples et de tous les gouvernements.

« Les Français d'aujourd'hui ne prodigueront pas, comme « ceux d'autrefois, leur sang pour acquérir sans titre et rendre « sans raison. Ils prendront toutes les mesures de prudence et « de précaution pour que les fragments des sceptres ne soient « pas réunis et surtout ils coucheront dans le grand livre de « leurs annales républicaines les bons et les mauvais procédés « des peuples qu'ils ont, comme celui de Gênes, traité, avec pro- « tection et générosité. »

1. Mss. Archives étrangères. Tilly à Buchot, 21 juillet.

« Alors je lui ai demandé comment cette répara-
« tion, faite sous le nom génois depuis Cairo jusqu'à
« Savone, devait être considérée par les Français...
« Il m'a nié que cela fût. »

« Il prétend que des représentations à faire au « gouvernement sur cette demande de ma part, « étaient l'objet de l'envoi d'un courrier, pour lequel « on m'avait demandé un passeport, le 1er au soir. « Au contraire, les patriotes aux aguets m'assurent « que le gouvernement, sans cesse assemblé depuis « trois jours, a délibéré de charger Boccardi de sé-« duire, à quelque prix que ce fût, Robespierre et « Barère, afin d'empêcher que la guerre ne se fasse « avec vigueur dans l'Italie, afin que les Français « n'occupent pas le territoire de Gênes, qu'ils ap-« prouvent qu'elle continue d'être neutre et la trai-« tent avec amitié. » Mais cette résistance ne devait être que de pure forme. Le 3 septembre, le doge donnait toutes les satisfactions désirables[1]. Quant à Bonaparte, parti de Gênes, le 21 juillet, il était le 23 à

1. Placard. Mss. Archives étrangères.

Donné au Palais.

Doge, *gouverneur et procureur de la république de Gênes...*

« Toujours ferme dans le système salutaire que nous avons « adopté d'une parfaite neutralité dans la guerre actuelle, nous « croyons, qu'en conséquence de ce même système, tous les « habitants de l'est de la Sérénissime République, doivent « s'abstenir de prendre aucune part dans les opérations des « puissances belligérantes ou de leurs armées. Nous défendons, « par conséquent, à qui que ce soit de servir, travailler, ou « assister sur la réquisition des commandants ou officiers d'au-« cune de ces armées pour le transport d'armes, artillerie, « munitions, réparation de chemins ou pour la construction de « fortifications, sous peine de l'indignation publique. »

Garessio sur la Bormida. Il y retrouva Buonaroti et ne le quitta plus jusqu'au 27. Quatre jours entiers, les deux Toscans vécurent de la même vie et partagèrent la même chambre.

« Buonaroti, dit Nodier, révolutionnaire décidé, « mais grave et modeste et doux au delà de tout « ce qu'il est possible d'attendre d'un homme de « son opinion, attirait l'attention à plus d'un titre. « Ce républicain, expatrié comme Thrasybule, des- « cendait de Michel-Ange, et ses traits impassibles où « se confondait cependant l'expression de la bienveil- « lance avec celle de la fierté rappelaient les dieux « de son pays. » « Bonaparte, raconte la duchesse « d'Abrantès, marchait d'un pas gauche et incertain, « ayant un mauvais chapeau rond enfoncé sur les « yeux et laissant échapper ses deux oreilles de « chien mal poudrées et tombant sur le collet de « sa redingote gris de fer, sans gants, portant des « bottes mal faites, mal cirées, gardant un aspect « maladif, résultant de sa maigreur et de son teint « jaune qu'animaient seuls deux yeux étincelants « d'acuité et de volonté. » Et ces portraits sont frappants; ils sont pris sur le vif. Mais quel contraste entre ces deux Italiens ! Quel accouplement que celui de ces deux êtres si diversement organisés !

« *Le hasard, en ce monde, a souvent ses caprices.* »

En face de ces collines du Piémont qui se déroulaient au loin, quels durent être les propos échangés entre ces grands penseurs ? entre ces amis d'un jour, l'un enthousiaste, rêvant pour sa patrie unité et liberté et pour les deux peuples latins une éternelle union;

l'autre, serviteur de tous les pouvoirs, ne voyant dans les riches cités dont les dômes émergeaient à l'horizon que le moyen de saisir la fortune et d'acquérir la gloire; le premier destiné à échouer misérablement sur les bancs d'une cour martiale, le second, appelé à épuiser la coupe des vanités humaines. Mais aujourd'hui, que se diraient leurs ombres, se rencontrant au sommet de ces mêmes Alpes, en présence de cette belle Italie devenue une et libre grâce aux efforts des émules du patriote toscan, les héroïques princes de la maison de Savoie, Cavour, Garibaldi, et de cette France, deux fois morcelée par suite des fautes du César et de celles de sa race? Et comme si tout devait être fantastique dans cette rencontre fortuite du mois de juillet 1794, à l'heure peut-être où les deux compatriotes se partageaient l'avenir, mourait sur l'échafaud celui, dont l'un d'eux devait dix-huit mois plus tard épouser la veuve[1]. Mystérieuse coïncidence! que d'autres plus surprenantes encore allaient suivre.

Le 28 juillet, Bonaparte arrivait à Nice. Il était joyeux. Il venait de parcourir le champ de bataille, d'où il comptait lancer ses premiers bulletins de victoire. Il parlait de ses succès, de son retour prochain en Corse, en qualité de général de division, du mariage de Joseph, du sien. Et, au moment même où, entraîné par son ardente imagination, il développait en phrases saccadées ses projets de grandeur, périssaient de façon tragique ses protecteurs, les deux Robespierre. Quel désastre! pour ce Midi surtout, à peine remis des terribles convulsions de l'année précédente. A Marseille, en effet, la nouvelle du

1. *Alexandre de Beauharnais* fut exécuté le 24 juillet 1794.

drame des 27 et 28 juillet produisit un abattement inouï. Ce fut de la stupeur chez les uns, une espérance folle de haine à assouvir, chez les autres. Les renseignements incomplets de la première heure, ne permettaient pas de se rendre un compte exact de la situation. Les noms de Saint-Just et de Robespierre se trouvaient si bien liés aux événements, qu'en apprenant la chute de ces deux conventionnels on crut tout d'abord à une contre-révolution immédiate. Or, le premier résultat de cet affolement fut d'empêcher Joseph de célébrer son mariage à Marseille et de lui donner l'éclat prémédité. Avant tout, il fallait se hâter. Joseph y avait tout intérêt, intérêt de fortune, intérêt de position. D'ailleurs, il se savait très compromis par ses relations avec les Montagnards. La cérémonie eut donc lieu simplement dans une petite ville proche de Marseille, à Cuges, en présence du maire[1] et des témoins, et quels témoins! le perruquier Joseph Roux, l'officier municipal Étienne Maurel et le fils du maire, Victor Montfray. En fait de parents, la mère seule de la mariée, la citoyenne Françoise Rose Sonis, signa au procès-verbal.

Pour Bonaparte, il fut moins heureux encore. Il était au camp du Sieg depuis le 2 août, lorsqu'on y eut, le 5 au matin, connaissance de la catastrophe de Paris. Le lendemain, il rentrait à Nice. Ses craintes étaient grandes. Elles étaient fondées. Comme à Marseille, la panique devenait générale. Le représentant du peuple Ricord se montrait fort troublé. Il venait de recevoir du commissaire de Toulon, Lantard, une dépêche inquiétante : « L'orage se grossit dans ce

1. Mss. Voir aux pièces à l'appui. Dictionnaire de Jal.

« pays contre nous. Ta présence y est absolument « nécessaire, ainsi pars de suite. Un envoyé du Co- « mité de Salut public est ici avec des pouvoirs; tu « es directement compromis et intéressé. Si, contre « toute attente, tu ne peux venir sur-le-champ, en- « voie-moi un ordre par un courrier extraordinaire « d'aller te joindre; je t'informerai de tout [1]. » Le fait n'était que trop réel. Les amis des Robespierre se voyaient directement menacés. Bonaparte en allait faire la douloureuse expérience. A l'armée des Alpes, ses compagnons de la veille, Salicetti, Albitte et Laporte se tournaient contre lui. Le 6, ils écrivaient au Comité de Salut public :

« La tête du tyran est tombée et le voile se déchire. « Salicetti arrive après avoir échappé à la mort que des « assassins lui avaient préparée sur sa route. Ils ont « abattu à sa place La Converserie, chef estimable de la « centième demi-brigade qui était à la suite de notre col- « lègue.

« Enfin, nous respirons ensemble; mais en rapprochant « tous les faits, la trahison nous paraît évidente, et nos « cœurs, comprimés, jusqu'à ce jour, ont besoin de s'épan- « cher. Depuis trois mois, Laporte et Albitte étaient à « l'armée des Alpes; ils n'ont vécu que d'incertitude, tan- « dis qu'à l'armée d'Italie, Salicetti était à charge à « Robespierre et à Ricord et que ceux-ci l'éloignaient le « plus qu'ils pouvaient des conseils.

« Un plan de campagne avait reçu votre approbation, « il devait être secret, et surtout il devait être exécuté. « Eh bien ! le plan est devenu public à l'armée d'Italie... « ... Enfin, il faut que vous sachiez que Bonaparte et « Ricord lui-même ont avoué à Salicetti qu'on ne ferait

1. Lantard à Ricord, du Port de la Montagne, le 18 thermidor an II. Mss. A. G.

« que semblant d'assiéger Coni, mais qu'il ne fallait en « rien dire aux représentants près l'armée des Alpes.

« De là nous concluons que nous étions joués par les « intrigants et les hypocrites; qu'on ne voulait pas exé- « cuter votre arrêté.

« Tel était le plan bien connu aujourd'hui de Robes- « pierre et de Ricord; il cadre parfaitement avec tous les « mouvements de l'ennemi. *Bonaparte était leur homme,* « *leur faiseur de plan auquel il nous fallait obéir.* Une « lettre anonyme, datée de Gênes, nous a prévenus qu'il « y avait un million en route pour corrompre un général. « Tenez-vous sur vos gardes, nous disait-on; Salicetti « arrive, il nous apprend que Bonaparte s'est rendu à « Gênes, autorisé par Ricord. Qu'allait faire ce général « en pays étranger? Tous nos soupçons se portent sur sa « tête; Salicetti nous apprend que, d'un autre côté, Ricord « a placé ses beaux-frères et ses parents à la tête de la « partie des vivres et des charrois de l'armée... Haller, « leur homme de confiance, vient d'émigrer pour se sous- « traire au mandat d'arrêt lancé contre lui; nous soup- « çonnons Ricord de l'avoir prévenu et même de lui avoir « donné un passeport pour se retirer à Gênes. Ce qui « nous confirme dans cette idée, c'est qu'Haller, en émi- « grant s'est fait accompagner par Malabry et sa femme, « cousin-germain de Ricord.

« ... Il importe d'abord d'écarter Ricord et Bonaparte; « nous allons prendre sur nous de nous assurer de leur « personne, ainsi que de leurs papiers, et de vous les « envoyer à Paris... »

Ils faisaient suivre cette dénonciation d'un ordre d'arrestation[1].

1. Les représentants du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie :

« Considérant que le général BONAPARTE, commandant en chef

Le 10 août, en effet, Bonaparte quittait Nice sous bonne escorte. Le 12, il se trouvait enfermé au fort Carré, près d'Antibes. Quant à ses papiers, ils avaient été remis au commissaire ordonnateur Denniée[1], et le 12, Albitte et Salicetti écrivaient de Nice

« l'artillerie de l'armée d'Italie, a totalement perdu leur con-
« fiance par la conduite la plus suspecte, et surtout par le voyage
« qu'il a dernièrement fait à Gênes, arrêtent ce qui suit :

« Le général de brigade BONAPARTE, commandant en chef l'ar-
« tillerie de l'armée d'Italie, est provisoirement suspendu de
« ses fonctions.

« Il sera, par les soins et sous la responsabilité du général en
« chef de ladite armée, mis en état d'arrestation et traduit au
« Comité de Salut public à Paris, sous bonne et sûre escorte.
« Les scellés seront apposés sur tous ses papiers et effets, dont
« il sera fait inventaire par des commissaires qui seront nom-
« més, sur les lieux, par les représentants du peuple Salicetti et
« Albitte et tous ceux desdits papiers qui seront trouvés sus-
« pects, seront envoyés au Comité de Salut public.

« Fait à Barcelonnette, le 19 thermidor an II de la République
« française, une et indivisible et démocratique, — 6 *août* 1794.

« Signé : ALBITTE, SALICETTI, LAPORTE. »

Cet arrêté arrivait à Nice, dans la nuit du 8 au 9 août et, le 9 au matin, le général en chef lançait un mandat d'arrêt.

« Il est ordonné au commandant de la gendarmerie de se
« transporter, sans délai, avec un détachement de ce corps, com-
« posé d'un officier et de dix hommes, au logement du général
« BONAPARTE, où il le mettra en état d'arrestation, mettra le
« scellé sur ses papiers, se conformera avec la plus scrupuleuse
« exactitude à ce qui est ordonné par les représentants du
« peuple, près cette armée et celle des Alpes, relativement à lui,
« dans leur arrêté du 19 thermidor courant, et dont copie colla-
« tionnée lui a été remise.

« Aussitôt l'arrestation, il en rendra compte aux susdits re-
« présentants et au général en chef.

« Donné à Nice, le 22 thermidor 1794, l'an deuxième de la Ré-
« publique une et indivisible. »

1. *Denniée* devint plus tard intendant de la garde.

au Comité[1] : « ... A notre arrivée à Barcelonnette, « nous avons mis en état d'arrestation le général « Buonaparte; on examine ses papiers. *Son succes-« seur*[2] reçoit de lui les renseignements nécessaires « pour la direction de l'artillerie, tant de siège que « de campagne, qui se trouve préparée. »

« Nous aurons soin de vous rendre compte sous peu « du parti que nous aurons cru devoir prendre à son « égard. »

Ricord avait été plus favorisé que Bonaparte. Sa femme et lui s'étaient sauvés à Grasse. Haller était à Gênes et, quand les ordres du Comité arrivèrent, le 15 août, pour l'y faire arrêter, il venait de partir pour la Suisse.

Tilly n'eut pas la même bonne fortune. Révoqué le 4 septembre et remplacé par le citoyen Villars, il fut saisi dans Gênes même et remis entre les mains du général Laharpe[3]. Buonaroti fut également mené sous bonne escorte à Paris et interné à la prison du Plessis[4].

A tout prendre, Bonaparte devait se trouver relativement heureux de la tournure que prenait l'incident. Conduit à Paris comme Tilly ou Buonaroti, il eût été perdu. Enfermé à Antibes, il ne courait aucun danger immédiat et laissait passer l'orage. En cela, Salicetti avait montré une réelle habileté. Toutefois dans sa conduite à l'égard de son jeune compatriote, celui-ci semblait avoir fait preuve d'une certaine animosité,

1. Salicetti et Albitte au Comité de Salut public; Nice, le 25 thermidor, an II de la République française. Mss. A. G.
2. Le général Casabianca.
3. Mss. Archives étrangères.
4. Mss. Archives nationales.

inexplicable au premier abord, mais assez naturelle, si l'on voit le fond des choses.

Après l'affaire de Saorgio, Salicetti était immédiatement retourné à Toulon avec Arena, Cervoni et les troupes destinées à secourir Bastia. Les nouvelles de l'île étaient mauvaises, celles rapportées par Lacombe Saint-Michel plus tristes encore. Celui-ci venait de passer dix-huit mois à Bastia. Il en rapportait de curieux renseignements sur les Bonapartes et particulièrement sur le rôle joué par l'officier d'artillerie dans ce malheureux conflit.

Sur ces entrefaites, on apprit la reddition de Bastia. L'expédition n'ayant plus sa raison d'être fut contremandée. Le représentant Multedo resta à Toulon, pour préparer un envoi de vivres à Calvi. Lacombe revint à Paris et Salicetti reprit le chemin de l'armée des Alpes. En route, ce dernier faillit être assassiné. A Barcelonnette, où il retrouva ses collègues, Albitte et Laporte, il eut connaissance des incidents relatifs aux plans de campagne de Robespierre et de Bonaparte et à la mission de Gênes. Or en présence de cette hostilité générale contre son ami, crut-il prudent pour lui-même de faire comme les autres, en signant l'étrange réquisitoire du 6 août? Dans ces instants d'affolement et de faiblesse humaine, tout est possible. Il est certain qu'au début il ne se montra guère conciliant. Son secrétaire, Albert Permon, lui avait remis une lettre de madame Permon. « Ne me faites « pas le chagrin, lui écrivait sa jolie correspondante, « de penser que sa mère (Lætitia) ajoute cette nou- « velle peine à celles qu'elle a déjà... » « Tu répon- « dras à la citoyenne Permon, répliqua Salicetti, que « je suis fâché de ne pas faire ce qu'elle me demande

« pour le général Bonaparte, mais tu vois toi-même « que la chose est impossible. Les notes qui sont arri- « vées de Corse me dicteraient une conduite comme « celle que je tiens, quand elle ne me serait pas im- « posée par les affaires de Gênes. »

De fait, la vérité sur les événements de Corse commençait à être connue. Nombre de gens ne se gênaient guère pour attribuer aux Bonaparte tout le mal qui était arrivé. A peine de retour à Paris, Lacombe Saint-Michel réclamait[1], non seulement le remplacement de Bonaparte, mais son rappel. Multedo, son compatriote, le boudait également.

« Je t'ai écrit plusieurs fois, lui dit Bonaparte, le « 15 septembre, mais tu ne m'as pas répondu ; je ne « puis penser que ce soit par mépris. Je te parlais de « l'affaire qui m'était arrivée et je pense que si les « circonstances se présentaient de parler de moi, tu « me servirais avec l'intérêt que mérite un constant « ami de la liberté et une personne qui t'a toujours « été attachée...

« Salut et fraternité.

« P. S. Fais mes compliments à Arrighi et à Casa- « bianca. »

Et le 23, il ajoute : « ...Je n'ai point reçu de ré- « ponse à plusieurs lettres que je t'ai écrites il y a « quelques décades... »

Cette sorte de mauvais vouloir à son égard est donc évidente. Mais si le jeune général avait des ennemis, il possédait aussi des amis fort actifs et des parents passés maîtres dans l'art des sollicitations. Ceux-ci s'adressèrent à tout le monde, à Chiappe, à Barras, à

1. Mss. Archives de la guerre.

Fréron. Questionné par le Comité de Salut public, Tilly répondit : « Quand le général d'artillerie Buo-
« naparte... est venu à Gênes avec cinq ou six offi-
« ciers, j'ai pensé qu'il pouvait avoir des motifs
« indépendants de l'instruction de Ricord, d'après
« laquelle j'ai présenté, le 26 messidor, au sérénis-
« sime gouvernement, la note dont j'ai envoyé copie,
« le 3 du mois suivant.

« L'apparition d'un officier général non seulement
« n'était pas nécessaire au succès des demandes qui
« faisaient l'objet de cette note, mais elle leur était
« contraire, puisqu'elle éveillait la jalousie des mi-
« nistres des coalisés et aurait mis le gouvernement
« dans l'impossibilité de se prêter à des mesures qu'il
« n'aurait pas acceptées quand même on les lui au-
« rait présentées secrètement...[1] »

En un point Tilly disait vrai. Bonaparte avait eu deux missions : l'une officielle, celle que nous connaissons, l'autre secrète et purement militaire, dont la première n'était que le prétexte. « Le général Bona-
« parte, lui prescrivait-on dans l'instruction confi-
« dentielle[2], se rendra à Gênes...

« 1° Il verra la forteresse de Savone et les pays cir-
« convoisins.

« 2° Il verra la forteresse de Gênes et les pays voi-
« sins, afin d'avoir des renseignements sur des pays
« qu'il importe de connaître dans le commencement
« d'une guerre dont il n'est pas possible de prévoir
« les effets.

« 3° Il prendra sur l'artillerie et les autres objets
« militaires tous les renseignements possibles.

1. Mss. Archives étrangères.
2. Mss. Archives de la guerre. Loano, le 25 messidor an II. »

« 4° Il se pourvoira à sa rentrée à Nice de quatre « milliers de poudre qui avaient été achetés pour « Bastia et qui ont été payés.

« 5° Il verra à approfondir, autant qu'il sera pos- « sible, la conduite civique et politique du ministre « de la République française Tilly et de ses autres « agents, sur le compte desquels il nous vient diffé- « rentes plaintes.

« 6° Il fera toutes les démarches et recueillera tous « les faits qui peuvent déceler l'intention du gouver- « nement génois, relativement à la coalition. »

Tout cela était parfaitement combiné et dénotait de la part de Robespierre et de Bonaparte une sagacité peu commune et, en tout cas, une préparation savante de la prochaine campagne. Évidemment, ce plan se trouvait en contradiction flagrante avec celui émanant de l'état-major de l'armée des Alpes. Il dérangeait également les combinaisons faites en vue d'une expédition corse. D'ailleurs le secret n'avait pas été suffisamment gardé. Bonaparte aimait à exposer ses projets devant ses inférieurs. La contradiction l'animait et lui fournissait des arguments nouveaux. Il s'exerçait à commander. Il n'en fallait pas plus, on en conviendra, pour mécontenter des collègues et exciter une jalousie que ses relations continuelles avec Robespierre rendaient plus vive.

« Être ami d'un grand homme est parfois un danger. »

Le plus malheureux avait été ce pauvre Louis. La disgrâce de son frère l'avait atteint. Il se trouvait sans emploi et sans argent. Grâce à l'éternel protecteur Salicetti, il fut nommé, le 12 août, c'est-à-dire

le jour même de l'incarcération de son frère, second lieutenant à la neuvième compagnie sédentaire (compagnie Marathon), alors à Nice. C'était un acte de complaisance. On devait en faire tout autant, du reste, à l'égard du jeune prisonnier. On n'attendait de lui qu'une marque de soumission qui permît l'indulgence. Or, dès le 12, Bonaparte écrivait aux représentants du peuple :

« Vous m'avez suspendu de mes fonctions, arrêté et « déclaré suspect.

« Me voilà flétri, sans avoir été jugé, ou bien jugé sans « avoir été entendu.

« Dans un état révolutionnaire, il y a deux classes, les « suspects et les patriotes.

« Lorsque les premiers sont accusés, ils sont traités, par « forme de sûreté, de mesures générales.

« L'oppression de la seconde classe est l'ébranlement de « la liberté publique. Le magistrat ne peut condamner « qu'après les plus mûres informations et que par une « succession de faits, celui qui ne laisse rien à l'arbi- « traire.

« Déclarer un patriote suspect, c'est un jugement qui « lui arrache ce qu'il a de plus précieux, la confiance et « l'estime.

« Dans quelle classe veut-on me classer?

« Depuis l'origine de la Révolution n'ai-je pas été tou- « jours attaché aux principes?

« Ne m'a-t-on pas vu dans la lutte, soit contre les « ennemis internes, soit comme militaire, contre les « étrangers?

« J'ai sacrifié le séjour de mon département, j'ai aban- « donné mes biens, j'ai tout perdu pour la République.

« Depuis j'ai servi sous Toulon avec quelque distinc- « tion, et j'ai mérité à l'armée d'Italie la part de lauriers

« qu'elle a acquise à la prise de Saorgio, d'Oneille et de « Tanaro.

« A la découverte de la conspiration de Robespierre, « ma conduite a été celle d'un homme accoutumé à ne « voir que les principes.

« L'on ne peut donc pas me contester le titre de patriote.

« Pourquoi donc me déclare-t-on suspect, sans m'en- « tendre? Pourquoi m'arrêta-t-on, huit jours après que « l'on avait la nouvelle de la mort du tyran?

« L'on me déclare suspect et l'on met les scellés sur « mes papiers.

« L'on devait faire l'inverse; l'on devait mettre les « scellés sur mes papiers, m'entendre, me demander des « éclaircissements, et ensuite me déclarer suspect, s'il y « avait lieu.

« L'on veut que j'aille à Paris avec un arrêté qui me « déclare suspect. L'on doit supposer que les représentants « ne l'ont fait qu'en conséquence d'une information, et « l'on ne me jugera qu'avec l'intérêt que mérite un « homme de cette classe.

« Innocent, patriote, calomnié, quelles que soient les « mesures que prenne le comité, je ne pourrai pas me « plaindre de lui.

« Si trois hommes déclaraient que j'ai commis un délit, « je ne pourrais pas me plaindre du jury qui me condam- « nerait.

« Salicetti, tu me connais, as-tu rien vu dans ma con- « duite de cinq ans, qui soit suspect à la Révolution?

« Albitte, tu ne me connais point. L'on n'a pu te prouver « aucun fait; tu ne m'as pas entendu; tu connais cepen- « dant avec quelle adresse quelquefois la calomnie siffle.

« Dois-je donc être confondu avec les ennemis de la « patrie; et des patriotes doivent-ils inconsidérément « perdre un général qui n'a point été inutile à la Répu- « blique? Des représentants doivent-ils mettre le gouver- « nement dans la nécessité d'être injuste et impolitique?

« Entendez-moi, détruisez l'oppression qui m'environne « et restituez-moi l'estime des patriotes.

« Une heure après, si les méchants veulent ma vie, je « la leur donnerai volontiers : je l'estime si peu ; je l'ai si « souvent méprisée ! Oui, la seule idée qu'elle peut être « encore utile à la patrie, me fait en soutenir le fardeau « avec courage. »

Le même jour, il remettait à son aide de camp Junot, cette lettre, rédigée pour les besoins de la cause :

« Je reconnais bien ton amitié, mon cher Junot, dans « la proposition que tu me fais ; depuis longtemps tu con- « nais aussi celle que je t'ai vouée, et j'espère que tu y « comptes.

« Les hommes peuvent être injustes envers moi, mon « cher Junot, mais il suffit d'être innocent ; ma conscience « est le tribunal où j'évoque ma conduite.

« Cette conscience est calme, quand je l'interroge ; ne « fais donc rien, tu me compromettrais.

« Adieu, mon cher Junot, salut et amitié. »

BUONAPARTE.

En arrestation au fort Carré (Antibes).

Puis, il écrivait à Tilly :

« Tu auras appris la conspiration et la mort de Ro- « bespierre, Couthon, Saint-Just, etc. ; il avait pour « lui les Jacobins, la municipalité de Paris, l'état- « major de la garde nationale ; mais, après un mo- « ment de vacillation, le peuple s'est rallié à la Con- « vention.

« Barère, Carnot, Prieur, Billaud-Varennes, sont « toujours au Comité de Salut public ; cela n'apporte

« aucun changement aux affaires. Ricord, après avoir « été chargé par le Comité de Salut public de la noti- « fication de la conspiration, a été rappelé dans le « sein de la Convention ; Salicetti est dans ce moment- « ci représentant à l'armée d'Italie. Nos opérations « maritimes seront, je crois, un peu contrariées, peut- « être même absolument changées.

« L'artillerie était en avant et le tyran sarde allait « recevoir un grand coup, mais j'espère que cela ne « sera que retardé... *J'ai été un peu affecté de la ca- « tastrophe de Robespierre le jeune, que j'aimais et que « je croyais pur; mais, fût-il mon père, je l'eusse poi- « gnardé moi-même s'il aspirait à la tyrannie*[1]. »

Étrange dépêche, en vérité ! Quelle absence de sens moral de la part de son auteur ! Bonaparte renie Robespierre, comme il a renié Paoli, Pozzo di Borgo, Buttafuoco, son père et tant d'autres. De la part d'un officier général, c'est un acte de défaillance, qui n'a même pas l'excuse de la spontanéité. Cet incroyable factum est daté de Nice, 7 août; or, à ce moment, Bonaparte ne peut savoir qu'il est sous le coup d'un mandat d'arrêt. Rentré de la veille à Nice, il n'a notion des événements que par le contenu de la lettre de Lantard à Ricord et par les bruits publics. Comment donc aurait-il pu faire part des détails contenus dans sa lettre à Tilly? et pourquoi? à quel titre? Ce Tilly, il ne le connaît que pour l'avoir vu à Gênes et avoir eu à le surveiller. De son côté, Tilly, dont la correspondance est journalière, n'aurait pas osé omettre de signaler cette missive, lors de l'envoi des renseignements confidentiels réclamés à propos de la mission

1. Mss. Archives de la guerre.

de Bonaparte. Donc cette lettre a été antidatée ou n'a jamais été envoyée à Tilly. Ce qui prouve d'ailleurs la valeur spéciale de ce document, c'est le soin apporté par les classeurs officiels de la *Correspondance* à le négliger. Et pourtant il existe en placard dans les archives de la guerre, et porte en note : « *A soumettre de nouveau à l'empereur* (*Napoléon III*) « à cause de la dernière phrase. »

Quoi qu'il en fût, cette humble soumission devait avoir sa récompense. Le 20 août, les représentants faisaient mettre Bonaparte en liberté[1] provisoire.

Le même jour, Dumerbion écrivait à Vervein : « Je « t'envoie ci-joint, citoyen, copie par ampliation d'un « arrêté des représentants du peuple de ce jour, rela-

1. *Les représentants du peuple, députés par la Convention nationale près l'armée d'Italie, les départements du Var et des Alpes-Maritimes :*

« Après avoir scrupuleusement examiné les papiers du ci« toyen BONAPARTE, suspendu provisoirement des fonctions de « général d'artillerie de l'armée d'Italie, et mis en état d'arres« tation après le supplice du conspirateur Robespierre, par forme « de sûreté générale;

« Après avoir pris connaissance des ordres à lui donnés le « 25 messidor, par le représentant du peuple Ricord, pour se « rendre à Gênes, et y remplir une mission spécifiée par l'arrêté « dudit jour et reçu de lui un rapport par écrit du résultat de « sa mission. Après avoir pris les renseignements les plus exacts « sur la conduite antérieure dudit général et cherché la vérité « dans plusieurs interrogatoires qui lui ont été faits par eux« mêmes, n'ayant rien trouvé de positif qui pût justifier les « soupçons qu'ils avaient pu concevoir de sa conduite et de ses « dispositions. Prenant, en outre, en considération l'utilité dont « peuvent être à la République les connaissances militaires et « locales dudit Bonaparte, et voulant recevoir de lui tous les « renseignements qu'il peut et doit donner sur la situation anté« rieure de l'armée et ses dispositions ultérieures;

« Arrêtent que le citoyen *Bonaparte* sera mis provisoirement « en liberté pour rester au quartier général, et qu'il sera inces-

« tif au général BUONAPARTE. Tu voudras bien le met-« tre à exécution, en le lui signifiant sur-le-champ [1]. » C'était l'ordre d'élargissement. Le 24, le jeune officier rentrait à Nice. Son emprisonnement avait duré treize jours. Ce soir-là, les représentants annonçaient au Comité « qu'ils avaient remis le général BUONAPARTE « *en liberté*, sans cependant l'avoir *réintégré* [2]. »

Pour Bonaparte, il se trouvait assez embarrassé. Que faire sans emploi? Qu'allait-il devenir? Il eut évidemment quelques heures d'hésitation. On en trouve trace dans ce mot à Berlier [3] : « J'ai une voi-« ture à la maison de campagne de Baptiste, je te « prie de la faire remiser dans un magasin; je te « serai obligé d'avoir soin que personne ne la *prène* « ou ne la gâte. »

Mais, comme toujours, la fortune, au moment où elle semblait l'avoir abandonné, se préparait à lui ac-

« samment rendu compte au Comité de Salut public de l'opinion « que l'examen le plus approfondi a donné aux représentants du « peuple de la conduite dudit Bonaparte, pour, après la réponse « du Comité de Salut public, être statué définitivement. »

Fait à Nice, le 3 fructidor de l'an II (20 août 1794) de la République une et indivisible.

ALBITTE, SALICETTI.

Collationné conforme à l'original,

CAVENEY.

Certifié conforme, le général en chef de l'armée d'Italie,

DUMERBION.

1. Mss. A. G. Le reçu de Bonaparte est de sa main ; il ne porte aucune date.
2. Mss. Archives de la guerre. Albitte et Salicetti, au Comité.
3. Mss. Archives de la guerre. De Coston, 5 septembre 1794.

corder ses plus douces faveurs, et, cette fois encore, Salicetti allait être pour lui le bon génie attaché à ses pas. Le 7 septembre, les représentants et l'état-major quittaient Nice pour Oneglia. Il s'agissait de veiller aux préparatifs de la campagne prochaine, de celle que Bonaparte avait espéré conduire en qualité de général de division, au lieu et place de Masséna. Assister en spectateur au drame qu'on avait préparé; fournir à d'autres les renseignements recueillis avec tant de sagacité; faire partie d'un état-major et n'y avoir ni autorité reconnue, ni poste bien défini; quelles souffrances! quel désenchantement pour cette nature ardente! Et c'était là son lot. Le 11, le quartier général venait de s'installer à Loano, lorsqu'arrivèrent les deux conventionnels, Ritter et Turreau[1]. Ils étaient porteurs des nouvelles instructions du Comité. Le plan offensif de Robespierre et de Bonaparte était abandonné. On devait se borner à une simple démonstration, rectifier la ligne des avant-postes et tout préparer à Toulon, en vue d'une expédition maritime dont la Corse restait officiellement le principal objectif. C'était pour Bonaparte un moyen tout trouvé de sortir d'affaire. Il saisit l'occasion avec empressement, sollicita l'honneur de faire partie du corps d'embarquement et l'obtint immédiatement, grâce à Salicetti. Le surlendemain 14, celui-ci signait à Loano le décret suivant :

1. *Turreau de Lignières* (Louis), né en 1760 à Orbec, mort en 1796 en Italie ; fils d'un receveur des douanes, engagé volontaire, rentré dans la vie civile, marié à madame veuve Davout ; administrateur de l'Yonne, 31 août 1789, conventionnel, vota la mort ; marié en secondes noces à la fille d'un chirurgien de Versailles, délégué à l'armée d'Italie, le 21 août 1794, quitta Paris, le 29 août.

Les représentants du peuple près l'armée d'Italie.

« Vu l'arrêté du Comité deSalut public du 4 fructidor, « considérant que par l'article 9 de son instruction, le « Comité de Salut public prescrit une expédition maritime, « dont il est essentiel d'accélérer les préparatifs, afin que « l'exécution, lorsque le temps en sera venu, ne puisse « éprouver aucun retard ;

« Arrêtent que le général d'artillerie à l'armée d'Italie « pourvoira aux préparatifs nécessaires pour douze mille « hommes, en équipages de campagne avec affûts.

« Le général d'artillerie rendra très-exactement compte, « à chaque décade, aux représentants du peuple près l'ar- « mée d'Italie du progrès de ses opérations à ce sujet. »

Le 15 septembre, les opérations commençaient. Il ne s'agissait plus que de calmer l'ardeur de quelques malheureux fanatisés, dont Jomini a raconté l'intervention burlesque. « Le duc de Montferrat qui « s'était donné beaucoup de peine pour organiser la « levée en masse de sa province, s'était présenté « devant Garessio, en ordre processionnel, sous la « bannière de la Vierge, avec dix ou douze mille « paysans, soutenus de quelques bataillons de ligne. « Les éclaireurs de la quarante-sixième brigade, éton- « nés de ce spectacle nouveau, dans la saillie d'une va- « leur folle, caractéristique de l'esprit du temps, pas- « sèrent leurs fusils en bandoulière et marchèrent en « dansant à la rencontre de ces ennemis de nouvelle « espèce. Le combat ne fut ni long ni sanglant ; les « soldats de la Vierge prirent la fuite après quelques « décharges mal ajustées. Les républicains, dédai- « gnant de tels prisonniers, se contentèrent de rap-

« porter, en guise de trophée, la bannière de la pa-
« tronne qui les avait si mal protégés[1]. »

Le reste de la campagne fut à l'avenant. Les forces austro-sardes étaient divisées en trois tronçons; le général Colloredo à Carcare, Mercy-Argenteau à Mondovi et à Coni, Wallis en réserve à Dego. Les Français occupaient une ligne parallèle assez étendue; les généraux Serrurier et Garnier, du col de Tende au col de Fenestre, menaçant Coni; Macquart vis-à-vis de Mondovi, et Masséna, de Loano à Bardinetto. C'était à la gauche, à Coni, que l'ennemi attendait le choc principal, ce fut à l'extrême droite, à Cairo, qu'on alla le battre, à la suite de mouvements parfaitement combinés. En réalité, la campagne active avait duré cinq jours. Le 22 septembre, Cairo avait été pris, le col de Cadibone occupé, la route de Gênes libre, la vallée de la Bormida, c'est-à-dire la route d'Alexandrie, ouverte. Le 23, Dumerbion écrivait au Comité, en annonçant la victoire : « ... C'est ainsi, citoyens représen-
« tants, que l'armée d'Italie a célébré la cinquième
« sans-culottide et le 1er vendémiaire de l'an III de
« la République française! »

« *Vive la République!* »

Dès le lendemain, Bonaparte se mettait en route pour Toulon, où l'appelaient ses nouvelles fonctions de général commandant l'artillerie du corps expéditionnaire, dit de la Méditerranée.

1. *Jomini* (*Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution,* t. VI, p. 104 et 105).

CHAPITRE XIII

BONAPARTE A L'EXPÉDITION MARITIME

GÉNÉRAL DE BRIGADE D'ARTILLERIE,
A L'EXPÉDITION MARITIME, DU 14 SEPTEMBRE 1794 AU 29 MARS 1795;
A L'ARMÉE DE L'OUEST, DU 29 MARS 1795,
(PARTI POUR REJOINDRE SON POSTE, LE 2 MAI).

Situation désespérée de la Corse, au commencement de l'année 1794. — Prise de Saint-Florent par les Anglais, le 17 février 1794. — Préparatifs de secours. — Interruption de la campagne d'Italie. — Défense héroïque de Bastia. — Énergie de Lacombe Saint-Michel. — Son départ de Bastia. — Ses efforts. — Son arrivée à Gênes et à Toulon, 10 mai 1794. — Organisation de l'expédition. — La flotte prête à partir, 29 mai. — Capitulation de Bastia, 24 mai. — Contre-ordre donné au départ des troupes.

Conséquences de la prise de Bastia. — Consulte générale de Corte, 18 juin. — Sir Gilbert Elliot est nommé vice-roi. — Départ de Paoli pour l'Angleterre. — Prise de Calvi par les Anglais, 1er août.

Résolution du Comité de Salut public. — Préparatifs d'une nouvelle expédition maritime. — Causes de cette expédition. — Nécessité d'intervenir en Italie. — Assassinat de M. de Basseville à Rome. — Envoi des représentants Ritter et Turreau à Nice; leur arrivée, 11 septembre. — Instructions du Comité. — Nouvelle interruption de la campagne d'Italie. — Composition du corps expéditionnaire destiné à s'embarquer à Toulon et au golfe Jouan. — Bonaparte commande l'artillerie. — Son activité. — Sa correspondance. Situation favorable de la famille. — Son séjour à la maison Carrée. — Craintes de Brutus-Lucien Bonaparte. — Son déplacement. — Louis nommé lieutenant d'artillerie. — Irrégularité de cette nomination. — Les blessures fantaisistes de Louis. — Confiance de Bonaparte dans le succès de l'expédition. — Retards successifs apportés au départ. — Les préliminaires de paix avec la Toscane, signés, le 9 février.

Nouvelles instructions envoyées par le Comité. — Embarquement des états-majors, le 3 mars. — Bonaparte et son état-major sur le brick l'*Amitié*. — L'amiral Saint-Martin met à la voile, le 11 mars. — Insuccès de la flotte française. — Abandon de l'expédition. — Licenciement du corps expéditionnaire.

Situation délicate de Bonaparte. — Bonaparte nommé commandant de l'artillerie à l'armée de l'Ouest, le 29 mars 1795. — Sa lettre à Gassendi, 7 avril. — Erreurs des historiens. — Causes du départ de Bonaparte. — Tableau de classement des officiers généraux. — Notes d'inspection données par Schérer au général Bonaparte. — Situation politique du Midi. — Action et réaction. — Préparation du mouvement du 1er prairial. — Confiance de Bonaparte. — Sa lettre à Gassendi, 30 avril. — Il quitte Marseille, le 2 mai 1795. — Sa situation morale. — Opinion de Sucy sur son compte[1].

Au moment même où Bonaparte et sa famille quittaient la Corse, la situation de l'île n'était pas encore désespérée. En décidant, le 11 août 1793, que celle-ci serait divisée à l'avenir en deux départements, celui du Golo et celui du Liamone[2], la Convention avait fait acte d'habileté. Elle détruisait ainsi l'unité du directoire existant et multipliait ces fonctions administratives locales, tant recherchées par les habitants. Paoli, d'ailleurs, se montrait hésitant. Si l'on avait suivi les conseils de Lacombe Saint-Michel et de Saint-Martin, on eût donc pu espérer une solution favorable. Mais pour obtenir un tel résultat, le concours des troupes et de la flotte était tout au moins nécessaire. Or, la révolte du Midi et surtout la livraison de

1. *Évènements politiques*. — 19 janvier 1795, prise d'Amsterdam. — 20 janvier, prise de la flotte hollandaise. — 30 janvier, prise de Berg-op-Zoom. — 9 février, traité de paix entre la France et la Toscane. — 15 février, première pacification de la Vendée conclue à La Jaunais. — 2 mars, mise en accusation de Barère, Billault-Varennes, etc. — 21 mars, institution de l'École polytechnique. — 1er avril, insurrection des faubourgs contre la Convention. — 5 avril, traité de Bâle entre la France et la Prusse. — 7 avril, adoption du système décimal. — 16 mai, traité d'alliance entre la France et les Provinces-Unies.

2. Le département du Golo fut formé avec Bastia pour chef-lieu et les districts de Bastia, Calvi et Corté. Celui du Liamone fut constitué avec Ajaccio pour chef-lieu et les districts d'Ajaccio, de Sartène et de Vico.

Toulon aux coalisés devaient rendre pour longtemps toute répression impossible. La reprise de ce port de mer, le seul dont les Français fussent possesseurs dans la Méditerranée, ne modifia pas cet état de choses. Il était trop tard pour intervenir en temps utile. Il fallait, en effet, bien du temps pour reconstituer la flotte et le matériel. Et puis, d'autres intérêts également graves se trouvaient en jeu du côté de l'Italie et de Gênes.

Les Anglais surent profiter de cette inertie forcée. Pour utiliser leurs troupes de débarquement et leur flotte, devenues inutiles, ils les envoyèrent en Corse. Leur premier objectif fut Saint-Florent. Ce poste était important, la rade, excellente. Il servait de liaison entre Calvi et Bastia. Ils s'en emparèrent le 17 février 1794[1] et se présentèrent ensuite devant Bastia.

A cette nouvelle, le Comité prescrivit l'envoi immédiat de secours. Contre-ordre fut donné pour l'expédition d'Italie. La campagne fut en effet courte et brillante. Le 8 mai, Dumerbion était de retour de Saorgio. Le même jour, le général Cervoni et l'adjudant général Arena partaient avec leurs troupes pour Toulon, où les attendait le représentant du peuple Multedo. Les instants étaient précieux. La garnison de Bastia se trouvait aux abois. La défense était héroïque. Elle durait depuis deux mois, grâce à l'énergie de Lacombe Saint-Michel, du général Gentili et du commandant de l'artillerie, le capitaine de Villantroys. Une frégate anglaise, *l'Ardent*, avait été coulée, une autre brûlée,

1. La garnison se composait d'un détachement de l'ancien Bresse, formé avec Poitou en 1775, arrivé à Bastia, le 19 mai 1791, en remplacement du régiment du Maine.
Elle fut faite prisonnière de guerre et envoyée à Gibraltar.

le 22 avril. Désespérant même de prendre la ville de vive force, l'ennemi s'était décidé au blocus et au bombardement. Or Lacombe Saint-Michel avait choisi ce moment pour aller chercher ces secours si souvent annoncés. En effet, à Bastia, à Calvi, comme dans l'intérieur de l'île, les Corses demeurés fidèles à la cause française critiquaient fort l'absence prolongée et l'insouciance de leurs compatriotes. Salicetti, Multedo, Bonaparte et tant d'autres étaient l'objet de leurs plaintes réitérées. « A nous, disaient-ils, les « souffrances, la lutte de tous les jours, la prison et « la mort pour unique perspective; à eux, la liberté, « les honneurs et les places lucratives. » Pour Lacombe Saint-Michel, il avait fait l'impossible. Depuis dix-huit mois, il était au poste d'honneur, luttant pied à pied afin de conserver l'île à la métropole, et il ne désespérait pas encore. Profitant d'une nuit d'orage et de la dispersion momentanée de la flotte de blocus, il se sauva à Capraja et de là, à Gênes, avec tout ce qu'il put emmener de malades et de blessés. Mais pour lui, faire son devoir n'était pas suffisant. A peine débarqué, il rendit un compte exact de la situation au Comité de Salut public, expédia des vivres à Bastia et prit, de concert avec Tilly, toutes les mesures susceptibles d'améliorer la position de ses compagnons d'infortune. « ... Je dois, écrit-il, fixer particulièrement l'atten- « tion du Comité sur les malheureuses familles des « patriotes Corses. Il est de la justice et de la bienfai- « sance de la Convention nationale de venir à leur « secours pendant le temps qu'elles seront éloignées « de leurs foyers et presque toutes ont fait de grands « sacrifices... » Il terminait en citant les actions d'éclat et les noms « des citoyens auxquels il avait cru devoir

« donner de l'avancement[1]. » Le 10 mai, il était à Toulon. Il y retrouvait ses collègues, Salicetti et Multedo. Quelles durent être les réflexions de ces hommes? Que de confidences ils eurent à se faire? Lacombe avait beaucoup vu, beaucoup entendu, beaucoup appris. De son voyage, il avait rapporté une impression des plus défavorables à l'égard du général Bonaparte. Cette opinion, il la fit partager à ses collègues.

Sur ces entrefaites, arriva l'ordre de départ. Le 29 mai, une escadre composée de sept vaisseaux, cinq frégates et cinq corvettes était sous voiles, prête à appareiller. Lacombe et Salicetti se trouvaient à bord avec quatre mille hommes d'excellentes troupes, commandées par Cervoni et J. Arena[2]. Les Bonaparte avaient été exclus. Tout faisait donc présager un rapide succès; mais l'expédition devait échouer avant même d'avoir été commencée. Bastia venait de capituler, le 24 mai, après quatre-vingt-huit jours d'un bombardement furieux, dirigé par Nelson[3], alors capitaine du vaisseau *l'Agamemnon*[4].

Désespéré, Lacombe Saint-Michel partit le jour même pour Paris. Salicetti demanda également son rappel. Dans sa lettre au Comité, il réclamait le rem-

1. Le général *Gentili* était cité.
Villantroys, ci-devant capitaine au 4e régiment d'artillerie, l'ancien régiment de Bonaparte, l'était également.
2. Mss. Archives de la guerre.
3. *Nelson* (Horatio, vicomte), né le 29 septembre 1758, à Burnham-Thorper, mort le 21 octobre 1805, à Trafalgar. Il était fils du recteur de Burnham.
4. La capitulation, rédigée par le capitaine Young, fut des plus honorables pour les défenseurs. Ces derniers obtinrent les honneurs de la guerre et le droit d'être ramenés en France avec armes et bagages. Seule la place et ce qu'elle contenait demeurèrent entre les mains des vainqueurs.

placement immédiat de Bonaparte par Lacombe Saint-Michel. Pour la place de Calvi, il la prétendait imprenable et « en état de résister à l'Europe entière[1]. »

En Corse, la chute de Bastia amena les résultats les plus désastreux. Le 18 juin, une assemblée générale eut lieu à Corté. L'île fut érigée en royaume avec une constitution calquée sur celle de l'Angleterre, un parlement et un vice-roi ; seulement ce vice-roi ne fut pas Paoli, mais un Anglais, sir Gilbert Elliot. Comme compensation, l'ancien commandant de la vingt-troisième division militaire reçut une missive royale : « Votre présence, lui écrivit Georges III[2], inquiète « vos ennemis et donne trop d'audace à vos partisans. « Venez à Londres où nous saurons rémunérer votre « fidélité, en vous assignant une place dans notre « famille. » C'était un exil déguisé. L'Angleterre se méfiait et elle avait raison. Mais quelle fin pour le vieux patriote ! Du reste, mieux valait pour lui être loin que d'assister à l'achèvement de la ruine de son propre pays. Le 1er août, le jour même du mariage de Joseph Bonaparte, Calvi, l'imprenable Calvi, capitulait.

La Corse semblait donc perdue pour la France. Au Comité, la colère fut vive ; elle fut également grande parmi les témoins du désastre. « Rien n'arrête les « despotes de cette nation, écrit à Jean Bon-Saint-« André[3] le commandant de la rade, Gay. Je t'assure

1. Mss. Archives de la guerre.

2. *Georges III*, fils de Frédéric-Louis, prince de Galles, et petit-fils de Georges II ; né en 1738 ; succéda à son aïeul en 1760 et mourut en 1820.

3. Mss. A. G. Cette dépêche est datée du 5 août 1794, en rade de Calvi, cinq jours après la capitulalion.

« qu'il est dur aux Français républicains d'être sous « la domination des Corses.

« La République française perd deux frégates; la « seule (Melpomène) est à regretter, mais elle gagnera » de n'avoir point au nombre de ses citoyens une race « de traîtres, factieux, intrigants et pillards (les Corses). « L'ingratitude de cette nation perfide est à son com-« ble; ils ne connaissent que l'anarchie, et leurs chefs, » le despotisme; ils trouveront dans les Anglais de « quoi les faire repentir de leur noire trahison.

« Il reste à désirer que les départements du Midi « de la France soient purgés de toute cette vile ca-« naille, pour que nous ne voyions plus des âmes « pétries de boue comme la plupart de ceux qui vont « y passer... » C'était là une opinion exagérée, exprimée au lendemain d'une capitulation douloureuse. Partout ailleurs, on était loin de la partager. Les représentants Ritter et Turreau écrivaient au Comité[1] : « Quand tous les Corses seraient aussi criminels, aussi « méprisables que ceux dévoués à Paoli et aux An-« glais, quand la Corse devrait être dix fois plus « onéreuse à l'avenir qu'elle ne l'a été par le passé, « quand son occupation serait aussi inutile qu'elle « est nécessaire à la conservation et à l'accroisse-« ment de notre commerce de la Méditerranée, du « Levant et de l'Afrique, *il suffirait que la Corse eût « été déclarée partie de la République française* pour « que la Corse dût être arrachée aux artifices d'un « rebelle et à l'orgueil, l'ambition et l'atrocité bri-« tanniques... » Lacombe Saint-Michel était du même avis. Il connaissait et appréciait les Corses. D'après

1. Mss. Archives de la guerre, 7 brumaire an III.

lui, rien n'était perdu. « Il était possible, disait-il[1], « de préparer l'expédition de Corse pour le mois « d'octobre. Les mêmes préparatifs pourraient servir « à attaquer l'île d'Elbe qui appartenait à Naples et « au grand-duc de Toscane, et où l'on trouverait deux « excellents ports, Porto-Longone et Porto-Ferrajo. »

Ces projets, le Comité de Salut public les avait depuis longtemps. La mission des représentants Ritter et Turreau à Nice, ainsi que le contre-ordre donné pour les opérations de l'armée d'Italie dans la vallée de la Bormida étaient les indices de leur prochaine exécution. On partait de ce principe qu'une opération suivie ne pouvait se faire en Lombardie, sans avoir, au préalable, détaché de la coalition les petits princes italiens. D'autres causes d'ailleurs incitaient à une action énergique et immédiate dans la péninsule. Le Vatican restait toujours le trait d'union de toutes les réactions. De Rome étaient partis les encouragements à cette guerre civile, dont un clergé sans honneur s'était constitué l'ardent promoteur. A Rome enfin, un horrible attentat, resté impuni, avait été commis contre un agent diplomatique français, M. Husson Basseville[2]. Le gouvernement de Naples avait fait cause commune avec son voisin. Livourne également était devenu le centre des agissements des émissaires du régent. L'entente, il est vrai, était loin d'être complète entre ces petites cours divisées d'intérêts. A Florence, le grand-duc se montrait tout disposé à traiter avec la jeune République. Les injonctions et le ton hautain

1. Mss. Archives de la guerre. — 14 septembre 1794.

2. *Basseville* (Nicolas-Jean *Husson de*), assassiné à Rome, le 13 janvier 1793. Son fils avait été adopté au nom de la République.

des envoyés de l'Angleterre, de l'Autriche et du comte de Provence avaient excité un réel mécontentement parmi les populations, déjà émues des récits des victoires des armées républicaines. Du reste cette agitation était générale. En Lombardie, comme en Piémont, comme en Toscane, comme à Naples, les idées nouvelles émises en France avaient excité chez bien des gens un enthousiasme sincère. L'Italie était toujours l'antique berceau de la liberté. Il suffisait d'une étincelle pour allumer l'incendie.

Le Comité de Salut public le savait. Il voulut en profiter. Dès le mois d'août, il avait pris ses dispositions en conséquence. Le 11 septembre, Ritter et Turreau arrivaient à Nice; le 24, la campagne de la Bormida était achevée. Le 1er octobre, une division tout entière était échelonnée d'Antibes à Toulon. Le général Mouret en recevait le commandement, avec Verne pour chef d'état-major, Cervoni et Laharpe comme brigadiers. Bonaparte avait la direction de l'artillerie; l'amiral Saint-Martin, celle de la flotte. Les représentants Ritter, Salicetti et Lacombe Saint-Michel les accompagnaient ; Turreau restait à Toulon.

Constitué dans de pareilles conditions et avec de tels chefs, le corps expéditionnaire présentait de sérieuses garanties de succès. Il n'en était pas de même de la flotte, qu'il fallait rendre assez respectable pour tenir tête à celle de l'Angleterre, forte de quinze vaisseaux de ligne et de dix frégates; de là, des retards successifs. Le 5 décembre, les représentants écrivaient au Comité : « ...Toutes les dispositions ont « été prises pour réunir les troupes destinées pour la « Corse. L'artillerie de siège et de campagne est en-

« barquée. Les vivres, les effets de campement etc. « seront réunis sous peu de jours... L'on peut comp- « ter sur un succès complet.... » Le 5 janvier, rien n'était encore prêt; les troupes avaient été cantonnées. Le 17 février seulement, l'embarquement des hommes commença. Le 19, il était terminé. « *Leur* « *ardeur et l'habitude de vaincre*, annonce solennel- « lement Mouret, lui permettront de planter au loin « l'arbre de la liberté[1]. » Pour Bonaparte, il avait apporté dans son nouveau service sa surprenante activité[2]. A la fin du mois, il avait tout sous la main, monde et matériel. Junot, son aide de camp, était nommé capitaine au premier régiment de hussards. Muiron lui servait de chef d'état-major. Marmont commandait l'équipage de pont; Songis, l'équipage de siège; Sugny, l'équipage de montagne et de campagne.

L'une de ses anciennes connaissances, le commissaire des guerres Deschamps veut l'accompagner. Bonaparte lui écrit, le 18 janvier : « J'ai reçu ta lettre « trop tard pour pouvoir t'employer à l'expédition « maritime, écris-moi cependant si ton vœu serait « d'en être, je trouverai moyen peut-être de t'y « employer. Compte sur mon amitié et sois sûr que

1. Mss. Archives de la guerre.

2. Le 5 décembre, il écrivait au chef de l'artillerie de Toulon : « Lalance te remettra cette lettre; un équipage d'artillerie de « siège va arriver par mer à Toulon ; tu auras soin qu'on ne dé- « barque rien sans mon ordre.

« Un équipage de campagne doit arriver par terre ; il est des- « tiné à être embarqué, tu le feras parquer hors de la ville dans « l'emplacement que tu jugeras le plus convenable.

« Un équipage de montagne doit partir par mer ; tu le feras « débarquer, au moment qu'il sera arrivé pour l'assortir... »

« je saisirai toujours avec empressement l'occasion « de t'être utile. » Cinq jours après, Junot ajoutait : « Au lieu de trouver ta commission chez le citoyen « Manceau au Port la Montagne, tu la trouveras ci- « jointe.

« Si tu veux nous joindre, ne perds pas un mo- « ment, et si la commission te convient et que nous « soyons partis, lorsque tu arriveras au Port la Mon- « tagne, tu trouveras chez le citoyen Manceau la faci- « lité de nous joindre. »

Cette hâte à faire plaisir à des amis et ce ton d'affection joyeuse dénotaient chez Bonaparte une satisfaction véritable. Elle était complète. Il avait vite oublié les jours d'amertume. Bizarre nature que celle de cet homme pour lequel le passé est sans valeur; le présent, qu'il soit bon ou mauvais, rien; l'avenir, tout! Chez lui, les impressions du moment sont fugitives, comme ces nuages menaçants qui voilent l'horizon, et qu'un rayon de soleil suffit à dissiper.

En réalité, ces cinq derniers mois avaient été agréables pour la famille. Madame Bonaparte et ses enfants se trouvaient installés, à proximité d'Antibes, dans le plus charmant des réduits. C'était un peu la mère patrie, avec son ciel et sa mer d'un bleu sombre, ses bois touffus et sa plage irisée. La citoyenne Joseph était venue les rejoindre. La belle madame Turreau fit aussi quelques apparitions à la maison Carrée. C'était plus qu'il n'en fallait pour donner une animation extraordinaire à ce petit coin de la France, où accouraient volontiers de jeunes officiers, compatriotes ou camarades de Bonaparte.

Seule, la position de Lucien à Saint-Maximin fut

un instant critique. La réaction y avait pris des allures violentes. A la veille de devenir père de famille [1], le petit Robespierre souhaitait vivement un changement de résidence. Grâce au crédit de Bonaparte, il espérait se faire nommer inspecteur aux charrois à Saint-Chamond. Louis fut encore mieux partagé. Madame Turreau aidant, Bonaparte obtint une place de lieutenant pour son jeune frère. Louis avait seize ans. Le brevet était ainsi libellé :

Nice, le 4 brumaire de l'an III.

Les représentants du peuple envoyés par la Convention nationale près les armées d'Italie et des Alpes...

« Considérant que le citoyen *Louis Bonaparte*, aspirant « d'artillerie, a fait les études nécessaires pour entrer dans « l'artillerie et a rendu des services depuis deux ans « comme adjoint du général d'artillerie, *qu'il a reçu plu-* « *sieurs blessures*,

« Arrêtent qu'il sera nommé à une place de lieutenant « dans le 4e régiment d'artillerie,

« Chargent le commandant dudit régiment de le faire « reconnaître en ladite qualité. »

TURREAU.

Du titre de lieutenant à la compagnie sédentaire, la lettre de service ne disait mot. Par compensation, on y citait plusieurs blessures, probablement celles de Joseph. Entre frères, on peut faire ces échanges amicaux. D'ailleurs quand on est en passe d'irrégularités, une de plus ou de moins ne coûte guère.

1. Mme Lucien Bonaparte, accoucha d'une fille, en février 1795.

En tout cas, ces procédés sont intéressants à connaître. Ils donnent la clef de bien des événements et sont autant d'indices pour l'avenir. Mais cet avenir, quel sera-t-il? Bonaparte croit au succès; du moins, il l'affirme. Dès le 23 septembre, il écrit à Multedo : « ... Il ne nous reste plus qu'à délivrer la Corse de la « tyrannie des Anglais. La saison est favorable, il n'y « a plus un instant à perdre; les Espagnols sont ren- « trés dans leurs ports; nous avons des nouvelles fraî- « ches d'Ajaccio... Avec huit ou dix mille hommes, « douze bâtiments de guerre, dans cette saison, et « l'expédition de Corse ne sera qu'une promenade mi- « litaire.

« Chasser les Anglais d'une position qui les rend « maîtres de la Méditerranée, les chasser du seul dé- « partement qu'ils occupent encore, punir les scélé- « rats qui ont trahi la République, délivrer un grand « nombre de bons patriotes qui existent encore dans « ce département et restituer à leurs foyers les bons « républicains qui se seront rendus dignes de la solli- « citude de la patrie par la manière généreuse avec la- « quelle ils ont tout souffert pour les principes ; voilà, « mon ami, l'expédition qui doit occuper entièrement « le gouvernement et particulièrement les députés de « ce département et les députations des départements « voisins. » Cet exposé dithyrambique, écrit au lendemain de l'incarcération au fort Carré, était un plaidoyer destiné au public. Bonaparte se savait accusé d'indifférence pour les intérêts de la Corse. Il tenait donc à se remettre bien avec ses compatriotes. Mais, ses nouveaux projets ne devaient pas se réaliser. Tous ces mouvements ne s'étaient pas faits sans éveiller l'attention des intéressés. Le gouvernement

toscan, depuis longtemps déjà, se montrait disposé à négocier. « Il est arrivé ici (Toulon) un ambassa-« deur de Toscane[1], écrit Marmont à sa mère, le 12 janvier 1795. « Il est parti pour Paris; je le « connais et j'ai dîné l'été dernier avec lui chez « l'envoyé de France à Gênes... Je crois que le bruit « de nos préparatifs a un peu fait hâter cette me-« sure... » C'était exact. Les préliminaires de paix venaient d'être signés, le 9 février. Le 20, le général Mouret et l'amiral Saint-Martin recevaient l'ordre d'attendre de nouvelles instructions. Celles-ci ne parvinrent que le 26. Il s'agissait d'opérer en Corse. Auparavant, la flotte devait rechercher l'escadre anglaise et la combattre, de manière à faciliter la traversée des transports.

Le 3 mars, les états-majors s'embarquaient. Bonaparte, son frère Louis, Marmont, Muiron, Songis, Sugny et le reste de l'état-major de l'artillerie prirent place sur le brick *l'Amitié*, bâtiment marchand de cinq cents tonneaux, armé de vingt pièces de canon. Le 11, l'amiral mettait à la voile. Sa rencontre avec la flotte anglaise ne fut pas heureuse. Par suite de fausses manœuvres, elle aboutit à un échec, malgré l'admirable conduite des équipages. Deux vaisseaux désemparés, *le Ça-Ira* et *le Vengeur*, tombèrent entre les mains de l'ennemi. Les autres durent se retirer aux îles d'Hyères et au golfe Jouan. L'expédition de Corse était manquée. Les troupes, installées sur les transports, furent immédiatement débarquées et renvoyées à l'armée d'Italie.

1. *Francesco Saverio Carletti* était chevalier de Saint-Étienne et chambellan du grand-duc. Il arriva à Paris le 2 pluviôse.

Pour Bonaparte, qu'allait-il faire? Par suite du licenciement, il se trouvait sans emploi. Son poste d'inspecteur des côtes avait été donné, à Casabianca. Cette incertitude était pénible. Elle ne fut pas de longue durée.

La nouvelle des désastres était arrivée à Paris le 25 mars. Le 27, Lacombe Saint-Michel, alors au Comité de Salut public, écrivait à Pille[1] : « *Je te prie de* « *donner ordre au général de brigade* BUONAPARTE *de se* « *rendre sur-le-champ à l'armée de l'ouest, pour y com-* « *mander l'artillerie.* » La dépêche partait de Paris le 29; le 5 avril, elle était à Marseille; le 7, Bonaparte écrivait à Gassendi : « Je te prie, mon vieil et bon cama- « rade, de fournir à mon frère (Louis) les voitures « nécessaires pour porter mes affaires, et des papiers « de service, à Marseille.

« Je vais vous quitter; je n'attends que Dujard, « et quelques jours après son arrivée ici, je par- « tirai.

« J'ai droit à ma part de ton amitié. Je te prie de « me mander si, en passant par Paris, je puis t'être « utile. Je me flatte que tu comptes toujours sur mon « amitié. »

« Mes compliments à Songis[2]. »

Ainsi donc, dès la fin de mars 1795, le déplacement de Bonaparte était chose décidée. Aubry, que les panégyristes de Bonaparte ont prétendu être l'auteur de cette mesure, n'y est pour rien. Aubry ne faisait pas même partie du Comité de Salut public.

Quant à cette décision qui vient ainsi surprendre

1. Mss. Archives de la guerre.
2. Mss. A. G. Marseille, 28 germinal an III.

Bonaparte, elle fait partie d'une série de mesures du même genre, dont les causes sont des plus simples. Depuis longtemps, on se plaignait vivement du grand nombre de Corses attachés aux différents services de l'armée d'Italie. Marmont l'avoue lui-même dans ses Mémoires. « Trop de Corses sont employés, écrit également au Comité[1] le chef des relations extérieures. « Le patriotisme de ces réfugiés est « plus équivoque que leurs dispositions à s'enri- « chir. » Or, de tous leurs compatriotes, les Bonapartes sont presque les plus mal notés. Lacombe Saint-Michel le savait de longue date. Son immixtion en cette affaire est donc naturelle.

Dès le 19 décembre de l'année précédente, d'ailleurs, la Convention, sur la proposition de Dubois de Crancé, avait prescrit une inspection générale des cadres et l'établissement d'un tableau de classement par ancienneté pour chaque grade et dans chaque arme ou service. Cette répartition, les circonstances l'imposaient. De graves abus avaient eu lieu. Il fallait mettre un peu d'ordre dans tous ces rouages. Des instructions détaillées furent donc envoyées[2] et les premiers mois de l'année 1795, consacrés à cet immense travail.

Sur l'état de classement des officiers généraux, Bonaparte eut, par droit d'ancienneté, le numéro CENT TRENTE-NEUF[3]. Quant à ses notes, elles étaient loin d'être favorables. Les voici, telles qu'elles sont consignées sur la feuille d'inspection de l'armée d'Italie :

1. 14 février 1795. Mss. A. E.
2. Mss. Archives de la guerre. — *Journal militaire*.
3. Mss. Archives nationales. Sur cet état, Cervoni a le numéro 127 et Lacombe Saint-Michel le numéro 93.

Buonaparté (*breveté*).
27 ans,
6 ans de service,
Né à Ajaccio en Corse,
Commandait un bataillon devant Toulon et l'artillerie à ce siège.

« Cet officier est général de l'arme de l'artillerie, dans « laquelle arme il a des connaissances réelles, mais ayant un « peu trop d'ambition et d'intrigue pour son avancement[1]. »

Schérer.

Dans ces conditions, la mutation de Bonaparte était tout indiquée. Lui-même s'y attendait. Sa lettre à Gassendi le prouve. Du reste, il partageait le sort de ses collègues de l'expédition maritime. Mouret et Verne avaient été attachés à d'autres armées. Chauvet était déplacé. Son frère Joseph se trouvait également sous le coup d'une mesure de radiation des cadres du commissariat des guerres, par suite de l'impossibilité où il s'était vu, lors de l'inspection, de fournir des certificats d'origine de blessures et d'obtention du grade de lieutenant-colonel.

Or, tous ces mouvements de personnel survenaient au moment d'une crise politique des plus graves. Depuis la chute de Robespierre, le parti de la contre-révolution poursuivait sa marche envahissante, en cherchant à désagréger tous les pouvoirs et à amener à la tête des affaires des hommes dévoués à ses intérêts. Partout la réaction s'affirmait. C'était dans l'ordre des choses; mais dans le Midi, cette tendance

1. Mss. Archives nationales. Cette note est de la main même de Schérer. Schérer avait remplacé Dumerbion.

se présentait sous des formes d'autant plus violentes que la lutte politique y avait été plus vive. Bonaparte était alors à Marseille. Il venait même d'y installer sa mère et ses sœurs, à proximité des Clary, lorsque arriva la nouvelle du remplacement des représentants alors en mission, par d'autres, hostiles à la forme du gouvernement. Cette mesure, les mille bruits de restauration monarchique alors en circulation, le retour des déserteurs ainsi que les massacres des républicains mirent en émoi bien des patriotes. En présence de cette agitation, quelques représentants escomptèrent-ils un mouvement qu'ils supposèrent devoir être général? C'est probable. Dans le Midi, Ricord, Salicetti, Ritter, Turreau, Chauvet, les Arena, Cervoni et nombre d'autres y eurent la main. Pour Bonaparte, il se montrait l'un des plus exaltés. Le fait n'a rien d'étonnant. L'auteur du *Souper de Beaucaire* restait instinctivement l'admirateur convaincu de la force et de cette centralisation énergique, dont il avait vu les merveilleux résultats. Il était comme grisé par ce métier des armes, d'un attrait si puissant pour les hommes d'action. Conduire les troupes à la victoire; les faire se mouvoir au moindre signe sur l'échiquier du monde; les entraîner avec quelques paroles magiques; quel rêve pour une âme ardente! Or, ce spectacle, il venait de l'avoir. A Toulon, à Ormea, au Cairo, il avait bu à cette coupe enivrante de la gloire. Il avait du premier coup saisi le côté psychologique de la guerre, rôle prédominant que les grands caractères peuvent seuls comprendre et qui n'a rien de commun avec l'application routinière des règles méthodiques de la caserne ou d'un bureau. Un autre mobile d'ailleurs le poussait dans cette voie : l'inté-

rêt. Lui et sa famille avaient tout à redouter du triomphe de la réaction.

De ce qu'il pressentait la nécessité de l'unité de direction, à l'heure des grandes luttes, il en concluait à l'application rigoureuse de la Constitution de 1793. De ce qu'il voyait la contre-révolution si violente dans le Midi, il la supposait égale ailleurs et condamnée à bref délai.

« *On croit fort au succès du rêve que l'on fait.* »

C'était là une erreur. Toutes ces combinaisons de partis échappaient encore à son jugement. Il était placé trop loin pour en avoir l'appréciation nette. Pour l'instant, il se croyait déjà à la tête des sections de Paris, général de division, déclaré le sauveur de la Montagne, le vengeur de Robespierre, et devenu un des personnages influents du ministère. Aussi, le 30 avril, il écrivait à Gassendi[1] : « ... Je passe à « Paris; je n'oublierai rien pour te faire obtenir ta « retraite, ou la direction de Toulon, ou celle de la « fonderie de Valence. Je te prie de m'écrire comme « ton commissionnaire et de spécifier ce que tu pré- « fères et ce que tu désires que je fasse pour toi... » Le 2 mai, il quittait Marseille.

Les chevaux et la voiture avaient été vendus, les papiers, mis en ordre. Son frère Louis, Junot et Marmont l'accompagnaient. Il était prêt dans le sens complet du mot. Pour jouer un rôle, en effet, des aspirations et des préférences politiques ne suffisent pas; il

1. Mss. Archives de la guerre.

faut avoir les aptitudes nécessaires, et ces aptitudes, il les possédait à un degré réellement supérieur.

De croyances, il n'en avait pas; de patrie, il n'en avait plus. Foyer, fortune, espérances, tout lui manquait. Il restait seul, avec son épée et, comme un vrai condottiere, se trouvait disposé à l'offrir au plus cher enchérisseur. « ... Je me trouve constam-« ment, écrit-il quelques semaines plus tard à son « frère, dans la situation d'âme où l'on est à la veille « d'une bataille, convaincu par sentiment que lorsque « la mort se trouve au milieu pour terminer, s'in-« quiéter est folie. Tout me fait braver la mort et le « destin et si cela continue, mon ami, je finirai par « ne plus me détourner lorsque passe une voiture. « Ma raison en est quelquefois étonnée, mais c'est la « pente que le spectacle moral *de ce pays-ci* et *l'ha-« bitude des hasards* ont produit sur moi. » Or ce pays-ci, c'est la France, cette France qui l'a élevé.

Des connaissances, il en a. Sur ce point, sa supériorité sur ses collègues est incontestable. Il a le génie des conceptions nettes. Il voit d'ensemble. Ses lettres et ses études historiques, sociales et religieuses, lui ont donné des idées de tout et sur tout. Ces notions, il est vrai, sont encore à l'état confus; mais le germe existe, puissant et original. De l'acquit, il en est doté plus qu'aucun officier. Depuis six ans, mêlé à toutes les intrigues d'Ajaccio, il a fait de la guerre civile une étude exceptionnelle. Quant à la moralité, il ne saisit même pas la valeur de ce mot. Où l'eût-il connue? Un instant, il a eu l'instinct des nobles dévouements, lorsqu'il s'est trouvé en contact avec ces patriotes enfiévrés que faisait surgir la Convention. Un instant, il a su obéir, lui l'indiscipliné par excellence; l'éner-

gie de ce colosse, qu'on appelle le Comité de Salut public lui imposait. Mais avec la chute de ses protecteurs cette opinion du juste avait disparu. Le scepticisme, cette plaie des armées, avait repris le dessus dans ce cœur déjà desséché. De ce jour, en effet, la carrière militaire allait devenir à ses yeux une affaire, plus ou moins lucrative, plus ou moins glorieuse, suivant qu'il l'exploiterait convenablement.

Tel est le général Bonaparte, synthèse vivante du bien et du mal, « vibrion monstrueux » qui n'attend qu'un milieu suffisamment désagrégé pour prendre son entier développement.

Robespierre le jeune et Schérer l'ont bien jugé. L'un de ses amis et confidents de Valence, le commissaire de Sucy[1] l'appréciera mieux encore : « ... Je « ne lui connais pas de point d'arrêt autre que le « trône ou l'échafaud. » écrira-t-il à M. de Josselin, l'ancien lieutenant-colonel du régiment d'Artois. Dilemme terrible, qui ne serait qu'intéressant à citer, si la France n'avait été l'enjeu de cette gigantesque partie.

1. *Simon-Antoine-François de Sucy de Clisson*, né à Valence en 1765.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

APPENDICE

PIÈCES A L'APPUI

APPENDICE

PIECE N° I.

Rapport *fait au nom du Comité militaire, par* M. Alexandre Lameth, *et* décret *sur l'avancement dans l'état-major de l'armée.*

18 novembre 1790.

L'utilité et la nécessité de cette classe d'officiers est reconnue ; mais la faveur influait tellement sur leur composition, la justice envers les militaires et l'avantage du service y étaient si peu consultés, que ces places, devenues odieuses au reste de l'armée, perdaient encore en partie leur utilité par l'arbitraire des choix. C'était enfin dans l'état-major de l'armée que s'exerçait principalement l'abus de la faveur. L'état-major, en dehors de la ligne, n'était point assujetti à ses lois, ne formait point corps avec elle et avait une marche particulière d'avancement.

Il faut maintenant que l'on ne connaisse plus autre chose que la ligne ; qu'elle soit ce qu'elle doit être, c'est-à-dire l'armée tout entière ; que les adjudants généraux et les aides de camp en soient immédiatement tirés et

ne puissent acquérir de grade qu'en y entrant; que les généraux eux-mêmes y aient tous leurs places marquées.

Les places d'adjudants généraux, par la nature de leur service, ne peuvent être assujetties qu'au choix; mais ce choix sera assujetti aux mêmes lois que pour les autres grades militaires; il n'altérera pas la proportion déjà établie dans les règles de l'avancement, et donnera au roi un moyen de concourir à la perfection du service. Il ne pourra avoir lieu que sur des sujets qui, admis comme tous le seront à l'avenir, à travers l'épreuve d'un examen sévère, seront parvenus, *par la seule ancienneté, au grade de capitaine*. Il sera borné, pour les adjudants généraux et les aides de camp réunis, au tiers de la totalité des places; enfin, *ces officiers sortis de la ligne pour s'exercer dans des fonctions d'un autre genre, y rentreront immédiatement et ne pourront y acquérir un nouveau grade, soit par l'ancienneté, soit par le choix, qu'en reprenant le commandement des troupes.*

Grâce à ces dispositions, les officiers qui obtiendront des places d'adjudants généraux auront été, comme tous les officiers de l'armée, admis par des examens qui constateront leur capacité; ils auront acquis, dans les grades de sous-lieutenants, lieutenants et capitaines, la connaissance du service et des évolutions militaires. Entrés dans l'état-major de l'armée, ils auront puisé de nouvelles études et, dans une carrière plus vaste, des connaissances plus étendues. Appelés sans cesse auprès des généraux pour concerter avec eux les plus grands mouvements des troupes et les seconder dans l'exécution; chargés de reconnaître des terrains, des positions, de s'assurer des avantages ou des inconvénients qu'ils présentent pour l'attaque, comme pour la défense; employés à reconnaître des postes, des camps, des champs de bataille, à étudier toutes les évolutions pour les marches d'armées, la protection des convois, l'investissement des places, les four-

rages, les cantonnements, enfin toutes les opérations de guerre, ils acquerront cet ensemble de connaissances et de talents qui constitue la science du général

Après avoir passé quelques années dans l'exercice de ces fonctions importantes, ils seront rappelés, soit par le choix du roi, soit par leur tour d'ancienneté, au commandement d'un régiment; ils parviendront de là au grade d'officiers généraux.

De tels généraux pourront se flatter d'être capables de commander des troupes à la guerre, aucune partie du service ne leur étant étrangère, et ils auront acquis un ensemble de lumières qu'on n'a pu obtenir jusqu'à présent et qu'aucun officier dans les armées étrangères n'est à portée d'acquérir.

LOI

Art. 1er. — Les adjudants généraux institués par le décret du 5 octobre 1790, au nombre de 30, dont 13 au grade de lieutenant-colonel, 17 au grade de colonel, seront pris, au choix du roi, dans toutes les armes, et auront droit à l'avancement suivant les règles établies ci-après

Art. 2. — Les places d'adjudants généraux, du grade de lieutenant-colonel, seront données, par le choix du roi, sur toutes les armes, à des capitaines ou à des lieutenants-colonels en activité dans ce grade depuis deux ans au moins.

Art. 3. — Les places d'adjudants généraux, du grade de colonel, seront données, par le choix du roi, sur toutes les armes, à des lieutenants-colonels ou à des colonels en activité dans ces grades depuis deux ans au moins.

Art. 4. — Lorsqu'un officier, par sa nomination à une place d'adjudant général, obtiendra un nouveau grade, cette nomination comptera pour le choix du roi, dans le tiers des places qui lui a été attribué par le décret du 21 septembre.

Art. 5. — Les adjudants généraux ne pourront obtenir un nouveau grade qu'en parvenant à un emploi titulaire dans l'arme où ils auront précédemment servi, soit à leur tour d'ancienneté, soit au choix du roi.

En conséquence, les adjudants généraux conserveront ou prendront rang pour leur avancement dans leur arme avec les officiers du grade dont ils sont pourvus comme adjudants-généraux.

Art. 6. — Les adjudants généraux ne pourront avoir avec les aides de camp qu'un tiers des places réservées au choix du roi.

Art. 7. — Le premier choix des adjudants généraux sera fait par le roi parmi les officiers des trois états-majors de l'armée, de la cavalerie et de l'infanterie.

Art. 8. — Les officiers de ces états-majors qui ne sont pas compris dans le nombre de ceux conservés, prendront rang dans leur arme parmi les officiers du grade dont ils sont pourvus.

NOMINATION ET AVANCEMENT DES AIDES DE CAMP

Art. 1er. — Les aides de camp seront choisis par les officiers généraux dans toutes les armes, suivant ce qui sera réglé ci-après et le choix en sera confirmé par le roi.

Art. 2. — Le nombre des aides de camp attachés aux officiers généraux sera ainsi qu'il suit :

Général d'armée : 4 aides de camp (1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 2 capitaines).

Lieutenant général : 2 aides de camp, (2 capitaines).

Maréchal de camp : 1 aide de camp, (1 capitaine).

Art. 3. — Les aides de camp seront pris parmi les colonels, lieutenants-colonels et capitaines en activité. Seront réputés en activité les officiers réformés par la nouvelle organisation et les capitaines de remplacement.

Art. 4. — Lorsqu'un officier, par sa nomination à une

place d'aide de camp, obtiendra un nouveau grade, cette nomination comptera pour le choix du roi dans le tiers des places qui lui a été attribué par le décret du 21 septembre.

Art. 5. — Les aides de camp, de quelque grade qu'ils soient, ne pourront obtenir de nouveau grade qu'en parvenant dans l'arme où ils auront précédemment servi à un emploi titulaire de ce grade, soit à leur tour d'ancienneté, soit au choix du roi.

En conséquence, les officiers nommés aux places d'aides de camp, de quelque grade qu'ils soient, sans pouvoir conserver leur emploi dans les régiments, suivront pour l'avancement de leur arme, leur rang parmi les officiers du même grade.

Art. 6. — Les aides de camp ne pourront avoir avec les adjudants généraux qu'un tiers des places réservées au choix du roi.

Art. 7. — Les aides de camp ne pourront reprendre leur activité dans le régiment que par leur avancement à un grade supérieur à celui dans lequel ils auraient été choisis pour être aides de camp. L'officier général qui remplacera un autre officier général ne pourra faire un nouveau choix d'aides de camp ; il conservera celui ou ceux attachés à son prédécesseur...

PIÈCE N° II.

LE SERMENT AU DRAPEAU

Le 11 juin 1791, l'Assemblée nationale rendait le décret suivant :

Art. 1er. — Tout fonctionnaire public, en prêtant son

serment civique, y comprendra l'engagement d'honneur, sous peine d'infamie...

Art. 3. — Chaque général d'armée et chaque officier général commandant en chef une division militaire signera la déclaration suivante : « Je promets sur mon honneur d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de ne prendre part directement ni indirectement, mais au contraire de m'opposer de toutes mes forces à toute conspiration, trames ou complots qui parviendraient à ma connaissance, et qui pourraient être dirigés, soit contre la nation et le roi, soit contre la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi ; d'employer tous les moyens qui me sont confiés par les décrets de l'Assemblée nationale, adoptés ou sanctionnés par le roi, pour les faire observer à ceux qui me sont subordonnés par ces mêmes décrets ; consentant, si je manque à cet engagement à être regardé, comme un homme infâme, indigne de porter les armes et d'être compté au nombre des citoyens français... »

Art. 5. — Faute de se conformer, l'officier sera censé réformé par le fait même de son refus, et, en conséquence, il lui sera attribué le quart du traitement dont il jouit actuellement...

Art. 7. — Chaque colonel, après avoir reçu la déclaration signée des officiers... assemblera le régiment et donnera connaissance de l'engagement d'honneur contracté par les officiers présents ; après quoi les sous-officiers et soldats lèveront la main en signe d'acquiescement et d'adhésion audit règlement...

Art. 9. — Les mêmes dispositions sont applicables à la marine.

PIÈCE N° III.

LEVÉE *de quarante-cinq bataillons de volontaires.*

4 août 1791.

Art. 1er. — Les gardes nationales qui se sont présentées volontairement pour marcher à la défense des frontières, seront divisées, par les commissaires des départements, en corps de 568 hommes chacun, destinés à former un bataillon...

Art. 4. — Le bataillon sera composé de neuf compagnies de fusiliers de soixante-trois hommes et d'une compagnie de grenadiers...

Art. 10. — L'état-major de chaque bataillon sera composé de deux lieutenants-colonels, d'un adjudant-major, d'un adjudant sous-officier, d'un quartier-maître et d'un armurier (officier d'armement)...

Art. 15. — Les officiers et sous-officiers des compagnies ne pourront être choisis que parmi les sujets qui auront servi précédemment, soit dans la garde nationale, soit dans les troupes de ligne.

Art. 16. — Chaque bataillon nommera les deux lieutenants-colonels et son quartier-maître par le scrutin, à la majorité absolue des suffrages.

Art. 17. — Celui des deux lieutenants-colonels qui sera nommé le premier, aura le commandement en chef du bataillon. L'un des deux lieutenants-colonels, indifféremment, devra être capitaine et avoir commandé en cette qualité une compagnie de troupes de ligne...

PIÈCE N° IV.

Formation des bataillons de gardes nationales soldées.

6 août 1791.

Art. 2. — Les gardes nationales sont placées sous les ordres de l'officier général, commandant les troupes de ligne du département.

Elles feront le même service, conformément au règlement.

Art. 8. — Les gardes nationales seront tenues, soit qu'elles soient casernées ou non, de se retirer à l'heure fixée par les officiers généraux ou commandants dans les places, pour les troupes de ligne, ou par le commandant du bataillon, lorsqu'il n'y aura pas de troupes de ligne.

Art. 10. — Les gardes nationales, tant qu'elles seront assemblées, seront tenues, d'ailleurs, de se conformer aux règlements de police et discipline actuellement en vigueur pour les troupes de ligne.

Art. 13. — Les casernes devant être réservées pour les troupes de ligne, les gardes nationales seront logées, de préférence, chez les habitants, à raison d'un lit par homme. Les officiers seront logés comme ceux des troupes de ligne...

PIECE N° V.

Feuille de solde du lieutenant Bonaparte de juin 1791 à octobre 1792.

1791 Juin.		Recette de vos appointements du mois de juin.	100	»	»	»	»	»
		Différence d'appointements de 800 à 1000 livres pour le mois de mars.	16	13	4	»	»	»
		Votre part de 865 livres 3 sols pour repas donné aux régiments de La Fère infanterie, Sonneberg-Suisse, 1er de hussards et à un détachement de chasseurs...	»	»	»	10	6	4
		Aux tambours et cuisiniers pour votre réception.............	»	»	»	6	»	»
		Fait compte à M. Goy, quartier-maître trésorier du régiment cidevant La Fère............	»	»	»	14	3	10
Juillet.	24	A vous, dont 30 livres en argent, en tout.	»	»	»	180	»	»
Juillet août et septemb.		Pour vos appointements des mois de juillet, août et septembre...	300	»	»	»	»	»
		Les 6 deniers pour livres de vos appointements, à compter du 1er juin..................	»	»	»	10	»	»
		Le 26 août, à vous, dont 30 livres en argent.................	»	»	»	90	»	»
		Le 29 août 1791, à vous, pour acquit au 1er octobre........	»	»	»	106	3	2
Du 6 fév. au 1er oct. 1792.		Votre part de 454 livres 12 sols pour repas donné au régiment de Sonnenberg-Suisse.	»	»	»	6	6	9
		Votre part de faux frais, suivant le détail du comité.	»	»	»	9	11	3
		Les 6 deniers pour livres de vos appointements des mois d'octobre, novembre et décembre....	»	»	»	6	17	6
		Recette pour votre logement du 16 juin au 30 septembre......	35	»	»	»	»	»
Mars.	19	A mademoiselle Bon, pour acquit de votre billet pour logement.	»	»	»	25	»	»
		Recette pour vos appointements du 1er octobre 1791 au 5 inclus de février, comme premier lieutenant de 1re classe...........	416	13	4	»	»	»

		Recette pour vos appointements du 6 février au 1er octobre, comme capitaine de 5e classe.	1044	8	10	»	»	»
		Les 6 deniers pour livres de vos appointements pendant lesdits mois.	»	»	»	29	13	»
		Recette pour le sixième de vos appointements, à partir du 1er avril..	133	6	8	»	»	»
Octobre.	14	Envoyé, suivant votre avis, à M. Henry Gastaud, négociant à Marseille.	»	»	»	1500	»	»
		Pour charger les cinq lettres où étaient les 1500 livres.	»	»	»	28	»	»
Octobre. 1792.	1er	Il vous revient suivant votre bordereau.	24	»	14	»	»	»
		Recette ponr vos appointements pendant lesdits mois.........	500	»	»	»	»	»
		Recette pour rappel de la différence de capitaine de 5e à 4e classe, du 11 septembre....	22	4	5	»	»	»
		Les 6 deniers pour livres de vos appointements pendant lesdits mois.......................	»	»	»	13	1	»

PIÈCE N° VI.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX BATAILLONS DE VOLONTAIRES NATIONAUX

(Décret du 28 décembre 1791.)

Art. 14. — Les deux lieutenants-colonels de chaque bataillon de gardes nationales pourront à l'avenir être choisis soit parmi les gardes nationales volontaires, soit parmi les citoyens qui, ayant servi dans les troupes de ligne, réuniront les qualités requises par le décret du 29 novembre.

Art. 17. — Les procès-verbaux d'élection des officiers et sous-officiers des bataillons de gardes nationaux volontaires tiendront lieu de brevets.

Art. 19. — *La revue extraordinaire ordonnée pour les troupes de ligne, par l'art.* 13 *du décret du* 29 *novembre* 1791, aura

lieu pour les bataillons des gardes nationales volontaires dans le courant du mois de janvier prochain.

Art. 20. — Les officiers en activité dans les troupes de ligne qui sont maintenant employés dans les bataillons de gardes nationales volontaires, rentreront dans leurs corps respectifs, au plus tard le 1er avril prochain.

Seront exceptés de la présente disposition, ceux des officiers de ligne qui ont été élus lieutenants-colonels desdits bataillons de gardes nationales volontaires.

Art. 21.— Avant le départ desdits officiers, les bataillons des gardes nationales volontaires procéderont à leur remplacement suivant les formes établies par le présent décret.

Art. 22. — Au moment où les officiers des troupes de ligne, actuellement employés dans les bataillons de gardes nationales volontaires, rejoindront leurs corps respectifs, ils toucheront, à titre d'indemnité et sur un relief qui leur sera accordé, les appointements attribués à leur grade, et cela depuis l'époque de leur élection jusqu'à celle de leur rentrée dans leurs corps.

PIÈCE N° VII.

DÉCLARATION *du commandant et des officiers de la corvette* LA FAUVETTE, *sur ce qui s'est passé à bord du dit bâtiment, le matin,* 25 *février* 1793.

Golfe Santa-Maritza, le 23 février, an II de la République française.

Suivent les signatures :

Goyetche	commandant de *la Fauvette.*
Pierre-Louis Ducy ...	officier.
Alengevin...........	officier (lieutenant de détail).
Jean-François Pilon..	officier.
Baptiste Fabre......	officier.
Prémovenge.........	chirurgien.

Dulieu...............	commandant le 15e.
Bleschamps.........	sous-chef.
Ruaux...............	maître.
Henri................	contre-maître.

PIÈCE N° VIII.

Déclaration *des officiers des différents corps ayant pris part à l'expédition de la Madeleine.*

Ont signé :

Ortoli de Tellano*, *Guiducci*, *Peretti*, *Gabrielli*, *Bonelli*, *Ortoli de Sartène*, *Peretti d'Olmetto*, *Pietri*, *Guglielmi*, *Tavera*, *Ottavi*, *Peraldi, capitaines.

Ceccaldi*, *Ambrosini*, *Peraldi de Zicavo*, *Leonardi*, *Rebulli*, *Ortoli*, *Quenza*, *Pandolfi*, *Pietri*, *Giuseppe Guilichini*, *Antonio Paduo Pietri, lieutenants.

Robaglia.............	quartier-maître.
Peretti...............	adjudant-major.
Buonaparte..........	commandant le 2e bataillon.
Quenza...............	

A Bonifacio, le 1er mars 1793.

Les officiers du 52e régiment d'infanterie :

Ricard...............	capitaine.
Dolage...............	doyen.
Husquin..............	lieutenant.
Petriconi............	sous-lieutenant.
Danos...............	—

Pour copie conforme à l'original :

Le 11 mars 1793,

Paoli.

PIÈCE N° IX.

CRÉATION DE QUATRE BATAILLONS D'INFANTERIE LÉGÈRE CORSE

CONVENTION NATIONALE

Séance du 5 février 1793.

SALICETTI, au nom du comité de défense nationale propose :

LA CONVENTION décrète :

Article 1er. — Il sera levé dans le département de la Corse 4 bataillons d'infanterie légère, lesquels porteront le numéro qui suit le dernier bataillon de chasseurs.

Article 2. — Chacun de ces bataillons sera composé et soldé sur le même pied que ceux des volontaires nationaux.

Article 3. — Lors de la première nomination, les officiers seront nommés par le conseil exécutif provisoire.

Article 4. — Il sera mis à la disposition du Ministre de la guerre une somme de deux cent cinquante mille livres pour l'habillement des quatre bataillons.

Article 5. — Au moyen de cette levée, la Convention nationale supprime les quatre bataillons de gardes nationales qui ont été levés précédemment dans le département de la Corse. Néanmoins elle autorise les commissaires qu'elle envoie sur les lieux à conserver ceux de ces derniers bataillons qui pourraient être en état de se compléter.

PIÈCE N° X.

Mémoire de Bonaparte pour la Convention

Position politique et militaire du département de la Corse au 1er juin 1793.

Il y a en Corse deux *pouvoires différents* : les Commissaires de la Convention et le général Paoli. Il y a deux forces armées en *oposition;* d'un côté, les troupes du continent de la République *réunis* avec quelques bataillons d'infanterie légère corse ; de l'autre les gardes nationales aux ordres de Paoli. Il existe en Corse plusieurs opinions politiques : *les independants*, *les républiquains et les aristocrates.*

De *quel* manière se sont *formé* ces deux pouvoirs? *quel* est leur position respective? sur quel point de *vu cherche ils a* se montrer au public? *quel* est la proportion de force des différentes factions? *quel* est la force numérique? quels sont les moyens militaires? et quel poste *occupe* les deux partis?

Tels sont les différentes questions que l'on peut se proposer et auxquelles je vais répondre[1] ?...

La Convention envoya des commissaires en Corse, *il* prévint l'esprit de la nation contre eux. Le département n'envoya point de commission pour les recevoir lui *faignit* d'être malade la gendarmerie *areta* sous leurs yeux des personnes de leur suite le commandant de la forteresse de Bastia ne voulut point les y recevoir, il voulait obliger les commissaires à *flaichir* devant lui, car il les *craignait*, il *se tenoit* en mesure prompte à pouvoir s'il le *faloit*

1. Les passages pointillés sont cités tout au long dans le Chapitre VIII.

jett·r tout de *suitte* le masque ou prendre tout autre résolution.

L'adroit Salicetti un des commissaires sous prétexte de voir sa famille se porta à Corté, vit Paoli qui le caressa beaucoup et qui voyant les commissaires *disposé* à tout dissimuler écrivit de belles lettres et les fit reconnaître par le département pendant ce temps-là tous les vrais républicains s'empressaient d'entourer les commissaires, la plupart des *district*, des *tribuneaux*, qui étaient *patriote* leur envoyaient des députations moitié par adresse moitié par force l'on s'empara du fort de Bastia et de Saint-Florent et peu a peu les commissaires gagnaient *terrin* et *suplantoient* le parti paoliste lorsque le décret de la Convention qui *suspendait* Paoli et *l'appeloit* à Paris arriva et *précipitat* toutes les mesures.

Paoli au lieu de se rendre à Paris leva le bouclier renforça la garnison d'Ajaccio, envoya un commissaire pour augmenter celle qui était à Calvi fit désarmer à la Porta, à l'Ile Rousse le *dettachement francois* refusa de recevoir deux compagnies des bouches du Rhône, dans le même temps il envoya des commissaires dans tous les districts fit arrêter tous les principaux patriotes épouvanta les autres en faisant *bruler* les maisons dévaster les biens de ceux qui étaient les plus accrédités *parmis* le peuple et dont il connoissait la probité.

Tous ces mouvements *ce* firent à la fois dans le temps même qu'il écrivait de belles lettres à la Convention et aux commissaires, qu'il prétextait son âge et ses infirmités qui *sopossaient* à son zèle et à l'envie qu'il *auroit* eu d'aller à Paris sans faire attention que *posso diborgo* n'avait pas les mêmes prétextes et que cependant il était toujours dans son *gabinet*.

L'agent que Paoli envoya à Calvi fut prévenu et les bons patriotes de cette ville, *jointes* à la garnison du 26e à l'équipage de la *perle* et de la *proselite* qui *étoit* en rade chassèrent le bataillon qui y était et firent prison-

nier le commandant. L'on a trouvé une correspondance de deux ans entre Paoli et ce lieutenant-colonel qui *décele* toute la profondeur de sa perfidie.

Les commissaires suspendirent le département et en créèrent un nouveau à Bastia ainsi que *leonetti* commandant de la gendarmerie qui leur envoya sa démission qu'ils refusèrent pour le casser.

Dans cette position Paoli était maître de l'île ayant plus de cinq *cent* otages qui lui assurait du parti républicain et ayant *effraiez* le reste il convoqua une Consulte à Corté il donna une nouvelle organisation, un nouveau *mod delection*. Voici ce qu'a décidé la Consulte.

Paoli, créé généralissime, les biens de tous ceux qui servent dans les bataillons à la solde de la République confisqués si sous huit jours ils ne rentrent, les biens de tous ceux qui sont *refugié* à Bastia, Calvi, Saint-Florent ou *aillieurs confisqué nottament* le général Casabianca — l'on *percevra* une imposition patriotique selon un nouveau *mod*, l'on a fait des *donts* patriotiques, l'on a *finit* par dire que l'on voulait être français.

Pendant ce temps là, les commissaires avec quatre cents hommes et deux *fregattes* se transportèrent *a* Ajaccio. *Il devait* y trouver un grand nombre de bons patriotes au moins au nombre de mille puisque hormis un petit parti dirigé par Peraldi toute la ville était pour la France, trois cent cinquante Suisses, cent hommes du 42e, cinquante hommes du 52e, deux gabarres et l'équipage du *Vengeur*. Les commissaires avaient avec eux un train d'artillerie, ils devaient forcer la citadelle et en chasser les rebelles. Ils partirent de Saint-Florent avec le plus grand secret. Mais ayant eu mauvais temps ils restèrent sept jours en mer, Paoli eut le temps d'envoyer deux mille hommes à Ajaccio, de faire arrêter soixante des meilleurs patriotes, de s'emparer de tous les postes, de brûler et devaster les biens des familles Buonaparte, Multedo, député à la Convention, et de plusieurs autres etc, etc... Les commis-

saires ne se trouvèrent plus en force, ils durent s'en retourner, dans une *decente* ils prirent quelques *prisoniers*, ils avaient sur leurs armes écrit Paoli, *d'autre y avait* une croix.

Dans le même temps les rebelles ont *tentés* de ravager le territoire de Calvi, ils ont été *repoussé* et ils ont perdu quarante hommes.

Les commissaires de la Convention en Corse, regardent Paoli et ses adhérents comme rebelles, ils traitent comme *tel* tous les prisonniers qu'ils font les armes à la main.

Le département cherche à faire regarder les commissaires comme *agent* d'une faction qui veut placer *Égalité* sur le *throne* il a eu l'impudence d'imprimer une *pareil* bêtise tandis que quinze jours avant il avait fait une circulaire pour qu'ils fussent reconnus. Paoli dit à qui veut *l'attendre* que les commissaires sont les *agent* des Génois cette dernière *asertion* n'étant que pour la populace, elle n'a jamais été *imprimé*.

Quelle est la force numérique? *quel* sont les moyens militaires? et *quelles postent auccupent* les deux partis.

La République a en Corse, trois mille cent hommes de troupes du continent et à peu près douze cents *Corse* à la solde. Total quatre mille trois cents.

Elle a une *assé* bonne artillerie de campagne et ne manque de rien. Bastia, Calvi, Saint-Florent, le Cap Corse, le Nebbio sont en son pouvoir.

Paoli peut *comter* six cents hommes, mais qui sont à la fois *cultivateur* et *militaire* il a Ajaccio et Bonifacio avec le reste de la Corse, il a soixante *mille* de poudre, deux mauvaises pièces de campagne et les farines qui se *trouvoient* à Ajaccio qui *étoit* en *assé* grande quantité... »

BUONAPARTE,

capitaine d'artillerie au 4e régiment.

PIÈCE N° XI.

ÉTAT NOMINATIF, *par rang de grade et d'ancienneté dans chaque grade, de MM. les officiers du 4e* RÉGIMENT *d'artillerie (ci-devant Grenoble) en* 1791.

Colonel. — De Campagnol.

Lieutenants-colonels. — Catellan, Dujard, Deydier, Lagrange, Mainville, d'Arthaud.

Quartier-maître-trésorier. — Rollier, *capitaine.*

Adjudant-major. — D'Anthouard.

Capitaines commandants. — La Catonne, Bonnard, du Chaffault, Champeaux, Bollemont, Déségaulx, Montille, Molinet, Gouvion, Loyauté, Jussac, Darthau, Vaubois, Desdiguières, Faultrier, Borthon, Dufort, Grand-Fontaine, La Pujade.

Capitaines en second. — Villantroys, Bordes, de Sugny, Songis, Desguers, Danglemont, Dulieu, Ducos de Lahitte, Beaumarets, Darthaud, Roqueferre, Ducos de Revignan, Monestrol, Labossère, Pernetty, Gournon, Tavernol, d'Ablaincourt, Romain, Taviel.

Premiers-lieutenants. — Bouville, La Chapelle, d'Hédouville, *Buonaparte*, Le Sart, Beaudran, Langle (aîné), Duprat, Langle (cadet), Du Chaïla, Fouler, Tugny, d'Anthouard (cadet), Eymond, Martraire, Salzard, Capin, Duroz, Bernard.

Seconds-lieutenants.— Dannon, Jourdan, Ruffier, Riverot, Carrière, Chavan, Ququ, Belchamps, Gauthier, Bracoux, Aubert.

PIÈCE N° XII.

ARRESTATION DU CITOYEN ÉGALITÉ A NICE, LE 8 AVRIL 1793.

Nice, le 10 avril 1793.

Le commissaire en chef provisoire de la marine au ministre de la marine.

« Ce ne sera point une nouvelle à vous apprendre que « l'arrestation faite ici, le 8 de ce mois, à quatre heures, « à l'arrivée du courrier de Paris, du *citoyen* ÉGALITÉ et « de la saisie de tous ses *papiers qui furent mis sous le* « *scellé et partirent avec lui le même jour sous escorte pour* « *Paris...* »

PIÈCE N° XIII.

SITUATION DE L'ARMÉE AUSTRO-SARDE EN ITALIE *au mois de juillet* 1793.

ARMÉE DE SALUCE, SUZE ET SES ENVIRONS.

Infanterie piémontaise.	
Régiment National........	
— de Piémont.....	
— de Sardaigne...	
— grenadiers.....	11,500 h.
— des gardes.....	
Cavalerie piémontaise.	
Cavalerie et dragons......	
Milice (non enrégimentée)..	16,500 h.
	28,000 h.

ARMÉE D'AOSTE.

Infanterie autrichienne.	
Régiment de Belgioso.....	
— de grenadiers...	
Bataillon de Caprara......	
Division de Croates.......	
Infanterie piémontaise.	12,000 h.
Régiment Sarde..........	
— de Saluce.......	
— de Cazale	
Bataillon de Sardaigne...	
Cavalerie................	2,000 h.
Milice du comté de Nice....	2,000 h.
	16,000 h.

ARMÉE DE SAORGIO ET ENVIRONS.

Infanterie autrichienne.	
Régiment de Caprara.....	
— de grenadiers ..	
Division de Croates.......	
Infanterie piémontaise.	12,000 h.
Régiment d'Acqui........	
— de Sardaigne...	
— de Verallo.....	
— de Nizza.......	
Cavalerie piémontaise.	
Dragons du roi............	
Cuirassiers...............	1,500 h.
Aoste....................	
Milices de Boves..........	3,000 h.
	16,500 h.

RÉCAPITULATION DES FORCES.

Troupes de ligne piémontaises...	38,200
— *autrichiennes..*	11,000
Milices régulières............	5,000
— *irrégulières..........*	16,000
Malades et blessés............	3,000
	81,000 h.

Les magasins de l'armée autrichienne se trouvaient à Asti et Voghera; ceux de l'armée piémontaise à Turin, Suze, Coni, etc.

Il y avait également beaucoup de forteresses, mais en mauvais état, et sans autre garnison que des milices régulières. (*Alba-Citta*, *Chivasco*, *Saravalle*, *Valenza*, *Novarra*, *Acqui*, *Mondovi*, *Vercelli*, *Arona*, *Domo d'Ossola*, *Mortara*, *Vigevone*.)

Dans le Milanais, les forces autrichiennes réparties dans les différentes places s'élevaient à 27,100 hommes, dont 2,350 à Milan et 5,800 à Pavie.

PIECE N° XIV.

LETTRE DE LOUIS BONAPARTE A L'IMPRIMEUR AUREL

Paris, 4 germinal an VII. — 24 mars 1799.

Louis BONAPARTE, *aide de camp du général en chef de l'armée d'Orient*, *au citoyen Aurel*, *imprimeur-libraire à Avignon*.

« C'est chez vous, citoyen, qu'a été imprimée en 1793, « une brochure ayant pour titre le *Souper de Beaucaire*.

« Si vous pouviez m'en envoyer plusieurs exemplaires, je vous en ferai passer aussitôt le prix.

« Salut et fraternité.

« LOUIS BONAPARTE. »

Rue du Rocher, nº 65, près la barrière Monceau

Au citoyen Aurel, imprimeur-libraire,
à Avignon, département de Vaucluse.

PIÈCE Nº XV.

PERSONNEL DU 2ᵉ RÉGIMENT D'ARTILLERIE
à la fin de l'année 1791.

Dépôt à Besançon.

Colonel. — M. de Rison.

Lieutenants-colonels. — MM. de Rotalier, Desnoyers, Donis, de La Barre, Dubuat, Burtin.

Quartier-maître-trésorier. — M. Chapel.

Adjudants-majors. — MM. Peccadue, Lecomte.

Capitaines commandants. — MM. Pelletier d'Arger, de Baudre, de Marieulle, Drouas, de Berthier, de Greville, Boisdecourt, Lagarrique, Marsilly, Valliot, Florinier, Sennecourt, Saint-Blaise, Sucy, Fontenay, Riancey, Thieulin, Corbeau, Durand, Humbert.

Capitaines en second. — MM. D'Andréossy, Martenne, Saint-Laurent, Jaubert, Morel, Dugravier, Rotalier fils, Cherbonneau, Lagenardière, Bontserain, Montrichard, Emmanuel Thieulin, Durlot, Lefort, Thirion, Libertat, Gomer, Faultrier, Beaucourt.

Premiers-lieutenants. — MM. Duchaffaut, Guerbert, Azémar, Collières, Gabriel Gomer, Dequeux, La Bassetière, Maigret, Massimy, Dalmas, Frébois, Montgaultier, Comeau, Fonchécourt, J. Vernier, Pecqueux, César Vernier, Salva, Gervais.

Seconds-lieutenants. — MM. Desselle, Philippe, Tabous,

Poux, Dechassey, Lahalle. Pioche, Breistroft, Neigre, Gaudrion, Laferon, Adenot, Ollier.

PIÈCE N° XVI.

PERSONNEL DU 2e RÉGIMENT D'ARTILLERIE
au 21 *novembre* 1793 (1er *frimaire an II*).

CHEFS DE BRIGADE. — Lespinasse, *Drouas*.

CHEFS DE BATAILLON. — *Chapel*, Chervin, Buonaparte, Martraire, César Vernier.

QUARTIER-MAITRE-TRÉSORIER. — Thiollier.

ADJUDANTS-MAJORS. — Deveaux, Verchin.

CAPITAINES COMMANDANTS. — *Saint-Laurent*, Lamogère, *Morel*, *Bout-Serein*, *Azémar*, *Dalmas*, *Salva*, *Gervais*, *Desselle*, *Philippe*, *Tabou*, *Berthier*, *Poux*, *Deschassey*, *Adenot*, *Breistroft*, Dupain, *Neigre*.

SECONDS-CAPITAINES. — Mazurier, Kleine, Monmoulin, *Ollier*, Boncourt, Tierce, Villaume, Boudy, Cotin, Gasner, Chatell, Jolival, Vincent, Kauels, Noiré, Jean, Dardenne, Bonnetraine, Brannu, Janroch, Dumont, Rotton, Daubenton, Lambouley, Delmar, Kersigny, Bertin.

PREMIERS-LIEUTENANTS. — Taillefer, Douny, Trutat, Neveux, Boulot, Bergeot, Macherez, Cartier, Michaux, Palette, Lambouley, Bonnet, Ruty, Pellegrin, Bourquin, Luca, Baud, Lepin, Mirlin, Pelletier.

SECONDS-LIEUTENANTS. — Nacquard, Girard, Lambert, Breniaux, Renaud, Davelu, Nugues, Chevalier, Pergent, Fricot, Georges, Bontemps, Jacquot, Leroi, Dufrenel, Lapinet, Rode aîné, Rode cadet, Detruiseux, Noyon, Lavergne, Souply, Beuvelot, Perrot, Charles, Perrin, Gay, Guerrin, Julien, Hermann, Toulouse, Noël, Mense[1].

1. Les noms en italique sont ceux des anciens officiers de 1791 présents au régiment en décembre 1793.

PIÈCE N° XVII.

SOLDE DES OFFICIERS GÉNÉRAUX

DATE DES DÉCRETS	GÉNÉRAUX EN CHEF	GÉNÉRAUX de DIVISION	GÉNÉRAUX de BRIGADE	OBSERVATIONS
18 août 1790 / 28 sept. 1791	40.000	20.000	12.000	Indépendamment des rations de vivres et de fourrages, à raison de 12 pour le général en chef, 8 pour les généraux de division et 6 pour les généraux de brigade (y compris les frais de bureau).
20 juillet 1794	49.375	21.820	14.965	
22 sept. 1794	48.000	24.000	14.720	
12 mai 1797	40.000	18.000	12.000	

Le traitement de guerre était payé, moitié en numéraire, moitié en assignats.

PIÈCE N° XVIII.

ACTE DE MARIAGE DU GÉNÉRAL HOCHE.

PRÉFECTURE
du département de la Moselle.
2e Arrondissement.
MAIRIE DE THIONVILLE

Extrait des registres de mariages de la ville de Thionville du 21 *ventôse an II de la République* (11 mars 1794).

Aujourd'hui, 21 ventôse de l'an II de la seconde année de la République française, une et indivisible, se sont présentés par devant nous, *Pierre Maréchal*, officier public de la commune de Thionville, le citoyen *Lazare Hoche*, gé-

néral en chef des armées de la Moselle et du Rhin, demeurant en son quartier général, à Bouzonville, fils, âgé de 25 ans, du citoyen Louis *Hoche*, demeurant à Paris, icelui né à Versailles, et de la citoyenne *Anne Merlière*, ses père et mère, d'une sorte, et la citoyenne *Anne-Adélaïde Dechaux*, fille, âgée de 16 ans, du citoyen *François-Hubert Dechaux*, directeur des vivres de cette ville, y demeurant, et de la citoyenne *Catherine Jaunez*, ses père et mère, chez lesquels elle demeure, icelle née en cette commune, d'autre sorte.....

Nous lui avons donné acte de mariage, en présence des citoyens :

Anne Mermet, général de la même armée;

Guillaume Peduchelle, officier général en cette place;

Antoine Collas, commandant temporaire en cette même place.

Jean-François Privat, adjoint aux adjudants généraux;

Le père de l'épouse.....

PIÈCE N° XIX.

Acte de mariage de Joseph Bonaparte.

Agé de 25 ans, natif d'Ajaccio.

14 thermidor an II (1 août 1794).

« Cejourd'hui quatorzième thermidor, l'an second de la République française une et indivisible, à neuf heures de relevée, par devant moi Joseph-Jean Monfray, maire de cette commune de Cuges, faisant fonction d'officier public en l'absence du citoyen Beaumont, membre du Conseil général de cette commune de Cuges, département des Bouches-du-Rhône, élu officier public par délibération du cinquième janvier mil sept cent quatre-vingt-treize pour rédiger les actes destinés à constater les naissances,

43.

mariages et décès des citoyens, sont comparus dans la salle de la maison commune de ce lieu de Cuges : d'une part, *le citoyen Joseph* BUONAPARTE, propriétaire, âgé de vingt-cinq ans, *natif d'Ajaccio*, chef-lieu de district, département de Corse, fils de feu citoyen Charles Bonaparte, décédé à Montpellier en l'année 1785, âgé *de 39 ans*, et de la citoyenne Marie Ramolino, son épouse survivante, âgée *de quarante-cinq ans*, domiciliée dans la République française, actuellement à Nice, attendu qu'Ajaccio est au pouvoir de l'ennemi; d'autre part, la citoyenne *Marie-Julie* CLARY, âgée de vingt-deux ans sept mois moins quatre jours, fille de feu citoyen François Clary, décédé le 1 pluviôse (20 janvier 1794), dans la commune de Marseille, âgé d'environ soixante-dix ans, et de la citoyenne Françoise-Rose Somis, son épouse survivante, âgée de cinquante-quatre ans, domiciliée dans la commune de Marseille, rue des Phocéens, section cinquième, département des Bouches-du-Rhône; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés des citoyens Étienne Maurel, officier municipal, âgé de cinquante-cinq ans, de Joseph Roux, perruquier, âgé de trente et un ans, tous trois domiciliés dans cette commune de Cuges, département des Bouches-du-Rhône, et de Victor Monfray, âgé de vingt-six ans, domicilié dans la commune d'Eygnières, actuellement dans celle de Cuges, même département que dessus. Moi Joseph-Jean-Dominique Monfray, maire de cette commune de Cuges, faisant fonction d'officier public en absence, après avoir fait lecture : 1° De l'extrait des registres du greffe du juge de paix du troisième arrondissement du canton de Marseille, portant, d'après la déclaration de quatre témoins, que le citoyen Joseph Buonaparte, originaire de la commune d'Ajaccio, département de la Corse, actuellement occupé par les rebelles, ait à faire preuve de sa naissance, de ce qu'il n'est pas marié, qu'il est âgé *de* 25 *ans*, qu'il est fils de feu citoyen Charles Bonaparte et de la citoyenne Marie Ramolino, son épouse en légitime mariage, et qu'il est

logé à l'hôtel Brutus, dans la commune de Marseille, ainsi qu'il est certifié dans ladite enquête signée par le citoyen Ricciardi, juge de paix, les quatre témoins, le citoyen Buonaparte et le greffier, qui a été enregistré à Marseille, le 9e thermidor sur l'original qui nous a été représenté :

2° De l'acte de naissance de la citoyenne Marie-Julie Clary, âgée de vingt-deux ans sept mois moins quatre jours, lequel il conste qu'elle est née le 25 décembre 1771, dans la commune de Marseille, du légitime mariage de feu citoyen François Clary et de la citoyenne Françoise-Rose Somis, son épouse, célébré dans la ville de Marseille, département des Bouches-du-Rhône;

3° Du consentement de la citoyenne Françoise-Rose Somis, mère de la future conjointe ;

4° De l'acte de publication de promesse de mariage entre les deux conjoints, etc... »

(Extrait des registres de l'état civil de la commune de Cuges, communiqué à M. Jal par M. Bouillon-Landais, archiviste de la ville de Marseille.)

PIÈCE N° XX.

Certificat de civisme pour Bonaparte.

Pièce signée comme administrateurs du directoire du département de la Corse, par Paoli, Piétri, Chiappe, Mattei, Pompei, Panattieri et *Joseph Bonaparte.*

Corté, 30 avril 1792.

Ils certifient que M. *Napolione Bonaparte,* officier d'artillerie au régiment de Grenoble, a donné en tous les temps les marques du patriotisme le plus ardent, qu'il s'est toujours comporté en très zélé citoyen, etc., etc.

PIÈCE N° XXI.

Buonaparte, hotel des patriotes Hollandais, rue royale Saint-Roch, au ministre de la marine Monge.

Paris, le 29 aoust.

Demande l'emploi de lieutenant-colonel de l'artillerie de la marine.... Les qualités qui pourraient militer en sa faveur sont : ses talents ordinaires; des connaissances sur la partie théorique et pratique de son métier, estimées par les chefs du corps qui l'ont souvent employé à des travaux extraordinaires et à diriger des expériences qui, de tous les genres de travail, est celui qui exige le plus de sagacité et de jugement. — Son civisme connu des différents corps administratifs qui lui ont donné des preuves d'intérêt[1]...

(*Mss. Charavay.*)

PIÈCE N° XXII.

Bonaparte lieutenant-colonel, aux citoyens municipaux de Bonifacio.

Olmetta, 11 janvier 1793.

Il leur annonce qu'en conséquence des ordres du général Paoli, commandant de la division, il arrivera le lendemain dans leur ville avec deux compagnies et les prie

1. Cette supplique fut présentée au ministre à son audience du 30 août 1792. Elle porte en marge, la mention S. R., de la main du ministre, ce qui signifie : *sans réponse.*

de donner des ordres pour que la troupe ne manque de rien.

(*Mss. Charavay.*)

PIÈCE N° XXIII.

LOUIS BUONAPARTE, AGÉ DE 18 ANS, D'AJACCIO EN CORSE, AU CITOYEN BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

De La Vallette, le 23 juin 1793.

Il le prie de pardonner à un jeune homme exalté, la liberté qu'il ose prendre de lui écrire. Établi à Toulon depuis peu, il a quitté sa patrie pour n'être plus en proie aux persécutions qu'un tyran (Paoli) exerce sur une famille qui veut être libre, et dont l'influence aurait pu être nuisible aux desseins de cet homme injuste. — L'ouvrage de Bernardin de Saint-Pierre a fait sur lui une impression profonde. « Paul et Virginie m'a coûté bien des larmes, et sans doute Paul n'en versait pas plus lors de sa séparation avec sa sœur. Mais si j'ai, citoyen, osé vous écrire, ce n'est que pour vous demander les circonstances de cet ouvrage, qui n'ont point été le fruit de votre imagination. Vous dites qu'il y a du vrai ; quel est le vrai? quel est le faux ? Voilà mon but, voilà ce que je me suis proposé de savoir, pour qu'une autre fois, en le relisant, je puisse me dire pour soulager ma sensibilité affligée ; *ceci est vrai*, ceci est faux.... »

PIÈCE N° XXIV.

BONAPARTE, GÉNÉRAL D'ARTILLERIE, AUX REPRÉSENTANTS DU PEUPLE.

Nice, 27 thermidor, an II (14 août 1794).

Lettre relative à des renseignements qu'on lui a demandés sur la défense des côtes et la situation de l'armée. « Il y a, dit-il, beaucoup de choses à dire dans la partie administrative depuis qu'il me semble que j'ai perdu l'estime des âmes libres. » Il ajoute :

« Le sentiment de ma conscience soutient mon âme
« dans le calme, mais les sentiments de mon cœur sont
« bouleversés, et je ne sens qu'avec une tête froide mais
« un cœur chaud, il n'est pas possible de se résoudre à
« vivre plus longtemps dans la suspicion. »

PIÈCE N° XXV.

LETTRE DE M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION, COMTE DE LAPOYPE A M. DE CASTRES

Serrières (Isère), 22 juin 1841.

M. de Lapoype dit qu'en 1806, en revenant des prisons d'Angleterre, il fut délaissé et oublié par Napoléon, à qui il finit par adresser une lettre un peu vive, dans laquelle se trouvait cette phrase : « Je ne suis point accoutumé à adresser des demandes à votre Majesté, je ne réclame que ce qui est dû à mon grade et à mon ancienneté, laissant à ceux qui vous entourent et qui peut être ne vous sont pas si dévoués que moi, ou ne le sont pas d'une manière

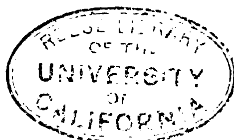
aussi désintéressée, les faveurs et les distinctions que je recevrais avec reconnaissance, mais que je ne réclamerais jamais. » Peu de jours après, j'obtins le commandement d'une division de l'intérieur.... Beaucoup de ceux qui entouraient l'empereur étaient jaloux de moi... Après le siège de Toulon, je fus nommé gouverneur de Marseille et commandant des côtes. Bonaparte fut nommé commandant de l'artillerie de ma division. Il proposa au représentant du peuple Maignet et sans m'en prévenir d'armer les forts, comme ils l'étaient sous l'ancien régime, contre la ville et contre la mer. Ce fut un grand scandale à la société des Jacobins, et je fus dénoncé comme l'auteur de la proposition. La Convention nationale ordonna ma traduction à la barre, et celle de mon commandant d'artillerie; la Convention était convaincue que cette proposition avait été faite d'après mes ordres. Bonaparte alarmé par cette nouvelle vint me trouver et nous résolûmes d'obtenir du représentant Maignet, un ordre à Bonaparte de rester à son poste, tandis que j'irais répondre pour lui et pour moi. C'était pour l'époque une position assez périlleuse. Je lui dis : si l'affaire tourne mal, tu pourras facilement mettre ta personne en sûreté, étant sur les côtes, mais j'espère une bonne chance.

J'obtins l'arrêté. Au lieu du commandant général de mon artillerie, je conduisis le commandant particulier de Marseille, le chef de brigade Lagny. Une circonstance assez singulière fut cause de mon salut et de celui de Bonaparte. Il se trouva heureusement parmi les secrétaires de la Convention un ancien garde du corps, mon ami, qui chargé de la rédaction du décret de comparution, comprenant toute la gravité qui menaçait, si le décret était exécuté selon la sévérité rigoureuse des termes, substitua aux mots *sont traduits*, ceux-ci : *sont mandés*. Avec les premières, j'aurais été ainsi que Bonaparte arrêté, conduit à Paris par la gendarmerie et

envoyé devant le tribunal révolutionnaire. C'était alors la marche ; mais je parus librement à la barre, et j'eus le bonheur de repousser l'accusation, pour mon compte d'abord, et ensuite pour Bonaparte, en faisant considérer la criminelle proposition comme n'étant qu'une erreur d'un jeune homme zélé, qui avait trouvé dans les instructions que la défense des forts devait être mise en bon état, *sur l'exclusion de la partie qui regardait la cité.* Je fus soutenu par Barras ; ma victoire fut complète, etc...

« ... Je n'ai pas conservé une seule note. Ces événements remontent à 47 ans et j'ai 83 ans... [1] »

1. Cette lettre est extraite de la collection de M. de Coston (de Montélimar).



PIÈCE Nº XXVI.

RAPPORT D'ALBITTE.

État des forces commandées par Carteaux, avec lesquelles je suis parti de Grenoble dans les premiers jours de juillet 1793, *et qui, vu l'urgence, ne pouvaient être plus considérables, ainsi que celles que j'ai recueillies successivement dans la marche qui a été dirigée, suivant les circonstances et les succès*[1].

LIEU ET DATE DE LA RENTRÉE DANS LA COLONNE	INFANTERIE.	Effectifs.	CAVALERIE.	Effectifs.	ARTILLERIE.	Effectifs.	OBSERVATIONS.
Partis de Grenoble dans les premiers jours de juillet (incomplets).	Le 2e bataillon du ci-devant Bourgogne ..	635 h.	Du 5e régiment de cavalerie...........	49 h.			4 pièces de quatre. Depuis nous en avons pris quelques-unes au Pont-Saint-Esprit. Dans la suite, la défaite des rebelles à Septèmes a porté le nombre de nos pièces à 48.
	Le 3e bataillon des Basses-Alpes......	600					
Pris à Valence, du 7 au 8 (incomplet).	Le 1er bataillon du Mont-Blanc...	320			2 compagnies d'artillerie à cheval, non montées et incomplètes...	100 h.	
Pris à Montélimart du 10 au 11.	L'infanterie de la légion Allobroge....	796	Dragons Allobroges	180	Canonniers Allobroges................	50	
			Gendarmerie......	20			
Pris au Pont-Saint-Esprit. A rejoint du 18 au 20 (incomplet).	Le 1er bataillon du ci-devant Bourgogne...............	688			Canonniers du bataillon de l'Ardèche.....	18	
Pris à Avignon du 28 au 30 (complet).	Le 2e bataillon de la Côte-d'Or[2]......	688					
	Total de l'infanterie.	3747 h.	*Total de la cavalerie.*	249 h.	*Total de l'artillerie..*	168 h.	

TOTAL DE L'ARMÉE QUI A PASSÉ LA DURANCE : 4164 HOMMES.

1. Les gardes nationales de la Drôme et du district de Saint-Esprit qui, d'après mes réquisitions, prirent les armes, furent employées à s'assurer du château fort de Villeneuve, à former diverses garnisons en deçà de la Durance et à couper le long du Rhône toute communication entre Lyon et Marseille.

2. Ce bataillon était appelé, par des arrêtés successifs de mes collègues à l'armée des Pyrénées-Orientales. Je crus bien faire en le déterminant à venir me joindre. On doit sentir combien il nous a été utile.

Il faut observer qu'en quittant Aix pour attaquer les rebelles à Septèmes, position très forte entre cette ville et Marseille, il fallut y laisser une garnison, et que la prudence ordonna d'envoyer une colonne entre Aix et Toulon pour intercepter toute communication et arrêter les tentatives que pourraient faire les rebelles de l'infâme, pour venir nous tourner.

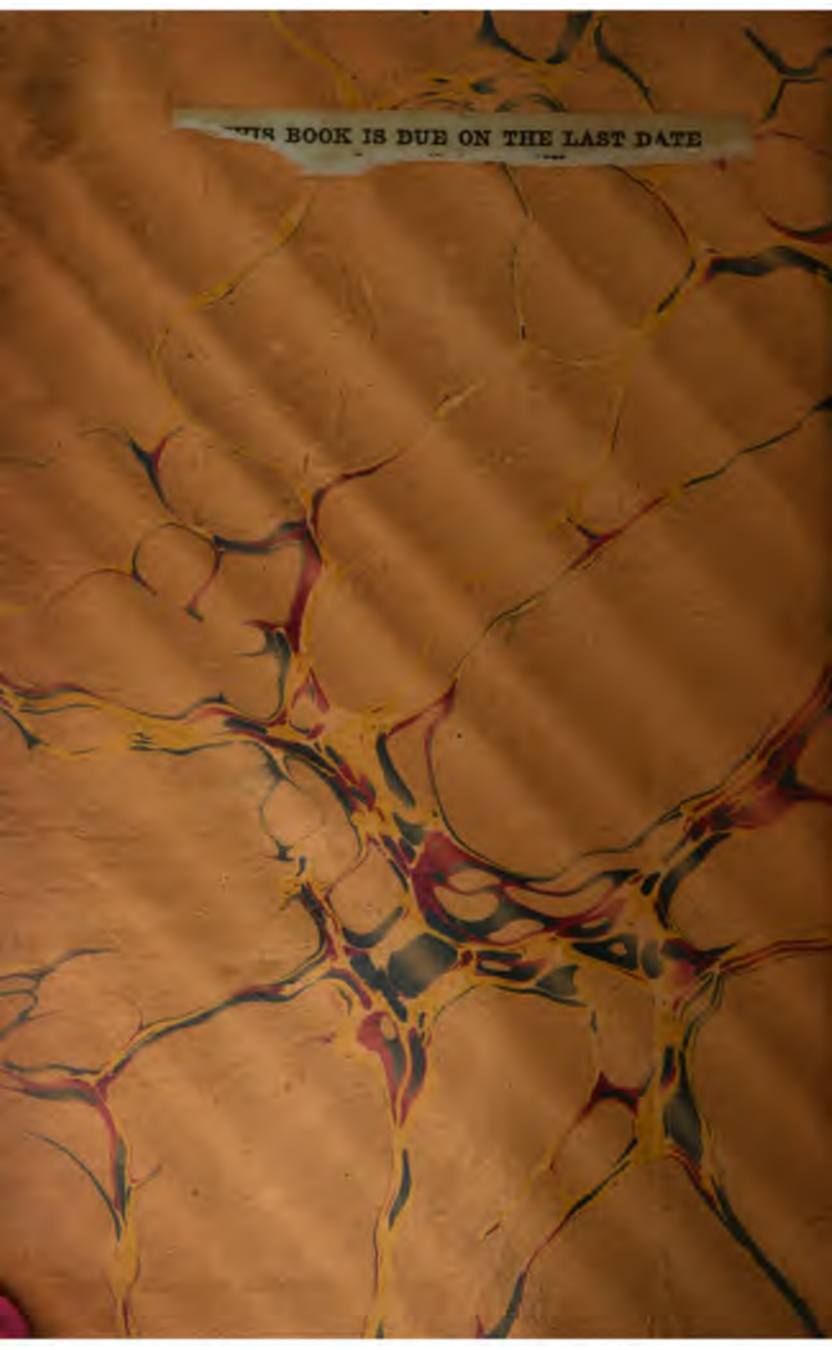
TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME

CARTES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

7377. — Imprimeries réunies, rue Mignon, 2, Paris.


...HIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE

